POLITIQUE et AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUES

Textes publiés sous la direction de
Jacques Maurais

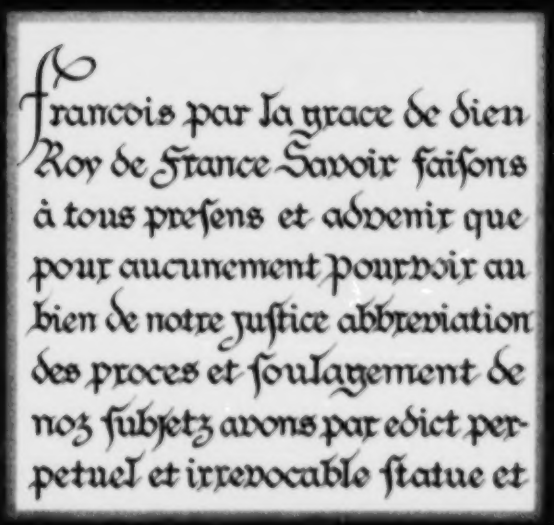

Conseil de la langue française

Collection L'ordre des mots
LE ROBERT
PARIS

POLITIQUE et AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUES

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des Communications du Québec
Éléments de catalogage avant publication

Politique et aménagement linguistiques/textes publiés sous la direction de Jacques Maurais. —— Québec: Conseil de la langue française, 1987.
vi, 574, p.
Bibliogr.
ISBN: 2-551-08547-0

1. Langues - Planification 2. Politique linguistique I. Maurais, Jacques II. Québec (Province). Conseil de la langue française III. Titre.
All L29 P64

POLITIQUE et AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUES

Textes publiés sous la direction de
Jacques Maurais

Gouvernement du Québec
Conseil de la langue française

Collection L'ordre des mots
LE ROBERT
PARIS

Le texte au centre de la page couverture
représente une transcription du début du texte de l'ordonnance
dite de Villers-Cotterêts, édictée en 1539 par François 1er,
qui réorganisait la justice et prescrivait l'usage du français
au lieu du latin pour les ordonnances et
jugements des tribunaux,
à l'exclusion des autres langues alors en usage
sur le territoire de France.

Remerciements

Nous tenons à remercier
Mmes *Carmen Caron*, *Marie-Aimée Cliche*,
Renée Dolbec, *Hélène Dumais* et *Vonick Tanneau*
pour leur participation aux travaux de révision
et de correction du présent ouvrage.
Nous remercions également nos collègues de la
Direction de la traduction du ministère des Communications du Québec,
dont les noms sont mentionnés en tête de chapitres,
ainsi que MM. *Jean-Louis Morgan* et *Michel Tremblay*,
respectivement chargé de projets en édition et graphiste,
à la Direction générale des publications gouvernementales
du ministère des Communications.

Le contenu de cette publication a été réalisé par
le Conseil de la langue française

Graphisme de la couverture:
Mario Thivierge

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest,
Québec G1N 4K7 (Québec)

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08547-0

© Gouvernement du Québec, 1987

Préface*

JOSHUA A. FISHMAN

* Traduit de l'anglais par Renée Dolbec

Le présent ouvrage décrit admirablement bien les deux aspects, politique linguistique et aménagement interne, des efforts entrepris pour traiter la langue comme une véritable ressource sociétale. Lorsqu'elle est ainsi traitée, une langue peut voir son utilisation interdite, tolérée ou encouragée, et sa nature transformée, modifiée ou enrichie dans une direction donnée. En tant que l'un des premiers ouvrages collectifs d'envergure à aborder cette épineuse question en français, *Politique et aménagement linguistiques* répond à un besoin réel; ce livre devrait donc trouver une place de choix parmi la collection, sans cesse grandissante, des ouvrages sur l'aménagement linguistique qui ont paru dans le monde au cours des vingt dernières années. Bien qu'il se concentre largement sur l'hémisphère Nord, dont il tire des exemples surtout européens, son contenu est également enrichi par de nombreuses références à d'autres collectivités (d'Afrique, d'Asie ou du Pacifique) ainsi que par des réflexions théoriques plus générales. En somme ce recueil, qui ne manquera pas de provoquer la réflexion, se fonde sur des données empiriques et théoriques que viennent illustrer la géographie et l'actualité, et il fait ressortir les différences et les similitudes qui prévalent en matière d'aménagement linguistique.

Cet ouvrage, de même que les autres recueils de textes sur l'aménagement linguistique qui l'ont précédé, contribuera à nous apporter enfin les réponses à des questions que nous avons dû nous contenter de formuler jusqu'à maintenant. Comme nous ignorons encore à quel point la langue peut être corrigée, modifiée ou accrue, nous avons besoin de connaître les limites des politiques linguistiques, particulièrement les limites de l'aménagement de la langue proprement dite (quant aux limites de l'aménagement du statut des langues, elles sont sans doute les mêmes que celles de la capacité de l'homme à appliquer des sanctions négatives et positives). À l'heure actuelle, il semble que tous les aspects de la langue puissent être aménagés, qu'il s'agisse de la phonologie, de la morphosyntaxe, de la grammaire (y compris les systèmes numériques et pronominaux), de la lexicologie et de la sémantique. Les limites de cette influence sont cependant inconnues; à tout le moins semble-t-il évident que tous ces systèmes sont plus « influençables » que ce que l'on croyait avant que soit faite une étude comparative des expériences d'aménagement linguistique.

En dernière analyse, cependant, la plus grande inconnue au chapitre de l'aménagement linguistique demeure le système (s'il existe) qui sous-tend et caractérise la dynamique de l'aménagement du statut. Les rapports de l'aménagement linguistique avec la culture et l'identité culturelle commencent à pouvoir être saisis, bien qu'une politique linguistique s'attache toujours à un champ d'action plus vaste que la

langue seule. Mais on ne perçoit toujours pas clairement comment les régimes politiques en général (qu'ils soient démocratiques, totalitaires ou autres) et les formes d'aménagement en particulier (par exemple, centralisées ou locales) influencent la façon dont l'aménagement du statut des langues est formulé, dirigé, exécuté, ou évalué. Nous supposons que tous les systèmes socioculturels d'un même espace ethnoculturel sont interreliés. La nature et le degré de cette congruence restent toutefois à démontrer dans leur influence sur l'aménagement linguistique, tout au moins pour ce qui est de l'aspect empirique.

La parution de ce nouvel ouvrage collectif, qui tire sa force de l'expérience canadienne-française (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Québec), fait espérer que de nouveaux points d'intérêt se manifesteront dans les travaux en matière d'aménagement linguistique. Des comparaisons entre les formes d'aménagement linguistique du français a) en France même, b) au Québec et c) ailleurs au Canada pourraient donner naissance à des études comparatives semblables dans lesquelles une même langue serait analysée dans des contextes politiques, démographiques et culturels différents. Les changements relativement rapides qui ont marqué le sort du français au Canada français doivent inciter les chercheurs en matière d'aménagement linguistique à réfléchir sur les circonstances qui ont entraîné et entraînent encore ces changements rapides (qui peuvent constituer des améliorations) dans certains contextes et sur celles qui ont résulté en une absence de changements dans d'autres contextes. La capacité du français d'atteindre au Canada un niveau respectable d'égalité avec l'anglais, la langue dominante de notre époque, soulève des questions quant à l'impuissance qu'éprouve le français de Belgique à y contenir la montée actuelle du néerlandais, langue pourtant relativement mineure sur le plan mondial.

Nous pouvons apprendre beaucoup et réfléchir encore davantage à partir d'une oeuvre collective comme celle-ci. Il faut donc se réjouir de sa parution et en remercier Jacques Maurais et ses collaborateurs. Nul doute que *Politique et aménagement linguistiques* sera un ouvrage marquant durant de nombreuses années.

Joshua A. Fishman
Université Yeshiva, New York
6 mai 1987

L'aménagement linguistique*

DENISE DAOUST
ET
JACQUES MAURAIS

* Nous tenons à remercier Mme Karmele Rotaetxe de même que MM. Jean-Claude Corbeil, J.A. Fishman, Paul L. Garvin, Claude Hagège, William F. Mackey et Jean-Baptiste Marcellesi qui ont bien voulu faire connaître leurs commentaires sur une première version de ce texte.

I

Depuis un quart de siècle, c'est-à-dire depuis la création du terme *language planning* par Einar Haugen en 1959 (Hagège, 1983: 21; voir aussi Haugen, 1986), les questions relatives aux divers aspects des politiques linguistiques ont fait l'objet d'études tant de la part des linguistes que des autres spécialistes des sciences humaines qui en ont examiné les aspects sociaux, démographiques, politiques, juridiques et culturels, ainsi que les composantes plus individuelles comme le comportement sociolinguistique et psychosocial.

L'intérêt pour ces questions qui constituent maintenant un champ de recherche en soi est allé s'accentuant et on peut dire maintenant que les principales notions théoriques ont été identifiées et que le nombre grandissant d'études descriptives et évaluatives devrait permettre d'établir les bases théoriques de ce domaine essentiellement multidisciplinaire et de développer des cadres méthodologiques adaptés à l'étude du changement linguistique planifié. Cependant, comme dans toute discipline nouvelle dont les assises scientifiques ne sont pas encore bien définies et qui, comme le dit Einar Haugen (1983: 276), vise encore bien souvent des objectifs descriptifs, on a assisté ces dernières années à une prolifération de concepts élaborés à partir de situations sociopolitiques souvent fort différentes. Il est d'ailleurs normal qu'il y ait dans tout nouveau champ d'étude multiplication, inévitable en soi à ce stade, des typologies et des concepts.

Il est vrai que chaque cas de politique linguistique constitue presque un cas d'espèce étant donné la diversité des situations sociolinguistiques, sociopolitiques, socio-économiques et socioculturelles qui conditionnent l'élaboration des politiques linguistiques plus ou moins officielles. C'est pourquoi nous ne tenterons pas ici d'établir une typologie des diverses politiques linguistiques. Nous essaierons plutôt de dégager certaines notions qui nous paraissent fondamentales pour circonscrire la portée et avoir une vue d'ensemble de ce qui a été baptisé en anglais *language planning* et que nous appellerons aménagement linguistique.

Plusieurs de ces notions ont été définies au cours de rencontres scientifiques qui sont autant de jalons dans l'évolution de la discipline[1]. Citons d'abord le colloque organisé en 1966 sur les problèmes linguistiques des pays en voie de développement (*Language Problems of Developing Nations*, voir Fishman, Ferguson et Das Gupta, éd.,

[1] Pour la « préhistoire » de la discipline, on consultera Baggioni (1986).

1968). Vinrent ensuite les rencontres qui eurent lieu en 1968-1969 au East-West Center d'Hawaï et qui regroupaient des représentants de plusieurs pays; cette année de réflexion intensive donna lieu à la publication de deux ouvrages en 1971 et 1972 (Rubin et Jernudd, éd., 1971 et Fishman, éd., 1972). Un troisième colloque organisé en 1979 permit, tout en faisant le point sur certaines expériences en cours, d'élargir le débat (Cobarrubias et Fishman, éd., 1983). Enfin, le colloque international sur l'aménagement linguistique, tenu à Ottawa en 1986, a réitéré la nécessité de procéder à des études comparatives en se basant sur un modèle de description uniforme.

Cependant, si, lors des premières rencontres, les discussions relatives à l'aménagement linguistique étaient faites surtout en fonction des pays en voie de développement (voir Hagège, 1983: 21), on a pu constater au fil des ans un élargissement visant à prendre en compte davantage le cas des pays industrialisés.

Ces rencontres scientifiques, de même que les typologies de Einar Haugen (1966b) et de Heinz Kloss (1969) et les trois volumes de *La réforme des langues* (Fodor et Hagège, 1983-1984) consacrés surtout mais non uniquement à ce que Kloss (1969) appelle le « *corpus planning* », constituent les étapes marquantes dans l'élaboration et la définition des concepts de base de ce domaine encore nouveau.

II

C'est donc en 1959 que Einar Haugen proposait, en se basant sur un texte de Uriel Weinreich (1954), l'appellation *language planning* pour désigner « l'élaboration d'une orthographe normative, d'une grammaire et d'un dictionnaire pour guider l'usage écrit et oral dans une communauté linguistique non homogène » (trad. de Haugen, 1968 [1959]: 673). Il s'agit donc, comme il en fait lui-même la remarque, d'une tentative délibérée d'infléchir l'évolution d'une langue.

Même si le terme *language planning* est relativement récent, il recouvre en partie les notions anciennes de « norme », de « beau parler », de « bon usage », de « qualité » et d'« esthétique » langagières. Tel que Einar Haugen (1959; voir aussi Haugen, 1966a) l'emploie à cette époque, il correspond à ce que Uriel Weinreich (1968 [1954]: 314) et Valter Tauli (1968: 55) appellent « standardisation », à quelques nuances près. Mais ces derniers font intervenir dans leurs définitions l'existence d'organismes, officiels ou privés, chargés de procéder au réglage linguistique.

Einar Haugen (1966b) a aussi proposé un modèle qui décrit le processus de *language planning* et qu'il veut une typologie de ce qu'on appelle les « problèmes linguistiques » (sur cette dernière question, voir, ici même, B. Jernudd). Il établit une distinction entre les questions reliées à la « forme » linguistique et celles qui touchent la « fonction ». Tel que Einar Haugen l'a formulé en 1983 (1983: 270), ce modèle comprend quatre points: (1) *selection of norm*, le choix de la norme; (2) *codification of norm*, la codification de la norme; (3) *implementation of function*, l'implantation de la norme dans la communauté linguistique, et (4) *elaboration of function*, la modernisation de la langue pour répondre aux exigences de nouveaux domaines d'emploi. Comme il le souligne lui-même, les points (1) et (3) font plutôt référence à l'aspect social de la langue alors que les points (2) et (4) sont avant tout d'ordre linguistique.

À ce modèle, Joan Rubin a ajouté la notion d'évaluation des politiques (Rubin, 1971), alors que J.V. Neustupný (1970) a proposé de distinguer deux types d'*approches* pour aborder les « problèmes » linguistiques: l'approche « politique » (*policy approach*) qui se situe à un niveau macrosociolinguistique et l'approche dite de « culture » (*cultivation approach*) qui se situe à un niveau microsociolinguistique. La première traite du choix de la (ou des) langue(s) nationale(s), des questions de standardisation, des règles d'orthographe, etc., alors que la deuxième traite des questions de norme entendue au sens qualitatif du terme, des questions de style, de l'adaptation de la langue aux divers besoins de communication, etc. (Neustupný, 1974 [1970]: 39). Selon J.V. Neustupný, l'approche « politique » serait privilégiée dans les sociétés en voie de développement alors que l'approche dite de « culture » serait davantage utilisée dans les sociétés technologiquement plus avancées (Neustupný, 1974 [1970]: 43-44).

De son côté, Heinz Kloss a proposé une typologie centrée sur l'aspect de la langue qui fait l'objet d'une intervention. Il propose de parler de « planification du corpus », *corpus planning* (c'est-à-dire aménagement de la langue elle-même) quand « un organisme, une personne ou des groupes de personnes visent un changement au niveau de la forme ou de la langue elle-même en proposant ou en imposant soit l'utilisation de nouveaux termes techniques, soit des changements au niveau de l'orthographe, soit encore un nouvel alphabet » (trad. de Kloss, 1969: 81). Comme il le souligne lui-même, ce type d'intervention touche « la nature même de la langue » (trad. de Kloss, 1969: 81). En second lieu, il propose de parler de « planification du statut », *status*

planning, quand l'intervention vise le statut social de la langue, c'est-à-dire son statut « par rapport à d'autres langues ou par rapport à un gouvernement national » (trad. de Kloss, 1969: 81).

Einar Haugen (1983: 275) a par la suite remanié sa typologie pour tenir compte des divers aspects du processus de *language planning* que nous venons de mentionner. On trouvera ce modèle à la figure 1.

FIGURE 1
Le modèle de Einar Haugen

	FORME (politiques linguistiques)	**FONCTION** (« culture de la langue »)
Société (planification du statut)	1. Choix de la norme (processus décisionnel)	3. Implantation (processus éducationnel)
	a) identification du problème	a) mesures correctives
	b) affectation	b) évaluation
Langue (planification du corpus)	2. Codification de la norme (standardisation):	4. Modernisation de la langue:
	a) orthographe	a) modernisation de la terminologie
	b) syntaxe	b) développement de la fonction stylistique de la langue
	c) lexique	

Source: Haugen (1983).

Par ailleurs, certains ont proposé d'intégrer la notion de *language planning* dans un cadre plus large qu'ils ont appelé *language treatment* (Neustupný, 1974 [1970]: 37; Jernudd, 1973: 12). Ce terme englobe tous les types d'action, à quelque niveau que ce soit, qu'on peut entreprendre pour régler ce qu'il est convenu d'appeler les « problèmes linguistiques » (Rubin, 1973: 1 et Jernudd, ici même). Dans cette optique, l'appellation de *language planning* désigne une action officielle visant habituellement des objectifs nationaux et dont la mise en œuvre est confiée à un organisme gouvernemental ou du moins un organisme mandaté par le gouvernement (voir Jernudd, 1973: 11-12).

Ces dernières années, on a encore précisé ou élargi le contenu de certains de ces concepts. Ainsi, Brian Weinstein a mis l'accent sur l'importance des instances gouvernementales en matière d'aménagement linguistique. Il définit le *language planning* comme « un effort à long terme, soutenu, conscient et ayant reçu l'aval d'un gouvernement dans le but de modifier les fonctions d'une langue à l'intérieur d'une société afin de résoudre des problèmes de communication » (trad. de Weinstein, 1980: 56; voir aussi Nahir, 1984: 294). De plus, on insiste davantage sur le fait que ces « problèmes de communication » ou ces « problèmes linguistiques » (Jernudd et Das Gupta, 1971: 196) sont le résultat de changements socio-économiques ou sociopolitiques et non pas linguistiques (voir Weinstein, 1980: 56). L'aménagement linguistique est donc de plus en plus perçu comme « une tentative de résoudre des problèmes sociaux, économiques et politiques par le biais d'une intervention portant sur la langue » (trad. de Weinstein, 1980: 56).

Enfin, d'autres chercheurs ont proposé d'aborder ces questions à partir d'un nouvel éclairage. Ainsi, J.W. Tollefson propose d'analyser le processus de l'aménagement linguistique en se basant sur les caractéristiques structurelles des organismes responsables de la prise de décision ou de la mise en œuvre des politiques d'intervention sur la langue (Tollefson, 1981: 176). De ce point de vue, il établit une distinction entre les organismes selon que leur administration est centralisée ou décentralisée, car, d'après lui, cela influe sur l'implantation des politiques.

Chez les spécialistes francophones, il semble que, bien qu'on trouve le terme « planification linguistique » pour traduire *language planning*, celui d'« aménagement linguistique » soit en voie de s'imposer. Jean-Claude Corbeil (1980a: 9) le propose comme équivalent de *language planning*. Il justifie ce choix par le fait que « planification linguistique » peut véhiculer en français une connotation péjorative, alors que l'expression « aménagement linguistique » « évoque un effort à moyen et à long terme pour mieux tirer parti d'une ressource collective, la ou les langues, en fonction des besoins et des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer mais au contraire en réclamant son adhésion et sa participation » (1980a: 9).

Mais un autre équivalent français, *normalisation linguistique*, avait déjà été proposé depuis 1965 par le sociolinguiste valencien Lluís V. Aracil: « ... la normalisation linguistique [...] consiste à réorganiser les fonctions linguistiques de la société de façon à réadapter les fonctions sociales de la langue à des conditions externes changeantes. [...] Par

conséquent, une véritable normalisation ne saurait jamais se borner aux aspects purement linguistiques. [...] Contrairement à ce que quelques-uns imaginent, le remaniement interne du système linguistique n'est pas le but de la normalisation » (Aracil, 1965, repris dans Aracil, 1982: 182). En d'autres termes, « la normalisation est une véritable macro-décision qui, comme par exemple les macrodécisions économiques, tend à orienter le futur d'une communauté et suppose l'exercice d'un certain pouvoir. On comprend donc que la normalisation, pour être efficace, exige, ou bien la pleine indépendance politique (souveraineté), ou au moins un degré substantiel d'autonomie politique de la communauté linguistique en cause [...]; la normalisation linguistique est essentiellement semblable (et souvent associée) à d'autres processus historiques: le constitutionnalisme, la codification des lois, les réformes des systèmes de mesure, la planification économique, etc. » (trad. de Aracil, 1982: 33-34). Toutefois, il faut noter, et nous aurons l'occasion plus loin de revenir sur ce sujet, que le mot normalisation a reçu une spécialisation sémantique différente en français, surtout en français québécois, et qu'il y a lieu d'être circonspect dans son utilisation (voir aussi Corbeil, ici même).

Comme on le voit, si *planification linguistique*, *aménagement linguistique* et *normalisation linguistique* sont trois termes qui, dans la pratique, peuvent être largement synonymes, leurs connotations sont pourtant très différentes. Le mot même de planification connote davantage l'intervention étatique, le dirigisme, alors que le concept d'aménagement linguistique repose sur une intention de consensus social par rapport à un projet linguistique collectif et que celui de normalisation suppose l'existence d'une situation inadaptée qu'il s'agit de réadapter au courant historique pour la rendre *normale*, comme l'indique le terme.

Ainsi donc, ces trois termes s'appliquent aux modes d'intervention officiels sur la langue qui visent la promotion linguistique, sociolinguistique, socioculturelle ou socio-économique d'une langue ou de plusieurs langues ou encore d'une variété linguistique de chacune des langues faisant l'objet de l'aménagement linguistique dans un territoire donné et ce, par l'entremise d'un ou de plusieurs organismes dotés d'un mandat officiel tant pour la mise en oeuvre des politiques linguistiques (au sens large) qui découlent de ce type d'intervention que pour l'évaluation de ces politiques.

Pour être complet, il faut ajouter que, outre « construction linguistique » (языковое строительство) utilisé par les linguistes sovié-

tiques (voir, p. ex., Dešerijev, 1983), deux autres termes sont aussi employés dans des sens voisins de ceux que nous venons de voir: standardisation et glottopolitique.

Si on reprend la définition proposée par Claude Hagège, la « standardisation » s'applique à « l'adoption, renforcée par les mass-média, d'un moyen d'expression linguistique promu au rang de langue, soit officielle, soit nationale [...], soit l'un et l'autre » (Hagège, 1983: 13); nous préférons, avec Jean-Claude Corbeil (ici même), donner à standardisation un sens plus restreint, plus près de ce qui nous semble l'usage courant.

Le mot glottopolitique, dont l'aspect un peu rébarbatif offre du moins l'avantage de neutraliser l'opposition entre langue et parole, comprend « les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente: aussi bien la langue, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires par exemple; la parole, quand elle réprime tel emploi chez tel ou tel; le discours, quand l'école fait de la production de tel type de texte matière à examen » (Guespin et Marcellesi, 1986: 5).

Pour éviter la profusion synonymique, nous proposons, et c'est l'usage que nous suivrons dans le reste de cet article, de n'utiliser qu'« aménagement linguistique », terme déjà répandu dans le monde francophone pour désigner l'intervention humaine consciente sur les langues. L'aménagement linguistique, faut-il le préciser, n'est alors qu'un aspect de ce que Jean-Claude Corbeil appelle la « régulation linguistique », c'est-à-dire « le phénomène par lequel les comportements linguistiques de chaque membre d'un groupe ou d'un infragroupe donné sont façonnés dans le respect d'une certaine manière de faire sous l'influence de forces sociales émanant du groupe ou de ses infragroupes » (Corbeil, 1983: 283)[2].

[2] Malheureusement, et c'est le cas pour d'autres termes mentionnés dans cet article, « régulation » avait déjà été utilisé auparavant dans une acception passablement différente: pour Sauvageot (1979: 141), il est synonyme de « rénovation » ou « refaçonnage » (« les refaçonnages hongrois, finnois, norvégien, viennent étayer une argumentation qui vise à convaincre les linguistes de la nécessité de se soucier davantage de la régulation des langues »); il s'agit d'une intervention consciente, mûrement réfléchie, alors que chez Jean-Claude Corbeil le terme s'applique plutôt au jeu diffus des forces sociales.

III

Les décisions prises en matière d'aménagement linguistique ont pour objectif de régler les problèmes créés par la présence de plus d'une langue ou de plus d'une variété linguistique de la même langue sur le même territoire. Même si la définition que donne Uriel Weinreich de l'expression « langues en contact » semble privilégier l'aspect individuel de la question — deux langues sont dites en contact « si elles sont utilisées en alternance par les mêmes personnes » (trad. de Weinreich, 1953: 1) —, il n'en demeure pas moins que c'est l'aspect collectif qui provoque l'intervention de l'État pour régler les rapports entre elles de deux ou plusieurs langues. Au Canada et au Québec, cette intervention a été suscitée à la fois par des raisons démographiques (assimilation ou transferts linguistiques) et socio-économiques (domination socio-économique d'un groupe qui impose l'usage de sa langue). En d'autres termes, c'est l'existence de la concurrence linguistique et, plus précisément, la prise de conscience de cette concurrence qui amènent l'intervention politique.

Les faits d'assimilation linguistique ou de transferts linguistiques, peu étudiés ailleurs qu'au Canada[3], ressortissent à ce que les démographes appellent la mobilité linguistique (voir Maheu, 1985), c'est-à-dire les échanges qui, au fil des générations, se font entre groupes linguistiques. Le calcul de la mobilité linguistique se fait normalement à partir des données des recensements lorsque ceux-ci fournissent suffisamment de renseignements d'ordre linguistique. Au Canada, jusqu'au recensement de 1961 inclusivement, le taux de mobilité linguistique était défini comme le rapport entre le nombre de personnes se réclamant de telle origine ethnique et le nombre de celles qui déclaraient telle langue maternelle: au recensement canadien de 1961, 1 420 760 personnes vivant hors du Québec se déclaraient d'origine ethnique française mais seulement 926 400 déclaraient le français comme leur langue maternelle, ce qui donne un transfert (assimilation) de 34,8 % en faveur de l'anglais. La mobilité linguistique est maintenant calculée comme un rapport entre la langue maternelle (première langue apprise et encore comprise) et la langue d'usage (langue habituelle du foyer). Les études de démographie linguistique ont eu une grande importance dans les débats qui ont entouré l'adoption des législations linguistiques québé-

[3] Dans un pays que l'on compare souvent au Canada à cause de son bilinguisme, la Belgique, les recherches sur les transferts linguistiques sont particulièrement ardues parce que, depuis 1962, les recensements linguistiques ont été interdits par voie législative (voir, ici même, Deprez). — Pour les États-Unis, on pourra consulter Fishman *et al.* (1966).

coises (voir, ici même, le chapitre sur le Québec), ce qui explique leur nombre élevé (pour une bibliographie allant jusqu'en 1979, voir Duchesne *et al.*, 1980).

La trop grande insistance sur les données démographiques peut cependant faire perdre de vue le fait que, bien souvent, la diffusion d'une langue peut se faire de façon fort inégale selon les situations où les locuteurs l'utilisent. C'est le mérite de Cooper (1982) d'avoir attiré l'attention sur ce fait.

Pour être possible, la mobilité linguistique, entendue au sens collectif comme dans les études démolinguistiques canadiennes, suppose l'existence d'un grand nombre de bilingues et de facteurs (sociaux, économiques, culturels ou politiques) favorisant une langue au détriment d'une autre car, ainsi que le dit Martinet (1982: 13), « la tendance à la réduction et à l'élimination finale de la situation bilingue [...] est un trait général et permanent ». Mais si certains acceptent l'idée que le bilinguisme collectif puisse être stable (p. ex. Fishman, 1972: 154), c'est peut-être parce qu'ils ne l'envisagent pas dans la longue durée comme le fait Martinet.

Le mot bilinguisme s'applique « à l'emploi concurrent de deux idiomes par un même individu ou à l'intérieur d'une même communauté » (Martinet, 1982: 5). Le bilinguisme peut donc être envisagé soit sous l'angle individuel, soit sous l'angle social.

Si on l'envisage du point de vue de l'individu, le bilinguisme, selon une terminologie assez répandue, sera *composé* ou *coordonné*: dans ce dernier cas, à la différence du premier, le locuteur ne part pas d'un système linguistique A pour produire un énoncé dans le système linguistique B mais élabore ses énoncés indépendamment dans l'un ou l'autre système (voir Ervin et Osgood, 1954). Weinreich (1953: 9) propose une troisième catégorie, le *bilingue subordonné*, qui s'applique à celui qui a appris la langue B par l'entremise de la traduction: pour lui, un mot de la langue B n'est en fait que le signe d'un signe, celui de la langue A. Pour sa part, W.E. Lambert a introduit les notions de *bilinguisme instrumental*, qui insiste davantage sur la valeur utilitaire de la langue seconde, et de *bilinguisme intégré*, qui s'applique aux cas où le locuteur se voit comme un membre potentiel de l'autre communauté linguistique (voir Lambert, 1972: 345; sur le bilinguisme, voir en dernier lieu Blanc et Hamers, s.d. et Baetens Beardsmore, 1986).

Envisagé dans son aspect social, le bilinguisme pourra être « institutionnel » si sa fonction est « de permettre — voire de promouvoir —

l'unilinguisme de deux ou de plusieurs ethnies, afin d'assurer la survivance linguistique de chacune » (Mackey, 1983: 16); il pourra aussi être simplement qualifié de collectif (voir, p. ex., Martinet, 1982: 11), surtout dans les cas où l'on ne veut pas insister sur les problèmes et les tensions résultant de l'usage de deux ou plusieurs langues dans une même communauté. On rencontre aussi l'expression « bilinguisme de masse » pour signifier la « pratique par toute une population de deux ou plusieurs systèmes linguistiques » (Marcellesi, 1981a: 5).

Fishman (1965, 1967) a proposé de différencier l'aspect individuel et l'aspect social du bilinguisme en réservant le terme de bilinguisme au fait individuel relevant de la psycholinguistique et en utilisant le terme de diglossie, déjà employé par Ferguson dans un autre sens[4], pour désigner le fait social dont l'étude relève de la sociolinguistique. Fishman définit la diglossie en partant des *fonctions* différentes que remplissent deux langues dans une même société. Mais comme ces fonctions sont douées d'un prestige et que la maîtrise d'une variété linguistique peut à la longue influencer le statut social d'un locuteur ou d'un groupe de locuteurs, on a proposé d'inclure dans le concept de diglossie l'aspect conflictuel résultant des changements sociaux, donc de dynamiser un concept que l'on trouvait par trop statique; dans cette foulée, on en est venu naturellement à parler de *langue dominante* et de *langue dominée* alors que Fishman ne parle que de HIGH et de LOW sans mentionner les relations conflictuelles des deux langues. Il est maintenant de plus en plus courant d'appeler les langues dominées (voir Kremnitz, 1981) des *langues minorées* (voir, p. ex., Guespin et Marcellesi, 1986: 14); en anglais, on continue cependant de parler de *langues minoritaires* (*minority languages*) (voir, p. ex., Haugen, McClure et Thomson, éd., 1981; Byron, 1985).

L'analyse de la diglossie faite par la sociolinguistique américaine est descriptive et statique. Elle a été remise en question par la sociolinguistique catalane, par la sociolinguistique occitane et par certains créolistes. Ces deux derniers groupes, à la différence du premier, remplacent la polarisation diglossique (qui est conservée par l'école catalane) par un continuum, occitan-français ou créole-français. Nous présenterons plus en détail les positions de l'école catalane (voir fig. 2),

[4] Rappelons que, pour Ferguson (1959), le terme de diglossie, déjà utilisé par l'helléniste français Jean Psichari, s'applique à des sociétés où sont en usage deux variétés d'une même langue ayant un statut différent, l'une étant réservée aux situations de la vie quotidienne, l'autre aux emplois officiels. C'est le cas de la concurrence en Grèce de la variété populaire, la *démotique*, et de la variété inspirée du grec classique, la *katharevousa*. Sur l'origine et l'évolution sémantique du mot diglossie, voir Prudent (1981); voir aussi Jardel (1979) et Mackey (1986).

non seulement parce que, historiquement, son influence nous semble prépondérante, entre autres sur l'école occitane (voir Boyer, 1986: 22), mais surtout parce que ce sont sans doute les sociolinguistes catalans qui ont poussé le plus loin la remise en question de la notion de diglossie en introduisant celle de conflit linguistique, élaborée par Lluís V. Aracil (1965) et popularisée par Rafael Ll. Ninyoles (1969):

> Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives (telles que l'État espagnol les a pratiquées sous le franquisme) jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique (comme celles que pratiquent les États français et italien) (*Congrès de cultura catalana*, 1978, vol. I, p. 13; cité par Kremnitz, 1981: 65-66 et Dittmar et Schlieben-Lange, 1982: 23).

FIGURE 2
Topologie conceptuelle de la sociolinguistique catalane

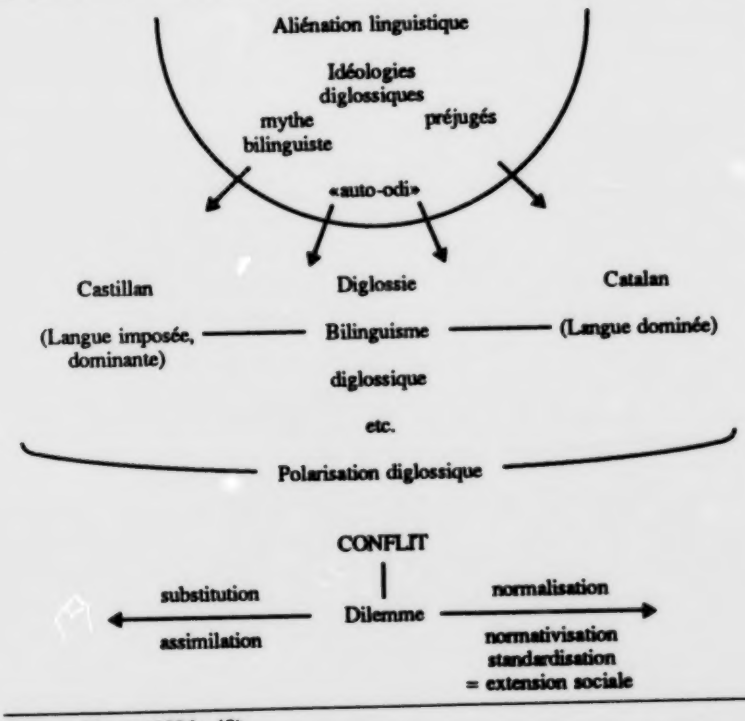

Source: Boyer (1986: 42).

Dittmar et Schlieben-Lange (1982: 22-23) ajoutent que « les sociolinguistes catalans pensent aujourd'hui que la diglossie n'est qu'une forme ou une étape du conflit linguistique qui est, lui, le terme plus général. »

Francesc Vallverdú (1981: 26) souligne que le concept de conflit linguistique lui semble mieux convenir à la situation catalane qui ne présente pas « une distribution fonctionnelle des langues de la manière rigide qu'exige toute situation de véritable diglossie » (trad.) même si elle offre, bien sûr, des traits diglossiques.

Dans une situation de conflit linguistique, il y a un groupe de locuteurs qui cherche à s'identifier au groupe dominant tout en niant l'existence même du conflit. Il tente d'acquérir la langue dominante et les modèles de comportement social et culturel qu'elle véhicule tout en abandonnant ses propres valeurs et son identité sociale. Pour caractériser ces attitudes et ces comportements, Ninyoles (1969) a repris à la psychologie sociale américaine le terme de *self-hatred* (haine de soi) qu'il a rendu en catalan par *auto-odi*. Robert Lafont parle, dans le cas de l'occitan, du même phénomène sous le terme d'aliénation (voir Kremnitz, 1981: 67)[3]; c'est aussi ce dernier terme qui est utilisé le plus souvent au Pays Basque (K. Rotaetxe, communication personnelle).

La notion de conflit linguistique est aussi présente dans l'analyse de la diffusion du français sur le territoire même de la France que font Balibar et Laporte (1974); toutefois, elle n'a pas chez eux de dimension psychosociologique mais semble plutôt une composante de la lutte des classes. Les rapports linguistiques entre la bourgeoisie et le monde ouvrier après la Révolution et tout au cours du XIX[e] siècle sont donc présentés de la façon suivante: « ... l'esprit principal des conflits linguistiques représente la nécessité matérielle pour la classe capitaliste d'uniformiser les pratiques linguistiques conformément aux nécessités du mode de production. Et cette uniformisation exige que la bourgeoisie impose sa pratique, en refoulant et réprimant du même coup la pratique adverse » (Balibar et Laporte, 1974: 80).

La *glottophagie* de Louis-Jean Calvet (1974) repose, elle aussi, sur la catégorie du conflit et en constitue, en quelque sorte, l'aspect extrême puisqu'elle « porte en germe le racisme et la justification du phénomène colonial » (Calvet, 1979 [1974]: 31).

---

[3] L'expression *aliénation linguistique* est aussi utilisée par Henri Gobard (1976), par exemple pour caractériser l'utilisation de l'anglais par les scientifiques français.

Mais on peut se demander si la situation diglossique est nécessairement conflictuelle. Francesc Vallverdú croit qu'elle peut ne pas être indicatrice d'un conflit linguistique:

> Je vois deux types de base de la diglossie: la diglossie neutre et la diglossie conflictuelle. Dans le premier cas, le conflit linguistique a été neutralisé au niveau idéologique, mais on ne peut pas dire qu'il y ait une véritable aliénation linguistique, parce qu'il ne répond pas, au moins dans l'actualité, à des tensions sociales réelles (cité par Kremnitz, 1981: 70).

Georg Kremnitz (1981), qui discute cette opinion de Vallverdú, avoue son désaccord, car il croit que « cette diglossie neutre repose sur un équilibre assez instable » (Kremnitz, 1981: 70).

La diglossie est souvent dissimulée, dans le discours dominant, sous le masque du bilinguisme; on remarque en effet que dans plusieurs situations il y a une tendance à valoriser le bilinguisme de masse. Lluís V. Aracil (1973) a réussi à démonter le mécanisme idéologique valorisant le bilinguisme collectif.

On ne peut terminer cette rapide présentation de la diglossie et du conflit linguistique sans mentionner le concept de *couches linguistiquement hégémoniques* proposé par J.-B. Marcellesi (1981) pour désigner « ces couches qui tantôt, dans certaines sociétés, se confondent ou s'intègrent à la classe dominante, tantôt existent de manière autonome et parfois par sous-détermination ou surdétermination échappent partiellement au contrôle de l'État. [...] les *couches linguistiquement hégémoniques* comprennent en France essentiellement les intellectuels au sens large qui ne peuvent être assimilés sans abus aux propriétaires des grands moyens de production et d'échange » (Marcellesi, 1981b: 97-99). Guespin et Marcellesi (1986: 22) ont depuis apporté la précision suivante: « ... les *couches culturellement hégémoniques* qui se développent sont essentiellement celles dont l'accès aux médias est assuré. » Le concept de couches linguistiquement hégémoniques est valable autant dans les cas où deux variétés d'une même langue constituent la situation diglossique que dans les situations mettant en cause deux langues différentes; il peut même s'appliquer à des sociétés unilingues dans la mesure où il sert à cerner, d'abord et avant tout, les lieux de parole et de pouvoir linguistique.

L'analyse des situations de conflit linguistique serait incomplète si l'on ne faisait intervenir le concept de *triglossie*[6]. Il s'agit d'une

[6] Si l'on en croit L.-F. Prudent (1981: 23), le mot aurait été utilisé pour la première fois par Robert Lafont en 1971 pour décrire la situation des communautés occitanophones

hiérarchisation entre elles de trois langues[7]. Ce concept peut être très utile pour décrire le cas des personnes, des scientifiques par exemple, qui, en plus de leur langue maternelle locale et de la langue nationale, doivent utiliser dans leurs activités professionnelles une langue internationale comme l'anglais, ainsi que l'a suggéré Domènec Bernardó lors du X[e] Congrès mondial de sociologie (Mexico, 1982).

Les créolistes utilisent aussi une trichotomie: acrolecte, interlecte, basilecte (voir Prudent, 1981).

On retiendra que, par-delà les variations dans la définition de la diglossie (voir fig. 3), c'est l'existence d'un rapport de force, soit entre deux langues, soit entre deux variétés d'une même langue, qui est ici la caractéristique essentielle. Et si un tel rapport de force peut exister, si un tel conflit linguistique peut naître, c'est que les langues ne sont pas de simples outils de communication mais aussi les lieux d'un *investissement symbolique* (voir Hagège, 1985: 10 et 12). La diglossie n'est dans cette perspective que la manifestation d'une situation conflictuelle.

Si, comme on vient de le voir, le bilinguisme et la diglossie sont des notions qui servent à expliquer la mobilité linguistique, ils ne rendent compte du phénomène que d'une façon grossière. Pour pousser plus avant l'analyse, il faut faire intervenir les notions de *fonction* et de *domaine d'utilisation*, deux termes qui, malheureusement, semblent souvent employés de façon interchangeable, ainsi que le note Jean-Claude Corbeil: « On confond parfois, à tort, fonctions de la langue et domaines d'utilisation. Dans des expressions comme *langue de travail, langue d'enseignement, langue de gestion,* il s'agit de domaines d'utilisation de la langue et non de fonctions, encore moins de formes particulières de la langue » (Corbeil, 1986 [1984]: 89).

C'est Joshua A. Fishman qui a introduit la notion de domaine d'utilisation (*domain of use*) pour désigner les situations d'utilisation d'une langue comme le foyer, le travail, l'enseignement, le culte, etc. (voir, p. ex., Fishman, 1972: 79-93). Même si l'existence de tels

---

du Val d'Aran (Espagne) et du Piémont, dominées par le catalan et le castillan dans le premier cas, par le piémontais et l'italien standard dans le second. D'autre part, Henri Gobard (1976) présente une quadripartition des fonctions linguistiques sous le nom de *tétraglossie*. Fernand Hoffmann (1981) utilise aussi sporadiquement le même mot.

[7] L'utilisation que fait Hoffmann (1981) du terme triglossie dans sa description de la situation linguistique du Luxembourg ne correspond pas à cette définition. Mais le Viêt-nam a connu au cours de son histoire une tripartition vietnamien-français-chinois qui se rapproche de cette définition (voir Hoàng Tuê, 1985). Au lieu de triglossie, L.-J. Calvet (1987) préfère, pour sa part, parler de « diglossies enchâssées ».

FIGURE 3
Évolution du concept de diglossie

(1885) 1928	1959	1965	1971	1976	1981	1982
Jean Psichari et autres hellénistes	Charles Ferguson	Joshua A. Fishman	Rafael Ninyoles	Robert Lafont	L.-F. Prudent	Domènec Bernardó
Diglossie intralinguistique (paléodiglossie)	Diglossie intralinguistique	Diglossie extralinguistique	Idéologies diglossiques et conflits linguistiques	Les représentations de la diglossie	Normes de l'interlecte des créoles	Conflit triadique et impérialisme
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
langue populaire / langue cultivée	arabe coranique / arabe dialectal	castillan/ anglais	Normalisation/ substitution	Représentations/ Réalités	Acrolecte	anglo-américain
		ou	↓	↓	↑	↓
	ou	bengali/ anglais			Interlecte	castillan ou français
		ou			↓	↓
					Basilecte	catalan
(une langue)	haut-allemand/ schweizerdeutsch (une langue)	swahili/ anglais (2 langues)	catalan/ castillan (2 langues)	occitan/ francitan/ français (2 langues)	(2 langues)	(3 langues)

Source: Puig (1983).

domaines peut être posée a priori, Cooper (1982: 27) précise qu'il faut en vérifier l'existence et la validité pour chaque société étudiée.

Mais c'est la notion de fonction qui suscite le plus de difficultés puisqu'elle est rarement définie de façon précise et, même lorsqu'elle l'est, il arrive qu'elle soit quand même employée par inadvertance dans le sens de domaine d'utilisation. Aussi nous permettons-nous de citer au complet la définition la plus détaillée que nous en ayons trouvée:

> La langue remplit diverses fonctions au sein de la société. Celles que nous identifions ci-après n'ont rien à voir avec celles de Jakobson, justement parce que nous nous intéressons aux rôles de la langue dans la société et non à ses rôles dans la situation canonique de communication. Nous distinguons cinq fonctions, que nous présentons brièvement. Elles ne s'excluent pas, bien au contraire: la distinction est strictement méthodologique. La première fonction est dite intégrative: la langue maternelle et, d'une certaine manière, l'acquisition d'une langue étrangère permettent la participation à la culture d'un groupe ethnique soit parce qu'elle en est l'un des éléments les plus importants, soit parce qu'elle permet d'accéder de l'intérieur aux autres éléments de cette culture. Les fonctions de communication et d'expression sont corrélatives, puisqu'elles rejoignent deux intentions du même acte de parole: dire le plus exactement possible ce que l'on a à dire (s'exprimer), en puisant dans la connaissance que l'on a de la langue les éléments les plus aptes à transmettre le message; se faire comprendre (communiquer), en tenant compte de la capacité linguistique de l'interlocuteur. La fonction esthétique se manifeste lorsque la langue est considérée comme un matériau dont on veut tirer des effets, comme il arrive en littérature, en poésie, au théâtre, dans la chanson, ou encore en publicité ou en art oratoire. Enfin, la fonction ludique indique que l'usage du système linguistique est aussi une source ou une occasion de jeu et de plaisir. En aménagement linguistique, les fonctions les plus importantes sont la fonction intégrative et la fonction de communication (Corbeil, 1986: 89).

L'étiolement des fonctions et le rétrécissement des domaines d'utilisation d'une langue sont évidemment les corollaires indispensables du processus de diffusion d'une autre langue. Lorsque l'on étudie ce processus du point de vue de la langue au détriment de laquelle se fait l'expansion, on parle de *déclin* (*language decay*)[8] dont l'aboutissement est évidemment la mort[9]. Le déclin et la disparition d'une langue sont

---

[8] La sociolinguistique catalane désigne ce phénomène sous le nom de substitution, voir p. ex. Ninyoles (1972: 51-54).

[9] Les métaphores biologiques, fréquentes dans la linguistique comparative du XIX^e^ siècle, n'ont pas encore disparu complètement puisque, dans le cas qui nous occupe ici, tous les ouvrages, pour la plupart de langue anglaise, parlent de *language death*, p. ex. Dressler et Wodak-Leodolter, 1977. Voir aussi Calvet (1987: ch. 9).

bien sûr liés à la diglossie[10], car, selon Wolfgang U. Dressler, « le mécanisme de base du déclin d'une langue s'enclenche lorsque le changement social fait en sorte qu'une communauté linguistique passe sous la coupe d'une autre. Les locuteurs réagissent du point de vue sociopsychologique en ayant une moins bonne opinion de leur langue. Une conséquence en est l'utilisation sociolinguistiquement restreinte de cette langue, ce qui a ensuite pour effet d'appauvrir sa structure » (trad. de Dressler, 1982: 329).

Si nous n'avons guère envisagé jusqu'à présent l'aménagement linguistique que par rapport aux relations, parfois conflictuelles, qui s'établissent entre deux langues, il ne faudrait pas oublier les cas où des projets ou des tentatives d'aménagement linguistique ont visé à donner une plus grande autonomie à deux variétés d'une même langue: c'est ce que nous appellerons le séparatisme linguistique. Le Québec en a connu un exemple lorsqu'un groupe d'écrivains a essayé de faire du joual une langue littéraire. Dans les Pays catalans, il y a eu de nombreuses discussions pour déterminer si le valencien était une langue à part entière à côté du catalan (voir Ninyoles, 1972: 78-81). On peut aussi citer comme exemples de séparatisme linguistique réussi le moldave en face du daco-roumain (ou valaque) et le tadjik en face du perse (voir Comrie, 1981: 8-9 et 187-188); dans ces derniers cas, il y a eu intervention du pouvoir politique pour rendre autonome une variété linguistique.

IV

Après avoir passé en revue les principaux concepts qui sous-tendent divers types d'interventions sur les langues, de même que les différents contextes sociolinguistiques qui provoquent ces interventions, nous aborderons ici brièvement l'examen des objectifs visés par l'aménagement linguistique.

Si, en principe, le fait d'identifier et de définir les objectifs visés par toute intervention sur le statut des langues et sur les langues elles-mêmes paraît être la première étape du processus de l'aménagement linguistique, il faut souligner, après Moshé Nahir (1984), que cet aspect a bien peu retenu l'attention des chercheurs, qui se sont surtout attardés

[10] Il y a pourtant de rares exceptions où des langues semblent être disparues très rapidement sans être passées par l'étape de la diglossie, la réduction des fonctions et domaines d'utilisation et le dépérissement du système linguistique proprement dit. Dorian (1977: 24) cite le cas du tasmanien et celui du yahi, langue de la Californie. Voir aussi Kloss (1984: 68-69).

à définir les divers aspects et composantes de la langue visés par les politiques linguistiques. De plus, l'examen de la majorité des expériences d'aménagement linguistique démontre que les « aménageurs » eux-mêmes n'ont pas toujours une vision très claire ni des objectifs poursuivis ni des conséquences possibles de leurs interventions. Il ressort de cela que les différents types d'objectifs qui ont été identifiés et qui ont fait l'objet de typologies se situent en fait à plusieurs niveaux du processus d'aménagement linguistique si bien qu'ils sont parfois définis non en fonction des résultats recherchés, mais plutôt par rapport aux fonctions linguistiques et aux domaines d'utilisation qui constituent l'objet sur lequel porte l'action planificatrice. En fait, comme nous l'avons déjà dit, l'aménagement linguistique est une discipline nouvelle dont les concepts fondamentaux ne sont pas encore tous bien établis, ce qui se traduit souvent, comme c'est le cas pour la définition et la description des objectifs, par un flou terminologique.

Notre but n'étant pas, cependant, de redéfinir le cadre conceptuel du domaine, mais plutôt de présenter les notions qu'on y rencontre couramment, notions qui le sous-tendent, nous présenterons ici les principales typologies d'objectifs qui ont été proposées.

Ainsi, Moshé Nahir (1984) offre une typologie qui regroupe, à la fois, les objectifs et ce qu'il appelle les « fonctions » ou les « aspects » de la langue qui nécessitent une intervention. À partir de cas concrets, il dégage les onze objectifs suivants: 1) la purification de la langue, notamment pour la protéger d'influences étrangères et pour préserver l'intégrité de la norme décrétée; 2) le renouveau de la langue, pour faire d'une langue peu utilisée la langue normale de communication; 3) la réforme de la langue qui vise un ou des changements spécifiques à l'intérieur d'une composante de la langue, que ce soit au niveau de l'orthographe, du lexique ou de la syntaxe; 4) la promotion d'une variété linguistique au rang de langue standard; 5) la diffusion, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de locuteurs (ce qui correspond à l'« extension sociale » des Catalans, voir, p. ex., Kremnitz, 1982: 23-24); 6) la modernisation lexicale qui se fait par la néologie ou l'emprunt adapté au « génie » de la langue; 7) la standardisation terminologique dont l'objectif est l'uniformisation des terminologies; 8) la simplification stylistique, pour réduire les sources d'ambiguïté liées, comme le dit Moshé Nahir, à l'utilisation de structures archaïques, que ce soit dans le lexique, dans la syntaxe ou, plus généralement, dans le style; 9) la communication interlinguistique, pour faciliter la communication entre des communautés linguistiques distinctes, soit par la promotion d'un code linguistique « artificiel », comme l'espéranto, ou celle d'une langue qui s'impose comme langue de communication internationale,

comme l'anglais; 10) le maintien de la langue, c'est-à-dire la promotion d'une langue déjà en usage, qu'il s'agisse d'une langue « dominante » socioculturellement ou démographiquement ou de langues « minoritaires » (*ethnic languages*) dont on veut faire la promotion; 11) la standardisation de codes dits « auxiliaires » comme, par exemple, le langage des signes utilisé par les sourds, la signalisation routière, etc. (Nahir, 1984: 299-319).

De plus, Moshé Nahir établit une distinction entre les objectifs (ou « fonctions ») et les activités qui permettent de les atteindre (1984: 296-297). Ces activités, qui se rapportent en fait au processus interventionniste, ont déjà été décrites par Einar Haugen (1966b et 1983). Moshé Nahir propose, afin d'obtenir une image globale du phénomène de l'aménagement linguistique, de jumeler les onze objectifs qu'il a dégagés à ceux qui ont été proposés par Haugen.

Chaim Rabin (1971: 277-279), de son côté, propose trois catégories d'objectifs: 1) les objectifs extralinguistiques qui ont trait aux changements dans l'emploi des langues, tant sur le plan sociolinguistique que sur le plan sociogéographique; 2) les objectifs semi-linguistiques qui concernent des changements au niveau de l'écriture, de l'orthographe, de la prononciation, etc., et 3) les objectifs plus spécifiquement linguistiques qui touchent particulièrement le lexique, les termes techniques, et même la structure phonologique, morphologique et syntaxique de la langue.

Enfin, Joan Rubin (1977) propose elle aussi une typologie des objectifs. Bien qu'elle reprenne à peu près les mêmes termes que ceux utilisés par Chaim Rabin (1971), il semble, comme l'explique Chris Kennedy (1982: 266), que les objectifs qu'elle retient se situent sur un plan différent de ceux qui sont proposés par Chaim Rabin. Selon elle, les objectifs extra-linguistiques ne cherchent que de façon indirecte la solution de « problèmes linguistiques ». En réalité, les véritables enjeux sont de nature sociopolitique ou même uniquement politique. Les objectifs semi-linguistiques visent un redressement sociolinguistique ou sociopolitique et linguistique. Enfin, les objectifs purement linguistiques sont les seuls qui ont pour objet premier de résoudre des problèmes de communication (Rubin, 1977 cité dans Kennedy, 1982: 266).

Si on revient aux typologies proposées par Moshé Nahir (1984) et Chaim Rabin (1971), on constate que la plupart des objectifs énumérés sont définis par rapport à des fonctions linguistiques ou à des domaines d'utilisation, ou encore par rapport aux divers types d'interventions qui permettent d'apporter des changements au niveau des diverses com-

posantes proprement linguistiques. En fait, il s'agit davantage d'objectifs envisagés par rapport aux changements linguistiques souhaités que par rapport au contexte social qui détermine l'utilisation et le choix des langues faisant l'objet des politiques linguistiques. En ce sens, ces typologies rejoignent et complètent celles dont on a discuté plus haut et qui cherchaient à décrire et à définir les diverses étapes de l'aménagement linguistique de même qu'à identifier quelques-uns des moyens utilisés pour provoquer les changements linguistiques désirés.

Les spécialistes de l'aménagement linguistique ont noté la présence et l'importance des facteurs extralinguistiques qui entrent en jeu et qui constituent en fait les véritables objectifs de ces interventions, même s'ils ne sont pas explicites. Entre autres, Joan Rubin et Björn H. Jernudd (1971: XVI), J. Das Gupta (1970: 224-225) et Joan Rubin (1973: 5) insistent sur l'importance des facteurs économiques, sociaux, politiques, démographiques et psychologiques. De son côté, Paul L. Garvin (1973: 24) précise que les décisions prises dans le cadre de l'aménagement linguistique touchent des aspects linguistiques mais sont motivées par des facteurs extralinguistiques et que, de plus, le succès et la mise en œuvre de ces décisions dépendent aussi de facteurs non linguistiques. Soulignons à cet égard que Björn H. Jernudd et J. Das Gupta proposaient, en 1971, d'intégrer les aspects sociopolitiques dans les typologies décrivant le processus et les objectifs de l'aménagement linguistique (Jernudd et J. Das Gupta, 1971: 195-215). De même, Pierre E. Laporte (1979) adopte un point de vue fort semblable dans son interprétation de la politique linguistique québécoise: pour lui, elle est avant tout un moyen de « planification du marché du travail » et, dans cette optique, les objectifs « linguistiques » ne sont que des moyens pour atteindre des objectifs socioculturels, sociopolitiques et socio-économiques. On rejoint ainsi l'interprétation de K.A. Woolard (1986) pour qui les politiques linguistiques relèvent souvent de l'ordre du symbole puisqu'elles sont utilisées pour régler des problèmes qui, en

FIGURE 4

	OBJECTIFS (Buts visés) (J. Rubin)		
OBJECTIFS (Moyens) (C. Rabin/H. Kloss)	a) Communication	b) Socio-politico-linguistique	c) Politique
(i) Statut	X	X	X
(ii) Corpus-orthographe/phonologie	X	X	X
(iii) Corpus-lexique	X	X	X

réalité, ne sont pas proprement linguistiques (voir aussi Lara, ici même).

Il ressort des considérations précédentes qu'une typologie qui établirait une hiérarchisation des objectifs poursuivis et du processus même de l'aménagement linguistique permettrait de mieux cerner le phénomène dans son ensemble. C'est dans cette optique que Chris Kennedy suggère de combiner, dans un même schéma, les objectifs proposés par Joan Rubin (1977) avec ceux de Chaim Rabin (1971) dont nous avons déjà fait état et d'y intégrer aussi la typologie élaborée par Heinz Kloss (1969) (qui rejoint, en fait, celle de Chaim Rabin). Chris Kennedy (1982: 266) propose le tableau que nous reproduisons ici (voir fig. 4) et qui cherche à donner une vue d'ensemble du processus complet de l'aménagement linguistique en ce qu'il présente à la fois les objectifs et les moyens utilisés; comme le tableau le montre, on a souvent confondu objectifs et moyens.

Joshua A. Fishman (1973; repris dans Kennedy, éd., 1984: 44-46), propose, de son côté, d'identifier, dans un modèle décrivant les objectifs de l'aménagement linguistique, les résultats recherchés par ces objectifs. Il s'inspire, par là, des modèles de changement planifié utilisés dans d'autres domaines. Nous reprenons (fig. 5), après l'avoir traduit, le schéma qu'il propose et qui rejoint, par certains aspects, les points touchés par Joan Rubin et Chaim Rabin.

FIGURE 5

	Développement	**Modernisation**	**Occidentalisation**
Changement technologique visé en priorité	Le changement technologique est visé en priorité.	Action intermédiaire entre les deux extrêmes.	Un changement socioculturel profond est visé en priorité.
c.			
Changement social visé en priorité (soit par des emprunts à d'autres langues, soit par le recours aux ressources internes).	Ce changement est basé sur l'emprunt des techniques, bien que l'on tente de conserver l'intégrité du système en place.		Ce changement est basé sur l'emprunt de techniques et de réseaux sociaux qui s'inspirent de modèles étrangers.

Comme on peut le constater par les exemples déjà cités, les objectifs poursuivis par les interventions sur la langue sont multiples et se situent à divers paliers. Souvent même, comme l'ont remarqué maints spécialistes, ils sont mal délimités, confus, voire contradictoires (voir Rubin, 1971).

Par ailleurs, les modalités utilisées pour atteindre les objectifs sont elles-mêmes nombreuses et font appel à des niveaux d'interventions différents. Il y a d'abord les dispositions constitutionnelles et les lois à caractère linguistique. Si l'on fait l'historique de ce type d'intervention, on se rend compte que de plus en plus de pays y ont recours. Giuseppe Turi, dans une étude réalisée en 1977, note que sur les 147 États dont il a analysé les constitutions, 110 avaient prévu des dispositions en matière de langue.

Les dispositions constitutionnelles ou les lois à caractère linguistique peuvent porter sur la langue elle-même ou sur les domaines d'utilisation de la langue. La portée de ces lois varie beaucoup, les unes portent sur des aspects bien spécifiques et parfois restreints alors que d'autres ont une étendue beaucoup plus grande.

Ainsi, à titre d'exemple de lois ou de règles constitutionnelles dont la portée est large, mentionnons le cas du Québec où l'on promeut une langue au rang de langue « officielle »; ou encore, dans les institutions relevant du parlement fédéral canadien, ce sont le français et l'anglais qui ont rang de langues officielles. Il existe aussi des politiques linguistiques officielles qui ont pour but, par exemple, la promotion d'une langue ayant déjà connu une utilisation importante, comme le catalan. Il est même arrivé que l'on décrète l'utilisation d'une langue ancienne ne survivant guère que dans des textes écrits: on parle alors de « renaissance » d'une langue. C'est le cas de l'hébreu en Israël.

Certaines politiques officielles concernent des domaines spécifiques d'utilisation des langues. Au Québec, par exemple, l'officialisation du français a touché l'Administration publique, les entreprises, l'affichage public, etc. Comme exemples d'actions plus proprement linguistiques, mentionnons l'imposition de l'alphabet latin en Turquie et les réformes orthographiques de plusieurs langues (Fodor et Hagège, 1983-1984) qui touchent le code écrit, de même que les mesures pour moderniser le vocabulaire technique en Israël.

Par ailleurs, certaines lois ont une valeur incitative (« loi 63 » de 1969 au Québec) alors que d'autres ont un caractère plus coercitif. Il arrive aussi qu'on institue, dans le cadre législatif, comme c'est le cas

au Québec, les appareils administratifs et juridiques nécessaires à la mise en œuvre des politiques linguistiques alors que d'autres lois sont avant tout des énoncés de principes.

Enfin, certains spécialistes classent les législations linguistiques en fonction du point de vue adopté. Ainsi, on parle de lois respectant le « principe de territorialité » quand les droits et les obligations qu'elles créent s'appliquent à un territoire donné; on oppose ce principe à celui de la « personnalité » lorsque le but est d'attribuer un statut particulier à des individus ou à des groupes d'individus. Bien que pour certains, comme Gentil Puig (1983: 30) et William F. Mackey (1979: 9-10), ces deux critères constituent deux aspects fondamentaux de l'aménagement linguistique, on peut se demander jusqu'à quel point ils sont vraiment opérationnels ou même s'ils peuvent exister à l'état pur. Ainsi, les cas de la Catalogne (voir Puig, 1983: 35) et du Québec (voir Maurais, ici même) démontrent combien il est parfois difficile d'établir clairement une telle dichotomie.

Parallèlement aux dispositions constitutionnelles et aux lois linguistiques, on trouve aussi des politiques officielles qui prennent la forme de directives gouvernementales ou plutôt administratives qui réglementent l'usage des langues dans divers domaines publics, comme l'Administration ou le monde de l'enseignement. Ainsi, dès son arrivée au pouvoir en 1970, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a émis une directive à ses fonctionnaires sur l'utilisation du français.

Il y a un autre type de politique linguistique, qui ne s'avoue pas et que, pour cette raison, on a tendance à oublier: il s'agit du non-interventionnisme ou du laisser-faire ou encore de ce que Guespin et Marcellesi (1986: 16-17) appellent le libéralisme. « Le discours libéral n'est plus que la couverture d'interventions avantageant les couches ayant intérêt à la conservation d'une situation langagière qui leur est favorable » (Guespin et Marcellesi, 1986: 17). D'après l'analyse de D.F. Marshall, c'est la solution qui a été retenue aux États-Unis par les « Pères Fondateurs »: « Il ressort de notre analyse de l'histoire américaine que le fait de ne pas avoir de langue officielle n'est pas dû à un oubli de la part des auteurs de la Constitution, mais résulte d'une volonté délibérée de planification linguistique » (trad. de Marshall, 1986: 70). Ces « politiques » peuvent avoir des répercussions importantes quant à la promotion sociolinguistique d'une langue, en faveur, généralement, de la langue socialement dominante, puisqu'elles consistent en dernier ressort « à laisser évoluer le rapport des forces en présence » (Leclerc, 1986: 220). Ce serait le cas en U.R.S.S. quant au libre choix de la langue d'enseignement (Comrie, 1981: 28) qui aurait

pour résultat de favoriser le russe (voir Carrère d'Encausse, 1978: ch. 5). Le libre choix de la langue d'enseignement est d'ailleurs vu par un sociolinguiste catalan comme le meilleur système pour perpétuer les inégalités culturelles et linguistiques (Puig, 1983: 37); mais il n'est pas que cela: vu sous l'angle historique, c'est un mécanisme favorisant l'assimilation ethnolinguistique.

Il ressort de l'examen de ces divers types de législations, dispositions constitutionnelles ou réglementations, qu'elles ont pour but d'assurer un statut officiel à une ou plusieurs langues même dans les cas où, en fait, ces mesures constituent une intervention sur la langue elle-même. Il existe cependant un autre type d'intervention qui s'exerce par le truchement d'organismes plus ou moins officiels qui agissent en qualité de promoteurs ou de défenseurs d'une variété de langue.

Ainsi, on a assisté, à la suite surtout de la création de l'Académie française en 1635, à l'apparition d'organismes officiels normatifs qu'on désigne généralement sous le nom d'« académies », et qui ont eu pour mandat de réglementer l'usage de la langue en valorisant une variété linguistique socialement privilégiée à laquelle on a attribué des qualités « linguistiques » supérieures aux autres variétés linguistiques avec lesquelles elle était en concurrence. Aujourd'hui, comme le souligne Claude Hagège (1983: 44), bon nombre de ces académies ont été remplacées par des organismes appelés Offices, Instituts, Fondations, Comités, Bureaux, Sociétés, Commissions. Habituellement leur mandat s'est élargi et ils ont parfois mission de veiller à l'application d'une loi linguistique qui touche tant au statut qu'à la langue elle-même. Le cas du Québec est un bel exemple de l'évolution d'un tel organisme. En effet, le premier « Office de la langue française » fut créé en 1961 par la loi qui instituait le ministère des Affaires culturelles. Il reçut comme mission d'« enrichir » et d'« améliorer » le français parlé au Québec. Par la suite, la *Loi sur la langue officielle* (« loi 22 ») le transforma en un organisme appelé « Régie de la langue française » qui, en plus de continuer la mission normative de son prédécesseur, reçut le mandat de veiller à son application, de conseiller le ministre en matière linguistique et de sévir contre les contrevenants aux dispositions portant sur le statut du français. Plus tard, la *Charte de la langue française* (« loi 101 »), promulguée en 1977, institua un nouvel « Office de la langue française » qui, encore aujourd'hui, poursuit l'œuvre amorcée en matière d'« enrichissement » et d'« amélioration » de la langue française en plus de veiller à l'implantation des dispositions contenues dans la loi. Les deux autres mandats, de conseil auprès du ministre et de surveillance des contrevenants, ont été confiés à deux organismes distincts.

Dans le même ordre d'idée, il existe aussi d'autres types d'interventions que l'on pourrait, celles-là, qualifier de « privées » selon la terminologie de Claude Hagège (1983: 43). Il s'agit habituellement d'initiatives assumées par des organismes socioculturels qui ont pour but d'éveiller le sentiment de fierté linguistique du groupe social dont on veut promouvoir la langue. C'est le cas, au Québec, de la Société Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1834, et qui s'est donné comme mandat de défendre les droits et la langue des Canadiens français.

On peut aussi considérer les activités de certaines académies comme représentatives de ce type d'intervention « privée ». C'est le cas de l'Académie canadienne-française, composée d'écrivains, et fondée au Québec en 1944 dans le but de « maintenir au Canada [...] la pureté de la langue française, la redresser, la corriger s'il y a lieu, s'attaquer aux obstacles qui en arrêtent l'expansion, la défendre, l'étudier dans son état actuel pour en bien connaître la valeur, l'enrichir au besoin, l'adapter dans des domaines bien précis, et enfin se prononcer pour elle quand il y a lieu » (Barbeau, éd., 1955: 14).

En fait, ces organismes privés sont capables de jouer un rôle social très important en ce qu'ils peuvent influer sur les opinions de la société non seulement en ce qui a trait aux questions relatives à la norme, mais aussi en ce qui concerne les questions d'ordre plus général comme l'importance et le rôle social et symbolique qu'une langue peut jouer au sein d'une société. D'où l'importance, pour un gouvernement, que l'idéologie de ces organismes privés soutienne sa politique et, de ce fait, en facilite l'implantation.

À cette promotion linguistique due à l'initiative d'organismes privés, il faut aussi ajouter l'action entreprise par des particuliers: journalistes, enseignants, auteurs de manuels scolaires, de grammaires, de dictionnaires. Souvent, ces initiatives individuelles ont pour résultat de déclencher des actions plus officielles, et, à ce titre, elles jouent un rôle important (voir Hagège, 1983: 46-47). Citons le cas de la Norvège où, au XIX[e] siècle, deux enseignants, Knud Knudsen et Ivar Aasen allaient influencer le cours de l'évolution linguistique de ce pays (Haugen, 1959 et n.p.), celui aussi, très connu, de Ben Yehuda pour l'hébreu (voir Nahir, ici même) ou encore celui de Pompeu Fabra pour le catalan (voir Bastardas, ici même).

Les considérations qui précèdent montrent jusqu'à quel point il peut être trompeur de ne considérer le statut d'une langue que du point de vue juridique. Il faut, en plus du statut *de iure*, prendre en

considération le statut *de facto*. Une langue peut avoir un statut important ou même occuper une position de langue dominante alors que rien ne le prévoit dans les textes constitutionnels et juridiques.

V

Le travail de mise à jour d'une langue a été baptisé *corpus planning* par Heinz Kloss (1969), terme qui est parfois rendu en français par planification du corpus ou aménagement du corpus. L'appellation, tant française qu'anglaise, est trompeuse, car il ne s'agit ici nullement d'un corpus (ensemble limité d'éléments sur lesquels porte une analyse linguistique). Pour notre part, nous préférons parler d'aménagement de la langue, tout simplement; Aurélien Sauvageot a, quant à lui, utilisé les expressions réglage de la langue (1978) et refaçonnage de la langue (1979) et, sous la plume de Claude Hagège (p. ex., 1983: 21), le mot réforme prend un sens analogue. Une telle intervention directe sur la langue n'a de sens que si l'on conçoit cette dernière comme un instrument; c'est sans doute Johannes Aavik, le grand réformateur de l'estonien, qui a poussé le plus loin cette conception utilitariste: « ... la langue est un outil, la langue est une machine. C'est pourquoi il ne faut pas la regarder avec les yeux du biologiste qui ne s'intéresse qu'à constater les phénomènes et à les expliquer, mais au contraire avec les yeux de l'homme d'action, de l'ingénieur, du technicien qui s'applique à agir sur les phénomènes pour les utiliser à son profit et à ses fins » (cité et traduit par Sauvageot, 1978: 10).

L'aménagement de la langue, c'est-à-dire l'intervention sur les structures linguistiques elles-mêmes, a surtout touché l'orthographe (nombreux exemples dans Fodor et Hagège, 1983-1984) et le lexique, dont nous traiterons un peu plus en détail; mais on a aussi des exemples d'intervention en morphosyntaxe (ainsi, la féminisation des titres de profession au Québec, voir Maurais, ici même; pour d'autres exemples, voir Hagège, 1983: 23-25) et même en phonétique (il n'y a guère ici, il est vrai, qu'un seul exemple, celui de l'hébreu, pour lequel, au moment de sa résurrection, il a bien fallu décréter une norme phonétique; signalons aussi l'établissement de normes orthoépiques pour le théâtre, la radio et la télévision). Quant aux questions stylistiques, elles ont, du point de vue théorique, surtout retenu l'attention des membres du Cercle de Prague (voir Garvin, 1983 et Daneš, ici même) mais elles sont présentes, à des degrés divers, dans toutes les situations d'aménagement linguistique.

C'est le lexique qui retiendra davantage notre attention, car il est le centre d'attraction de tous les efforts d'aménagement de la langue; ces

derniers naissent de la conscience soit d'un envahissement de vocables étrangers soit d'un déficit lexical par rapport aux grandes langues de civilisation, de nos jours le plus souvent par rapport à l'anglais. La modernisation lexicale vise de plus en plus essentiellement les vocabulaires spécialisés (les terminologies) — ce que l'on appelle mal à propos les langues de spécialités, car cela ne recouvre guère que des faits lexicaux et quelques traits stylistiques. Et cette modernisation n'est pas sans poser, dans les pays du Tiers Monde, le problème de l'occidentalisation, auquel il a été fait allusion plus haut.

Le développement lexical s'effectue de trois façons: par l'emprunt, par l'extension de sens et par la création.

L'emprunt occupe une place à part en aménagement linguistique. Souvent, il n'est pas considéré comme un moyen d'enrichissement mais comme un signe de la détérioration d'une langue et une manifestation de l'aliénation linguistique.

Pour notre propos, nous distinguerons trois types d'emprunts: l'emprunt lexical, l'emprunt sémantique et le calque[11]. Il y en a évidemment d'autres, par exemple l'emprunt d'un phonème ou d'un morphème, mais leur importance est moindre en aménagement linguistique (on notera toutefois, surtout parce qu'elle semble exceptionnelle, l'introduction d'un nouveau phonème, /d/, par les réformateurs du finnois, voir Sauvageot, 1978: 18)[12].

L'emprunt lexical consiste dans le passage, d'une langue à une autre, d'un lexème (signifiant + signifié). Il peut être utilisé à peu près tel quel dans la langue emprunteuse (p. ex. *sponsor* en français) ou plus profondément adapté dans sa graphie ou son phonétisme (angl. *riding-coat* > fr. redingote; fr. chauffeur, gelée > hongrois *sofőr*, *zselé*); lorsque l'on refuse l'adaptation phonétique, c'est parce que la prononciation étrangère d'un mot emprunté n'est pas sans apporter un « profit de distinction », pour reprendre l'expression de Bourdieu. S'il ne désigne que des réalités étrangères ou tant qu'il est perçu comme

[11] Pour une typologie plus complète, on consultera Haugen (1950), toujours d'actualité; cette typologie a été présentée au public français par Humbley (1974).

[12] Il est curieux de noter que jusqu'à la publication de *Languages in Contact* de U. Weinreich (1953), on avait douté de la possibilité d'emprunter des éléments autres que lexicaux. C'est ainsi que Whitney et Meillet niaient l'existence d'emprunts morphémiques. Mais Sandfeld (1936) donnait déjà des exemples d'emprunts morphologiques et syntaxiques et affirmait que, pour le lexique, toutes les parties du discours sont empruntables, y compris les pronoms, les noms de nombres et les mots-outils.

étranger, l'emprunt peut s'appeler xénisme. On note que les emprunts faits à une langue dominée (par exemple, le mot bled lorsqu'il est utilisé en français) peuvent avoir une valeur péjorative; comme le faisait remarquer Nyrop, « la valeur attribuée au mot emprunté est une question sociale et nationale; selon que l'idiome et le peuple auxquels on fait des emprunts sont regardés comme inférieurs ou supérieurs, ces emprunts descendent ou montent en dignité » (cité par Guilbert, 1959: 276). C'est ainsi que, selon Lafont, l'importation de lexèmes français a, dans certains cas, réduit les lexèmes occitans originaux à des emplois « bas » (Lafont, 1983: 360-361): le lexique se structure alors diglossiquement sous l'action d'une langue étrangère dominante, phénomène sociolinguistique qu'a connu l'anglais au Moyen Âge avec des doublets comme *beef/ox* ou *sheep/mutton*, dont la connotation diglossique est cependant disparue de la langue moderne. Lorsque les emprunts se font massivement, comme cela est le cas dans les langues de littérisation (d'écriture) récente en U.R.S.S., certains linguistes n'hésitent pas à décrire les résultats de ce processus comme des « langues hybrides » (voir, p. ex., Comrie, 1981: 34-35; Imart, 1983: 237 donne des exemples de textes macaroniques en kirghiz, qu'il préfère du reste appeler « kirgrusse »). Mais en fait, c'est plutôt le vocabulaire qui est hybride. Au Québec, la langue utilisée dans les usines a connu ces emprunts massifs.

L'emprunt sémantique consiste à ajouter, dans la langue emprunteuse, un sens à un mot déjà existant, sous l'influence d'une langue étrangère; en d'autres termes, il s'agit de l'addition à un signifiant d'une langue donnée d'un signifié qui, dans une autre langue, correspond à un signifiant de forme analogue. Puisque l'apparence extérieure du lexème demeure, l'emprunt sémantique est plus difficile à détecter que l'emprunt lexical. Comme exemple, on peut prendre le sens de « manière d'aborder un sujet de connaissance quant au point de vue et à la méthode utilisée » (Petit Robert) donné au mot français « approche » sous l'influence de l'anglais *approach*.

Même s'il arrive que l'on rencontre le mot calque dans le sens que nous venons de donner à emprunt sémantique, il est préférable de ne l'utiliser que dans le cas de la traduction littérale d'une expression (calque syntagmatique ou syntaxique: français québécois « parler à travers son chapeau », de l'anglais *to talk through one's hat*, « parler à tort et à travers »; allemand *teilnehmen*, hongrois *részt vesz* « prendre part »); on parlera aussi de calque dans le cas de la traduction d'un mot morphologiquement complexe et sémantiquement transparent (*qualitas*, mot formé par Cicéron sur le modèle du grec ποιότης < ποιός + -της; voir Cic., *Ac.*, 1, 6, 24 et Ernout et Meillet, 1979: 551, s.v. *qualis*).

Le calque et l'emprunt sémantique n'affectent pas la structure phonologique ni la structure morphologique de la langue emprunteuse; le calque peut cependant affecter la structure syntagmatique dans la mesure où il introduit un ordre des mots étranger (p. ex., Est-Allemand, à l'imitation de l'angl. *East German*).

Bien qu'ils soient un moyen d'enrichir la langue, les emprunts ont souvent été reçus négativement, même par des linguistes: « ... les admettre sans dresser la moindre barrière revient à capituler devant l'invasion étrangère » (Sauvageot, 1979: 166). On note cependant une tendance à traiter plus favorablement l'emprunt sémantique et le calque sans doute parce que, lorsque tout autre recours, et notamment la traduction dynamique, a été épuisé, ils demeurent, pour plusieurs, préférables à l'emprunt intégral d'un terme étranger. Il n'y a en effet guère qu'une réserve que l'on puisse faire et elle concerne le calque: « Selon moi, on peut rejeter les calques s'ils sont source de difficultés syntaxiques » (trad. de Fodor, 1983: 78).

Si le rejet de l'emprunt, et particulièrement de l'emprunt lexical, peut être teinté, à des degrés divers, de nationalisme sinon de chauvinisme, il n'en demeure pas moins qu'il peut être dû à des raisons purement structurales (par exemple, le système consonantique réduit du finnois l'empêche souvent d'accepter des emprunts, voir Sauvageot, 1984); il peut signifier aussi le rejet de l'opacité au profit de la transparence obtenue par la formation de lexèmes indigènes motivés grâce aux procédés néologiques habituels (composition, dérivation, extension de sens). À ces procédés, il faut ajouter la siglaison et l'acronymie, auxquelles on a de plus en plus recours de nos jours mais dont l'effet est généralement de diminuer la transparence que devrait offrir l'utilisation de ressources néologiques internes, car sigles et acronymes sont souvent inaccessibles aux non-initiés. On peut enfin mentionner l'emprunt interne, c'est-à-dire le recours aux archaïsmes, aux mots dialectaux et patois; on peut aussi ranger sous ce couvert l'emprunt à des langues proches parentes ou à des formes littéraires anciennes de la même langue (voir Hagège, 1983: 53-55; Fodor, 1984: 473).

Toutes ces interventions, aussi bien sur l'orthographe que sur le lexique, le style, la morphosyntaxe ou la phonétique, posent la question plus fondamentale de la norme. Comme le sujet a été longuement traité ailleurs (Bédard et Maurais, 1983), nous ne ferons ici allusion qu'à certains aspects touchant davantage la politique linguistique.

Le choix d'une norme est un aspect fondamental de tout projet d'aménagement linguistique car, si la norme choisie est trop éloignée de

la norme implicite d'un grand nombre d'usagers, elle peut devenir source de difficultés linguistiques. C'est ce qui, d'après Karmele Rotaetxe, se produit actuellement avec la diffusion du « basque unifié ». Dans le cas d'une langue de grande diffusion, il faut définir les rapports entre la norme établie pour le groupe visé par le projet d'aménagement linguistique et la norme que l'on peut qualifier d'« internationale » de cette même langue.

Il y a lieu de proposer une norme réaliste, accessible à une majorité de citoyens, puisque, ainsi que le rappelle Thiers (1986: 72), « les attitudes hypernormatives et les anathèmes puristes [...] produisent le contraire de l'effet recherché: car ils éloignent de la langue qu'ils voudraient défendre et promouvoir ». Cela étant dit, il y aura toujours une certaine distanciation créée par l'existence même d'une norme supradialectale. Cette distance ne peut évidemment être qu'assez importante pour les usagers de grandes langues de communication — français, anglais, espagnol, etc. — ou même des langues de moins grande diffusion — par exemple, l'albanais en Albanie et en Yougoslavie, voir Byron, 1985 — si leur modèle de référence est défini dans un autre pays: on parlera alors de norme exogène, que pourra venir concurrencer l'établissement dans certains cas d'un modèle endogène (cas de l'afrikaans par rapport au néerlandais ou de l'américain face à l'anglais britannique; sur les normes de l'anglais, voir Kachru, 1983; sur la notion de norme endogène et de norme exogène, voir Stewart, 1968).

L'existence et la codification d'une norme supradialectale font partie de la définition même de la langue standard, que l'on appelait plutôt auparavant la langue littéraire, même si cette variété ne servait pas qu'à l'expression littéraire (voir Daneš, ici même, note 1). Le linguiste soviétique Gukhman (n.p.) en donne la définition suivante: « C'est une des formes d'existence de la langue (une formation linguistique); avec les topolectes, les sociolectes, les divers semi-dialectes et le parler populaire, elle entre dans la composition d'un seul supersystème fonctionnel. La langue littéraire remplit, pour toutes les autres composantes de ce supersystème, le rôle de servir aux sphères supérieures de la communication parce qu'elle constitue une forme développée, sublimée » (trad. de Gukhman, n.p.: 1). Paul L. Garvin (1986) la définit plus simplement comme « une variété codifiée de langue servant aux besoins communicatifs complexes et multiples d'une communauté linguistique moderne ou désirant se moderniser » (sur la notion de langue standard, voir aussi Alleyne et Garvin, 1981; Garvin, 1983; Corbeil, 1986: 65-73 et Daneš, ici même).

Tous les travaux de réglage linguistique[11] que nous avons eu l'occasion de mentionner visent essentiellement deux objectifs, déjà dégagés par Aurélien Sauvageot (1979: 168) et dont le second est clairement politique: d'une part, effectuer un rattrapage, principalement lexical, par rapport à une ou à des langues dominantes; d'autre part, maintenir l'identité nationale.

VI

Même si l'aménagement linguistique ne s'est constitué en discipline que depuis un quart de siècle, on n'a pas attendu notre époque pour le pratiquer. Pour ne citer que quelques exemples anciens, l'empereur Claude avait introduit trois nouvelles lettres dans l'alphabet latin que l'on pouvait voir « dans la plupart des livres, dans le journal du peuple et dans les inscriptions des monuments » (Suétone, *Cl.*, 41). Un peu plus tôt, Tibère, à ce que rapporte Suétone (*Tib.*, 71), avait exigé que les sénateurs fissent disparaître d'un décret le mot grec ἔμβλημα pour le remplacer par un terme latin ou, à défaut, par une circonlocution. Il n'est pas jusqu'à la Bible qui ne fournisse, dans l'épisode de la guerre entre Éphraïm et Galaad (la prononciation du mot *shibbolet* permettant de déterminer les ennemis), un exemple d'aménagement linguistique — extrême il est vrai et qu'il n'y a pas lieu d'imiter (Juges, 12:6). Et c'est bien sûr aussi dans la Bible que l'on trouve une explication — le mythe de la tour de Babel — de ce qui est précisément la cause de l'aménagement linguistique: la diversité des langues.

L'histoire montre qu'il est possible d'intervenir en vue d'assurer le statut des langues: les exemples sont ici nombreux et probants, du canon 17 du troisième concile de Tours (813) et du canon 25 du concile de Mayence (813) prévoyant le recours aux langues vulgaires (roman et germanique) dans la prédication (voir Zink, 1982: 89), de l'*Act of Union with Wales* de 1535, interdisant l'utilisation officielle du gallois, et de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), remplaçant le latin par le français dans les ordonnances et jugements des tribunaux, jusqu'à la Loi sur les langues officielles du Canada de 1969, à la loi Bas-Lauriol de 1975 et à la Charte de la langue française du Québec de 1977. Cela est peut-être moins évident, mais l'histoire montre aussi qu'il est possible d'intervenir sur la langue elle-même, avec des succès divers: Aurélien Sauvageot, sans doute le linguiste français qui s'est montré le plus en faveur de l'interventionnisme linguistique, croit même qu'on peut stopper une évolution phonétique si on la juge indésirable, ce qui va

[11] La sociolinguistique catalane parle, ici, de « normativisation ».

nettement à l'encontre de la thèse néogrammairienne; il cite le cas de l'estonien où on a réintroduit la désinence *-n* marquant la première personne du singulier du verbe (Sauvageot, 1978: 61-62) ou celui du finnois, où on a récupéré des voyelles finales disparues au XVI[e] siècle (Sauvageot, 1979: 167). Sauvageot ajoute le commentaire suivant, qu'il nous semble important de reproduire *in extenso*:

> La régulation des langues n'a pas jusqu'ici retenu l'attention de la plupart des linguistes français. Bien pis, un certain nombre d'entre eux semblent continuer à penser que la seule évolution ou ce qu'ils croient être une évolution suffit au bonheur des usagers d'une langue. On pourrait croire même qu'ils considèrent tout changement linguistique comme un progrès et on les irrite si l'on exprime une opinion contraire. Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes linguistiques. Pour de tels théoriciens, le problème de la régulation, du refaçonnage ou de toute intervention dans le cours des choses ne se pose pas. Malheureusement, les faits sont là qui rappellent qu'une langue, encore une fois, est une machine, tout comme une automobile, et qu'elle réclame des soins, des modifications, voire des réparations et si possible des perfectionnements (Sauvageot, 1979: 173).

On préférera cependant peut-être l'opinion plus modérée de Claude Hagège: « ... l'intervention humaine sur l'évolution des langues reste, au regard des phénomènes spontanés, limitée dans ses effets comme dans ses moyens. Cependant, son étude dans les idiomes les plus divers fait apparaître que même avec cette restriction, elle est, par rapport à ce qu'on tend généralement à croire, d'une surprenante efficacité » (Hagège, 1983: 65).

Il n'est donc pas impossible d'intervenir sur la langue. D'une part, le non-interventionnisme en matière de statut, nous avons eu l'occasion de le signaler, n'est qu'un leurre, il joue en fait au profit de la langue ou de la variété linguistique dominante. Et, d'autre part, ne pas faire d'effort de correction, de précision lexicale (même de purisme), accentuer la vulgarité d'une langue ne fait que la confirmer dans son rôle de langue dominée (voir Ninyoles, 1972: 49).

De nos jours, l'aménagement linguistique semble aller nécessairement de pair avec la modernisation (à ce sujet, voir les critiques de Williams, 1986); ce phénomène date sans doute de la Révolution française. Dans l'analyse des rapports entre aménagement linguistique et modernisation, on a tort d'omettre (souvent) la question de l'uniformisation économique (à commencer, dans la France d'après la Révolution, par la standardisation des poids et mesures) qui suppose la libre circulation des biens sur le territoire national; celle-ci entraîne à son tour la libre circulation de la force de travail (les ouvriers n'ayant d'autre

marchandise à offrir que leur force de travail). Pour faciliter la libre circulation, il y a intérêt à abolir les obstacles d'ordre linguistique (voir Balibar et Laporte, 1974). Les actuels pourparlers sur la libéralisation des échanges économiques entre le Canada et les États-Unis risquent, s'ils se concrétisent dans un accord de libre-échange, de rappeler un jour cruellement aux francophones canadiens cette vérité si leur législation linguistique vient à être considérée comme un obstacle aux échanges économiques (voir Sparer, 1986).

L'aménagement linguistique, qui, répétons-le, ne s'est constitué comme discipline (relativement autonome) qu'à date récente, se distingue par son caractère pragmatique, qui se manifeste notamment par la grande attention apportée aux études de cas, surtout dans les milieux de langue anglaise. On peut admettre, avec Williams (1986), que son niveau de conceptualisation demeure relativement bas. Il n'en est probablement pas de meilleure preuve que le flou terminologique — et, dans quelques cas, la profusion synonymique — dont il s'entoure.

On constate que la majorité des publications sur l'aménagement linguistique est en langue anglaise et qu'on n'y tient à peu près pas compte des recherches, et des avancées théoriques, effectuées par des linguistes de langue française et par les écoles occitane (Robert Lafont) et surtout catalane de sociolinguistique (qui reconnaît sa dette envers les sociolinguistes américains, en particulier envers Joshua A. Fishman). On y tient de même rarement compte de la masse d'études parues au Québec et au Canada. Les recherches allemandes (par exemple, celles du groupe d'Osnabrück) en sont aussi absentes, si l'on excepte les ouvrages traduits en anglais de Heinz Kloss.

Pour terminer, nous ajouterons que dans l'état actuel des choses, un domaine nous semble nécessiter une attention plus soutenue: il s'agit de toute la question de l'évaluation de l'aménagement et des politiques linguistiques, aussi bien du rôle des organismes d'intervention, de leur composition, de leurs activités que de l'implantation des décisions proprement linguistiques (l'implantation terminologique, par exemple). Quant, plus spécifiquement, à l'évaluation de l'implantation des décisions linguistiques, il nous paraît indispensable, pour aboutir à des propositions sérieuses pouvant influencer à la fois la théorie et la pratique de l'aménagement linguistique, d'étudier les changements linguistiques en cours du point de vue microsociolinguistique.

Bibliographie

ALLEYNE, Mervyn C. et Paul L. GARVIN (1981), « Les langues créoles à la lumière de la théorie des langues standard », *Études créoles* 3, pp. 54-68.

ARACIL, Lluís V. (1965), *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*, Perpignan, IRSCE, Centre universitaire de Perpignan.

———— (1973), « Bilingualism as a Myth », *Revista/Review Interamericana* 2/4, pp. 521-533.

———— (1982), *Papers de sociolingüística*, Barcelone, Edicions de la Magrana, pp. 33-34.

BAETENS BEARDSMORE, Hugo (1986), *Bilingualism: Basic Principles*, Clevedon (Avon, Angleterre), Multilingual Matters Ltd.

BAGGIONI, Daniel (1986), « Préhistoire de la glottopolitique dans la linguistique européenne de J.G. Herder au Cercle linguistique de Prague », *Langages* 83, pp. 35-51.

BALIBAR, Renée et Dominique LAPORTE (1974), *Le français national, politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette.

BARBEAU, Victor (éd.) (1955), *L'Académie canadienne-française*, Montréal, Ateliers de Pierre Des Marais.

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS (éd.) (1983), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Éditions Le Robert.

BOYER, Henri (1986), « *Diglossie*: un concept à l'épreuve du terrain; l'élaboration d'une sociolinguistique du conflit en domaines catalan et occitan », *Lengas* 20, pp. 21-54.

BYRON, Janet (1985), « An Overview of Language Planning Achievements Among the Albanians of Yougoslavia », *International Journal of the Sociology of Language* 52, pp. 59-92.

CALVET, Louis-Jean (1974), *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.

———— (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.

CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène (1978), *L'empire éclaté*, Paris, Flammarion (Livre de poche, n° 5433).

COBARRUBIAS, Juan et J.A. FISHMAN (éd.) (1983), *Progress in Language Planning: International Perspectives*, La Haye, Mouton.

COMRIE, Bernard (1981), *The Languages of the Soviet Union*, Cambridge University Press, Cambridge Language Surveys.

COOPER, Robert L. (1982), « A Framework for the Study of Language Spread » dans: R.L. Cooper (éd.) (1982), *Language Spread, Studies in Diffusion and Social Change*, Bloomington, Indiana University Press.

CORBEIL, Jean-Claude (1980a), *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, Collection « Langue et société ».

_____ (1980b), « Les choix linguistiques » dans: *Actes du Colloque « La qualité de la langue... après la Loi 101 »*, Québec, Conseil de la langue française, pp. 46-52.

_____ (1983), « La régulation linguistique » dans: Bédard et Maurais (éd.), (1983: 281-303).

_____ (1986 [1984]), « Aménagement linguistique et développement » dans: Jean-Claude Corbeil (1986), *Langues et usage des langues*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et Documents » n° 50.

DEŠERIJEV, Ju. D. (1983), « From the Soviet Experience of the Development of National Languages » dans: Fodor et Hagège (1983: 1, 438-447).

DITTMAR, Norbert et Brigitte SCHLIEBEN-LANGE (1982), *Die Soziolinguistik in romanischsprachigen Ländern, La sociolinguistique dans les pays de langue romane*, Tübingen, Gunter Narr, coll. « Tübinger Beiträge zur Linguistik », vol. 150.

DORIAN, Nancy (1977), « The Problem of the Semi-Speaker in Language Death », *International Journal of the Sociology of Language* 12, pp. 23-32.

DRESSLER, Wolfgang U. (1982), « Acceleration, Retardation, and Reversal in Language Decay? » dans: R.L. Cooper (éd.) (1982: 321-336).

_____ et Ruth WODAK-LEODOLTER (1977), *Language Death, International Journal of the Sociology of Language* 12.

DUCHESNE, Louis *et al.* (1980), *La population du Québec, bibliographie démographique*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation », vol. 2.

ERNOUT, Alfred et Antoine MEILLET (1979), *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 4e éd., 3e tirage.

ERVIN, S.M. et C.E. OSGOOD (1954), « Second Language Learning and Bilingualism » dans: C.E. Osgood et T.A. Sebeok (éd.), « Psycholinguistics », *Journal of Abnormal Social Psychology Supplement*, pp. 139-146.

FERGUSON, Charles (1959), « Diglossia », *Word* 15, pp. 325-340.

FISHMAN, Joshua (1965), « Who Speaks What Language to Whom and When? », *La linguistique* 1/2, pp. 67-88.

_____ (1967), « Bilingualism With and Without Diglossia; Diglossia With and Without Bilingualism », *Journal of Social Issues* 23/2, pp. 29-38.

_____ (1972), *Language and Nationalism*, Rowley, Massachusetts, Newbury House.

———— (1973), « Language Modernization and Planning in Comparison With Other Types of National Modernization and Planning » dans: *Language in Society* 2, pp. 23-43.

———— (éd.) (1968), *Readings in the Sociology of Language*, La Haye, Mouton.

———— (éd.) (1972), *Language in Sociocultural Change*, Stanford, Stanford University Press.

———— (éd.) (1974), *Advances in Language Planning*, La Haye, Paris, Mouton.

———— *et al.* (1966), *Language Loyalty in the United States*, La Haye, Mouton.

————, Charles A. FERGUSON et Jyotirindra DAS GUPTA (éd.) (1968), *Language Problems of Developing Nations*, New York, Wiley and Sons.

FODOR, István (1983), « Hungarian: Evolution — Stagnation — Reform — Further Development » dans: Fodor et Hagège (éd.) (1983: II, 49-84).

———— (1984), « Language Reform of the Past and in the Developing Countries » dans: Fodor et Hagège (éd.) (1984: III, 441-454).

———— et Claude HAGÈGE (éd.) (1983-1984), *Language Reform — La réforme des langues — Sprachreform*, Hambourg, Buske, 3 vol.

GARVIN, Paul L. (1973), « Some Comments on Language Planning » dans: Joan Rubin et Roger Shuy (éd.), *Language Planning: Current Issues and Research*, Washington, Georgetown University Press, pp. 24-33.

———— (1983), « Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque » dans: Bédard et Maurais (1983: 141-152).

———— (1986), « La langue standard — concepts et processus », conférence prononcée au Congrés internacional de la llengua catalana, Barcelone.

GOBARD, Henri (1976), *L'aliénation linguistique, analyse tétraglossique*, Paris, Flammarion.

GUESPIN, L. et J.-B. MARCELLESI (1986), « Pour la Glottopolitique », *Langages* 83, pp. 5-34.

GUILBERT, Louis (1959), « Anglomanie et vocabulaire technique », *Le français moderne*, octobre 1959, pp. 272-295.

GUKHMAN, M.M. (n.p.), « The Literary Language ».

HAGÈGE, Claude (1983), « Voies et destins de l'action humaine sur les langues » dans: Fodor et Hagège (éd.) (1983: I, 10-67).

_____ (1985), « Pour une typologie des statuts et des fonctions des langues humaines », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 80/1, pp. 1-13.

HAMERS, Josiane F. et Michel BLANC (s.d.), *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, Pierre Mardaga.

HAUGEN, Einar (1950), « The Analysis of Linguistic Borrowing », *Language* 26, pp. 210-231.

_____ (1959), « Language Planning in Modern Norway », *Anthropological linguistics* 1/3, pp. 8-21, repris dans Joshua A. Fishman (éd.) (1968: 673-687).

_____ (1966a), « Linguistics and Language Planning », dans: William Bright (éd.) (1971 [1966]), *Sociolinguistics*, La Haye, Mouton, pp. 50-71.

_____ (1966b), *Language Conflict and Language Planning: The Case of Modern Norwegian*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

_____ (1983), « The Implementation of Corpus Planning: Theory and Practice », dans: Cobarrubias et Fishman (éd.) (1983: 269-289).

_____ (1986), « Response to Sélim Abou », à paraître dans les *Actes du colloque international sur l'aménagement linguistique*, Québec, Université Laval, C.I.R.B.

_____, J.D. MCCLURE et D. THOMSON (éd.) (1981), *Minority Languages Today*, Édimbourg, Edinburgh University Press.

HOÀNG Tuê (1985), « Évolution sociolinguistique du vietnamien », dans: A. Winther (éd.), *Problèmes de glottopolitique*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, pp. 225-234.

HOFFMANN, Fernand (1981), « Triglossia in Luxemburg » dans: Haugen, McClure et Thomson (éd.) (1981: 201-207).

HUMBLEY, J. (1974), « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de lexicologie* 2, pp. 46-70.

IMART, Guy (1983), « Développement et planification des vocabulaires: l'expérience soviétique et le Tiers-Monde » dans: Fodor et Hagège (1983: II, 211-240).

JARDEL, Jean-Pierre (1979), « De quelques usages des concepts de *bilinguisme* et de *diglossie* » dans: G. Manessy et P. Wald (éd.), *Plurilinguisme: normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 25-38.

JERNUDD, Björn H. (1973), « Language Planning as a Type of Language Treatment » dans: Rubin et Shuy (éd.) (1973: 11-23).

_____ et Jyotirindra DAS GUPTA (1971), « Towards a Theory of Language Planning » dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 195-215).

KACHRU, Braj. B. (1983), « Normes régionales de l'anglais », dans: Bédard et Maurais (éd.) (1983: 707-730).

KENNEDY, Chris (1982), « Language Planning, State of the Art Article » *Language Teaching* 15/4, pp. 264-284.

_____ (éd.) (1984), *Language Planning and Language Education*, London, George Allen & Unwin.

KLOSS, Heinz (1969), *Research Possibilities on Group Bilingualism*, Québec, C.I.R.B. (Centre international de recherches sur le bilinguisme).

_____ (1984), « Umriβ eines Forschungsprogrammes zum Thema "Sprachentod" », *International Journal of the Sociology of Language* 45, pp. 65-76.

KREMNITZ, Georg (1981), « Du *bilinguisme* au *conflit* linguistique, cheminement de termes et de concepts », *Langages* 61, pp. 63-74.

_____ (1982), « La sociolinguistique dans les États français et espagnol » dans: Dittmar et Schlieben-Lange (1982: 13-28).

LAFONT, Robert (1983), « Problèmes de normalisation dans l'espace occitan » dans: Fodor et Hagège (éd.) (1983: II, 357-370).

LAMBERT, W.E. (1972 [1967]), « A Social Psychology of Bilingualism » dans: J.B. Pride et Janet Hommes (éd.), *Sociolinguistics*, Penguin Modern Linguistics Readings, pp. 336-349.

LAPORTE, Pierre E. (1979), « The Meaning and Consequences of the French Language Charter from the Point of View of Sociopolitical and Linguistic Evolution of Quebec », conférence donnée à l'Université de la Colombie-Britannique.

LECLERC, Jacques (1986), *Langue et société*, Laval, Mondia.

MACKEY, William F. (1979), « Prolegomena to Language Policy Analysis », *Word* 30/1-2, pp. 5-14.

_____ (1983) « La mortalité des langues et le bilinguisme des peuples », *Anthropologie et sociétés* 7/3, pp. 3-23.

_____ (1986), « The Polyglossic Spectrum » dans: Fishman *et al.* (éd.), *The Fergusonian Impact*, vol. 2, pp. 237-243.

MAHEU, Robert (1985), « La démolinguistique: objet et enjeux », *Cahiers québécois de démographie* 14/1 pp. 3-5.

MARCELLESI, Jean-Baptiste (1981a), « Bilinguisme, diglossie, hégémonie: problèmes et tâches », *Langages* 61, pp. 5-11.

_____ (1981b), « Norme et hégémonie linguistiques », *Osnabrücker Beiträge zur Sprachtheorie* 18, pp. 95-99.

MARSHALL, D.F. (1986), « The Question of an Official Language: Language Rights and the English Language Amendment », *International Journal of the Sociology of Language* 60, pp. 7-75.

MARTINET, André (1982), « Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits », *La linguistique* 18/1, pp. 5-16.

NAHIR, Moshé (1984), « Language Planning Goals: A Classification » in *LPLP* 8/3, pp. 294-327.

NEUSTUPNÝ, J.V. (1970), « Basic Types of Treatment of Language Problems » dans: *Linguistic Communications* 1, pp. 77-98, repris dans: Fishman (éd.) (1974: 37-47).

NINYOLES, R. Ll. (1969), *Conflicte lingüístic valencià*, Valence, Tres i Quatre.

_____ (1972), *Idioma y Poder Social*, Madrid, Tecnos.

PRUDENT, Lambert-Félix (1981), « Diglossie et interlecte », *Langages* 61, pp. 13-38.

PUIG, Gentil (1983), « Criteris per a una normalització lingüística democràtica a Catalunya », *Treballs de sociolingüística catalana* 5, pp. 25-39.

RABIN, C. (1971), « A Tentative Classification of Language Planning Aims » dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 277-279).

RUBIN, Joan (1971), « Evaluation and Language Planning », dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 217-253).

_____ (1973), « Language Planning: Discussion of Some Current Issues », dans: Rubin et Shuy (éd.) (1973: 1-10).

_____ (1977), « Bilingual Education and Language Planning » dans: Spolsky et Cooper (éd.)/(1977: 282-294).

_____ et Björn H. JERNUDD (éd.) (1971), *Can Language Be Planned? Sociolinguistic Theory and Practice for Developing Nations*, Honolulu, University Press of Hawaii.

_____ et Roger SHUY (éd.) (1973), *Language Planning: Current Issues and Research*, Washington, Georgetown University Press.

SANDFELD, Kr. (1936), « Les interférences linguistiques », 4e International Congress of Linguists, pp. 59-61.

SAUVAGEOT, Aurélien (1978), *Français d'hier ou français de demain*, Paris, Nathan, Collection « Langues en question ».

_____ (1979), « À propos du refaçonnage de la langue », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 74/1, pp. 141-173.

_____ (1984), « Le finnois de Finlande (suomi) » dans: Fodor et Hagège (1984: III, 173-190).

SPARER, Michel (1986), *Libre-échange et droit linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 60.

STEWART, William A. (1968), « A Sociolinguistic Typology For Describing National Multilingualism » dans: Fishman (éd.) (1968: 531-545).

TAULI, Valter (1968), *Introduction to a Theory of Language Planning*, Acta Universitatis Upsaliensis, n° 6, Studia Philologiae Scandinavicae Upsaliensia, Uppsala.

THIERS, Ghj. (1986), « Épilinguisme, élaboration linguistique et volonté populaire, trois supports de l'individuation sociolinguistique corse », *Langages* 83, pp. 65-74.

TOLLEFSON, James W. (1981), « Centralized and Decentralized Language Planning », *Language Problems and Language Planning* 5/2, pp. 175-188.

TURI, Giuseppe (1977), *Les dispositions juridico-constitutionnelles de 147 États en matière de politique linguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, C.I.R.B. (Centre international de recherches sur le bilinguisme).

VALLVERDÚ, Francesc (1981), *El conflicto lingüístico en Cataluña: historia y presente*, Barcelone, Ediciones Peninsula.

WEINREICH, Uriel (1953), *Languages in Contact*, New York, Publications of the Linguistic Circle of New York, 1.

_____ (1954), « Is a Structural Dialectology Possible? », *Word* 14, pp. 388-400, repris dans: Fishman (éd.) (1968: 305-319).

WEINSTEIN, Brian (1980), « Language Planning in Francophone Africa », *Language Planning and Language Problems* 4/1, pp. 55-77.

WILLIAMS, Glyn (1986), « Language Planning or Language Expropriation? », *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 7/6, pp. 509-518.

WOOLARD, Kathryn A. (1986), « Comment », *International Journal of the Sociology of Language* 60, pp. 191-195.

ZINK, Michel (1982), *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris, Honoré Champion, Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 4.

Le néerlandais en Belgique*

KAS DEPREZ

* Traduit du néerlandais par Armel Wynants

1. Présentation

La décision du Conseil de la langue française d'inclure le néerlandais en Belgique dans son étude comparative n'a assurément rien de surprenant. En effet, l'on a déjà souligné à maintes reprises qu'il existe plusieurs traits communs, du moins dans une perspective historique, entre la situation des Flamands en Belgique et celle des Québécois au Canada. En outre, la Belgique et le Canada figurent parmi les exemples les plus connus de communautés politiques bilingues (plurilingues) conflictuelles.

Mais, à plusieurs reprises aussi, on a relevé que la situation du français au Canada est actuellement beaucoup moins favorable que celle du néerlandais en Belgique. Rayside (1977: 116), par exemple, souligne clairement la chose:

> La subordination du français au Canada est beaucoup plus aiguë que celle du néerlandais en Belgique. Le français est parlé par moins d'un tiers de la population du Canada, alors que les Flamands sont majoritaires en Belgique. Cette faiblesse numérique du français a eu un impact important au Canada. En plus d'être numériquement prépondérant, l'anglais a une importance internationale beaucoup plus grande, spécialement dans les secteurs commerciaux situés dans l'orbite américaine.

Deprez (1982: 263), pour sa part, avait nettement l'impression que le processus de standardisation en Flandre était plus avancé qu'au Québec. On peut sans doute proposer plusieurs raisons pour expliquer cet état de choses, notamment le fait que le Mouvement flamand, dans son ensemble, est bien plus ancien que le Mouvement québécois, et qu'il a déjà donné bien plus de résultats.

Alors que, lors de l'indépendance de la Belgique, la Flandre était une région où la langue néerlandaise était presque exclue, elle a évolué pour devenir actuellement une entité unilingue néerlandaise dans le royaume des Belges. L'unilinguisme néerlandais, elle l'a obtenu au cours des années 1930, et elle est une région unilingue à part entière, avec son propre parlement régional et son propre gouvernement régional, depuis les réformes de l'État de 1970-1980. Par conséquent, certaines questions à propos du néerlandais en Flandre ou en Belgique ont perdu toute pertinence. Ainsi, au parlement national, chacun parle évidemment sa propre langue. Toutes les affiches sont en langue néerlandaise en Flandre et en langue française en Wallonie. Les médias flamands (télévision, radio, journaux) sont exclusivement de langue néerlandaise et les médias wallons exclusivement de langue française (mais, bien sûr, de part et d'autre de la frontière linguistique, il est

possible de capter ou de trouver les médias de l'autre langue). Même la vie professionnelle se déroule, dans chacune des régions, presque exclusivement dans la langue locale: selon Rayside (1977: 114), plus de 95 % des Flamands en Flandre et des Wallons en Wallonie exercent leur profession uniquement dans leur propre langue. Ce n'est qu'à Bruxelles que les choses sont souvent plus compliquées, surtout pour les Flamands.

La superficie de la Belgique n'est que de 30 519 km^2, dont 44,3 % appartiennent à la Flandre, 55,2 % à la Wallonie et 0,5 % à Bruxelles. Toutefois, la Belgique compte 9 858 895 habitants (au 1er janvier 1986), ce qui en fait un des pays connaissant la plus forte densité de population au monde; 57,6 % habitent en Flandre, 32,5 % en Wallonie et 9,7 % à Bruxelles. Le nombre global des étrangers s'élevait, au 1er janvier 1983, à 890 244 personnes, soit 9 % de la population totale. Les étrangers habitent principalement à Bruxelles, mais également dans les villes industrielles de Wallonie et les environs et, en troisième lieu seulement, en Flandre.

Dans cet exposé, nous nous proposons surtout d'apporter quelques éclaircissements sur les problèmes du néerlandais en Belgique: la façon dont il est apparu et s'est développé et les formes qu'il a prises de nos jours. Dans la mesure du possible, nous essaierons surtout d'éviter l'aridité des énumérations et des chiffres.

2. Aménagement du statut: le néerlandais en Belgique

2.1. État belge et belgitude

État belge

En 1985, l'État belge a fêté son 155^e anniversaire. L'indépendance de la Belgique fut proclamée le 4 octobre 1830, à la suite d'une révolution qui avait éclaté quelques semaines plus tôt à Bruxelles. La Belgique faisait ainsi sécession du Royaume-Uni qui avait été établi par les adversaires de Napoléon dès la défaite et l'exil de celui-ci, en 1814. Ce nouvel État devait jouer le rôle d'État tampon à la frontière septentrionale de la France. Il englobait les Pays-Bas, État indépendant depuis 1648, ainsi que les « États belges », qui, depuis toujours, avaient relevé de la souveraineté de l'une ou l'autre puissance. Le tout était confié à la souveraineté de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas.

Le Royaume-Uni: une *ré*-union

Après 15 ans d'existence déjà, cette union aboutit donc à un échec, alors qu'il s'agissait pourtant en quelque sorte, historiquement, d'une *ré*-union. En effet, la plupart des principales parties constituantes avaient déjà formé une entité politique bien longtemps auparavant, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles: au XV^e^ siècle d'abord, lorsque les « Pays de par-deçà » avaient formé l'État bourguignon avec le duché de Bourgogne (centre de la France) (carte 1); au XVI^e^ siècle surtout, lorsque les Dix-sept Provinces faisaient partie de l'empire des Habsbourg d'Espagne, dont le plus puissant des souverains, Charles-Quint, couronné Empereur en 1530, était d'ailleurs né dans ces régions (carte 2). Aujourd'hui, on appelle habituellement ces États « Pays-Bas bourguignons » et « Pays-Bas espagnols ».

C'étaient là les plus grandes constellations politiques que la région eut connues jusqu'alors. Au Moyen Âge, ces régions étaient extrêmement morcelées. Avant le XV^e^ siècle, il n'est pas possible de déceler une quelconque préfiguration des entités politiques ultérieures: ni d'un amalgame néerlando-belge, ni d'une Belgique, ni même d'une Flandre ou d'une Wallonie. Si telle principauté fut englobée dans l'État bourguignon, alors que d'autres ne le furent pas, ce n'est pas davantage imputable à une quelconque raison intrinsèque; c'est au hasard des mariages, des traités et des guerres des ducs de Bourgogne que cette conglomération se forma. La réalisation de cette union revêt donc une importance historique capitale; à l'exception de la principauté de Liège, toutes les régions de la future Belgique et des futurs Pays-Bas en faisaient partie! Les Dix-sept Provinces formées au XVI^e^ siècle après l'extension du territoire en direction du nord-est (la Frise, Groningue, Drenthe, Overijssel et la Gueldre) offrent cependant une bien meilleure préfiguration encore du futur Royaume-Uni.

Principautés médiévales relativement autonomes

Au Moyen Âge, la région était constituée de diverses principautés assez autonomes, mais non réellement indépendantes. Ainsi, le comté de Flandre était soumis à la suzeraineté du roi de France et le duché de Brabant à celle de l'Empereur germanique. En choisissant ces deux entités, nous avons par le même fait cité celles qui étaient, à l'époque, les principautés les plus importantes de la région. Jusqu'au XVI^e^ siècle, en effet, le centre de gravité politique, économique et culturel se trouvait incontestablement dans la partie occidentale et centrale de ce qu'on appelle actuellement la Flandre, et non pas en Hollande ni en Wallonie. Le comté de Flandre comprenait les actuelles provinces belges de Flandre-Occidentale et de Flandre-Orientale, ainsi que la

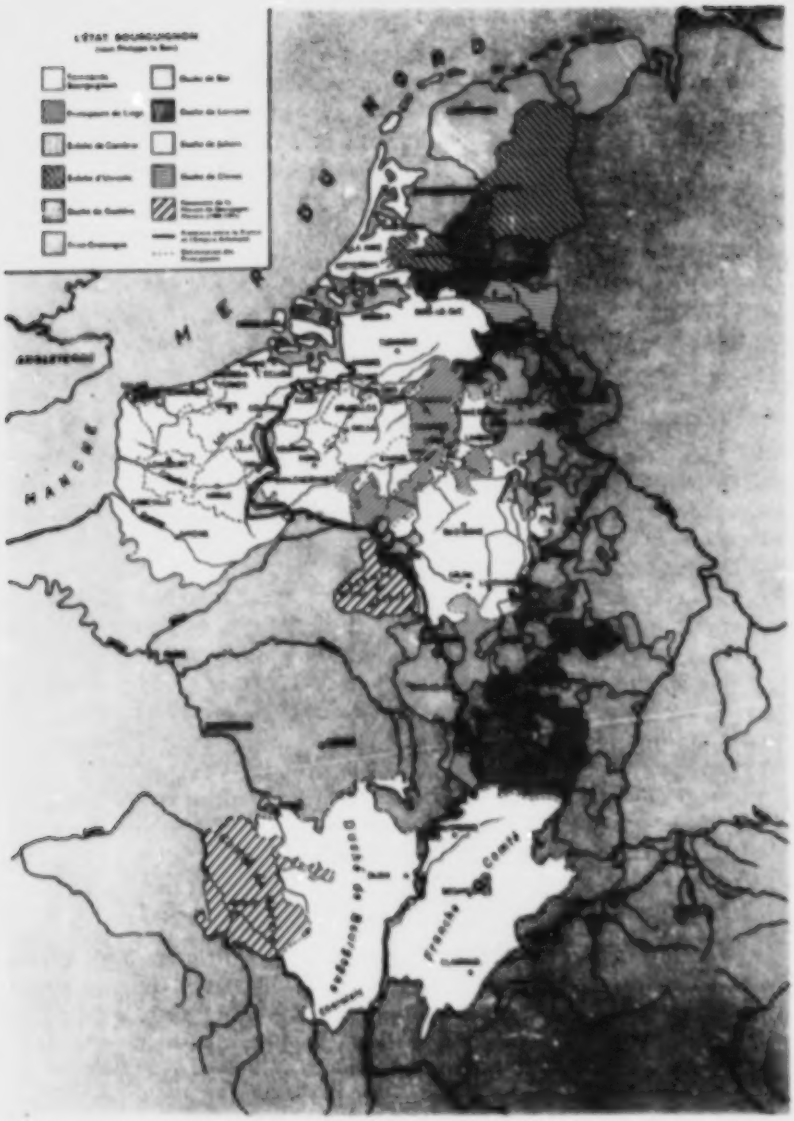

CARTE 1: l'État bourguignon (carte tirée de T. Luykx, 1972: *La Belgique, histoire et culture*, Bruxelles, Meddens, p. 74)

CARTE 2: les Dix-sept Provinces (carte tirée de T. Luykx, 1972: *La Belgique, histoire et culture*, Bruxelles, Meddens, p. 110)

Flandre française (la partie située à l'extrémité nord-ouest de la France actuelle) et la Flandre zélandaise (la partie située à l'extrémité sud-ouest des Pays-Bas actuels). Les grandes villes du comté, Bruges, Gand et Ypres, connaissaient une très grande prospérité, basée sur l'industrie drapière. Cet essor précoce et exceptionnel du comté de Flandre était dû à sa position géographique particulièrement favorable: situé à proximité de la mer du Nord, il bénéficiait d'un réseau fluvial navigable d'une singulière densité. Le Brabant, situé plus loin à l'intérieur des terres, connut un développement qui, longtemps, resta en deçà de celui de la Flandre. Au XV[e] siècle toutefois, celle-ci se fit dépasser par le Brabant, qui profitait à son tour de divers facteurs: l'accès de Bruges à la mer s'ensabla irrémédiablement, les marchés extérieurs devinrent de plus en plus difficiles à conquérir pour les draps de luxe flamands; le Brabant, en revanche, se trouvait sur la route commerciale Londres-Cologne. Aussi, dès la première moitié du XVI[e] siècle, Anvers connut un développement tel qu'elle devint la ville la plus moderne et la plus riche de l'Occident.

Le duché de Brabant comprenait les actuelles provinces belges du Brabant et d'Anvers et l'actuelle province néerlandaise du Brabant-Septentrional. Il s'agissait donc d'une région où on parlait essentiellement des variétés de la langue néerlandaise, mais où une minorité francophone était toutefois présente dans le sud. Il en est de même du comté de Flandre et de la principauté de Liège, mais dans celle-ci la situation était inversée, puisqu'elle était en majorité francophone et comprenait, dans la partie nord de son territoire, une minorité de langue néerlandaise (en 1366, la principauté de Liège engloba le comté de Looz, qui s'étendait sur une grande partie de l'actuelle province belge du Limbourg). Aucune de ces entités ne coïncidait donc avec la *frontière linguistique*. Celle-ci n'a d'ailleurs jamais fait fonction de frontière d'État, à aucune période de l'histoire. Avant le XIX[e] siècle, on ne trouve d'ailleurs pratiquement aucune référence à cette frontière linguistique, dans aucun ouvrage d'historien (les premières cartes — au demeurant pas très précises — de la frontière linguistique datent de 1806).

L'origine de la frontière linguistique

À propos de l'origine de la frontière linguistique, qui actuellement traverse toute la Belgique d'est en ouest (carte 3), il n'existe guère de certitude. Tout le monde s'accorde cependant à dire que la constitution d'une frontière bien précise, telle que nous la connaissons de nos jours, fut un processus de longue durée, qui s'est étendu sur plusieurs siècles. Les facteurs qui y ont joué un rôle sont assurément l'occupation romaine à partir de 51 avant Jésus-Christ, la conquête de la région par les Francs

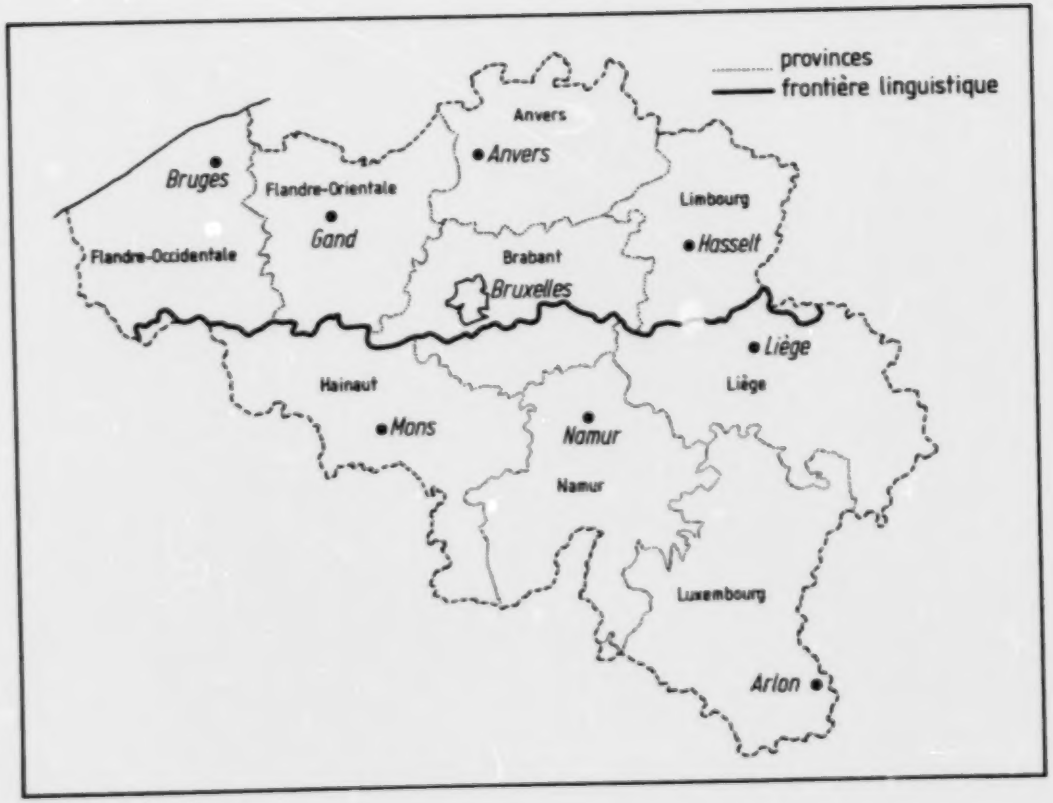

CARTE 3: la Belgique

au Vᵉ siècle et la reromanisation (*Rückromanisierung*) partielle de ces territoires, conséquence de la christianisation. En d'autres termes, la frontière linguistique est née de la disparition progressive du bilinguisme dans une région qui était devenue zone de contact à la suite des invasions germaniques dans la « Belgique » romanisée. Ces territoires sont devenus unilingues sous l'effet d'une nouvelle vague de romanisation partant du sud. Et une vraie frontière linguistique, une véritable ligne de démarcation n'a, bien entendu, pu se constituer que lorsque la région connut une densité de population suffisante. Ce n'était assurément pas encore le cas au Haut Moyen Âge (Doehaerd, 1983; Milis, 1984).

L'indépendance des Pays-Bas septentrionaux

Si, dès 1830, la cohabitation néerlando-belge prit fin, ce n'était pas, bien sûr, uniquement le résultat d'une révolution. Dans ce qui précède, nous avons parlé des liens qui unissaient les différentes entités aux XVᵉ et XVIᵉ siècles. Nous avons dit que les Pays-Bas bourguignons et espagnols faisaient figure de préfigurations du Royaume-Uni constitué en 1814 et que c'étaient surtout les Pays-Bas espagnols qui y correspondaient avec une assez grande précision. Toutefois, dès la fin du XVIᵉ siècle, les Pays-Bas espagnols furent scindés par une frontière qui les parcourait de part en part et qui resta telle quelle jusqu'en 1814. Il s'agit là d'un deuxième fait d'une importance historique capitale pour la région. Au XVIᵉ siècle éclata une révolte (protestante) contre le roi Philippe II, souverain absolu et rigoureusement catholique; dans les régions méridionales — surtout en Flandre et au Brabant — ce « combat pour la liberté et la tolérance » (Van Deursen et De Schepper, 1984) suscita sans doute les mêmes émotions et engendra les mêmes énergies que dans les régions du nord, mais celles-ci furent les seules à pouvoir en récolter les fruits. Après que les provinces méridionales du Hainaut et d'Artois, deux régions conservatrices et rurales, eurent rompu l'alliance contre l'Espagne, la plupart des villes et régions du sud furent reconquises par les troupes de Philippe II au début des années 1580; Anvers tomba en 1585 et le siège d'Ostende prit fin en 1604. Dans les provinces du nord, en revanche, les Espagnols ne parvinrent jamais à se rétablir. Dans ces régions, la révolte avait partie gagnée dès la fin du XVIᵉ siècle, ce qui consacra *de facto* la scission entre les Pays-Bas méridionaux et septentrionaux (*de jure*, la rupture ne sera officialisée que par le traité de Westphalie en 1648).

Belgitude

Pendant le XVIIᵉ siècle, les Pays-Bas méridionaux demeurèrent sous la souveraineté des Habsbourg d'Espagne. Après la guerre de Succes-

sion d'Espagne au début du XVIII[e] siècle, les Pays-Bas méridionaux passeront sous l'autorité des Habsbourg d'Autriche, dont ils dépendront pendant une centaine d'années. En 1794, enfin, ils furent conquis par la France et divisés en départements français. Sous l'occupation française, les Pays-Bas connaîtront une situation totalement nouvelle: pour la première fois dans leur histoire, toute forme de souveraineté leur sera enlevée. La France, en effet, mena une véritable politique d'assimilation visant à transformer les habitants des Pays-Bas méridionaux en vrais Français. Ni l'Espagne ni l'Autriche n'avaient jamais affiché de pareilles intentions (voir Deneckere, 1975: 1593). Sous les régimes espagnol et autrichien, les Pays-Bas méridionaux n'étaient sans doute pas indépendants, mais il n'empêche qu'ils ne faisaient nullement partie de l'Espagne ou de l'Autriche. Bien au contraire, pendant 200 ans, ils sont restés relativement autonomes (comme l'étaient les principautés médiévales) (voir Dhondt, 1983: 160: « Le roi d'Espagne avait beau être souverain des Pays-Bas, il ne les gouvernait pas. En échange de dons et de prêts, il devait respecter leurs privilèges et bien souvent il devait se laisser dicter la loi par les notables »). Ce sont ces deux siècles qui ont conféré à la région une histoire politique, institutionnelle, religieuse, économique, intellectuelle et sociale qui lui est propre, écrit De Schrijver. En d'autres termes, ce sont ces deux siècles qui ont fait la Belgique. « Le pays a acquis par là un visage culturel propre et une tradition belge qui n'ont pu être annihilés par 20 ans de dictature française et 15 ans de régime hollandais » (De Schrijver, 1980: 28). Et si le Royaume-Uni n'a pu se maintenir que 15 ans, c'est parce que « la pensée unitariste n'était soutenue ou défendue, ni par la majorité de la bourgeoisie, ni par de larges couches de la population » (De Schrijver, 1980: 25), ni en Belgique ni en Hollande (ce dernier fait aussi est, bien entendu, important et nous y reviendrons encore plus loin). En résumé, l'État belge n'est âgé que de 155 ans, mais l'identité belge que nous appelons la *belgitude* est bien plus ancienne. En septembre 1830, les révolutionnaires clamaient: « Restons nous-mêmes, soyons Belges » et « Soyez Hollandais, nous resterons Belges. » Contrairement à ce que croient beaucoup de flamingants, il n'est donc pas possible de justifier une scission radicale entre la Flandre et la Wallonie par des arguments historiques.

2.2. Francisation

Au Moyen Âge

Très tôt dans l'histoire, une influence francisante s'est fait sentir dans la partie néerlandophone de la Belgique, en particulier dans le comté de Flandre. Celui-ci était, comme nous l'avons déjà souligné, un fief du roi de France, ce qui ne pouvait rester sans conséquences pour la

langue administrative et la langue des détenteurs du pouvoir et des classes supérieures. Aussi longtemps que les fonctionnaires les plus qualifiés se recrutèrent parmi le clergé, le latin resta la langue de l'Administration, mais dès la seconde moitié du XIII[e] siècle, les choses se mirent à évoluer. Partout en Europe, la langue populaire commença à percer. Cependant, l'évolution fut différente dans le comté de Flandre, où beaucoup de documents furent rédigés en français. La noblesse et les patriciens y parlaient en effet le français (voire étaient Français, voir Van Cauwelaert, 1975: 1562). Même le légendaire « Lion des Flandres », le comte Robert de Béthune, qui vainquit les armées de son suzerain, le roi de France, le 11 juillet 1302, et qui de ce fait est devenu le symbole de la résistance à la francisation (le 11 juillet est aujourd'hui le jour de la fête nationale flamande), parlait le français! Il doit essentiellement son renom à l'œuvre de l'écrivain romantique flamand Hendrik Conscience (1812-1883) — « l'homme qui apprit à lire à son peuple » — qui l'immortalisa sous les traits du « Lion des Flandres » dans son très célèbre roman historique du même nom (*De Leeuw van Vlaanderen*).

Dans le Brabant médiéval, l'influence française était nettement moins marquée. Et cela vaut également pour la ville brabançonne de Bruxelles! (À partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, Bruxelles devint le lieu de résidence favori des ducs de Brabant, alors que, jusque-là, ils avaient préféré Louvain.) Des recherches minutieuses sur les chartes et comptes municipaux, sur les archives des greffes scabinaux, des métiers, des institutions religieuses et des hôpitaux de la ville (De Ridder, 1979 et 1982) ont montré que le français n'y joua aucun rôle avant 1400. Et, contrairement à ce que l'on affirmait généralement jusqu'ici, on constate qu'au XV[e] siècle — le siècle des Bourguignons —, la situation ne s'est guère modifiée. Comme les ducs de Bourgogne étaient des princes français et que leur cour et leur administration centrale se servaient de la langue française, on admettait comme un fait évident que la francisation de Bruxelles — qui était, avec Dijon, Lille et Bruges, un des centres du nouvel État — avait définitivement pris son essor à cette époque. Il ressort toutefois des recherches menées par De Ridder qu'il n'en est absolument rien: les échevins, les corporations, les métiers, les hôpitaux, les asiles pour pauvres, les églises, cloîtres et chapitres de Bruxelles continuèrent bel et bien à utiliser la langue employée par les Bruxellois, tant par le peuple que par les patriciens (sur la totalité des documents conservés, ceux rédigés en français n'atteignent pas les 5 %, alors que leur pourcentage est de 30 à 60 % à Bruges, Gand et Ypres) (voir aussi Blockmans, 1983: 73).

À l'époque des Habsbourg d'Espagne

Au XVI[e] siècle toutefois, l'influence du français s'accrut, tant à Bruxelles que dans les autres parties des Pays-Bas méridionaux. Sous le règne de Charles Quint, Bruxelles devint la capitale des Habsbourg d'Espagne (alors que, sous les Bourguignons, Bruxelles n'était, comme nous l'avons déjà dit, qu'une ville importante parmi d'autres; par ailleurs, les Bourguignons n'avaient pas de lieu de résidence fixe). Il s'ensuit que c'est à Bruxelles que vinrent s'établir un certain nombre d'institutions centrales où l'on n'utilisait plus seulement le brabançon, mais aussi l'espagnol et surtout le français. Le français était en effet la langue officielle des Habsbourg d'Espagne. Charles Quint lui-même était francophile et il interdisait à ses caméristes de parler une autre langue que le français. Faute de recherches systématiques, il n'est pas possible de préciser exactement dans quelle mesure la présence de ces courtisans et fonctionnaires a affecté le caractère brabançon de la ville, mais il est certain que cette présence n'a pas causé de « dommages » très importants. On peut fonder cette affirmation sur le fait que les éditeurs anversois de l'époque ont mis sur le marché bien plus de livres néerlandais que de livres français. Le latin restait encore la langue savante par excellence, mais l'émergence de la bourgeoisie ne pouvait que stimuler l'édition de livres en langue populaire. Or, sur les 2 254 ouvrages publiés à Anvers entre 1500 et 1540, 35,0 % le furent en néerlandais contre 6,5 % seulement en français (Soly, 1983: 116).

À l'époque des Habsbourg d'Autriche

Toutefois, ce qui est certain également, c'est que l'influence française n'a cessé de croître aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, mais on sait qu'il ne s'agit là nullement d'un phénomène propre à Bruxelles ou aux Pays-Bas méridionaux, mais d'une situation commune à toute l'Europe de l'époque. En particulier au XVIII[e] siècle — le « Siècle des lumières » —, le français était la langue de culture absolue de toute l'Europe: le XVIII[e] siècle fut, partout en Europe, « le siècle français ». Dans toutes les cours européennes, on parlait le français, toute l'aristocratie européenne était francisée: en Allemagne, en Hollande, au Danemark et en Suède, en Italie, en Hongrie, en Russie et, cela va de soi, également aux Pays-Bas méridionaux. À Bruxelles, ainsi que dans les autres villes brabançonnes et flamandes, les couches supérieures de la population tendaient à faire tout à la française: les vêtements, les coiffures, la décoration, les meubles, tout se devait d'être à la mode de Paris. Les représentations théâtrales françaises étaient très prisées: en 1777 à Anvers, par exemple, on joua 72 fois en français et 10 fois seulement en néerlandais (De Ridder, 1984: 117). Les livres en français

aussi se vendaient très bien (Hasquin, 1979: 140; De Vleeshouwer, 1979: 158). Le fossé entre les classes sociales ne cessait de s'élargir; on se mit à dédaigner de plus en plus l'homme du peuple ainsi que la langue du peuple.

Tout cela pourtant ne nous permet toujours pas de considérer le XVIII[e] siècle comme le tournant décisif. À Gand, par exemple, la bourgeoisie n'était pas encore francisée au point de parler le français dans le milieu familial (Elias, 1973: 17). Par contre, l'administration centrale des Pays-Bas méridionaux, dont le siège demeura Bruxelles (étant entendu que les souverains autrichiens résidaient à Vienne), était totalement francisée dans ses services internes et elle tendait à user du français également dans ses relations avec les administrations subordonnées, qui, d'ailleurs, ne se montraient pas particulièrement réticentes. Mais la ville de Bruxelles elle-même n'était absolument pas francisée. Jusqu'à l'occupation française de 1794, la langue usuelle des institutions proprement bruxelloises (l'administration municipale, les corporations, les métiers, les églises et couvents, etc.) resta le néerlandais. Hasquin (1979), qui a examiné les archives du notariat bruxellois pour la période 1760-1780, a certes constaté une certaine « démocratisation » du français: alors qu'en 1760, la part des actes dressés au nom de petits commerçants et d'artisans ne représente que 3,6 % du total, ce pourcentage s'élève déjà à 12,8 % en 1780. Au total, cependant, en cette année 1780, les francophones ne représentaient que 15 % de la population de Bruxelles.

Pourtant, à cette époque, les deux facteurs qui seraient déterminants pour la francisation aux XIX[e] et XX[e] siècles se manifestaient déjà. Nous avons déjà mentionné le premier: le prestige social du français, la pression sociale émanant de la couche supérieure, francophone, de la population. Si l'impact de ce facteur est resté longtemps limité, cela est dû à la stricte séparation non seulement sociale mais également topographique qui régnait à l'époque entre les classes supérieures et le reste de la population. Le second facteur de francisation fut l'immigration de francophones provenant de France et de Wallonie. Dès la seconde moitié du XVI[e] siècle, on fait état de groupes relativement importants d'immigrants et d'exilés français (protestants); leur nombre ne fera que s'accroître aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. La plupart des immigrants français appartenaient à la (haute) noblesse; les immigrants wallons, par contre, étaient essentiellement des ouvriers venant s'établir à Bruxelles à la suite du développement des relations commerciales avec la Wallonie (transport de la houille).

Sous le régime français

Nous abordons maintenant une période qui, malgré sa courte durée, a été extrêmement néfaste pour le néerlandais dans ces régions, à savoir la période française, de 1794 à 1814. Les Pays-Bas méridionaux furent annexés par la France et leurs habitants considérés comme des citoyens français. La politique française visa l'assimilation systématique et totale. Sous les régimes précédents — faut-il le rappeler? — il n'y avait jamais eu de telle tentative.

Dans le domaine de l'enseignement, les instituteurs devaient enseigner à la fois le français et le flamand aux élèves des écoles primaires, et ils devaient donc apporter la preuve de leur connaissance de la langue française en passant un examen. Dans l'enseignement secondaire et dans les établissements d'enseignement supérieur, les cours se donnaient exclusivement en français. En ce qui concerne l'Administration et la justice, les tentatives de francisation furent encore plus systématiques. Tous les actes officiels devaient être dressés en français, toutes les plaidoiries devaient se faire en français et tous les jugements devaient être prononcés dans cette même langue. Avec la Révolution française se propagea l'idée que l'unité de la nation serait favorisée par l'unité de la langue (voir Geerts, 1979b); la politique de francisation devait promouvoir l'intégration des Pays-Bas méridionaux dans l'État français.

En termes quantitatifs cependant, ce ne fut pas un raz de marée. Non pas tant à cause d'une véritable résistance, mais simplement parce que l'ignorance du français parmi les masses populaires rendait souvent impossible une application stricte de la loi (Deneckere, 1975: 1594). Trop peu de personnes avaient bénéficié d'une instruction suffisante pour permettre une francisation des masses. Même à Bruxelles, en 1814, au moins les deux tiers de la population parlaient encore le dialecte brabançon, et non le français.

En termes qualitatifs toutefois, tant socialement qu'idéologiquement, cette période eut des effets incontestables. Le rôle clé fut dévolu à l'enseignement supérieur (la Révolution française ne s'intéressait guère à la masse, mais elle consacrait d'autant plus d'attention à la nouvelle bourgeoisie). L'université catholique de Louvain (à l'époque, la seule université du pays; elle fut fondée en 1425) fut supprimée et remplacée par l'Académie, l'École de droit et la Faculté des lettres. C'est là que les fils de la bourgeoisie devaient recevoir une éducation qui en ferait de vrais Français. Et, effectivement, l'intelligentsia fut complètement francisée. La nouvelle génération d'avocats bruxellois se sentait bien plus française que brabançonne, écrit Monteyne (1981: 196). Elle était surtout fortement attirée par la France du point de vue idéologique et

politique. Ce n'était d'ailleurs nullement une exclusivité de la classe supérieure bruxelloise, car en Flandre et en Wallonie également, les idées de la Révolution française avaient trouvé beaucoup d'adhérents (Elias, 1973: 17).

Si la politique linguistique de la France connut un tel succès, c'est parce qu'elle répondait aux aspirations de la bourgeoisie montante (souvenons-nous que, depuis le XVIII[e] siècle déjà, le français était un symbole de statut social). Et si, en revanche, la politique linguistique de Guillaume I[er] se heurta à une forte résistance, c'est parce qu'elle allait à l'encontre de toute l'évolution des 100 années précédentes.

Sous le régime hollandais

Effectivement, Guillaume I[er] rencontra une assez forte opposition aux Pays-Bas méridionaux. La différence la plus frappante entre le nord et le sud du Royaume-Uni portait — à l'époque — sur la religion. Les réformés du Nord ne voulaient pas entendre parler des catholiques du Sud, et inversement. Les catholiques revendiquaient la liberté de religion et d'enseignement, qui leur avait été garantie par les grandes puissances en 1815, alors que Guillaume I[er] faisait preuve d'interventionnisme dans ces domaines. C'est sur ce principe de liberté qu'en 1828 une alliance put être conclue entre les catholiques et les libéraux, qui défendaient, quant à eux, la liberté de la presse et de la langue.

En 1819, Guillaume I[er] avait remis à l'honneur le néerlandais, que les Français avaient tenté de bannir de la vie publique. À partir de 1823, seul le néerlandais pouvait encore être utilisé dans l'Administration, la justice, l'armée et l'enseignement, dans les provinces de Flandre-Occidentale et de Flandre-Orientale, d'Anvers et du Limbourg, ainsi que dans les arrondissements de Louvain et de Bruxelles (Wils, 1977). Cela implique donc que Bruxelles devenait officiellement une ville unilingue néerlandaise! Tout comme dans les provinces flamandes, le français n'y figurait plus dans les programmes d'études, pas même comme deuxième langue; des cours de français ne pouvaient plus être dispensés qu'en dehors des heures de cours normales. C'est en effet dans la néerlandisation de l'enseignement que Guillaume I[er] plaçait ses plus grands espoirs pour réaliser sa politique linguistique. Dans les écoles primaires de qualité, en Flandre, un cours de français fut ajouté au programme, sous la pression de la bourgeoisie, mais dans les écoles des pauvres, on n'enseignait que le néerlandais (cette différenciation sociale se retrouve d'une façon plus marquée encore à Bruxelles: ici, la langue néerlandaise ne parvint pratiquement pas à pénétrer dans les écoles libres qui, étant payantes, étaient fréquentées par les enfants des classes nanties; voir Behling et De Metsenaere, 1979). L'enseignement

secondaire était totalement néerlandisé en Flandre — du moins à la fin des années 1820 — sauf à Bruxelles, où les choses étaient, une fois encore, plus compliquées. Au niveau universitaire enfin (sous Guillaume Ier, le Sud comptait trois universités: Louvain, Gand et Liège), le latin était la langue de l'enseignement, à l'exception de certains cours comme ceux de langue et littérature néerlandaises ou françaises, mais les cours de néerlandais ne connaissaient guère de succès (voir D'Hoker, 1975: 1596).

La présence française à Bruxelles

Pour une part non négligeable, la révolution belge est due à l'influence exercée par « les quelque 10 000 étrangers résidant à Bruxelles, qui étaient, pour la plupart, Français, et dont le poids qualitatif et quantitatif était considérable » (Vermeersch, 1981: 396) (en 1821, la population totale de Bruxelles fut évaluée à 90 000 personnes par le contrôleur des contributions hollandais L. G. Visscher: 60 000 « Belges » néerlandophones, 20 000 « Belges » francophones et 10 000 étrangers). Qui étaient ces quelques milliers de Français? Un premier groupe était constitué par les fonctionnaires de la période française maintenus dans leurs fonctions par Guillaume Ier. Un deuxième groupe comprenait les nombreux réfugiés qui rejoignirent Bruxelles après 1815, fuyant les événements politiques dans leur pays (la restauration des Bourbons). La plupart des pays (l'Angleterre, l'Espagne, la Prusse, etc.) avaient pratiquement fermé leurs frontières à ces réfugiés, mais Bruxelles leur offrait un chaleureux accueil. Ils y jouèrent un rôle actif, politiquement remarquable, dans divers secteurs. « Quand ils n'étaient pas dans les affaires, ou qu'ils ne remplissaient pas une fonction officielle dans l'appareil administratif, ils étaient souvent actifs dans l'édition, l'imprimerie ou la presse » (Vermeersch, 1981: 401); ils étaient les maîtres du monde de la presse bruxelloise. Toujours selon Vermeersch (1981: 400), « par rapport aux compatriotes hollandais, les Français formaient un contraste qui ne manquait pas d'attraits ». Ils étaient sympathiques aux « Belges » qui, d'une manière ou d'une autre, avaient profité du régime français. Ils étaient sympathiques aussi aux jeunes qui avaient fait leurs études pendant la période française et qui avaient été conquis par les idéaux politiques libéraux. Ces jeunes universitaires se sentaient frustrés par le régime de Guillaume Ier: l'absolutisme du souverain les empêchait de participer suffisamment au pouvoir, sa politique linguistique leur barrait l'accès à certains emplois, ses mesures contre la liberté de la presse leur enlevaient, ainsi qu'à leurs amis français, la possibilité d'exprimer leur indignation (voir aussi Witte, 1979: 181-182 et Monteyne, 1981: 199-211).

La Belgique

La révolution belge débuta par une révolte sociale — une révolte d'ouvriers mécontents —, mais bientôt elle se mua en révolte politique, c'est-à-dire en révolte libérale (Smits, 1984). Et ce fut la bourgeoisie libérale, et non pas les ouvriers, qui s'empara des rênes de l'État indépendant. Cette bourgeoisie rétablit aussitôt la liberté de l'emploi des langues ainsi que certaines autres libertés. Pour les révolutionnaires, la chose allait de soi: les anciennes libertés suspendues par Guillaume Ier devaient être rétablies; il ne s'agissait nullement de nouveautés, on revenait simplement à la situation d'antan.

Tant à Bruxelles que dans le reste du pays, la majorité de la population était certes néerlandophone, mais les masses populaires flamandes manquaient de maturité politique et n'avaient aucune conscience de leur identité ethnolinguistique. « De 1815 à 1830 et pendant les premières décennies de la Belgique indépendante, le peuple menait une vie laborieuse, plongé qu'il était dans la misère la plus noire. Aussi, il ne se préoccupait que de sa survie matérielle et il restait étranger aux vicissitudes linguistiques » (Gubin, 1979: 236). Toute prise de conscience politico-linguistique faisait encore totalement défaut; par conséquent, pour le XIXe siècle, il est insensé de recourir à une argumentation en termes de nombres et de proportions chiffrées.

Retenons encore qu'en 1830 la « Hollande » n'a guère fourni de grands efforts pour conserver la « Belgique ». C'est qu'au Nord il existait beaucoup de milieux qui ne songeaient qu'à se débarrasser du Sud, qui reprochaient au roi d'en faire trop pour le Sud, qui voulaient empêcher que le Sud ne devînt également une puissance économique importante. N'oublions pas, à ce propos, qu'en 1814 le Nord n'avait nullement souhaité l'unification, mais que celle-ci lui fut imposée par les grandes puissances, en échange de la restitution de ses colonies.

L'article 23 de la Constitution du nouvel État stipula que l'emploi des langues en Belgique était libre et ne pouvait être réglé par la loi qu'en matière de justice et d'actes des pouvoirs publics. Cela n'impliquait aucunement que le français et le néerlandais avaient les mêmes droits, bien au contraire. En incluant dans la Constitution un article concernant la liberté linguistique, les révolutionnaires belges voulaient marquer de façon expresse que la contrainte linguistique que le pays avait dû subir sous Guillaume Ier appartenait définitivement au passé. Dans la pratique, cette liberté offerte en matière de langues ne pouvait profiter qu'à la seule langue française (voir Van Cauwelaert, 1975: 1563). On n'eut point besoin de pressions wallonnes pour obtenir ces dispositions constitutionnelles. Les délégués de la Flandre étaient certes

majoritaires au Congrès national, mais ils étaient « eux-mêmes francophones et élus par un corps électoral restreint composé essentiellement de notables francophones » (Ruys, 1975: 1598).

Le Mouvement flamand

En même temps que naquit l'État belge apparut aussi le Mouvement flamand (pour ne pas compliquer les choses inutilement, nous négligeons ainsi quelques précurseurs de ce mouvement). Dès les premières années de l'indépendance, des protestations flamandes s'élevèrent contre la politique de francisation. Elles provenaient d'une poignée de philologues et de littérateurs ayant fait leurs études sous le régime hollandais: J.F. Willems, Ph. Blommaert, K.L. Ledeganck, J.B. David, F.A. Snellaert, C.P. Serrure, etc. (voir aussi Pée, 1970). S'ils sont les fondateurs du Mouvement flamand, leur importance politique fut, au demeurant, très limitée. Il faudra d'ailleurs attendre encore 40 ans avant de voir le Mouvement flamand remporter ses premiers modestes succès politiques.

> Comme principal résultat, le Mouvement flamand engendra le peuple flamand, au sens actuel de ce terme, et c'est là *une nouveauté dans notre histoire*. Ce n'est pas un peuple flamand préexistant qui entama son combat pour l'autonomie par le biais du Mouvement flamand, mais c'est le Mouvement flamand qui a transformé les Belges néerlandophones en un peuple flamand; il est évident que, lorsque les Flamands faisaient ou font référence à un ancien peuple appelé à renaître, ils commettaient — ou commettent encore — un anachronisme (De Schrijver, 1980: 33).

Ces observations sont également applicables — *mutatis mutandis* — au peuple wallon, qui n'existait pas davantage avant le XIX[e] siècle. Par ailleurs, le Mouvement wallon est plus jeune, et il est apparu en réaction au Mouvement flamand (voir Dumont, 1980: 286).

2.3. De la politique linguistique au problème communautaire

Lignes de clivage

La langue n'est pas le seul clivage dans la société belge. Outre les problèmes linguistiques, la Belgique doit faire face à des problèmes de type philosophique et socio-économique. Le clivage philosophique est le plus ancien, il est même plus ancien que l'État belge lui-même. Il est apparu lors de la constitution de l'État moderne: les catholiques et les non-croyants défendaient des visions contradictoires à propos de la place de l'Église dans pareil État moderne (la Constitution belge était, à l'époque, la plus libérale du monde). Les relations entre l'Église et l'État ont provoqué, en Belgique, une série de conflits aigus, surtout en

matière d'enseignement; c'est ainsi qu'il y a 30 ans à peine les Belges se sont encore livré une guerre scolaire sans merci. Quant au clivage socio-économique, il est né, sous sa forme moderne, de la révolution industrielle. Après 1880, il apparut qu'il n'était plus possible de maintenir tous les non-croyants sous la même bannière et deux blocs se formèrent: l'un socialiste, l'autre libéral-conservateur (les catholiques, en revanche, parvinrent à sauvegarder leur unité politique). Le clivage linguistique est donc le plus jeune des trois, si on entend par là qu'il est le dernier à s'être politisé et qu'il n'a donné lieu à de sérieux problèmes politiques qu'au XX[e] siècle.

Si nous ne nous sommes pas limité, dans ces considérations, au seul problème politico-linguistique, c'est parce qu'il faut tenir compte d'une particularité essentielle de la situation belge: c'est que les *trois lignes de clivage s'entrecroisent de telle sorte qu'elles s'affaiblissent mutuellement* (Huyse, 1973 et 1980). Aux moments cruciaux, on a toujours pu constater qu'aucun clivage n'était à même de dominer longuement la vie politique à lui seul. Si les antagonismes d'ordre politico-linguistique avaient été les seuls à jouer, peut-être la Belgique aurait-elle déjà bel et bien éclaté. Mais il se fait que, comme l'écrit le politicologue de Louvain L. Huyse (1973: 11), « chacun de nous est marqué par chacune des trois lignes de clivage. Un tel, par exemple, est catholique + flamand + ouvrier. Son voisin est peut-être un ouvrier non croyant. À Liège, on trouve des patrons non croyants et francophones. Chacune de ces trois caractéristiques peut associer un individu à un conflit », mais chacune des trois peut également empêcher qu'il ne s'y donne corps et âme. Et, bien sûr, ces mêmes considérations peuvent également s'appliquer aux nombreuses organisations politiques et sociales dont l'activité s'étend à deux, ou même aux trois champs de tension. C'est un phénomène que l'on a pu observer très clairement, par exemple, lors de la guerre scolaire à laquelle nous avons déjà fait allusion. Après d'interminables escarmouches philosophiques, d'aucuns — tant au sein du syndicat catholique qu'au sein du syndicat socialiste — ont commencé à réclamer que l'on accorde la priorité aux problèmes sociaux. Ils reçurent le soutien de nombre de Flamands qui s'apercevaient que la guerre scolaire ne pouvait en rien aider la cause flamande. Le résultat ne se fit pas attendre: la guerre scolaire touchait à sa fin.

Et pourtant, en dépit de ces mécanismes inhibiteurs, les problèmes linguistiques n'ont cessé d'envahir, toujours davantage, la vie politique de ces 20 dernières années. Et l'on entend affirmer de plus en plus souvent qu'en Belgique, *tout est communautaire*, c'est-à-dire que tout

est abordé en termes de conflits de communautés. Nous nous proposons de montrer, dans l'esquisse historique qui suit, comment on est arrivé à pareille situation.

Les premières décennies après 1830

Dans les premières années qui ont suivi l'indépendance, l'importance *politique* des différences linguistiques était minime. La Belgique de 1830 constituait encore une société préindustrielle. Dans une telle société, les gens s'identifient à leur village ou à leur région, éventuellement à leur classe sociale ou à leur religion, mais nullement à leur communauté linguistique. D'ailleurs, cette communauté linguistique n'existait pas, même pas au sud de la frontière linguistique. À Bruxelles et en Wallonie, ainsi que dans les villes flamandes, seule une petite élite parlait le français standard. Le reste de la population parlait des dialectes — flamands, brabançons, wallons ou picards.

Cependant, en puissance, le problème linguistique était présent dès l'indépendance, puisque le français était la seule langue administrative. D'emblée, il était donc nettement plus facile d'accéder aux services publics lorsqu'on était francophone. Aussi, certains Flamands ont bien vite acquis un réflexe politico-linguistique, mais leur nombre demeura très restreint à cette époque (le Pétitionnement de 1840, la première requête flamande visant à obtenir une législation linguistique, ne put recueillir qu'une bonne dizaine de milliers de signatures avant d'être présenté au Parlement).

Après 1850, le nombre de ces Flamands se mit à croître. Les oppositions politico-linguistiques se développèrent dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, par suite de l'industrialisation et de la modernisation du pays. Une des conséquences de l'industrialisation fut l'extension du secteur tertiaire et de la profession d'employé. Contrairement aux professions exercées dans l'agriculture ou dans les usines, les professions du secteur tertiaire sont inévitablement marquées d'une spécificité linguistique. À la suite de ces développements, de plus en plus de Flamands eurent à pâtir de l'état d'infériorité de leur langue. Le combat pour l'attribution de droits égaux au flamand est dès lors né dans les classes moyennes, parmi les employés, fonctionnaires et instituteurs qui se trouvaient freinés dans leurs possibilités à cause de la domination du français. Après 1848, la fraction supérieure des classes moyennes obtint le droit de vote, par suite de l'abaissement du cens électoral et, de ce fait, ce groupe devint électoralement intéressant. C'est ainsi que le Mouvement flamand, purement linguistique et sans aucun impact politique au départ, s'est mué en un mouvement politique de classes moyennes (Witte, 1983: 243).

Les premières lois linguistiques

Ces militants flamands ne réclamaient encore nullement un statut unilingue pour la Flandre, mais seulement la reconnaissance du flamand dans divers secteurs de la vie publique en Flandre. En d'autres termes, ils se contentaient du bilinguisme pour la Flandre et ils admettaient que les Flamands devaient être bilingues pour pouvoir participer à la vie publique de leur région. Par conséquent, les lois linguistiques promulguées au XIX[e] siècle ne concernaient pas toute la Belgique, mais seulement la Flandre. La première de ces lois, la loi Cooremans de 1873, autorisait les Flamands à utiliser leur propre langue devant les tribunaux en Flandre. La deuxième, la loi De Laet de 1878, décidait de l'emploi du néerlandais par les pouvoirs centraux dans leurs relations avec les administrations et les personnes privées flamandes: en Flandre, les communications et avis émanant des services publics devaient être rédigés en néerlandais ou en néerlandais et en français; par ailleurs, les services publics étaient tenus d'utiliser le néerlandais dans leurs relations avec les communes et les particuliers en Flandre, à moins que ceux-ci ne demandent à être servis en français (Renard, 1981: 11). La dernière loi linguistique enfin, la loi Cooremans-De Vigne de 1883, introduisit le néerlandais en tant que langue d'enseignement pour certains cours dans l'enseignement secondaire officiel (l'enseignement secondaire libre devait suivre en 1910). Avant 1900 encore, on introduisit également le principe de l'obligation d'une connaissance minimale du néerlandais pour l'accès à certaines fonctions (aspirants officiers, juges, notaires). On peut donc affirmer que, dès avant 1900, la Flandre avait obtenu un statut bilingue, mais la place accordée au néerlandais restait néanmoins minimale. Et qui plus est, les lois étaient faciles à contourner, car elles ne prévoyaient pas de sanctions. Cette particularité vaut également pour les autres lois linguistiques votées avant la Première Guerre mondiale ou immédiatement après.

Cela n'empêcha pas le Mouvement wallon de commencer, dès cette époque, à se manifester comme mouvement politique, et ce, en premier lieu, à Bruxelles. Les fonctionnaires d'origine wallonne, très nombreux dans les administrations centrales, prirent peur. Le bilinguisme les effrayait. C'est ainsi que, en 1890, un premier Congrès wallon se réunit à Bruxelles, mais les Wallons de Wallonie en étaient absents, car on ne devait y parler que des lois régissant l'emploi des langues à Bruxelles et en Flandre. Vingt ans plus tard cependant, l'intérêt était déjà beaucoup plus grand puisqu'on s'en prenait à l'introduction du néerlandais comme deuxième langue dans l'enseignement secondaire en Wallonie et à la proposition de loi flamande visant à

flamandiser l'université de Gand, ce qui devait, à plus long terme, mettre fin à l'hégémonie culturelle francophone en Flandre (voir aussi Dumont, 1980).

Double unilinguisme, et bilinguisme dans la capitale

Dans l'intervalle, en effet, la politisation de la question linguistique avait atteint une nouvelle phase en Flandre. Cette phase relevait d'une prise de conscience nouvelle des Flamands qui s'apercevaient que la discrimination ne concernait pas un groupe d'individus (dont le nombre, il est vrai, ne cessait de croître), mais les Flamands *en tant que communauté*, en conséquence de quoi ils se mirent à formuler des exigences sur le plan *national*. À cet égard, un événement important fut l'introduction du suffrage universel (pour les hommes) en 1919, car, de ce fait, la majorité numérique des Flamands en Belgique acquérait une portée politique. Toutefois, cette position majoritaire était menacée par la francisation grandissante de Bruxelles, de certaines localités de la frontière linguistique et même de certaines villes flamandes, un phénomène dont on pouvait observer les progrès par le biais des recensements linguistiques effectués tous les 10 ans. Il fallait mettre un terme à ce processus. C'est à partir de cette prise de conscience que les revendications flamandes ont subi une modification fondamentale: dorénavant, il ne s'agissait plus de revendiquer, pour des *individus* flamands, le droit d'être servis dans leur langue, mais il s'agissait du droit d'une *communauté* de sauvegarder son intégrité en protégeant ses frontières, en l'occurrence la frontière linguistique. Ces revendications seraient satisfaites, dans une large mesure, par les lois des années 1930: la Flandre devenait unilingue flamande, la Wallonie restait unilingue française (ce qu'elle avait toujours été), et Bruxelles, la capitale, devenait tout naturellement bilingue. En d'autres termes, le résultat fut un double unilinguisme et non pas, ce qui eût été une autre possibilité, un bilinguisme généralisé dans tout le pays. Plus encore que les Flamands, les Wallons étaient hostiles à cette dernière possibilité, quoique, en 1930 encore, beaucoup d'entre eux eussent plaidé en faveur d'un statut bilingue pour la Flandre ainsi que pour Bruxelles, la Wallonie devant, quant à elle, rester unilingue française. Mais finalement, ils durent se résoudre à abandonner les minorités francophones de Flandre (moins de 5 % dans chaque province) (voir aussi Van Cauwelaert, 1975 et Craeybeckx, 1983: 256).

Dans les paragraphes suivants, nous commenterons brièvement les principales lois linguistiques qui ont vu le jour pendant cette période extrêmement importante. La première (de 1932) concernait l'emploi des langues en matière administrative. Elle stipulait que la langue des administrations publiques — tant pour les opérations internes qu'externes — devait être le néerlandais en Flandre et le français en Wallonie

et que les rapports entre le pouvoir central et les pouvoirs subordonnés devaient s'effectuer dans la langue de la région. Les communes de l'agglomération bruxelloise ainsi que certaines communes de la frontière linguistique auraient une administration bilingue. Le régime linguistique d'une commune donnée pouvait être modifié en fonction des résultats du recensement linguistique: si 30 % des habitants déclaraient que la langue la plus souvent utilisée était l'autre langue, on accorderait un statut bilingue à la commune; si plus de la moitié de la population faisait cette déclaration, la commune changerait complètement de régime linguistique (voir aussi Martens, 1975). En ce qui concerne le statut bilingue imposé à Bruxelles, il importe de souligner que ces dispositions ne concernaient que les services « externes », c'est-à-dire ceux qui exigeaient des contacts avec le public. Pour ce qui est de leurs services « internes », leurs contacts avec d'autres communes bruxelloises ou avec le pouvoir central, les communes de l'agglomération bruxelloise conservaient le droit de choisir la langue et, à quelques exceptions près, elles optèrent exclusivement pour le français.

La deuxième loi (également de 1932) concernait l'enseignement, et elle était applicable à toutes les écoles gérées par l'État ou les communes, ainsi qu'à celles qui bénéficiaient de subsides de l'État. La langue de l'enseignement devait être la langue de la région. Pour Bruxelles et les communes de la frontière linguistique, le principe était: langue maternelle = langue de l'enseignement; lors de l'inscription d'un enfant dans une classe d'une langue donnée, le chef de famille était tenu de signer une déclaration certifiant que cette langue était la langue maternelle de l'enfant (pour plus de détails, voir Vandezande, 1981).

La troisième loi (de 1935) régissait l'emploi des langues en matière de justice. Elle stipulait que la langue de la justice rendue dans les collèges judiciaires situés en Wallonie serait le français et, pour les collèges situés en Flandre, ce serait le néerlandais, quel que soit le domicile des parties en cause et quelle que soit leur connaissance ou leur préférence linguistique. À Bruxelles, les deux langues étaient admises (voir Lindemans, 1981). La quatrième loi (de 1938), enfin, régissait l'emploi des langues dans l'armée. Elle stipulait notamment que l'instruction du soldat devait se faire entièrement dans sa langue maternelle et que tous les officiers de carrière devaient au moins faire preuve d'une bonne connaissance de la deuxième langue (voir à ce propos Vandevelde, 1981).

La flamandisation de l'université de Gand

Un dernier événement important de cette période fut la flamandisation de l'université d'État à Gand. Après être restée en suspens pendant

de longues années, cette question sera enfin réglée en 1930. « Pour la première fois, il devenait possible d'instruire une élite entièrement dans sa langue. Toutefois, cette élite n'allait faire sa marque qu'après la Deuxième Guerre mondiale » (trad. de Lorwin, 1972: 397).

La francisation massive de Bruxelles

Avant d'aborder la période d'après la Deuxième Guerre mondiale, il faut encore nous attarder quelque peu au cas de Bruxelles, dont il n'a encore guère été question pour la période entre 1830 et 1930, alors que la ville n'a cessé de s'accroître et de se franciser au cours de ces 100 années. La francisation était déjà une réalité au départ. Mieux même, pour un observateur de l'extérieur, l'image offerte par Bruxelles dans les premières décennies suivant l'indépendance était bien plus francophone qu'à l'heure actuelle: tous les noms de rues, toutes les enseignes et tous les étalages étaient exclusivement français; dans la vie culturelle et dans le monde du divertissement, le flamand ne jouait aucun rôle significatif. Vers 1850, le pourcentage des francophones n'était d'ailleurs nullement négligeable: lors du recensement de 1846, 38,4 % des Bruxellois déclarèrent qu'ils parlaient le plus souvent le français (à titre de comparaison: à Gand, 5 % optèrent pour le français et à Anvers, 1,9 % seulement). Les proportions restèrent assez stables jusqu'en 1880, mais dès 1890, la francisation s'accrut. À chaque recensement ultérieur le nombre de néerlandophones diminua, tandis que celui des francophones alla croissant.

En 1830, Bruxelles n'était constitué que du seul pentagone historique, qui formait un îlot urbain entouré de campagnes. De nos jours, la région bilingue de Bruxelles se compose de 19 communes fortement urbanisées: le pentagone et quelques extensions territoriales, ainsi que 18 communes environnantes (voir carte 4). Cet ensemble constitue l'agglomération bruxelloise, une notion qui fut instaurée à l'occasion des lois linguistiques des années 1930, lorsqu'il fallut délimiter la région bilingue de Bruxelles. De nos jours, toute l'agglomération est fortement francisée, mais il va de soi que ce processus ne s'est pas accompli de la même manière ni à la même époque partout, puisque l'urbanisation n'a pas eu lieu de la même manière ni à la même époque dans chacune des communes (voir Deprez et Persoons, 1983).

Les dernières lois linguistiques

Les dernières lois linguistiques furent promulguées au début des années 1960. En un premier temps, on établit un jalon important sur le chemin de l'autonomie culturelle: par la loi du 18 mai 1960, la radiotélévision fut scindée en un institut flamand et un institut wallon. Le

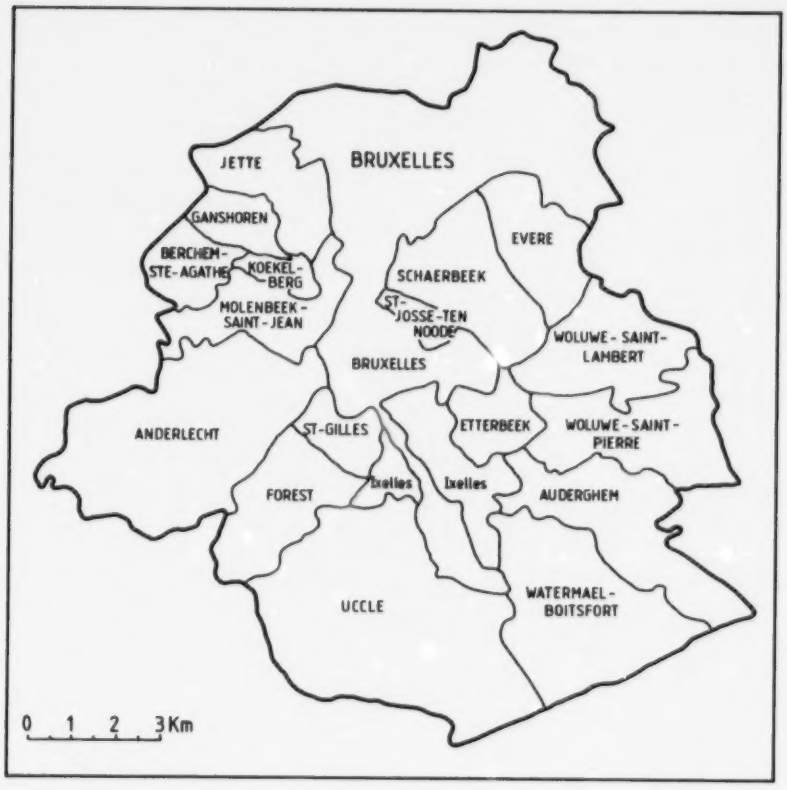

CARTE 4: les 19 communes de Bruxelles

deuxième temps fut le clichage définitif de la frontière linguistique par la loi du 8 novembre 1962. Avant cette date, elle pouvait être modifiée tous les 10 ans sur la base des résultats des recensements linguistiques (voir ci-dessus); en 1961, les recensements linguistiques furent interdits par voie de loi, ce qui était une revendication des Flamands, qui soutenaient que les implications politiques étaient telles que, souvent, les recensements linguistiques mesuraient davantage l'attitude que le comportement réel des intéressés, qu'ils étaient donc plutôt des référendums que des recensements. Une des corrections « définitives » effectuées en 1963 devait donner lieu à bien des remous plus tard: les Fourons, six villages totalisant 4 000 à 5 000 habitants, furent transférés de la province wallone de Liège à la province flamande du Limbourg (voir aussi Martens, 1975 et Wynants, 1980).

Communes wallonnes dotées de facilités pour les néerlandophones:

1. Ploegsteert
2. Warneton (Waasten)
3. Bas-Warneton (Neerwaasten)
4. Comines (Komen)
5. Houthem (Houtem)
6. Mouscron (Moeskroen)
7. Luigne (Lowingen)
8. Herseaux (Herzeeuw)
9. Dottignies (Dottenijs)
10. Flobecq (Vloesberg)
11. Marcq (Mark)
12. Enghien (Edingen)
13. Petit-Enghien (Lettelingen)

Communes flamandes dotées de facilités pour les francophones:

14. Mesen (Messines)
15. Spierre (Espierres)
16. Helkijn (Helchin)
17. Ronse (Renaix)
18. Bever (Biévène)
19. Herstappe
20. Moelingen (Moeland)
21. 's-Gravenvoeren (Fouron-le-Comte)
22. Sint-Martens-Voeren (Fouron-Saint-Martin)
23. Sint-Pieters-Voeren (Fouron-Saint-Pierre)
24. Teuven
25. Remersdaal

Communes à facilités de la périphérie de Bruxelles:

26. Wemmel
27. Kraainem
28. Wezembeek-Oppem
29. Sint-Genesius-Rode (Rhode-Saint-Genèse)
30. Linkebeek
31. Drogenbos

CARTE 5: la frontière linguistique, Bruxelles, et les communes à facilités

Les autres lois linguistiques de 1962-1963 concernaient principalement Bruxelles. Elles impliquaient aussi bien des gains que des pertes pour les Flamands. La loi sur l'emploi des langues en matière administrative resta, pour l'essentiel, ce qu'elle était, mais on tendait à instaurer une proportion de 50-50 dans les sphères supérieures des services publics et des administrations communales bruxelloises. Une disposition, en particulier, représentait un recul pour la cause flamande — et, aux yeux de nombre de Flamands, il s'agissait d'une perte très lourde, car ils la ressentaient comme une perte territoriale ! —: c'était l'attribution de « facilités » aux francophones habitant six communes flamandes dans la périphérie de Bruxelles. En effet, il y avait longtemps déjà que le développement sociodémographique de Bruxelles ne se limitait plus aux seules 19 communes. À la suite de la suburbanisation, l'agglomération envahissait la périphérie depuis quelque temps déjà, et cette évolution se maintient encore à l'heure actuelle. Au début des années 1980, on a calculé que le territoire flamand autour de Bruxelles (même les communes situées au sud de l'agglomération sont flamandes ! — voir carte 4) subissant une influence bruxelloise manifeste s'étend actuellement sur quelque 36 communes (Vandamme, 1981). Dans ces communes, la population a quintuplé au cours des 100 dernières années, principalement à la suite d'une immigration massive, provenant essentiellement de Bruxelles. C'est le phénomène que l'on a baptisé « la tache d'huile »: on entend par là que les immigrants sont le plus souvent des francophones de Bruxelles qui, une fois établis dans une commune flamande, ne font rien pour s'adapter à leur nouvel environnement, mais qui, au contraire, revendiquent pour leur nouvelle commune le même statut bilingue que celui des 19 communes bruxelloises (voir aussi Obler, 1981 : 54). C'est dans un tel contexte qu'en 1963, on attribua des « facilités » aux francophones des six communes flamandes en question. Cela impliquait que ces communes continuaient à faire partie de la Flandre (ou, autrement dit, l'agglomération de Bruxelles restait limitée aux 19 communes, ce qui était, et est toujours, une exigence flamande), mais les francophones pouvaient désormais y exiger d'être servis en français dans tous les services publics et ils obtenaient également le droit d'y ouvrir des écoles primaires françaises. En 1985 encore, ces « communes à facilités » constituent, avec d'autres communes jouissant du même statut (dont les Fourons), une des pierres d'achoppement de la politique belge.

Les lois linguistiques de 1962-1963 furent les dernières, parce qu'entre-temps on s'était aperçu que le problème ne pouvait plus être résolu à coups de lois linguistiques, parce que les querelles politico-linguistiques cachaient, en fait, des oppositions bien plus profondes et

parce que *la ligne de clivage politico-linguistique* s'était progressivement approfondie pour devenir un *fossé communautaire*. De plus en plus, l'on se mit à parler de deux peuples (voir Huyse, 1980 et aussi Craeybeckx, 1983: 277).

Le fossé communautaire

Il va de soi que ce processus ne date pas de ces dernières décennies seulement. Il débuta dès la première moitié du XIX[e] siècle. À partir de 1850, la Belgique devint une des nations les plus industrialisées du monde; à l'exception de l'Angleterre, aucune région d'Europe ne connut une industrialisation plus précoce. Mais le rythme de la croissance industrielle fut très différent en Flandre et en Wallonie. « Dans aucun domaine, l'opposition Flandre-Wallonie ne fut plus marquée que dans le domaine industriel » (Witte, 1983: 197). L'élite économique belge (francophone) a tout misé sur Liège et sur le Hainaut, parce que ces régions disposaient de charbon, de minerai de fer et d'eau. Vers 1860 déjà, l'industrie lourde wallonne conquit une position de pointe sur le marché international, alors qu'à cette époque la Flandre ne connaissait qu'un seul secteur industriel mécanisé, l'industrie textile, qui, jusque vers 1870, était concentrée quasi exclusivement à Gand. La Flandre était pauvre au XIX[e] siècle, extrêmement pauvre. La situation des innombrables petits fermiers qui ne possédaient presque pas un pouce de terrain à eux était misérable. La famine sévissait et les épidémies étaient monnaie courante. L'industrie se limitait à quelques modestes tâches effectuées à domicile, ou bien elle était localisée dans de petits ateliers non mécanisés qui, par ailleurs, employaient beaucoup de femmes et d'enfants; d'où un niveau de scolarisation très bas. Pour beaucoup de Flamands, il ne restait qu'à se faire embaucher comme ouvriers saisonniers en France ou à s'expatrier en allant s'établir en Wallonie, dans le nord de la France, aux États-Unis ou au Canada.

La Flandre, pauvre et agraire, resta bien entendu très catholique: « La Flandre était, au XIX[e] siècle, une des régions les plus catholiques d'Europe », constate Witte (1983: 218). La Wallonie industrialisée, en revanche, devenait de jour en jour plus socialiste et plus anticléricale. À la fin du XIX[e] siècle, le contraste se manifestait déjà très clairement: aux élections de 1894, après l'instauration du droit de vote plural, le Parti ouvrier belge, fondé en 1885, remporta 27 sièges au parlement, tous dans des circonscriptions wallonnes. Ainsi donc, petit à petit, la Flandre et la Wallonie ont acquis chacune un visage propre, la langue n'étant qu'une différence parmi d'autres.

La Flandre ne resta pas étrangère à la deuxième révolution industrielle, grâce notamment au port d'Anvers, dont l'importance s'accrut à

mesure que le secteur de la sidérurgie et des métaux non ferreux devenait de plus en plus dépendant des importations par voie maritime, grâce aussi à la découverte du bassin houiller limbourgeois, grâce enfin aux bas salaires octroyés à une armée docile d'ouvriers flamands (Witte, 1983: 202). À partir de 1900, le grand capital bruxellois et wallon commença à s'intéresser aux investissements en Flandre. Quelques chefs d'entreprises flamands, aussi, ont établi, à cette époque, les bases d'entreprises d'envergure. Mais, même pendant l'entre-deux-guerres, la Flandre accusait toujours un grand retard (Craeybeckx, 1983: 284; Eyskens, 1980: 184) et ce malgré la poursuite du développement industriel, localisé surtout autour d'Anvers et en Campine, et qui était également l'œuvre de groupes financiers belges. Ces groupes ont toujours été essentiellement de tendance unitariste, mais en 1926 fut fondé le *Vlaams Economisch Verbond* (Fédération économique flamande) qui se voulait le défenseur des intérêts flamands dans le domaine économique et qui milita pour l'usage du néerlandais dans les entreprises flamandes. Cette tendance fédéraliste sera surtout à l'honneur après 1960.

Au cours des années 50, la puissance économique wallonne commença à s'effriter. L'industrie charbonnière traversait une crise et de sérieux problèmes commençaient à se poser dans la sidérurgie. En Flandre, en revanche, ce fut le « boom » des années 60. La part de la Flandre dans le produit national brut grimpa de 44 % en 1955 à 56,5 % en 1976. Cette fois encore, ce développement de la Flandre était dû, en grande partie, à sa situation géographique favorable.

Dans tous les États industriels, on assista alors à

> une évidente tendance à la « maritimisation » des établissements industriels. On eût dit que l'Europe occidentale se trouvait sur une pente et voyait ainsi ses entreprises glisser en direction des côtes. La cause fondamentale de cette maritimisation se trouvait dans les modifications de l'approvisionnement énergétique. En raison de l'importation de pétrole brut et de la nécessité de construire des raffineries, les régions côtières et les zones portuaires devinrent des lieux d'implantation privilégiés. Le traitement du pétrole engendra la croissance explosive de l'industrie pétrochimique, qui se concentra également de préférence dans les régions portuaires. Il s'ensuivit un effet de polarisation par lequel des entreprises nombreuses et diverses furent attirées vers quelques pôles situés à proximité de la côte ou des ports (Eyskens, 1980: 187).

En Belgique, ce fut avant tout Anvers qui profita de ce développement, mais aussi la zone du canal de Gand ainsi que Zeebrugge.

D'autres facteurs ont également joué un rôle dans cette évolution:

a. les coûts salariaux moins élevés en Flandre;
b. l'intégration croissante de l'économie belge dans la Communauté européenne (les entreprises étrangères avaient tout intérêt à se fixer à l'intérieur des frontières douanières du Marché commun);
c. le caractère entreprenant de la politique d'investissement flamande, alors que la Wallonie cherchait à sauvegarder ses anciennes industries.

En majeure partie cependant, les investissements privés provenaient de multinationales et de groupes financiers étrangers. Mais cette présence étrangère rend l'économie flamande extrêmement vulnérable, étant donné que les décisions les plus importantes sont prises ailleurs.

Sur le plan communautaire, la conséquence de ce développement fut que la Wallonie prit, de plus en plus douloureusement, conscience de la prépondérance flamande, prépondérance numérique depuis toujours, mais qui s'étendait maintenant au domaine économique. D'ailleurs, la conscience ethnique s'était déjà accentuée pendant l'après-guerre, à la suite de quelques heurts politiques sérieux. Aux moments les plus dramatiques, il apparut clairement que la Flandre et la Wallonie occupaient des positions diamétralement opposées: lors de la répression (1945-1950), lors de la question royale (1945-1951) et lors des grandes grèves de l'hiver 1960-1961. À l'occasion de chacun de ces drames, on découvrit à quel point la Flandre et la Wallonie étaient différentes en mentalité, en mœurs politiques, dans leur conception de la société, de l'État, de l'économie et des rapports entre le travail et le capital. Les lignes de clivage philosophique et socio-économique convergèrent toujours davantage avec la ligne de clivage politico-linguistique, que l'on peut donc qualifier actuellement de ligne de clivage communautaire.

L'enseignement

La prospérité des années 60 s'accompagna d'une énorme extension de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur et, par conséquent, d'un accroissement considérable du nombre de lycéens et d'étudiants. En quelques décennies, la Flandre a ainsi pu rattraper son retard dans le domaine de la recherche scientifique. « À présent, le néerlandais et le français en tant que langues d'enseignement ne diffèrent ni en qualité, ni en prestige », constate Rayside (1977: 110). En termes quantitatifs, la présence flamande dans les universités commence à se rapprocher des proportions démographiques nationales: au 1er février 1984, 55,6 % des étudiants belges étaient inscrits dans des universités flamandes.

Fédéralisation

Au cours des 20 dernières années, la Belgique a connu deux réformes de l'État, à savoir en 1970 et en 1980. La deuxième réforme n'étant que la poursuite de la première, il est préférable de parler d'une seule révision de la Constitution, de 1970-1980 (-1990?, car, maintenant encore, il reste bien des points non résolus et les problèmes recommencent à s'accumuler). Ces réformes constituent un tournant important, puisqu'elles mettent fin à l'État unitaire de 1830. La Constitution révisée stipule que la Belgique est constituée de quatre régions linguistiques: la région néerlandaise (la Flandre), la région française (la Wallonie), la région bilingue de Bruxelles et la région allemande (celle-ci comprend 9 communes de l'est de la province de Liège totalisant quelque 65 000 habitants). Les limites de chacune de ces régions ne peuvent plus être modifiées qu'avec le consentement de majorités spéciales au parlement. La Constitution précise également que la Belgique comprend trois communautés culturelles: la communauté flamande (la Flandre ainsi que les Flamands de Bruxelles), la communauté française (la Wallonie ainsi que les francophones de Bruxelles) et la communauté allemande.

En 1970, on accorda l'autonomie culturelle aux communautés culturelles flamande et française. Chacune fut dotée d'un conseil culturel compétent en matière d'affaires culturelles et pouvant émettre des décrets ayant force de loi. Le décret le plus célèbre promulgué par le Conseil culturel flamand à cette époque fut « le décret de septembre » (1973) dont l'objet était de régler « l'usage des langues dans les relations sociales entre employeurs et travailleurs ainsi que dans les actes et documents prescrits par la loi émis par les entreprises situées en Flandre ». L'objectif de ce décret n'était pas seulement de régler l'usage des langues, mais aussi de contribuer à la promotion sociale des Flamands en facilitant l'accès aux sphères supérieures aux titulaires d'un diplôme néerlandophone (pour plus de détails, voir Vandezande, 1981b).

En 1980, les compétences des Communautés furent étendues. En remplacement des « Conseils culturels », la région flamande et la région wallonne se voyaient maintenant pourvues chacune d'un Conseil, c'est-à-dire d'un parlement régional, ainsi que d'un Exécutif, c'est-à-dire d'un gouvernement régional. Leurs compétences s'étendent:

a. aux matières culturelles: la langue, les beaux-arts, les musées, les bibliothèques, la radio-télévision, etc.;

b. aux matières dites « personnalisables »: la politique de la santé, de la famille, des handicapés, etc.;

c. à certaines affaires « régionales »: certains aspects de la gestion de l'eau, du logement, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, etc.

On érigea également un Conseil allemand, mais, étant donné la superficie restreinte de la région et son petit nombre d'habitants, celui-ci n'est compétent que pour les matières culturelles et « personnalisables »; pour les affaires « régionales », par contre, la région de langue allemande dépend de la Wallonie.

Toutefois, ce résultat ne satisfait finalement personne et l'on considère de plus en plus ces réformes comme une « non-solution » (voir Ceuleers, 1984). La fédéralisation n'a assurément pas encore été poussée assez loin, l'autonomie restant trop restreinte et les compétences trop réduites. Et qui plus est, les moyens financiers sont nettement insuffisants: le droit de décision d'un gouvernement régional ne porte même pas sur 10 % du budget national. Enfin, il reste surtout le problème de Bruxelles, qui, en 1980, fut « mis au frigo en attendant le grand débat ». À ce jour, il s'y trouve toujours.

Bruxelles, le grand problème

En 1970, on a encore modifié quelque peu le statut de Bruxelles. Les 19 communes ont été dotées d'un « Conseil d'agglomération », structure commune dans laquelle les Flamands ont obtenu d'être représentés paritairement. Cela revient à dire que les francophones ont renoncé à leur position de majorité numérique à Bruxelles. Seulement, ce Conseil d'agglomération ne fonctionne pas. En outre, en échange de cette parité fictive, les Flamands ont dû renoncer à leur position de majorité numérique au niveau national (la grande crainte des Wallons de se voir minorisés). Depuis lors, le gouvernement national compte le même nombre de ministres francophones que de ministres flamands et on a, en outre, instauré la « sonnette d'alarme »: lorsqu'une proposition de loi est jugée inacceptable par une majorité qualifiée dans un des groupes linguistiques, elle est rejetée.

Deux autres organes instaurés en 1971, et bien plus importants, sont les deux commissions de la culture de l'agglomération bruxelloise (l'une néerlandaise, l'autre française) qui sont compétentes, chacune pour sa communauté, en matière d'affaires culturelles, d'activités pré- et postscolaires et d'enseignement. C'est surtout la N.C.C. (la Commission de la culture néerlandaise) qui jouera un rôle déterminant, comme nous pourrons le constater lorsque nous aborderons, ci-après, la situation des Flamands de Bruxelles dans le domaine de l'enseignement et de la culture.

Comme nous l'avons déjà signalé, on n'a plus touché à Bruxelles lors des révisions de 1980; les problèmes de l'agglomération et de la périphérie étant trop difficiles, ils ont été reportés à plus tard (voir surtout Covell, 1984). En attendant le grand débat, Bruxelles et les communes à facilités sont placées sous tutelle nationale.

En mars 1984, le Conseil flamand a proclamé Bruxelles capitale de la Communauté flamande. À l'évidence, il s'agissait avant tout d'un acte politique. La Flandre ne peut pas abandonner Bruxelles, cela équivaudrait à un suicide politique. Mais la partie adverse est évidemment dans une situation identique; aussi, il n'a guère fallu attendre pour voir la Communauté française proclamer à son tour que Bruxelles était sa capitale. Voilà donc Bruxelles capitale à triple titre. Et à vrai dire, elle en a bien besoin. Il est de plus en plus évident, en effet, que l'avenir de Bruxelles est entièrement tributaire de sa fonction de capitale et qu'il le restera dans une Belgique fédéralisée. La situation financière de Bruxelles est à ce point difficile que celle-ci non plus ne pourra pas tourner le dos à la Flandre.

Par conséquent, certains Flamands préconisent de reporter le plus longtemps possible le grand débat sur Bruxelles, car, selon eux, le temps joue en faveur de la Flandre. C'est un fait indéniable qu'à Bruxelles, un Flamand se sent actuellement plus à l'aise qu'il y a 20 ans. On a incontestablement progressé dans divers domaines, mais surtout en matière d'enseignement et de culture.

En matière d'enseignement. En ce domaine aussi, la législation de 1932 formula une réglementation particulière pour Bruxelles. Alors que pour la Flandre et la Wallonie, le principe était (et est toujours) que l'enseignement doit se faire dans la langue de la région, à Bruxelles, en revanche, la langue maternelle devait être la langue de l'enseignement: comme nous l'avons dit ci-dessus, lors de l'inscription d'un enfant à l'école, le chef de famille devait signer une déclaration concernant la langue maternelle de cet enfant. La loi linguistique de 1963 a confirmé ce principe et a apporté quelques améliorations techniques à l'ensemble. Mais le système de contrainte de la déclaration linguistique obligatoire — vérifiée par deux inspecteurs — ne put empêcher la poursuite du processus de francisation des enfants flamands par le biais de l'enseignement. Dans l'enseignement fondamental néerlandophone, le nombre d'élèves ne cessa de diminuer, même encore pendant les années 60.

En 1971, les négociateurs flamands cédèrent et la « liberté du père de famille » fut rétablie: désormais, chaque chef de famille bruxellois pouvait choisir librement la langue de scolarisation de son enfant. En

échange de cette concession, certaines faveurs furent accordées à l'enseignement fondamental en langue néerlandaise à Bruxelles: des normes de dédoublement des classes plus favorables et la création de quelques dizaines d'établissements préscolaires (crèches et classes « prégardiennes »). Et, depuis quelques années, il s'avère que l'enseignement fondamental néerlandophone progresse, en dépit de cette restauration de la « liberté du père de famille ». On constate même qu'il parvient à attirer des enfants de familles purement francophones, et cette tendance va croissant! À l'analyse, il ressort que ce renversement des tendances est dû, en partie, à l'infrastructure qui, grâce aux compensations de 1971, est souvent excellente. Mais plus significativement encore, il est dû à l'importance croissante de la langue néerlandaise à Bruxelles. En partie aussi, ce choix est dicté par ... le fait que les écoles flamandes ne comptent que très peu d'enfants de travailleurs immigrés (voir Deprez, Persoons, Struelens et Wynants, 1984).

En matière de culture. Jusqu'à la fin des années 1960, les Flamands ne disposaient presque d'aucune infrastructure socioculturelle à Bruxelles. À cet égard aussi, les administrations communales se montrent généralement avares d'efforts en faveur des Flamands. C'est donc de nouveau la communauté flamande elle-même qui a dû prendre les initiatives. Citons-en quelques-unes. Dans chacune des 19 communes, on érigea un conseil socioculturel, établi dans le centre d'accueil local et disposant d'une publication mensuelle. Comme centre d'information pour la communauté flamande de Bruxelles, on instaura le *Contacten Cultuurcentrum* qui édite *Deze week in Brussel* (« Cette semaine à Bruxelles »). Comme manifestations culturelles importantes, il faut sans doute mentionner le *Kaaitheater-festival* et le *Mallemunt*. Le premier, organisé tous les deux ans depuis 1977, est actuellement le plus important festival de théâtre de Belgique; le second, consacré à l'animation urbaine, se tient chaque été sur l'antique Place de la Monnaie. Au centre de la ville, l'on a racheté plusieurs centres culturels, tels que le *Beursschouwburg* et « l'Ancienne Belgique »; on peut affirmer que ces centres ont marqué de leur empreinte la vie culturelle à Bruxelles et qu'à l'heure actuelle, même les francophones y trouvent leur profit.

(Manque de) prestige

Dans le domaine socio-économique également, les Flamands progressent à Bruxelles, grâce à la prépondérance économique de la Flandre au niveau belge. La conséquence en est que le néerlandais — c'est-à-dire le bilinguisme — gagne du terrain dans cette ville. Et comme les Flamands connaissent mieux le français que les francophones ne connaissent le néerlandais, cette évolution leur est bénéfique. De même, la fédéralisation croissante joue en faveur des Flamands de

Bruxelles: la plupart des institutions et services fédéralisés ayant leur siège principal dans la capitale, au cours des 20 dernières années bon nombre d'emplois intéressants y sont allés à des Flamands. Aussi, parmi les Flamands venant s'établir à Bruxelles, on trouve actuellement beaucoup plus de personnes ayant fait des études supérieures.

Néanmoins, le poids de la communauté flamande à Bruxelles reste limité. Les Flamands n'ont presque pas encore accédé à la direction des banques et des holdings, à l'establishment. Sans doute, le temps travaille-t-il en leur faveur, mais « le français reste la langue employée dans les cercles les plus élevés des affaires et des finances » (Obler, 1975: 5, cité par Rayside, 1977: 121), et cette situation peut encore se maintenir bien longtemps. Un facteur défavorable au néerlandais est assurément que le français jouit d'un prestige international beaucoup plus grand.

Sur le plan local, l'inégalité des rapports de force défavorise indéniablement les Flamands. Dans le secteur des soins de santé par exemple: en 1980, on a relevé que, dans les hôpitaux, seulement 1 médecin sur 17 était Flamand, alors que chez les patients, la proportion était de 1 sur 3; parmi les médecins traitants, seulement 7 % pouvaient être considérés comme néerlandophones, etc. Pour un observateur de l'extérieur, Bruxelles peut, à bien des égards, apparaître comme une ville presque exclusivement francophone. Tulp, dans son étude sur la langue des affiches publicitaires, a dû constater que l'image de Bruxelles n'est « assurément pas bilingue, mais essentiellement francophone, avec, de-ci, de-là, une petite place pour les Flamands » (1978: 284). L'attitude de soumission vis-à-vis du français qui est celle de bien des Flamands non bruxellois lorsqu'ils viennent travailler ou faire leurs emplettes à Bruxelles contribue à renforcer encore cette image. À Bruxelles, la moitié des emplois sont exercés par des Flamands, mais « le français prédomine indéniablement dans la plupart des lieux de travail bruxellois, bien que la situation soit plus équilibrée dans le secteur public » (Rayside, 1977: 114), etc. Les facteurs sociologiques et sociopsychologiques qui sous-tendent de tels rapports méritent incontestablement d'être étudiés de plus près.

À nouveau les mécanismes inhibiteurs

Tant la Flandre que la Wallonie semblent avoir peur de leur autonomie. L'équilibre belge est un équilibre entre la Flandre catholique et néo-libérale et la Wallonie non croyante et socialiste. C'est à cause de cette dualité que beaucoup de compromis belges ont été conclus. Si, à la suite d'une fédéralisation accrue, cette dualité venait à disparaître, l'on pourrait être moins disposé à conclure des compromis.

Il est un autre facteur qui, à sa manière, fait obstacle à une fédéralisation plus poussée: la crise économique. Les compromis à la belge sont souvent très coûteux. Beaucoup de concessions se monnaient. Un exemple typique de ces marchandages a déjà été cité; il s'agit des nouvelles écoles et établissements préscolaires que les Bruxellois flamands ont obtenues en échange du rétablissement de la « liberté du père de famille »: selon le ministre d'État J. Desaegher, cette « transaction » a coûté un demi-milliard de francs belges. Et il devient de plus en plus difficile de trouver tout cet argent.

Pour les Flamands, Bruxelles ne peut pas obtenir les mêmes compétences que la Flandre et la Wallonie, car ils ne veulent pas avoir à affronter une alliance entre Bruxelles et la Wallonie. D'ailleurs, socio-économiquement, Bruxelles n'optera jamais pour la Wallonie socialiste, mais plutôt pour la Flandre néo-libérale, voilà du moins ce qu'affirment beaucoup de Flamands. Mais socioculturellement, Bruxelles n'optera jamais pour la Flandre, cela tous les Flamands en sont convaincus. Bruxelles est bel et bien le *dernier* problème flamand.

3. Aménagement de la langue: le néerlandais de Belgique

3.1. Problème de standardisation

Parfaitement reconnaissable

Officiellement, les Flamands parlent maintenant le néerlandais. En 1973, le Conseil flamand (à l'époque il s'appelait encore Conseil culturel — voir ci-dessus) promulgua le décret stipulant que la dénomination officielle de la langue parlée par les Flamands serait désormais « néerlandais » et que, par voie de conséquence, dans toutes les lois existantes, les termes « flamand » et « langue flamande » seraient remplacés par les termes « néerlandais » et « langue néerlandaise ».

Les Flamands parlent officiellement le néerlandais, mais il suffit d'entendre une phrase — certains disent: un mot — pour savoir que l'interlocuteur n'est pas un Néerlandais. Nous avons vérifié cette assertion dans une de nos enquêtes. Nous avons fait entendre à un échantillon de 100 Anversois et 100 Rotterdamois (appartenant à 5 catégories d'âge et à 2 catégories sociales) une bande magnétique contenant des enregistrements de néerlandais standard parlé par 2 locuteurs flamands et par 2 locuteurs des Pays-Bas. Nous leur demandions d'où les locuteurs provenaient, de Belgique ou des Pays-

Bas. Les résultats furent éloquents: les réponses correctes oscillaient entre 87 et 99 % (voir Deprez et De Schutter, 1980).

Retard

La plupart des Flamands sont reconnaissables au fait qu'ils parlent mal le néerlandais. C'est un critère de discernement parfaitement fiable: le Flamand moyen parle beaucoup moins bien le néerlandais que le Néerlandais moyen. Il est évident que cet état de choses s'explique par l'histoire, qui fut bien moins favorable pour les Flamands, en tant que néerlandophones, que pour les Néerlandais.

Deux facteurs ont joué à cet égard. En premier lieu, l'isolement linguistique de la Flandre. Les Pays-Bas étant devenus un pays indépendant et prospère, les conditions y étaient propices au développement d'une langue standardisée. La standardisation du néerlandais a pris son essor définitif au XVII^e^ siècle et la langue peut être considérée comme la continuation de « la langue écrite par l'aristocratie hollandaise » (Geerts, 1976: 62) de cette époque. Ce développement s'arrêta à la frontière « belge ». Parmi ces aristocrates, il y avait nombre de Flamands et de Brabançons qui s'étaient réfugiés dans le Nord afin d'échapper à la terreur du régime espagnol.

> Dans les villes de Hollande et de Zélande, la population augmentait à vue d'œil. Alors que le flux d'immigration s'était fortement affaibli après 1589, il est très probable que, en 1622 encore, 42,4 % des habitants des neuf villes principales étaient des immigrants de la première ou de la deuxième génération originaires du Brabant et de Flandre, ainsi que, dans une moindre mesure, d'autres régions (De Schepper, 1984: 52).

Le fait que ces « méridionaux » apparaissaient en si grand nombre dans les villes du Nord et le fait qu'ils appartenaient souvent aux classes sociales dignes de considération (on se rappellera ce qui a été dit à propos de la prospérité dans le Sud au XVI^e^ siècle) devait leur conférer une importance certaine. Ils allaient y jouer un rôle capital: « L'afflux d'immigrants allait donner, dans leurs nouveaux lieux de résidence, une stimulation énorme à l'industrie et au commerce [...]. Leur arrivée a contribué de façon spectaculaire à l'avance économique de la Hollande et de la Zélande et à l'épanouissement intellectuel et culturel des Pays-Bas (septentrionaux) au XVII^e^ siècle » (De Schepper, 1984: 52). Leur influence s'est exercée aussi sur la langue standard qui se développait à l'époque. Leur impact sur la langue parlée ne fut que de courte durée, mais la langue écrite en a porté des marques pendant des siècles, surtout par le biais de la traduction officielle de la Bible protestante, la *Statenbijbel*, qui parut en 1637. C'est pourquoi des mots tels que *gij* (tu, vous), *gaarne* (volontiers), *(op)heffen* (lever), *hof* (jardin), *zenden*

(envoyer), etc., qui, en (certains endroits de) Flandre, sont (étaient) considérés comme très communs, sont ressentis comme appartenant à un style plus élevé, même « ringard », aux Pays-Bas (Weijnen, 1974: 34; Paardekooper, 1966: 33-34; Goossens, 1980). En d'autres termes: les Flamands ont bien pris part à l'élaboration de la langue néerlandaise standardisée, mais cela n'a pas eu d'effets immédiats pour la Flandre.

En second lieu, il y eut la francisation de la Flandre, dont nous avons déjà exposé le développement. Sans cette francisation, la Flandre aurait sans doute créé, au cours de ces trois siècles d'isolement vis-à-vis des Pays-Bas, sa propre langue standard flamande (voir Stuiveling, 1978: 13; Geerts, 1979a: 63). Si ceci n'a pas eu lieu, c'est parce que, en Flandre, hormis un groupe restreint de petits-bourgeois, tous ceux qui avaient besoin d'une langue standard étaient francophones ou recouraient au français (par ailleurs, le latin était toujours la langue de l'Église et de la science). La masse ne comptait pas et ne pouvait donc que continuer à parler le dialecte (voir aussi Deneckere, 1954).

Les quelques petits-bourgeois en question, qui, comme nous l'avons déjà vu aussi, avaient été formés au temps du Royaume-Uni, et qui, à cause de l'écrasante prépondérance des francophones dans la Belgique nouvelle, devaient ressentir d'énormes frustrations, ont cherché des appuis auprès de sympathisants dans le Nord. En collaboration avec ces philologues néerlandais, ils organisèrent tous les deux ans — à partir de 1849 et jusqu'en 1914 — les Congrès linguistiques et littéraires néerlandais (*Nederlandse Taal- en Letterkundige Congressen*). C'est là qu'on jeta les bases de l'actuelle unité linguistique entre la Flandre et les Pays-Bas. Pendant les années 1860, les premiers résultats d'importance historique pour cette entente néerlando-belge furent l'élaboration commune du dictionnaire de la langue néerlandaise (le *Woordenboek der Nederlandsche Taal* dont la rédaction touche actuellement à sa fin) ainsi que l'orthographe de De Vries et Te Winkel, reconnue officiellement en Flandre et aux Pays-Bas. Le gouvernement belge accorda peu d'importance à ces initiatives, mais les appuya néanmoins, ce qui fut évidemment très important pour le futur.

Nous savons qu'après 1860 il a fallu encore beaucoup de temps avant que le néerlandais reçoive de réelles possibilités de percée en Flandre. Répétons-le, la période décisive fut l'entre-deux-guerres. Rappelons brièvement les principaux événements: 1. 1919: l'instauration du suffrage universel, 2. 1930: la flamandisation de l'université de Gand, 3. les lois linguistiques des années 1930 en vertu desquelles la Flandre devenait (officiellement) unilingue néerlandaise. Ce n'est qu'à

cette époque aussi que certains Flamands ont commencé à utiliser le néerlandais standard comme *langue du foyer*.

Il résulte tout naturellement de cet état de choses que la langue standard est moins répandue en Flandre qu'aux Pays-Bas, moins aussi que les autres langues nationales dans les autres pays d'Europe occidentale. Goossens (1974) a évalué ce retard à un demi-siècle.

Progrès de la langue standard

Tout cela n'empêche pas qu'en Flandre aussi il s'est produit bon nombre de modifications en ce domaine, surtout depuis les années soixante. Cela est particulièrement vrai pour les régions à forte immigration de personnes cultivées (provenant souvent, par ailleurs, de régions diverses). L'exemple le plus typique est sans doute la région de Louvain, où la situation a d'ailleurs été examinée récemment par Geerts, Hellemans et Jaspaert (1985). Dans cette enquête, de très grandes différences apparaissaient selon l'âge des sujets. Ainsi, parmi les plus de 65 ans, presque tout le monde (96 %) déclara avoir été élevé en dialecte; dans la classe d'âge de 25 à 34 ans, le nombre se situe déjà 17 % plus bas et, dans la catégorie la plus jeune (15 à 24 ans), on tombe encore 15 % plus bas. Pour une question d'attitude telle que « dans quelle variété vous sentez-vous le plus à l'aise? », les différences étaient tout aussi nettes, les pourcentages étant encore plus favorables à la langue standard: parmi les plus âgés, 80 % répondirent qu'ils étaient plus à l'aise en dialecte, parmi les plus jeunes 53 % déclarèrent se sentir plus à l'aise en langue standard.

Une étude similaire de Willemyns révéla toutefois que des facteurs sociaux et régionaux interfèrent également dans le processus. Willemyns interrogea des étudiants. Il dut constater que le pourcentage de ceux qui déclaraient ne pas avoir été élevés en dialecte diminuait à mesure que leur origine sociale était plus élevée: 4 % seulement dans la catégorie inférieure contre 38 % déjà dans la classe sociale supérieure (Willemyns, 1981). Les différences régionales aussi étaient très typiques: la plus grande fidélité au dialecte se situait dans les régions excentriques. Seulement 2 % des étudiants originaires de Flandre-Occidentale répondirent qu'ils n'avaient pas été élevés en dialecte; le Limbourg enregistrait un résultat déjà nettement supérieur (16 % des étudiants ignorant le dialecte), mais le résultat le plus élevé était celui du Brabant, plus particulièrement celui de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde: 30 % (Willemyns, 1979). Il est probable que la concurrence du français joue, ici, un rôle important. Sans doute les habitants de cette région qui sont sensibles à la cause flamande estiment-ils qu'ils doivent opposer au français une langue à part entière, c'est-à-dire le néerlandais standard.

Si la plupart des Flamands parlent mal le néerlandais, c'est parce qu'eux-mêmes parlent le plus souvent le dialecte, parce que tout leur entourage parle le plus souvent le dialecte et parce que, quand bien même ils entendent parler le néerlandais, celui-ci est fréquemment d'une qualité très douteuse, même à l'école (voir Van de Craen, 1982: ch. 6). Très souvent donc, le bon exemple fait défaut, ce qui est beaucoup moins vrai aux Pays-Bas.

3.2. Organismes normalisateurs et doctrine d'intervention

Ce qui ne fait assurément pas défaut en Flandre — tout comme, d'ailleurs, dans les autres communautés occidentales accusant un retard de standardisation —, ce sont les organisations et les individus qui désirent y porter remède.

Initiatives d'amélioration de la langue au XIX[e] siècle

Au XIX[e] siècle, il y eut les *Nederlandse Taal- en Letterkundige Congressen* dont nous avons déjà parlé. Les thèmes à l'ordre du jour y étaient: l'orthographe, le besoin urgent d'une prononciation standard, l'influence funeste du français. Nous avons déjà dit que l'objectif d'une orthographe unique fut atteint à partir de 1860. En cette même année parut le livre qui resterait le plus important ouvrage flamand de prononciation au XIX[e] siècle: le *Beknopte Uitspraekleer der Nederduitsche Tael* (Traité succinct de prononciation de la langue néerlandaise) de K.L. Ternest. Dans cet ouvrage déjà, il apparaît qu'il serait nettement plus difficile de réaliser l'unité avec les Pays-Bas dans le domaine de l'orthophonie. En principe, Ternest se guidait sur les Pays-Bas, mais il proposait néanmoins « quelques légères exceptions ». Ce même point de vue prévalut dans tous les ouvrages flamands d'orthophonie qui virent le jour par la suite. À propos du manuel d'orthophonie de E. Blancquaert de 1934, dont l'influence décisive sur la standardisation de la langue parlée en Flandre est unanimement reconnue, Pée (1970: 17) écrivait (avec une sympathie non déguisée): « Blancquaert aussi se laisse guider, dans la plupart des cas, par l'usage aux Pays-Bas. Il est un promoteur de l'unité linguistique entre le Nord et le Sud, sans pour autant "hollandiser" ». À l'évidence, le problème est que, dans le Nord non plus, tout le monde ne parle pas le même néerlandais « soigné » et qu'il y a donc des choix à faire (nous reviendrons sur cet aspect).

En 1856 parut le premier livre consacré à l'épuration de la langue, qui était l'œuvre de J.B. David, professeur à Louvain. Au XIX[e] siècle, on s'attaqua surtout aux nombreux gallicismes. À cet égard, les deux ouvrages les plus importants, tous deux publiés en 1899, sont *Gallicismen in het Zuidnederlandsch* de W. de Vreese et *Onkruid onder de*

tarwe (L'ivraie et le bon grain) de H. Meert (à propos des discussions suscitées par ces études, voir surtout Haeseryn, 1975 et Haest, 1982; également Pauwels, 1968).

Tentatives d'amélioration de la langue au XX^e siècle

Après 1900, on se mit à œuvrer de façon *organisée* en faveur d'une langue soignée; cette nouvelle phase fut assurée par des associations, par l'édition de manuels et par des initiatives des pouvoirs publics et des médias.

En 1913 fut fondée la *Vereeniging voor Beschaafde Nederlandsche Uitspraak* (Association pour la prononciation cultivée du néerlandais); dans son manifeste, elle affirmait que l'objectif poursuivi était que les Flamands parlent « comme les gens cultivés aux Pays-Bas ». En 1932 lui succéda la *Vereeniging voor Beschaafde Omgangstaal* (Association pour une langue usuelle cultivée), qui, outre la prononciation, voulait aussi s'attaquer à l'usage lexical et à la syntaxe; elle publiait sa propre revue, *Nu Nog*. En 1977, l'association fut encore une fois rebaptisée; elle s'appelle maintenant *Vereniging Algemeen Nederlands* et sa revue porte le titre *Nederlands van Nu* (Néerlandais d'aujourd'hui); ses objectifs n'ont pas changé (pour différents points de vue à ce propos, voir Goossens, 1983, Deprez, 1983b et Debrabandere, 1983).

« Une deuxième forme d'organisation fut l'élaboration de manuels adéquats, par lesquels on pouvait apprendre le néerlandais suprarégional. On y tend consciemment à atteindre la plus grande unité possible avec le néerlandais tel qu'il est utilisé aux Pays-Bas et on y combat avant tout les barbarismes, les gallicismes étant particulièrement en point de mire » (Haeseryn, 1975: 1548). Les réalisations les plus importantes dans ce domaine furent le monumental *Nederlandsche Taalgids. Woordenboek van Belgicismen* (Guide linguistique néerlandais. Dictionnaire de belgicismes) par C.H. Peeters en 1930 et, après la Deuxième Guerre mondiale, les divers manuels de P.C. Paardekooper et de H. Heidbuchel.

Les initiatives des pouvoirs publics visaient surtout à améliorer le néerlandais qu'ils employaient eux-mêmes. À cette fin, on érigea diverses commissions. La Commission des codes (1923 et 1954) se chargea d'un nouveau texte néerlandais du Code civil, du Code pénal, du Code de procédure pénale et de la Constitution. La version néerlandaise de la Constitution fut officiellement approuvée par la loi du 10 avril 1967: malgré la loi de 1898 sur l'équivalence des langues, il a

donc fallu attendre près de 70 ans avant que le texte néerlandais de la Constitution soit considéré non plus comme une simple traduction du texte français, mais bel et bien comme un texte juridique à part entière.

La Commission terminologique fut instaurée en 1930 (et réinstaurée après la guerre, en 1948) et avait comme objectif de promouvoir l'unité de la langue administrative néerlandaise en Belgique. La Commission des colonies établit, entre 1937 et 1953, des lexiques à l'usage des fonctionnaires du ministère des Colonies. La Sous-commission pour l'unification de la terminologie en matière de droit social (1952) rédigea le « Dictionnaire de droit social », publié en 1958; c'était là une entreprise commune belgo-néerlandaise.

Il convient encore de signaler quelques initiatives plus récentes. En 1962 fut fondée la revue *Taalbeheersing in de Administratie* (Maîtrise de la langue dans l'Administration), qui est subventionnée par tous les ministères et qui, elle aussi, vise à améliorer la langue administrative néerlandaise en Belgique. En 1970, le ministère de la Culture néerlandaise installa le *Raad voor Taaladvies* (Conseil de consultation linguistique), auquel tout particulier et toute institution privée peuvent s'adresser, par téléphone ou par lettre, pour exposer leurs problèmes en matière d'usage linguistique néerlandais.

Divers médias offrent encore, à intervalles réguliers, des conseils pour l'usage d'un néerlandais soigné. Ces premiers « tuyaux linguistiques » étaient signés par J. Grauls dans le journal *De Standaard* en 1958; après sa mort, son travail fut poursuivi successivement par M. van Nierop, M. Baeyens et E. Berode. La télévision assura, de 1962 à 1973, le programme *Hier spreekt men Nederlands* (Ici on parle néerlandais) qui était dirigé par J. Florquin et qui jouissait d'une réelle popularité. Très prisés étaient aussi les conseils linguistiques présentés à la radio par M. Galle.

Toutes ces initiatives poursuivaient le même but: rattraper le retard en rapprochant le plus possible le néerlandais des Flamands de celui des Néerlandais.

3.3. Réactions du public (les attitudes)

Parfaitement reconnaissable

Il ne fait aucun doute que l'on a fait des progrès. Personne ne songerait plus à nier que la Flandre s'est mise à un parler d'une veine plus néerlandaise. Au contraire, on constatera plutôt que certains Flamands parlent maintenant un excellent néerlandais.

Ce qui est alors d'autant plus intrigant, c'est que même ceux-ci restent parfaitement reconnaissables (par exemple, les locuteurs flamands enregistrés sur bande magnétique dans les enquêtes à Anvers et Rotterdam mentionnées ci-dessus parlaient un bon néerlandais !). C'est donc plus qu'une simple question d'ignorance. C'est que d'autres facteurs interviennent, qu'il faut prendre au sérieux.

Incapacité matérielle

Les Flamands ne peuvent parler comme les Néerlandais. Parce que les Flamands habitent un autre pays, il n'est pas matériellement possible pour eux de suivre pas à pas l'évolution linguistique aux Pays-Bas (voir Deprez, 1982) — peut-être cela ne vaut-il pas pour quelques « initiés » qui s'occupent professionnellement de la langue, et encore ...

Et quand bien même ce serait matériellement possible, il reste la conscience élémentaire qu'il n'est pas indiqué pour un Flamand d'utiliser, en Belgique, exactement le même langage que les Néerlandais. Inéluctablement, on est réduit, de temps en temps, à recourir à un vocabulaire spécifiquement belge. Il va de soi, en effet, que des fonctions et institutions belges sont souvent désignées par des termes propres à la Belgique et, pour les nommer, on utilisera *rijkswacht* (= gendarmerie) au lieu de *maréchaussée*, *schepenen* (= échevins) au lieu de *wethouders*, *vrederechters* (= juges de paix) au lieu de *kantonrechters*, *brugpensioen* (= prépension) au lieu de *vervroegd pensioen*, *bestuurssecretaris* (= secrétaire de direction), etc.

En outre, certains éléments belges n'ont pas d'équivalent aux Pays-Bas. Les problèmes communautaires en fournissent un bel exemple: les Néerlandais ignorent en tout ou en partie des mots tels que *communautair*, *faciliteiten*, *wallingant*, *minorisering*, *executieve* ou *deelregering*, etc., du moins dans l'acception politico-linguistique que ces termes ont en Flandre. Les Néerlandais qui s'intéressent aux problèmes d'aménagement politico-linguistique doivent avant tout étudier les relations communautaires en Belgique et assimiler le vocabulaire politico-linguistique développé en Flandre. (Chaque peuple et chaque pays a ainsi ses particularités: les Esquimaux ont leurs nombreux vocables désignant la neige — ce qui les a rendus éminemment populaires dans le monde de la linguistique —, les Flamands ont leur vocabulaire communautaire, largement influencé par le français, et les Néerlandais connaissent un nombre impressionnant de termes se rapportant à la gestion de l'eau — voir en ce qui concerne ce dernier point Van Hauwermeiren, 1984. De tels phénomènes se développent indépendamment des rapports de force prévalant entre les parties d'une même aire linguistique.)

Ethnocentrisme

Il est tout aussi utile de constater que bon nombre de Flamands ne désirent nullement pouvoir parler comme les Néerlandais. La question de savoir si en Flandre on aspire à un néerlandais calqué sur le modèle des Pays-Bas ou bien à un néerlandais à coloration belge, si donc on veut mettre l'accent sur l'assimilation ou bien sur l'ethnocentrisme, a déjà été posée dans diverses enquêtes, et à chaque fois la majorité s'est prononcée pour le second terme de l'alternative. Geerts, Nootens et Van den Broeck (1978) ont effectué une enquête qui s'étendait à toute la Flandre. À propos d'un jeu télévisé où s'affrontaient des couples venant tant de Flandre que des Pays-Bas, ils ont posé, entre autres, les questions suivantes à un échantillon représentatif de toute la Flandre: lequel des participants avait parlé le meilleur néerlandais? et eux-mêmes souhaitaient-ils pouvoir parler comme les couples flamands? 55 % préférèrent le langage des couples flamands, et 64 % affirmèrent qu'ils ne désiraient pas pouvoir parler comme les couples néerlandais.

Dans l'enquête déjà mentionnée de Deprez et De Schutter (1980) à Anvers, les témoins devaient également donner leur évaluation des enregistrements en termes de statut, de solidarité, de qualités esthétiques, de complexité et d'intelligibilité. En général, les enregistrements belges furent mieux goûtés que les fragments néerlandais. Ils furent surtout appréciés comme étant les plus cultivés (statut, qualités esthétiques et intelligibilité).

Hagen (1980) soumit le problème à deux groupes d'instituteurs flamands qui participaient, en 1974-1975, aux cours de vacances belgo-néerlandais organisés à Amsterdam. Il leur demanda quel objectif l'enseignement de la langue devait poursuivre en Flandre: la propagation d'un néerlandais « correspondant à la norme utilisée aux Pays-Bas » ou d'un néerlandais « qui conserverait les variantes méridionales ». Ils optèrent à 72 % pour le second terme de l'alternative.

Dans une étude plus récente sur les attitudes à Anvers (Deprez, 1981: 50-80; 1984a), les témoins eurent à nouveau à apprécier des fragments de néerlandais standard, dits par des Flamands et par des Néerlandais. De nouveau, les fragments belges furent jugés plus cultivés que les fragments néerlandais. Ce fut surtout l'enregistrement d'un présentateur de la radio-télévision flamande (B.R.T.) (le récit d'un petit événement quotidien enregistré à son domicile) qui emporta une note très élevée; tout compte fait, ce fut le seul fragment qui, en moyenne, fut considéré comme « très cultivé ».

Jaspaert (1984) interrogea, à Louvain, 83 « membres de ce qui constitue en puissance l'élite linguistique », c'est-à-dire ceux qui, potentiellement, « font » la langue: ils avaient au moins terminé l'enseignement secondaire, ils déclaraient se sentir plus à l'aise en néerlandais standard qu'en dialecte et leur emploi effectif de cette langue standard fut qualifié de bon à très bon par les enquêteurs lors d'une étude sur la langue standard et le dialecte (voir Geerts, Hellemans et Jaspaert, 1985). Jamais auparavant un chercheur ne s'était aussi expressément concentré sur les groupes sociaux dominants — et, qui plus est, dans un centre intellectuel tel que Louvain —, et jamais auparavant les résultats ne furent aussi expressément probelges. À la question de savoir si le néerlandais de Belgique devait se guider sur celui des Pays-Bas, 76 % répondirent que ce n'était pas nécessaire. À la question de savoir si, sur le plan de la langue, les Flamands avaient quelque chose à apprendre des Néerlandais, 71 % répondirent affirmativement mais la question de savoir si, à leur tour, les Néerlandais avaient quelque chose à apprendre des Flamands reçut, elle aussi, 67 % de réponses affirmatives (53 % des témoins répondirent affirmativement aux deux questions). Les témoins devaient dire aussi s'ils trouvaient que le langage utilisé à la (radio-) télévision flamande était meilleur, pire ou aussi bon que le langage de la télévision néerlandaise: retenons à cet égard que 31 % ne purent répondre parce qu'ils ne regardaient pas suffisamment les deux chaînes en question et que 39 % trouvaient que les deux types de langage se valent. Enfin, 81 % étaient d'avis que des professeurs wallons enseignant le néerlandais et désireux de suivre un stage de perfectionnement devraient faire un tel stage en Flandre plutôt qu'aux Pays-Bas.

Goossens (1973: 230) parlait de deux mouvements, l'un « en direction du néerlandais (des Pays-Bas) », l'autre « s'éloignant du néerlandais ». Nous pouvons souscrire à cette formulation, tant que l'on ne présente pas la situation comme l'affrontement de deux « camps ». C'est pourtant ce que Geerts fait une fois de plus dans un de ses plus récents articles, où il oppose les « idéalistes » (favorables à une convergence maximale) aux « élitaires » (favorables à un certain degré de divergence) (1985: 108-109). On se serait plutôt attendu à trouver les « idéalistes » vis-à-vis des « réalistes », mais non: en face des « bons », il faut encore toujours qu'on place les « méchants ». Personnellement, il nous semble préférable de considérer que *chacun est en même temps pour et contre*, fût-ce à des degrés divers. Il apparaît en définitive que ceux qui affirment vouloir se guider sur le Nord n'adoptent pas — ou ne veulent pas adopter — toutes les caractéristiques septentrionales, de sorte qu'on peut immédiatement les identifier, eux aussi, comme Flamands. De l'autre côté, ceux qui ne cherchent pas à

pouvoir parler comme les Néerlandais adoptent néanmoins une quantité surprenante de traits septentrionaux. À la fois divergence et convergence donc, au moins dans la pratique.

Qualités liées aux secteurs linguistiques

Dans cette perspective, nous pouvons également relever que les appréciations diffèrent selon les secteurs linguistiques. En ce qui concerne la *prononciation*, les instituteurs flamands interrogés par Hagen (1980) trouvaient que c'est dans ce domaine que se situent les différences majeures entre le néerlandais de Belgique et celui des Pays-Bas. Ensuite, ils appréciaient ces différences, car ils ne trouvaient guère nécessaire de les réduire. Cela est corroboré par les résultats de notre recherche sur les attitudes à Anvers (Deprez, 1981; 50-80 et 1984a). Il en ressort, en effet, que les fragments belges étaient surtout appréciés en ce qui concerne leur caractère cultivé, et il apparaît que cela porte surtout sur la prononciation belgo-néerlandaise: elle fut qualifiée de plus soignée, plus belle, plus pure, plus compréhensible aussi. Knops (1982), à son tour, obtint des résultats comparables dans son étude menée auprès d'étudiants de première année à Louvain. Bref, il apparaît manifestement que, pour ce qui est de la prononciation, les Flamands apprécient clairement à leur avantage la différence entre le néerlandais de Belgique et celui des Pays-Bas.

Dans le domaine du *vocabulaire*, ce n'est plus le cas. Les instituteurs de Hagen trouvaient que les différences lexicales étaient, elles aussi, assez importantes, mais qu'il vaudrait mieux qu'elles décrûssent. Les témoins interrogés à Anvers (Deprez, 1981) et à Louvain (Knops, 1982) trouvaient que, en ce qui concerne le vocabulaire, les fragments des Pays-Bas étaient plus attrayants: plus plaisants, plus variés, plus riches; les Néerlandais emploient les termes adéquats, leur choix lexical est plus précis.

La *syntaxe*, quant à elle, ne constitue une qualité pour personne, c'est du moins ce qui ressort à première vue de ces enquêtes; à y regarder de plus près cependant, il apparaît que les Flamands connaissent mal ces différences, qui sont pourtant réelles.

3.4. Élaboration

Syntaxe

À ce jour, les recherches sur les différences et les changements syntaxiques se sont limitées à la seule construction du groupe verbal triple — constitué d'un verbe conjugué, d'un participe passé et d'un infinitif — dans la subordonnée. Trois ordres séquentiels sont possibles:

(1) le participe passé en première place: *dat ze betaald zullen worden;*

(2) le participe passé en dernière place: *dat ze zullen worden betaald;*

(3) le participe passé intercalé: *dat ze zullen betaald worden.*

Les ordres (1) et (2) sont généralement acceptés comme corrects, alors que (3) est souvent présenté comme moins acceptable. Les trois types se rencontrent tant aux Pays-Bas qu'en Flandre, mais d'après des comptages effectués antérieurement (voir p. ex. Pauwels, 1970), c'est le type (3) qui est le plus usité en Flandre, tandis qu'aux Pays-Bas ce sont surtout le type (1) et — dans une moindre mesure — le type (2) que l'on rencontre. Récemment, ces différences d'ordre des mots ont été examinées dans une perspective de changement linguistique.

Daems (1980) a fait subir un test simple et spécifique à des personnes appartenant à 3 catégories d'âge et originaires de 16 localités différentes en Flandre. La conclusion fut « qu'on ne peut, ici, constater aucun changement linguistique, ni en direction du Nord, ni en s'en éloignant »: c'est la construction avec le participe intercalé qui a obtenu les meilleurs résultats, dans toutes les catégories d'âge et dans chaque localité. Van de Velde (1983) a, quant à lui, étudié le langage littéraire et journalistique récent en Flandre et il a constaté, contrairement à Daems, que la construction avec le participe intercalé était remplacée de plus en plus par les deux autres séquences. S'il est exact, comme le suggère Van de Velde, que Daems a étudié le comportement linguistique du commun des mortels parmi les usagers de néerlandais standard en Flandre, tandis que lui-même a examiné celui de quelques personnes qui manient la plume de façon beaucoup plus consciente, les deux résultats sont parfaitement conciliables. Leur combinaison indiquerait que les changements syntaxiques sont généralement le fait d'une petite minorité dont la conscience linguistique est plus vive.

Le pronom personnel de la deuxième personne du singulier

Jusqu'au début du siècle, le néerlandais de Belgique ne connaissait que la forme brabançonne *ge* comme pronom de la deuxième personne, singulier et pluriel. Aux alentours de 1920-1930, la forme polie *u* s'y est ajoutée. Après la Deuxième Guerre mondiale, on a également introduit la forme du singulier *je*. Au cours des années 1950-1960, enfin, les Flamands ont fait la connaissance de la forme du pluriel *jullie*. Les trois formes viennent du Nord. *U* est généralement accepté. Pour *je* et *jullie*, nous avons l'impression que les problèmes sont bien moindres en ce qui concerne *jullie* qu'en ce qui concerne *je*, ne fût-ce que pour des raisons structurelles. Mais il n'est pas possible d'en savoir beaucoup plus, car, jusqu'à présent, les recherches n'ont porté que sur *u* et *je*.

Il y a, pour commencer, l'aspect interactionnel du problème: quand *ge*, *u* et *je* sont-ils employés, par qui, envers qui et pourquoi? Aux Pays-Bas aussi, depuis belle lurette, les règles sociolinguistiques régissant l'emploi de *u* et de *je* sont mouvantes (Van den Toorn, 1977; Daan, 1978 et 1980). En second lieu, il y a l'aspect systématique de la langue: remplacer *ge*, ce n'est pas remplacer une seule forme, mais c'est en remplacer toute une série, dans différents contextes linguistiques, par deux autres séries, celles de *u* et *je*; ce sont les diverses formes du pronom lui-même (forme sujet et forme objet, accentuée ou inaccentuée, etc.) et les formes verbales s'accordant avec ces pronoms (dans l'ordre SV et VS, les formes irrégulières).

En Flandre-Occidentale et au Brabant, Geerts et nous-même avons examiné quelques aspects de ce dernier problème, conjointement avec les positions adoptées en matière d'aménagement linguistique (Deprez et Geerts, 1977 et 1980).

Nous devons ici nous limiter aux résultats les plus marquants:

(1) la connaissance du système *ge* n'était plus complète, mais on éprouvait assurément plus de problèmes à maîtriser les règles (formelles) de *je* que celles de *ge* ou de *u*; néanmoins, la connaissance systématique de *je* était nettement plus élevée chez les jeunes que chez les plus âgés, quelle que soit la manière utilisée pour calculer cette connaissance;

(2) en comparaison avec les plus âgés, les jeunes ont aussi utilisé plus souvent les formes de *je* dans la partie du test où ils étaient invités à traduire des phrases du dialecte en langue standard et ils ont également indiqué plus souvent des formes de *je* comme étant les formes à propager;

(3) à chaque fois, il est apparu également que le contexte linguistique jouait un rôle (important); ainsi, on a utilisé *je* plus facilement dans l'ordre VS, après voyelle; ainsi encore, on a accepté beaucoup plus facilement *je* comme forme sujet que comme forme objet ou comme possessif.

Ces constatations furent corroborées par d'autres enquêtes, de conception toute différente. Van de Velde (1980) étudia les formes pronominales vocatives dans la propagande politique à l'occasion des élections nationales de 1977 et 1978. Une fois encore, il apparut on ne peut plus clairement que les paires conceptuelles « poli-intime » ou « distant-solidaire » ne suffisaient généralement pas pour expliquer l'usage en Flandre, mais que bien des traits de cet usage ne pouvaient s'expliquer que par la standardisation du néerlandais de Belgique. Une

explication d'ordre idéologique n'était pas davantage de mise: *je* et *u*, et *je* et *uw* se retrouvaient souvent en alternance dans le même passage et ce, dans les textes de n'importe quel parti (par exemple: ***uw steun kunnen we gebruiken ... die kan je steeds storten op ...*** (« nous pouvons utiliser *votre* soutien ... ***tu*** peux le verser à ... »). Van de Velde décela encore que l'emploi de *je* était plus répandu dans les textes des petits partis de gauche, dont la base d'opération était (et est encore) en majeure partie située dans les milieux universitaires; cela indique que l'usage de *je* est lié non à l'idéologie, mais à l'âge (plus jeune) et au niveau d'instruction (plus élevé). Après *Mevrouw* (Madame) et *Mijnheer* (Monsieur), on n'employait que *u*, mais après *Vriend(en)*, *Vriendin* (ami, amis, amie), on ne trouvait jamais exclusivement *je* ou *ge* mais bien *u* ou les formes mixtes *je* — *u*, etc.

Goossens (1981) nous présente des matériaux issus d'une situation d'examens, celle de 95 étudiants de licence en philologie germanique à Louvain ayant effectué un examen écrit en moyen-néerlandais. Une partie de cet examen consistait à traduire en néerlandais moderne un extrait d'un récit en prose du Moyen Âge, contenant un bout de dialogue entre deux chevaliers amis. Les pronoms de la deuxième personne figurant dans le dialogue pouvaient, indifféremment, être rendus par les trois formes actuelles: par *je* pour souligner l'intimité existant entre les deux chevaliers, par *u* afin d'évoquer le parler propre à la chevalerie courtoise, par *ge* dans le but de créer une atmosphère archaïque et littéraire. La première forme pronominale du texte fut rendue par *je/jij* par 55 étudiants, tandis que 33 étudiants optaient pour *ge/gij*, les 7 autres employant *u*. Sur ces 7 étudiants ayant entamé le dialogue par *u*, 5 maintinrent cette forme jusqu'au bout, 30 firent de même parmi les 33 ayant commencé par *ge*, mais, pour ce qui est de *je*, il n'y en eut que 13 capables de s'en tenir sans problèmes à cette forme. C'est surtout lorsqu'il s'agissait d'utiliser les *formes objets* que les problèmes surgissaient et que les étudiants passaient à *u*.

Quelle est la distribution de *je* et *ge* dans la langue parlée, p. ex. chez les jeunes ayant fait des études? Baetens Beardsmore et Van de Craen (1979) posèrent la question à 100 étudiants flamands à Bruxelles. Ils répondirent qu'ils employaient le plus souvent *ge* dans leur ancien entourage familier (dans la mesure où, dans ce cas, ils ne parlaient pas le dialecte): avec leurs parents et grands-parents, avec des amis de leur région, etc. Quant à *je*, ils déclarèrent l'employer surtout dans leur nouveau milieu, à l'université: avec d'autres étudiants, avec des connaissances parmi le personnel scientifique, mais également avec les enfants, ce qui pourrait indiquer qu'à cet égard aussi on pense à l'avenir.

Variantes de prononciation

Des variantes de prononciation que les manuels flamands ne cherchent pas à imposer parce qu'ils les considèrent plutôt comme « hollandaises », sont, entre autres:

— diphtongaison de *ee* et *oo*: *bee'n* au lieu de *been* (jambe), *boo'm* au lieu de *boom* (arbre);

— assourdissement de *g*, *v* et *z*, surtout à l'initiale: *chaan* au lieu de *gaan* (aller), *fijf* au lieu de *vijf* (cinq), *ses* au lieu de *zes* (six);

— amuïssement des voyelles atones: *menier* au lieu de *manier* (manière);

— *w* labiodental au lieu de bilabial;

— *sr-* au lieu de *schr-*: *srijven* au lieu de *schrijven* (écrire);

— *-tie* prononcé *tsie* au lieu de *sie*: *naatsie* au lieu de *naasie* (nation);

— réduction du *r*: *ha'd* au lieu de *hard* (dur).

Nous avons fait un enregistrement magnétique de ces variantes, prononcées par deux acteurs, un Flamand et un Néerlandais, et nous les avons fait évaluer à deux reprises par 30 personnes dans 2 communes situées de part et d'autre de la frontière belgo-néerlandaise: Zundert aux Pays-Bas, Essen en Belgique. À Essen, les témoins n'ont manifestement guère eu de mal à répondre: toutes les variantes que nous qualifiions d'orthodoxes — d'après Pauwels (1954) qui écrivait: « nous [,Flamands,] nous en tenons à la prononciation orthodoxe » — ont obtenu des résultats élevés et toutes les variantes septentrionales (« hollandaises ») n'ont guère été appréciées. À Zundert, par contre, la concurrence fut plus vive: certes, là aussi, les variantes orthodoxes obtinrent le meilleur résultat, mais les notes accordées aux variantes hollandaises ne furent pas mauvaises, — bien meilleures, en tout cas, qu'à Essen. On a même pu y percevoir les signes d'un changement: alors que les plus âgés optaient encore pour *sie*, les plus jeunes avaient déjà une préférence marquée pour *tsie* (Deprez et Geerts, en préparation).

Les variantes septentrionales atteignent donc bien la frontière nationale, mais elles ne réussissent pas à la franchir. Et l'argumentation utilisée par les témoins d'Essen avait essentiellement trait aux qualités « intrinsèques » de la langue: ils trouvaient les variantes orthodoxes plus soignées, plus cultivées, plus pures que celles du Nord. Selon ces témoins (et, indubitablement, c'est là le sentiment de beaucoup de

Flamands), ceux qui utilisent la prononciation septentrionale ne parlent pas le « vrai » néerlandais, ils « ont un accent », ils parlent « hollandais ».

Le lexique: brabançon?

Jusqu'à présent, la majeure partie de la recherche sociolinguistique concernant la standardisation du néerlandais de Belgique a porté sur le vocabulaire. Et ce n'est, bien sûr, pas dû au hasard: le lexique du néerlandais de Belgique est en pleine mutation, « c'est ici que, depuis deux décennies, la perception de la norme et la prise de conscience des différences entre le Nord et le Sud ainsi que de la diversité existant au Sud se sont fortement développées parmi les Flamands parlant la langue standard » (Goossens, 1973: 231). (Cela donc à la différence de la prononciation, où, comme nous l'avons vu ci-dessus, tout paraît être parfaitement stabilisé, en ce sens que les Flamands ont, depuis un certain temps déjà, le sentiment de disposer d'une norme propre; à la différence aussi de la syntaxe, où, comme nous l'avons déjà vu également, les choses se situent à l'autre extrême, puisque, à ce niveau, sauf pour un petit groupe, aucune conscience normative ne paraît encore s'être développée.)

Nous allons essayer ici de résumer brièvement les nombreuses recherches lexicales. Dans la mesure où leurs résultats concordent, il est possible de considérer comme un ensemble les recherches de Deprez et Geerts en Flandre-Occidentale et au Brabant (Deprez et Geerts, 1977; Deprez, Geerts et Delahaye, 1978; Deprez, 1981), de Creten au Limbourg (1982) et de Dewulf en Flandre-Orientale (1983); toutes ces enquêtes sont plus ou moins conçues de la même façon et partagent le même point de vue. Celle de Jaspaert (1984), au contraire, doit être envisagée à part, ce que nous ferons d'ailleurs par la suite. L'enquête lexicale de Knops (1982) à Louvain doit être considérée comme un échec et ne sera donc pas abordée.

Au centre de toutes ces recherches se trouve la même question, celle du modèle linguistique en Flandre même: par quelle norme les Flamands veulent-ils se laisser guider dans les cas où ils ne souhaitent pas adopter les variantes des Pays-Bas? Dans une question de ce type, on pense, bien entendu, en premier lieu au centre politique, économique et culturel du pays. Pour la Flandre, c'est le Brabant au sens large: Bruxelles, Louvain, Malines, Anvers. Au début des années 1970, Goossens (1970; 1975) a souligné à différentes reprises l'importance du Brabant pour la standardisation du néerlandais de Belgique. Selon lui, ce serait surtout le Brabant qui ne cherche pas à pouvoir parler comme les Néerlandais et qui impose ses propres variantes au reste de la

Flandre. Il illustrait cette thèse par quelques exemples évidents de ce qu'il appelait « l'expansion brabançonne », c'est-à-dire des mots brabançons qui se retrouvent dans l'usage standard en Flandre bien au-delà de la zone de couverture dialectologique de ces mots: *hesp* au lieu de *ham* (jambon), *kuisen* au lieu de *schoonmaken* (nettoyer), *beenhouwer* au lieu de *slager* (boucher), *ge* au lieu de *je* (tu), *telloor* au lieu de *bord* (assiette), etc.

Outre les écrits de Goossens, il y eut seulement un article de De Schutter dans lequel celui-ci ne se montrait pas très convaincu par les idées de Goossens. Il avait donné à des étudiants de première année à l'université de Gand quelques phrases françaises recelant des mots auxquels correspondent plusieurs équivalents en néerlandais de Belgique. Il en concluait que, avant toute chose, les étudiants étaient séduits par les équivalents exogènes, que ceux-là soient brabançons ou non, alors que les variantes endogènes étaient une cause de difficulté. « Exogène » et « endogène » sont à comprendre par rapport à la langue maternelle des répondants (pour la plupart des Flamands, c'est leur dialecte): est endogène la variante existant aussi dans leur langue maternelle, est exogène la variante qui n'y existe pas; ce qui est endogène pour un locuteur de Flandre-Occidentale peut donc être exogène pour un Brabançon, et vice versa. Le penchant pour les variantes exogènes était, selon De Schutter, surtout prononcé chez les étudiants provenant de Flandre-Occidentale et de Flandre-Orientale, (beaucoup) plus que chez ceux du centre du pays.

Les résultats les plus importants des recherches menées en Flandre-Occidentale et Flandre-Orientale, au Brabant et au Limbourg furent:

(1) le néerlandais de Belgique, tel qu'il a été enregistré par ces chercheurs, c'est-à-dire par le biais d'un test, présente effectivement des caractères brabançons;

(2) toutefois cette influence brabançonne n'est plus aussi forte qu'autrefois, mais cela fut également souligné à plusieurs reprises par Goossens;

(3) le néerlandais de Belgique subit de plus en plus l'influence du néerlandais des Pays-Bas;

(4) cette évolution en direction du néerlandais se déroule assez aisément dans les cas où la variante étrangère aux Pays-Bas est ressentie comme étant endogène et où la variante propre au Nord est ressentie comme étant exogène; en revanche, l'évolution est assez malaisée lorsque la variante non néerlandaise est exogène et que la néerlandaise est endogène;

(5) des variantes non néerlandaises exogènes pour lesquelles les Flamands ressentent une grande attirance sont: des purismes (*regenscherm* pour *paraplu*, parapluie ou *duimspijker* pour *punaise*, etc., — on est souvent assez embarrassé par les emprunts au français) et des variantes propres à la langue écrite (*reeds* pour *al*, déjà, *huwen* pour *trouwen*, se marier, etc. — on n'a pas confiance dans les variantes courantes, simples, qui existent aussi dans le dialecte: c'est, selon la jolie formule de De Schutter, la langue standard comme « costume du dimanche »);

(6) Creten a également examiné des variables dont une des variantes est empruntée à l'anglais. Il apparaît que ces variantes ont obtenu des résultats très inégaux: certaines sont très bien acceptées (*flat*, *living*, p. ex.), d'autres très mal (*taperecorder*, *ball-point*, p. ex.);

(7) l'étude des mots « hollandais » n'a guère donné de résultats, dans aucune étude. Sans doute était-ce dû à la sélection des variables. Ou bien alors, y aurait-il, en définitive, moins de mots ressentis (identifiés?) comme hollandais qu'on ne l'admet généralement? (En tout cas, les instituteurs flamands que Hagen interrogeait en 1980 disaient éprouver beaucoup de difficultés avec: 1. les nombreux éléments non standard de type argotique, dont la langue parlée fourmille aux Pays-Bas; 2. le jargon à la mode, très éphémère par nature; 3. des termes à forte charge affective, servant à marquer la gradation; 4. des expressions idiomatiques);

(8) « le degré de connaissance d'un mot exogène » joue aussi un rôle. Des variantes exogènes introduites dans la localité depuis plus longtemps sont en général plus employées actuellement et sont mieux acceptées comme norme (voir aussi Creten, 1985);

(9) des éléments *internes* à la langue peuvent eux aussi être très importants, comme l'homonymie que l'on cherche à éviter (p. ex. *centimeter* qui est déjà présent dans la signification de « centimètre », mais qui aux Pays-Bas signifie aussi « mètre-ruban » et pour lequel le néerlandais de Belgique dispose du mot *lintmeter*). Certains essayent aussi d'éviter la synonymie qu'ils tentent de « résoudre » en apportant des nuances sémantiques (*laarzen*, « bottes », employé pour « bottes de cuir » et *botten* pour « bottes en caoutchouc »). Et beaucoup préfèrent les mots transparents, suggestifs, à ceux qui le sont moins (p. ex. *plooimeter* ou *vouwmeter* au lieu de *duimstok*, « mètre pliant »).

Le Brabant comme centre

Examinons maintenant, de plus près, la position du Brabant dans l'aire linguistique néerlandaise. Pour ce faire, nous comparerons les

résultats des recherches menées en Flandre-Occidentale, d'une part, et au Brabant, d'autre part (Deprez, 1981; voir aussi Geerts, 1983), qui furent conçues de façon à être comparables.

Dans la première partie du test, où on leur demandait de traduire quelques phrases du dialecte en néerlandais, les témoins brabançons utilisèrent beaucoup plus les variantes endogènes que ne le firent ceux de Flandre-Occidentale. Dans la deuxième partie du test, où les témoins devaient cocher ce qui était, selon eux, la norme, les variantes endogènes (non néerlandaises) obtinrent également des résultats plus élevés au Brabant qu'en Flandre-Occidentale, mais, cette fois, les différences étaient beaucoup plus réduites. Bref, dans leur définition de la norme, les Brabançons se montrèrent beaucoup moins partisans de leurs propres variantes brabançonnes, de sorte que l'écart entre usage (1re partie du test) et norme (2e partie) se révéla bien plus important chez les Brabançons que chez les Flamands occidentaux. Or, qui désapprouve son propre usage ne fait pas preuve d'une grande sécurité linguistique; nos témoins brabançons se sont alors montrés moins assurés que ceux de Flandre-Occidentale.

Est-il possible qu'un centre linguistique manque d'assurance linguistique? Manifestement, en ce qui concerne la Flandre, c'est le cas. Il ne faut pas perdre de vue, à cet égard, qu'en quelques points essentiels, la position du Brabant vis-à-vis du néerlandais standard est (a été) la même que celle du reste de la Flandre. Le Brabant aussi fut autrefois submergé par la langue française. À cette époque, au Brabant aussi, on ne parlait à peu près que le dialecte et le français; le Brabant aussi était donc totalement impuissant. Quelques Flamands ont alors tenté de réduire cette influence française, ce qui devait inévitablement donner lieu à toute une série de propositions puristes. Aucune de nos données ne nous permet d'affirmer que le Brabant serait moins puriste que le reste de la Flandre. Un autre facteur dont les effets sont restés sensibles jusqu'à nos jours, c'est qu'à la suite de leur position isolée dans l'aire linguistique néerlandaise et à cause de la francisation des couches supérieures de la population, les Flamands ont dû apprendre la langue standard dans les livres. Cela fut également le cas au Brabant. Et, actuellement, il est très difficile pour le Brabant de définir explicitement ses propres normes parce que le pouvoir et l'attraction du néerlandais « officiel » ne cessent de croître. Pour s'y opposer, les Flamands ne disposent d'ailleurs que de moyens bien limités: à y regarder de plus près, il apparaît qu'une bonne part du matériel linguistique est français ou bien il est ressenti comme étant « trop dialectal »:

> La conséquence en est que le Brabançon, qui ressent plus vivement la nécessité de se démarquer, ne sait pas non plus quels moyens il doit

concrètement appliquer pour donner corps à cette différence, de sorte que, tout compte fait, il paraît être moins sûr de sa langue que le Flamand occidental qui, lui, se fait bien moins d'illusions quant à sa position de Flamand parlant la langue standard (Deprez, 1983a: 144).

Une nouvelle liste cible de vocabulaire pour les enfants de six ans

Outre celles de Creten et Dewulf, il existe encore d'autres études dont les résultats sont assez conciliables avec l'interprétation donnée ci-dessus — qui, somme toute, n'est fondée que sur des matériaux bien limités. La plus intéressante nous semble être — bien que le Brabant n'y soit pas traité séparément — la *Nieuwe streeflijst woordenschat voor 6-jarigen* (Nouvelle liste cible de vocabulaire pour les enfants de six ans) (Kohnstamm *et al.*, 1981), basée sur une enquête aux Pays-Bas et en Belgique. L'enquête fut effectuée, non pas auprès des enfants eux-mêmes, mais auprès de leurs instituteurs, invités à cocher parmi une liste de 6 788 mots ceux qu'ils estimaient devoir être compris par des enfants de six ans. Ont participé à l'enquête: 81 instituteurs de Flandre et 76 des Pays-Bas, originaires de toutes les régions du Nord et du Sud. Les réactions des deux groupes aux variantes typiques du néerlandais de Belgique furent fondamentalement différentes: (1) les instituteurs néerlandais estimèrent qu'il était inutile que leurs enfants connaissent les variantes belges; ils optèrent résolument et exclusivement pour leurs propres variantes; (2) les instituteurs flamands, en revanche, choisirent souvent les deux, tout en attribuant régulièrement des résultats plus élevés aux variantes des Pays-Bas. Bref, les enfants néerlandais n'ont besoin de comprendre qu'une variante, là où les enfants flamands doivent en connaître deux. Une fois de plus, cette enquête a clairement démontré quels sont les rapports de force entre les deux parties du territoire de langue néerlandaise.

La frontière belgo-néerlandaise comme frontière linguistique

Tout récemment, deux nouvelles études lexicales ont fait apparaître que, de nos jours encore, la frontière nationale belgo-néerlandaise doit être considérée comme une frontière linguistique interne — manifestement la plus importante à l'intérieur de l'aire linguistique néerlandaise même. La première fut effectuée à Baarle-Hertog (Deprez, 1984b), la seconde de part et d'autre de la frontière entre la Flandre-Orientale et la Flandre zélandaise (De Roose et Taeldeman, 1984).

Tout comme son pendant néerlandais, Baarle-Nassau, la localité belge de Baarle-Hertog est partiellement constituée d'enclaves (dont les plus grandes sont situées à 5 km au nord de la frontière belgo-

néerlandaise). La région n'en compte pas moins de 29: 21 sont belges, appartiennent donc à Baarle-Hertog, les 8 autres sont néerlandaises et appartiennent à Baarle-Nassau. Autrement dit: 21 morceaux de Belgique en territoire néerlandais, et, par-dessus le marché, 8 morceaux néerlandais dans ces morceaux belges. Dès lors, à Baarle-Hertog, on ne sait souvent pas dans quel pays on se trouve. Et qui plus est, dans ce village belge habitent beaucoup de Néerlandais, qui, en outre, ont souvent un conjoint belge.

Et pourtant, dans une certaine mesure, même là-bas la frontière nationale fait fonction de frontière linguistique. Nous y avons interrogé différents sous-groupes et il apparaît que les différences les plus importantes étaient liées à la *nationalité*. Dans le test, les Flamands utilisaient moins de variantes septentrionales que les Néerlandais et, par ailleurs, ils en considéraient moins comme dignes d'être propagées. Si l'on tient compte également d'autres facteurs, comme le domicile du témoin ou la nationalité du conjoint, il ressort cependant qu'il convient de parler d'une distribution continue des différences plutôt que d'un contraste bien tranché. Mais la situation n'était pas la même chez les Flamands et chez les Néerlandais: les Flamands ayant épousé des Néerlandais étaient de ce fait devenus plus néerlandais, alors que les Néerlandais ayant épousé des Belges n'étaient pas devenus plus flamands pour autant, bien au contraire. Une fois de plus donc, majorité contre minorité, les réactions étant dès lors prévisibles.

L'enquête de De Roose et Taeldeman à Gand (Flandre-Orientale) et à Hulst (Flandre zélandaise) était entièrement consacrée à l'influence du français dans les deux pays. Les chercheurs ont étudié, d'une part, une série d'interférences lexicales (admises ou non admises par la norme néerlandaise: *paraplu, transpireren, facteur*, etc.) et, d'autre part, une longue liste de gallicismes, c'est-à-dire de traductions littérales du français (*zich verwachten aan* = s'attendre à, *akkoord zijn* = être d'accord, *van dienst zijn* = être en service, *in regel zijn* = être en règle, etc.). Dans chacune des localités, les sujets interrogés étaient des lycéens de dernière année. Étant donné que les Flamands et les Néerlandais vivent de façon très différente le contact avec la langue française, nous touchons ici à un des points qui forment le plus grand obstacle à l'assimilation souhaitée par certains (voir Deprez et Geerts, 1977b). Et effectivement, les résultats obtenus dans chacune des localités étaient diamétralement opposés: 1. les mots empruntés au français, parfaitement reconnaissables comme tels, mais tout aussi parfaitement reconnus par la norme néerlandaise, obtinrent des résultats élevés à Hulst, mais faibles à Gand; 2. en revanche, les gallicismes, c'est-à-dire des traductions du français qui ne se rencontrent qu'en Belgique mais qui n'y sont

pas identifiés comme une influence française puisqu'ils sont constitués d'éléments néerlandais, obtinrent des résultats faibles à Hulst, mais élevés à Gand. (Haest, 1985, a clairement démontré que les nombreux gallicismes dans le néerlandais de Belgique sont bel et bien dus à l'influence francisante du nouvel État belge. Elle a relevé les attestations d'une quinzaine de tournures calquées sur le français dans des journaux anversois datant de 1700 à 1900. Elle a pratiqué des coups de sonde tous les 50 ans: des journaux de 1700 — période espagnole —, de 1750 — période autrichienne —, de 1800 — période française —, de 1850 et de 1900. La distribution des 1 191 attestations relevées est de 2 % en 1700, 7 % en 1750, 12 % en 1800, 45 % en 1850 et 34 % en 1900.)

Le néerlandais de la B.R.T.

Revenons encore un instant à l'étude des attitudes à Anvers (Deprez, 1981 et 1984a) dont il a déjà été question. Rappelons que c'était le fragment de néerlandais standard dit par un journaliste de la télévision flamande (B.R.T.) qui fut apprécié comme étant le néerlandais le plus cultivé. Or, le locuteur en question n'était pas un Brabançon, mais un Limbourgeois. Le néerlandais de la B.R.T. n'est d'ailleurs pas ressenti comme étant du brabançon. Et en définitive, ce n'est guère du brabançon, mais, au contraire, c'est une variété de langue qui colle très étroitement au néerlandais « officiel ». En fait, l'objectif poursuivi est explicitement que le langage des présentateurs soit la réalisation la plus correcte possible du néerlandais « officiel ». Et donc, dans cette enquête à Anvers, ce type de langage fut considéré comme un excellent *contrepoids* au néerlandais des Pays-Bas. Pourtant, le fragment ne contenait pas d'éléments typiquement belges, mais il ne comportait pas davantage d'éléments hollandais: pas de prononciation hollandaise, pas de mots hollandais, et c'est cela, sans doute, qui fut décisif.

Qui « fait » la langue?

À la fin de *Naar een eigen identiteit* (Vers une identité propre), nous écrivions « L'histoire du néerlandais de Belgique ne remonte guère très loin dans le temps et peut-être les études dont il a été question ici sont-elles venues trop tôt. Nous pouvons supposer que, en ce qui concerne la langue, l'assurance des Brabançons et des Flamands en général croîtra encore » (1981: 457). Nous pouvons supposer que, jusqu'à un certain point du moins, les Flamands continueront à choisir les variantes belges, qu'ils le feront unanimement et qu'un jour ils considéreront que cela va de soi (voir aussi De Clerck, 1983). À l'heure actuelle toutefois, on n'en est encore guère là. « Le problème du Brabant, le problème de toute la Flandre » — nous l'avons aussi déjà écrit par ailleurs (Daan, Deprez, Van Hout et Stroop, 1985: 132) —

« est Bruxelles, qui devrait être le centre par excellence du néerlandais belge. Mais, malgré les progrès enregistrés, il n'existe sans doute aucun endroit dans l'aire linguistique néerlandaise où la présence de la langue néerlandaise coule moins de source qu'à Bruxelles » (voir Louckx, 1982; Deprez et Persoons, 1984; voir surtout Persoons, 1986).

Eh bien si, dit Jaspaert (1984), cette assurance et ce consensus existent déjà, malgré Bruxelles. Selon lui, il s'est déjà constitué, en Flandre, une élite néerlandophone pour laquelle la langue standard est bel et bien un système endogène et qui se sent parfaitement à l'aise dans cette langue. Grâce à leur « capital familial » et à leur « capital scolaire » (leur origine et leur scolarisation élevées), ces locuteurs disposent d'un « capital linguistique » d'une ampleur suffisante pour leur accorder l'assurance linguistique. Une autre caractéristique de « ces détenteurs typiques de la compétence légitime », c'est leur origine géographique centrale (Brabant, Anvers), ainsi que le fait qu'ils ont eu le temps « de voir leur capital scolaire confirmé dans la société » (p. 188), — en d'autres termes, il ne s'agit pas de jeunes diplômés, encore très vulnérables, mais de personnes d'un certain âge aux assises sociales bien solides. Ce sont ces personnes-là qu'il faut interroger à propos du néerlandais de Belgique.

Dans son échantillon de Louvain, Jaspaert relève 12 sujets de ce type. Ils parlent correctement sans être trop corrects, une langue soignée qui n'est pas trop soignée, avec aisance, mais sans excès et ils ne sont ni très tolérants ni très intolérants. « Chez ces personnes, écrit-il, on ne retrouve guère le Flamand conscient de sa maîtrise défectueuse de la langue standard qui, dès lors, se sent frustré vis-à-vis des Néerlandais. Partout, leurs réponses font preuve de l'assurance propre à l'usager d'une langue standard qui sait que, dans toute interaction avec d'autres membres de la communauté linguistique, sa compétence sera reconnue comme langue légitime » (p. 193). Ou encore:

> La langue standard qu'ils reconnaissent est, à l'évidence, la langue standard de la communauté flamande. Et ce qui est remarquable, c'est que, pour eux, cette langue standard flamande est un fait, et non pas un objectif souhaitable, restant à réaliser. Quand bien même il serait question d'une évolution souhaitable de la langue standard, il s'agit manifestement, pour eux, d'une convergence entre les deux langues standard considérées comme des entités distinctes (le néerlandais et le flamand), bien plus que d'une divergence à l'intérieur d'un seul système, en direction de deux modes de réalisation laissant percevoir les traits propres à chaque région. En outre, ce souhait d'une convergence est rarement formulé avec beaucoup de conviction (p. 191).

Jaspaert se propose de montrer à quel point les réactions de ces « faiseurs de langue » à l'égard de certains aspects du néerlandais de Belgique diffèrent de celles des sujets interrogés par Deprez, Geerts, Creten, Dewulf et Knops — même de ceux d'entre eux qui appartiennent aux classes supérieures. À cette fin, il décrit leur comportement et leur attitude vis-à-vis de *je* et *ge*: tous les 12 utilisent *ge*, un seul emploie quelquefois *je* et, dans le test de correction, aucun ne considère *ge* comme une faute. Pour Jaspaert, il est évident que les personnes interrogées par les autres chercheurs ne sont pas des « détenteurs de la compétence légitime ».

Les 12 témoins à Louvain qui, eux, appartiennent à cette catégorie attribuent à la langue standard en Flandre un *statut indépendant*. Pour eux, le néerlandais de Belgique est un fait, « un système dont la norme explicitée ne concerne que la Flandre » (p. 203). Mais ils admettent qu'il existe certains liens avec la langue standard des Pays-Bas qui, surtout par le biais de l'enseignement, devient « une sorte de *partenaire privilégié* pour l'emprunt d'éléments linguistiques » (p. 203). « Seul un sujet parlant disposant d'un capital familial suffisant, écrit Jaspaert, est à même de s'affranchir de l'autorité exercée par l'enseignement et de prendre le parti d'utiliser des variantes dont il sait qu'elles sont socialement légitimes, en dépit du fait qu'elles ne jouissent guère de soutien pédagogique » (p. 201).

Ces personnes estiment que l'influence de l'enseignement est réelle, mais d'importance secondaire. Seulement, qu'appelle-t-on secondaire quand tout démontre que d'innombrables éléments provenant des Pays-Bas se sont répandus en Flandre au moyen de l'enseignement? Le sentiment, la conviction de cette couche supérieure, affirmant que, dans le domaine de la langue, la Flandre a choisi sa propre voie, sont-ils vraiment si solidement ancrés? Jaspaert n'aurait-il pas dû garder une attitude plus distante vis-à-vis de ses matériaux? À son tour, n'aurait-il pas dû s'interroger davantage quant aux techniques d'élicitation utilisées? — car, si pour lui il est évident que j'ai enregistré trop de manque d'assurance à cause de la méthode employée, il est tout aussi indiscutable pour moi que, à cause du test élaboré par lui, il en a décelé trop peu. Il nous faut attendre d'autres recherches pour nous permettre de mieux évaluer la signification des résultats de Jaspaert. D'ici là, je m'avoue intrigué par son travail.

3.5. Perspectives?

Sociolinguistique appliquée? Connais pas

Dans la onzième édition (1984) du dictionnaire quasi officiel qu'est le *Van Dale's Groot Woordenboek der Nederlandse taal*, le terme « néerlandais méridional » a enfin été remplacé. En effet, dans le sens de « propre à la partie de l'aire linguistique située au sud de la Meuse et du Rhin », ce terme ne peut décemment être utilisé que par les dialectologues. Dans le Van Dale, on voulait dire « belge » et, à présent, c'est enfin ce mot que l'on y trouve. Sont belges les mots qui ne se rencontrent qu'en Belgique, qui y sont très bien connus et qui y sont employés dans la langue standard un peu partout. Il arrive que soient également repris dans le Van Dale des mots attestés seulement dans une partie limitée de la Flandre, mais dans ce cas, ils ne sont pas suivis de la mention « belge », mais de « régional » (tout comme les mots qui ne sont employés que dans une partie limitée des Pays-Bas).

On peut, bien sûr, s'interroger sur la nécessité de reprendre des mots régionaux (dialectaux) dans un dictionnaire de la langue standard. L'argument invoqué est que le Van Dale est avant tout un dictionnaire descriptif: si des Néerlandais rencontrent ces mots régionaux belges, ils doivent pouvoir en rechercher la signification. Mais quand donc des Néerlandais rencontrent-ils ces mots, qui relèvent du dialecte? Restons réalistes: très rarement. Quant aux Flamands, ils n'ont pas besoin de telles explications, puisqu'ils connaissent ces mots; et, au besoin, il y a toujours les dictionnaires dialectaux.

Pour les Flamands, quand ils s'interrogent à propos du néerlandais de Belgique, c'est surtout la deuxième fonction d'un dictionnaire comme le Van Dale qui importe. Ils veulent savoir lesquels de leurs mots sont mis à l'honneur, lesquels sont promus au statut de bon néerlandais de Belgique. En nous basant sur les résultats des études sociolinguistiques résumées ci-dessus, nous pouvons conclure que la onzième édition du Van Dale ne comporte certainement pas trop peu de mots belges, bien au contraire. En outre, tant la sélection des mots que l'attribution des qualificatifs « belge » et « régional » semblent, par moments, être très arbitraires.

Peut-être vaudrait-il mieux envisager les choses comme suit:

a. pour les mots dialectaux, il existe les dictionnaires dialectaux;

b. ensuite, il existe le *Zuidnederlands Woordenboek* (Dictionnaire du néerlandais méridional) de De Clerck (1981). Pour commencer,

celui-ci peut devenir beaucoup plus mince, car il contient beaucoup trop de mots que les Flamands eux-mêmes n'ont, pour la plupart, jamais entendus. Ces mots devraient être transférés vers les dictionnaires dialectaux, de sorte qu'il ne resterait dans le *Zuidnederlands Woordenboek* que les seuls mots belges largement répandus en Flandre;

c. parmi ces mots belges, ne seraient repris dans le Van Dale que les seuls mots auxquels les « faiseurs de langue » en Flandre veulent attribuer une valeur normative.

Reste(rait) à découvrir, à travers de nouvelles recherches empiriques, de quels mots il s'agit. De telles recherches ne représenteraient pas nécessairement des dépenses bien importantes: il va de soi qu'on procéderait sur la base d'un échantillon. Ces études ne seraient pas non plus très étendues, mais deux volets devraient absolument y figurer:

a. un premier volet concernant l'extension géographique;

b. un deuxième volet portant sur les attitudes, contenant donc des questions relatives à la valeur normative que l'on veut attribuer aux mots.

Si, en Flandre, l'on n'a pas encore tenté de traduire les résultats des recherches sociolinguistiques en applications pratiques (ayant de préférence quelque utilité sociale), ce n'est pas là un trait typiquement néerlandais, mais c'est on ne peut plus belge. Et pourtant, les études ayant trait au vocabulaire néerlandais de Belgique doivent être effectuées par des Belges, car les Néerlandais ne sont pas suffisamment initiés à ces problèmes. C'est ce qu'ont encore prouvé récemment les lexicographes néerlandais Van Sterkenburg et Pijnenburg. Berode a parfaitement raison quand il qualifie d'« agaçante » la manière dont ils ont traité les mots belges dans le nouveau dictionnaire *Van Dale van het Hedendaags Nederlands* (Le Van Dale du néerlandais contemporain, 1984) (voir aussi Geeraerts, 1985: 214).

La « Nederlandse Taalunie »

Ces recherches devraient pouvoir être menées sous l'égide de la « *Taalunie* », qui fut établie en 1980 et qui, à présent, constitue en quelque sorte le gouvernement de tout le territoire de langue néerlandaise dans le domaine de la langue et des lettres. Ce sont surtout les Flamands qui ont réclamé ce « Traité d'union linguistique ». Ce traité, conclu entre la Flandre et les Pays-Bas, stipule que les autorités des deux pays assument « conjointement la responsabilité de la langue néerlandaise comme instrument de communication sociale et comme

moyen d'expression de la science et des lettres ». Il s'agit d'une responsabilité exercée en commun, sur un pied d'égalité. Par ce traité, les deux gouvernements ont cédé une partie de leur souveraineté à la « Taalunie ». Celle-ci est établie à La Haye, mais dans ses organes figurent des Néerlandais et des Flamands et le secrétaire général est un Flamand. Du texte du traité, il ressort également que l'accent sera mis, en particulier, sur des questions d'orthographe, de grammaire, de lexicologie et de terminologie. Le traité oblige les gouvernements à agir de concert en ces matières; les décisions vaudront pour l'ensemble de l'aire linguistique néerlandaise (voir De Hoog, 1983; Willemyns, 1984).

C'est la « *Taalunie* » qui assura les moyens financiers permettant la rédaction finale de la *Algemene Nederlandse Spraakkunst* (Grammaire générale du néerlandais). Cette *A.N.S.*, la première grammaire standardisée du néerlandais, est une entreprise conjointe néerlando-belge, achevée en 1984.

Le bilan de cinq années de « *Taalunie* » est incontestablement positif, malgré les moyens financiers et le personnel réduits dont elle dispose. Ainsi, l'on a encore lancé, tout récemment, une nouvelle série de publications intitulée *Voorzetten*, qui comprend des brochures consacrées à la grammaire, la terminologie, l'orthographe et la connaissance du néerlandais comme langue étrangère. On projette également une vaste étude consacrée au système orthographique.

Bibliographie

Album Willem Pée. De jubilaris aangeboden bij zijn zeventigste verjaardag (1973), Tongres, Michiels.

BAECK, L. (1980), « Staatshervorming: zure wijn in oude zakken », *Tijdschrift voor Economie en Management* 25, pp. 203-224.

BAETENS BEARDSMORE, H. et P. VAN DE CRAEN (1979), « The Development of Triglossia in Flemish Belgium » dans: Van de Velde et Vandeweghe (éd.), 1979, vol. 1, pp. 191-200.

BAL, W. (éd.) (1981), *Dialectologie en Wallonie*, Louvain-la-Neuve, Cabay.

BEHLING, A. et M. DE METSENAERE (1979), « De taalstudie in het lager onderwijs tijdens de Franse periode », *Taal en Sociale Integratie* 2, pp. 235-259.

BLOCKMANS, W. (1983), « De ontwikkeling van een verstedelijkte samenleving (11e-15e eeuw) » dans: Witte (éd.) (1983: 43-103).

BOENDERS, F. (éd.) (1980), *Het boek van België. Een controversieel portret van cultureel België*, Hasselt, Heideland-Orbis.

BREPOELS, J. (1985), « Een eeuw socialisme » dans: Brepoels, Huyse, Schaevers et Vandenbroucke (éd.) (1985: 9-62).

_____, L. HUYSE, M. SCHAEVERS et F. VANDENBROUCKE (éd.) (1985), *Eeuwige dilemma's. Honderd jaar socialistische partij*, Louvain, Kritak.

Brussel. Groei van een hoofdstad (1979), Anvers, Mercatorfonds.

CEULEERS, J. (1984), « De staatshervorming van 1980 als niet-oplossing », *Res Publica* 26, pp. 293-301.

CLAES, L. (1973), « Economie en Vlaamse Beweging » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 1, pp. 462-466.

CLAEYS-VAN HAEGENDOREN, M. (1975), « Socialistische partij en Vlaamse Beweging » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1441-1455.

CLAUSS, J.A. (1979), « Die politische und verfassungsrechtliche Problematik des deutschsprachigen Belgiens » dans: Nelde (éd.) (1979: 39-60).

COVELL, M. (1984), « The Pearl Harbour Syndrome: the status of Brussels and regionalization in Belgium », *Taal en Sociale Integratie* 7, pp. 131-158.

CRAEYBECKX, J. (1983), « In de stroomversnelling van de industrialisering (20e eeuw) » dans: Witte (éd.) (1983: 247-341).

CRETEN, J. (1982), *Het lexicale standaardizatie-proces in St. Truiden. Een sociolinguïstisch onderzoek naar de factoren die de aanvaarding en het gebruik van een woord bepalen*, thèse de doctorat de la Katholieke Universiteit Leuven, Faculté de philosophie et lettres.

_____ (1985), « De status en het gebruik van endogene woorden in het AN », dans: Taeldeman et Dewulf (éd.) (1985: 65-78).

DAAN, J. (1978), « U en je », *Taal en Tongval* 30, pp. 50-75.

_____ (1980), « De ondergang van het pronomen u? » dans: Kruijsen (éd.) (1980: 140-145).

_____, K. DEPREZ, R. VAN HOUT et J. STROOP (1985), *Onze veranderende taal*, Utrecht/Anvers, Het Spectrum.

DAEMS, F. (1980), « Een eigen syntactische norm in Vlaanderen? Volgordevariatie in werkwoordgroepen » dans: *Handelingen van het 36e Nederlands Filologencongres* (Groningue, 9-11 avril 1980), pp. 119-125.

_____, J. DEGADT, R. DONCKELS, D. VAN DEN BULCKE et K. VERAGHTERT (1981), *De Belgische industrie. Een profielbeeld*, Anvers, De Nederlandsche boekhandel.

DEBRABANDERE, F. (1983), « Taalvariaties: het standpunt van de V.A.N. », *Nederlands van Nu* 31, p. 86.

DE CLERCK, W. (1981), *Nijhoffs Zuidnederlands Woordenboek*, La Haye Anvers, M. Nijhoff.

_____ (1983), « Zuidnederlandse varianten. Een lexicologische benadering met sociolinguïstische implicaties » dans: *Linguïstische en Socioculturele Aspecten van het Taalonderwijs*, Gand, 1983, pp. 66-76.

DE GRAUWE, P. (1980), « Aspecten van de economische achteruitgang van Wallonië », *Tijdschrift voor Economie en Management* 25, pp. 225-243.

DE HOOG, B. (1983), « De Nederlandse Taalunie: drie werkelijkheden », *Ons Erfdeel* 26, pp. 1-8.

DE LENTDECKER, L. (1985), *Flor Grammens 1899-1985*, Bruxelles, Grammens, Aktueel 13.

DENECKERE, M. (1954), *Histoire de la langue française dans les Flandres (1770-1823)*, Gand, Faculteit der Wijsbegeerte en Letteren (*Romanica Gandensia* 2-3).

_____ (1975), « Taalpolitiek en Vlaamse Beweging: Franse taalpolitiek 1796-1814 » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1593-1594.

_____ (1978), « Socialisme en Vlaamse Beweging te Brussel (1885-1914) », *Taal en Sociale Integratie* 1, pp. 237-260.

DEPREZ, K. (1981), *Naar een eigen identiteit. Resultaten en evaluatie van tien jaar taalsociologisch en sociolinguïstisch onderzoek betreffende de standaardtaal in Vlaanderen. Perspektieven voor verder onderzoek*, thèse de doctorat de la Katholieke Universiteit Leuven, Faculté de philosophie et lettres.

_____ (1982), « Belgian Netherlandic and Canadian French: A Sociolinguistic Comparison », *Language Problems and Language Planning* 6, pp. 241-270.

_____ (1983a), « Brabants? », *De Nieuwe Taalgids* 76, pp. 11-18 et 136-150.

_____ (1983b), « Met Nederlands, zeker? », *Nederlands van Nu* 31, pp. 80-84.

_____ (1984a), « Why do Antwerpians Consider Netherlandic Language Varieties as 'Cultured', 'Pleasant', 'Beautiful', 'Rich'? » dans: Deprez (éd.) (1984: 237-285).

_____ (1984b), « De rijksgrens als taalgrens: zelfs in Baarle-Hertog », *Gramma* 8, pp. 113-142.

_____ (éd.) (1984c), *Sociolinguistics in the Low Countries*, Amsterdam, Benjamins.

_____ et G. GEERTS (1977a), « Lexical and Pronominal Standardization. The Evolution of standard Netherlandic in West-Flanders », *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik*, Beihefte NF nr. 22.

_____ et _____ (1977b), « Closure to French Influence in the Flemish Speech Community », *Lingua* 43, pp. 199-228.

_____ et _____ (1980), « Pronominale problemen: GE, U en JE in Duffel-Lier », *Leuvense Bijdragen* 69, pp. 257-381.

_____ et _____ (en prép.), « Evaluatie van uitspraakvarianten in de standaardtaal aan weerszijden van de rijksgrens ».

_____, _____ et L. DELAHAYE (1978), « Het standaardizatieonderzoek in Vlaanderen: teoretische en metodologische toelichting en een replikatieonderzoek bij zeventig vrouwen in Ieper », *Leuvense Bijdragen* 67, pp. 385-456.

_____ et Y. PERSOONS (1983), « De Vlamingen in Brussel. I. Demografische faktoren » *Antwerp Papers in Linguistics* 33.

_____ et _____ (1984), « On the Identity of Flemish Highschool Students in Brussels », *Journal of Language and Social Psychology* 3, pp. 273-296.

_____, _____, M. STRUELENS et A. WYNANTS (1984), « Les non-néerlandophones dans l'enseignement de langue néerlandaise à Bruxelles. Qui et pourquoi? », *Recherches Sociologiques* 15, pp. 117-146.

_____ et G. DE SCHUTTER (1980), « Honderd Antwerpenaars en honderd Rotterdammers over dertien Nederlandse taalvariëteiten », *Leuvense Bijdragen* 69, pp. 167-256.

DE RIDDER, C. (éd.) (1985), *Andere richtingen. Wegen voor Vlaanderen*, Louvain, Davidsfonds.

_____ (1979), « Peilingen naar het taalgebruik in Brusselse stadscartularia en stadsrekeningen (13e-15e eeuw) », *Taal en Sociale Integratie* 2, pp. 1-39.

_____ (1982), « Peilingen naar het taalgebruik in de archieven der Brusselse schepengriffies, ambachten, kerkelijke instellingen en hospitalen (vòòr 1500) », *Taal en Sociale Integratie* 6, pp. 339-363.

_____ (1984), *Het andere Brussel. Pleidooi voor een positieve benadering*, Anvers, Soethoudt.

DE ROOSE, J. et J. TAELDEMAN (1984), « Franse interferentie in het cultuurtaalgebruik aan weerszijden van de Belgisch-Nederlandse rijksgrens. Een empirisch onderzoek », *Grenzen en grensproblemen. Driemandelijkse Bladen* 36, pp. 116-133.

DE SCHEPPER, H. (1984), « De Nederlanden, koniklijke bondsstaat » dans: Van Deursen et De Schepper, 1984, pp. 11-99.

DE SCHRIJVER, R. (1980), « Oorsprong van België eigenheid en mentaliteit: een historische kijk » dans: Boenders (éd.) (1980: 13-35).

DE SCHUTTER, G. (1973), « Eksogeen taalgebruik in Zuid-Nederland » dans: *Album Willem Pée*, pp. 117-124.

DE VLEESHOUWER, R. (1979), « Brussel. Het einde van het Ancien Régime en de Franse periode » dans: *Brussel. Groei van een hoofdstad*, pp. 157-165.

DEWACHTER, W. (1981), « Elite-circulatie en maatschappelijke ontvoogding. De Belgische elite tegenover de Vlaamse Beweging », *Tijdschrift voor Sociologie* 2/3-4, pp. 199-260.

DE WINNE, A. (1902), *À travers les Flandres*, Gand, Volksdrukkerij. Traduction néerlandaise par M. Schaevers (1982), Louvain, Kritak.

DEWULF, H. (1983), « Taalpedagogische inspanningen: vechten tegen de bierkaai? » dans: *Linguïstische en Socio-culturele aspecten van het Taalonderwijs*, pp. 86-96.

D'HOKER, M. (1975), « Taalpolitiek en Vlaamse Beweging: Nederlandse taalpolitiek 1814-1830 » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1594-1598.

DHONDT, L. (1983), « Van het hoogtij van het Ancien Régime tot de omwentelingstijd » dans: Witte (éd.) (1983: 159-175).

DOEHAERD, R. (1983), « Het ontstaan van een gewest. De Vlaamse ruimte tijdens de vroege Middeleeuwen » dans: Witte (éd.) (1983: 15-41).

DUMONT, G.-H. (1980), « De Waalse identiteit en haar bewustwording » dans: Boenders (éd.) (1980: 282-302).

ELIAS, H.J. (1973), « Beknopte geschiedenis van de Vlaamse Beweging » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 1, pp. 17-23.

Encyclopedie van de Vlaamse Beweging, (1973-1975), volumes 1 (1973) et 2 (1975), Tielt, Lannoo.

EYSKENS, M. (1980), « De economische expansie » dans: Boenders (éd.) (1980: 180-202).

FISHMAN, J.A. (éd.) (1971-1972), *Advances in the Sociology of Language*, volumes 1 (1971) et 2 (1972), La Haye, Mouton.

FONTEYN, G. (1985), « Faciliteiten. Onomkeerbare feiten? » dans: De Ridder (éd.) (1985: 131-140).

GEERAERTS, D. (1985), Review de P.G.J. Van Sterkenburg et W.J.J. Pijnenburg (1984), *Van Dale Groot Woordenboek van Hedendaags Nederlands*, *Leuvense Bijdragen* 74, pp. 209-225.

GEERTS, G. (1976), « De standaardisering van het Nederlands in de 17e eeuw. Enkele kanttekeningen bij A. Weijnen, Het algemeen beschaafd Nederlands historisch beschouwd », *Taal en Tongval* 28, pp. 59-63.

_____ (1979a), « History as Language Planner: the Netherlandic Language area », *Word* 30, pp. 58-75.

_____ (1979b), « Nakaarten en vooruitzien: een taalpolitieke voorbeschouwing », *Toegepaste Taalwetenschap in Artikelen* 6, pp. 5-28.

_____ (1983), « Brabant als centrum van de standaardtaalontwikkeling in Vlaanderen », *Forum der Letteren* 24, pp. 55-63

_____ (1985), « Taalvariatie en taalnormen in Vlaanderen », *Verslagen en Mededelingen van de Kon. Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde*, 1985, nr. 1, pp. 85-112.

_____, G. HELLEMANS et K. JASPAERT (1985), « Standaardnederlands en dialect in Leuven », *Leuvense Bijdragen* 74, pp. 145-183.

_____, J. NOOTENS et J. VAN DEN BROECK (1978), « Attitudes Towards Dialects and Standard Language in Belgium », *International Journal of the Sociology of Language* 15, pp. 33-46.

GERMAIN, J. et J.M. PIERRET (1981), « Introduction bibliographique à la dialectologie wallonne » dans: Bal (éd.) (1981: 13-168).

GOOSSENS, J. (1970), « Belgisch Beschaafd Nederlands en Brabantse expansie », *De Nieuwe Taalgids*, numéro spécial pour le professeur Van Haeringen, pp. 54-70.

_____ (1973), « De Belgische uitspraak van het Nederlands », *De Nieuwe Taalgids* 66, pp. 230-240.

_____ (1974), « Taal » dans: *Winkler Prins Encyclopedie van Vlaanderen*, vol. 5, pp. 51-56.

_____ (1975), « De ontwikkeling van het gesproken Nederlands in Vlaanderen », *Nu Nog* 23, pp. 51-62.

_____ (1978), « Nederlandse taalintegratie en Vlaamse taalfrustratie », *Onze Taal* 47, pp. 14-20.

_____ (1980), « De zuidelijke oorsprong van Nederlandse schrijftaalwoorden » dans: Kruijsen (éd.) (1980: 101-108).

_____ (1981), « Willen en half durven in Vlaanderen », *Nederlands van Nu* 29, pp. 126-133.

_____ (1983), « Heeft het Nederlands variatiegrenzen in het Vlaams? », *Nederlands van Nu* 31, pp. 69-79.

_____ (1985), « Die Namen der belgischen Gemeinden und ihre Schreibung » (manuscrit).

GRAMMENS, M. (1985), *Herinneringen aan oorlog en repressie*, Bruxelles, Grammens, Aktueel 14.

GUBIN, E. (1978), « La situation des langues à Bruxelles au XIX^e^ siècle à la lumière d'un examen critique des statistiques », *Taal en Sociale Integratie* 1, pp. 33-80.

_____ (1979), « Het taalgebruik in de 19e eeuw. Het begin van de Vlaamse Beweging » dans: *Brussel. Groei van een hoofdstad*, pp. 235-245.

HAESERYN, R. (1975), « Taal en Vlaamse Beweging » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1536-1551.

HAEST, R. (1982), *Gallicismen in het Zuidnederlands. Een onderzoek naar interferentieverschijnselen in Antwerpse krantetaal van 1700 tot 1900*, deux volumes, thèse de doctorat de la Rijksuniversiteit Gent, Faculté de philosophie et lettres.

_____ (1985), « Interferentie als klasseverschijnsel » dans: Taeldeman et Dewulf (éd.) (1985: 106-114).

HAGEN, A. (1980), « Attitudes van leerkrachten tegenover het Standaardnederlands in Vlaanderen » dans: Kruijsen (éd.) (1980: 164-175).

HASQUIN, H. (1979), « De demografische en sociale evolutie. Het begin van de verfransing: langzame verfransing » dans: *Brussel. Groei van een hoofdstad*, pp. 130-145.

HEMMERECHTS, K. (1973), « Belgische Radio en Televisie (BRT) » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 1, pp. 166-168.

HOLVOET, L. (1982), *Morfologie van de politieke machtsposities te Brussel en in het Vlaamse randgebied. Een politiek-ruimtelijke studie*, Anvers, De Nederlandsche Boekhandel et De Sikkel.

HUYSE, L. (1973), « Politieke machtsstrukturen in België » dans: Huyse, Van Outrive et Dehaene (1973: 5-39).

_____ (1980), *De gewapende vrede. De Belgische politiek na 1945*, Louvain, Kritak.

_____, L. VAN OUTRIVE et J.L. DE HAENE (1973), *Machtsgroepen in de samenleving*, Louvain, Davidsfonds.

JASPAERT, K. (1984), *Statuut en structuur van standaardtalig Vlaanderen*, thèse de doctorat de la Katholieke Universiteit Leuven, Faculté de philosophie et lettres.

KNOPS, U. (1982), *Attitudes van Vlamingen tegenover de Nederlandse standaardtaal*, thèse de doctorat de la Katholieke Universiteit Leuven.

KOHNSTAMM, G., A. SCHAERLAEKENS, A. DE VRIES, G. AKKERHUIS et M. FROONINCKX (1981), *Nieuwe streeflijst woordenschat voor 6-jarigen gebaseerd op onderzoek in Nederland en België*, Lisse, Swets et Zeitlinger.

KRUIJSEN, J. (éd.) (1980), *Liber amicorum Weijnen*, Asse, Van Gorcum.

LENDERS, P. (1973), « Het Oostenrijks bewind en de aanhechting door Frankrijk (1715-1814) » dans: *Winkler Prins Encyclopedie van Vlaanderen*, vol. 2, pp. 56-63.

LERNOUT, G. (1975), « Petitionnement » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1239-1241.

LINDEMANS, L. (1981), « Het taalgebruik in gerechtszaken » dans: *De Taalwetgeving in België*, pp. 74-130.

Linguïstische en Socio-culturele aspecten van het Taalonderwijs, 1983, Gand, Fakulteit Letteren en Wijsbegeerte.

LORWIN, V. (1972), « Linguistic Pluralism and Political Tension in Modern Belgium » dans: Fishman (éd.) (1972: 386-412).

LOUCKX, F. (1982), *Vlamingen tussen Vlaanderen en Wallonië*, thèse de doctorat de la Vrije Universiteit Brussel. *Taal en Sociale Integratie* 5.

LUYCKX, T. (1973a), « Het Koninkrijk der Nederlanden » dans: *Winkler Prins Encyclopedie van Vlaanderen*, vol. 2, pp. 64-68.

_____ (1973b), « Vlaanderen in het onafhankelijke België » dans: *Winkler Prins Encyclopedie van Vlaanderen*, vol. 2, pp. 69-85.

MARTENS, P. (1975), « Taalgrens » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1552-1562.

MILIS, L. (1984), « Cultuurhistorische en -sociologische overwegingen bij het fenomeen taalgrens », *Ons Erfdeel* 27, pp. 641-650.

MONTEYNE, A. (1981), *De Brusselaars in een stad die anders is*, Tielt, Lannoo.

NELDE, P.H. (éd.) (1979), *Deutsch als Muttersprache in Belgien*, Wiesbaden, F. Steiner (Deutsche Sprache in Europa und Übersee, Band 5).

_____ (1980), *Languages in Contact and Conflict*, Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik, Beihefte NF nr. 32.

OBLER, J. (1981), « Group Rights and the Linguistic Dispute in Brussels », *Taal en Sociale Integratie* 3, pp. 39-59.

PAARDEKOOPER, P.C. (1966), *ABN en dialekt*, Den Bosch, Malmberg.

PABST, K. (1979), « Politische Geschichte des deutschen Sprachgebiets in Ostbelgien bis 1944 » dans: Nelde (éd.) (1979: 9-38).

PAUWELS J.L. (1961), « Moeilijkheden met de benaming van onze taal », *Handelingen van het 24e Vlaams Filologencongres*, pp. 9-24.

_____ (1968), « Willem de Vreese als taalzuiveraar », *Verslagen en Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde*, pp. 297-313.

_____ (1970), « Statistisch onderzoek van de Nederlandse zinsbouw », *De Nieuwe Taalgids*, numéro spécial pour le professeur Van Haeringen, pp. 93-100.

PÉE, W. (1963), « Het algemeen beschaafd Nederlands in België », *Onze Taal* 32, pp. 25-29.

_____ (1970), « Het algemeen Nederlands in Vlaanderen », *Bijdragen en Mededelingen der Dialectencommissie van de Koninklijke Nederlandse Academie van Wetenschappen* 39, pp. 5-25.

PERSOONS, Y. (1986), *De identiteit van de minderheid. Een verkennend sociaal-psychologisch onderzoek bij jonge Vlamingen in Brussel*, thèse de doctorat de la Universitaire Instelling Antwerpen.

PLETINCKX, A. (1985), « Van relatieve eenheid naar scheiding: het Vlaams-Waals probleem » dans: Brepoels, Huyse, Schaevers et Vandenbroucke (éd.) (1985: 96-126).

RAYSIDE, D. (1977), « Les relations des groupes linguistiques au Canada et en Belgique », *Recherches sociologiques* 8, pp. 95-131.

RENARD, R. (1981), « Het taalgebruik in bestuurszaken » dans: *De Taalwetgeving in België*, pp. 9-26.

ROOSENS, A. (1981), *De Vlaamse kwestie. « Pamflet » over een onbegrepen probleem*, Louvain, Kritak.

RUYS, M. (1975), « De Belgische taalpolitiek (1830-1975) » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1598-1603.

SENELLE, R. (1985), « De Vlaamse instellingen in werking. Tussen droom en realiteit? » dans: De Ridder (éd.) (1985: 85-94).

SMITS, A. (1984), *1830, Scheuring in de Nederlanden*, 2 vol., Courtrai, Uga.

SOLY, H. (1983), « De dominantie van het handelskapitalisme: stad en platteland » dans: Witte (éd.) (1983: 105-178).

Spectrum Atlas van Historische Gebeurtenissen in de Lage Landen. Rédaction: W. Velema. Anvers-Utrecht, Het Spectrum.

STEENBERGEN, G.J. (1983), « Waarom "Vlaanderen"? », *De Nieuwe Taalgids* 76, pp. 131-135.

STUIVELING, G. (1978), « Taal en staat », *Onze Taal* 47, pp. 10-14.

De Taalwetgeving in België, (1981), Louvain, Davidsfonds.

TAELDEMAN, J. et H. DE WULF (éd.) (1985), *Dialect, standaardtaal en maatschappij*, Louvain, Acco.

TULP, S. (1978), « Reklame en tweetaligheid. Een onderzoek naar de geografische verspreiding van franstalige en nederlandstalige affiches in Brussel », *Taal en Sociale Integratie* 1, pp. 261-288.

Twintig Eeuwen Vlaanderen, (1972-1976). Volumes 1 (1972) — 15 (1976), Hasselt, Heideland-Orbis.

VAN BREE, H. (1985), « Lieven Bauwens steelt de "mule jenny" » dans: *Spectrum Atlas van Historische Gebeurtenissen in de Lage Landen*, pp. 124-125.

VAN CAUWELAERT, E. (1975), « Taalminderheden in België: 1. Franstaligen in Vlaanderen » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1562-1575.

VANDAMME, A. (1981), « Demografie van het Brusselse randgebied », *Taal en Sociale Integratie*, 3, pp. 219-235.

VAN DE CRAEN, P. (1982), *Sociale linguïstiek. Bouwstenen voor een interactionele linguïstiek op hermeneutische grondslag*, thèse de doctorat de la Vrije Universiteit Brussel, Faculté de philosophie et lettres.

VAN DEN STEENE, W. (1975), « Taalwetgeving: bestuurszaken » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1609-1619.

VANDEPUTTE, R. (1985), *Economische geschiedenis van België*, Tielt, Lannoo.

VAN DER ELST, F. (1975), « Nationalistische partij en Vlaamse Beweging » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1027-1038.

VAN DER PLANK, P.H. (1979), « Het Nederlands tussen Frans en Engels in Europa », *Toegepaste Taalwetenschap in Artikelen*, 6, pp. 29-37.

VAN DER WEE, H. et K. VERAGHTERT (1978), « De economie van 1814 tot 1944 » dans: *Twintig Eeuwen Vlaanderen*, vol. 8, pp. 129-212.

VAN DEURSEN, A.T.H. et H. DE SCHEPPER (1984), *Willem van Oranje, een strijd voor vrijheid en verdraagzaamheid*, Tielt, Lannoo.

VANDEVELDE, J. (1981), « Het taalgebruik in het leger » dans: *De Taalwetgeving in België*, pp. 27-73.

VAN DE VELDE, M. (1980), « Taal in politiek. Pronominale aanspreekvormen in verkiezingspropaganda », *Handelingen van de Kon.Zuidnederlandse Maatschappij voor Taal- en Letterkunde en Geschiedenis* 34, pp. 223-248.

_____ (1983), « De volgorde binnen de drieledige werkwoordgroep » dans: *Linguistische en Socio-culturele Aspecten van het Taalonderwijs*, pp. 139-148.

_____ et W. VANDEWEGHE (éd.) (1979), *Sprachstruktur, Individuum und Gesellschaft. Akten des 13. Linguistischen Kolloquiums, Gand 1978*, Tübingen, M. Niemeyer, 2 vol.

VANDEZANDE, R. (1981a), « Het taalgebruik in het onderwijs » dans: *De Taalwetgeving in België*, pp. 131-203.

_____ (1981b), « Het taalgebruik in het bedrijfsleven » dans: *De Taalwetgeving in België*, pp. 204-264.

VAN DEN TOORN, M.C. (1977), « De problematiek van de Nederlandse aanspreekvormen », *De Nieuwe Taalgids* 70, pp. 520-540.

VAN HAUWERMEIREN, P. (1984), « Aardrijkskundige termen in Nederland en Vlaanderen », *Nederlands van Nu* 32, pp. 163-170.

VAN VELTHOVEN, H. (1981), « De taalwetgeving en het probleem Brussel: 1830-1914 », *Taal en Sociale Integratie*, 4, pp. 247-259.

VERAGHTERT, K. (1981), « Van Waalse industriële revolutie tot Vlaamse heropstanding » dans: Daems, Degadt, Donckels, Van den Bulcke et Veraghtert (1981: 13-50).

VERLEYEN, C. (1975), « Onderwijs en Vlaamse Beweging: lager onderwijs » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1086-1092.

VERLEYEN, F. (1985), *Vlaanderen vandaag*, Bruxelles, B.R.D.; Tielt, Lannoo.

VERLEYEN, M. (1975), « Onderwijs en Vlaamse beweging: de universiteit te Leuven » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1124-1131.

VERMEERSCH, A.J. (1981), « De taalsituatie tijdens het Verenigd Koninkrijk der Nederlanden 1814-1830 », *Taal en Sociale Integratie* 4, pp. 389-404.

VICTOR, R. (1975), « Taalwetgeving: rechtszaken » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1637-1647.

WEIJNEN, A.A. (1974), *Het algemeen beschaafd Nederlands historisch beschouwd*, Assen, Van Gorcum.

WILLEMSEN, A. (1973), « Beknopte geschiedenis van de Vlaamse Beweging: deel 2 » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 1, pp. 23-47.

WILLEMYNS, R. (1975), « Onderwijs en Vlaamse Beweging: de universiteit te Gent », dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 2, pp. 1115-1124.

_____ (1979), « Bedenkingen bij het taalgedrag van Vlaamse universiteitsstudenten uit Brussel-Halle-Vilvoorde », *Taal en Sociale Integratie* 2, pp. 141-159.

_____ (1981), « Taalgebruik en taalgedrag als klasse-indicatoren », *De Nieuwe Taalgids* 74, pp. 134-148.

_____ (1984), « Le traité de l'union de la langue néerlandaise », *La linguistique* 20, pp. 81-96.

WILS, L. (1973), « Katholieke partij en Vlaamse Beweging 1830-1914 » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 1, pp. 742-745.

_____ (1977), « De taalpolitiek van Willem I », *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden* 92, pp. 81-87.

Winkler Prins Encyclopedie van Vlaanderen (1972-1974), vol. 1-5, Bruxelles, Elsevier-Sequoia.

WITTE, E. (1973), « Liberale partij en Vlaamse Beweging 1830-1914 » dans: *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 1, pp. 857-861.

———— (1979), « Brussel. Politiek Leven: 1815-1830 » dans: *Brussel. Groei van een hoofdstad*, pp. 178-187.

———— (1983), « Arm Vlaanderen (19e eeuw) » dans: Witte (éd.) (1983: 181-245).

———— (éd.) (1983), *Geschiedenis van Vlaanderen. Van de oorsprong tot heden*, Bruxelles, La Renaissance du Livre.

WYNANTS, A. (1980), « Taalovergang en taaltrouw in de Voerstreek sinds de aansluiting bij de provincie Limburg » dans: Nelde (éd.) (1980: 467-473).

L'aménagement linguistique en Catalogne au XX^e siècle*

ALBERT BASTARDAS BOADA

* Traduit de l'espagnol par Luc Labelle, révisé par Andrée Thouin

Introduction

Dans le présent article, nous décrivons les grandes lignes de l'entreprise de diffusion et de codification de la langue catalane en Catalogne au cours de ce siècle.

L'exposé des événements suit l'ordre chronologique. Pour chaque étape, nous avons signalé les faits les plus importants en ce qui concerne le statut et le corpus de la langue catalane.

1. L'émergence du problème

L'aire linguistique du catalan englobe, depuis la fin du XIII[e] siècle, la partie orientale de la péninsule ibérique. À l'heure actuelle, elle se répartit entre trois États: l'Espagne (93,41 % du territoire catalan et 96,64 % de la population catalane), la France (5,92 % et 3,16 %) et Andorre (0,67 % et 0,20 %).

En 1981, la population s'élevait à 10 712 507 habitants. Au sein de l'État espagnol, où vit la grande majorité de la population catalanophone, l'organisation politico-administrative actuelle — qui, par ailleurs, repose sur des divisions historiques — décompose cette aire linguistique entre la Catalogne (5 956 414 habitants, soit 55,6 % du total), la région de Valence (3 646 765 habitants, soit 34 % du total), les îles Baléares (685 088 habitants, soit 6,4 % du total), et un petit morceau de la région d'Aragon (55 530 habitants, soit 0,5 % du total).

La langue catalane, qui, dans les zones proches de la chaîne des Pyrénées, provient du latin vulgaire légué par la romanisation de ces territoires, prit de l'extension vers le sud de la péninsule dans le sillage de l'expulsion des Arabes et de la colonisation des royaumes de Valence et de Majorque. Langue littéraire depuis le XII[e] siècle et langue philosophique, juridique et scientifique depuis le XIII[e] siècle — en concurrence avec le provençal et le latin, selon les milieux —, le catalan parvint à un degré élevé d'uniformisation grâce à l'action unificatrice de la Chancellerie royale de la dynastie catalane d'Aragon — organisation d'État politiquement indépendante et souveraine qui gouvernait ces territoires —, malgré ses différences dialectales, claires sans être très poussées. Traditionnellement, on distingue le catalan occidental et le catalan oriental d'après, phonétiquement, la présence ou l'absence de ce qu'il est convenu d'appeler la « voyelle neutre » [ə]. Ainsi, les parlers de la moitié est de la Catalogne et des îles Baléares font partie du catalan oriental, tandis que les dialectes de la moitié ouest de la Catalogne et de la région de Valence appartiennent au catalan occidental. Il existe en

outre des différences morphologiques et lexicales importantes entre les dialectes de la Catalogne, de la région de Valence et des îles Baléares, mais elles n'empêchent à peu près jamais les locuteurs de se comprendre immédiatement.

Le mariage de Ferdinand, souverain de la couronne catalano-aragonaise, avec la reine Isabelle de Castille fit qu'à partir de 1516, année où la maison d'Autriche monta sur le trône, les territoires de langue catalane partagèrent les mêmes rois que les régions de langue castillane de la péninsule. Bien que les structures politiques et économiques de l'aire linguistique catalane continuassent d'être indépendantes de celles du royaume de Castille, la cour royale se déplaça vers l'extérieur. Concrètement, la nouvelle dynastie des Habsbourg rechercha l'appui social de l'aristocratie castillane, ce qui provoqua l'infiltration du castillan dans les classes dirigeantes catalanes, surtout dans l'aristocratie.

En fait, cette castillanisation de l'aristocratie et de son entourage était la continuation et l'approfondissement d'un processus amorcé avec l'avènement en 1412 de la dynastie non catalane de Trastamare, fait qui contribua tout probablement à mettre en marche la castillanisation des cercles culturels qui gravitaient autour de la monarchie catalane.

L'accroissement de la production culturelle concentrée dans les diverses cours, qui amena la Renaissance, contribua d'autant plus à la castillanisation des écrivains et musiciens d'origine catalane. Le *siècle d'or* castillan, l'apparition de l'imprimerie, laquelle, en vertu de ses critères empruntés à la Renaissance et de son aspect économique, avait tendance à favoriser le latin et le castillan, ainsi que le fait que souvent les vice-rois n'étaient pas d'origine catalane constituent d'autres facteurs qui, dans une dynamique globale, concoururent à confiner la littérature catalane à des manifestations sporadiques et marginales, surtout à compter du XVII[e] siècle.

À cette même époque, le castillan semble s'introduire également dans les manifestations orales de type théâtral et dans les sermons, principalement par le truchement des compagnies de comédiens ambulants, dans le premier cas, et en raison de la hiérarchie ecclésiastique d'origine non catalane, dans le second.

Dans les milieux de l'Administration, tout semble indiquer que le catalan était utilisé normalement jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, moment où commencent à apparaître dans les régions catalanes des documents

administratifs écrits en castillan, en raison sans doute du prestige dont jouissait cette langue à la cour royale et de la présence de fonctionnaires castillans sur les territoires formant l'aire linguistique catalane.

Les événements qui suivirent le dénouement de la guerre de la Succession d'Espagne (1705-1714), entre les partisans de l'archiduc Charles d'Autriche — au nombre desquels comptaient les institutions de l'ancienne couronne catalano-aragonaise — et ceux de Philippe d'Anjou, avec la victoire finale de ce dernier, sont d'une très grande importance pour ce qui concerne la pénétration du castillan dans les régions catalanes. La déroute du candidat appuyé par les territoires catalans amena dans sa foulée une réorganisation totale des structures politiques et administratives de cette aire linguistique. Ses institutions et ses lois furent supprimées et remplacées par d'autres, qui étaient empreintes d'un esprit centralisateur et unitaire, le tout dans un contexte de dure répression politique.

Ainsi la Catalogne fut mise, en 1716, sous le gouvernement d'une *Audiencia* civile de style colonial et d'un capitaine général, conformément aux lois du royaume de Castille. Le *Decreto de Nueva Planta* stipulait même l'obligation d'utiliser la langue castillane dans les démarches auprès des nouvelles institutions, fait qui marquait pour la première fois l'exclusion du catalan de l'Administration.

L'infiltration castillane, d'ores et déjà amorcée, comme nous l'avons indiqué, se poursuivit au sein de l'aristocratie et gagna d'autres secteurs de la haute bourgeoisie, notamment la vie publique et les cérémonies et manifestations officielles. Au début, le gouvernement central, sans interdire totalement l'usage général du catalan, appuyait continuellement la diffusion du castillan, en recommandant secrètement de mettre en œuvre cette politique de manière discrète, afin de ne pas soulever l'ire de la population. Malgré tout, pendant les règnes suivants, le castillan pénétra dans les régions catalanes par le truchement de décrets gouvernementaux, par exemple dans la comptabilité privée (1773), à l'école, de manière exclusive (1786), dans les documents notariés (1862) et dans l'enseignement de la religion (1902); cette politique s'accompagna de slogans et de signes humiliants (1837).

Les universités et collèges, qui faisaient déjà usage du castillan avant 1714 dans certains cas, accrurent eux aussi considérablement l'utilisation de cette langue à partir de cette date. Au niveau de l'instruction primaire toutefois, la pénétration fut beaucoup plus lente, étant donné que les maîtres d'école catalans n'étaient pas préparés à l'enseignement du castillan et que, même en 1859, le pourcentage de maîtres castillans en Catalogne semble avoir été peu important (Monés,

1984). L'influence de l'école, à la fin du XIX[e] siècle touchait seulement quelque 50 % de la population, laquelle avait été alphabétisée en castillan, mais de manière superficielle et rudimentaire (Monés, 1984).

Cette situation consolide donc, au cours du XIX[e] siècle, l'usage du castillan dans la majorité des milieux publics (littérature, culture, enseignement, presse, communications, etc.), tandis que le catalan se voit réduit aux interactions spontanées de la majorité de la population à l'exception de la noblesse et de certains secteurs de la bourgeoisie, qui avaient d'ores et déjà abandonné le catalan, même en tant que langue habituelle de communication.

Le XX[e] siècle voit l'apogée de la pénétration du castillan en Catalogne, ce qui se traduit non seulement par une bilinguisation presque totale de l'ensemble de la population catalane, par l'intermédiaire de l'appareil scolaire et des médias modernes, mais aussi en raison des grandes migrations castillanophones (près de 50 % de la population résidante actuelle) et d'une très grande présence de cette langue dans les milieux d'interaction personnelle à caractère non officiel, terrain qui avait été presque invariablement la chasse gardée du catalan au cours des étapes historiques antérieures. Dans le même temps, comme nous le verrons ci-après, on assistera à des tentatives pour réintroduire le catalan ou amorcer sa présence dans des milieux envahis depuis longtemps par le castillan (écoles, haute culture, Administration, médias, etc.), par le biais d'un processus d'aménagement linguistique souvent tronqué par les difficiles circonstances politiques de l'Espagne du XX[e] siècle.

2. À la veille de l'aménagement linguistique (XX[e] siècle)

Parallèlement au mouvement romantique qui se développait en Europe, l'usage écrit de la langue catalane — quoique presque exclusivement en poésie — commença à prendre de l'extension au sein de la bourgeoisie barcelonaise pendant le deuxième tiers du XIX[e] siècle. Ce phénomène culmina en 1859 avec la restauration des *Jocs Florals* (jeux floraux), concours de poésie annuels qui perpétuent ceux qu'institua le roi Jean I[er] en 1393 et qui introduisent de nouveau le catalan dans le domaine public et officiel. Leurs promoteurs avaient pour buts de faire reconnaître cette antique institution de la couronne catalano-aragonaise et d'encourager la jeunesse à cultiver la langue et la littérature catalanes.

Tant dans les jeux floraux que dans le mouvement choral populaire en catalan, qui naquit à cette même époque, la langue catalane était

exaltée par les sentiments et les idéaux, de manière symbolique, sans illustration toutefois de ses fonctions pratiques (Aracil, 1982). Les chefs de file, en général, refusaient au catalan tout terrain autre que celui de la poésie lyrique ou du comique populaire.

En dépit de cette vision très restreinte de l'usage du catalan, la dynamique du processus fait apparaître un théâtre très populaire en cette langue, ce qui amènera une riposte du gouvernement central — toujours soucieux d'entraver toute entreprise d'expansion de l'usage du catalan dans le domaine public —, à savoir la prohibition en 1867, par la censure obligatoire, des œuvres théâtrales écrites exclusivement *dans tout dialecte des provinces d'Espagne*.

Malgré tout, au cours du dernier tiers du XIX[e] siècle, l'expansion du catalan se poursuit. Son usage, qui se généralise et devient une habitude dans une littérature au goût du jour et diversifiée ainsi que dans la presse avec l'apparition des premiers quotidiens en catalan et de revues et publications de tout genre, pose la nécessité de normaliser la langue, c'est-à-dire d'en fixer les règles et d'en amener la reconnaissance.

Le thème de la réforme linguistique sera donc débattu par à peu près tout le monde, y compris dans la presse, à l'instigation surtout d'une nouvelle génération qui s'attache à moderniser la culture catalane en dépassant les idées du tiers de siècle précédent et en s'ouvrant aux mouvements culturels européens de l'époque.

Sur le plan politique, le mouvement catalaniste prend de l'ampleur au sein de la population et élabore une série de revendications et d'initiatives très claires (publications, congrès catalanistes en 1880 et en 1885, manifestes, etc.) qui aboutiront à l'Assemblée catalaniste de 1892, laquelle jettera les bases d'un projet de constitution pour la Catalogne. Sur le plan linguistique, les membres réunis se prononcent sans réserve pour l'officialisation territoriale et exclusive du catalan en Catalogne et pour l'utilisation de cette seule langue dans les rapports avec l'Administration gouvernementale espagnole.

3. L'aménagement: première étape (1906-1923)

Pour participer activement à la vie politique catalane, on fonde en 1901 la *Lliga Regionalista*, parti politique qui rassemblait les éléments les plus éclairés des classes supérieures de Catalogne et qui devait prendre la tête du mouvement catalaniste au cours de cette première partie du XX[e] siècle. En coalition avec la majorité des autres partis

politiques présents à cette époque en Catalogne, la *Lliga* forme la *Solidaritat Catalana*, qui remporte une importante victoire électorale en 1907 et fait avancer, bien que de manière précaire, les aspirations catalanes.

À partir de ce moment, le catalan dispose pour la première fois dans les temps modernes d'un appareil institutionnel qui, malgré ses dimensions modestes, permettra de réaliser certains volets importants de l'aménagement linguistique. Avec la nomination du candidat de la *Lliga Regionalista*, Enric Prat de la Riba, à la présidence du Conseil de Barcelone — organisme d'administration locale qui regroupait les diverses municipalités de cette province — on procède, en 1907 toujours, à la fondation de l'*Institut d'Estudis Catalans*, société savante qui fait des recherches scientifiques sur la culture catalane. C'est au sein de cette institution, plus précisément par le truchement de sa section de philologie, mise sur pied en 1911, que fut menée à bien, entre autres réalisations, la codification du catalan moderne, surtout à compter de l'admission, en 1912-1913, de Pompeu Fabra, le grand instigateur de la réforme du corpus.

En l'absence d'institutions qui auraient permis une codification et en proie à une période de décadence littéraire, à une époque où les autres langues d'origine latine fixaient et modernisaient leur orthographe, le catalan du XIX[e] siècle se trouvait privé de point de référence établi et accepté par la majorité de ses locuteurs. À peu près pas étudié et fort peu cultivé avant le milieu du XIX[e] siècle, le catalan connaissait une série de graphies personnelles remontant à l'époque médiévale et comptant d'innombrables castillanismes. Avec l'expansion de son usage, d'abord en poésie et ensuite dans les autres domaines d'utilisation, à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle, chaque écrivain se transformait en grammairien, ce qui aboutit à des prises de position extrêmes et irréconciliables, qui perpétuaient la diversité et l'incohérence des orthographes existantes. Cet état de choses suscita de grandes préoccupations: témoin le nombreux auditoire (plus de 3 000 personnes) au premier Congrès de la langue catalane, tenu en 1906, avec pour but de « restaurer [...], de restituer à la langue toute sa splendeur première et tous ses droits [...], de l'étudier, de la pénétrer et de la polir » (trad. de Solà, 1977b: 41).

À ce carrefour d'idées, le président Prat de la Riba choisit de confier à Pompeu Fabra la direction de la réforme du catalan, reconnaissant par là le mérite de la tentative de modernisation linguistique faite par Fabra et son groupe dès la fin du XIX[e] siècle. Le groupe moderniste de l'*Avenç* — publication autour de laquelle ils gravitaient — repoussait

l'idée de prendre l'espagnol pour modèle et proposait une voie indépendante qui doterait la langue parlée contemporaine d'une langue écrite, valable, correcte et suffisamment utile pour combler les besoins supérieurs de cette dernière. Allant plus loin que les initiateurs de la *Renaixença* (renaissance) littéraire du milieu du XIX[e] siècle, qui exigeaient seulement une décastillanisation partielle de la langue catalane, Fabra a pour idéal non pas de ressusciter une langue médiévale, mais de bâtir la langue moderne qui aurait surgi de l'ancien catalan, n'eussent été les siècles de décadence littéraire et de subordination au castillan. Pompeu Fabra n'oublie surtout pas qu'il s'agit non pas de reconstruire la langue *d'un groupe d'hommes de lettres, mais la langue à employer par tous les Catalans* (Solà, 1977b: 71). Inspiré par une conception fonctionnelle de la langue — qui s'oppose à toute idéalisation sentimentale — Fabra est donc amené à offrir *aux gens une langue accessible et uniforme* (Solà, 1977b: 71), susceptible de s'accorder à toutes les situations sociales.

Pour réaliser ces objectifs, le linguiste catalan fonde sa méthodologie sur une connaissance profonde de la langue catalane ancienne et de ses dialectes, des lois gouvernant l'évolution des langues et de l'histoire des autres langues littéraires. Le passé immédiat présentant très peu d'études utiles et solides sur le catalan, le travail de Fabra et de la section de philologie de l'*Institut d'Estudis Catalans* s'oriente vers l'élaboration de ce qui caractérise les langues de culture occidentales: les conventions orthographiques et grammaticales, les procédés spécifiques d'enrichissement lexical et l'instauration du style propre, notamment, à l'essai et à l'exposé scientifique. Il se sert, comme point de référence immédiat, du dialecte barcelonais — en invoquant le fait qu'il s'agit de la variété de la capitale —, le compare sur les plans phonétique et phonologique avec les autres dialectes catalans et sur les plans lexical, morphologique et syntaxique avec les autres langues romanes et le latin; il prend en compte certaines caractéristiques de la langue ancienne, dans la mesure où elles précèdent la dialectisation et l'influence castillane, et construit ainsi une nouvelle variété servant de référence (Lamuela, 1984a).

Bien que Fabra eût publié en 1912, pour son propre compte, une *Gramática de la lengua catalana*, l'Institut formulait pour la première fois une norme officielle ayant caractère d'obligation, avec les *Normes ortogràfiques* de 1913, lesquelles, signées par tous les membres de la société académique, mettaient fin au chaos qui régnait. La fixation de l'orthographe fut complétée en 1917 avec la publication du *Diccionari ortogràfic*, sous la responsabilité exclusive de Fabra, dictionnaire qui

aborde les points omis dans les *Normes* de 1913 (diphtongues, b-v, o-u, apostrophe, etc.) et qui apporte certaines modifications: accentuation, diérèse, cédille, etc. (Solà, 1977a).

Les critères sur lesquels repose la réforme, exposés par Fabra dans le prologue de la publication de 1917, sont: l'étymologie ou l'origine latine, la tradition (surtout médiévale), la prononciation réelle dans l'aire linguistique, les caractéristiques évolutives de la langue, la clarté et la précision, et l'harmonie avec les autres langues de culture (Solà, 1977a). Fabra bâtit le système orthographique en s'efforçant sans cesse d'adopter des solutions n'entrant pas en contradiction avec les prononciations des divers dialectes catalans. La graphie représente, elle, un niveau d'abstraction qui permet différentes interprétations phonétiques: celui qui parle le catalan oriental prononcera [ə], un *e* atone, tandis que celui qui parle le catalan occidental émettra le son [e] (Lamuela, 1948a).

En dépit de l'auréole de légitimité qui entourait l'*Institut d'Estudis Catalans* et de l'adoption officielle de la nouvelle orthographe par les organismes de l'administration locale de Catalogne, les normes suscitèrent une certaine opposition, ce qui donna lieu à des campagnes plutôt violentes sur le plan dialectique. Il y avait d'un côté ceux qui reconnaissaient l'autorité de l'Institut et de l'autre, ceux qui la récusaient. L'emploi du *i* devint le cheval de bataille des uns, et l'emploi du *y*, celui des autres. Ceux qui s'opposaient aux nouvelles normes orthographiques réussirent à imposer leurs vues à propos des publications éditées à l'occasion des jeux floraux, si importants dans la résurrection de l'emploi général du catalan. Ils exhumèrent aussi l'*Acadèmia de la Llengua Catalana* (1916), afin de promulguer une autre norme qui reviendrait à l'orthographe plus traditionnelle, et en vinrent au point de refuser que l'on publie leurs travaux si l'orthographe dans laquelle ils avaient été écrits n'était pas respectée (Miracle, 1968). La bataille ne prit définitivement fin qu'en 1934, lorsque, dans un geste qui symbolisait la réconciliation des deux positions, la présidence des jeux floraux, bastion par excellence des opposants aux normes, fut offerte à Pompeu Fabra, le grand instigateur de la réforme grammaticale catalane.

Une fois l'orthographe établie, Fabra s'attaque à la grammaire du catalan. Ainsi, en 1918, il publie sa *Gramàtica Catalana*, déclarée officielle par l'Institut. Fabra y aborde divers aspects de la langue, mais il concentre son attention sur la morphologie, sujet controversé lui aussi, vu la variété des formes qui se présentent dans les différents dialectes, surtout dans la flexion verbale. Comme il est impossible d'adopter dans la langue écrite une forme morphologique unique sans sacrifier l'une ou l'autre des diverses variantes dialectales en présence, Fabra choisit

d'incorporer les flexions verbales valenciennes et baléares les plus générales, qui reçoivent ainsi le même aval officiel que celles des dialectes de Catalogne.

Conscient de l'inutilité de la codification si cette dernière n'était pas suivie de la diffusion des normes convenues, Fabra se chargea de rédiger le *Curs mitjà de gramàtica catalana* (cours moyen de grammaire catalane), publié en 1918 par l'*Associació Protectora de l'Ensenyança Catalana*, organisme privé qui encourageait la catalanisation scolaire. Il consacra lui-même de nombreuses heures à l'enseignement de sa codification et à la formation de pédagogues et de grammairiens qui apporteraient leur concours en diffusant la grammaire et en rédigeant des livres d'exercices.

Parallèlement à la tâche d'aménagement de la langue à laquelle s'attelaient Pompeu Fabra et ses collaborateurs de la section de philologie, les organismes politiques, dirigés après les élections de 1907 par des membres de partis catalanistes, s'employaient, eux, à créer des aires d'utilisation pour le catalan. En 1910, le Conseil général de Barcelone était le premier organisme public, depuis 1714, à conférer un caractère officiel à la langue catalane. À partir de 1913, le Conseil général de Lérida organisa des cours de catalan à l'intention de ses fonctionnaires. En cette même année, le *Consell d'Investigació Pedagògica*, qui créera une base pédagogique catalane parmi les maîtres d'école, afin de rendre possible la catalanisation à moyen terme, voit le jour au sein du Conseil général de Barcelone. En 1914 déjà, le catalan, quoique de façon modeste, pénètre dans le milieu scolaire avec la création de l'*Escola del Bosc*, centre qui relève de la mairie de Barcelone et constitue la première école publique moderne où la langue de scolarisation est le catalan. De pareille manière, cette même institution municipale remplacera le castillan par le catalan dans la majorité de ses publications éducatives.

Autre facteur qui favorisa considérablement l'avancement du catalan dans les milieux officiels: la création, en 1914, de la *Mancomunitat de Catalunya*, organisme qui regroupait les quatre conseils provinciaux de Catalogne et qui, malgré des compétences très limitées, représentait la première administration autonome depuis 1714. Ce commencement de gouvernement, en plus d'adopter aussi le catalan comme sa langue officielle, donna une grande impulsion à toute l'œuvre de réforme et d'expansion de cette langue. Ainsi, presque toutes les publications de la nouvelle institution furent rédigées en catalan ou parurent en édition double, catalane et castillane. De plus, la *Mancomunitat* fit avancer le renouveau pédagogique, créa l'*Escola d'Estudis Normals* destinée à

former le corps professoral et appuya la réalisation de travaux scientifiques et de haute culture, qui jouèrent un rôle important dans l'introduction du catalan dans ces milieux.

En 1923, le coup d'État militaire du général Primo de Rivera viendra freiner considérablement l'aménagement linguistique catalan. En plus de supprimer les partis politiques, d'établir la censure de la presse et de prohiber tous les actes politiques de nature catalaniste, le Directoire militaire réimposa le castillan comme langue officielle unique et interdit l'usage du catalan, y compris dans l'administration locale et à l'école. C'était la fin des écoles expérimentales, de l'école normale, des cours d'été destinés aux maîtres d'école, des publications de ces organismes, etc. En 1926, un décret prévenait les instituteurs que, *s'ils proscrivaient, abandonnaient ou entravaient l'enseignement du castillan*, ils feraient l'objet d'une instruction judiciaire et que s'il s'agissait d'*une école privée, la sanction risquait d'être la fermeture du centre* (Solà, 1977a: 227). Malgré ces difficultés, le catalan continue d'être présent dans les milieux des réalisations culturelles (revues, éditions, publications, etc.), qui augmentent même leur production au cours de cette période, permettant la réalisation de recherches et la poursuite du processus d'élaboration de la langue, et ce, de façon inlassable. De la même manière, la diffusion en bonne et due forme de la langue ne cesse pas totalement dans le domaine de la formation du corps professoral, grâce à l'*Associació Protectora de l'Ensenyança Catalana* qui, au lendemain de la cessation des cours pédagogiques de la *Mancomunitat*, assurera la relève dans le privé, assez longtemps pour permettre aux élèves de terminer leur cycle d'études.

4. L'aménagement: deuxième étape (1931-1939)

La proclamation en 1931 de la IIe République espagnole amorça, pour le catalan, une nouvelle étape d'extension et de recouvrement de son statut officiel. Avec la restauration de la *Generalitat de Catalunya* (Généralité de Catalogne), gouvernement traditionnel des Catalans supprimé en 1714, cette région retrouve des institutions autonomes qui, bien que leurs compétences soient limitées par la constitution de la République, peuvent reprendre et raviver le processus d'aménagement linguistique en faveur du catalan, interrompu par la dictature de Primo de Rivera.

La politique linguistique souhaitée par les Catalans dans le cadre de la nouvelle République est inscrite dans le projet de statut d'autonomie qui fit l'objet d'un plébiscite favorable en 1931: le catalan devait être la

langue officielle de la Catalogne, mais, dans les rapports avec le gouvernement de la République, la langue officielle devait être le castillan. Ce principe de la territorialité pour le catalan en Catalogne sous-entendait donc que *les citoyens de langue maternelle catalane auraient le droit d'utiliser celle-ci dans leurs rapports avec les organismes officiels de la République en Catalogne*. Vu, toutefois, la présence en Catalogne de quelque 19 % d'immigrants de langue castillane (Termes, 1983), venus peu à peu d'autres régions espagnoles entre 1900 et 1930, le projet de statut garantissait également *le droit des citoyens de langue maternelle castillane de se servir personnellement de leur langue devant les tribunaux et devant les organes de l'Administration* (art. 5). Le même projet réserva à la Généralité la législation exclusive et la mise en œuvre directe de l'*enseignement de tous degrés et de tous ordres* (art. 13a).

Cependant, la constitution de la République, rédigée postérieurement au projet de statut d'autonomie que les Catalans avaient approuvé, réglementait autrement l'aspect linguistique. Ainsi, l'article 4 déclarait le castillan unique langue officielle de la République et stipulait que *tout Espagnol avait l'obligation de la connaître et le droit de l'utiliser* et, tout en reconnaissant aussi la possibilité pour *les lois de l'État de reconnaître des droits aux langues des provinces ou des régions*, stipulait que *l'on ne peut exiger de quiconque la connaissance ou l'emploi de n'importe quelle langue régionale*. Dans un esprit également contraire aux vœux de la collectivité catalane, la même constitution ne prévoyait d'aucune façon la compétence exclusive de la Généralité dans l'enseignement et stipulait, en revanche, l'obligation d'étudier la langue castillane et de l'utiliser comme instrument d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires des régions autonomes. La seule attribution laissée à la Généralité et aux autres gouvernements autonomes était de pouvoir *organiser l'enseignement dans leurs langues respectives, conformément aux dispositions prévues dans leurs statuts*. Le nouvel État présentait donc une organisation linguistique généralement unilingue, sauf dans les zones dont le statut établissait un bilinguisme officiel et limité à certains secteurs.

Le statut d'autonomie qui entra finalement en vigueur en Catalogne déclarait langues officielles le catalan et le castillan, ordonnait la publication bilingue des dispositions officielles de la Généralité et protégeait le droit des citoyens de choisir la langue officielle qu'ils préféraient dans leurs rapports avec les tribunaux et les services administratifs de Catalogne. Dans l'enseignement toutefois, l'État gardait ses compétences pour ce qui était des écoles primaires et secondaires de Catalogne, la Généralité étant seulement autorisée à créer ses propres

centres d'enseignement. Quant à l'Université de Barcelone, on envisageait la possibilité de la doter d'une autonomie régie par un conseil mixte République-Généralité.

Bien que l'organisation linguistique ne s'inspirât pas du principe de la territorialité, la nouvelle situation créa pour le catalan de nouvelles aires d'utilisation. En plus de récupérer les milieux où il avait pénétré pendant l'étape de la *Mancomunitat* (administration locale, renouveau pédagogique, recherches scientifiques avancées, etc.), l'usage préférentiel du catalan par l'administration autonome — dont les compétences étaient maintenant plus grandes que celles de la *Mancomunitat* — amena une progression plus rapide dans le domaine de l'Administration de même que dans celui de la culture, où intervenait aussi en priorité la Généralité.

Dans l'enseignement, domaine vital pour ce qui était de diffuser la nouvelle codification et de mettre fin à la longue domination du castillan dans la chose écrite, le Décret de bilinguisme (en date du 29 avril 1931), promulgué par le ministère de l'Instruction publique quelques jours après la proclamation de la République, resta en vigueur pendant la plus grande partie de la période républicaine. Le décret, érigé par la suite en loi, stipulait que l'enseignement devait se faire dans la langue première de l'individu, dans les écoles maternelles et les jardins d'enfants ainsi qu'à l'école primaire, jusqu'à huit ans. À partir de cet âge, les enfants catalanophones devaient être initiés graduellement au castillan jusqu'à ce qu'ils arrivent à le parler correctement. Le *Comitè de la Llengua*, créé aussi pendant les premiers mois de la République, soit avant la promulgation du statut, établit, en guise de normes pour l'éducation bilingue à compter de l'âge de 8 ans, que l'enseignement du castillan se ferait uniquement dans cette langue ; qu'entre 8 et 10 ans, les élèves auraient une leçon par jour de lecture castillane, assortie d'exercices de vocabulaire, d'orthographe et de rédaction ; et qu'à partir de 10 ans, ils feraient la moitié du travail scolaire en castillan et approfondiraient l'étude de cette langue.

La mise en pratique de ces principes se heurta toutefois à des difficultés importantes qui en sapaient l'efficacité : le manque de formation des maîtres d'école, bon nombre ne parlant pas le catalan et la plupart ignorant tout du catalan écrit, et la pénurie de manuels scolaires en catalan (seuls ceux mis au point auparavant par l'*Associació Protectora de l'Ensenyança Catalana* étant disponibles). Afin de combler les lacunes du corps professoral pour ce qui était de la connaissance du catalan écrit, on créa une école normale expérimentale régie conjointe-

ment par la Généralité et la République et, dans le même temps, on restaura dans les autres écoles normales relevant de la République (où l'enseignement était dispensé en castillan) les chaires de catalan tenues à l'époque par l'*Associació Protectora* (1931). On organisa en outre des cours de catalan par correspondance, gratuits et facultatifs, à l'intention des enseignants.

Néanmoins, la situation politique de la nouvelle République changea radicalement au bout de deux ans avec la formation, à Madrid, de gouvernements de droite au lendemain des élections espagnoles de 1933. La différence idéologique avec le gouvernement de la Généralité de Catalogne (centre-gauche), à laquelle vinrent s'ajouter le jugement négatif du tribunal des garanties constitutionnelles sur l'une des compétences accordées à la Catalogne par le statut d'autonomie ainsi qu'une situation sociale instable, amena le gouvernement de la Généralité à se soulever en octobre 1934 et à proclamer la République fédérale, dans l'espoir de rétablir la situation politique de la première période républicaine. L'insurrection fut toutefois réprimée facilement par les forces militaires espagnoles en Catalogne, ce qui provoqua la suspension du statut d'autonomie, l'emprisonnement des membres du gouvernement catalan et, encore une fois, une politique anti-catalane de la part du gouvernement espagnol. Cet état de choses subsista jusqu'en février 1936, année où une coalition de partis du centre et de la gauche remporta de nouveau les élections générales en Espagne.

L'instabilité de la situation politique et, en général, l'indifférence des gouvernements de Madrid pour ce qui était de l'application réelle des dispositions sur le bilinguisme scolaire ne produisirent pas de résultats très brillants en matière d'expansion du catalan en milieu scolaire. Ainsi, seulement la moitié des instituteurs catalans s'inscrivirent volontairement aux cours de catalan, et le gouvernement central ne modifia pas le système d'affectation des instituteurs — qui faisait qu'on envoyait en Catalogne des maîtres d'école qui ne comprenaient pas un mot de catalan —, pas plus qu'il n'exigea la connaissance de cette langue dans les concours de recrutement des instituteurs nationaux.

Dans le même sens, le gouvernement de la République ne prit pas de mesures concrètes pour que l'enseignement soit obligatoirement dispensé dans la langue maternelle des élèves jusqu'à l'âge de huit ans. Si l'on ajoute à cela la prédominance des professeurs qui affichaient une attitude opposée à cette disposition, on comprend que le système éducatif ne subit pas de changements réels ou importants, de sorte que la majorité des enseignants continuèrent à faire la classe en castillan (Monés, 1984).

Nous laissons de côté l'enseignement secondaire, où le catalan ne fut introduit qu'en 1936. À l'Université de Barcelone, régie par un conseil mixte Généralité-République, le catalan et le castillan étaient tous deux langues officielles, ce qui permettait une totale liberté d'expression dans l'une ou l'autre de ces langues. On créa un programme complet de licence de langue et littérature catalanes, tout en imposant une version catalane, comme exigence préalable, aux étudiants non catalans désireux de s'inscrire à ce programme. Bien que 75 % des étudiants fussent catalans, de même que la majorité des professeurs, la proportion des cours qui se donnaient en catalan s'élevait à 28 % (Navarro, 1979) et variait selon les facultés, de 0 % en pharmacie et en sciences à 60 % en lettres.

Le triomphe du Front populaire aux élections de février 1936 et l'état de guerre déclenché par le soulèvement militaire du 18 juillet de la même année amorcèrent une nouvelle étape dont les caractéristiques sont très différentes. Au milieu d'une guerre civile et d'un mouvement révolutionnaire, la Généralité entreprit de son propre chef de réformer le système éducatif de fond en comble. Profitant d'une plus grande liberté à l'égard du pouvoir central en raison de la guerre, le gouvernement catalan crée le 18 septembre 1936 le *Consell de l'Escola Nova Unificada (C.E.N.U.)*, destiné à mettre en œuvre une politique de catalanisation radicale de l'enseignement primaire. L'obligation d'apprendre la langue seconde vaut alors non seulement pour les élèves catalanophones (le castillan) mais aussi pour les élèves castillanophones (le catalan); l'apprentissage du catalan est exigé des enseignants qui ont charge d'élèves catalanophones; des cours gratuits sont mis sur pied à l'intention des professeurs castillanophones et le catalan est introduit dans de nombreuses écoles, ne serait-ce qu'à titre de matière. En 1937, on établit les exigences minimales visant l'exercice de la profession d'enseignant en Catalogne et on fixe une date (le 31 juillet 1938) à partir de laquelle on ne pourra plus enseigner en Catalogne sans certificat de catalan, décision qui ne fut jamais appliquée en raison de l'évolution de la guerre civile.

Pendant que se déroulait la difficile bataille, pleine de rebondissements, pour le statut et la diffusion massive du catalan, on avançait aussi sur le terrain de l'aménagement de la langue. Après la fixation de l'orthographe et de la grammaire de base, Pompeu Fabra avait entrepris l'épuration du lexique. Il commença donc par examiner un par un tous les vocables, toutes les locutions et toutes les expressions consacrées, ainsi que leurs significations et constructions. Cette épuration et cette mise à jour d'un ensemble lexical se prêtant à tous les usages de la société moderne se fondaient sur la langue ancienne — qui, à l'époque,

fut soumise à une importante codification et accueillie favorablement par les divers dialectes dans la langue vivante —, sur les dialectes eux-mêmes — Fabra prit soin de ne pas mettre une trop grande distance entre la langue normative et la langue parlée —, sur la dérivation et la composition — il se servit des affixes pour produire de nouveaux dérivés — et, enfin, sur le latin classique —, par une catalanisation légère des emprunts (Solà, 1977b). Fabra inclut dans son corpus des mots ayant — ou susceptibles d'avoir par un usage pertinent — un caractère unificateur pour toute la communauté linguistique, c'est-à-dire le lexique commun, et il exclut, en revanche, les dialectalismes et les archaïsmes pouvant difficilement être adoptés à l'époque par tous les locuteurs. De même, il écarta les mots issus d'autres langues dont l'acceptation aurait porté préjudice aux ressources lexicales déjà existantes ou qui pouvaient facilement être créés en catalan (Lamuela, 1948a).

Le besoin urgent d'un dictionnaire qui établirait cette distinction normative du lexique décida l'*Institut d'Estudis Catalans* à publier en 1932 le dictionnaire élaboré par Fabra et à lui accorder un caractère officiel. Le *Diccionari General de la Llengua Catalana* était donc, provisoirement, le point culminant des travaux lexicographiques de Fabra. Il permettait au locuteur moyen d'avoir accès à un ensemble lexical commun et regorgeait d'exemples illustrant, au besoin, l'usage des vocables.

L'élaboration de ressources lexicales et syntaxiques propres aux langues de spécialité avancera aussi pendant cette même période, encore que de façon limitée, les travaux ayant été interrompus au commencement de la Guerre civile. Par exemple, en 1936, on publie le *Diccionari de Medicina* de Manuel Corachán, premier répertoire systématique en langue catalane de la terminologie propre à une discipline scientifique. Les sections de l'*Institut d'Estudis Catalans* et ses organismes affiliés contribueront aussi à l'élaboration de vocabulaires scientifiques et techniques de diverses disciplines, selon les critères énoncés par Fabra:

a) s'assurer que l'incorporation de nouvelles ressources lexicales respecte totalement le génie de la langue d'arrivée et aussi de la langue de départ, en évitant les déformations causées par les langues intermédiaires;

b) concilier les solutions possibles qui existent déjà dans la langue populaire avec celles apportées par les spécialistes du domaine visé (Lamuela, 1984a).

La période républicaine verra également une adoption plus grande de la codification de Fabra et de l'Institut dans la région de Valence (approbation des *Normes* de Castellón en 1932) et les îles Baléares (publication de *Rudiments de gramàtica preceptiva per a ús dels escriptors baleàrics* de F. de B. Moll, en 1937). L'intégration des traits communs et la prise en compte de la nature équivalente des divers dialectes catalans dans les normes de Fabra recevaient donc l'aval d'auteurs des deux autres grandes variétés catalanes, lesquelles correspondaient toutefois à des territoires qui n'avaient encore pu se doter d'institutions autonomes susceptibles de mettre en œuvre un aménagement linguistique semblable à celui que connaissait la Catalogne.

La défaite des forces républicaines en 1939 mettra fin cependant à tout espoir de création d'organismes politiques autonomes de la part des deux autres grands territoires de langue catalane. La victoire de l'armée du général Franco signifiera l'abolition du statut d'autonomie de la Catalogne et, partant, la fin de tous ses organismes autonomes et du caractère officiel de la langue catalane, ainsi que la prohibition de tout usage public de la langue (presse écrite, radio, livres, publications, etc.), lequel avait pris une très grande importance au cours de la dernière période.

5. Le catalan pendant le régime de Franco (1939-1975)

La suppression des institutions républicaines et autonomes de Catalogne, des partis politiques, des syndicats et des organismes catalanistes, ainsi que la prohibition de l'usage officiel et public de la langue catalane, cantonnèrent de nouveau cette langue vivante dans le domaine privé. La politique anti-catalane très dure du nouveau régime autocratique espagnol se traduisit par la destruction de milliers de livres écrits en catalan, par l'exil forcé de nombreux enseignants catalans hors de Catalogne, qu'on remplaça par des professeurs venant de Castille et d'Estrémadure de façon à castillaniser l'enseignement primaire, par l'épuration du corps professoral universitaire et par la prohibition de l'*Institut d'Estudis Catalans*.

En 1946, certaines maisons d'édition barcelonaises furent autorisées à publier quelques titres en catalan, à condition toutefois de ne pas régler l'orthographe sur les normes de l'Institut. Vers 1953, l'étude systématique du catalan reprend et on commence timidement à débattre le *problème de la langue*. Dans les années 60, un phénomène décisif, la *Nova Cançó* (nouvelle chanson), jouera un rôle très important dans

l'irruption du catalan dans les milieux publics et officiels. Un groupe de jeunes auteurs-compositeurs se met à interpréter ses œuvres en catalan, dont certaines sont, tacitement, très contestataires, et crée, en dépit de la censure et de l'interdiction périodique de donner des récitals, un important phénomène de masse chez la nouvelle génération de Catalans. Lentement, le catalan reconquiert aussi — encore que de façon minoritaire et restreinte — l'édition de livres et de revues culturelles, les cérémonies et manifestations publiques, les écoles, les émissions de radio et de télévision, les journaux, etc. En 1973, l'*Assemblea de Catalunya*, organisme qui rassemble l'opposition politique au régime franquiste, lance une campagne massive pour réintroduire l'usage officiel du catalan. En 1975, année où meurt le dictateur, de nouvelles pressions populaires en faveur du catalan se font sentir: l'assemblée extraordinaire des professeurs de l'Université autonome de Barcelone se prononce en faveur d'une université catalane et progressiste; l'*Escola d'Estiu* — école d'été pour les enseignants — prend position aussi, dans un manifeste, pour la catalanisation scolaire et le renouveau pédagogique; une campagne populaire est montée contre les conseillers municipaux de Barcelone qui ont refusé une subvention pour l'enseignement du catalan, etc.

Entre 1975 et 1977, le *Congrés de Cultura Catalana* mène des actions et des campagnes qui mobilisent l'intelligentsia et les secteurs les plus dynamiques de la société autour de la défense de la langue et de la culture catalanes. En 1977, on arrive à faire reconnaître dans la pratique, par quelques organismes publics, certaines formes de bilinguisme officiel.

Tandis que se déroule cette action revendicative en faveur du catalan, il se produit, à compter des années 60, un autre phénomène qui revêt une importance extraordinaire pour la configuration linguistique actuelle de la Catalogne. De nouveau, des immigrants en provenance des régions castillanophones du sud de l'Espagne commencent à déferler sur la Catalogne, à la recherche de travail et de meilleures conditions socio-économiques. Peu à peu, et surtout entre 1960 et 1975, cette population d'origine non catalane arrivera presque à égaler la population autochtone sur l'ensemble du territoire. Installée principalement à Barcelone même et dans sa banlieue, l'immigration crée pour la première fois en Catalogne des colonies dont la langue première est le castillan, ce qui bouleverse la carte sociolinguistique de la région. Dans certaines grandes villes catalanes, la langue parlée majoritairement dans la rue, chasse gardée du catalan à toutes les époques, devient le castillan en

raison de la généralisation de l'usage de cette langue dans les rapports entre autochtones et immigrants et entre les castillanophones eux-mêmes.

6. L'aménagement : troisième étape (1978-1985)

Entrepris à la mort du général Franco, le processus de transition du régime autoritaire à un État démocratique culmine en 1978 avec la promulgation d'une nouvelle constitution espagnole.

Il s'agit d'un nouveau cadre politique qui, tout en réaffirmant l'*indissoluble unité de la nation espagnole*, reconnaît et garantit *le droit des nationalités à l'autonomie* (art. 2). Dans le domaine linguistique, le nouveau texte juridique consacre aussi de nouveau le castillan comme langue officielle de l'État, que tous les Espagnols ont le devoir de connaître et le droit d'utiliser, tout en prévoyant non seulement que *les autres langues espagnoles seront également officielles dans les communautés autochtones respectives conformément à leurs statuts*, mais aussi qu'elles feront l'*objet d'une considération et d'une protection spéciales*.

Dans le statut d'autonomie de la Catalogne approuvé en 1979, il est stipulé à l'article 3, après affirmation du principe selon lequel « la langue propre à la Catalogne est le catalan », que celui-ci est « la langue officielle de la Catalogne, tout comme le castillan, qui est langue officielle dans tout l'État espagnol ». Dans ce même article, il est précisé que « la Généralité garantira l'usage normal et officiel des deux langues, adoptera les mesures nécessaires pour assurer leur connaissance et créera les conditions qui permettront leur pleine égalité pour ce qui concerne les droits et les devoirs des citoyens de la Catalogne ».

Dans ce contexte, en application de cet article du statut d'autonomie, le parlement de la Catalogne adopta en 1983 la *Loi sur la normalisation linguistique* en Catalogne afin de mener à bien la normalisation de l'usage de la langue catalane dans tous les milieux et de garantir l'usage normal et officiel du catalan et du castillan (art. 1). Désavouant la dure réalité léguée par le régime franquiste, la loi reconnaît le droit des citoyens d'utiliser le catalan, verbalement et par écrit, dans toutes les cérémonies et manifestations et dans tous les rapports publics, officiels et non officiels, en Catalogne, sur un pied d'égalité avec le castillan.

Pour ce qui est de l'usage officiel, le catalan est déclaré langue propre à la Généralité et à l'administration locale, mais il est précisé aussi que les lois et les dispositions de l'institution autonome catalane seront publiées à la fois en catalan et en castillan. Les citoyens ont aussi le droit de se mettre en rapport avec les administrations civiles de Catalogne — locale, autonome et d'État — dans la langue officielle de leur choix, tout comme avec l'administration judiciaire.

L'enseignement — domaine où, à la différence des dispositions de la constitution républicaine, la Généralité détient maintenant des compétences importantes — est conçu du point de vue linguistique comme le moteur de la bilinguisation sociale. Ainsi, la loi prévoit une organisation du système éducatif qui permette à tous les élèves de Catalogne, quelle que soit leur langue habituelle au début de la scolarité, de pouvoir utiliser normalement et correctement tant le catalan que le castillan à la fin des études de base (à l'âge de 14 ans). Dans ce but, la loi stipule que les professeurs doivent connaître les deux langues officielles.

Conscient de l'importance que les médias ont acquise dans les sociétés modernes, le législateur prévoit la promotion du catalan à travers les supports de diffusion du gouvernement autonome et, au moyen de subventions, par ceux du secteur privé.

Pour l'application de ces principes législatifs, le gouvernement catalan crée en 1980, avant même la promulgation de la *Loi sur la normalisation linguistique*, la Direction générale de la politique linguistique (D.G.P.L.), qui fait partie du Département de la culture.

Cet organisme s'articule autour de trois sections: le Service de normalisation de la langue catalane, le Service de consultations linguistiques et l'Institut de sociolinguistique catalane. Le Service de normalisation de la langue catalane s'occupe du *statut de la langue*, c'est-à-dire de promouvoir l'usage public, officiel et non officiel, du catalan; le Service de consultations linguistiques, lui, veille, en général, à la diffusion et à la correction du *corpus* et, en collaboration avec d'autres organismes, à l'élaboration de la terminologie nouvelle; enfin, l'Institut de sociolinguistique catalane a pour mission d'étudier la situation sociolinguistique de la région et d'assurer le suivi du processus de *normalisation*, terme qui, dans la tradition sociolinguistique catalane, englobe à la fois la codification de la langue et l'extension de son usage.

La Direction générale de la politique linguistique reçoit l'étroite collaboration de bon nombre des conseils municipaux des grandes villes de Catalogne — qui ont adhéré à la campagne de normalisation

linguistique — par la création en commun des services municipaux de catalan, dont le but est de promouvoir la connaissance, l'usage et la diffusion de la langue catalane dans les diverses localités. Les tâches de ces services municipaux consistent généralement à catalaniser l'administration municipale, établir l'infrastructure nécessaire pour favoriser la restauration de l'usage public du catalan (service de correction et de traduction ouvert au public, centres de ressources avec vidéothèque, bibliographie appropriée, etc.) et participer aux campagnes générales de sensibilisation organisées par la Direction générale de la politique linguistique.

Outre ces services de mise en œuvre de la catalanisation, on retrouve l'École d'administration publique de Catalogne, chargée du recyclage linguistique des fonctionnaires locaux et de ceux de l'Administration autonome. Des cours de plusieurs niveaux sur la grammaire normative et le langage administratif catalans, réalisés au sein même de nombreux conseils municipaux de Catalogne, font avancer progressivement l'introduction du catalan dans les tâches administratives journalières de l'administration locale. Qui plus est, les fonctionnaires de la Généralité — dont bon nombre proviennent d'organismes qui dépendaient auparavant du gouvernement central — suivent de leur propre gré des cours de catalan (destinés aux non-catalanophones et, à différents niveaux, aux autochtones) dispensés, pendant les heures de travail, par des professeurs de l'École d'administration publique. On constate aussi, bien que plus récemment et à une échelle beaucoup plus réduite, que des cours de catalan sont donnés aux fonctionnaires de l'État espagnol en poste en Catalogne.

La pénétration du catalan dans des milieux dont il a longtemps été absent soulève naturellement le problème de la méthode de diffusion et d'adaptation du corpus à ces nouveaux besoins d'expression. Dans cette optique, le Service de consultations linguistiques de la Direction générale de la politique linguistique et l'École d'administration publique de Catalogne ont créé, de concert, divers organismes: le Cabinet de didactique et de coordination, qui s'occupe surtout de l'efficacité de l'action pédagogique visant la diffusion des normes catalanes, et le Comité de coordination du langage administratif. Ce comité est composé des services de publication du gouvernement et du parlement catalans, des Commissions de normalisation linguistique des trois universités catalanes, du Bureau de la langue catalane du Conseil général de Barcelone, du Séminaire de documentation juridique de l'Ordre des avocats, ainsi que de divers experts siégeant à titre particulier; il réalise essentiellement des études sur les points du langage administratif où il y a flottement et où, donc, des conventions s'imposent.

Par ailleurs, on a mis sur pied une Commission de planification et de suivi du processus de normalisation dans le monde juridique, qui compte des représentants des divers milieux du droit et de l'activité judiciaire ainsi que des sociolinguistes. Au sein du Département de la justice du gouvernement catalan, il existe aussi un service de traduction, principalement à l'intention des tribunaux, en attendant la normalisation définitive de l'usage du catalan dans ces milieux. Cependant, il reste à unifier et à réglementer les procédures de traduction officielle et à obtenir que la Généralité nomme les traducteurs assermentés, cette faculté se trouvant aujourd'hui encore entre les mains du ministère espagnol des Affaires étrangères.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la nouvelle constitution espagnole permet au gouvernement catalan de prendre en charge d'importantes compétences relatives au système éducatif de Catalogne dont les établissements — depuis le niveau préscolaire et primaire jusqu'au niveau universitaire — avaient été cédés par le gouvernement espagnol à la Généralité de Catalogne. Bien qu'assujetti aux principes constitutionnels de l'obligation d'enseigner le castillan, le cadre législatif actuel a fourni au gouvernement catalan l'occasion de mettre en œuvre une politique d'introduction progressive du catalan dans le milieu important de l'enseignement. De fait, l'incorporation de la langue catalane en tant que matière obligatoire en Catalogne remonte déjà à l'année scolaire 1978-1979, un décret du gouvernement espagnol lui-même l'ayant stipulé dans la foulée des accords politiques qui permirent le rétablissement du gouvernement autonome catalan — la Généralité — au seuil de la nouvelle ère démocratique.

Fort de l'autonomie retrouvée, on généralisa, dès l'année scolaire 1982-1983, l'enseignement du catalan au moins à titre de matière et on supprima l'obligation d'une autorisation officielle pour les écoles désirant donner tout l'enseignement en catalan. À l'heure actuelle, avec l'approbation de la *Loi sur la normalisation linguistique*, qui fait du catalan la langue propre à l'enseignement et à l'administration scolaire et qui a pour objectif une compétence égale en catalan et en castillan à la fin des études de base (lorsque les élèves ont en moyenne 14 ans), le profil linguistique de l'enseignement général de base se présente comme suit:

— La langue en tant que matière

Niveau préscolaire et premier cycle (âge moyen: 4 à 7 ans):
— 4 heures de langue catalane par semaine,
— 4 heures de langue castillane par semaine.

Cycle intermédiaire (8 à 10 ans):
— 3 heures de langue catalane par semaine,
— 3 heures de langue castillane par semaine,
— 2 heures de grammaire comparée par semaine.

Deuxième étape de l'enseignement de base (11 à 14 ans):
— 3 heures de langue catalane par semaine,
— 4 heures de langue castillane par semaine.

— La langue d'enseignement

Niveau préscolaire et premier cycle:
— L'enseignement se fait dans la langue habituelle de l'élève.

Cycle intermédiaire:
— Pour introduire progressivement la langue catalane et, par là, en arriver à un juste équilibre entre les deux langues officielles, on enseigne en catalan au moins les sciences sociales ou les sciences naturelles.

Deuxième étape de l'enseignement général de base:
— On enseigne en catalan au moins les sciences sociales et les sciences naturelles.

Pour concrétiser ces principes d'organisation linguistique de l'éducation actuellement en vigueur, le Département de l'enseignement de la Généralité dont relève la politique éducative générale, s'est vu dans l'obligation d'organiser des cours de catalan pour le recyclage des enseignants, étant donné que la grande majorité d'entre eux n'avaient pas reçu cette formation lors de leurs études. Les inscriptions volontaires à ces cours (qui relèvent encore des instituts de sciences de l'éducation des universités catalanes) sont passées de 7 700 pour l'année scolaire 1978-1979 à 18 600 pour l'année scolaire 1981-1982. Pour compenser le manque de formation des maîtres d'école en ce qui concerne le catalan et pour rendre possible d'entrée de jeu l'enseignement du catalan comme matière, le Département engagea des spécialistes de cette langue (392 pour l'année scolaire 1978-1979 et 998 pour l'année 1983-1984). Dans cette même veine d'encouragement de la

catalanisation scolaire, on tient des séminaires de didactique (dans 84 localités en 1983), on fait des visites ponctuelles dans les centres scolaires pour planifier et programmer l'enseignement du catalan et en catalan et on assure la coordination entre les écoles qui se servent déjà du catalan comme langue véhiculaire, tout cela afin de partager des expériences, de procéder à des échanges de professeurs spécialisés en catalan et aussi de fournir appui technique, méthodologies et ressources pédagogiques. Par ailleurs, le Département de l'enseignement, avec la collaboration du Département de la culture, mène des campagnes de *Català a l'escola* (dans 698 écoles en 1983) à grand renfort d'animation, sous forme de spectacles à caractère didactique. Enfin, la vidéo fait son entrée dans les centres d'enseignement: on produit ou on traduit des documents vidéo didactiques.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire (les 14 à 18 ans), qui s'articule autour du cours unifié et polyvalent et de la formation professionnelle, les écoles ont recruté des agrégés de langue et de littérature catalanes. Au niveau universitaire, la *Loi sur la normalisation linguistique* prévoit une liberté totale pour ce qui concerne l'usage de l'une ou l'autre des langues, bien que les centres universitaires eux-mêmes, qui peuvent régler en toute indépendance leur fonctionnement et leurs activités, parrainent des commissions de normalisation de l'usage du catalan et dispensent des cours généraux de catalan en dehors de leurs départements de langue et de littérature catalanes.

Pour la diffusion du catalan chez les adultes, la Direction générale de la politique linguistique, de concert avec les conseils municipaux de chaque localité, a organisé des cours de différents niveaux dans de nombreuses villes parmi les plus populeuses de Catalogne. On a mis au point des programmes destinés aux élèves non catalanophones et aux élèves catalanophones, qui comportent de 80 à 100 heures de cours réparties en fonction des horaires et des souhaits des élèves. Les professeurs qui donnent ces cours doivent être titulaires des diplômes appropriés — conférés par les organismes qui ont précédé la *Junta Permanent de Català* ou par celle-ci — et la coordination pédagogique se fait par zones géographiques. Les frais d'inscription sont toujours peu élevés et les cours se donnent dans des locaux facilement accessibles aux intéressés. À la fin des cours, les participants peuvent choisir de se présenter aux épreuves de la *Junta Permanent de Català*, afin d'obtenir un certificat venant sanctionner leur niveau de connaissances. Cet organisme se compose de personnes compétentes dans le domaine de l'enseignement du catalan et liées, dans bien des cas, aux organismes qui, avant la restauration de la Généralité, se préoccupaient d'ores et déjà, dans le privé, de diffuser ces connaissances. Les épreuves en

question se tiennent périodiquement dans diverses localités réparties dans toute la Catalogne. Le nombre des personnes inscrites aux épreuves a dépassé les 15 000 dès 1983.

Afin de rendre plus efficace l'enseignement du catalan chez les adultes et, surtout, chez les nombreux castillanophones résidant à l'heure actuelle en Catalogne, la D.G.P.L. a également mis en route un cours multimédia destiné aux non-catalanophones, en coopération avec le Conseil de l'Europe, organisme qui parraine cette initiative en tant que projet pilote. Le cours comprend des livres de l'élève, un guide didactique pour le professeur, des cassettes audio et vidéo, un mode d'emploi à l'intention des autodidactes et des émissions de radio et de télévision. Le Service de consultations linguistiques, section de la D.G.P.L. chargée du projet, a commencé à former des moniteurs spéciaux afin de tirer le meilleur parti de ce cours multimédia.

Avec cette même idée de mettre les nouvelles technologies au service de l'enseignement du catalan, la D.G.P.L. a aussi établi un réseau de centres de ressources audiovisuelles situés dans diverses villes de Catalogne, afin de combler en partie l'absence du catalan dans la production commerciale de ce secteur. Ces centres servent également à la diffusion du cours multimédia qui s'adresse aux non-catalanophones. À cela s'ajoute l'aide pécuniaire consentie aux conseils municipaux et autres organismes publics pour l'acquisition d'équipement vidéo destiné à la diffusion d'émissions en langue catalane.

La présence du catalan à la télévision, qui a commencé à la Télévision espagnole elle-même il y a quelques années mais toujours à des heures d'écoute moyenne ou faible, a reçu un coup de pouce extraordinaire avec la création de TV 3, chaîne qui relève du parlement de Catalogne et qui émet généralement en langue catalane. En outre, la Généralité a mis en marche deux stations radiophoniques, qui diffusent aussi en catalan et qui viennent ainsi compléter le paysage. Bien que la *Loi sur la normalisation linguistique* prévoie encourager la catalanisation des stations déjà existantes par l'octroi de subventions, la Généralité n'a pas jugé bon pour l'instant d'emprunter cette voie, préférant accorder la priorité à la création de ses propres moyens de diffusion.

En revanche, le gouvernement catalan a eu recours aux subventions pour favoriser la catalanisation de la presse écrite, en soutenant notamment les périodiques publiés exclusivement en catalan.

Pour normaliser l'emploi du catalan dans les entreprises publiques relevant de l'État, par exemple celles qui régissent les chemins de fer

(R.E.N.F.E.), les communications téléphoniques (C.T.N.E.) et les aéroports, on a créé, sur l'initiative de la Généralité, des commissions mixtes, faisant intervenir chacune d'elles pour étudier la catalanisation progressive des services qui sont donnés et fixer plan et calendrier. On a également établi des contacts avec les services publics tels que l'eau, le gaz et l'électricité, et avec les sociétés concessionnaires des autoroutes.

Si la *Loi sur la normalisation linguistique* prévoit que les entreprises publiques doivent fournir leurs services aux usagers en catalan et en castillan, le cadre législatif est moins explicite pour ce qui est des entreprises privées. Dans ce secteur, la D.G.P.L. fait donc des démarches qui n'ont rien de coercitif, en sollicitant la collaboration des personnes intéressées à l'entreprise de récupération de la langue catalane, en offrant suggestions et orientations et, au besoin, en créant des instruments spéciaux qui faciliteront ce processus. Ainsi, on a établi des contacts avec des corporations, des ordres et d'autres associations professionnelles; on a publié des affiches présentant la nomenclature en catalan des produits de certaines branches; on a préparé une brochure explicative sur la catalanisation de la raison sociale d'une entreprise et on a publié quelques vocabulaires sectoriels, concernant, entre autres, la construction, les cafés et les cantines. En collaboration avec la Direction générale du tourisme, on a commencé à cataloniser les menus des restaurants. On a également fait des démarches auprès des banques les plus importantes de Catalogne.

En 1983, le gouvernement de la Généralité a pris une autre mesure: il a donné valeur légale à l'utilisation du catalan sur les étiquettes des produits commerciaux, interdite jusque-là par l'ancienne législation espagnole. Le Tribunal constitutionnel est toutefois saisi de l'affaire à l'heure actuelle, à la demande du gouvernement espagnol qui a invoqué l'empiétement sur ses compétences.

Dans le domaine de la publicité, qui n'est pas non plus assujetti à la loi, la D.G.P.L. a surveillé périodiquement la présence du catalan pour ce qui est des différents supports de diffusion et a demandé aux entreprises ayant les dépenses de publicité les plus élevées de faire une place plus grande au catalan. Elle a également établi des contacts avec l'Association catalane de publicité et de communication, efforts qui ont abouti à l'organisation de cours de catalan et à la mise sur pied d'un groupe conseil pour la publicité en catalan.

Pour répandre l'emploi du catalan dans d'autres milieux, la D.G.P.L. a élaboré un programme d'action systématique qui a déjà été mis en route dans le domaine du sport. En étroite collaboration avec la

direction générale concernée au sein du gouvernement de la Généralité et avec les conseils municipaux, on s'attaquera directement à des cas concrets, en publiant et en distribuant le matériel approprié. Par exemple, dans le monde du sport, les règlements du football, du basket-ball et de l'athlétisme ont d'ores et déjà été traduits et on entend publier des vocabulaires sportifs qui seront distribués partout en Catalogne, toujours en vue de normaliser l'emploi du catalan.

Afin de stimuler et de concrétiser la présence du catalan dans le monde de la création culturelle et du spectacle, les départements concernés au sein de la Généralité mettent en œuvre une politique d'aide à la production cinématographique catalane, au doublage de films étrangers en catalan et à la réalisation de documents vidéo dans cette langue, ce qui n'empêche pas le catalan de continuer à jouer un rôle marginal dans ces secteurs. On favorise aussi la production théâtrale en catalan et la publication d'ouvrages et de revues littéraires.

Soucieuse de s'assurer que le catalan ne rate pas le virage informatique, la D.G.P.L. s'est mise en relation avec les organismes intéressés pour intégrer le catalan, avec ses signes diacritiques, dans les ordinateurs. Avec le concours de la Compagnie des téléphones nationaux d'Espagne, on a réussi à faire incorporer les signes diacritiques catalans dans le projet international de TELETEX.

La toponymie catalane préoccupe aussi vivement le gouvernement catalan. Les noms des municipalités ont été officialisés sous leur forme catalane et on travaille actuellement à établir les formes de la toponymie mineure et de la choronymie. L'odonymie demeure entre les mains des conseils municipaux.

L'arrivée du catalan dans des milieux dont il avait longtemps ou toujours été absent a entraîné dans son sillage le besoin urgent d'une nouvelle terminologie et de styles d'expression catalane spécifiques, susceptibles de répondre efficacement à ces nouvelles fonctions expressives. Cette tâche d'élaboration du corpus a été entreprise par le Service de consultations linguistiques de la D.G.P.L., en collaboration avec les organismes de chaque secteur d'activité et en accord, invariablement, avec les normes de l'*Institut d'Estudis Catalans* qui, restauré officiellement en 1977, reste l'autorité suprême en matière de réglementation des normes catalanes. On a d'ores et déjà mis en marche des travaux d'élaboration terminologique dans les domaines de la psychologie et de l'informatique et, en outre, on forme à cet effet du personnel spécialisé. On a adopté une méthodologie commune et on constituera sous peu le *Centre Català de Terminologia*, grâce à une entente entre la D.G.P.L.

et l'*Institut d'Estudis Catalans*. On se penche également sur les styles langagiers propres aux différents secteurs, par exemple sur celui du journalisme oral et écrit, avec le concours de la Faculté des sciences de l'information de l'Université autonome de Barcelone.

Tout ce processus d'aménagement linguistique en faveur du catalan s'est inscrit dès son début dans une politique de sensibilisation de la population catalane à la normalisation de l'emploi du catalan. C'est dans cette optique que se déroula au cours de l'année scolaire 1981-1982 la première phase de la campagne pour la normalisation linguistique qui visait: a) à rendre la population plus sensible au problème linguistique; b) à favoriser la présence du catalan sur la scène publique et à augmenter son prestige social; c) à promouvoir la conversation bilingue (où chaque interlocuteur parle dans sa langue à lui); d) à faire accepter l'utilisation du catalan par les non-catalanophones; et e) à faire participer pleinement la population, les organismes et les institutions de Catalogne au processus de récupération de l'emploi du catalan. Grâce à un effort publicitaire très important faisant intervenir de nombreux médias, la campagne eut une grande répercussion sur la collectivité, recevant l'adhésion de 1 420 organismes culturels et récréatifs et de 748 conseils municipaux (soit 80 % des conseils municipaux de Catalogne, représentant 98,63 % de la population).

Il est prématuré de vouloir évaluer de manière objective et sereine les résultats de la politique de propagation de l'emploi du catalan au cours de cette troisième étape de l'aménagement linguistique en Catalogne au XX[e] siècle. Certains indices nous permettent toutefois de faire une appréciation provisoire, de cerner à tout le moins les difficultés et les résistances auxquelles se heurte le processus.

La dernière étape politique, caractérisée par le pouvoir absolu du général Franco, confinait le catalan aux milieux non officiels tandis que le castillan occupait de façon presque exclusive la scène officielle, à l'oral comme à l'écrit; le castillan était aussi la langue maternelle d'un nombre très élevé de fonctionnaires et d'immigrants provenant surtout du sud de l'Espagne. L'extension du catalan à de nouveaux domaines d'emploi se heurte donc aujourd'hui à deux principaux problèmes: la méconnaissance de ses normes par les Catalans eux-mêmes et la méconnaissance du catalan par l'immigration, massive, surtout au niveau de l'expression.

Ainsi, dans le domaine de l'Administration publique, on enregistre des succès, quoique lents à venir, pour ce qui est de la présence du catalan — qui se double souvent de castillan — dans les enseignes, dans

l'imprimé et aussi dans les services au public, ces derniers accusant le retard le plus grand au sein des organismes qui relèvent du gouvernement espagnol. Il est beaucoup plus difficile par contre d'introduire le catalan écrit au cœur même des institutions publiques, dans leur travail quotidien, étant donné non seulement que la plupart des employés catalans ignorent tout des normes linguistiques catalanes, mais aussi qu'un nombre important de fonctionnaires — mutés par le gouvernement central à la Généralité — ne parlent même pas le catalan.

Dans le domaine de l'enseignement, les enseignes et les imprimés se catalanisent aussi et le catalan semble se généraliser comme matière d'étude. Il reste qu'il est beaucoup plus difficile de faire avancer le catalan en tant que langue véhiculaire, c'est-à-dire en tant que langue d'enseignement, ce qui est d'ailleurs indispensable pour que la seconde génération d'immigrants — surtout là où sa concentration est la plus grande — puisse se servir couramment du catalan. Malgré tout, le recyclage facultatif des enseignants, sous l'impulsion des associations de parents d'élèves qui incitent souvent à l'emploi du catalan, a permis, selon les données du Département de l'enseignement de la Généralité, de porter à quelque 55 % les écoles de Catalogne qui dispensent leur enseignement, en tout ou en partie, en catalan.

En ce qui concerne les médias, on a créé, comme nous l'avons dit, la troisième chaîne de télévision, qui diffuse totalement en catalan, et deux stations radiophoniques qui relèvent de la Généralité, sans compter quelques autres stations privées. Toutefois, dans l'ensemble, la diffusion se fait majoritairement en castillan: à la télévision, deux chaînes diffusent surtout et avant tout en castillan, et bon nombre de stations radiophoniques émettent généralement dans cette langue aussi, ne réservant que quelques plages au catalan.

Dans le domaine des services publics (transports municipaux, eau, gaz, électricité, etc.), le catalan s'inscrit graduellement dans la dimension externe surtout, c'est-à-dire dans les services au public et dans la publicité. Il pénètre plus lentement en revanche dans les entreprises qui dépendent de centres situés hors de Catalogne, comme c'est le cas pour la Compagnie des téléphones, les aéroports et les chemins de fer. Dans le secteur privé, l'utilisation exclusive ou presque exclusive du castillan est encore la règle dans la grande majorité des cas.

Sur le plan culturel, les films sont, dans leur immense majorité, doublés ou sous-titrés en castillan. Dans l'édition, bien que le castillan

continue, à l'évidence, d'être la langue par excellence en raison de son vaste marché, le catalan a gagné beaucoup de terrain au cours des dernières années.

En ce qui concerne la connaissance du catalan dans la population actuelle de Catalogne, les plus récentes enquêtes menées par la D.G.P.L. montrent que la compréhension de cette langue par les immigrants a progressé de façon sensible. Si, en 1975, près de 25 % des individus déclaraient ne pas comprendre le catalan, la proportion est presque dérisoire en 1985. Pour ce qui est de l'expression orale toutefois, la progression est moins nette, sans doute parce que les immigrants ne sont pas tenus dans l'absolu d'utiliser le catalan dans leur vie quotidienne, la population autochtone maîtrisant le castillan. Il convient aussi de consigner le fait que la connaissance générale du catalan écrit augmente au sein des nouvelles générations, qui passent par le système scolaire, et chez les adultes — nombreux mais formant une petite minorité par rapport à l'ensemble de la population — qui ont suivi des cours de grammaire catalane, dispensés partout en Catalogne. Malgré ces progrès, les interactions entre Catalans et immigrants continuent de se faire généralement dans la langue de ces derniers, la plupart d'entre eux se trouvant dans l'incapacité de parler couramment le catalan.

Conclusion

Nous avons vu tout au long du présent article que l'aménagement linguistique du catalan a été interrompu à maintes reprises en raison des circonstances politiques. Si l'on a eu suffisamment de temps pour préparer très à fond le corpus, en revanche on n'a pas eu tellement l'occasion de diffuser cette codification et d'étendre son emploi. Les grands objectifs sont donc, à l'heure actuelle, d'accroître l'utilisation de la langue catalane dans tous les milieux sociaux et dans toutes les situations et de mener à terme le processus de codification, en modernisant le vocabulaire et en créant une terminologie qui permette à la langue de s'accorder à n'importe quelle situation.

Ces objectifs sont partagés par les deux autres grandes aires où est parlé le catalan aujourd'hui, la région de Valence et les îles Baléares. Au cours de notre exposé, nous n'y avons pas fait allusion, étant donné que le processus d'aménagement du catalan s'est amorcé en Catalogne et que, au cours du XX[e] siècle, ces deux régions n'ont été dotées d'un gouvernement autonome que très récemment. À l'heure actuelle, le catalan est une langue officielle au même titre que le castillan dans ces territoires. Le processus de normalisation du catalan y présente des problèmes qui, s'ils sont semblables à ceux que nous avons décrits dans

le cas de la Catalogne, sont peut-être accentués par la présence de couches de la population qui s'opposent activement aux normes générales du catalan et, bien entendu, à l'usage de cette langue. Témoin la volonté de sécession linguistique valencienne — il est plus juste de parler de velléités à l'heure actuelle — entretenue par les secteurs les plus conservateurs, lesquels ont inventé une orthographe qui s'écarte de l'orthographe catalane officielle et qui correspond à la variante valencienne.

Bien qu'à un rythme plus lent peut-être qu'en Catalogne, le catalan pénètre dans le système scolaire de ces deux régions — où il est d'ores et déjà matière obligatoire — ainsi que dans l'administration locale et autonome. Pour l'instant, toutefois, on se heurte, semble-t-il, à davantage de difficultés au sein de l'administration périphérique du Gouvernement espagnol et, en général, dans les médias.

La situation est très différente cependant dans la partie du territoire catalan qui, aujourd'hui, appartient politiquement à la France. Malgré certains progrès, notamment la possibilité d'assister à quelques heures de cours de catalan dans le cadre du système scolaire et l'existence d'une école avec immersion en catalan, le français domine complètement le paysage à l'heure actuelle et la population qui a le catalan comme langue maternelle diminue progressivement, à cause, surtout, du mécanisme de remplacement des langues qui joue d'une génération à l'autre. Si des changements importants ne sont pas apportés à l'organisation politique et linguistique de la France, tout porte à croire que le catalan disparaîtra lentement de cette partie nord de son aire linguistique. Malgré tout, il existe aujourd'hui des poches de résistance, des gens qui ont conscience du problème et qui entendent préserver leur langue.

L'apparition du catalan dans de nouveaux milieux sociaux situés dans différentes zones dialectales de son aire linguistique soulève aujourd'hui le problème de la norme, qu'il faut résoudre d'urgence. La radiophonie en Catalogne au cours de l'étape 1931-1939 représentant la seule et unique expérience de communication orale en catalan pour les masses, la venue imminente du catalan dans les médias de la région de Valence et des îles Baléares suppose notamment l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un lexique commun standard et de normes phonétiques et d'élocution valables pour chaque grande zone dialectale et, dans le même temps, pour l'ensemble de l'aire linguistique.

Dans l'optique du corpus, l'autre grande opération que doit accomplir le catalan dans l'avenir immédiat est celle du développement

terminologique, qui lui permettra de refléter les nouvelles réalités technologiques, mais comme nous l'avons indiqué précédemment, le nouveau *Centre Català de Terminologia* s'y emploie déjà. De plus, pour des raisons de souplesse, le catalan devra résoudre quelques points obscurs qui demeurent dans ses normes, surtout dans la syntaxe. Quelques linguistes catalans se sont d'ores et déjà attelés à cette tâche.

En ce qui concerne le statut et, concrètement, l'extension de l'usage, l'aménagement linguistique en Catalogne — et dans les deux autres grands territoires appartenant à l'État espagnol — a essentiellement une double mission à l'heure actuelle: affirmer les droits du catalan pour ce qui est de son enseignement et élargir son usage par le moyen de la persuasion. Le cadre juridique et légal d'aujourd'hui — Constitution espagnole, Statut d'autonomie et *Loi sur la normalisation linguistique* en Catalogne — légitime non seulement l'emploi du catalan, mais aussi celui du castillan. Dans le domaine public non officiel — d'où le catalan a été absent de si nombreuses années —, le choix de la langue à utiliser revient aux responsables des institutions concernées, qu'il s'agisse d'organismes ou d'entreprises.

Au cours de la présente phase, nous nous retrouvons donc avec une norme légale qui déclare le catalan « langue propre » à l'administration autonome et municipale de Catalogne — celle-ci étant toutefois contrainte d'offrir ses services en castillan aux citoyens qui le demandent —, mais qui n'a aucun effet sur les sociétés ou les personnes morales du secteur privé. La législation actuelle ne prévoit aucune réglementation visant spécifiquement la langue de l'affichage, de la publicité, des médias ou du travail, dans les organismes formés par des particuliers. C'est donc dire que, dans ces secteurs très importants, l'extension de l'emploi du catalan est très souvent victime de l'immobilisme ou encore subordonnée à des critères de rentabilité. Dans ces conditions, la pénétration du catalan ne peut être que lente et semée de grandes difficultés. Il y a fort à parier que, dans l'avenir immédiat, les actions collectives de promotion du catalan continueront d'être tièdes, ce qui n'est pas pour déplaire aux principaux intéressés.

En ce qui concerne les administrations publiques, il est permis de s'attendre à un accroissement progressif de l'utilisation du catalan au sein des organismes relevant de la Généralité et des conseils municipaux ou autres organismes représentatifs catalans, étant donné que, comme nous venons de l'indiquer, le catalan est, de par la loi, leur *langue propre*. La progression du catalan semble donc assurée au niveau interne et externe de l'Administration proprement dite et aussi de l'école; pour autant, dans ce dernier cas, que les tribunaux ne se

prononcent pas contre la politique actuelle de bilinguisation générale mise en œuvre par le gouvernement autonome. Le catalan est également assuré de l'exclusivité de son emploi dans les médias qui relèvent de la Généralité (une chaîne de télévision et deux stations radiophoniques jusqu'à présent).

De son côté, l'administration de l'État en Catalogne ne suit pas à l'heure actuelle une politique très claire sur le plan linguistique même si, on le constate, elle est plus sensibilisée à cette question que par le passé. Ainsi, bien que la langue de travail interne demeure le castillan et uniquement le castillan, certaines délégations ministérielles ont bilinguisé dans une certaine mesure leurs affiches et leurs documents imprimés et ont commencé à organiser des cours de catalan facultatifs. Le grand problème reste néanmoins l'attribution des postes de fonctionnaires sur la base de concours tenus à l'échelle nationale, sans que soit prise en compte l'existence d'une autre langue au sein de la communauté autonome, ce qui provoque la constante venue en Catalogne de fonctionnaires ignorant tout de la langue catalane. Il faudra espérer, à cet égard, que les forces politiques catalanes exerceront une pression plus grande et exigeront la modification de l'état actuel des choses.

Du point de vue linguistique, l'évolution de la situation des immigrants castillanophones qui résident aujourd'hui en Catalogne n'est pas, comme nous l'avons précisé, complètement négative pour ce qui est de leur bilinguisation. S'il est patent que, à la différence d'autres pays et de l'histoire de la Catalogne elle-même au cours de la première moitié du XX[e] siècle, la majorité de l'actuelle première génération d'immigrants n'a pas appris à parler le catalan — bien qu'elle soit arrivée à le comprendre —, son attitude est très positive lorsqu'il s'agit pour ses enfants d'apprendre cette langue. Il faut donc prévoir que l'aptitude de la deuxième génération des immigrants à parler le catalan grandira au fur et à mesure que celui-ci servira, dans l'enseignement, de langue véhiculaire, même en partageant certaines matières avec le castillan. Seul l'avenir réservé à l'emploi du catalan dans la société catalane décidera dans quelle mesure cette plus ou moins grande maîtrise de la langue catalane par la deuxième génération des immigrants sera mise à contribution et avec quelle fréquence se produiront les cas de substitution linguistique d'une génération à l'autre.

La fidélité de la communauté catalane à sa langue tout au long du processus de castillanisation — surtout dans les couches inférieures ou moyennes — autorise à penser qu'elle se poursuivra dans l'avenir immédiat, en dépit de certains indices contraires, par exemple le fait que, dans la plupart des mariages mixtes célébrés à Barcelone (qui

représentent le tiers de tous les mariages), les deux époux ont tendance à utiliser le castillan. Si, chez les autochtones, la place du catalan semble assurée à l'oral, il en va autrement à l'écrit: l'emploi du castillan est généralisé, les études ayant été faites dans cette seule langue, et cette situation risque de se perpétuer pendant de nombreuses années encore, puisque les Catalans méconnaissent les normes et leur propre langue. La tâche de réalphabétisation d'une population aussi nombreuse bute, à l'évidence, sur des difficultés très grandes, en dépit des efforts déployés auprès des adultes par les institutions catalanes.

À cet égard, nous croyons que la situation actuelle en Catalogne peut être qualifiée de « diglossique ». Généralement, la distinction entre la langue A et la langue B tient à une différence de prestige. Dans le cas du groupe catalanophone, si la différenciation existe bel et bien entre le catalan et le castillan à l'écrit, il n'est pas dit que les sujets accordent au catalan un « statut » inférieur. En effet, ils savent pertinemment la cause profonde de cette situation, à savoir l'interdiction que le gouvernement du général Franco a fait peser sur la scolarisation en catalan. Face à cette réalité, la majorité de la population de Catalogne, au lieu de se résigner ou de pratiquer la « haine de soi » — bien qu'à cet égard la situation puisse être différente dans la région de Valence ou dans les îles Baléares —, manifeste une volonté de changement en faveur du catalan. L'emploi du castillan pour communiquer oralement avec les immigrants qui ne parlent pas encore le catalan ne constitue pas non plus une situation type de diglossie, puisqu'il se conforme, à notre avis, aux modèles habituels du phénomène de *speech-convergence*, qui est monnaie courante dans de nombreuses autres situations partout dans le monde.

L'interdépendance mondiale toujours plus grande et, surtout, la suprématie des États-Unis dans la sphère géopolitique occidentale, où se trouve l'aire linguistique catalane, pose le problème de l'expansion de l'anglais, commun à de nombreux autres pays d'Europe et d'Amérique. En Catalogne comme ailleurs, on remarque une tendance à préférer l'anglais au français comme troisième langue et une prolifération des centres d'enseignement de la langue anglaise. Le recours à un modèle linguistique scolaire qui a pour principal objectif de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans difficulté en catalan et en castillan à la fin de leurs études de base et qui, à cette fin, propose ces langues non seulement comme matières mais aussi comme langues véhiculaires, tue dans l'œuf le problème que pourrait poser la rivalité entre le catalan et l'anglais comme langues « secondes ». La langue anglaise — à l'instar d'autres langues étrangères — continue donc d'être assimilée à une troisième langue dans le système éducatif catalan. Il convient de

souligner que cet état de fait exige un effort supplémentaire, parascolaire, de la part de ceux qui souhaitent maîtriser la langue en question, sauf dans les écoles privées où ces langues étrangères servent de langues véhiculaires.

Implanté à l'école en tant que matière et langue d'enseignement, le catalan a encore un combat ardu à mener, celui de gagner du terrain aux dépens du castillan dans les diverses fonctions que ce dernier continue d'exercer aujourd'hui en Catalogne. C'est dans le domaine de l'utilisation sociale qu'il faut livrer une grande bataille pour la consolidation du catalan. En l'absence de toute contrainte juridique favorisant l'emploi du catalan par rapport à celui du castillan — ce dernier étant protégé par la constitution sur l'ensemble du territoire espagnol —, l'extension de l'usage de la langue propre à la Catalogne continuera tout probablement de se heurter — comme ailleurs dans son aire linguistique — à des problèmes importants. La longue habitude qu'ont les Catalans d'écrire en castillan, le fait que la population soit composée pour moitié d'immigrants dont la langue maternelle est le castillan et la prépondérance de cette langue dans les échanges entre les deux groupes linguistiques, voilà les difficultés que devront résoudre les gouvernants actuels de la Catalogne et ce, avec pour seule arme ou presque, la persuasion. Seul l'avenir nous dira les résultats de cette troisième étape d'aménagement linguistique en Catalogne, étape qui constitue sans doute la dernière tentative pour faire du catalan une langue à part entière, assurée de survivre.

Bibliographie

ARACIL, Lluís V. (1965), *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*, Perpignan, I.R.S.C.E., Centre universitaire de Perpignan.

_____ (1982), *Papers de sociolingüística*, Barcelone, Ed. de la Magrana.

_____ (1983), *Dir la realitat*, Barcelone, Països Catalans.

BADIA I MARGARIT, A.M. (1964), *Llengua i cultura als Països Catalans*, Barcelone, Ed. 62.

_____ (1973), *La llengua catalana ahir i avui*, Barcelone, Curial.

_____ (1982), *Llengua i societat*, Barcelone, Ed. Indesinenter.

CALVERAS, Josep (1925), *La reconstrucció del llenguatge literari català*, Barcelone, Biblioteca Balmes.

CARBONELL, Jordi (1977), « La influència dels factors històrics exògens en la situació actual del català dins la societat », *Treballs de sociolingüística catalana*, 1, pp. 63-65.

COBARRUBIAS, Juan et J.A. FISHMAN (éd.) (1983), *Progress in Language Planning. International Perspectives*, Berlin, Mouton.

CONSELLER DE CULTURA DE LA GENERALITAT DE CATALUNYA (1983), « Informes presentats per l'H. Sr. Conseller de Cultura en compliment del punt 18 de la Resolució 114/I, per al debat general sobre política de normalització lingüística », *Butlletí oficial del Parlament de Catalunya*, 165 (5-12-83), pp. 7053-7093.

DIRECCIÓ GENERAL DE POLÍTICA LINGÜÍSTICA DE LA GENERALITAT DE CATALUNYA (1983a), *Llei de normalització lingüística a Catalunya*, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya.

_____ (1983b), *Llibre blanc de la Direcció General de Política Lingüística*, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya.

_____ (1983c), *La Campanya per la Normalització Lingüística de Catalunya (1982)*, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya.

FABRA, Pompeu (1932), *El català literari*, Barcelone, Barcino.

_____ (1980), *La llengua catalana i la seva normalització*, Barcelona, Ed. 62.

LAMUELA, Xavier et Josep MURGADES (1984a), *Teoria de la llengua literària segons Fabra*, Barcelone, Ed. dels Quaderns Crema.

LAMUELA, Xavier (1984b), « Fixació i funcionament de la gramàtica normativa en el procés d'estandardització de la llengua catalana » dans: M. Teresa Cabré, Joan Martí, Lídia Pons et Joan Solà (éd.), *Problemàtica de la normativa del català. Actes de les Primeres Jornades d'estudi de la llengua normativa*, Barcelone, P. Abadia de Montserrat, pp. 65-90.

MIRACLE, Josep (1968), *Vida de Pompeu Fabra*, Barcelone, Ed. Bruguera.

MONÉS I PUJOL-BUSQUETS, Jordi (1984), *La llengua a l'escola (1714-1939)*, Barcelone, Ed. de la Magrana.

NAVARRO, Ramón (1979), *L'educació a Catalunya durant la Generalitat 1931-1939*, Barcelone, Ed. 62.

ROS I GARCIA, M. et M. STRUBELL (éd.) (1984), *Catalan Sociolinguistics*, *International Journal of the Sociology of Language* 47, Berlin, Mouton.

SIGUAN, Miguel (1980), « Education and Bilingualism in Catalonia », *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 1/3.

_____ (1984), « Langue et éducation en Catalogne », *Perspectives* XIV/1, pp. 111-123.

SOLÀ, Joan (1977a), *A l'entorn de la llengua*, Barcelone, Ed. Laia.

_____ (1977b), *Del català incorrecte al català correcte. Història dels criteris de correcció lingüística*, Barcelone, Ed. 62.

TERMES, Josep (1983), « La immigració a Catalunya: política i cultura » dans: Pierre Vilar *et al.*, *Reflexions crítiques sobre la cultura catalana*, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya, pp. 199-293.

VALLVERDÚ, Francesc (1979), *La normalització lingüística a Catalunya*, Barcelone, Ed. Laia.

_____ (1972), *Ensayos sobre bilingüismo*, Barcelone, Ed. Ariel.

_____ (1980a), *El fet lingüístic com a fet social*, Barcelone, Ed. 62.

_____ (1980b), *Aproximació crítica a la sociolingüística catalana*, Barcelone, Ed. 62.

L'aménagement linguistique en Euskadi

KARMELE ROTAETXE

I Présentation: contexte historique et constitutionnel

1.1 Le pays et la langue

La langue basque — *euskara* — est parlée sur un territoire qui recouvre la partie occidentale de la frontière politique entre la France et l'Espagne.

Le Pays Basque (*Euskal Herria*) s'étend, en effet, sur trois régions naturelles incluses dans le département français des Pyrénées–Atlantiques et sur quatre régions naturelles comprises dans la géographie espagnole. On distingue souvent ces deux parties sur la base de critères nord/sud et les dénominations *Iparraldea* (côté nord) et *Hegoaldea* (côté sud) sont usuelles chez nous. Néanmoins, les coordonnées géographiques montrent que notre pays est plus horizontal que vertical, ce qui rend plus correct de se référer à un pays oriental et un pays occidental. L'ensemble est compris dans l'Europe occidentale du Nord, entre les parallèles qui limitent la zone tempérée.

Les trois régions intégrées dans le département français (que je nommerai désormais orientales) sont le Labourd, baigné à l'ouest par le golfe de Gascogne et la rivière Bidassoa — qui sert de frontière politique franco-espagnole —, au sud par les Pyrénées, au nord par la région française des Landes et à l'est par la Basse-Navarre, région intérieure limitée à l'est par la Soule, également intérieure. Depuis la révolution de 1789, la division administrative française a, comme on le sait, aboli les limites (et les noms) des régions naturelles au profit des départements. Ainsi, ces trois régions basques constituent avec une autre, qui ne l'est pas, un même département.

Quant au pays occidental, il comprend la Biscaye, bornée à l'ouest par la région espagnole de Santander, au sud par la région aussi espagnole de Burgos et par la région basque de l'Alava, au nord par le golfe de Gascogne et à l'est par la région du Guipuzcoa; celle-ci est limitée par le Labourd au nord-est, par la Navarre à l'est, et par l'Alava au sud. Les régions intérieures sont ici l'Alava et la Navarre. Dans ce cas, les dénominations des régions naturelles ont été maintenues par l'Administration espagnole, et chacune d'elles constitue une unité administrative (*provincia*).

Les isoglosses dialectales ne suivent ni les découpages administratifs des régions, ni même la frontière politique des États, comme l'a montré il y a plus d'un siècle la carte de L.-L. Bonaparte (Bonaparte,

1863), qui continue à servir de base aux études dialectales basques (Michelena, 1964). Ainsi, la variété du Labourd est parlée dans une vallée de la Navarre (Baztan), le navarrais constituant un seul dialecte qui comprend deux sous-dialectes, le bas-navarrais (Basse-Navarre) et le haut-navarrais (Navarre); on distingue dans celui-ci deux variétés, méridionale et septentrionale, et c'est celle-ci qui est parlée dans une zone du Guipuzcoa; la Biscaye est dialectalement unitaire, mais c'est le biscayen qui est parlé en Alava, ainsi que dans une zone du Guipuzcoa; quant à la Soule, elle est aussi dialectalement homogène, mais le souletin s'étend à une vallée de la Navarre (Roncal). D'après les études sur le nombre d'usagers de chaque dialecte, c'est le biscayen qui en compte le plus (Irizar, 1973a et 1973b), du moins avant la diffusion de la norme (voir *infra*, 3.3.2 et 3.3.2.1). Ces indications dialectologiques sommaires — et sur lesquelles il n'y a pas d'accord unanime — amènent à une conclusion: si, comme il est courant de l'affirmer, la langue est à la base de la notion d'ethnie, on ne peut douter que le peuple basque, par-dessus une frontière déjà ancienne entre deux États-Nations différents, ne constitue un seul groupe ethnique. Par contre, l'évolution historique des deux parties du pays est fort différente, comme on le verra.

L'unilinguisme basque n'existant pratiquement pas et les régions citées n'étant pas entièrement bascophones, il est plus exact aujourd'hui de parler de zones bascophones qui ne constituent pas un continuum. Les limites de ces zones se sont, par ailleurs, rétrécies de manière ininterrompue pendant de longues périodes antérieures à l'aménagement dont je parlerai plus bas (Michelena, 1964: 77-79 et 1977: 24-25). Ainsi, bien que les limites septentrionales semblent avoir été maintenues de façon constante, des villes d'importance comme Bayonne, Biarritz, Anglet ne font pas partie de l'aire bascophone, qui exclut également l'extrême ouest de la Biscaye, toute la Navarre au sud de Pampelune (référence approximative), de très importantes zones de l'Alava parmi lesquelles, depuis le XVI^e^ siècle, sa capitale Vitoria, devenue aujourd'hui capitale de la Communauté autonome (Michelena, 1964: 25).

Il faut signaler, en outre, la présence de colons basques en Amérique du Sud, où l'émigration était souvent une conséquence du droit d'aînesse existant chez nous (Villena, 1956: 417-422 et Wilbur, 1961, cité par Michelena, 1964: 19). Il existe également des traces de la langue basque pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles à Terre-Neuve et surtout en Islande, où il se serait créé un pidgin (Deen, 1937). Signalons enfin qu'il existe toujours une importante colonie de bascophones aux États-Unis (Nevada) qui maintient des études de langue et de culture basques à l'université de Reno (*Basque Studies Program*) et qu'une revue ayant

pour but de « faire connaître et de diffuser les valeurs culturelles et artistiques du peuple basque » vient d'être créée[1] à Fresno (Californie) sous le nom de *Journal of Basque Studies*.

L'aire bascophone dans notre pays est réduite et semble ne jamais avoir été très grande. Dans un article souvent mentionné, René Lafon indique 170 km de l'est à l'ouest et 60 km du nord au sud (Lafon, 1960: 67-97).

1.1.1 Caractéristiques de la langue et valeurs

Dans un travail récent (Rotaetxe et Altzibar, 1985), il était dit que notre langue est souvent qualifiée de « petite » et que, d'un point de vue linguistique, cet adjectif n'a aucun sens, car c'est la dimension sociale qui est visée, ce terme indiquant que le basque a peu d'usagers. On parle fréquemment d'un demi-million de locuteurs (Michelena, 1977: 23). C'est ici même, d'ailleurs, que la langue semble avoir existé de tout temps, ce qui justifie qu'on la tienne pour l'une des plus vieilles langues d'Europe, plus ancienne en tout cas que celles qui l'entourent et avec lesquelles le basque semble être en contact depuis des siècles. En effet, l'euskara a survécu tant à la vague d'indo-européanisation de l'Europe qu'à la romanisation du sud du continent. Ainsi l'intérêt scientifique qui lui est porté provient de ce qu'il s'agit d'une langue non rattachée ni rattachable génétiquement à la famille indo-européenne (Michelena, 1977: 57-64) et présentant des caractéristiques typologiques éloignées de celles-ci, parmi lesquelles:

a) La construction ergative. Indépendamment du type d'ergatif dont il s'agit ou du niveau concerné[2], il n'en reste pas moins vrai que le choix entre deux types de verbes — transitif ou intransitif, plus ou moins[3] — exige aussi celui de la forme que devra prendre le syntagme sujet. Or, cette exigence structurale représente un coût dans l'apprentissage pour les usagers des langues (comme les langues romanes) où cette construction n'existe pas, devenant en même temps une source d'interférences (Weinreich, 1963).

b) Par comparaison avec les autres langues de l'Espagne, le basque n'est pas une langue analytique, son indice de synthèse étant élevé. En

[1] En 1984.

[2] Voir par exemple, R.M.W. Dixon (1979) et l'analyse des propriétés formelles et sémantiques de « sujet » que présente l'ergatif basque: K. Rotaetxe (1978a et 1980).

[3] Mais ce n'est pas toujours la présence d'un SN2, en termes chomskyens, qui définit le verbe « transitif » basque, comme en témoigne, entre autres, la construction du biscayen *nik urten dot*, sans SN2, « je suis sorti(e) ».

accord avec le classement typologique traditionnel, le basque se rapprocherait du type agglutinant où les morphèmes ajoutés à la base subissent au contact les uns des autres des modifications phoniques fréquentes. Le procédé de synthèse donne lieu à des unités contenant l'information qui correspondraient à plusieurs dans les langues voisines — analytiques — mais aussi plus difficiles à reconnaître et à constituer pour qui n'en a pas l'habitude (par exemple, la longueur de l'information contenue dans une seule unité comme *ume-a-ren-ga-n*, où je sépare les morphèmes, face à « chez l'enfant », en trois unités).

Ce petit échantillon montre bien que la distance linguistique est grande, ce qui ne permet pas de compter sur un apprentissage par osmose, comme dans le cas du catalan pour me borner à un même cadre juridique espagnol et français. Par ailleurs, le fait de ne pas appartenir à la famille indo-européenne pose au basque des problèmes lors de la création de mots nouveaux, le recours au fonds gréco-latin étant moins aisé que, par exemple, dans les langues voisines. C'est pourtant ce recours qui se manifeste comme tendance dominante depuis 1960 à peu près (voir 3.3.1), en réaction à un purisme lexical antérieur. Mais, toute langue étant une combinatoire grammaticale de *mots*, le nombre excessif d'emprunts d'intégration phonologique souvent douteuse aboutit à des discours hybrides, et, de nouveau, on évite dans le lexique des emprunts trop transparents, certains termes courants ces dernières années étant en voie de remplacement[4].

Nos difficultés en néologie seraient moindres si le basque avait élaboré une prose proche du « degré zéro de l'écriture » (Barthes, 1953 et 1964), par exemple si nous pouvions compter sur une langue écrite de l'Administration. Il n'en est rien: le 1er Gouvernement basque eut une durée trop courte et trop bouleversée et le royaume de Navarre, malgré son organisation politique indépendante et puissante, utilisait le latin.

Cette lacune dans l'élaboration d'une langue écrite neutre ne signifie pas un manque de loyauté linguistique, puisque, transmis oralement, le basque survit malgré bien des pronostics contraires[5]. Par ailleurs, le basque a été utilisé à l'écrit dans d'autres buts depuis 1545, date de publication de notre premier livre[6]. Du point de vue de la

[4] Par exemple, l'emploi que nous avons fait nous-même de *konkordantzia* pour « concordance » (Rotaetxe, 1979) qui se voit de plus en plus fréquemment remplacé par *komunztadura*.

[5] Comme celui de W. von Humboldt qui, il y a plus de 150 ans, avait signalé que vers 1900 il ne resterait du basque que ce qui aurait été fixé à l'écrit, voir L. Michelena (1982: 55-75, spéc. 56).

[6] Pour plus de détails sur la littérature basque, voir, entre autres, L. Villasante (1961).

fonction symbolique, le basque a constitué et constitue un symbole d'identité, de cohésion et d'intégration autant que de différenciation par rapport aux non-bascophones, comme en témoigne le terme générique d'*erdaldunak*, les désignant, face à *euskalduna*, « de langue basque ».

1.2 Bref aperçu historique

Tel qu'il a été décrit, le Pays Basque n'a jamais constitué un État indépendant, bien que ses différentes régions aient entretenu avec les pouvoirs centraux des rapports particuliers: conservation des « fors et coutumes » dans les régions orientales jusqu'à la Révolution[7], ces fors n'ayant été abolis qu'à la fin des guerres carlistes (1876) dans le pays occidental; ils ne constituaient qu'un régime privatif à chacune des régions. Dans le cas de la Biscaye, par exemple, le roi de Castille devait, sous l'arbre de Gernika, prêter serment de respecter les droits et les coutumes recueillis dans un document (*Fuero*), qui n'est pas, non plus, rédigé en basque (une seule phrase dans le *Fuero Viejo de Viscaya*). Leur abolition supprimait les pouvoirs exécutifs qu'avait dans chaque région un organisme (*Diputación*) muni de pouvoirs plus forts que le Conseil régional français et existant encore de nos jours.

Alors que le pays oriental sera intégré après 1792 dans un système politique foncièrement centraliste, les *Diputaciones* des régions occidentales ont maintenu, après 1876, certains pouvoirs: contrôle et administration des revenus et des frais dans la région, par exemple, en apportant au gouvernement de Madrid une partie correspondant aux frais de l'État, dite *cupo*. En Navarre et en Alava, cette situation a duré même sous la dictature de Franco, mais pas au Guipuzcoa ni en Biscaye, à cause de leur opposition à l'insurrection fasciste, et ce n'est que ces dernières années que les *Diputaciones* de ces deux régions ont retrouvé leur statut d'avant la guerre civile, la *Ley del Cupo* ayant été rétablie. Cette ébauche d'évolution historique montre déjà un comportement différent des deux parties du pays, dont les répercussions se feront sentir plus tard. La situation actuelle ne peut se comprendre sans tenir compte également des revendications politiques, fort différentes. Dans le pays occidental, l'abolition des fors et coutumes en 1876 va contribuer à créer un esprit d'opposition au centralisme espagnol[8] qui donne lieu à un *changement qualitatif*: en effet, en 1895, Sabino de Arana Goiri fonde à Bilbao, sa ville natale, le Parti nationaliste basque à partir de

[7] Pour un résumé de la situation globale avant et après 1789, voir M. Rica (1975, ch. 1, en particulier).

[8] Il va sans dire que le but et les limites du présent travail nous obligent à beaucoup simplifier les choses.

l'idée toujours actuelle: « L'Euzkadi, c'est la patrie des Basques[9]. » Ce parti, actuellement au pouvoir, n'a cessé de croître et a obtenu de la IIe République espagnole en 1936 — lorsque la guerre civile avait déjà éclaté, il est vrai — un « Statut d'autonomie » (*Estatuto de Autonomía*): le Ier Gouvernement basque était ainsi créé; son pouvoir réel se limitait à la Biscaye et à une zone du Guipuzcoa en raison de la guerre. Mais, malgré sa courte durée en conditions anormales, il eut le mérite de reconnaître officiellement les *ikastola* (voir *infra*), de créer l'université basque (faculté de médecine à Bilbao), d'émettre sa propre monnaie, ses passeports, etc. Ces faits, entre autres, ont eu une énorme portée dans la création d'une conscience nationale dans le pays occidental.

1.3 Mouvements migratoires

Le pays occidental, et en particulier la Biscaye, connaît un développement industriel très fort dès le XIXe siècle à partir du minerai de fer, des chantiers navals et des activités commerciales de Bilbao. Ce développement, vite étendu au Guipuzcoa (papiers, industries auxiliaires) a attiré dans ces deux régions une immigration ininterrompue depuis le début du siècle jusqu'en 1975, année où la crise de la sidérurgie commence à se manifester. Avant la guerre civile, c'est la Biscaye et le Guipuzcoa qui reçoivent de forts contingents d'immigrants hispanophones, alors que l'Alava et la Navarre présentent des soldes négatifs. L'immigration en Alava commence en 1951, mais très fortement; quant à la Navarre, elle arrive à diminuer son solde négatif. Dans tous les cas, ce sont les centres industriels qui attirent: aire métropolitaine de Bilbao, aire de Saint-Sébastien, les capitales Vitoria et Pampelune. Les chiffres de répartition de la population à l'intérieur de chaque région montrent également un exode rural, entraînant l'abandon des fermes et des travaux agricoles vers les villes et le secteur secondaire (petites, moyennes et grandes industries). Le tableau ci-dessous résume les mouvements (Urrutia, 1984):

MOUVEMENTS MIGRATOIRES EN EUSKADI

	1901-1940	1941-1980	Total
Alava	− 23 056	+ 59 112	+ 36 056
Biscaye	+ 32 979	+ 259 955	+ 292 934
Guipuzcoa	+ 31 028	+ 108 041	+ 139 069
Navarre	− 71 926	− 17 261	− 89 187
Pays Basque occidental	− 30 975	+ 409 847	+ 378 872

[9] *Euzkadi* est la graphie proposée par Sabino de Arana et que beaucoup emploient encore. Dans le titre, nous avons écrit *Euskadi*, d'après une graphie très répandue, qui s'aligne sur *euskera*, (*euskara*), *euskal*, etc., soit sur la famille de mots.

Par ailleurs, le rythme de l'immigration n'a pas été uniforme et, par exemple en 4 ans (1961-1965), l'effectif pour la Biscaye est de 90 726 ouvriers, dont 81 984 s'installent dans l'aire métropolitaine de Bilbao (Urrutia, 1984). On s'aperçoit que la densité et la concentration géographique des immigrants rendaient impossible leur assimilation d'un point de vue linguistique ou socioculturel. Le système politique de l'époque, en plus, annulait toute tentative d'intégration: pour le pouvoir, il s'agissait de mouvements migratoires à l'intérieur d'un seul État, ayant une seule langue. Diverses tactiques semblaient viser, d'ailleurs, à donner aux immigrants un mirage de terroir: ainsi, les rues de certains quartiers, dans lesquels les autorités facilitaient l'achat d'un appartement, portent les noms des villes d'origine des immigrants (*Calle Cáceres*, etc., à Bilbao).

Dans les mêmes années, le Pays Basque oriental ne cesse de perdre des effectifs. Hormis quelques petites industries — tardives d'ailleurs — localisées surtout au Labourd, mis à part l'exploitation du tourisme (la « Côte basque » et ses centres renommés comme Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, etc.), les débouchés sont limités et le sont plus encore en Basse-Navarre et en Soule: les jeunes émigrent.

1.4 Démographie

Ainsi les différences démographiques sont très grandes, comme le montrent les chiffres ci-dessous: les premiers, de 1981, les seconds, de 1975.

DISTRIBUTION DE LA POPULATION BASQUE PAR RÉGION

Biscaye	1 181 401 habitants
Guipuzcoa	692 986
Navarre	507 367
Alava	260 580
Total (pays occidental)	2 642 334 habitants[10]
Labourd	179 659 habitants
Basse-Navarre	31 459
Soule	16 247
Total (pays oriental)	227 365 habitants[11]

[10] Urrutia (1984), colonne 1981 du tableau général.

[11] *Recensement général de la population*, 1975, Institut national de la statistique et des études économiques, n° 64, Paris, 1975. Nous n'avons pas pu obtenir les chiffres de 1982, car le recensement français est présenté par départements et par cantons, et il

1.5 Bilinguisme

Comme il a été dit, l'unilinguisme basque n'existe pratiquement pas; par ailleurs, parler d'un demi-million de personnes bilingues (bascophones et francophones ou hispanophones) en 1977 ne pouvait être qu'approximatif, étant donné que nous ne disposons que depuis peu de statistiques[12]. Actuellement, nous comptons sur trois sondages qui offrent des résultats assez semblables: le premier seulement concerne ce que j'ai appelé Pays Basque et a été réalisé par une équipe de sociologues; le deuxième, provenant d'une autre équipe de sociologues, ne concerne plus que la Communauté autonome basque (Alava, Biscaye et Guipuzcoa); c'est également ici qu'a eu lieu la troisième enquête menée par le gouvernement basque:

1) *Rapport* SIADECO, 1979 (Euskaltzaindia, 1979a: 68)

Alava: 7,9 % — Biscaye: 15,1 % — Guipuzcoa: 45,0 % — Navarre: 11,0 % — Pays occidental: 21,7 % — Pays oriental: 34,5 %.

Les enquêtes concernent les recensements de 1975.

2) Enquête AZTERKA, 1981[13]

Alava: 4 % — Biscaye: 18 % — Guipuzcoa: 42 % — Communauté autonome basque: 22 %.

Nous avons dû récemment comparer les résultats de ces deux études (voir K. Rotaetxe, 1984a, où nous employons le test de l'hypothèse nulle qui comprend la preuve χ^2).

3) Enquête du gouvernement basque, 1983

Établie d'après le recensement de 1981 dans lequel des renseignements sur les degrés de connaissance du basque étaient prévus, en séparant la connaissance active et passive et le code oral et écrit. Ainsi:

---

faut des calculs assez longs pour obtenir les chiffres du Pays Basque. Mais, d'après les sociologues consultés, V. Urrutia, de l'Université du Pays Basque, et Ch. Roca, professeur de sociologie au lycée de Bayonne, il n'y aurait qu'une légère augmentation qui ne changerait en rien l'exposé.

[12] Cette question n'intéressait pas les autorités franquistes, comme nous avons pu le vérifier lors de la réalisation de notre thèse de doctorat, voir Rotaetxe (1978b: 671-682 et 682, n. 20).

[13] Azterka (1981). Limitée à des adultes (18 ans, droit de vote), en raison du but de l'enquête exprimé dans le titre.

	Comprennent	Parlent	Lisent	Écrivent
	%	%	%	%
Alava	13,07	11,46	10,31	9,34
Biscaye	27,74	25,25	21,37	18,99
Guipuzcoa	56,54	53,33	43,58	39,38
C.A.B.	35,33	32,71	27,25	24,45

Les chiffres sont plus optimistes, mais ils proviennent des réponses fournies dans le questionnaire « formel » du recensement (Eusko Jaurlaritza, 1983a: 41) et on peut soupçonner des surestimations. Dans le but de vérifier cette hypothèse, les auteurs ont réalisé une enquête auprès de 2 044 témoins, en y distinguant des bascophones de première langue, des ex-bascophones (qui ont connu le basque mais qui l'ont oublié), des bascophones d'apprentissage ou *euskaldunberri* et des hispanophones. Les résultats montrent que 33,07 % se disent bascophones, ce chiffre résultant de l'addition de deux types de bascophones: langue première, basque appris (Eusko Jaurlaritza, 1983a: 41-42). Parmi ces derniers, 31,5 % seulement peuvent comprendre les bascophones sans difficulté, et 38,0 % seulement s'expriment avec aisance; de ce fait, l'étude signale que 50,0 % seulement de ceux qui se sont déclarés bascophones (par apprentissage) le sont vraiment, ce qui ramène le taux de bilinguisme déclaré à 29,1 % (Eusko Jaurlaritza, 1983a). Ainsi, le bilinguisme dans la Communauté autonome fluctue entre 22,0 % et 29,1 % d'après les enquêtes.

1.5.1 Situation diglossique

Si ces pourcentages rendent difficile de parler d'un bilinguisme collectif et, plus encore, d'un bilinguisme de masse (Marcellesi, 1981: 5), les pages précédentes ont montré que le basque a été pendant des siècles une langue « *low* » (Fishman, 1967: 29-38), privée de certains domaines. Les tactiques adoptées par les deux gouvernements centraux (Paris et Madrid) n'ont pas été très différentes en ce qui concerne le châtiment « pour l'exemple », à cause de l'emploi du basque dans des domaines qui ne lui étaient pas officiellement reconnus. À l'école, des méthodes sauvages appliquées à des enfants bascophones n'ont fait que répéter chez nous des tactiques trop généralisées. D'autres domaines importants ont été également affectés: par exemple, le déroulement des réunions des diverses contrées de la Biscaye aux Assemblées générales de la région — *Gernikako Biltzarrak* —, dans lesquelles était imposée la présence du représentant du roi de Castille (*Corregidor*) est révélateur. Certains délégués s'exprimant oralement en basque furent expulsés ou même emprisonnés en 1625, 1626 et 1628 (Sagarminaga, 1982: 381-422), car le *Corregidor*, unilingue hispanophone, devait pouvoir comprendre ce qui s'y disait. Ces faits et beaucoup d'autres de la vie

ordinaire montrent, comme il a été maintes fois constaté (Calvet, 1974), que l'idéologie dominante s'applique bien aux langues pour en faire des langues dominantes face à d'autres qui sont dominées: les discours du pouvoir se chargent de soutenir de telles hiérarchies de manière souvent grotesque[14]. C'est surtout cette situation de diglossie, généralisée dans le pays, qui permet de comprendre le recul de la langue. Car, souvent, certaines mesures du pouvoir n'ont pas besoin de législation explicite pour se faire sentir: il peut suffire de réserver certains domaines, prestigieux parce que vitaux, à une seule langue pour que certains usagers de la langue exclue finissent par admettre le besoin, voire la supériorité, de la langue retenue et que, oubliant leur loyauté, ils refoulent leur première langue, n'en voulant plus pour leurs enfants. Il est donc nécessaire, malgré des discussions terminologiques[15], de conserver le terme « diglossie », comme non synonyme de bilinguisme.

En outre, la diglossie du basque est particulièrement grave. Certaines langues, en effet, peuvent se trouver à certains endroits en situation diglossique, comme le français au Québec ou l'espagnol aux États-Unis. Mais ni le français en France, ni l'espagnol en Espagne ne le sont: bien au contraire, ces deux langues peuvent, dans ces pays, développer à part entière leurs possibilités. Le drame du basque, c'est justement de n'exister qu'en situation diglossique.

1.5.2 Emploi de la langue

Si les taux de bilinguisme sont inquiétants pour l'avenir du basque, l'utilisation qui en est faite l'est plus encore. D'après une enquête menée dans ce sens par le Conseil général du Guipuzcoa dans cette région, la moitié seulement des bascophones emploierait l'euskara en toute situation de communication et, ce qui est plus grave encore, ce chiffre baisse à 16,4 % parmi les jeunes[16] (pour les domaines, voir 2.3).

---

[14] « Pourquoi dites-vous que la langue castillane sera la langue de la civilisation du futur? — La langue castillane sera la langue de la civilisation du futur parce que les langues anglaise et française qui pourraient partager cette fonction avec elle sont si corrompues qu'elles sont en voie de complète décadence. — Parle-t-on en Espagne d'autres langues que le castillan? — On peut dire qu'en Espagne, on parle seulement le castillan, car, à part lui, il n'y a que le basque qui, comme langue unique, s'utilise seulement dans quelques hameaux basques et que sa pauvreté linguistique et philologique réduit à des fonctions dialectales. — Quels sont les principaux dialectes qui se parlent en Espagne? — Les principaux dialectes qui se parlent en Espagne sont au nombre de quatre: le catalan, le valencien, le majorquin et le galicien » (trad. de Menendez-Reigada, 1939: 11-12).

[15] Par exemple, le volume 18, « Bilinguisme et diglossie », de la revue *La linguistique* (1982).

[16] « Dakiten erdiek bakarrik erabiltzen dute euskara », dans *Deia* (journal), Bilbao, 10 mars 1984.

1.6 Histoire de la scolarisation et conscience linguistique

a) *École*: Dans les deux parties du pays, l'école a été le grand moyen d'expansion des deux langues romanes reconnues officiellement, au détriment du basque dont la présence était combattue ou, dans le meilleur des cas, ignorée. Oubliant son rôle, l'école a préféré diffuser une langue ignorée des petits, et souvent le zèle des instituteurs ou des inspecteurs dépassait même celui des politiciens, en imposant à des enfants incapables de se défendre des punitions cruelles qui devront toujours être rappelées afin de ne pas les oublier. L'école a ainsi pratiqué l'assimilation linguistique et a fait reculer le basque qu'elle n'a pourtant pas anéanti, son enseignement ayant pu s'organiser.

b) *Autres niveaux: Université*: En dernier ressort, cette institution a la responsabilité de transmettre (ou pas) des connaissances sur la langue et la culture basques, ainsi qu'un sentiment d'adhésion ou de mépris, car elle forme les professeurs des Écoles normales qui, à leur tour, forment les instituteurs.

1.6.1 Pays oriental

a) *Non universitaire*: L'ordonnance de Villers-Cotterêts vise à rompre l'omniprésence du latin dans la vie publique; mais la décision de François I[er] est dirigée aussi contre les autres « langues vulgaires », la langue promue étant le français (Brunot, cité par Giacomo, 1975) qui, après 1539, devient la langue d'État revêtue du prestige du pouvoir[17]. Mais, malgré le progrès du français sur le latin, il semble qu'au XVII[e] siècle encore, l'Administration n'ait guère fait d'efforts pour imposer son usage à la population. Cela change sous la Révolution.

L'enquête de l'abbé Grégoire montrant que le français est ignoré d'une grande partie du peuple, la politique linguistique de la Révolution se déroule sur deux plans: adoption de mesures permettant la propagation des idées révolutionnaires et diffusion du français au moyen de l'école. Les premières, dans le Pays Basque, exigent des traductions de termes révolutionnaires faites par des « patriotes bilingues », dont la validité — en tant que reformulation des messages — est douteuse (Rotaetxe, 1981a).

En 1792, la Convention établit une différence entre les idiomes communs à la France et aux pays voisins (on se limite à l'allemand, sans inclure ni le basque ni le catalan) et les idiomes particuliers qui,

[17] Pour plus de détails, voir M. Giacomo (1975).

eux, doivent disparaître, bien que, d'après Brunot, la décision d'application (1793) ne fasse aucune mention de la langue de l'enseignement (Brunot, cité par Giacomo, 1975).

Le danger contre-révolutionnaire rend suspectes les langues locales, en particulier dans les régions périphériques, et met à l'ordre du jour le français « idiome de la liberté ». Ainsi, si un peu avant la Révolution, Rivarol composa son célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française*, après 1793 d'autres discours — comme celui de Barrère, attirant l'attention sur « la plus belle langue d'Europe, celle qui a consacré finalement les droits de l'homme et du citoyen » — légitiment le décret du 27 janvier 1794 (8 pluviôse an II). Il prévoit l'envoi immédiat d'un instituteur de langue française dans chaque commune des différents départements (parmi lesquels, les Basses-Pyrénées) dont les habitants parlent un idiome étranger.

C'est ainsi que l'uniformité linguistique va s'établissant, comme le montrent les résultats de l'enquête de 1807, sous le premier Empire. La diffusion du français se poursuit pendant le XIX[e] siècle moyennant l'instruction qui ne se fait qu'en français et à la faveur de la nécessité croissante de connaître « l'orthographe » pour occuper un emploi. L'école laïque, gratuite et obligatoire forme bien des petits cadres dont l'Administration a besoin, mais diffuse, en même temps, que les langues dites « locales » doivent être réprimées comme obstacles à la connaissance du français. Les *Instructions officielles* de 1880 et de 1923 iront dans ce sens (Giacomo, 1975).

Au Pays Basque, au XIX[e] siècle, l'instruction est donc faite en français, sauf pour la religion (Haritschelhar, 1975). Par ailleurs, dès le début du siècle, divers fonctionnaires dans le pays soulignent le besoin de centres d'instruction afin de franciser le pays. Contre cette francisation — qui était de fait une réduction —, certaines voix se font entendre comme celle de Jaurès (Haritschelhar, 1975: 63) déplorant le « délaissement » de l'école publique qui laisse les petits bascophones analphabètes dans leur propre langue. Cet enseignement a été réclamé, en 1923, par Mgr Gieure qui demandait de consacrer des heures de cours à la langue régionale et à l'histoire locale. Mais il ne fut rien fait, ni dans l'enseignement catholique, ni dans le public (Haritschelhar, 1975: 64). En revanche, l'*Euskaltzaleen Biltzarra* (Association des amis de la langue basque), créée en 1901, organisa des concours entre tous les élèves du pays et décerna des prix; mais ce n'étaient point des devoirs de classe. Plus tard, le régime de Vichy autorisa, à l'école primaire, une heure d'enseignement du basque, en dehors des heures de cours (Haritschelhar, 1975: 64-65).

Trois projets de loi en faveur de l'enseignement du basque, du breton et du catalan, déposés par les groupes communistes, aboutirent à la loi Deixonne en janvier 1951. Le droit à l'existence de ces langues (auxquelles s'ajouta par la suite l'occitan) était reconnu, mais l'enseignement se situait en dehors des heures de cours. Par ailleurs, la circulaire d'application rendait pratiquement impossible cet enseignement à l'école primaire. Des réformes ultérieures de l'enseignement obligeaient à une mise à jour de la loi Deixonne: différents projets n'ont pas changé grand-chose à la situation, le décret du 10 juillet 1970 autorisant la prise en compte, pour l'admission au baccalauréat, des points supérieurs à la moyenne obtenus à l'épreuve facultative de langue régionale (Giacomo, 1975: 24).

Entre-temps, et à partir de *Euskaltzaleen Biltzarra*, a été créée l'association IKAS qui, depuis 1959, travaille à favoriser l'enseignement de la langue et de la culture. Comme résultats positifs, le basque a été reconnu comme deuxième langue dans l'enseignement supérieur, et comme langue à option dans le deuxième cycle du secondaire (Haritschelhar, 1975: 65). Une autre association, SEASKA, s'est créée en 1970 sur le modèle des *ikastola* du pays occidental (*Gure ikastola*, 1972: 39-44). Il s'agit d'une fédération d'*ikastola* qui, en ce moment, compte sur une vingtaine de centres et sur 810 écoliers. Les parents paient les plus gros frais, la convention que SEASKA a signée en 1985 avec le rectorat de Bordeaux (voir *infra*, pour l'Académie) n'accordant qu'une subvention restreinte[18].

b) *Universitaire*: Relevant de l'académie de Bordeaux et se trouvant tous dans la ville la plus peuplée, Bayonne, existent: l'Institut d'études basques (annexe de Bordeaux III), où l'on suit des études de langue et de littérature basques, le diplôme délivré n'étant pas le D.E.U.G. (diplôme d'études universitaires générales), mais un « Certificat de langue et de culture basques » (module indépendant), niveau licence, reconnu pour poursuivre des études à Bordeaux; des centres d'études de droit et de sciences économiques (niveau D.E.U.G. et licence) et deux I.U.T. (Institut universitaire technologique) récemment créés: gestion d'entreprise et informatique, ce dernier en 1984-1985.

En dehors du Pays Basque, Pau permet de suivre des études de langue, littérature et civilisation basques, et à Bordeaux ainsi qu'à Toulouse, on peut faire la licence, la maîtrise et le doctorat.

[18] Concrètement: la moitié de 35 demi-salaires, comme aide de l'État. Une subvention de 30 % est accordée à l'enseignement primaire qui, avec la maternelle, constitue le niveau de ces *ikastola*.

On a réclamé pour le basque un statut plus digne dans les médias et plus juste dans l'enseignement laïque, ainsi que la création d'une licence et d'une maîtrise de basque à Bayonne[19].

1.6.2 Pays occidental

a) *Non universitaire*: L'État espagnol a développé un système d'enseignement différent et, l'école n'ayant pas toujours été sous la dépendance exclusive d'un pouvoir central, les normes, diverses, sont complexes. L'arrêté de 1902 fait remarquer la responsabilité des inspecteurs pour qu'ils: « ... veillent [...] à la plus exacte exécution de l'obligation qu'ont les maîtres d'enseigner la langue castillane et qu'ils rendent compte au Ministère des fautes ou déficiences qu'ils pourront observer ». C'est une des applications d'un *real decreto* du 21 novembre de la même année qui oblige les maîtres à employer le castillan même dans l'enseignement de la religion, car l'enseignement dans une autre langue serait nuisible « aux intérêts de la patrie qui trouve dans la langue un précieux symbole d'union ». Ainsi, les maîtres qui emploieraient « une langue ou un dialecte autres que le castillan seront réprimandés [...] et, en cas de récidive, seront exclus du corps enseignant[20] ». En 1926, un autre décret (16 juin 1926) revient sur les mêmes idées[21].

Des discours autoritaires (châtiments, etc.) témoignent d'une politique linguistique aussi centraliste qu'en France. Dans ce cas, l'idéologie s'appuie sur l'idée de patrie et sur la valeur d'union de la langue castillane que le grammairien Nebrija, dans sa grammaire du XV[e] siècle (dédicacée à Isabelle la Catholique), avait présentée comme *compañera del Imperio*.

L'enseignement obligatoire est pleinement organisé sous la II[e] République (1936-1939), pendant laquelle l'existence d'un gouvernement basque dans une partie du pays (1936-1937) change la politique linguistique. Après cette date, c'est le franquisme qui, dès le début, ne tolère pas un mot en basque dans la vie ordinaire.

---

[19] Voir le Collectif « Pour un statut de la langue et de la culture basques » dans: UNED *Soziolinguistika Jardunaldiak*, Bergara, 1983, pp. 89-93, qui contient le texte adopté lors de diverses réunions de 1981 d'associations réunies à l'appel d'IKAS et d'Euskaltzaindia.

[20] Il s'agit de normes concernant les Écoles normales. Dans ce cas, voir *Real Decreto del 21.11.1902* (Boletín Oficial de la Provincia de Vizcaya, de 1.12.1902), dans Euskaltzaindia — *Real Academia de la Lengua Vasca* (1977: 404-405).

[21] *Real Decreto del 11.6.1926* (Alcubilla, ap. 1926, p. 283), dans Euskaltzaindia — *Real Academia de la Lengua Vasca* (1977: 398 et tout le chapitre 4 concernant la législation).

Mais, dans le système espagnol, l'enseignement public a toujours rencontré — et continue de rencontrer — un sérieux rival: l'enseignement privé dispensé surtout par différents ordres religieux (catholiques), mais pouvant être assumé par des personnes munies des diplômes exigés (instituteurs, licenciés, etc.). Or, c'est par le biais de cet enseignement privé que va s'organiser l'enseignement non seulement du basque mais aussi en basque. On appelle ces centres *ikastola*, traduction de « école », l'emprunt *eskola* étant réservé pour désigner les écoles publiques de l'État espagnol.

Les premières semblent avoir été créées en Biscaye en 1908; en 1917, on fonde à Saint-Sébastien *Euskal-Ikastetxea* dans le collège privé des Carmélites, et l'idée s'étend ailleurs dans la ville, ainsi que dans la région. En 1936, elles sont toutes fermées, à l'occasion de la guerre civile.

En Biscaye, après l'expérience de 1908, divers centres sont créés à Bilbao et dans d'autres villes de la région, et en 1933 on compte sur 8 *ikastola*, groupant plus de 800 écoliers et 17 instituteurs. Tous les cours cités correspondent à la maternelle ou, tout au plus, au primaire. À l'époque, l'expérience ne s'étend ni à l'Alava, ni à la Navarre. C'est au I[er] Gouvernement basque que revient le mérite d'avoir légalisé ces centres et d'avoir créé un professorat spécial[22].

Le modèle était créé pour plus tard et il a servi sous le régime franquiste qui, pour des raisons différentes, a favorisé l'enseignement privé (collèges catholiques de « classe », universités catholiques, etc.). Les *ikastola* resurgissent timidement dès 1960 à Saint-Sébastien puis à Bilbao: dans ces deux villes, on pouvait compter sur des instituteurs qui, ayant travaillé dans les centres d'avant ou de l'époque de la guerre, avaient de l'expérience et pouvaient former des équipes. Le mouvement se propage vite dans le pays et, comme la plupart des centres ne sont plus sous la protection d'un ordre religieux, on fait appel à des formules variées: associations de parents, coopératives d'enseignement, etc. Les *ikastola* ont survécu à maintes menaces de fermeture de la part des autorités grâce aux gros efforts d'imagination et de travail de leurs responsables et aux apports bénévoles d'une grande partie de la population qui montrait ainsi sa solidarité.

Les législations espagnoles des dernières années du franquisme ont fait montre de moins de sévérité. En 1969, le ministère espagnol de

[22] Pour plus d'informations, voir coll. *Gure ikastola*, 1972 surtout « 1937 Aurreko Ikastolen Edestirako Jakingarriak » (I Eraskina); le gouvernement basque groupa toutes les *ikastola* sous le nom de *Euskal Ikastola Batza*.

l'Éducation et de la Science publie un ouvrage qui veut transformer le système éducationnel et fait remarquer l'importance de l'environnement de l'élève (*Ministerio de Educación y Ciencia*, 1969); on commence à parler de *lenguas vernáculas*. Puis, la *Ley General de Educación y Ciencia* du 4 août 1970 indique dans son article 17, en se référant à l'enseignement primaire: « Les champs d'activités éducatives de ce niveau comprendront la maîtrise de la langue au moyen de l'étude de la langue nationale [...], la culture, dans son cas, de la langue maternelle ». Malgré la différence sémantique entre les deux adjectifs appliqués tous les deux à « langue », c'était un grand pas qui a permis cinq ans plus tard le décret (D. 1433/1975) du 30 mai qui « réglementa l'inclusion des langues maternelles dans les programmes des centres d'enseignement[23] ».

Le Conseil général basque (1978) et le gouvernement basque (1980) ont reconnu le caractère officiel des *ikastola* (voir *infra*). Le gouvernement subventionne non seulement ces centres, mais aussi tout autre (public ou privé) qui accepte de mettre en pratique un des divers modèles établis par le décret sur le bilinguisme (voir *infra*).

La Navarre ne fait pas partie de la Communauté autonome, et certaines *ikastola* dépendent d'un gouvernement uniprovincial qui s'est créé autour de la *Diputación*. Ce gouvernement vient de prendre en charge un travail de terrain pour connaître l'extension et les conditions de l'*euskara* en Navarre[24]; on espère que le parti politique qui est au pouvoir (P.S.O.E.) établira une politique linguistique en conséquence.

Dans la Communauté autonome, l'enseignement du basque et en basque a été introduit aussi dans les lycées. En 1979, des chaires de langue et de littérature basques ont été créées et les premiers concours ont eu lieu en 1980; depuis, le nombre de chaires a beaucoup augmenté. On y fait des cours de 4 h/semaine durant les deux premières années et de 3 heures pendant les deux autres. En outre, certains lycées font tout l'enseignement, sauf l'espagnol et les langues modernes, en basque[25].

b) *Universitaire*: Ce n'est qu'en 1968 qu'est créée l'université de Bilbao dont le réseau académique ne dépasse pas la Biscaye. Jusqu'alors, tous les étudiants basques faisaient partie soit du réseau académique de Valladolid (Biscaye, Guipuzcoa, Alava), soit de celui de Saragosse (Navarre). Celle-ci maintient aujourd'hui cette dépendance,

[23] Pour plus de précisions, voir Euskaltzaindia (1977, en part. ch. 4).

[24] « Euskararen egoerari buruzko ikerketa », *Deia* (journal), Bilbao, 7 février 1985.

[25] Pour la réglementation du baccalauréat, voir *BOAA-BOPV*, 10 septembre 1980.

car elle ne compte que sur une université privée catholique (Opus Dei), fondée en 1952. Après 1968, le Guipuzcoa et l'Alava ont continué à dépendre de Valladolid et ce n'est qu'en 1979 qu'a été créé le réseau académique du Pays Basque qui donna naissance à l'Université du Pays Basque (1980) à partir de celle de Bilbao. Notre université actuelle comprend des centres en Alava, en Biscaye et au Guipuzcoa, dont la distribution n'est pas faite en fonction du nombre d'élèves, nettement plus élevé en Biscaye que dans les deux autres régions réunies (voir 1.4). De fait, des centres existant en Biscaye ont bien des succursales à Vitoria et à Saint-Sébastien, mais la réciproque n'est pas vraie: aucun centre existant dans ces villes n'a de succursales en Biscaye. Cette politique conduit à une université incomplète partout.

Le refus du gouvernement central d'accorder au Pays Basque une université publique maintes fois réclamée[28] a permis à la Compagnie de Jésus de développer à l'aise une université privée. L'*Universidad de Deusto* à Bilbao, propriété des Jésuites et gérée par eux, existait avant la guerre civile, mais c'est le régime franquiste qui la reconnaît officiellement (concordat avec le Saint-Siège du 5 avril 1962, art. 5), permettant ainsi sa croissance actuelle (nombreuses facultés importantes, grand nombre d'étudiants, professeurs non recrutés par concours). Ainsi, les deux universités catholiques importantes de l'Espagne se trouvent toutes les deux (Jésuites, Opus Dei) chez nous, soit là où l'État, malgré l'importance de la population, n'avait fait aucun investissement dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'Université de Deusto compte sur une succursale à Saint-Sébastien, la tentative d'en créer une autre à Vitoria (à partir des études de philologie) ayant échoué à cause du nombre insuffisant d'étudiants. Cette université ouvre, en effet, en 1962 une *Facultad de Filosofía y Letras* où il est possible de suivre des études de philologies diverses; plusieurs demandes d'un groupe de professeurs et d'étudiants y sont présentées (1969, 1970, 1971) pour créer une section de philologie basque; alors que les autorités universitaires repoussent catégoriquement les deux premières, c'est le Ministère, à Madrid, qui refuse la troisième. Franco mort en 1975, les Jésuites ouvrent cette section pour l'année scolaire 1976-1977. L'Université publique du Pays Basque (faculté installée à Vitoria) ne le fera que deux ans plus tard. À l'heure actuelle donc, on peut suivre des études de philologie basque à Bilbao et à Saint-Sébastien (centres privés et coûteux des Jésuites) et à Vitoria (public). À part ces disciplines dans les deux universités citées, cer-

[28] Pour une étude historique, voir coll. « Euskal Unibertsitatea », *Jakin*, 1 (Bizarren

taines autres matières sont aussi enseignées en basque. Bien que l'université n'ait pas été transférée (voir 1.7) au gouvernement basque, cet organisme accorde une subvention spéciale aux deux universités pour l'enseignement de la langue.

1.7 Cadre politique actuel et justification du titre

En Pays Basque oriental, la revendication la plus généralisée consiste toujours à réclamer du gouvernement français la constitution d'un département limité au Pays Basque, et une commission a été créée à ce sujet. Ce département figurait comme promesse — qui n'a pas été tenue — au programme électoral de François Mitterrand, président actuel de la République française.

En pays occidental, à la mort de Franco, une monarchie parlementaire s'institue en Espagne. Par rapport au basque (dont le nom originaire *euskera* avait été reconnu par l'Académie espagnole en 1972), on doit au roi Juan Carlos Ier le décret du 26 février 1976 qui légalise l'Académie de la langue basque, *Euskaltzaindia*, dont le nom en espagnol devient *Real Academia de la Lengua Vasca*. Les partis politiques (d'avant la guerre civile ou créés pendant la longue dictature) sont reconnus en 1977, bien que chez nous la coalition *Herri Batasuna* ne le soit toujours pas. Certains partis que j'appellerai « basques » ne déploient leurs activités qu'au Pays Basque; d'autres, « espagnols », ont leur centre de décision à Madrid.

En juin 1977 ont lieu les élections législatives au parlement de Madrid, et le gouvernement qui en sort reconnaît en 1978 une « pré-autonomie » au Pays Basque; il se crée ainsi un Conseil général basque. Cet organisme assume, entre autres tâches, le problème de l'enseignement de la langue et reconnaît officiellement les *ikastola*[27].

En décembre 1978 est approuvée la *Constitution espagnole*, quoique la majorité du peuple basque s'abstienne devant une norme qui confère bien un certain degré d'autonomie, mais entrave beaucoup d'autres initiatives. En novembre 1979, un *Statut d'autonomie* est soumis à un référendum et approuvé. Il s'agit d'une « charte » qui concerne une « Communauté autonome à l'intérieur de l'État espagnol, appelée Euzkadi ou Pays Basque, et qui comprend les régions de l'Alava, de la Biscaye et du Guipuzcoa ». Le gouvernement central et

[27] Réunion du Conseil général du Pays Basque du 25 octobre 1979, et BOCGPV-EKNAO, 24 janvier 1980.

les partis politiques centralistes ont tout mis en œuvre pour que le référendum n'ait pas lieu en Navarre, qui reste ainsi en dehors de la Communauté autonome basque (C.A.B., dorénavant), se constituant plus tard comme « Autonomie uniprovinciale ». En mars 1980 se constituait le *Gouvernement basque*, qui a été renouvelé en 1984. Le gouvernement autonome doit être muni des pouvoirs prévus dans le Statut d'autonomie, moyennant ce qu'on appelle les « transferts de compétences[28] ». Un des premiers a concerné l'enseignement primaire et secondaire; l'Université sera transférée en 1985, mais il a déjà été dit que les professeurs continueront à être des fonctionnaires de l'État espagnol; ainsi, les postes de travail pourront toujours être occupés par des professeurs provenant d'ailleurs, ce qui risque d'être un obstacle à la basquisation, car une situation passagère est loin de stimuler l'apprentissage d'une langue officielle exclusivement en Euskadi.

La comparaison des trois situations (Pays oriental, Navarre, C.A.B.) permet de comprendre le titre du présent travail. J'ai consciemment employé *Euskadi*, terme créé pour désigner une notion politique plus qu'ethnique, celle-ci pouvant être exprimée par Pays Basque. À partir de maintenant, ce travail concernera l'Euskadi actuelle, c'est-à-dire la C.A.B.[29], qui détient certains pouvoirs politiques et les met en exécution, par exemple dans l'aménagement linguistique; comme il a été dit, la Navarre, dotée également de pouvoirs, n'a pas encore établi d'aménagement linguistique.

II Aménagement du statut

2.1 Législation

La *Constitution espagnole* indique à l'article 3.1 que l'espagnol, langue officielle de l'État, est la langue que tout Espagnol a le devoir de connaître et le droit d'utiliser. Quant aux autres langues, dites également espagnoles et coofficielles, l'article 3.2 renvoie aux statuts d'autonomie des communautés respectives.

---

[28] Dans d'autres pays européens, en Belgique, par exemple, on parle de « dévolution », la différence sémantique étant importante.

[29] S. de Arana (voir note 9) donne au terme le contenu politique de « nation » comprenant tout le Pays Basque, et non seulement les régions actuelles.

L'article 6 du *Statut d'autonomie* indique que l'euskara a un caractère officiel en Euskadi, au même titre que l'espagnol, et que tous les habitants ont le droit de connaître et d'employer les deux langues[30].

La différence dans la formulation s'avère importante: « devoir de connaître » pour l'espagnol, mais pas pour le basque, les deux langues n'étant donc pas officielles au même degré.

Le problème du multilinguisme ainsi que les fortes revendications en Euskadi, en Catalogne et en Galice en faveur des langues minoritaires ont amené le ministre de l'Éducation nationale à créer en 1982 une équipe de travail sur la question. Bien que les résultats publiés ne soient qu'une ébauche des différents problèmes de l'éducation bilingue, les langues autres que l'espagnol n'y sont plus présentées comme un danger; le rapport conseille, au contraire, de s'en occuper sans, pour cela, mettre à l'écart l'espagnol (Ministerio de Educación y Ciencia, 1982).

Le parlement basque a approuvé le 24 novembre 1982 une « Loi sur la normalisation »: « *Euskararen Erabilpena Arauzkotzeko Oinarrizko Legea/Ley Básica de Normalización del Uso del Euskara*[31] ». Plusieurs de ses articles (5, 6, 8, 9, 12.1, 13, 14.1 et 14.3), considérés comme inconstitutionnels, ont été soumis le 14 mars 1983 au Conseil constitutionnel par le président du gouvernement espagnol, Felipe González (du P.S.O.E.). Les raisons alléguées font penser que l'on établit une distinction entre un bilinguisme individuel, conforme à la Constitution espagnole, et un bilinguisme plus étendu pouvant porter atteinte à l'espagnol, seule langue que tout Espagnol a le devoir de connaître. Les articles en cause, en effet, ont trait aux rapports avec l'Administration à l'intérieur de la C.A.B. ou avec des organismes qui y sont installés. Ainsi, le droit d'être compris — corollaire du droit de s'exprimer, et sans lequel le premier ne saurait être exercé — est mis en cause, en particulier dans les domaines publics.

2.2 Développement du statut d'autonomie et politique linguistique

Des normes juridiques publiées tant dans le journal officiel espagnol que dans les journaux officiels du Conseil général basque ou du gouvernement basque vont permettre au basque de remplir son rôle de langue officielle dans différents domaines.

---

[30] BOCGPV-EKNAO n° 32, 12 janvier 1980.

[31] EHAA-BOPV, 160, 16 décembre 1982.

2.2.1 La politique linguistique semble fondée sur trois piliers: a) Administration; b) médias; c) enseignement. Divers organismes publics ont été créés en peu de temps:

a) Institut basque de l'Administration publique (*Herri Ardularitzaren Euskal Erakundea*): créé par le Conseil général basque le 15 janvier 1979, ses fonctions ainsi que son emplacement sont détaillés dans une résolution postérieure[32]. Depuis le 29 janvier 1981, son but est de former des fonctionnaires bilingues, le travail interne qui s'y fait de nos jours étant également bilingue (information reçue directement du secrétariat le 5 février 1985). Parmi ses activités actuelles figurent des réunions périodiques de traducteurs d'organismes divers (voir 2.4 c) afin d'échanger des opinions sur les problèmes de traduction des termes relevant des langues de spécialité. Dans ce sens, l'emplacement de l'Institut à Oñate (Guipuzcoa), petite ville en dehors du tracé des autoroutes et même des routes principales, semble constituer un handicap.

b) *Eusko Irratia — Radiodifusión Vasca*[33]: elle commence à émettre en novembre 1982, à travers trois stations: *Euskadi Irratia* émettant de Bilbao et de Saint-Sébastien et *Radio Vitoria*, de cette dernière ville; programmes unilingues basques à Saint-Sébastien, bilingues à Bilbao et à Vitoria. — *Euskal Telebista — Televisión Vasca*: elle a commencé ses émissions de 40 heures/semaine le 31 décembre 1982[34]; emploi du basque, sauf au journal parlé de 14 h 30 (en espagnol). L'étude du gouvernement (voir 1.5) présentait des données sur les préférences envers la télévision en basque ou en espagnol concernant des programmes divers. Mais, comme il y est indiqué (Eusko Jaurlaritza, 1983), l'enquête a été réalisée avant que *Euskal Telebista* (*E.T.B.*) commence à émettre. *E.T.B.* est installée à Durango (Biscaye) sur des terrains acquis dans ce but par la *Diputación* de cette région, mais, en accord avec une politique gouvernementale tendant, jusqu'à présent au moins, à concentrer la culture au Guipuzcoa, son centre de production sera déplacé à Saint-Sébastien. Les programmes pour enfants sont spécialement renommés. Une enquête récente, commandée par l'*E.T.B.* à l'*Instituto Español de la Opinión Pública Gallup*, indiquerait que 20 % des habitants de

[32] EHAA-BOPV, 117, 6 août 1983.

[33] Créée comme société publique par le décret 158, 19 juillet 1982 (EHAA-BOPV, 17 août 1982).

[34] Décret de création 157/1982, EHAA-BOPV, 16 août 1982.

la C.A.B. regardent l'*E.T.B.* et que 49,72 % préféreraient une télévision bilingue[35]. Cette interprétation a été mise en doute par la direction de l'*E.T.B.* même[36] et a suscité une forte polémique.

c) La basquisation à travers l'école exige, au préalable, la formation bilingue des enseignants (primaire et secondaire); elle exige aussi de mettre en place un enseignement pour adultes, car beaucoup d'enfants fréquentant des *ikastola* ne proviennent pas d'un milieu familial bascophone. Il se posait dès le début, par ailleurs, un problème concernant le matériel pédagogique. Divers programmes essayent d'apporter des solutions:

— *IRALE* (*Irakasleen Alfabetatze-Euskalduntzea*, « Alphabétisation et basquisation des professeurs »): ce programme commence pendant l'année scolaire 1980-1981[37]. Divers niveaux, partant de l'acquisition pour débutants à la méthodologie d'enseignement, sont proposés; l'un d'eux concerne la maîtrise de la variété biscayenne (voir 3), dans des conditions d'admission plus restrictives; un autre prépare à l'obtention du diplôme E.G.A. (voir 2.3.6). Les professeurs non universitaires admis aux épreuves de passage peuvent choisir ou d'être remplacés à leur poste pour y revenir après leur stage (3, 5 ou 10 mois), en s'engageant à poursuivre leur enseignement, si possible, en basque, ou de suivre le stage pendant les vacances scolaires, en régime d'internat ou non (Eusko Jaurlaritza, 1984a).

— *H.A.B.E.* (*Helduen Alfabetatze-Berreuskalduntzerako Erakundea*, « Institution pour l'alphabétisation et la rebasquisation des adultes »). Fondée le 4 septembre 1981 par le Département de culture[38], elle offre des cours très divers et à différents niveaux. Le siège et le centre de recherches (glottodidactique) et de stages sont à Saint-Sébastien, et les principaux centres d'enseignement (internat compris) sont au Guipuzcoa. Il existe des annexes à Bilbao et à Vitoria et quelques autres

[35] P. Unzueta, « *El 20 % de los vascos ve la televisión vasca* », *El País* (journal), Madrid, 12 février 1985. Grâce à ce journaliste et ami, que nous voulons remercier ici, il nous a été possible de consulter directement le rapport GALLUP: *Informe resumen del estudio de audiencia de televisión y radio en Euskadi*, Febrero, 1985 IG.2099. — S'il n'y a que 20,8 % de la population adulte qui regarde l'*E.T.B.*, parmi les enfants le pourcentage passe à 51,3 % (p. 18). Quant à la langue désirée, l'enquête donne les résultats suivants: « *Sólo euskera*: 38,0 %, *Castellano y euskera*: 49,7 %, *Sólo castellano*: 6,6 % » (p. 22).

[36] Direction de E.T.B., « *Una encuesta sobre Euskal Telebista* », *El País* (journal), Madrid, 17 février 1985.

[37] Arrêté du 26 décembre 1983, EHAA-BOPV, 27 janvier 1984.

[38] Loi 29/1983, du 25 novembre, EHAA-BOPV, 12 décembre 1983.

centres dans ces régions. Le programme quotidien est de quatre heures ou plus et on n'y enseigne que la norme, même en Biscaye. Les places sont limitées et un certain nombre de bourses sont offertes. *H.A.B.E.* publie plusieurs revues. Depuis 1984, il s'agit d'un organisme autonome, mais toujours financé par des fonds publics[39].

— *E.I.M.A. Programa: Euskal Ikasmaterialgintza*, « Programme de matériel d'enseignement basque ». Fondé en 1982, ses buts sont exposés dans le décret sur le bilinguisme (voir *infra*). Assumant aussi bien l'enseignement du basque qu'en basque, le programme prévoit des subventions pour différents matériels. Plusieurs arrêtés et résolutions en rendent compte[40]. Par ailleurs, en vue de stimuler la production en basque à l'université (notes de cours, thèses, etc.), le programme prévoit une subvention afin de faire publier ces travaux. L'aide à l'Université du Pays Basque concerne également l'Institut des sciences de l'éducation, afin de lui faciliter la réalisation des stages à l'intention des enseignants[41].

2.2.2 Décrets

Décret 138/1983 du 11 juillet 1983[42] sur l'emploi des deux langues officielles dans l'enseignement universitaire et arrêté du 1er août 1983 qui le complète[43].

Décret « de bilinguisme » (17 septembre 1983): établi pour permettre « le droit de connaître et d'utiliser les deux langues officielles »; on y distingue trois modèles d'enseignement bilingue, appelés A, B et D:

A: Enseignement en espagnol (sauf langues modernes), enseignement du basque comme matière obligatoire dans tous les centres, sauf certains cas personnels devant être justifiés. Normalement 3 heures/semaine.

B: Partage des matières. Ce modèle n'est pas réglé et se développe différemment suivant les centres et le personnel enseignant dont ils disposent.

D: C'est le modèle des *ikastola* dont il a été question plus haut. Tout l'enseignement se fait en basque, à part l'espagnol et les langues modernes.

---

[39] Pour plus de détails, voir Eusko Jaurlaritza (1984b).

[40] EHAA-BOPV, 18 août 1983, 6 octobre 1983, 8 août 1984.

[41] Pour d'autres précisions, voir Eusko Jaurlaritza (1984c).

[42] EHAA-BOPV, 19 juillet 1983.

[43] EHAA-BOPV, 19 août 1983.

Certaines conditions sont prévues pour qu'un centre déterminé choisisse l'un ou l'autre de ces modèles, étant entendu que A représente le minimum obligatoire. Ainsi, on doit garantir le modèle B ou D aux élèves qui s'y seraient engagés auparavant (par exemple, ceux qui proviennent des *ikastola*), le choix pouvant venir aussi de la direction du centre ou des parents/tuteurs. Dans tous les cas, on doit tenir compte de la disponibilité de professeurs et du plan de basquisation établi à leur intention (voir *IRALE*). Bien que le décret ne se réfère pas au découpage de la C.A.B. en zones selon le degré de bascophonie, on peut penser que ce facteur est retenu, compte tenu qu'un des critères de la politique pratiquée est de protéger l'environnement bascophone. Ce découpage avait été réalisé quelques années auparavant par l'équipe SIADECO, en distinguant des zones bascophones suivant une échelle: 0-10 %, 10-20 %, 30-50 %, 50-70 %, 70 % et au-dessus.

La deuxième partie du décret signale les conditions exigées d'un professeur pour enseigner le basque (voir 2.3.6 « examens et diplômes »).

2.2.3 Évolution du statut des *ikastola*

La spécificité des *ikastola* s'adapte au modèle D du décret, que peut adopter également tout autre centre (public ou privé). Mais leur statut juridique futur, en fonction ou non de leur pleine intégration dans l'enseignement public, constitue une question débattue depuis un certain temps au parlement basque[44].

Le nombre d'*ikastola* a beaucoup augmenté depuis 1960, bien que le pourcentage d'écoliers qui les fréquentent (données de l'année scolaire 1981-1982) soit encore nettement inférieur à celui qui s'inscrit dans les centres publics ou même dans les institutions privées[45].

2.2.4 Recherches: contrôle de l'acquisition du basque

Le Département de l'éducation a élaboré une enquête destinée aux écoliers et comportant de nombreux tests (linguistiques, sociolinguistiques, psycholinguistiques, sur les attitudes, etc.) pour chercher les facteurs qui concourent à l'apprentissage du basque; on y mesure aussi

[44] Par exemple, la loi permettant l'intégration dans l'Institut basque des *ikastola*: EIKE du 27 juillet 1983, EHAA-BOPV, 6 août 1983; mais outre des manifestations publiques, on a connu de longues polémiques pour l'intégration dans le réseau public.

[45] Voir le numéro spécial de la revue *Jakin*: « Ikastolatik Eskola publikora », 28, 1983, Uztaila-Iraila, Aranzazu, en particulier p. 9 pour le nombre de centres existants, et p. 22 pour les écoliers.

le degré d'apprentissage de l'espagnol (enquête EIFE). L'interprétation des résultats est faite par une équipe de ce département, en collaboration avec des professeurs de statistique (Faculté des sciences économiques de Bilbao) et avec le Centre d'informatique (Leioa) de l'Université du Pays Basque. Ce travail en cours de réalisation (depuis le début de 1984) présente, pour un linguiste, l'intérêt de ne pas avoir restreint la compétence linguistique à la connaissance de la norme (voir 3.3.4).

2.2.5 « Gizarte Aztertzerako Lan Taldea »

Créé le 1er octobre 1981, un groupe de prospection sociologique, rattaché à la Présidence, travaille sur la situation sociale de la langue. Diverses enquêtes ont été faites et les résultats apparaissent dans Eusko Jaurlaritza, 1983a.

2.2.6 « Euskararen Aholku Batzordea »

Commission consultative du basque créée le 11 janvier 1982[46]. Dirigée par le président du gouvernement ou une personne qu'il délègue, elle est constituée par nominations personnelles ou provenant d'institutions, et se réunit périodiquement, sans qu'aucun de ses membres y travaille exclusivement.

2.2.7 Secrétariat de la politique linguistique

Créé le 17 janvier 1983 et dépendant également de la Présidence[47], il a pour tâche d'aménager une politique linguistique cohérente. Le secrétaire est le même que celui d'*Euskararen Aholku Batzordea*, citée ci-dessus.

2.3 Domaines d'emploi

À part les domaines décrits ci-dessus, on peut citer:

2.3.1 *Église*: À partir des années 1965 à peu près, le basque a occupé, partiellement au moins, ce domaine, et l'assistance aux messes dites en basque témoignait de la valeur symbolique de la langue. De nos jours, toutes les paroisses proposent des messes en basque, quoiqu'en nombre plus réduit qu'en espagnol.

2.3.2 *Colonies de vacances bascophones*: Elles représentent un domaine (loisirs, jeux, vie en groupe, sports) où le basque n'est pas

[46] EHAA-BOPV, 2 février 1982.

[47] EHAA-BOPV, 2 février 1983.

fréquemment utilisé entre néo-bascophones, puisqu'on constate que même les enfants des *ikastola* parlent souvent espagnol pendant la récréation. Depuis quelques années, le gouvernement basque les soutient dans de très bonnes conditions. En juillet-août 1984, il y en a eu quatre en Alava, trois au Guipuzcoa, trois en Navarre, une dans une région espagnole (La Rioja), aucune en Biscaye[48].

2.3.3 Monde du travail

Dans le secteur primaire, et bien qu'on manque de données statistiques, on peut penser que, sauf dans les zones non bascophones (agriculture et vins en Alava, agriculture et pâturages à l'ouest de la Biscaye), la campagne, la ferme (*baserri*), a toujours été le domaine du basque, quoique d'un basque non unifié; la langue y est absolument vivante car, comme il a été signalé, une des causes de son recul a été le changement social lors de l'industrialisation.

Mais la C.A.B. est surtout industrielle, et dans les grandes usines (aire métropolitaine de Bilbao, par exemple) le basque n'a guère pénétré et le Gouvernement autonome ne dispose d'aucun pouvoir pour l'y introduire. Il ne reste donc que la bonne volonté de ceux qui voudraient faire l'effort. Dans ce sens, depuis environ 1977, certaines usines de Bilbao (Altos Hornos, Iberduero, par exemple) ont organisé pour leurs employés et pour leurs ouvriers des cours qui ne semblent pas avoir donné de résultats appréciables, en raison, peut-être, d'un enseignement excessivement polarisé sur la grammaire.

À part les grandes industries, il existe de petites entreprises dans des zones bascophones et il est assez habituel que les fermiers y travaillent tout en s'occupant de leurs propriétés. Dans ces cas-là, on peut supposer que la langue du travail est le basque, au moins lorsque tout le monde est bascophone; il est facile d'observer, en effet, que la présence de quelqu'un ignorant la langue amène le bascophone à passer à l'espagnol qu'il connaît également (Euskaltzaindia, 1979a: 88). Dans une enquête sur le moment où les bascophones renoncent à utiliser leur langue maternelle, le travail apparaît en deuxième lieu (Euskaltzaindia, 1979):

— Premières années d'école	68 %
— Premières années de travail	22 %
— Plus tard	8 %
— NSP/NRP	2 %

[48] « 6 300 jóvenes en colonias de verano » dans: *Deia*, Bilbao, 14 août 1984.

L'étude SIADECO indique que l'emploi du basque est minoritaire dans tous les domaines et décroît du domaine « famille » à celui du « monde du travail », en passant par le cercle d'amis, les groupes d'études et les centres d'enseignement (Euskaltzaindia, 1979a: 109).

L'enquête AZTERKA retient trois domaines pour comparer les pourcentages obtenus: famille, travail, vie sociale. Parmi les bascophones adultes, la fréquence maximale revient à la famille (90 %), suivie des « moments de loisir » (rapports entre amis) qui représentent 85 %. L'emploi dans le travail est de 45 % entre camarades, de 29 % dans les rapports avec les supérieurs et de 25 % dans les rapports avec les subordonnés. Ces pourcentages, correspondant aux bilingues de la C.A.B., ne représentent plus que 6 % lorsqu'ils sont rapportés à la population totale. Dans la même enquête, la fréquence d'emploi dans les magasins est assez élevée (78 %). Dans les affaires commerciales, le chiffre atteint presque 30 % et dans les affaires politiques et officielles près de 27 %; ces chiffres rapportés au total représentent 7 %. L'emploi dans les domaines cités a lieu principalement dans des centres urbains de moins de 20 000 habitants et correspond surtout aux personnes qui se disent nationalistes (Azterka, 1981: 118-120).

Les deux enquêtes montrent bien que le basque en 1979 (SIADECO) et en 1981 (AZTERKA) est surtout la langue des rapports primaires, etc. Comme il doit s'agir d'un même registre, on peut penser à une limitation de répertoire verbal chez ces usagers (Fishman, 1971). La situation générale a dû s'améliorer, en raison de l'emploi ultérieur du basque dans divers organismes de la C.A.B. (voir 2.4).

2.3.4 Affichage et toponymie

Les panneaux-réclame utilisent très rarement le basque qui, par contre, apparaît dans les affiches à revendications politiques ou sociales, ainsi que dans la publicité faite lors des élections municipales, régionales (*Diputaciones*), législatives (parlement basque et parlement de Madrid). Cet emploi — à valeur symbolique d'intégration — revient presque exclusivement aux partis politiques basques (voir 1.7), qui, comme les autres partis, se servent également de l'espagnol.

Les noms des villes et des villages figurant sur les panneaux routiers selon la graphie de l'espagnol (les graphies des deux langues ne se recouvrent pas) étaient souvent barrés, déjà sous Franco, pour être remplacés par les désignations basques conformes à la graphie de notre langue. En 1979, il s'agissait donc d'un vieux problème que le gouver-

nement a dû aborder. L'Académie a publié une liste des toponymes et des gentilés (Euskaltzaindia, 1979b). Les changements définitifs des toponymes ont été établis par le décret 271/1983[49].

Le Département des transports du gouvernement de la C.A.B. s'occupe des panneaux de signalisation routière. De manière inégale — car c'est un travail en cours de réalisation — le remplacement des panneaux unilingues espagnols par des panneaux bilingues a été fait sur les principales routes dépendant de divers organismes publics à l'intérieur de la C.A.B., pour ce qui est des toponymes. On ne peut pas en dire autant des autres indications routières (« cédez le passage », etc.) qui continuent souvent à n'employer que l'espagnol. Quant aux autoroutes, il semble que les concessionnaires seraient disposés à placer des panneaux bilingues, mais seulement lorsque l'état des panneaux unilingues demanderait leur remplacement, fort coûteux.

2.3.5 Étiquetage des biens de consommation

Il est unilingue espagnol, sauf dans le cas de certaines maisons de conserves basques qui, depuis quelques années, présentent des étiquettes bilingues, et d'une chaîne de magasins à grande surface qui en fait autant pour les produits qu'elle étiquette. Par contre, la désignation de nombreux commerces utilise, de longue date, le basque: prénoms, féminins plus que masculins, ou noms communs devenus appellatifs (*Nerea*, prénom de femme, est le nom d'un magasin de chaussures à Bilbao et *Herriko*, dérivé d'un nom commun et signifiant « populaire », est le nom d'un magasin à grande surface, par exemple); cet emploi se retrouve dans les noms des restaurants (*Guria*, signifiant « le nôtre » est un des meilleurs restaurants de Bilbao), ainsi que dans la dénomination de clubs privés de sports (*Jolaseta*, etc.).

2.3.6 Examens de compétence linguistique

Il existe deux attestations officielles:

a) *E.G.A. Euskal Gaitasun Agiria*, « Diplôme de compétence en basque ». Délivré par le gouvernement[50], il a remplacé celui qu'a accordé jusqu'en 1981 l'Académie de la langue basque, quoique cet organisme continue de le faire en Navarre et dans le pays oriental, son diplôme étant homologué à l'*E.G.A.*[51]. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. De nombreux cours (voir 2.2.1 IRALE) y préparent dans différentes écoles, le nombre de candidats étant élevé.

[49] EHAA-BOPV, 21 décembre 1983.

[50] Arrêté du 20 septembre 1982, EHAA-BOPV, 6 novembre 1982.

[51] Arrêté du 12 janvier 1984, EHAA-BOPV, 23 mars 1984.

b) « Certificat d'aptitude en basque », délivré depuis juin 1976 par l'École de langues de Bilbao qui y prépare et qui a été transférée au gouvernement basque. Un grand nombre de candidats se présentent tous les ans dans les trois capitales de la C.A.B. ainsi qu'à Pampelune (Navarre), où il existe aussi une école.

On doit signaler, en outre, que l'*Instituto Labayru* de Bilbao (centre diocésain d'enseignement de la langue et de la littérature basques) a été autorisé en 1983 à faire passer l'examen pour l'obtention de l'*E.G.A.*, l'épreuve élaborée devant être soumise à l'approbation du Département de l'éducation. Pour ce qui est de la variété linguistique admise, le biscayen est ici la variété dominante, variété admise aussi pour l'obtention du diplôme cité au point b.

La valeur de ces attestations continue à être effective, l'une ou l'autre étant nécessaire pour enseigner (voir 2.2.2); elles ont permis de compter sur des professeurs pour les écoles primaires et secondaires (publiques et privées), surtout tant que les centres universitaires (Écoles normales et Facultés de lettres) n'offraient pas de licence (1.6.2.b).

2.4 Statut des langues dans différents organismes officiels

a) Au *parlement de Madrid*, l'espagnol est la seule langue officielle.

b) Au *parlement basque*, les deux langues officielles sont employées au choix ou suivant la compétence linguistique des députés, la traduction simultanée étant prévue. Le parlement doit donc compter sur une équipe d'interprètes-traducteurs, tous les documents étant également publiés dans les deux langues. On assiste ainsi à la création d'une langue de spécialité (juridique) qui devrait demander beaucoup d'efforts pour résister à de multiples interférences; car celles-ci sont stimulées par les notions d'une civilisation commune auxquelles les néologismes renvoient. Le journal officiel du Pays Basque est également bilingue[52].

c) Pour ce qui est des *Diputaciones*, le basque peut toujours y être employé autant au Conseil des députés (exécutif) que dans les Assemblées (*Biltzar Nagusiak — Juntas Generales*). Mais l'emploi réel ne peut être que restreint compte tenu du faible degré de bilinguisme social. Malgré tout, un pas important a été fait: aujourd'hui les journaux des débats présentent en basque les interventions faites en cette langue et, dans tous les cas, présentent des résumés en basque. Ces exigences ont nécessité la création d'un service spécial, dit « Service du basque ».

[52] Article 3 du décret du 15 septembre 1982, EHAA-BOPV, 8 novembre 1982.

d) Dans les *mairies*, la présence du basque dépend pour beaucoup de la zone où elle se trouve (voir 2.2.2). Un des articles de la loi sur la normalisation du basque qui a fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil constitutionnel soutenait, justement, le droit d'employer uniquement le basque dans les rapports des citoyens avec l'Administration locale (municipalités) lorsque, en raison de la situation sociolinguistique de ceux-ci, la pratique de ce droit ne nuirait pas à autrui. L'article visait beaucoup de municipalités situées dans des zones bilingues à 90 %.

L'emploi du basque dans l'Administration implique que les secrétaires (et d'autres fonctionnaires tels que les commissaires aux comptes, etc.) soient bilingues. Or, dans le système espagnol, tout le personnel de l'Administration est recruté par concours d'État, ce qui impose presque automatiquement des secrétaires ignorant le basque; une forte polémique est née de cette question. L'affaire dite des secrétaires a duré plusieurs années, car un nombre important de maires du Parti nationaliste basque ont refusé d'engager des secrétaires issus de ce concours d'État, s'exposant par conséquent à des procès qui n'ont pas manqué de suivre. Un type de solution vient d'être proposé (journaux du 21 février 1985): dans les concours pour ces fonctionnaires, le barème accordé aux diverses connaissances est établi à 10 % pour la C.A.B. et à 25 % pour les *Diputaciones*, formule qui permet de prendre en compte la connaissance de la langue, ainsi que d'autres connaissances d'intérêt en Euskadi. On revalorise, en même temps, le rôle de l'Institut d'Administration publique cité au point 2.2.1.a.

2.5 Résumé

La Commission consultative du basque fait remarquer, dans un petit livre (Eusko Jaurlaritza, 1983b), l'importance pour le basque d'être employé dans des domaines de prestige et par des personnes de prestige social, tout en insistant sur le besoin de ne pas abandonner la langue dans des domaines moins formels. Recommandant la surveillance de l'apprentissage de la norme, cette commission propose d'en nommer une autre (Commission spéciale) qui devra s'occuper de différents travaux de recherche linguistique et sociolinguistique. Il ne nous a pas été possible de vérifier si cette deuxième commission a été créée.

Par ailleurs, on peut penser que:

a) le basque a gagné en prestige social; il serait difficile aujourd'hui d'alléguer que c'est une langue de paysans, les programmes de l'*E.T.B.* abordant des sujets aussi divers que ceux de la télévision espagnole. Or, si celle-ci a contribué fortement au recul du basque, on peut espérer que l'*E.T.B.* aura l'effet contraire (mais voir 3.3.4);

b) en particulier, aucune étude ultérieure ne pourra plus se référer à une lacune dans la langue de l'Administration; indépendamment des critiques certainement formulables, le basque a occupé ce domaine;

c) sa valeur sociale est passée de « inutile » (et même « négative » sous le franquisme) à « nécessaire » pour accéder à certains postes;

d) pour certains, connaître la langue est simplement prouver — moyennant un diplôme — qu'on la connaît, sans se soucier de pratique langagière ni de loyauté linguistique;

e) l'aménagement est trop récent pour mesurer correctement si le changement de statut a eu quelque influence sur la communication quotidienne et ordinaire, en dehors des centres de rayonnement.

III Aménagement de la langue

Il a souvent été signalé que le basque possède, par rapport à son extension, un grand nombre de variétés géographiques, mais, de fait, celles-ci peuvent se ramener à un nombre réduit de dialectes. L'intercompréhension est variable et dépend du groupement des isoglosses. Le sens de l'évolution des variétés semble montrer les mêmes tendances, ce qui peut appuyer une unité de structure linguistique (Michelena, 1964: 20-22).

3.1 Le premier travail de dialectologie revient au prince L.-L. Bonaparte, et la carte qu'il publia en 1863 (Bonaparte, 1863) montre les limites des dialectes dits « littéraires », dans lesquels sont distingués des sous-dialectes. Les premiers sont: le biscayen, le guipuzcoan, le haut-navarrais (septentrional et méridional), le bas-navarrais (occidental et oriental), le labourdin et le souletin.

3.2 Problèmes de standardisation

Le groupement des isoglosses devenant spécialement important entre le guipuzcoan et le biscayen (Michelena, 1964: 61), deux opinions ont été exprimées:

a) G. Lacombe (Lacombe, 1952), l'académicien J. Gorostiaga et C.C. Uhlenbeck (Michelena, 1964: 63 et 1981: 291-313) soutiennent l'idée commune qu'il n'y aurait que le biscayen, dialecte occidental, et un autre dialecte opposant ensemble toutes les autres variétés actuelles. Et cette première bipartition expliquerait « le saut quand on passe du guipuzcoan au biscayen », d'après Lacombe, ainsi que l'emploi par ce

dernier d'auxiliaires différents dans les conjugaisons et maintes autres particularités grammaticales ou lexicales comme l'existence en biscayen de mots non compris des autres Basques.

b) A. Tovar, L. Michelena et H. Vogt (Michelena, 1981) pensent autrement: Tovar reconnaît que le biscayen est un dialecte bien caractérisé, mais qu'il n'est pas indépendant (Tovar, 1959). Michelena va plus loin: en montrant que certaines formes du biscayen ancien se rapprochent plus que celles d'aujourd'hui des formes des autres dialectes, il rejette la bipartition du tronc commun et situe le biscayen comme « *un dialecte tout court* », ses particularités provenant, pour beaucoup, de « *son caractère marginal* » (Michelena, 1964). H. Vogt soutient l'unité primitive en s'appuyant sur les ressemblances entre les parlers actuels (Vogt, 1955).

Aucun des chercheurs ne nie une constatation évidente: dans la Communauté politique actuelle, deux variétés fort différentes existaient avant la fixation de la norme, le choix de celle-ci s'avérant donc décisif pour les rapprocher ou pour les éloigner.

La diversification linguistique demande d'autres précisions: au XVII[e] siècle, l'école de Sare (Labourd) avait produit ce qui est considéré comme la prose classique; et c'est un traité normatif établi sur la base du navarro-labourdin littéraire qui sert de grammaire dans le pays oriental (Lafitte, 1944). Dans le pays occidental, il existait depuis le siècle dernier un « biscayen unifié » et un « guipuzcoan unifié », tous les deux portés à l'écrit, mais, d'après Michelena (Michelena, 1982: 55-75, spéc. 64-66), vers 1936, « il n'y avait pas de norme qui eût cours hors de son groupe ou de son groupuscule ». On ne peut, toutefois, négliger le travail de fixation de la graphie réalisé par Sabino de Arana (Arana Goiri, 1965: 43-68, spéc. 63): on lui doit plusieurs graphèmes: *k* (palatale occlusive sourde), *tx*, *tz*, *ts* (affriquées sourdes palatale, dorsale et apicale, respectivement), *x*, *z* et *ś* (simplifiée en *s* plus tard) pour les fricatives correspondantes, *ŕ* (vibrante tendue) et *ll*, *ñ* (liquide et nasale palatales). Ces trois derniers ont été modifiés récemment.

3.3 L'Académie de la langue et le souci d'unifier

Elle a été fondée en 1919 et a son siège à Bilbao; un de ses premiers soucis est l'unification du basque. Son premier président présenta un projet en 1934 basé sur le « guipuzcoan complété », mais la tentative en resta là. Dans les débuts du franquisme, l'Académie se limita à survivre dans des conditions précaires. Le basque qu'on commença à enseigner à Bilbao vers 1950 est le biscayen unifié d'avant la guerre.

3.3.1 Esprit critique et volonté de changement

Entre 1955 et 1965, un esprit critique se propage contre la politique du Parti nationaliste alors dans la clandestinité et contre l'oubli de ses dirigeants et du gouvernement en exil à Paris de faire du basque le facteur d'intégration de la nation. Cette critique d'un passé proche dénonce d'abord un purisme lexical contre lequel l'Académie se prononce en 1959 (Euskaltzaindia, 1959), et fait découvrir un passé lointain: la littérature labourdine du XVII[e] siècle (Michelena, 1982: 69) qu'on auréole de prestige pour en faire la source d'une langue meilleure et d'un style différent. On émet des jugements de valeur sur les variétés du basque et la promotion du labourdin n'est pas fortuite: on légitime ainsi une nation basque unie — englobant tous les territoires où l'on parle basque — autour d'une langue unifiée. Malgré de possibles divergences sur ce basque unifié, une idée semble alors commune: changer la langue utilisée jusque-là. Par ailleurs, il est souvent dit qu'une norme unitaire était nécessaire comme langue des textes des *ikastola* (voir 1.6.2.a). Mais, comme ces centres n'existaient à l'époque qu'au Guipuzcoa et en Biscaye, le choix n'aurait dû se faire qu'entre le guipuzcoan et le biscayen.

3.3.2 La norme (*euskara batua*, basque unifié)

À l'automne 1968, l'Académie organise plusieurs réunions à Aranzazu (Guipuzcoa) afin de fixer les critères du basque unifié écrit, car ce n'est que la langue écrite qui est visée. Les premiers travaux portent donc sur la graphie: on y introduit le graphème *h*, prononcé avec aspiration et ayant une valeur phonologique dans les parlers orientaux, mais non dans les parlers occidentaux; l'imposition dans la norme de cette lettre, fantôme pour la plupart des locuteurs, déclenche les plus vives discussions, explicables seulement si l'on tient compte de la valeur fétiche de l'écriture. On modifie la graphie de la vibrante double qui passe de *ŕ* à *rr*, en position intérieure, tout en laissant *r* à l'initiale et à la finale, compte tenu de la neutralisation de l'opposition « lâche/tendu » dans ces positions.

En grammaire, on retient les formes du navarro-guipuzcoan avec certaines « touches de labourdin » (Michelena, 1982: 71), dont l'ergatif pluriel en *-ek* (face à *-ak* atone des parlers occidentaux et en particulier dans les parlers biscayens). Le morphème d'accompagnement *-gaz* du biscayen est exclu de la déclinaison. De fait, l'Académie ne fait qu'approuver les paradigmes de la déclinaison nominale fixés en 1964 lors d'une réunion d'écrivains tenue à Bayonne.

Un choix difficile concerne les formes des verbes auxiliaires. La structure de la langue exigeant du verbe d'être porteur des morphes de chacun des actants de l'énoncé, la forme verbale prend une énorme importance. Ici encore, ce sont les paradigmes du navarro-guipuzcoan qui sont acceptés, en écartant les auxiliaires propres au biscayen. Celui-ci se révèle donc le grand perdant. Michelena justifie son rejet en alléguant le caractère marginal du biscayen et parce que Bilbao n'était pas suffisamment bascophone en 1968 (Michelena, 1982: 72); la décision ne tient pas compte de ce que le biscayen est, pourtant, le dialecte qui compte le plus grand nombre de locuteurs (voir 1.1 et note 11).

La norme, dans notre cas, est donc explicite, unitaire et non variationniste (Marcellesi, 1984).

3.3.2.1 Diffusion: réactions favorables

La norme a été publiée dans la revue de l'Académie *Euskera* (1968) et a été diffusée quelques années plus tard à travers des publications des Pères franciscains d'Aranzazu, ordre auquel appartient le président de cette institution. Ainsi, l'*Editorial Franciscana Aranzazu* publie une série « *Sobre unificación del euskera escrito* », dont les titres sont significatifs: *Hacia la lengua literaria común* ou *La declinación del vasco literario común* (Villasante, 1971, 1972). C'est la même maison qui publie différents ouvrages d'autres membres de l'Académie, qui ont le même but (Larresoro, 1975).

Une partie importante des bascophones, même biscayens, accepte et soutient la norme, et les publications périodiques d'expression basque ont changé leur langue, leur écriture, leur style en peu de temps (*Anaitasuna*, de Bilbao et *Zeruko Argia*, de Saint-Sébastien, par exemple).

Dans cette acceptation acritique et enthousiaste, on peut voir, a posteriori, l'effet de la valeur spéciale que détient l'Académie basque du fait d'être le seul organisme commun à toutes les régions du pays. D'un point de vue politique, en effet, le projet de constituer une seule nation englobant tous les territoires ne peut être que facilité si l'on accepte et l'on défend activement une seule variété (appelée en plus *basque unifié*) dont la valeur symbolique d'intégration est constamment soulignée. Cet aspect ressort d'une enquête auprès des locuteurs qui ont le basque comme langue acquise; l'enquête a été publiée en 1975 (Askoren Artean, 1975).

À la même époque, l'Académie se charge de l'élaboration d'un ouvrage collectif concernant l'évolution du statut du basque à travers

l'histoire, sa situation à ce moment-là, ainsi que la situation d'autres langues minoritaires (Euskaltzaindia, 1977).

En septembre 1978, l'Académie organise un congrès pour la révision du basque unifié. On soutient de nouvelles modifications de la graphie: la liquide et la nasale palatales, transcrites jusqu'alors par *ll* et *ñ* respectivement, seront désormais écrites *l* et *n*, en tenant compte de ce que les sons palataux ne le sont pas partout, et qu'ils proviennent souvent (mais pas toujours dans tous les parlers) d'un fait de distribution dans la chaîne.

Cette même année, l'Académie organise dans tout le pays une campagne dite « *Bai Euskarari* » (Oui au basque) qui obtient un grand succès, surtout en ce qui concerne le soutien économique accordé à l'organisme. On y fait valoir le besoin de réagir en faveur de la norme, sans laquelle le basque ne pourrait pas survivre.

Par ailleurs, dès que la norme a été établie et diffusée, l'Académie a assuré l'alphabétisation des adultes. Pour certains bascophones, il s'agit bien d'apprendre, en plus de certaines règles grammaticales, à lire et à écrire correctement. Mais, dans le cas de bascophones biscayens, il s'agit (encore aujourd'hui) de leur enseigner, moyennant des règles normatives, une grammaire (en particulier les déclinaisons nominales et les conjugaisons) qu'ils ne possèdent pas dans leur « norme implicite » (Aléong, 1983: 255-280, spéc. 269); celle-ci, en outre, même soumise à un processus de réflexion (que les locuteurs normaux n'ont pas à faire), ne leur permet pas d'arriver à une telle grammaire.

La norme a été diffusée aussi par un autre moyen. Comme il a déjà été signalé (2.3.6.a), avant que le gouvernement prenne sa place, c'est l'Académie qui établissait les examens et qui décernait les diplômes de connaissance de la langue.

3.3.2.2 Réactions contraires

Outre les premières discussions sur la graphie, on peut distinguer deux attitudes: a) celle qui soutenait que l'unification était prématurée et n'offrirait aucun avantage; b) celle qui voyait bien la nécessité de l'unification, mais refusait la norme fixée.

La première attitude apparaît explicitement dans un livre de 1971 qui soutient qu'une unification linguistique ne peut pas provenir d'une élaboration technique faite en si peu de temps, mais doit être « le

résultat du jeu lent de diverses forces historiques, qu'on les appelle forces politiques, colonisatrices, sociales, économiques, démographiques, culturelles ou de prestige littéraire[53] ».

La deuxième attitude apparaît publiquement lors du congrès de 1978: là sont remis en cause la déclinaison nominale établie, les paradigmes verbaux, certains faits syntaxiques, en un mot le choix déjà arrêté. Pour avoir participé à ce congrès, nous pensons que les opinions qui se sont le plus fait entendre étaient représentées par deux types de publics et deux types de discours: la norme fixée était soutenue, hormis le cas de certains académiciens de la Biscaye qui avaient déjà abandonné les discussions, par tous les autres académiciens (dont un de grand renom, Luis Michelena, professeur d'université), ainsi que par des philologues et linguistes. Les opinions contraires (dont nous ne jugeons pas le bien-fondé) étaient exposées par des personnes non investies du même prestige.

Sans accord entre les parties, ce congrès tenu à Vergara (Guipuzcoa) amena la fondation d'un organisme qui se proclama Académie populaire (*Euskerazaintza*), créée pour s'occuper du basque parlé et qui semble mener une vie languissante, surtout si on la compare à la grande activité déployée par l'Académie basque depuis 1979.

Cela ne signifie pas que toutes les voix se sont tues: les journaux de la C.A.B. se font l'écho périodiquement de l'inquiétude régnant en Biscaye (voir *infra*) et acceptent des collaborations en basque biscayen. En 1981, un manifeste signé par des personnalités de la région est envoyé au gouvernement: on y demande l'emploi du biscayen en Biscaye pour freiner le recul du basque. Un livre récent s'intitule d'ailleurs *El libro negro del euskara* (Basterretxea, 1984) et rend compte d'une possibilité d'unification qui n'aurait pas écarté le biscayen.

3.3.3 La norme, langue officielle

En 1979, le statut d'autonomie résout le dilemme, son article 6.4 indiquant: « *Euskarari dagozkionetan, Euskaltzaindia izango da erakunde aholku-emaile* » et, en espagnol, puisque tout le texte est bilingue: « *La Real Academia de la Lengua Vasca — Euskaltzaindia — es*

[53] J.J. Mokoroa (1971: 33 ss.). — Cet auteur, dans la ligne de pensée de F. de Saussure, soutient que la langue n'appartient concrètement à personne, et que ce n'est qu'à travers l'usage des paroles individuelles qu'on y a accès. Dans la polémique qu'il soutient avec Michelena, c'est l'opposition usage/grammaire qui est sous-jacente, comme dans beaucoup de théories linguistiques d'ailleurs.

institución consultiva oficial en lo referente al euskera » (Euska Kontseilu Nagusia). Le texte espagnol en dit davantage puisqu'il inclut *oficial*, inexistant dans la version basque. Dans les deux versions apparaît une ambiguïté provenant de l'indétermination (consciente, suivant les discussions de l'époque) du syntagme prédicatif: *es institución* et non pas *es la institución*, comme on attendrait; en basque, l'absence de déterminant rend la phrase agrammaticale pour beaucoup, car on dirait, d'une façon générale, *aholku-emailea* et non pas *aholku-emaile*, comme dit le texte. On cherche certainement à montrer que d'autres organismes pourraient être également consultatifs. Dans la pratique, néanmoins, c'est l'Académie basque qui joue ce rôle en exclusivité. Le texte même du statut, par ailleurs, est écrit en accord avec la norme.

Ainsi, bien que certains conseils municipaux de Biscaye aient proposé le biscayen comme langue de leur administration, l'emploi de la norme dans l'administration commune, son caractère obligatoire pour y accéder, son emploi dans les principaux médias ainsi que dans les discours du pouvoir, etc., lui confèrent du prestige, tout en la présentant comme la variété non marquée, face surtout au biscayen. Celui-ci devient progressivement « le dialecte », étant donné que, dans la communauté politique d'Euskadi, la rivalité oppose le basque unifié (guipuzcoan-navarrais) au biscayen; comme il a déjà été signalé, les autres variétés ne font pas partie aujourd'hui de la C.A.B.

3.3.4 Évolution de la normalisation

L'enseignement de la norme à des enfants bascophones biscayens a produit des problèmes de compréhension avec leurs parents, bascophones également, et un effet psychologique plus grave encore: la déception chez ceux-ci de constater que, ayant conservé dans des conditions difficiles une langue pourchassée, au moment où, devenue officielle, cette langue jouit d'une valeur sociale, ils se voient non seulement écartés de la communication formelle (langue de la télévision spécialement), mais encore méprisés par leurs enfants, en raison de leur basque biscayen. De fait, dans les aires de cette variété, il s'est créé une nouvelle diglossie (Ferguson, 1959: 325-340) entre la norme officielle et celle du biscayen, ce qui est grave parce que beaucoup d'usagers ne connaissent que la variété « *low* », et parce que cette nouvelle diglossie vient s'ajouter à la diglossie existant dans toute la région entre le basque et l'espagnol.

Qui plus est, des connotations idéologiques, largement répétées lors de la défense de la norme, continuent à définir les variétés en question:

$$\frac{\text{biscayen}}{\text{rétrograde}} \;/\; \frac{\text{basque unifié} = \text{norme}}{\text{progressiste}}$$

Ainsi, on constate (bien qu'on manque de statistiques) que, chez beaucoup de familles bascophones biscayennes, la langue de la famille est devenue l'espagnol. Il est facile d'observer, en plus, que, dans maints villages de la Biscaye, l'emploi oral de la norme provoque chez l'interlocuteur une réplique d'admiration d'abord (témoignant de son complexe d'infériorité) et, ensuite, son recours à l'espagnol. Dans ces conditions, le Département de l'éducation a décidé en 1982 — après avoir consulté l'Académie — qu'en Biscaye (donc, pas dans toute l'aire du biscayen), l'enseignement primaire des écoliers bascophones doit les conduire à maîtriser le basque, mais que la variété retenue peut être la norme ou le biscayen unifié (Eusko Jaurlaritza, 1982). En 1984, une équipe de professeurs d'une École normale de la région a proposé des modalités d'application de cette décision. À l'heure actuelle, il semble qu'il n'y aurait pas d'entrave de la part de l'Administration à un enseignement primaire en biscayen.

Mais, en pratique, la situation est tout autre: on manque de professeurs, car la majorité se sont formés pour l'enseignement après que la norme eut été établie, leurs connaissances grammaticales se limitant à cette variété; plusieurs d'entre eux, en outre, entretiennent sûrement les connotations idéologiques signalées et seraient peu disposés (ou même réfractaires) à fournir un nouvel effort d'apprentissage à l'heure actuelle.

Les conséquences du choix d'une norme unitaire et non variationniste semblent se manifester à travers les enquêtes portant sur l'alphabétisation et sur l'apprentissage. Ainsi:

a) *Rapport entre l'endroit de résidence et le degré d'alphabétisation des bascophones* (%)

	C.A.B.	Alava	Biscaye	Guipuzcoa
Alphabétisés	56,8	60,7	49,8	61,8
Ayant l'intention	4,1	3,6	6,2	2,6
Sans intention	39,1	35,7	44,1	35,7
N:	511	28	211	272

(Eusko Jaurlaritza, 1983a: 54)

b) Dans le rapport entre l'origine et l'alphabétisation, l'étude ne retient que les deux régions de la C.A.B. qui groupent la plupart des

bascophones: le Guipuzcoa et la Biscaye. Voici les chiffres (Eusko Jaurlaritza, 1983a: 59):

	Biscaye	Guipuzcoa
	%	%
Bascophones (natifs) alphabétisés	50,5	62,5
Bascophones (natifs) ayant l'intention	5,7	3,3
Bascophones (natifs) sans intention	43,8	34,2
N:	211	272

Ces tableaux montrent que, si les bascophones sont originaires de la Biscaye ou bien s'ils y habitent, ils sont moins nombreux à être alphabétisés et moins désireux de le devenir. Les chiffres du premier tableau sont spécialement symptomatiques et il semble banal de se limiter au commentaire de l'étude: « Les bascophones de langue maternelle alphabétisés n'atteignent pas 60 %. Et cela, par la faute [*sic*] des Biscayens, qui se situent dans les 50 %. C'est, de plus, en Biscaye qu'il y a la plus grande proportion de personnes sans intention de s'alphabétiser » (Eusko Jaurlaritza, 1983a: 59). Car il aurait été raisonnable de suggérer qu'une cause évidente de la différence entre le pourcentage d'alphabétisés au Guipuzcoa et en Biscaye réside dans la différence de coût, compte tenu de ce que « la maîtrise du code normatif exige un effort d'apprentissage en proportion directe avec l'écart qui sépare les usages individuels spontanés, c'est-à-dire ceux qui proviennent du milieu familial et social, et le code visé » (Aléong, 1983: 277). Mais l'étude du gouvernement basque réduit le sociolinguistique au sociologique. En outre, un plus grand refus en Biscaye de l'alphabétisation pose une question: la norme a-t-elle pour tous une même valeur d'intégration?

c) Quant à l'apprentissage, on signale dans un rapport: « Il semble que la présence du basque ou le contact avec cette langue pousse les gens à l'apprendre », mais les résultats présentés contredisent cet énoncé (Eusko Jaurlaritza 1983a: 60):

Rapport entre le lieu de naissance et l'apprentissage du basque (%)

	Alava	Biscaye	Guipuzcoa	Navarre	Reste
Ont appris	13,9	11,8	24,6	10,0	4,0
Ont essayé	26,1	37,5	42,7	20,0	16,2
N'ont pas essayé	60,0	50,6	32,7	70,0	79,8
N:	142	491	159	27	510

La présence du basque étant plus grande en Biscaye qu'en Alava (voir 1.5), on peut se demander pourquoi le rapport annoncé ne se

manifeste pas, les tentatives en Biscaye, de surcroît, étant supérieures. Et, si l'on compare les chiffres de la Biscaye à ceux du Guipuzcoa, les tentatives sont supérieures, mais la différence (5,2) est nettement inférieure à la différence entre les pourcentages de succès (12,8).

d) Voici, enfin, les chiffres concernant les échecs[34]:

Région de naissance	Tentatives	Échecs (%)
Alava	66	65,2
Biscaye	275	76,0
Guipuzcoa	142	63,4
Navarre	9	66,7
Autres régions	107	80,4

Le pourcentage d'échecs est élevé pour les personnes originaires de toutes les régions. Pour ceux de la Biscaye, il devient alarmant: plus de trois sur quatre échouent. L'étude du gouvernement ne s'y arrête pas et présente les pourcentages d'échecs en relation avec d'autres variables (ascendance, sexe, âge, niveau d'instruction, journal lu) en avouant que son analyse est « forcément partiale étant donné la multiplicité des aspects ou des dimensions ». Or, une importante variable a été, ici aussi, négligée: la variété de la région. Pour ce qui est de la Biscaye, en effet, l'écart entre sa variété et la norme permettrait peut-être d'expliquer, en partie du moins, les résultats antérieurs[35]. On peut, en effet, penser qu'en Biscaye, l'effort accompli par les apprenants ne trouve pas de récompense puisqu'ils ne peuvent pas communiquer avec les bascophones proches de la région. Ce serait la « punition », d'où l'échec (Corbeil, 1983). Pour d'autres apprenants, c'est simplement comme si les bascophones biscayens n'étaient pas bascophones, tant cette variété a été stigmatisée. Sa valeur, totale entre bascophones natifs de l'aire biscayenne, devient nulle dans la communication formelle de nos jours, ainsi que pour accéder à des postes de travail, possibilité de plus en plus importante aux yeux des étudiants; ceux-ci se limitent dès lors à la seule variété exigée, sacrifiant la communication.

La notion de niveau de langue, répondant à une hiérarchie diffusée idéologiquement, est ainsi installée. Or, compte tenu de ce que l'acquisition d'une langue au moyen de cours n'arrive que très difficilement à

[34] Eusko Jaurlaritza (1983a: 66-67). Rapportés à la région de résidence, les résultats sont encore pires pour la Biscaye, car on a: Alava: 70,1; Biscaye: 79,5; Guipuzcoa: 62,7; C.A.B.: 72,5.

[35] Pour une interprétation plus détaillée, voir K. Rotaetxe (1985).

égaler la compétence qu'en ont les locuteurs de langue maternelle, on peut remettre en question la décision qui a été prise.

IV Les attitudes

La notion d'attitude apparaît dans les premières enquêtes à travers la valeur que les témoins confèrent à l'apprentissage du basque de la part de leurs enfants.

— Ainsi l'enquête SIADECO propose:

AIMERIEZ-VOUS QUE VOS ENFANTS APPRENNENT À PARLER LE BASQUE?

— OUI	83,0 %
— INDIFFÉRENTS	5,4 %
— NON	1,7 %
— SANS RÉPONSE	9,9 %

Aux questions concernant la conservation et la diffusion du basque, les réponses affirmatives sont aussi très élevées: 86,5 % (Euskaltzaindia, 1979a: 68).

— L'enquête AZTERKA pose la question aux non-bascophones qui, en plus, sont indifférents aux problèmes de la survie de la langue, ce qui rend les réponses plus significatives: OUI: 63 %; NON: 12 %; NSP/NRP: 25 % (Azterka, 1981: 115).

L'étude du gouvernement a mené autrement sa réflexion:

a) vision optimiste ou pessimiste du basque: 90 % pensent que le basque a un avenir prometteur, alors que 5 % se sentent pessimistes;

b) la langue basque est-elle capable d'exprimer des contenus scientifiques? OUI: 80 %, NON: 10 %;

c) la langue s'identifie-t-elle au peuple basque? OUI: 70 %, NON: 25 % (Eusko Jaurlaritza, 1983a: 41).

Ainsi, dans les trois enquêtes, les réponses des témoins accordent à la langue une valeur positive, souhaitant que leurs enfants l'apprennent, même lorsqu'ils sont eux-mêmes indifférents au problème.

V Conclusions

5.1 État de la politique linguistique: problèmes à résoudre

Nous avons déjà donné notre opinion sur quelques problèmes que nous reprendrons. En ce qui concerne *l'état* de la politique linguistique, il semble que l'on doive signaler l'existence en Euskadi de deux politiques linguistiques qui ne coïncident pas.

Celle du gouvernement basque, comme il a été vu, qui déploie ses efforts pour réduire la diglossie (occupation de divers domaines sociaux) et pour augmenter le bilinguisme. Coûteuse à tous les points de vue (efforts humains, investissements monétaires), elle s'avère nécessaire même si ses résultats ne peuvent pas être perçus immédiatement. En revanche, comme il a été montré au point 2.1, la politique du gouvernement de Madrid tient à réserver certains domaines à l'espagnol. Or, cette défense de la suprématie de l'espagnol est non seulement un obstacle à la politique du gouvernement autonome, mais diminue sensiblement les stimuli sociaux nécessaires à l'apprentissage du basque.

5.2 Uni-/bilinguisme

À l'heure actuelle, l'unilinguisme basque n'étant pas prévisible, on ne peut penser qu'à un bilinguisme. Cela dit, les chiffres actuels doivent être dépassés pour parvenir à un certain équilibre unilingues/bilingues; l'enseignement est, de ce fait, essentiel et on compte beaucoup sur les bascophones d'apprentissage[56]. Mais si l'on veut que leur nombre arrive à corriger dans la société le déséquilibre actuel des langues, il faudrait qu'ils fussent capables de s'exprimer pour leurs besoins quotidiens dans un basque parlé souple et vivant, moins soucieux même de certaines règles grammaticales (d'ailleurs inexistantes chez beaucoup de locuteurs de langue maternelle) (Euskaltzaindia, 1981: 465-477, spéc. 474), mais porteur de toutes les caractéristiques d'un code oral: traits phonologiques au complet, discours en situation, etc. Or, très peu de néo-bascophones y arrivent, car une norme fixée pour l'écrit (voir 3.3.2) a été confondue, dans l'enseignement, avec la pratique orale de la langue (Rotaetxe, 1981c: 43-53, spéc. 44-46). Un autre type d'enseignement qui viserait davantage la communication, c'est-à-dire l'aspect pragmatique de la langue (Euskaltzaindia, 1983: 559-570), aurait pu être adopté afin d'augmenter dans une première étape le nombre d'usagers,

[56] Voir, par ex., la typologie établie dans Eusko Jaurlaritza (1983a: ch. I).

même si leurs connaissances restaient limitées, et les faire accéder au registre appelé « langue parlée ». Mais ce n'est qu'en 1984 qu'un groupe d'enseignants a élaboré et commencé à utiliser une méthode dite « communicative » (A.E.K., 1984) qui pourra, si elle est bien utilisée, produire des bilingues actifs. Cette méthode n'est pas utilisée correctement dans nos facultés universitaires, car la section de philologie basque semble continuer à ignorer que nous devons surtout former de bons enseignants.

5.3 Relations majorité/minorité

Si l'on entend par là les relations entre les groupes, elles sont bonnes, étant donné que l'enseignement du basque ne saurait représenter, dans les conditions décrites, un danger pour l'espagnol, langue encore aujourd'hui « *high* ».

Malgré tout, il y a eu des réactions contraires à une politique favorable au basque de la part de personnes qui, incroyablement, maintiennent de vieux stéréotypes: caractère primaire du basque, incapacité pour l'abstraction, etc., positions insoutenables scientifiquement et injustes socialement. Par ailleurs, de temps en temps, des partis politiques non basques (dans le sens où cette expression a été expliquée) cherchent à creuser un fossé entre deux communautés, dont l'une, basque et bascophone, serait privilégiée. Le rappel que l'on fait de leur origine aux immigrants ainsi que l'appel à ne pas s'intégrer en Euskadi ont été exploités lors des dernières élections au parlement de Madrid (1982) par le parti qui, depuis, y est au pouvoir (P.S.O.E.).

5.4 Aspects prospectifs

a) avenir des langues

Hormis le basque (ou l'espagnol), la première langue seconde dans les centres d'enseignement (publics ou privés) de la C.A.B. est, de nos jours, l'anglais, qui a devancé de beaucoup le français qui tenait cette place. Le remplacement, amorcé il y a une quinzaine d'années, semble aller augmentant et certains professeurs de français manquent d'élèves dans leurs lycées. L'avenir de l'espagnol ne se ressentira certainement pas de l'expansion de l'anglais, si ce n'est par le grand nombre d'emprunts passés rapidement dans les vocabulaires de spécialité. On peut cependant penser que la communauté hispanophone (du moins en Espagne) n'a pas été touchée par un phénomène comparable au « franglais ». Mais l'avenir du basque risque de s'en ressentir pour deux raisons: chez un nombre croissant de gens importants du pays, l'anglais n'est pas seulement la *lingua franca* de notre époque, mais aussi la langue dans laquelle on reçoit (de la Grande-Bretagne, des États-Unis,

principalement) un enseignement de plus haute qualité. En conséquence, pour certains, si l'on doit fournir un effort d'apprentissage d'une langue seconde, autant le faire pour la plus rentable dans les domaines de la communication internationale et de l'acquisition des dernières recherches dans la plupart des disciplines.

b) langue nationale et langue internationale

Le basque a un certain rayonnement international, non pas en tant que langue de communication — cela va sans dire —, mais en tant qu'objet de recherche linguistique.

Le souhait souvent formulé d'une Europe des peuples ou de nations sans État (Héraud, 1966) permettrait peut-être une présence internationale de notre langue, ne serait-ce que symbolique. Le Parti nationaliste basque, majoritaire aujourd'hui, a demandé que, lorsque l'Espagne entrera dans la Communauté européenne, l'Euskadi y soit présent, en tant que tel; il y aurait là une possibilité.

c) langue nationale et langue de la science

De nombreux efforts sont faits pour publier des ouvrages scientifiques en basque, ce qui signifie l'emploi de la langue pour la première fois dans un grand nombre de matières où les termes basques font défaut. On assiste ainsi à des créations fréquentes et au problème de l'intégration des emprunts, dans tous les domaines. À cet égard, l'une des questions les plus urgentes est celle de la graphie des emprunts, étant donné que c'est à travers l'écriture principalement que ces mots savants se diffusent. Dans ce but, l'Académie discute de la question depuis quelque temps dans des commissions créées à cet effet. L'effort de faire du basque un véhicule de contenus scientifiques est absolument nécessaire, surtout pour l'avenir. Mais aujourd'hui, mis à part l'acharnement de certains pionniers, la langue de la science en Euskadi n'est pas le basque. Nos études universitaires et nos travaux de recherche utilisent en général l'espagnol (voir les titres de notre bibliographie), ou le français ou l'anglais pour les publications. Pour la lecture, nous recourons, selon les disciplines et les possibilités de chacun, à l'espagnol, au français et, souvent, à l'anglais, surtout pour les matières d'un développement récent ou en transformation.

d) perspectives d'avenir de l'aménagement linguistique

Malgré ce qui a été dit au point 5.1, les conditions sociopolitiques actuelles ont permis au basque d'atteindre un statut difficilement rabaissable dorénavant. Même s'il est risqué de faire des pronostics, on peut penser que l'avenir de la langue dépendra de l'emploi que nous en

ferons, mais aussi d'une politique qui mette tout en œuvre pour qu'on entende bien davantage parler basque, unifié ou biscayen peu importe. À notre avis, la politique linguistique, jusqu'à présent, a incité bien des personnes à connaître la langue, mais pas tellement à la pratique langagière, alors qu'une langue, toute langue, *doit* se parler. Il faut donc une politique qui encourage la linguistique descriptive afin de connaître le fonctionnement du code oral et de donner à ce code l'importance qui n'aurait jamais dû lui être ôtée, puisque le basque n'est pas une langue morte. On a adopté pour le basque une norme unitaire présentant cet « excès de stabilité » qu'attribuait P.L. Garvin (1983) à certaines normes européennes, alors que la norme aurait dû être plus flexible et surtout ne pas écarter injustement le biscayen, norme implicite de la majorité des bascophones de la C.A.B. Car ce n'est qu'en adoptant cette flexibilité que la norme du basque remplirait la fonction « participatoire » signalée par Garvin (1983) comme une des fonctions de *toute* variété codifiée comme norme.

Pour finir, en reprenant nos paroles du début, la publication du présent ouvrage permettra sans doute de faire connaître de nouvelles voies capables de renforcer celles qui existent chez nous et dans lesquelles de grands efforts humains ont été investis, ou bien de les modifier pour les améliorer. Quoi qu'il en soit, le trajet à parcourir par le basque, c'est-à-dire par nous bascophones, est encore long.

Bilbao, avril 1985

Bibliographie

Sigles employés :

- BCCGPV-EKNAO : *Boletín Oficial del Consejo General del País Vasco — Eusko Kontseilu Nagusairen Aldizkari Ofiziala*, Vitoria-Gazteiz.
- EHAA-BCPV : *Euskal Herriko Agintarintzaren Aldizkaria — Boletín Oficial del País Vasco*, Vitoria-Gazteiz.
- BOE : *Boletín Oficial del Estado (Gaceta de Madrid)*, Madrid.
- ASJU : *Anuario del Seminario de Filología Vasca « Julio de Urquijo »*, Saint-Sébastien.

A.E.K. (1984), *Hormiduriak komunikaziorako urratsak*, Bilbao, Euskal Herriko Talde didaktikoa.

ALÉONG, S. (1983), « Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique » dans : Bédard et Maurais (1983 : 255-280).

ARANA ETA GOIRI, S. (1965 [1886]), *Obras completas*, Buenos Aires.

ASKOREN ARTEAN (1975), *Euskaldunberriekin euskaraz*, Bilbao, Cinsa.

AZTERKA (dirección Francisco José LLERA) (1981), *Informe sociológico de las actitudes políticas de la población de la Comunidad Autónoma Vasca*, Bilbao, Universidad de Deusto (polyc.).

BARTHES, R. (1964 [1953]), *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil.

BASTERRETXEA « OSKILLASO », J. (1984), *El libro negro del euskara*, Bilbao, La Gran Enciclopedia Vasca.

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS (1983), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Le Robert.

« Bilinguisme et diglossie », *La linguistique* (Revue de la Société internationale de linguistique fonctionnelle — Journal of the International Society of Functional Linguistics), 1982/1, vol. 18.

BONAPARTE, Louis-Lucien (1863), *Carte des Sept Provinces Basques montrant la délimitation actuelle de l'Euscara et sa division en dialectes, sous-dialectes et variétés*, par le Prince Louis-Lucien Bonaparte, Drawn, Engraved and Printed at Standford's Geographical Establishment, London.

BRUNOT, F. (1966), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris.

CALVET, L.-J. (1974), *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.

COLLECTIF (1952 [1924]), *Les langues du monde*, Paris.

_____ (1977), « Euskal Unibersitatea », *Jakin* 1 (Bigarren Aldia).

_____ (1983), « Pour un statut de la langue et de la culture basques » dans: UNED *Soziolinguistika Jardunaldiak*, Bergara.

CORBEIL, J.-C. (1983), « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique » dans: Bédard et Maurais (1983: 281-303).

DEEN, H.G.H. (1937), *Glossario duo Vasco-Islándico*, Amsterdam.

DIXON, R.M.W. (1979), « Ergativity », *Language* 55/1.

EUSKALTZAINDIA — REAL ACADEMIA DE LA LENGUA VASCA — ACADÉMIE DE LA LANGUE BASQUE (1959), Euskara IV, Bilbao.

_____ (1977), *El libro blanco del euskara*, Bilbao.

_____ (1979a), *Conflicto lingüístico en Euskadi* (Informe SIADECO), Bilbao.

_____ (1979b), *Euskal Herriko Udalen Izendegia*, Bilbao.

_____ (1981), *Euskalarien Nazioarteko Jardunaldiak — Iker 1*, Bilbao.

_____ (1983), *Piarres Lafitte-ri Omenaldia — Iker 2*, Bilbao.

EUSKO JAURLARITZA (Hezkuntza, Unibertsitate eta Ikerketa Saila) (1982), *Euskararen erabilera bizkaiko irakaskuntzan*, Vitoria – Gazteiz.

_____ (1983a), *Euskararen borroka*, Vitoria – Gazteiz.

_____ (Euskararen Aholku Batzordea) (1983b), *Euskararen Politikarako Oinarriak*, Vitoria Gazteiz.

_____ (Euskara Zerbitzua, Hezkuntza eta Kultura Saila) (1984a), *IRALE-Irakaslegoaren Alfabetatze-Euskalduntzea-Aurkezpena*, Vitoria – Gazteiz.

_____ (1984b) *H.A.B.E., 1982-1983 Ikasturtea*, Vitoria – Gazteiz.

_____ (1984c) *E.I.M.A. Programa: Euskal Ikasmaterialgintza*, Vitoria — Gazteiz.

EUSKO KONTSEILU NAGUSIA — CONSEJO GENERAL VASCO (s.d.), *Autonomi Estatutoa — Estatuto de Autonomía*.

FERGUSON, Ch.A. (1959), « Diglossia », *Word* 15, pp. 325-340.

FISHMAN, Joshua A. (1967), « Bilingualism With and Without Diglossia; Diglossia With and Without Bilingualism », *Journal of Social Issues* XXIII, pp. 29-38.

_____ (1971), *Sociolinguistique*, Paris, Nathan, Bruxelles, Labor.

GALLUP (1985), *Informe resumen del estudio de audiencia de televisión y radio en Euskadi*, IG.2009.

GARVIN, Paul L. (1983), « Una teoria funcional de la planificación lingüística », Bilbao, coll. « Langue et Société », non publié.

GIACOMO, M. (1975), « La politique à propos des langues régionales: cadre historique », *Langue française* 25, pp. 12-23.

Gure ikastola, Aranzazu (Guipuzcoa), *Jakin*, 1972.

HÉRAUD, G. (1966), *Peuples et langues d'Europe*, Paris, Denoël.

HARITSCHELHAR, J. (1975), « L'enseignement du basque », *Langue française* 25, pp. 62-70.

« Ikastolatik Eskola publikora », *Jakin* 28, 1983 (numéro spécial) Uztaila-Iraila, Aranzazu.

IRIGOYEN, A. (1977), « Gernikako Batzarreak eta Euskara », *Anaitasuna*, août 1977, Bilbao.

IRIZAR, P. de (1949), « Los dialectos y variedades del vascuence » dans: *Homenaje a Julio de Urquijo* I, Saint-Sébastien.

_____ (1973a), « Los dialectos y variedades de la lengua vasca. Estudio lingüístico-demográphico », *Boletín de Amigos del País* XXIX/1-2-3.

_____ (1973b), « Los dialectos y variedades de la lengua vasca. Variedades desaparecidas y variedades amenazadas de rápida extinción. Su evolución en el transcurso de un siglo », *ASJU* VII.

LACOMBE, G. (1952 [1924]), « Langue basque » dans: Collectif, *Les langues du monde*, Paris.

LAFITTE, P. (1944), *Grammaire basque (navarro-labourdin littéraire)*, Bayonne, Le livre.

LAFON, R. (1960), « La lengua vasca », *Enciclopedia lingüística hispánica* I, Madrid.

LARRESORO (1975), *Euskara batua zertan den*, Oinati (Guipuzcoa), Editorial Franciscana, Aranzazu.

MARCELLESI, J.-B. (1981), « Bilinguisme, diglossie, hégémonie: problèmes », *Langages*, mars 1981, p. 61.

_____ (1984), « Implications du processus d'individuation sociolinguistique corse » dans: *Problèmes de glottopolitique*, Symposium international, vol. I, prépublications, Rouen.

MENENDEZ-REIGADA (1939), *Catecismo patriótico español*, 3e éd., Salamanque.

MICHELENA, Luis (1964), *Sobre el pasado de la lengua vasca*, Saint-Sébastien, Auñamendi.

_____ (1977), *La lengua vasca*, Durango.

_____ (1981), « Lengua común y dialectos vascos », *ASJU*, XV, pp. 291-313.

_____ (1982), « Normalización de la forma escrita de una lengua: el caso vasco », *Revista de Occidente*, pp. 10-11, Extraord. « El bilingüismo: problemática y realidad », Madrid, pp. 55-75.

MINISTERIO DE EDUCACIÓN Y CIENCIA (1982), *Informe sobre la Enseñanza de las lenguas españolas y Bilingüismo*, Madrid.

_____ (1969), *La educación en España — bases para una política educativa*, Madrid.

MOKOROA J.J. (1971), *Lengua vasca de hoy y de mañana*, Saint-Sébastien, Auñamendi.

Recensement général de la population, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, n° 64, 1975.

RICA, M. (1975), « Traduction en basque de termes politiques sous la Révolution », *ASJU*, Saint-Sébastien (mémoire de maîtrise dirigé par K. Rotaetxe).

ROTAETXE, Karmele (1978a), « Lingüística-lógica: la construcción ergativa vasca », *Revista Española de Lingüística* 8, Madrid.

_____ (1978b), *Estudio estructural del euskara de Ondárroa*, Durango.

_____ (1979), « Aditza eta numeralen arteko konkordantziaz », *Fontes linguae Vasconum* 32, Pampelune.

_____ (1980), « Ergatiboaren sujetotasunaz », *Euskara* XXV, 1980/2.

_____ (1981a), « Interférence du sociolinguistique dans l'intégration d'apports français en basque » dans: *Proceedings 7th International Colloquium of Functional Linguistics*, University of St. Andrews, Écosse, pp. 206-210.

_____ (1981b), « Linguistique théorique — Linguistique appliquée — Enseignement du basque » dans: Euskaltzaindia (1983: 465-477).

_____ (1981c), « Irakaskuntzaren sistema eta euskararen irakaskuntza », *Jakin*, 19-20: Elebitasunaren auzia ikastoletan, pp. 43-53.

_____ (1982), « Normatividad y grammaticalidad », *Revista española de lingüística* 12/1, pp. 1-15.

_____ (1983), « Pragmática y lingüística aplicada », dans: Euskaltzaindia (1983: 559-570).

_____ (1984a), « Interprétation linguistique d'une enquête sociologique sur la langue basque » dans: P. Martin, *Actes du x^e Colloque de la Société internationale de linguistique fonctionnelle*, Québec, Université Laval, pp. 267-275.

_____ (1985), « Situation sociale de la langue basque » dans: *Problèmes de glottopolitique (Symposium international)*, Université de Rouen.

_____ et Xabier ALTZIBAR (1985), « La crise de la langue basque » dans: Jacques Maurais (éd.), *La crise des langues*, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Le Robert, pp. 371-381.

SAGARMINAGA, F. de (1982), *El gobierno y el régimen foral del señorio de Viscaya*, Bilbao.

TOVAR, A. (1959), *El euskera y sus parientes*, Madrid, Minotauro.

UHLENBECK, C.C. (1947), « Les couches anciennes du vocabulaire basque » dans: Eusko-Jakintza, 1, pp. 543-581.

URRUTIA, V. (1984), « Transformaciones demográficas y urbanización en el País Vasco », *Papers, Revista de Sociología* 23-24, Universidad Autónoma de Barcelona, pp. 27-61.

VILLASANTE, L. (1961), *Historia de la literatura vasca*, Bilbao, Sendo.

_____ (1971), *Hacia la lengua literaria común*, Oñate (Guipuzcoa), Editorial Franciscana, Aranzazu.

_____ (1972), *La declinación del vasco literario común*, Oñate (Guipuzcoa), Editorial Franciscana Aranzazu.

VILLENA, G. LOHMAN (1956), « Poesías vascas en Lima en el siglo XVIII », *Boletín de Amigos del País* 12.

VOGT, H. (1955), dans *Bulletin de la société linguistique* 51, Paris.

WEINREICH, Uriel (1974 [1963]), *Languages in Contact*, La Haye, Mouton.

WILBUR, T.H. (1961), « The Phonemes of the Basque of Baskerfield », *Anthropological Linguistics* 3.

Le suédois en Finlande*

CHRISTER LAURÉN

* Traduit du suédois par Eva Lindfelt

1. Introduction

Les Suédois constituent en Finlande une minorité numérique qui, depuis les années 1920, jouit de droits égaux à ceux des Finnois. Comment un groupe ethnique dépassant à peine 6 % de la population — ou 300 000 personnes — peut-il avoir acquis un statut juridique équivalant à celui de la majorité ? Quelle est la réalité quotidienne des Suédois de Finlande qui se cache derrière une législation linguistique que l'on considère souvent comme une des plus libérales et des plus exemplaires du monde ?

Si, aujourd'hui, ce sont surtout les multiples facettes de la coopération interscandinave qui fournissent un appui décisif à la langue suédoise en Finlande, la situation actuelle ne peut être comprise que dans une perspective historique. La loi linguistique a été votée il y a 60 ans, peu après l'accession de la Finlande à l'indépendance. Le survol historique occupe ainsi une place importante dans le présent exposé de la situation des Suédois et de la langue suédoise dans une Finlande bilingue.

2. L'évolution historique

2.1 La Finlande comme partie intégrante de la Suède : du XIII[e] siècle à 1809

Au XIII[e] siècle, le pays qui est aujourd'hui la Finlande était habité par des populations de langue finnoise et de langue suédoise. Les Lapons[1], qui avaient occupé auparavant une partie plus considérable du territoire, avaient été repoussés par les Finnois venant du sud et par les Suédois venant de l'ouest.

Le fait que la Finlande reconnaît aujourd'hui deux religions officielles (luthérienne et orthodoxe) est révélateur de la position qu'occupe le territoire entre les forces de l'Est et de l'Ouest. Au XIII[e] siècle, des croisades et des incursions militaires ont été entreprises des deux côtés.

Même si les historiens s'entendent, preuves à l'appui, pour dire que tant les Finnois que les Suédois ont immigré en Finlande, refoulant

[1] Suivant l'usage de plus en plus courant, l'auteur utilise le terme *same* (en français quelquefois rendu par *Samit*) plutôt que *lapp* (Lapon), appellation considérée comme péjorative par ce peuple (N.d.T.).

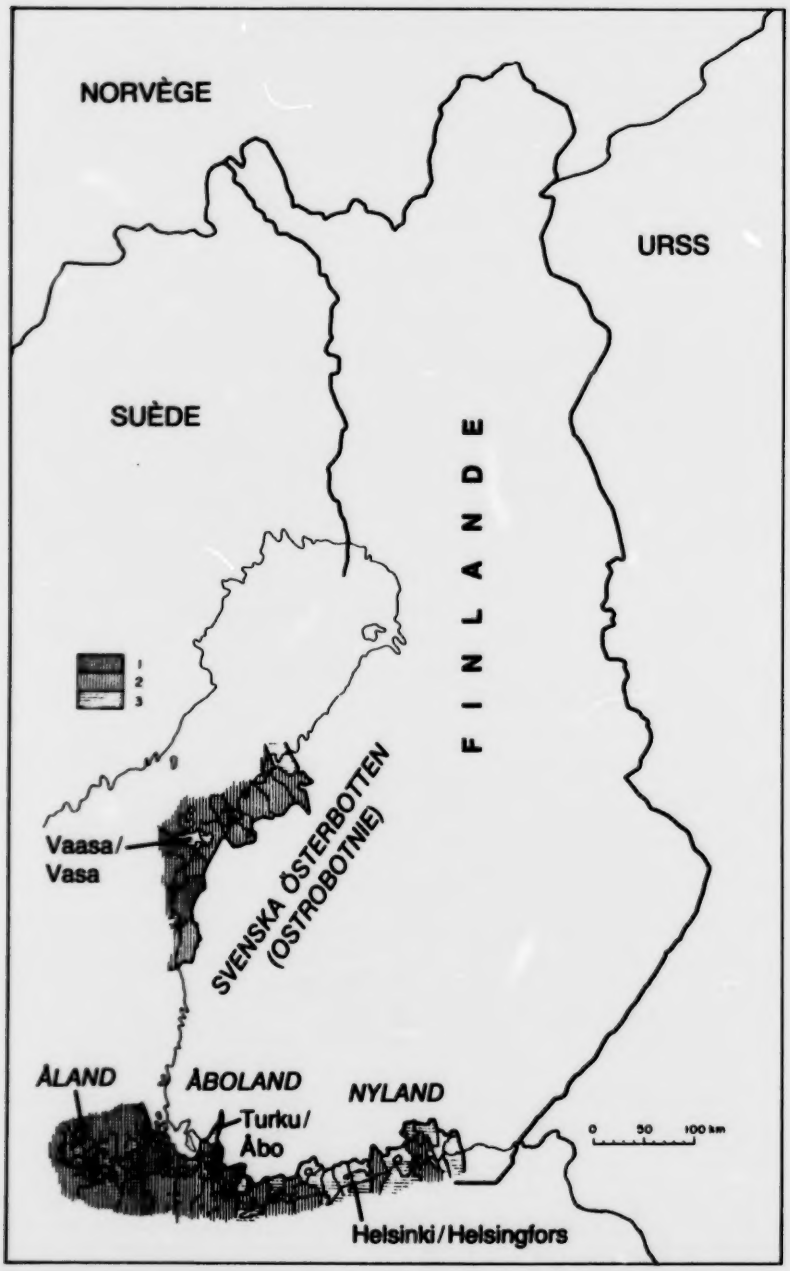
NORVÈGE
URSS
SUÈDE
FINLANDE
1
2
3
Vaasa/
Vasa
SVENSKA ÖSTERBOTTEN
(OSTROBOTNIE)
ÅLAND
ÅBOLAND
NYLAND
Turku/
Åbo
0 50 100 km
Helsinki/Helsingfors

Carte de Finlande où sont indiquées les municipalités suédoises unilingues (1) et bilingues. Dans les municipalités bilingues, le suédois a le statut de langue majoritaire (2) ou minoritaire (3), ce qui est d'importance pour l'application de la législation linguistique du pays.

Il est courant parmi les Finlandais de langue suédoise de ne penser qu'aux municipalités suédoises unilingues ou bilingues lorsqu'on parle des trois provinces d'Ostrobotnie, d'Åboland et de Nyland. La quatrième région identifiée est la province d'Åland qui jouit d'une large autonomie en vertu d'une convention internationale et qui est unilingue suédoise.

Comme il ressort de la carte, les Finlandais de langue suédoise habitent le centre du pays, c'est-à-dire la région de la capitale, et la périphérie, en particulier l'archipel du Sud-Ouest et la région isolée du Nord-Ouest.

La concentration géographique des suécophones est marquée. Dans les régions identifiées, on trouve environ 289 000 suécophones, alors que les municipalités finnoises en abritent environ 11 500, ce qui représente un peu plus de 6 % de la population du pays.

En Nyland, 141 000 suécophones forment 15 % de la population des municipalités identifiées. La proportion reste faible à cause de la nombreuse population finnoise de la capitale et de deux villes voisines. Ces trois villes totalisent une population de 758 000 habitants dont seulement 9 % sont de langue suédoise. Les 25 000 suécophones d'Åboland constituent 13,3 % de la population. Parmi les 22 000 habitants d'Åland, province officiellement unilingue, 95 % sont de langue suédoise. Les 100 000 suécophones de l'Ostrobotnie suédoise constituent 53 % des habitants de cette région.

Les principaux centres urbains des trois provinces continentales sont Helsinki, Turku et Vaasa, toutes trois à majorité finnoise. Sur la carte, le nom finnois de ces villes précède la forme suédoise.

Les données démographiques sont tirées des statistiques de la fin de l'année 1982.

partiellement une population déjà établie, et bien que cela se soit passé il y a plusieurs siècles, on souligne souvent fortement le fait que les Suédois sont arrivés quelques centaines d'années après les Finnois.

Au début du XIII[e] siècle, une certaine rivalité se manifesta entre la Suède et le Danemark au sujet du territoire finlandais. Le résultat fut que la Suède parvint à contrôler certaines régions au nord du golfe de Finlande et les Danois les régions situées au sud de ce bras de mer. L'évêque de Finlande nommé conformément à une décision du pape en 1216 était suffragant de l'archevêque d'Uppsala.

La population suédoise en Finlande occupait, au XIII[e] siècle, à peu près le même territoire qu'aujourd'hui. Les historiens pensent qu'une population suédoise chrétienne vint d'Åland[2] vers la partie sud-ouest de la Finlande au XII[e] siècle ; à la fin du XII[e] siècle, les Suédois s'installèrent dans la région côtière à l'ouest de l'actuelle Helsinki et, au milieu du XIII[e] siècle, à l'est de ce point, puis sur la côte est du golfe de Botnie. La population suédoise habite donc depuis longtemps les îles et les régions côtières ; d'une manière générale, leur aire d'habitation ne s'étend pas à plus de 30 km du littoral. Cette frontière linguistique s'est maintenue à peu de chose près jusqu'à nos jours.

La Finlande faisait partie intégrante du royaume de Suède. En 1362, elle obtint le droit de participer à l'élection du roi au même titre que les autres provinces et diocèses. Déjà durant la période où elle était province suédoise, du XIII[e] siècle à 1809 (environ 600 ans), elle fut marquée par les rivalités entre l'Est et l'Ouest et sa frontière orientale fut l'objet de nombreux conflits armés.

Dans le royaume de Suède, la langue suédoise s'est cristallisée comme la langue de l'administration et de la culture ; cela s'est appliqué également à la Finlande, qui faisait partie intégrante du royaume.

Cela ne signifie pas pour autant que la population suédoise en Finlande constituait une classe favorisée. L'immigration suédoise sur la côte de l'Ostrobotnie et dans la partie occidentale de l'Uusimaa a surtout

---

[2] Dans le texte original, tous les toponymes sont donnés dans leur forme suédoise. Nous avons utilisé les formes françaises quand elles existent, comme *Finlande*, bien entendu, ainsi que *Ostrobotnie* (suéd. *Österbotten*) et, par ailleurs, le principe de la majorité linguistique a été appliqué sauf là où des anachronismes ou autres anomalies en auraient résulté. Les toponymes finnois et suédois les plus couramment utilisés dans le texte sont ainsi *Åland* (finn. *Ahvenanmaa*), *Uusimaa* (suéd. *Nyland*), *Helsinki* (suéd. *Helsingfors*), *Turku* (suéd. *Åbo*), *Vaasa* (suéd. *Vasa*) (N.d.T.).

été une entreprise paysanne. Comme les domaines seigneuriaux étaient situés dans les régions qui devaient être défendues contre les habitants de l'hinterland ou contre des conquérants de l'extérieur, les seigneuries furent rares sur la côte ouest de l'Uusimaa et inexistantes sur la côte de l'Ostrobotnie. Entre 1300 et 1860, la migration vers la Finlande était dirigée principalement vers la côte du golfe de Botnie. D'autre part, cette période fut marquée par une certaine immigration d'administrateurs suédois et de militaires d'origines diverses (surtout des Allemands), engagés dans l'armée suédoise et en quête de la citoyenneté suédoise. L'Université d'Åbo, fondée en 1640, attirait des professeurs venant de la Suède et devint ainsi un chaînon important dans les liens avec le centre du royaume.

Ainsi la classe supérieure de la Finlande, peu nombreuse, adopta la langue suédoise durant cette période mais l'inverse ne fut jamais vrai : la population suédoise du pays n'a pas formé et ne forme toujours pas une classe supérieure. Dans la société statique d'autrefois, il ne suffisait pas de partager la langue maternelle de la bourgeoisie pour avancer socialement.

D'après une estimation, les Suédois étaient en 1610 environ 73 000, comptant pour 17,5 % de la population totale. La part de la population suédoise atteignit son sommet en 1910, les 339 000 Suédois formaient alors 21,6 % de la population totale. Les quelque 300 000 Suédois d'aujourd'hui constituent un peu plus de 6 % de la population du pays. Du point de vue historique, il s'agit donc d'une minorité numériquement stable.

2.2 La langue et le pouvoir : le russe au pouvoir et le finnois pour le peuple dans le grand-duché de Finlande

En 1808, le tsar Alexandre Ier attaqua la Finlande et conquit le territoire après une guerre d'assez courte durée. En 1809, la Finlande devint un grand-duché autonome directement soumis au tsar. Helsinki, située plus loin de la Suède que Turku, devint la capitale du grand-duché. À la suite d'un incendie survenu à Turku en 1827, l'université fut aussi transférée à Helsinki.

Des mouvements nationalistes tant suédois que finnois se développèrent en Finlande au cours du XIXe siècle. Vers le milieu du siècle, on commença de plus en plus à parler de l'existence de deux peuples sur le territoire, les Finnois et les Suédois.

Le mouvement nationaliste finnois, la « fennomanie », naquit sous l'influence du même courant romantique qui inspira la slavophilie en

Russie. En Finlande, il évolua en grande partie en fonction des vues du gouverneur général en matière linguistique. Même si le mouvement profinnois n'était pas entièrement acceptable du point de vue russe — puisqu'il visait à éveiller la majorité —, le finnois fut utilisé comme moyen d'éloigner la Finlande de la Suède et du reste de la Scandinavie. Cela ne signifie pas qu'on était prêt à accepter le finnois comme la langue de l'Administration. Aux yeux de plusieurs gouverneurs généraux durant les dernières décennies du grand-duché, la langue constituait un moyen de renforcer l'autorité de l'administration russe. Le suédois était vu comme le symbole du régime politique antérieur et devait donc être remplacé par le russe. D'autre part, on acceptait à la limite une « autonomie ethnique » pour les Finnois et pour les Suédois, ce qui voulait dire que l'enseignement, le culte et la justice pouvaient utiliser la langue du peuple.

Le mouvement national finnois enregistra des progrès notables dans ses efforts pour promouvoir le finnois dans l'Administration, même s'il fallut un demi-siècle pour que cette langue obtînt un statut égal à celui du suédois.

En 1863, le tsar signa une ordonnance plaçant le finnois sur un pied d'égalité avec le suédois dans les communications de l'Administration et des cours de justice avec le public. Le suédois demeurait la langue interne de l'Administration. Cette ordonnance ne fut mise en application que petit à petit à cause, entre autres choses, de la résistance de l'Administration. En 1886, le tsar émit une autre ordonnance autorisant les fonctionnaires à décider eux-mêmes s'ils voulaient utiliser le suédois ou le finnois à l'intérieur de leurs organismes et dans leur correspondance avec d'autres organismes de l'État. Un décret de 1902 rendit le finnois égal au suédois sur le plan juridique.

Comme l'intention n'était pas de laisser le finnois devenir la langue de la haute Administration, un décret impérial fut élaboré en 1900 pour faire du russe la langue administrative à ce niveau. Cette disposition touchait la langue d'usage interne du bureau du gouverneur général, de la représentation ministérielle de la Finlande à Saint-Pétersbourg, du Sénat (la plus haute autorité exécutive, le gouvernement), des ministères et des gouverneurs locaux; le russe devait également être la langue de communication entre ces autorités.

La politique de promotion du finnois et du russe menée par les autorités russes constituait donc un ensemble cohérent. Avec le russe, on croyait rapprocher le pays de la Russie; avec le finnois, on pensait

l'éloigner de la Suède. Les fonctionnaires russes s'imaginaient qu'il suffisait de permettre aux individus de communiquer avec les autorités dans leur langue.

2.3 La langue comme enjeu dans la lutte pour l'autonomie et l'indépendance

Durant la période d'oppression russe de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècle, les groupements politiques de Finlande adoptèrent des stratégies différentes. Le choix de stratégie dépendait également des idées qu'on avait sur les langues finnoise et suédoise.

Le Parti finnois traditionnel qui s'appuyait sur le mouvement nationaliste finnois adopta une attitude de soumission face à la Russie. Ce parti voulut pendant longtemps éviter de critiquer ouvertement le régime russe, croyant avoir plus à gagner en travaillant discrètement. Il considérait l'unité linguistique comme la meilleure garantie pour la survie de la nation, ce qui amena son chef, Yrjö-Koskinen, à préconiser la lutte pour la langue finnoise à l'intérieur du pays afin de renforcer les positions contre la russification. Vers la fin du XIX[e] siècle, Yrjö-Koskinen avait toutefois perdu l'appui de son propre parti envers sa politique nationale et linguistique.

Un groupe politique, appelé les Jeunes Finnois, ayant le même point de vue au départ, vit la lutte linguistique comme une question de justice sociale. Les Jeunes Finnois se rallièrent au Parti suédois et aux libéraux dans leur résistance sur le plan constitutionnel. Le fait que ses dirigeants fussent issus de la classe supérieure constituait toutefois un handicap pour la résistance passive.

Les constitutionnalistes gagnèrent des appuis jusqu'en 1905, ce qui signifie que la stratégie du Parti suédois face à la russification reçut un soutien presque général. À la suite de menaces révolutionnaires en Russie même et d'une grève générale en Finlande en 1905, la Finlande obtint le droit de vote universel et un parlement à chambre unique.

Aux élections législatives de 1907, les sociaux-démocrates obtinrent le plus grand nombre de sièges. Les constitutionnalistes suédois et finnois réunis en eurent moins que le Parti finnois traditionnel. Cette situation était complètement nouvelle, car les Suédois avaient pu jusque-là contrôler le Parlement par l'intermédiaire de deux des quatre États qui le composaient.

Alors que les dirigeants du Parti suédois avaient gagné le respect général par leur résistance à la russification, les Suédois perdirent beaucoup de sympathies à cause de l'opposition que des politiciens et des notables suédois manifestaient à la réforme du mode électoral et à la démocratisation. Mais la classe moyenne finnoise, réagissant au succès des sociaux-démocrates, n'était pas prête non plus à réaliser des réformes sociales.

Quelques années plus tard commença une nouvelle période d'oppression russe. Cette fois, plus personne ne croyait à la stratégie de la soumission. Indépendamment de leur langue, tous firent front commun contre l'entreprise de russification.

Dès le début de la Première Guerre mondiale, les Russes resserrèrent leur emprise sur la Finlande. Après quelques victoires contre les Allemands en 1914, le tsar promulga un programme de russification qui donnait aux Russes en Finlande un statut égal à celui des Finlandais. Cela signifiait que des Russes pouvaient occuper des postes au Sénat. C'est la résistance commune à la russification qui explique en grande partie les attitudes favorables dont a pu jouir la population suédoise en Finlande au début de la période de l'indépendance ainsi que le statut qu'elle obtint en vertu de la législation linguistique.

La déclaration d'indépendance de 1917 donna le signal à une violente guerre civile entre Blancs et Rouges, qui prit fin au printemps 1918 et dont l'enjeu était la constitution. Le côté perdant, les Rouges, était mené surtout par des Finnois de gauche qui manquaient de formation militaire, alors que les Blancs étaient conduits par des militaires professionnels, presque exclusivement suédois. Même si le front blanc était composé des partis finnois de droite et des Suédois, le conflit comportait aussi, outre l'élément socio-économique, un élément ethnolinguistique. Un chercheur américain, Pekka Kalevi Hämäläinen, a affirmé qu'une victoire rouge n'aurait pu donner naissance à une société bilingue pour des raisons pratiques. En effet, les Rouges n'avaient tout simplement pas les connaissances linguistiques nécessaires pour assurer une administration bilingue et ils n'auraient certainement pas cédé leur place à des compatriotes bilingues.

La lutte des Suédois contre la russification ainsi que leur rôle dans le mouvement blanc eurent également pour effet d'amener plusieurs d'entre eux à occuper des postes importants dans l'administration de la République, paradoxalement à leur propre désavantage. Leur position trop dominante dans l'Administration fut, selon Hämäläinen, l'une des raisons des réactions finnoises durant les années 1920 et 1930.

La conséquence du conflit ethnolinguistique et socio-économique fut, après la guerre, le rapprochement des deux groupes marginalisés, les sociaux-démocrates et les Suédois. L'internationalisme et les contacts interscandinaves des sociaux-démocrates jouèrent, bien entendu, en faveur d'une attitude positive vis-à-vis de la minorité suédoise de Finlande.

2.4 L'avènement de la législation linguistique dans les années 1920 dans la république de Finlande

Jusqu'au milieu des années 30, l'indépendance et les relations entre les groupes linguistiques furent au centre des débats au Parlement et sur la place publique. C'est à cette époque qu'ont été élaborées presque toutes les dispositions qui réglementent aujourd'hui les rapports entre les deux communautés. Le débat fut parfois très âpre, appuyé et influencé par des manifestations de masse et des pétitions. Il atteignit même, dans une certaine mesure, la Suède et les autres pays scandinaves. Mais à aucun moment pendant les 20 années de l'entre-deux-guerres, il n'entraîna la moindre effusion de sang.

Immédiatement après la guerre civile, les socialistes furent exclus du Parlement. Une majorité de Suédois et la droite finnoise préconisèrent la monarchie et, dans le Parlement amputé, ils purent imposer leur volonté. La monarchie ne fut pourtant pas instaurée, en partie parce qu'on proposait un prince allemand, choix qui s'avéra inopportun après la défaite de l'Allemagne à la fin de la Première Guerre mondiale. Les efforts du Parti suédois en faveur de la monarchie eurent sans doute des répercussions sur l'attitude des républicains finnois vis-à-vis des Suédois et de leur langue.

Dès le début de l'indépendance, les parlementaires suédois s'efforcèrent de protéger leurs droits linguistiques dans le pays. On pourrait soutenir également que la classe suédoise instruite qui dirigeait le Parti suédois craignait de perdre sa place dans la conduite des affaires de l'État.

Afin de manifester l'unanimité des Suédois en faveur des demandes de protection juridique de leur langue, on procéda, au printemps 1919, à l'élection d'un parlement suédois en Finlande. La participation populaire fut bonne, sauf du côté des sociaux-démocrates, la gauche étant de toute manière favorable aux demandes des Suédois. Pour eux, la question linguistique ne faisait pas problème. Ce parlement permit de préciser les exigences de la population suédoise. Plusieurs des objectifs fixés à ce moment-là furent atteints par la suite.

Les sociaux-démocrates purent participer aux élections générales de 1919. Avec leurs 80 sièges et l'appui des 22 députés du Parti suédois, ils obtinrent la majorité. À cause de l'aversion des sociaux-démocrates pour le nationalisme, le résultat de ces élections fut de la plus grande importance pour la future législation linguistique. Le Parti agrarien, le deuxième du parlement avec ses 42 sièges, était nationaliste et faisait de son mieux pour combattre la classe supérieure suédoise. Les parlementaires finnois libéraux et de droite étaient beaucoup moins nationalistes et avaient parfois des liens étroits avec les Suédois.

En juin 1919, le parlement adopta une loi constitutionnelle qui est toujours en vigueur. Elle stipule que le finnois et le suédois sont les langues officielles de la république. Les citoyens ont le droit d'utiliser le finnois ou le suédois auprès des autorités et des tribunaux et ceux-ci doivent communiquer avec les citoyens dans l'une et l'autre langue.

D'après une clause importante de la loi constitutionnelle, l'État doit satisfaire les besoins culturels et économiques des Finnois et des Suédois selon les mêmes normes. En outre, avant de redéfinir un territoire administratif, il faut tracer ses limites de manière à le rendre unilingue finnois ou suédois; en cas d'impossibilité, on doit voir à ce que les minorités linguistiques soient aussi réduites que possible dans le nouveau territoire.

Les lois et règlements ainsi que les communications entre le gouvernement et le Parlement doivent être rédigés en finnois et en suédois. Même si le finnois est la langue de commandement de l'armée, un conscrit, sauf indication expresse de sa part, doit être affecté à une unité militaire dont les soldats sont de sa langue maternelle et où l'entraînement s'effectue dans cette langue.

La loi constitutionnelle n'a pas accordé l'autonomie aux Suédois finlandais, même si c'était pour eux un objectif primordial. L'autonomie des provinces suédoises est demeurée un objectif politique jusqu'à la ratification de la loi linguistique de 1922.

La population de l'archipel situé entre Stockholm et Turku, et qui forme la province d'Åland, entreprit dès la fin de la guerre civile des démarches pour être rattachée politiquement à la Suède. Tant les Finnois que les Suédois finlandais s'opposèrent à la séparation d'Åland. Cette province avait à l'époque une population de 27 000 habitants, presque tous de langue suédoise. L'argument linguistique était de poids pour ces habitants, mais le séparatisme était aussi compréhensible pour des raisons historiques. Depuis toujours, des liens culturels et économiques

rattachaient Åland surtout à la Suède centrale. Aussi les dialectes d'Åland appartiennent-ils au suédois central.

L'éventualité de la séparation de cet archipel n'était pas bien vue par les Suédois du continent finlandais: elle risquait d'affaiblir la composante suédoise du pays. Elle encourageait également des tendances séparatistes semblables parmi les Suédois de l'Ostrobotnie. Les Finnois considéraient ce séparatisme comme un affaiblissement du pays dans une situation internationale délicate.

Après des négociations entre la Finlande et la Suède, la Société des Nations plaça Åland sous la souveraineté de la Finlande en 1921, mais avec des restrictions importantes. Åland obtint une large autonomie garantissant le caractère spécifique du territoire et, pour son gouvernement interne, un parlement ayant le droit de légiférer en matière économique et culturelle. Le suédois devint la langue officielle de la province ainsi que la langue d'enseignement des écoles publiques. L'archipel fut démilitarisé.

Les mesures législatives entreprises au début de la période d'indépendance de la Finlande furent rendues possibles grâce à un concours de circonstances:

- les intérêts des Suédois étaient défendus par leurs propres dirigeants qui étaient expérimentés dans les domaines politique et, souvent, juridique;
- pour plusieurs Finnois de la bourgeoisie, il était naturel de sauvegarder les deux langues du pays;
- pour les sociaux-démocrates, l'internationalisme présentait plus d'attraits que le nationalisme;
- la récente lutte contre la russification avait été menée conjointement;
- dans une situation politique délicate, on ne voulait pas donner à la minorité des raisons de se plaindre devant l'opinion internationale.

En 1922, on a adopté une loi linguistique fondée sur la loi constitutionnelle. D'après cette loi, les tribunaux et les fonctionnaires devaient utiliser le finnois, le suédois ou les deux langues selon le classement linguistique de leur territoire de juridiction ou de leur ministère ou organisme.

De plus, une municipalité devait être considérée comme bilingue si la minorité atteignait 10 % de la population. Trois villes particulièrement importantes pour les Suédois, Helsinki, Turku et Vaasa, devaient

demeurer bilingues même si la minorité tombait sous les 10 %. La loi stipulait que le gouvernement devait réviser tous les 10 ans le classement linguistique des districts administratifs à partir des résultats des recensements. Une municipalité jusque-là bilingue pouvait alors être déclarée unilingue seulement si la minorité était tombée à 8 % ou moins ; une municipalité jusque-là unilingue devenait bilingue seulement si la minorité atteignait les 12 %.

Les dispositions de la loi sont conçues en vue d'une application uniforme pour les Finnois et les Suédois. L'effet de la loi dans le cas de la langue des municipalités est qu'on fait preuve d'égards particuliers à l'endroit de la minorité suédoise. À cause de sa faible part dans la population totale, c'est elle, cependant, qui doit céder le pas lors de la révision du statut linguistique d'une municipalité. On pourrait dire aussi que la loi contient un mécanisme qui rend bilingues les municipalités unilingues.

Lors d'une révision de la loi linguistique entreprise en 1962, on a fixé la population minimale permettant de conserver le caractère bilingue d'une municipalité. Ce nombre, de 5 000 à l'origine, a été abaissé à 3 000 en 1975. En introduisant cette disposition en 1962, on a aboli l'exigence des 12 % pour rendre bilingue une municipalité jusque-là unilingue. En 1975, la limite minimale pour le maintien du caractère bilingue d'une municipalité ou d'un district administratif a été fixée à 8 %.

Les dispositions touchant le statut linguistique des municipalités et la modification de ce statut sont cruciales, car plusieurs villes et municipalités importantes pour les Suédois font l'objet d'une forte immigration finnoise. C'est le cas, par exemple, de la région de la capitale.

Pour être admissible à un poste de fonctionnaire dans un district unilingue, le candidat doit maîtriser parfaitement la langue officielle du district et, de plus, comprendre la deuxième langue officielle du pays. Pour un poste semblable dans un district bilingue, le candidat doit maîtriser parfaitement la langue majoritaire du district et savoir s'exprimer oralement et par écrit dans la langue minoritaire.

C'est ainsi que les exigences de la loi concernant les connaissances linguistiques des fonctionnaires peuvent avoir pour effet, par exemple, qu'un conseiller en orientation professionnelle pour les Suédois, travaillant dans une municipalité bilingue ayant le finnois comme langue majoritaire, doive maîtriser parfaitement le finnois, alors que des con-

naissances moindres en suédois sont suffisantes. Cela constitue un désavantage pour le suédois découlant du statut de parfaite égalité accordé aux deux langues.

La loi linguistique de 1922 est venue remplacer une loi de 1921 qui n'était pas encore entrée en vigueur. La loi antérieure était même plus libérale à certains égards. On y fixait par exemple à 2 000 la population minoritaire nécessaire pour maintenir le bilinguisme d'une municipalité. Mais il devenait évident en 1922 que les Suédois ne pouvaient obtenir plus de concessions dans le domaine de la langue. L'opinion finnoise était en train de changer et les Suédois durent passer d'une stratégie offensive à la défensive.

2.5 Querelles linguistiques non violentes dans les années 1920 et 1930

Durant les années 1920 et 1930, des querelles linguistiques se déroulèrent au sujet, notamment, de la culture et de l'enseignement. Les Suédois fondèrent en 1919 une université suédoise à Turku, afin de garantir l'enseignement dans leur langue. À leur tour, les Finnois fondèrent une université dans la même ville en 1922. La création des deux établissements fut rendue possible grâce à des dons suscités en faisant appel aux sentiments nationalistes.

À l'Université d'Helsinki, le suédois avait une importance prépondérante. La proportion de l'enseignement en langue finnoise était trop faible à cette époque. Immédiatement après l'adoption de la loi linguistique, le gouvernement proposa une division de l'université sur une base linguistique. Cette proposition donnait aux Suédois un plus grand nombre de chaires qu'ils n'en ont aujourd'hui. Or, les Suédois aussi bien que les Finnois furent mécontents de la proposition. Le *statu quo* avantageait les premiers puisqu'ils occupaient, par tradition, un très grand nombre de postes. Ils accusèrent le gouvernement de vouloir isoler les deux groupes linguistiques. Du côté finnois, plusieurs estimaient que le gouvernement était trop généreux envers les Suédois. Finalement, l'université ne fut pas divisée et la loi fut modifiée sur plusieurs points, conformément aux souhaits de la majorité finnoise. Les sociaux-démocrates collaborèrent à ce sujet avec les partis bourgeois.

Au cours des années 1920, un mouvement nationaliste finnois refit surface en Finlande. Il était teinté souvent d'hostilité envers le suédois et le bilinguisme officiel. Pekka Kalevi Hämäläinen explique l'apparition de ce mouvement par un sentiment de supériorité résultant de la récente accession à l'indépendance. Les nationalistes finnois étaient

mécontents de la frontière est du pays. Ils considéraient que le traité de paix avec l'Union soviétique aurait dû accorder à la Finlande la Carélie orientale dont la langue est apparentée au finnois. Aux yeux des nationalistes finnois, les Suédois finlandais, dans leurs efforts pour assurer leur statut politique et linguistique, affaiblissaient l'esprit patriotique. En outre, au début des années 1920, la Suède fit voir clairement qu'elle ne souhaitait pas conclure de pacte de défense avec la Finlande. Cela renforça les antipathies contre la minorité suédoise.

Les nationalistes finnois formèrent en 1923 une association pour rallier à leurs idées les politiciens tant de gauche que de droite. Ils eurent du succès surtout auprès des partis bourgeois. Comme il était difficile de faire amender la loi linguistique, les nationalistes finnois misèrent sur des modifications de la politique de l'enseignement et des nominations. Ils exigeaient que l'Université d'Helsinki devînt unilingue finnoise, voulaient réduire le nombre des lycées suédois par la suppression des subventions, faire du suédois une matière facultative dans les lycées finnois et éliminer les Suédois des postes clés de la défense et de la diplomatie. En vue de miner la position des Suédois dans le pays, les nationalistes finnois déclarèrent qu'ils voulaient reconnaître une nationalité suédoise minoritaire en lui garantissant les droits nécessaires.

Le nationalisme finnois gagna d'abord du terrain parmi les étudiants. Les difficultés dans le domaine de l'emploi contribuèrent à aiguiser leur ferveur. Avec le temps, ces jeunes parvinrent à dominer plusieurs associations culturelles. Même si des politiciens finnois de droite de l'ancienne génération prirent officiellement leurs distances par rapport aux buts et aux méthodes des nationalistes, ceux-ci finirent par s'imposer. À la fin des années 1920, la droite finnoise accepta un programme sur les nationalités visant à donner à l'État un caractère national finnois tout en conservant des droits à la minorité suédoise.

Le Parti agrarien devint vite un château fort des nationalistes finnois. Le Parti libéral finnois adopta également un programme nationaliste, et ce, avant le parti de droite. Cependant, ni les sociaux-démocrates ni les communistes ne succombèrent au nationalisme. D'habitude, les partis de gauche ne discutaient pas des questions linguistiques; ils restaient souvent passifs lors des débats parlementaires, appuyant à l'occasion le bilinguisme. Les politiciens nationalistes de gauche constituaient une minorité, et la coopération entre la gauche et les Suédois demeurait importante.

Pendant un certain temps, à l'aube des années 1930, les questions linguistiques furent remplacées à l'avant-scène par un courant anticom-

muniste suscité par une association fasciste, le mouvement de Lapua. Le Parti communiste fut interdit. Les Suédois donnèrent leur appui à la loi anticommuniste sous la pression des partis bourgeois.

Au début des années 30, la campagne antisuédoise reprit. Les choses ne s'amélioraient pas lorsque des Suédois finlandais se prononçaient sur la situation linguistique en Finlande lors de visites dans les autres pays scandinaves. Les tentatives national-socialistes de comparer l'influence nocive des Suédois à celle des Juifs en Allemagne n'obtinrent cependant pas l'appui des électeurs. Les sociaux-démocrates, opposés à la nouvelle vague d'intolérance, sortirent vainqueurs des élections législatives de 1933. À l'automne de cette année, des bagarres de rue éclatèrent toutefois à Helsinki entre les groupes linguistiques. À cette occasion, des représentants éminents des domaines politique et culturel condamnèrent l'agitation nationaliste contre les Suédois finlandais.

À cette époque, le Parti agrarien se fit le principal porte-parole des efforts de fennisation : l'Université d'Helsinki devait devenir une université finnoise et le finnois être la seule langue nationale. Cette fois, même des sociaux-démocrates appuyèrent les nationalistes finnois. Le soutien fourni par les Suédois au mouvement de Lapua avait causé des frictions entre eux et les sociaux-démocrates. Néanmoins, la position majoritaire de ces derniers et des libéraux finnois était défavorable au nationalisme finnois.

Au milieu des années 1930, les nationalistes finnois essayèrent de boycotter les produits des entreprises suédoises. Ils publièrent des listes d'entreprises appartenant aux Finnois pour guider les consommateurs qui, cependant, n'étaient pas enclins à modifier leurs habitudes. Plusieurs Finnois avaient d'ailleurs des intérêts dans de grandes compagnies qui pouvaient être dominées par des capitaux suédois.

La question de l'enseignement était toujours d'actualité. Les nationalistes finnois évoquaient le nombre relativement élevé des lycées suédois et ils préconisaient un appui aux petites écoles finnoises situées dans les régions suédoises.

L'argumentation nationaliste perdit de l'audience à partir de 1935. Dans une époque d'agitation internationale croissante, il semblait naturel et important de se rapprocher des autres pays scandinaves. En décembre 1935, le gouvernement et des représentants de tous les partis se prononcèrent en faveur du ralliement à la politique scandinave de neutralité. On pensait généralement que l'option scandinave devait mettre fin aux luttes ethniques et linguistiques.

Le nationalisme finnois fut mis en échec au sein du Parti conservateur finnois lors du congrès de 1935. Le chef du parti, J. K. Paasikivi, souhaitant des relations plus étroites avec les autres pays scandinaves, exhorta les nationalistes de son parti à faire preuve de modération et de libéralisme dans leur attitude envers les Suédois de Finlande. Les élections législatives de 1936 constituèrent également un échec pour les nationalistes finnois.

En 1937, une loi sur l'Université d'Helsinki fut finalement promulguée qui mit fin aux querelles linguistiques. Le finnois devenait la langue administrative de l'université. Dorénavant tous les professeurs devaient maîtriser parfaitement le finnois et comprendre le suédois. Des titulaires des 15 chaires définies comme suédoises, on n'exigeait que la capacité d'enseigner et de faire passer des examens en finnois. Aux étudiants suédois, on garantissait le droit d'utiliser leur langue maternelle lors des exercices et des examens oraux et écrits. Des réactions se manifestèrent du côté finnois comme du côté suédois, mais sans amener de modifications. Une nouvelle loi, votée en 1947, augmenta l'enseignement en suédois de même que le nombre de chaires suédoises.

Lors du traité de paix signé avec l'Union soviétique à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, certaines associations nationalistes finnoises qui avaient joué un rôle important avant la guerre furent interdites. Durant la guerre, elles s'étaient d'ailleurs discréditées.

Les habitants, près d'un demi-million, qui durent être déplacés quand la Finlande céda des territoires à l'Union soviétique, furent relocalisés principalement dans des régions finnoises. Cela ne se fit pas sans frictions mais le geste témoigne d'une grande compréhension pour les intérêts de la minorité.

Après la guerre, le finnois acquit petit à petit une position si dominante dans tous les domaines de l'administration publique que les querelles linguistiques perdirent leur fondement.

3. La coopération scandinave et le suédois de Finlande

Si les raisons historiques sont d'une importance primordiale pour comprendre le statut de la langue suédoise en Finlande, les multiples facettes de la coopération scandinave le sont également.

Sur le plan culturel, les pays scandinaves, c'est-à-dire le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, ont de très grandes

affinités. Les langues sont si rapprochées qu'avec un minimum de pratique, la plupart des Scandinaves comprennent leurs voisins qui parlent le danois, le norvégien ou le suédois. Les langues et la culture sont si liées que les langues non scandinaves sont impensables comme langues communes en Scandinavie. Pour les Islandais, qui parlent une langue apparentée, et les Finnois, dont la langue n'est pas génétiquement apparentée aux autres, cela veut dire qu'ils doivent recourir aux autres langues scandinaves dans leurs contacts avec les pays voisins. Dans une certaine mesure toutefois, on utilise des interprètes pour faciliter la participation des Finnois à la coopération scandinave.

La coopération s'est développée à partir d'initiatives privées canalisées par les associations *Norden* fondées au cours des années 1920. Après quelques décennies de coopération informelle, le Conseil nordique a été constitué en 1952; il s'agit d'un parlement scandinave composé de représentants des parlements et des gouvernements des différents pays. La Finlande s'y est jointe en 1955. Plus tard, on a institué aussi un organisme de coopération au niveau gouvernemental, le Conseil scandinave des ministres.

La coopération passe par plusieurs canaux: par un secrétariat de la culture qui coordonne des activités multiples, par un fonds pour la culture scandinave, par une banque scandinave d'investissement, par des instituts de recherche, par des séminaires de recherche, etc. Pour donner une mesure quantitative, disons que la liste des organismes officiels de coopération avec leur composition remplit un volume de plus de 200 pages.

Comme la coopération scandinave est d'origine populaire, il existe en dehors du réseau officiel une foule de canaux bilatéraux et multilatéraux qui évoluent et se modifient continuellement sous l'impulsion des particuliers, des entreprises et des associations.

Du point de vue économique, les contacts interscandinaves sont fondamentaux. Un quart des exportations finlandaises sont destinées aux autres pays scandinaves et les importations de ces pays constituent environ un cinquième du total des importations. En simplifiant, on peut dire que les échanges commerciaux se répartissent à peu près également sur quatre aires linguistiques: suédois (reste de la Scandinavie), anglais, allemand et russe. Les échanges commerciaux avec les pays scandinaves sont en outre plus diversifiés qu'avec d'autres pays. Le marché scandinave est très exigeant et constitue ainsi un bon terrain d'essai pour les produits d'exportation, mais c'est également un marché qui, par ses

attitudes et ses exigences, ressemble beaucoup au marché intérieur. Voilà pourquoi le commerce interscandinave est particulièrement important.

Pour les Finnois, les multiples facettes de la coopération scandinave constituent une forte incitation à l'étude de la langue suédoise, alors que pour les Suédois finlandais, cette coopération ouvre beaucoup de possibilités quand ils maîtrisent le suédois et le finnois. Un certain problème se pose à cet égard: pour que la Finlande puisse contribuer pleinement à la coopération scandinave, les Finnois doivent être en mesure d'y participer activement. Tant les Finnois que les Suédois finlandais en sont conscients. La coopération ne peut fonctionner uniquement par l'intermédiaire des Suédois du pays, mais elle crée des attitudes favorables envers la langue suédoise, ce qui est bénéfique pour le bilinguisme en Finlande.

4. Les Suédois finlandais et la démographie

La population de langue suédoise en Finlande s'élevait en 1950 à environ 350 000 personnes. Jusqu'à cette époque, le groupe croissait en nombre. Depuis, il a diminué à cause de l'émigration et d'une baisse de la fécondité. Il est possible que le nombre se stabilise pendant un certain temps autour de 300 000. D'après les démographes, le niveau de fécondité actuel aura pour conséquence de réduire la population de moitié en 100 ans.

En 1880, les Suédois constituaient 14 % de la population de la Finlande, proportion qui est tombée à 6 % un siècle plus tard.

La fécondité des Suédois finlandais se situe à peu près au même niveau que celle qu'on observe en Suède et légèrement au-dessus de celle qui prévaut au Danemark, deux pays où la population a tendance à décroître.

Les mouvements migratoires des Suédois finlandais n'ont pas été du même ordre que ceux des Finnois. Le plus grand changement eut lieu au tournant du siècle lorsque la population de la région de la capitale augmenta à cause, surtout, de l'arrivée d'habitants de la partie côtière septentrionale de l'Ostrobotnie.

Les Suédois habitent en grande partie les régions centrales de la Finlande: environ un tiers dans la capitale ou près de celle-ci. Comme la capitale, d'autres villes ayant une forte proportion suédoise ont fait l'objet, après la guerre, d'une immigration finnoise. Entre 1950 et 1980,

la population de langue finnoise a augmenté de plus d'un cinquième dans le pays, alors qu'elle a doublé dans les municipalités suédoises et dans les municipalités bilingues. Ainsi, même si le nombre absolu des Suédois s'est maintenu, par exemple dans la région de la capitale, leur nombre relatif a diminué. La fennisation a touché des parties essentielles de l'aire d'habitation suédoise et plusieurs municipalités qui étaient majoritairement suédoises ont aujourd'hui une majorité finnoise.

Le taux de fécondité des Finnois diminue aussi, mais plus lentement. Compte tenu de l'âge de la population finnoise dans les régions bilingues du pays, celle-ci est susceptible de s'accroître pendant un certain nombre d'années. Le poids relatif des deux groupes linguistiques évoluera au désavantage des Suédois.

Les deux autres raisons qu'on invoque habituellement pour expliquer le recul des Suédois en Finlande sont l'émigration et l'exogamie. Exception faite de la décennie de 1930 et des années de guerre, la Finlande a connu une forte émigration depuis un siècle. On estime la perte nette pour les Suédois à 100 000 personnes entre 1870 et 1970. Aujourd'hui, environ 60 000 Finlandais de langue suédoise habitent en Suède. La vague d'émigration qui a duré de 1870 à 1930 a emporté, principalement vers les États-Unis et le Canada, plus de 400 000 Finlandais dont 20 % étaient de langue suédoise. Pendant cette période, la proportion des Suédois dans la population finlandaise est passée de 15 % à 10 %.

Sur une émigration totale de 67 000 personnes en provenance des quatre régions suédoises de la Finlande entre 1870 et 1914, la part de l'Ostrobotnie se situe à 53 000. L'agriculture était, comme elle l'est encore, d'une importance primordiale pour les Suédois de cette région; les villes étaient peu peuplées. Au cours des années 1950 et 1960, l'émigration vers la Suède a été forte, surtout à partir de l'Ostrobotnie; pendant les années 1970, elle a diminué.

On a souvent fait remarquer que l'endogamie ne fonctionne pas ou n'est pas utilisée comme stratégie de défense par le groupe suédois minoritaire. Selon des données de la fin des années 1970, le quart des quelque 110 000 familles que compte la Finlande suédoise étaient bilingues, en ce sens que les époux n'avaient pas la même langue maternelle. La proportion des mariages interlinguistiques contractés en 1978 s'élevait jusqu'à 43 % pour les Suédois et 33 % pour les Suédoises. D'après une étude effectuée à Vaasa à la fin de la même décennie, 60 % des enfants de ces familles bilingues ont choisi l'école finnoise.

Plus la position du finnois est forte dans un milieu, plus l'exogamie est fréquente. Dans une municipalité où la proportion de Finnois est forte, les enfants des familles bilingues ont tendance à choisir l'école finnoise. Étant donné la différence de natalité entre les Suédois et les Finnois, l'exogamie pourra devenir un facteur important dans les transferts linguistiques durant les décennies à venir.

Au sein des associations suédoises, on est bien entendu conscient des pertes que les tendances actuelles causent dans les familles bilingues. Au cours des dernières années, un certain nombre de brochures ont été rédigées et distribuées aux familles bilingues afin de souligner l'importance du choix de la langue d'enseignement. Faire propagande explicitement en faveur de l'école suédoise n'est pas considéré comme opportun.

5. Le suédois dans la société

5.1 L'enseignement

En Finlande, un organisme de l'administration centrale, la Direction nationale des écoles, est responsable de l'enseignement primaire et secondaire, c'est-à-dire de l'instruction publique obligatoire. La Direction nationale des écoles a une division suédoise, responsable des écoles de langue suédoise. Le système scolaire en Finlande est donc « biunilingue »: les écoles de formation générale sont finnoises ou suédoises.

Les écoles professionnelles du niveau secondaire, écoles commerciales, écoles techniques et écoles de soins infirmiers sont unilingues, ou lorsqu'elles sont bilingues, les élèves étudient soit en finnois, soit en suédois.

Les études universitaires peuvent se faire dans une université suédoise unilingue, l'Académie d'Åbo, qui comprend plusieurs facultés à l'exception toutefois d'unités aussi importantes qu'une faculté de droit ou de médecine; l'Université d'Helsinki est officiellement de langue finnoise, mais plusieurs facultés offrent un enseignement en suédois; l'École polytechnique d'Helsinki est bilingue et une École des Hautes Études commerciales est suédoise unilingue.

En outre, l'étudiant suédois a le droit de passer ses examens en suédois dans les facultés finnoises. Un enseignement supérieur en suédois est offert à Helsinki, Turku et Vaasa, ce qui veut dire que toutes

les provinces continentales comptant une population suédoise offrent des études supérieures en suédois.

En règle générale, on ne peut terminer ses études uniquement en suédois à l'Université d'Helsinki ni à l'École polytechnique, et, dans certains domaines, aucune formation n'est offerte en suédois. On peut affirmer néanmoins que les Suédois de Finlande ont accès à presque tout enseignement essentiel dans leur langue, depuis l'école primaire jusqu'à l'université.

Au niveau universitaire et dans le domaine de la recherche, la coopération scandinave est importante et comprend des instituts et des programmes de recherche communs ainsi que des initiatives communes de formation des chercheurs, ce qui présente un intérêt particulier du point de vue de la minorité linguistique.

Le quart de la population suédoise habite la région d'Helsinki; or, comme ce groupe est disséminé dans plusieurs quartiers, même si l'on peut sans doute déceler une certaine concentration, le transport des écoliers peut causer des difficultés. Pour plusieurs familles bilingues, l'école finnoise peut être attrayante à cause de sa proximité géographique qui constitue un facteur important dans le choix de la langue d'enseignement. La densité du réseau scolaire suédois ne peut égaler celle du réseau finnois. Ce fait joue également un certain rôle à Turku et à Vaasa.

L'accès à l'école a toujours été très inégal selon les différentes régions suédoises de la Finlande. Cela était vrai jusqu'aux dernières décennies pour les écoles secondaires, concentrées dans les villes et en grande partie dans le sud du pays. En Ostrobotnie, région agraire, la scolarisation au niveau secondaire a été très faible jusqu'aux années 1960. À cette époque, on a créé un certain nombre d'écoles en milieu rural, ce qui a normalisé la situation.

Dans le domaine de l'enseignement universitaire, il existe aujourd'hui un conflit entre l'Ostrobotnie suédoise et les régions du sud du pays. Les grandes écoles d'Helsinki comptent un plus grand nombre d'étudiants dans leurs cours de langue suédoise que l'université suédoise de Turku. Aux deux endroits, on dépend cependant des étudiants provenant de l'Ostrobotnie pour maintenir les cours au niveau actuel. En même temps, de forts courants se manifestent en faveur d'une université indépendante en Ostrobotnie: on fait valoir des raisons de justice sociale ainsi que l'effet de rayonnement qu'on attend d'une université.

Le ministère de l'Éducation a fait preuve de beaucoup de patience devant les disputes internes des Suédois au sujet des universités; le Ministère s'attend, comme le font les partis politiques finnois, à ce que les Suédois proposent et appuient eux-mêmes des solutions à leurs problèmes de coordination. En même temps, on est prêt du côté finnois à offrir un enseignement suédois de niveau universitaire en Ostrobotnie par l'entremise d'une université bilingue à Vaasa.

Dans la discussion au sujet du développement régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, on doit tenir compte du fait qu'il existe, du côté finnois, un réseau universitaire bien développé dans tout le pays, que l'Ostrobotnie suédoise n'est pas reliée géographiquement aux autres régions suédoises du pays et que cette province a une histoire sociale différente de celle des autres provinces (voir ce qui est dit ci-dessus au sujet des écoles secondaires et de l'émigration, et ce qui suit au sujet du statut de la prononciation d'Helsinki en tant que langue de prestige). Peut-être les conditions de la minorité sont-elles si bonnes qu'elles n'obligent pas les provinces suédoises à coopérer.

En 1978, 3 300 jeunes Suédois se sont inscrits aux cours professionnels suédois du niveau secondaire et environ 900 à l'enseignement supérieur. Cela signifie que la structure de l'enseignement dans son ensemble est très satisfaisante malgré un manque d'équilibre dans la répartition régionale. Il est possible toutefois qu'à l'avenir les jeunes se tournent davantage vers l'enseignement supérieur que vers l'enseignement professionnel du niveau secondaire, ce qui modifierait l'actuelle composition sociale des Suédois. Il est important pour le statut du suédois que la minorité continue d'être représentée en proportions à peu près égales à tous les niveaux de la société et dans les différents champs d'activités.

La polyvalence de l'école suédoise en Finlande constitue bien entendu l'une des conditions de la conservation et du développement de l'identité suédoise. Le matériel pédagogique de l'école primaire et secondaire est le fruit d'une production suédoise dans le pays même, de traductions du finnois et d'importations de la Suède. Les Suédois de Finlande sont conscients de l'importance de leur propre production de matériel pédagogique. La traduction et l'importation ne sont pas considérées comme des solutions définitives. Une étude récente montre que les traductions et les produits importés n'ont pas un contenu tout à fait adéquat. Les matières telles que la religion, la connaissance de la région, la langue maternelle, l'histoire, la géographie et la musique devraient avoir un contenu véhiculant une image bien structurée des

Suédois finlandais quant à leur provenance, leur histoire, leur culture et leur situation dans la société finlandaise. De tels objectifs ne peuvent être atteints qu'à l'aide d'un matériel pédagogique conçu par le milieu.

Plusieurs maisons d'édition suédoises de Finlande s'intéressent au matériel pédagogique qui est considéré comme un secteur assez sûr. L'offre de matériel pédagogique est donc assurée, même si les produits utilisés aujourd'hui souffrent d'un manque en matière de conception idéologique.

L'enseignement général unilingue suédois est aux prises avec un grave problème causé par la proportion croissante d'élèves maîtrisant mal le suédois du fait qu'ils proviennent de foyers bilingues où le suédois est peu utilisé. Ce groupe est numériquement important au sein de la population suédoise. L'école suédoise n'est pas prête actuellement à fournir à ces élèves les services pédagogiques nécessaires tout en continuant de fonctionner comme le facteur d'identification peut-être le plus important.

5.2 Les médias

Par rapport à leur nombre, les Suédois de Finlande disposent de beaucoup de quotidiens. Pour des raisons historiques, les premiers quotidiens du pays étaient suédois. Aujourd'hui, la dispersion régionale de la population suédoise explique le nombre élevé de ces publications. Par ailleurs, toutes proportions gardées, une minorité semble, généralement parlant, plus productive en matière culturelle qu'une majorité. Ainsi, l'édition de littérature suédoise en Finlande est également hors de proportion avec la population.

Au-delà de 10 journaux suédois paraissent plus d'une fois par semaine, auxquels s'ajoutent à peu près autant d'hebdomadaires. Toutes les villes importantes de la Finlande suédoise ont leur journal.

Le nombre des revues suédoises en Finlande est élevé, atteignant environ 150. Parmi celles-ci, on trouve l'une des plus grandes revues littéraires scandinaves. Les magazines hebdomadaires sont presque complètement absents. Cette revue littéraire et le seul hebdomadaire populaire à grande diffusion sont tous deux édités à Vaasa. Par ailleurs, le marché des magazines hebdomadaires illustrés est dominé par l'importation de la Suède. Le marché finlandais est si important pour certains hebdomadaires suédois que les éditeurs ont parfois tenté de publier des suppléments réguliers pour la Finlande.

La radio finlandaise a jusqu'à ce jour fait l'objet d'un monopole d'État. Depuis 1969, la société d'État a une chaîne suédoise qui diffuse 18 heures sur 24. La rédaction suédoise d'Helsinki emploie au-delà de 100 personnes. À ce nombre s'ajoutent quelques dizaines d'employés dans les rédactions suédoises régionales. Un service radiophonique complet est considéré comme allant de soi. Aussi, d'après les sondages, les émissions régionales sont-elles appréciées. D'autre part, les trois chaînes radiophoniques de la Suède peuvent être captées dans l'ouest de la Finlande, c'est-à-dire par presque la moitié des Suédois finlandais. Le rôle des émissions en provenance de la Suède était important avant que la programmation finlandaise soit achevée. Malheureusement, il n'existe pas d'étude permettant de bonnes comparaisons entre les habitudes d'écoute avant et après 1969.

Durant toute la décennie 1970, la question d'une troisième chaîne de télévision a fait l'objet de débats et d'études. La Finlande a deux chaînes de télévision, toutes deux dominées par des émissions finnoises. Les émissions en langue suédoise sont souvent diffusées à des heures de faible écoute, en moyenne environ deux heures par soir. En 1984, la programmation suédoise a totalisé 600 heures, dont 350 de production finlandaise.

Au milieu des années 70, une pétition de masse en faveur d'une chaîne suédoise a donné lieu à des études sur les possibilités d'augmenter la programmation. On a projeté une coopération avec la Suède et la Scandinavie visant la transmission par satellite, mais lorsque les projets scandinaves les plus avancés ont fini en queue de poisson, il en est allé de même de la chaîne finlandaise de langue suédoise. En revanche, on a promis une augmentation du temps d'émission et des heures d'écoute plus accessibles dans les deux chaînes existantes. En réalité, il y a eu peu d'amélioration.

Environ un tiers des Suédois de Finlande peuvent capter les programmes des deux chaînes de télévision de Suède. D'après des sondages, les Suédois d'Ostrobotnie regardent davantage les émissions du pays voisin que les émissions finlandaises, qu'elles soient en finnois ou en suédois. Les bulletins de nouvelles et autres programmes analogues produits en langue suédoise en Finlande attirent toutefois un certain nombre de téléspectateurs d'Ostrobotnie. Il est naturel qu'un éventail restreint d'émissions diffusées en partie à des heures indues ne puisse concurrencer la programmation diversifiée de la Suède. Même si on ne dispose pas de données fiables à ce sujet, on peut supposer que les

émissions de nouvelles en provenance de la Suède attirent un public au moins aussi nombreux que les émissions finlandaises équivalentes de langue suédoise.

L'intérêt que l'on manifeste dans l'ouest du pays pour les émissions finlandaises de nouvelles en suédois est relié à une plus forte adhésion dans ces régions à l'idée d'une chaîne finlandaise de langue suédoise. Cette proposition a trouvé son appui le plus fort en Ostrobotnie et le moins fort dans la capitale. Les Suédois d'Helsinki qui maîtrisent mieux le finnois ont adopté l'argument de la majorité selon lequel une chaîne séparée isolerait la population suédoise.

Un autre problème découle du fait que la production d'émissions finlandaises de langue suédoise est concentrée dans la capitale où prévaut une situation sociolinguistique particulière: une proportion de Suédois de 10 %, dont plusieurs ont une excellente maîtrise du finnois et sont très influencés par la culture finnoise. Les différences régionales imposent à la programmation des exigences auxquelles on n'a pas encore trouvé de solution adéquate.

La cote d'écoute des nouvelles en finnois de 20 h 30 est de 20 % parmi les Suédois d'Ostrobotnie mais d'environ la moitié chez les autres Suédois (Åland non comprise). Cela s'explique d'une part par la position plus forte du finnois dans les autres régions suédoises et, d'autre part, par la diffusion simultanée du bulletin de nouvelles d'une des deux chaînes de la Suède.

Les données voulant que les Suédois regardent la télévision finlandaise environ une demi-heure de moins par jour que les autres Finlandais s'expliquent probablement surtout par l'écoute, en Ostrobotnie, d'émissions en provenance de la Suède et, dans les autres régions, par le petit nombre d'émissions en suédois.

5.3 Le monde du travail

La position du suédois est relativement forte dans la vie économique, même si l'usage des langues dans ce domaine n'est pas régi par la loi. La seule disposition juridique se trouve dans une loi de 1979 qui traite des communications à l'intérieur des entreprises; elle stipule que les informations doivent être transmises aussi dans la langue minoritaire si la minorité au sein de l'entreprise est constituée d'au moins 10 personnes ou de 10 % du personnel. Les informations dont il s'agit concernent les salaires et la sécurité au travail.

Comme les Suédois habitent des régions bien délimitées du pays, des services linguistiques dans les deux langues sont requis dans le monde du travail. En outre, le suédois est la langue utilisée dans le commerce avec les autres pays scandinaves. Vu que les échanges avec les pays scandinaves constituent le quart du commerce extérieur, le suédois est en réalité la langue la plus importante dans ce domaine. Du fait que les Suédois de Finlande ont plus souvent que les Finnois une maîtrise pratique de l'autre langue, ils ont probablement plus de facilité à trouver un emploi dans leur région. Il faut cependant ajouter qu'il est plus facile pour un Finnois unilingue que pour un Suédois dans la même situation de se trouver un emploi, s'il ne s'agit pas d'un poste de cadre.

Des études de moindre envergure montrent que les Suédois ont tendance à se diriger vers des milieux de travail où il y a déjà une composante suédoise. Cela est naturel si l'on considère le rôle que peuvent jouer les contacts personnels lors de la recherche d'un emploi.

Au début de la période de l'indépendance, des banques, des compagnies d'assurances et un certain nombre d'autres entreprises ont été fondées sur des bases linguistiques. Aujourd'hui, les entreprises essaient généralement de fournir leurs services dans les deux langues. Parmi les trois plus grandes banques du pays, deux ont comme politique d'utiliser les deux langues, alors que la troisième, traditionnellement, s'est donné pour mission d'être la banque finnoise, même si aujourd'hui elle s'efforce d'assurer un service bilingue.

Le statut linguistique d'une municipalité (unilingue suédoise ou finnoise ou bilingue avec le suédois comme langue majoritaire ou minoritaire) constitue un indice de l'usage de la langue suédoise dans les magasins, les banques, les kiosques, les autobus, etc. Dans une municipalité unilingue suédoise, on n'a pas besoin normalement d'une autre langue que le suédois dans les magasins et les Finnois peuvent se voir obligés de parler suédois. À Vaasa, ville principale de l'Ostrobotnie suédoise avec une population à 30 % suédoise (16 000 personnes), on peut habituellement utiliser le suédois, mais pas toujours. À Helsinki, qui compte 47 000 Suédois constituant 9 % de la population, il faut très souvent recourir au finnois. Les quartiers et les grands magasins ont chacun leur profil linguistique. D'une manière générale, il y a beaucoup de mécontentement parmi les Suédois d'Helsinki au sujet des services accessibles dans leur langue. Le plus souvent cependant, il n'est pas difficile de faire corriger des situations anormales quand elles sont portées à la connaissance des responsables.

Il est d'un certain intérêt de mentionner que 30 % des Suédois finlandais qui s'inscrivent aux études supérieures visent à devenir économistes, alors que la proportion pour les Finnois est de 10 %.

Quelques rares études ont eu pour objet l'usage du suédois et du finnois à l'intérieur des entreprises. Nous citerons brièvement les résultats de la plus importante d'entre elles, tout en précisant qu'elle se limite à la situation dans une seule région. Cette étude porte sur une entreprise de quincaillerie ayant des activités dans plusieurs localités de l'Ostrobotnie suédoise et dans un certain nombre de localités voisines, entièrement finnoises, une entreprise de téléphonie desservant la ville de Vaasa et les municipalités avoisinantes, ainsi qu'une industrie, située à Vaasa, faisant partie d'une société d'État qui a des activités dans plusieurs localités à travers le pays.

Les propriétaires de la quincaillerie sont suédois mais aucun règlement général ne régit l'usage des langues à l'intérieur de l'entreprise. Il en résulte que le finnois, le suédois ou les deux langues peuvent figurer dans les textes produits à des fins internes, comme les statistiques, la comptabilité, les budgets, etc. Le choix et l'évolution des usages linguistiques dépendent de la compétence de chaque employé. Dans la compagnie de téléphonie, la situation est à peu près semblable. La société d'État, de son côté, n'emploie que le finnois dans toute communication écrite interne, même si un grand nombre des employés de l'usine de Vaasa sont de langue suédoise. Aucune des trois entreprises ne possédait de données sur la répartition linguistique de ses employés; elles n'en voyaient pas l'utilité.

Dans le cas des trois entreprises, les Suédois avaient plus souvent des contacts variés avec les Finnois qu'inversement. C'est la majorité qui tend à s'isoler, pas la minorité. L'exemple d'une succursale de la quincaillerie située à Jakobstad, ville à majorité suédoise, démontre la portée générale de cette constatation. À cet endroit en effet, ce sont les Finnois qui sont le plus souvent bilingues et qui ont le plus de contacts de l'autre côté de la frontière linguistique. Comme ce n'est pas seulement l'environnement immédiat mais aussi, par exemple, les médias du pays qui influent sur le statut des langues, les Suédois sont néanmoins plus prêts à adopter l'autre langue et à s'en servir pour établir des contacts.

Selon une autre étude portant sur les besoins linguistiques des Suédois en milieu de travail, une personne sur cinq déclare que le suédois lui suffit, 4 % n'ont besoin que du finnois alors que trois personnes sur quatre font usage des deux langues, à des degrés qui

varient, bien entendu, avec la nature du travail. Malgré cela, les Suédois de Vaasa ne vivent pas dans une situation de diglossie et, d'après plusieurs études, seulement une petite fraction, quelques pour cent, se définit comme bilingue. Dans certaines situations toutefois, la diglossie peut se présenter comme phénomène collectif chez les Suédois de Vaasa, notamment quand ils sont confrontés à certaines entreprises de transport fortement dominées par les Finnois.

Dans le milieu de travail, le syndicat des commis de vente au détail a obtenu un supplément de salaire de 5 % pour chaque langue parlée en plus de la langue maternelle. Dans plusieurs milieux urbains, la connaissance du finnois est aujourd'hui une ressource sociale nécessaire pour les Suédois.

5.4 La toponymie

Un arrêté en conseil règle l'usage toponymique dans le cas des districts administratifs et de certains nœuds de circulation (c'est-à-dire, en réalité, des gares de chemin de fer). Selon cet arrêté qui s'aligne sur la loi linguistique en vigueur, les textes officiels utiliseront le toponyme unilingue dans le cas d'un district administratif unilingue. Si ce district comprend des régions bilingues ou de l'autre langue, on utilisera le toponyme suédois dans les textes suédois et la forme finnoise dans les textes finnois.

On s'écarte toutefois du principe du statut linguistique du territoire dans le cas d'un toponyme accepté par l'usage. Cela vaut aussi pour le nom des provinces. Pour un certain nombre de districts unilingues de l'autre langue, on utilise donc le toponyme suédois dans les textes suédois et le toponyme finnois dans les textes finnois. Le décret qui a été révisé en 1982 pour être conforme à l'usage d'aujourd'hui contient une liste de toponymes finnois et suédois.

Les municipalités unilingues pratiquent donc un affichage odonymique unilingue; les municipalités bilingues emploient un affichage bilingue en indiquant le nom dans la langue majoritaire en premier lieu. Cela veut dire, par exemple, qu'une ville où le suédois est la langue de la majorité change l'ordre des noms de rue sur les panneaux lorsque le finnois devient majoritaire.

Les toponymes s'utilisent dans un grand nombre de contextes non prévus par la loi. Une tendance consiste à n'utiliser que la toponymie finnoise sur le plan international. Ainsi, dans les passeports, les lieux de naissance et de domicile du titulaire ne sont indiqués qu'en finnois,

même lorsqu'il s'agit d'une localité unilingue suédoise, cela conformément au règlement du ministère. Un catalogue de langue anglaise publié il y a quelques années et qui donnait les adresses de périodiques finlandais fournissait ces informations (odonymes et toponymes) uniquement en finnois, même lorsqu'il s'agissait de périodiques unilingues suédois; par la suite, le rédacteur d'une revue finlandaise de langue suédoise ayant beaucoup d'abonnés en Suède a commencé à recevoir du courrier en provenance de ce pays avec son adresse en finnois — et cela dans une municipalité où le suédois était la langue majoritaire. Les réactions des Finlandais suédois amenèrent toutefois les rédacteurs du catalogue à modifier leur politique dès l'édition suivante.

En dehors de l'arrêté en conseil décrit plus haut, la Finlande n'a pas de loi sur l'usage et la planification toponymiques. La situation est insatisfaisante, notamment du point de vue suédois. Des territoires autrefois unilingues suédois font souvent partie aujourd'hui de villes ou de municipalités où la langue de la majorité est le finnois. Les toponymistes finnois ne sont pas satisfaits non plus de leurs possibilités d'influencer l'usage des noms de lieux.

Pour la cartographie nationale, on a toutefois recours aux toponymistes. Ceux-ci, tant suédois que finnois, ont participé à l'élaboration de la carte de base de la Finlande à l'échelle 1 : 20 000, dont la dernière édition a été terminée en 1984. Elle comprend 100 000 toponymes suédois qui ont été soumis à l'examen des toponymistes suédois du Centre de recherches sur les langues nationales (*Forskningscentralen för de inhemska språken*). La carte ne mentionne que le nom finnois des villes finnoises unilingues, même si plusieurs d'entre elles ont des noms suédois communément utilisés et, en outre, donnés dans l'arrêté en conseil dont il a été question ci-dessus.

5.5 La langue des produits de consommation

Aucune loi ne régit la langue utilisée sur les emballages des produits de consommation. D'après un règlement sur les aliments, l'information obligatoire doit être donnée en finnois et en suédois. Pour les produits du pays qui ne sont vendus que dans les municipalités unilingues, il suffit d'utiliser la langue de la municipalité en question. Même lorsque le produit est emballé dans une municipalité bilingue, l'inscription sur l'emballage peut n'être qu'unilingue.

Pour d'autres produits, la proportion du texte suédois varie. Comme la région de la capitale est bilingue, qu'il y a aussi ailleurs des consommateurs de langue suédoise et que, en outre, l'exportation vers la Suède est importante, il est naturel que les emballages comportent des inscriptions en suédois.

5.6 La langue seconde à l'école

Jusqu'au milieu des années 1960, la seconde langue nationale était la deuxième langue étudiée dans les lycées après la langue maternelle. Depuis une réforme de l'enseignement qui a accru sensiblement la place accordée à l'étude des langues, les élèves choisissent entre la seconde langue nationale et une langue étrangère. D'autre part, l'étude du suédois ou du finnois selon le cas est devenue obligatoire au moins durant les trois dernières années du cours primaire, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, l'ensemble des élèves étudie la seconde langue nationale indépendamment de la poursuite des études au niveau secondaire. Ces études ne sont pas suffisantes toutefois pour qu'ils sachent et veuillent comprendre et utiliser la langue seconde.

Étant donné que le suédois et le finnois sont de petites langues à l'échelle internationale, celui qui commence ses études supérieures a déjà dû étudier au moins trois langues à l'école en plus de sa langue maternelle, à savoir la seconde langue nationale (cinq années d'étude obligatoires: deux années [*sic*] à l'école primaire et trois années au secondaire) et deux langues étrangères, habituellement l'anglais et l'allemand.

Presque tous les élèves suédois choisissent le finnois comme deuxième langue, alors que plus de 90 % des élèves finnois optent pour l'anglais. Il en résulte ainsi dès l'école un manque d'équilibre dans la maîtrise de la langue de l'autre groupe linguistique. La position qu'occupe la langue anglaise à l'école ne correspond pas non plus aux besoins linguistiques du pays pour son commerce et ses autres échanges internationaux. Au cours des années 70, un comité a présenté un rapport recommandant l'étude d'un éventail plus large de langues à l'école. Le critère décisif demeurant le nombre d'élèves nécessaire pour constituer un groupe d'enseignement et puisque les élèves choisissent eux-mêmes leur programme d'études, aucun changement majeur n'est intervenu.

6. Le suédois dans l'Administration publique

Au Conseil des ministres, les membres suédois du gouvernement utilisent la langue finnoise. En revanche, aux séances plénières du Parlement, les députés du Parti populaire suédois[3] parlent normalement suédois. Les députés suédois des deux grands partis de gauche ont

[3] Parti centriste qui représente la majorité des Suédois et qui est généralement représenté au sein du gouvernement.

tendance à utiliser le finnois par égard pour leurs camarades de parti. Dans les comités parlementaires, où s'effectue la partie la plus importante du travail parlementaire, la tradition veut que la langue utilisée soit le finnois. Il est ainsi arrivé que le député d'Åland a dû avoir recours à un interprète pour son travail dans les comités.

La loi linguistique de 1922 et la manière dont elle régit l'usage des langues de l'Administration et des municipalités sont décrites dans le survol historique placé au début du présent article. Dans les échanges entre administrés et autorités, il peut arriver qu'on change de langue à différentes étapes du traitement d'un dossier. Mentionnons, à titre d'exemple, un cas judiciaire qui s'est présenté dans une ville bilingue où la langue majoritaire était le finnois. Le chef de police, qui devait connaître le suédois, avait présenté en finnois une requête auprès de l'administration régionale demandant le retrait du permis de conduire d'un chauffeur de taxi. Ce permis avait été émis en suédois et le chauffeur utilisait cette langue dans ses déclarations, mais la décision de l'Administration fut rendue en finnois. Le cas fut porté en appel par le chauffeur devant la Cour suprême en matière administrative qui rendit son verdict en suédois.

Les municipalités jouissent d'une large autonomie. Il n'y a donc pas de législation détaillée au sujet de leurs services linguistiques. Elles suivent les lignes directrices de la loi de 1922. En règle générale, c'est le principe de la personnalité qui prévaut dans les communications d'une municipalité bilingue avec ses habitants, mais des exceptions importantes existent. L'enseignement primaire et secondaire ainsi que la formation professionnelle des deux groupes linguistiques sont donnés et administrés séparément. Les municipalités sont tenues d'offrir un service de garderie dans la langue maternelle des enfants. Les bibliothèques ont des règlements portant sur les connaissances linguistiques de leurs employés. Par ailleurs, les municipalités déterminent elles-mêmes leurs exigences en matière de langue à l'égard de leurs employés.

Les municipalités imposent leurs exigences linguistiques de différentes manières. Elles possèdent souvent un règlement où sont précisées les obligations en matière de langues pour les différents postes. On fait alors référence aux examens que les candidats peuvent passer devant un comité des langues relevant du ministère de la Justice ou devant les membres adjoints à ce comité. Les exigences vont de la simple connaissance orale jusqu'à la maîtrise complète de la langue en question. La municipalité peut aussi avoir adopté une politique générale établissant les principes des exigences linguistiques ou elle peut, en l'absence d'une

telle politique, déléguer l'application de la loi à ses différents services. La continuité de cette politique linguistique se manifeste lorsque les exigences sont établies pour de nouveaux postes.

La politique linguistique peut donc être appliquée dans divers domaines de l'administration municipale. Elle peut se manifester également dans le caractère obligatoire de la traduction. D'après les statuts et règlements de la ville de Vanda[4], les documents suivants, présentés devant l'Assemblée municipale, doivent toujours être traduits: l'ordre du jour de l'assemblée, les lettres du Conseil municipal à l'assemblée, le schéma d'aménagement urbain, le rapport annuel, les rapports des vérificateurs et du vérificateur général de la ville, le texte des règlements et des instructions ainsi que le budget.

Dans plusieurs domaines, c'est la participation active de la minorité dans la conduite des affaires qui la touchent qui détermine les possibilités qu'elle a d'utiliser sa langue.

7. L'aménagement de la langue

Le principal objectif de l'aménagement de la langue suédoise en Finlande est de minimiser les différences entre le suédois de Finlande et celui de Suède. Il existe bien entendu des traits dans l'organisation sociale, dans les habitudes, dans la géographie et la géologie du pays, etc., qui exigent une expression linguistique propre. Mais les multiples formes que revêt la coopération scandinave amènent un intérêt, et pas seulement du côté des Finlandais de langue suédoise, à éliminer les différences notionnelles inutiles. En effet, la coopération scandinave a une grande importance à la fois économique et politique et elle est fondée sur des affinités d'ordre historique, culturel et linguistique qui font que les langues non scandinaves ne sont pas de bons véhicules de communication entre les pays scandinaves. En raison de l'intercompréhension entre le danois, le norvégien et le suédois, c'est cette dernière langue que la Finlande utilise dans ses rapports interscandinaves. La minorité renforce donc sa position si sa variété linguistique se rapproche de celle de la Suède. En Finlande, le suédois doit servir de moyen de communication pour les Finnois comme pour les suécophones.

Comme dans d'autres cas semblables, les régionalismes, qui existent surtout au niveau lexical, posent des problèmes pour l'aménagement du suédois de Finlande. Ces régionalismes peuvent être des

[4] La ville de Vanda est située dans la région de la capitale; à peine 5 % de ses 134 000 habitants sont de langue suédoise.

archaïsmes suédois, des créations finlandaises ou des fennicismes. Généralement, on ne retrouve pas de mots finnois dans les textes suédois à cause de la grande différence de structure entre les deux langues. Le phénomène de l'influence anglaise furtive que subit le français au Canada ne peut donc avoir d'équivalent en Finlande. Cependant, des calques existent, bien entendu, en suédois à cause de la position dominante qu'occupe le finnois dans l'ensemble de la société.

Ce qui caractérise la situation du suédois en Finlande est donc le fait que la langue standard se façonne surtout en Suède alors que, en tant que langue minoritaire, le suédois est exposé à l'influence du finnois.

Il existe un organisme bien établi qui s'occupe de l'aménagement de la langue suédoise de Finlande en étroite collaboration avec la Suède. Dans les pays scandinaves (sauf en Islande), ce que l'on appelle *språkvård*[5] touche presque uniquement la langue générale. La terminologie spécialisée est prise en charge par des organismes distincts. Cela est également le cas en Finlande.

Le *språkvård* tant finnois que suédois s'exerce au sein d'un organisme de l'État nommé *Forskningscentralen för de inhemska språken* (Centre de recherche sur les langues nationales). Le bureau de la langue suédoise emploie trois linguistes-conseils engagés à temps plein, qui effectuent des études et formulent des recommandations en matière de langue, participent à l'élaboration de répertoires de termes, publient des guides linguistiques et révisent des textes.

Le Centre de recherche compte également en son sein un Conseil de la langue suédoise, composé de six membres, qui émet des recommandations dans des cas où des principes plus généraux sont en jeu. Un des six membres siège aussi au Conseil de la langue suédoise de Suède, conformément aux statuts de ce dernier organisme.

Les ressources étant assez limitées, les activités doivent être restreintes. Le service d'information téléphonique, certains cours et la révision (de lexiques élaborés ailleurs ou de la langue de la radio, par

[5] Littéralement « soin de la langue » (en allemand *Sprachpflege*). Il s'agit d'activités exercées souvent par des linguistes faisant autorité et visant à répandre ce qui est considéré comme le bon usage, à donner des conseils sur l'orthographe, la morphologie, la syntaxe et la prononciation, à contribuer à l'enrichissement du vocabulaire, etc. (N.d.T.)

exemple) sont des domaines prioritaires. En outre, les linguistes-conseils comme les membres du Conseil collaborent à des chroniques linguistiques (traitant du bon usage) dans les journaux et les revues.

Une seule unité administrative, le Centre de la terminologie technique (*Centralen för teknisk terminologi*), s'occupe de la terminologie finnoise et suédoise. Ce centre est financé par une association dont les membres sont des entreprises et des organismes gouvernementaux. Les trois terminologues engagés à temps plein effectuent du travail terminologique en finnois et en suédois. Selon une entente avec le Centre de recherche sur les langues nationales, une grande partie des dépenses est financée par l'État.

Le petit nombre d'employés du Centre de terminologie ne reflète pas fidèlement l'activité terminologique qui se poursuit en Finlande. Des comités de terminologie sont souvent mis sur pied par des associations sectorielles. En raison de la présence des suécophones et des relations interscandinaves, les lexiques et vocabulaires contiennent habituellement les équivalents suédois. Les comités comprennent donc souvent au moins un membre de langue suédoise. Le Centre de terminologie organise pour ces comités de brefs cours d'introduction à la méthodologie terminologique, il offre un service de conseil durant les travaux et il peut réviser le résultat final. Malheureusement, ces comités se trouvent rarement en mesure d'explorer le système notionnel du côté suédois autant que du côté finnois. Les termes suédois proposés ont ainsi souvent le caractère de calques. La collaboration avec les autres pays scandinaves qui a lieu même dans le cas de travaux terminologiques isolés constitue un appui précieux pour le suédois de Finlande.

Certaines difficultés dans la formation des néologismes terminologiques naissent sans doute de la différence entre les langues finnoise et suédoise. En comparant les deux langues, le finnois apparaît comme une langue synthétique, le suédois comme une langue analytique. Le finnois forme assez facilement des dérivations là où le suédois a recours à des syntagmes et à des périphrases. Cela permet aux Finnois de dénommer plus rapidement des notions spécifiques. Les caractéristiques morphologiques d'une langue influent sur le sémantisme. On demande ainsi à la langue suédoise de Finlande de former des termes même dans des cas où un Suédois a du mal à déceler la spécificité de la notion. Ce fait amène à son tour les traducteurs et les rédacteurs de textes techniques ou scientifiques à parler de la richesse du vocabulaire finnois par rapport à celui du suédois sans s'apercevoir qu'il s'agit de langues qui utilisent des procédés différents pour arriver aux mêmes fins.

Les travaux menés dans le cadre du *språkvård* suédois ne s'inscrivent pas dans une stratégie bien explicite. Les lignes d'action se sont développées à partir des expériences acquises en Finlande et dans les autres pays scandinaves. Un premier principe est de répondre aux demandes. Un autre veut qu'on agisse lorsque des perturbations troublent les communications. Le manque de ressources fait que le premier principe est, en réalité, celui qui prévaut.

Il n'y a pas d'étude sur les attitudes des Finlandais de langue suédoise à l'égard du *språkvård*. Une évaluation a été sur le point d'être entreprise en 1984 dans le cadre d'un projet scandinave de recherches. Une étude menée par l'auteur de ces lignes à la fin des années 70 a révélé que les enseignants de suédois comme langue maternelle dans les écoles primaires et secondaires de Finlande se ralliaient d'une manière générale aux objectifs traditionnels du *språkvård* et qu'ils apprécieraient des mesures plus efficaces pour les atteindre.

Les années 70 ont constitué une période de progrès pour les dialectes suédois de Finlande, ce que les sociolinguistes ont vu comme une défaite pour la langue standard et le *språkvård* traditionnel. La position de la langue standard est cependant très forte — ce qui est essentiel pour une minorité — et l'usage des dialectes est courant, surtout dans certaines situations, dans les districts ruraux de l'Ostrobotnie. Il y a lieu de souligner le fait que là où les dialectes sont le plus utilisés, la conscience de l'importance de la langue standard de Suède est le plus enracinée. L'Ostrobotnie reçoit pour des raisons géographiques les émissions de la radio et de la télévision de Suède, et c'est la province qui, par l'émigration et la migration de retour, a toujours eu les contacts les plus nombreux avec ce pays. L'attitude envers la langue standard est donc très favorable même dans la région où les dialectes sont le plus vivants, cela à cause de la conscience de l'importance de la langue standard pour la minorité et en raison de la proximité de la Suède.

La prononciation du suédois standard est assez peu unifiée, ce qui occasionne des variétés régionales parmi lesquelles on mentionne généralement la finlandaise. La prononciation finlandaise la plus considérée a été, traditionnellement, celle d'Helsinki, la capitale. L'influence grandissante du finnois qui a marqué le suédois d'Helsinki en combinaison avec l'accès, en Ostrobotnie et à Åland, aux médias de la Suède a problablement réduit d'une manière décisive le prestige dont la prononciation de la capitale a joui dans les parties occidentales du pays. On ne dispose pas, cependant, de données quantitatives à ce sujet.

8. Les attitudes

Le survol historique a permis de voir que les relations entre fennophones et suécophones en Finlande furent tendues à certaines périodes. Elles ne donnèrent jamais lieu, cependant, à des actes de violence. Les attitudes de la majorité furent favorablement influencées par le fait que les Suédois autant que les Finnois luttèrent pour l'indépendance du pays durant la guerre et dans d'autres situations de crise. Le suédois jouit depuis longtemps d'un statut prestigieux. C'est aujourd'hui une langue importante dans les rapports des Finnois avec les autres Scandinaves. Le finnois se trouve dans une situation majoritaire incontestable et remplit toutes les fonctions d'une langue de culture moderne. Les fondements des hostilités traditionnelles n'existent plus, d'où la présente coexistence pacifique.

Depuis quelques années, le vieux dirigeant d'un parti de mécontents essaie d'exploiter les sentiments anti-suédois dont certaines racines historiques survivent mais, d'après les sondages d'opinion, ce parti n'a pas progressé. Il est intéressant à ce propos de constater que les dirigeants des deux grands partis de gauche ont critiqué publiquement les tentatives de susciter des conflits linguistiques. De son côté, le président de la République, un social-démocrate dont la popularité s'étend au-delà de toutes les frontières partisanes, a souligné dans son discours du Nouvel An 1985 que des querelles linguistiques ne sont pas souhaitables. Comme dans le passé, c'est la gauche qui prend le plus ouvertement ses distances par rapport aux courants nationalistes.

Des études confirment d'une manière générale l'image de paix linguistique. Un point d'équilibre a été atteint par le fait que les suécophones utilisent l'autre langue plus que les Finnois. L'usage du suédois demeure si diversifié dans la société qu'il serait faux de prétendre que les Finlandais de langue suédoise se trouvent dans une situation de diglossie.

Une étude portant sur l'usage des langues dans une entreprise révèle que 61 % des Finnois n'utilisent que le finnois, alors que 23 % des suécophones n'utilisent que le suédois. Dans leurs contacts professionnels avec l'extérieur, seulement 4 % de ces derniers n'utilisent pas du tout le finnois, tandis que 51 % des Finnois n'emploient pas du tout le suédois. Cela signifie que les suécophones n'exigent pas autant que les Finnois de pouvoir faire usage de leur propre langue. L'entreprise où l'étude a été effectuée, située dans la très bilingue ville de Vaasa, est un milieu qu'on considère comme dominé par les Suédois. Les attitudes face au bilinguisme de l'entreprise sont également positives dans les

deux groupes linguistiques. Indépendamment de la langue maternelle, un tiers des employés ne voient pas de problème rattaché au fait que leurs camarades de travail soient de l'un et l'autre groupe linguistique. Les deux tiers considèrent comme un avantage la présence des représentants des deux communautés linguistiques dans le milieu de travail. C'est seulement dans une succursale située dans un milieu entièrement finnois qu'on trouve des attitudes négatives vis-à-vis du suédois. La compréhension et l'appréciation de l'autre groupe linguistique s'acquièrent par des contacts personnels.

Des résultats semblables ressortent d'une étude sur les attitudes face à la langue dans le milieu d'habitation. L'étude est limitée à certains quartiers de Vaasa, mais les données ont sans doute une valeur plus générale. La principale constatation est que les deux groupes linguistiques sont favorables à un environnement bilingue. Les Finnois, toutefois, manifestent une nette tendance à favoriser un milieu bilingue où le finnois prédomine. L'importance de cette attitude varie avec la proportion de la population finnoise du quartier étudié. La tendance correspondante est plus faible du côté suédois. Les aspirations à un environnement unilingue sont plus fortes chez les Finnois, mais elles ne se retrouvent que chez 10 à 20 % des répondants.

Selon une étude sociopsychologique, les Finnois se font une idée stéréotypée des suécophones: ils les voient comme les représentants de la classe supérieure. Dans certains milieux, cette idée n'est pas dénuée de fondement. En 1970, d'après les catégories établies, 71 % des suécophones d'Helsinki ayant une activité professionnelle faisaient partie de la classe moyenne, c'est-à-dire qu'ils étaient fonctionnaires ou dirigeants d'entreprise. Le chiffre correspondant du côté finnois était de 51 % alors que pour les suécophones des municipalités rurales de l'Ostrobotnie, il se situait à 17 %. Le fait que la population de la capitale fasse parfois l'objet d'une attention particulière peut fausser l'image des Finlandais de langue suédoise.

Comme les attitudes se forment tôt, l'action de l'école constitue un élément dont on doit tenir compte. Aucun programme ne prévoit cependant comment l'école finlandaise pourra aborder l'existence et les conditions de vie de l'autre groupe linguistique. D'après une étude partielle, les renseignements au sujet des Suédois que l'on trouve dans le matériel pédagogique finnois sont sporadiques et parfois trompeurs. Cela est grave, car leur aire d'habitation interdit à la plupart des Finnois des contacts personnels suivis avec des compatriotes de l'autre langue.

Les attitudes des Finnois sont certainement influencées aussi par le fait qu'actuellement, par exemple, le dirigeant du syndicat des métallurgistes ainsi que l'archevêque sont de langue suédoise. Ces personnes, bien entendu, ne peuvent être considérées comme les représentants d'une classe supérieure fortunée.

9. Conclusions

La législation linguistique et les multiples liens avec les autres pays scandinaves garantissent jusqu'à un certain point la survie de la langue suédoise en Finlande. La connaissance du suédois est un atout pour les Finnois. Le suédois jouit d'un certain prestige en Finlande mais ne constitue pas une menace pour l'autre langue. Le problème du groupe linguistique suédois se situe sur le plan de l'évolution démographique et sur celui de la conscience de son identité propre, deux facteurs essentiels pour un groupe ethnique vivant le plus souvent dans un milieu bilingue.

On peut observer toutefois que les Finlandais de langue suédoise sont aujourd'hui plus nombreux que ne l'envisageaient les pronostics les plus optimistes d'il y a 20 ans. Le grand nombre de mariages mixtes est mentionné habituellement comme une cause de diminution de la population suédoise. La majorité des enfants nés de ces mariages s'inscrivent aujourd'hui à l'école finnoise, ce qui leur confère le plus souvent une identité finnoise unilingue avec seulement une compétence scolaire en suédois. On considère généralement que la minorité qui s'inscrit à l'école suédoise devient en très grande partie bilingue sur le double plan de la maîtrise de la langue et de l'identification. On peut voir dans ce fait une possibilité d'orienter l'école suédoise de manière à attirer un plus grand nombre d'enfants bilingues. Une bonne solution dans ce sens pourrait renforcer la position démographique des suécophones. Si un plus grand nombre d'enfants provenant de mariages mixtes fréquentaient l'école suédoise, des ressources linguistiques précieuses pour l'économie du pays pourraient être mieux exploitées.

Dans les milieux fortement dominés par le finnois, et particulièrement dans la capitale où habite un bon sixième des Finlandais de langue suédoise, la conscience de l'identité suédoise ne va pas du tout de soi. Pendant que les suécophones de l'Ostrobotnie réclament une chaîne suédoise de télévision, ceux d'Helsinki trouvent que la situation actuelle, avec des émissions principalement finnoises, est satisfaisante. Alors que la côte ouest de la Finlande a accès habituellement aux deux

chaînes de télévision de la Suède, de sérieuses lacunes dans le domaine des médias affaiblissent l'identité suédoise à Helsinki. Il est difficile de compenser l'absence de moyens puissants de diffusion de la culture populaire.

Le travail d'aménagement de la langue a une longue tradition en Finlande. Il existe une conscience générale de l'importance pour le suédois de Finlande de s'aligner sur celui de Suède. La conception libérale qui prévaut au sujet du suédois standard est favorable au suédois finlandais. En Suède même, des variétés de la langue standard existent, très perceptibles à l'oral, moins évidentes à l'écrit. Les très grandes différences de structure entre le finnois et le suédois servent de protection contre une influence trop forte. Le travail en terminologie et en linguistique comparée est important pour la langue suédoise. Le grand nombre de traductions du finnois utilisées dans la langue administrative constitue le problème le plus sérieux. Actuellement, plusieurs mesures d'aménagement linguistique visent à résoudre ce problème.

Les rapports entre la majorité et la minorité sont bons; dans une perspective internationale, on devrait les qualifier d'excellents. Malgré cela, des sentiments d'hostilité envers la minorité existent à l'état virtuel. D'après les sociopsychologues, la majorité a tendance à voir la minorité comme une classe supérieure, même si cela n'a pas de fondement réel. Une information visant résolument à prévenir les conclusions hâtives et les hostilités inutiles devrait être fournie par l'école. Or, les écoles finlandaises n'ont pas de programme d'enseignement ou de prévention dans ce domaine. Un tel contenu de l'enseignement serait d'autant plus précieux qu'une partie seulement des Finnois peuvent se former, par contacts personnels, une idée propre de leurs compatriotes de langue suédoise.

Le finnois et le suédois sont des langues de culture utilisées dans un vaste éventail d'activités. La coopération scandinave procure un fonds commun culturel et technologique qui fait que les Finlandais ne sentent pas leurs langues menacées par des langues à plus grande diffusion, comme l'anglais ou le russe. Il est vrai que l'anglais fait concurrence au finnois et au suédois dans le domaine, par exemple, des rapports de recherche écrits, mais l'anglais n'atteint pas, comme langue de recherche, le statut que le latin avait en Finlande jusqu'au XIX[e] siècle, lorsque la plupart des thèses de doctorat étaient écrites dans cette langue.

Bibliographie

ÅGREN, Gösta (réd.) (1974), *Hurrarna. En stridsskrift om finlandssvenskarnas nutid* [Hurrarna. Pamphlet sur les conditions actuelles des Suédois en Finlande], Vaasa, Författarnas andelslag.

ALLARDT, Erik et Karl Johan MIEMOIS (1979), *Roots both in the centre and the periphery: the Swedish-Speaking Population in Finland*, Research group for comparative sociology, University of Helsinki, n° 24.

_____ et Christian STARCK (1981), *Språkgränser och samhällsstruktur* [Frontières linguistiques et structure sociale], Stockholm, AWE/Gebers.

Arbeidsformene i nordisk samarbeid [Les modes de coopération scandinaves], Nordisk utredningsserie 1983: 9, Oslo, 1983.

ÅSTRÖM, Sven-Erik (1978), *Natur och byte. Ekologiska synpunkter på Finlands ekonomiska historia* [Nature et butin. L'histoire économique de la Finlande dans une perspective écologique], Ekenäs, Söderström & Co.

DUFHOLM, Lars (1984), « Språklagen, dess tillkomst och innebörd » [La loi linguistique, son avènement et sa signification] dans: *Finlandssvensk rapport nr 6* [Rapport sur la Finlande suédoise n° 6], Helsinki, Svenska Finlands Folkting, pp. 3-28.

« En statistisk rapport om Finlandssvenskarna » [Rapport statistique sur les Suédois finlandais] dans: *Finlandssvensk rapport nr 2* [Rapport sur la Finlande suédoise n° 2], janvier 1981, Helsinki, Svenska Finlands Folkting.

ESKOLA, Ulla (1981), *Finska skolböcker och uppslagsverk om Finlands tvåspråkighet* [Le bilinguisme finlandais dans les encyclopédies et les manuels scolaires finnois], étude non publiée, Université de Vaasa.

FINNÄS, Fjalar (1984), « Svenskfinland igår, idag och imorgon » [La Finlande suédoise hier, aujourd'hui et demain] dans: *Svenska Folkskolans Vänner* [Les Amis de l'école primaire suédoise], calendrier 1984, Helsinki, Svenska Folkskolans Vänner.

HÄMÄLÄINEN, Pekka Kalevi (1969), *Nationalitetskampen och språkstriden i Finland 1917-1939* [Le choc des langues et des nationalités en Finlande de 1917 à 1939], Helsinki, Schildts.

_____ (1978), *In Time of Storm. Revolution, Civil War and the Ethnolinguistic Issue in Finland*, New York, State University of New York Press.

HANSÉN, Sven-Erik (1984), *Finlandssvenskheten i läroböcker* [La civilisation suédo-finlandaise dans les manuels scolaires], Vaasa, Thèse en pédagogie, Pedagogiska fakulteten vid Åbo Akademi [Faculté de pédagogie de l'Académie d'Åbo].

HERBERTS, Kjell (1980), *Vasasvenskarna 2. Tvåspråkighet och språkbruk* [Les Suédois de Vaasa 2. Bilinguisme et usage des langues], Svenska litteratursällskapets i Finland nämnd för samhällsforskning [Comité de recherches

sociales de la Société littéraire suédoise de Finlande], Forskningsrapporter, n° 36, Åbo.

_____ (1981), *Vasasvenskarna 3. Massmediakonsumtion* [Les Suédois de Vaasa 3. Consommation des médias], Svenska litteratursällskapets i Finland nämnd för samhällsforskning [Comité de recherches sociales de la Société littéraire suédoise de Finlande], Forskningsrapporter, n° 38, Åbo.

HYVÄMÄKI, Lauri (1963), « Den konstitutionella ideologin » [L'idéologie constitutionnaliste] dans: Tommila (éd.) (1963: 67-83).

JUSSILA, Osmo (1980), « Förfinskning och förryskning. Språkmanifestet år 1900 och dess bakgrund » [Fennisation et russification. Le manifeste linguistique de 1900], *Historisk Tidskrift för Finland* (Revue d'histoire de la Finlande), 65/1, pp. 1-17.

_____ (1983), « De röda svekomanerna. Ryssarnas uppfattning om svenskarna i Finland före 1979 » [Les suécomanes rouges. La perception des Russes au sujet des Suédois de Finlande avant 1917] dans: *Svenskt i Finland 1. Studier i språk och nationalitet efter 1860* [Civilisation suédoise en Finlande 1. Études sur la langue et la nationalité après 1860], Helsinki, Svenska litteratursällskapet i Finland, pp. 111-119.

JUTIKKALA, Eino et Kauko PIRINEN (1973 [1962]), *Suomen historia* [Histoire de Finlande], 2e éd., Helsinki, Weilin & Göös.

KLÖVEKORN, Martin (1960), *Die sprachliche Struktur Finnlands 1880-1950* [La structure linguistique de la Finlande de 1880 à 1950], Bidrag till kännedom av Finlands natur och folk [Contributions à la connaissance de la Finlande, pays et peuple], Helsinki, H.105, Societas Scientiarum Fennica.

LAURÉN, Christer (éd.) (1978), *Finlandssvenskan — fakta och debatt* [Le suédois en Finlande: faits et opinions], Borgå, Söderström & Co.

_____ (1983), *Canadian French and Finland Swedish: Minority Languages with Outside Standards, Regionalisms and Adstrata*, Publication B-122, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.

_____ (1984 [1981]), *Lärare om språkriktighet* [Les enseignants et la correction de la langue], Proceedings of the University of Vaasa, Research papers, n° 82, 2e éd., Vaasa.

_____ (1985), *Normer för finlandssvenskan. Från Freudenthal till 1970-tal* [Les normes du suédois en Finlande depuis Freudenthal jusqu'aux années 1970], Helsinki, Schildts.

_____ et Solveig STRÖMMAN (1981), « The Functioning of the Two National Languages in a Minor Enterprise in the Province of Vasa, Finland », *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 1, pp. 53-63.

_____ et _____ (1983), « Aims and Methods of an Investigation Into Bilingualism in Some Minor Firms in Vasa, Finland » dans: P.H. Nelde (éd.), *Theorie, Methoden und Modelle der Kontaktlinguistik*

[Théories, méthodes et modèles dans le contact des langues], Bonn, Duemmler, pp. 311-317.

LAURÉN, Ulla (1984), *Barn från tvåspråkiga hem. Från socio- och psykolingvistisk teori till pedagogisk praxis* [Les enfants des familles bilingues. De la théorie sociolinguistique et psycholinguistique à la pratique pédagogique], Institutet för finlandssvensk samhällsforskning vid Åbo Akademi [Département de recherche sociologique sur la Finlande suédoise de l'Académie d'Åbo], Forskningsrapporter, n° 1, Vaasa.

LIEBKIND, Karmela (1984), *Minority Identity and Identification Processes: a Social Psychological Study*, Commentationes Scientiarum Socialium, 22, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica.

LILJESTRÖM, Annette (1979), « Utbildningsstrukturer i Svenskfinland » [Structures d'éducation dans la Finlande suédoise] dans: *Finlandssvensk år 2000. Finlandssvensk rapport nr 1* [Être Suédois en Finlande en 2000. Rapport sur la Finlande suédoise n° 1], Helsinki, Svenska Finlands Folkting, pp. 29-32.

Livsmedelsförordning (Règlement sur les aliments), n° 408, 1952-11-21, Helsinki, Valtion painatuskeskus.

MIEMOIS, Karl Johan (1980a), *The Minority Client's View of Public Administration in a Bilingual Society*, Research group for comparative sociology, Research reports, n° 26, Helsinki, University of Helsinki.

———— (1980b), *Språk, struktur och service. Undersökningar av finlandssvenska predikament* [Langue, structures et services. Études sur la Finlande suédoise], Svenska social- och kommunalhögskolans skriftserie [Publications de l'École supérieure suédoise d'études sociales et municipales], 1980: 4, Helsinki.

MODÉEN, Tore (1977), *Finlandssvenskarnas nationella grundlagsskydd II* [La protection constitutionnelle des Suédois en Finlande II], Åbo, Acta Academiae Åboensis, série A, 54/3.

Nordiska samarbetsorgan [Organismes de coopération scandinave], Nordisk utredningsserie 1983: 1, Stockholm/Oslo/Copenhague, 1983.

Nordisk statistisk årsbok. Yearbook of Nordic Statistics. 1983, Nordisk utredningsserie 1983: 18, Copenhague, 1984.

Nordiskt kulturellt samarbete 1978 [La coopération culturelle scandinave en 1978], Copenhague, Nordiska ministerrådet [Conseil scandinave des ministres], Sekretariatet för nordiskt kulturellt samarbete, 1979.

NYKVIST, Ari, *Finlandssvenska TV-vanor. En komparativ studie* [L'écoute de la télévision parmi les Suédois de Finlande], étude devant être publiée dans la série « Forskningsrapporter » d'Yleisradio.

———— (1982), *Radio Österbottens publik våren 1982* [L'auditoire de Radio Ostrobotnie au printemps 1982], *Forskningsrapporter*, série B, 7/1982, Helsinki, Yleisradio.

PETTERSSON, Björn et Mikael REUTER (éd.) (1977 [1962]), *Språkbruk och språkvård* [Usage et aménagement du corpus], 3e éd., Helsinki, Schildts.

PUNTILA, L.A. (1972), *Finlands politiska historia 1809-1966* [L'histoire politique de la Finlande de 1809 à 1966], Helsinki, Schildts.

ROMMI, Pirkko, « Undfallenhetsriktningens ideologi » [L'idéologie soumissionniste] dans: Tommila (1963), (éd.) (1963: 84-107).

SJÖBLAD, Anne (1983), *Vasabornas önskemål om och attityder till språkmiljön omkring bostaden* [Les souhaits et les attitudes des habitants de Vaasa à l'égard du milieu linguistique de l'habitat], Thèse, Faculté des langues modernes, Université de Vaasa.

Språklagen [La Loi linguistique], Finlandssvensk rapport nr 6 [Rapport sur la Finlande suédoise n° 6], Helsinki, Svenska Finlands Folkting, 1984.

Statsrådets beslut angående ämbetsdistrikts och självstyrelseområdens samt vissa trafikplatsers namn [Arrêté en conseil au sujet du nom des districts administratifs et de certains nœuds de circulation], n° 1052, Helsinki, 1982.

STRÖMMAN, Solveig (1979), *Hur tvåspråkigheten fungerar på en arbetsplats* [Le bilinguisme dans un milieu de travail], Mémoire en langue et linguistique suédoises, Université de Vaasa.

STRÖMSHOLM, Gustav (1975), *Den finlandssvenska pressdebatten om en egen TV-kanal år 1973* [La discussion dans la presse suédoise de Finlande en 1973 au sujet d'une chaîne de télévision de langue suédoise], Svenska litteratursällskapets i Finland nämnd för samhällsforskning [Comité de recherches sociales de la Société littéraire suédoise de Finlande], Forskningsrapporter, n° 22, Åbo.

SUVIRANTA, Antti (1983), *Svenskans ställning inom centralförvaltningen* [La langue suédoise dans l'Administration] Finlandssvensk rapport nr 5 [Rapport sur la Finlande suédoise n° 5], Helsinki, Svenska Finlands Folkting.

Svenska emigrationskommitténs betänkande [Rapport de la commission sur l'émigration suédoise], Kommittébetänkande [Rapports des commissions], Helsinki, 1980, Valtion painatuskeskus.

Svenska ortnamn i Finland [Toponymes suédois en Finlande], 4e éd., Helsinki, Forskningscentralen för de inhemska språken [Centre de recherche sur les langues nationales], 1984 [1926].

TOMMILA, Päiviö (éd.) (1963), *Finlands ofärdsår 1899-1917. Historiska uppsatser* [Les années sombres de la Finlande: de 1899 à 1917. Études historiques], Stockholm, Wahström & Widstrand.

ZILLIACUS, Kurt (éd.) (1978), *Ortnamnsvård och ortnamnsplanering* [Aménagement de la toponymie], Uppsala, Nordiska samarbetskommittén för namnforskning (Comité scandinave de recherche sur les noms propres).

L'aménagement de l'hébreu moderne*

MOSHÉ NAHIR

* Traduit de l'anglais par Andrée Thouin, révisé par Colette Gosselin et par Jean Martucci

Introduction

Seul cas connu où la revitalisation d'une langue (ou d'une langue parlée) ait été menée à bien, le développement de l'hébreu moderne, depuis sa renaissance à la fin du siècle dernier, a attiré l'attention des praticiens et des théoriciens de l'aménagement linguistique. Ceux-ci ont cherché à étudier ce processus de renaissance et les moyens grâce auxquels la communauté de langue hébraïque d'Israël (et, avant 1948, celle de Palestine) a fait face aux nombreuses faiblesses de la langue revitalisée et au besoin de transformer une langue littéraire et liturgique en un vernaculaire et en une langue standard. Notre étude tentera de montrer que l'hébreu moderne représente le cas d'« une communauté linguistique dont la langue nationale [...] est le produit direct d'une action sociétale concertée, en ce qui concerne tant son *statut* moderne que son *corpus* moderne » (Fishman, 1974: 9).

Dans une étude récente (Nahir, 1984[1]), nous avons relevé 11 objectifs fixés et poursuivis par les organismes d'aménagement linguistique depuis que les académies italienne et française ont entrepris de modifier leurs langues respectives (en 1582 et 1635), ou susceptibles d'être adoptés par de tels organismes. En voici la liste: 1) purification (externe ou interne) de la langue, 2) revitalisation de la langue écrite ou parlée, 3) réforme de la langue, 4) standardisation de la langue, 5) diffusion de la langue, 6) modernisation du lexique, 7) unification de la terminologie, 8) simplification du style, 9) communication interlangues (mondiale ou régionale), 10) maintien de la langue (dominante ou ethnique), 11) standardisation des codes auxiliaires. Comme nous l'avons fait remarquer dans cette étude, les organismes d'aménagement linguistique peuvent poursuivre un ou plusieurs objectifs simultanément, qu'il s'agisse d'objectifs « majeurs » ou « mineurs », et ceux-ci ne sont pas statiques, c'est-à-dire que, lorsque les circonstances changent, ils peuvent être remplacés, abandonnés, ou encore passer du premier au second rang ou vice versa.

La présente étude portera sur l'aménagement du statut et du corpus en hébreu moderne depuis qu'on a entrepris de faire revivre l'hébreu ancien à la fin du XIX[e] siècle dans la Palestine pré-israélienne. Elle s'articulera autour de trois périodes déterminées dans une étude antérieure (Nahir, 1978a) et différenciées par la prévalence dans chacune d'un ou deux objectifs majeurs d'aménagement linguistique: 1) 1890-1916, revitalisation de la langue (étape appelée « renaissance »),

[1] Il s'agit d'une version revue et augmentée d'une précédente classification des fonctions de l'aménagement linguistique (Nahir, 1977b).

2) 1916-1948, standardisation et diffusion de la langue, 3) 1948 jusqu'à nos jours, modernisation du lexique. Nous aborderons également certaines activités reliées à des objectifs mineurs.

Finalement, il va de soi que, puisque des objectifs d'aménagement linguistique distincts exigent des mesures différentes d'aménagement du statut et du corpus, la poursuite des trois objectifs implique que l'on a insisté sur l'une ou l'autre au cours de chaque période. Ainsi, il a fallu davantage d'aménagement du statut pendant la période de la renaissance que pendant celles de la standardisation-diffusion et de la modernisation du lexique. En outre, puisque la renaissance de l'hébreu constitue l'aspect le plus exceptionnel de l'aménagement linguistique dans cette langue et que, comme nous l'avons déjà mentionné, elle représente un cas unique, nous accorderons à cette période plus d'attention qu'aux deux périodes suivantes.

I. Renaissance de l'hébreu parlé

En tant qu'objectif d'aménagement linguistique[2], la renaissance d'une langue parlée a été définie comme « la tentative de transformer une langue comptant peu ou pas de locuteurs de langue maternelle survivants en un moyen normal de communication dans une communauté » (Nahir, 1984: 30). De façon caractéristique, les vieilles nations, nouvellement conscientes de leur identité et de leur héritage nationaux, ont cherché à atteindre cet objectif, particulièrement depuis le milieu du XIX[e] siècle, tout en essayant de redonner à leurs vieilles langues peu utilisées (p. ex. le frison, le basque, le gallois) leur ancien statut ou en faisant « revivre » des vernaculaires « morts » ou « à l'agonie » (p. ex. l'irlandais, le cornique, l'hébreu). Sauf dans le cas de l'hébreu, aucune de ces tentatives n'a été couronnée de succès, probablement parce que certaines conditions de base faisaient défaut[3] et que les facteurs sociolinguistiques régnant dans chaque communauté différaient de ceux que l'on retrouvait dans la communauté juive de Palestine, avant et pendant la période de renaissance de l'hébreu. Le succès de la renaissance repose à la fois sur l'aménagement du statut, résultant en l'acceptation de l'hébreu par la communauté, et sur l'aménagement du corpus qui, dans les circonstances, se révélait tout aussi crucial.

[2] Pour la distinction entre renaissance de la langue et renaissance de la langue parlée, voir Nahir (1977a).

[3] Voir une étude sur ces conditions dans: Nahir (1977b).

Aménagement du statut pendant la renaissance

1. *Facteurs socioculturels*. L'efficacité de l'aménagement du statut pendant la renaissance de l'hébreu s'explique en grande partie par le contexte socioculturel. Dans une étude récente (Nahir, 1983), nous avons relevé et étudié les trois principaux facteurs sociolinguistiques et socioculturels qui ont joué pendant et avant cette période; le facteur de la communication et les facteurs national-politique et religieux-éducatif.

a) Le facteur de la communication. Les théoriciens de l'aménagement linguistique (p. ex. Haugen, 1966; Rubin, 1971) reconnaissent maintenant l'importance des besoins linguistiques pour le succès d'un aménagement linguistique. De même, et malgré certains avis contraires (p. ex. Deutsch, 1942), l'observation des exemples de l'histoire montre clairement que le besoin d'un moyen de communication constitue une condition *sine qua non* de la renaissance d'une langue (Nahir, 1977b; Tur-Sinay, 1960). Un tel besoin présuppose cependant une chaîne d'événements historiques qui, même malheureux, aient rassemblé un peuple partageant un même passé et ayant des objectifs culturels, économiques ou autres similaires, mais des antécédents linguistiques différents. Les Juifs palestiniens de la fin du XIX[e] siècle constituent le seul cas de la sorte dont on a gardé la trace. De plus, cette communauté possédait une langue ancienne et historique, l'hébreu, dont la forme écrite était toujours en usage et qu'elle pouvait essayer de ranimer et d'employer tout aussi bien sous sa forme orale. Dans tous les autres cas connus où l'on a tenté de faire revivre une langue, le besoin de communication était absent, les communautés respectives ayant en commun de « nouvelles » langues, comme l'anglais en Irlande (Macnamara, 1971), et pouvant au mieux aspirer au bilinguisme. Une renaissance linguistique ne peut surgir qu'à partir d'un vide communicationnel.

Les Juifs de Palestine connaissaient un tel vide, à tout le moins dans les villes. Les persécutions et les pogroms menés sur une grande échelle contre de nombreuses communautés juives d'Europe de l'Est, la montée des nationalismes en Europe, l'appel lancé par un nombre croissant de chefs de file juifs, en littérature ou dans d'autres domaines, à retourner à l'ancienne patrie, appel qui devait culminer en 1893 avec la naissance du mouvement politique sioniste, tous ces événements provoquèrent une croissance brusque de l'immigration en Palestine. Ce dernier phénomène s'accompagna inévitablement d'un multilinguisme sociétal prononcé, comme en ont témoigné de nombreux contemporains. Ainsi, lorsqu'Eliezer Ben-Yehuda, un des chefs de file de la renais-

sance[4], arriva en Palestine en 1882, il constata que les 30 000 Juifs qui y vivaient « formaient [...] en vérité une *génération de Babel* » (Ben-Yehuda, 1917: 95)[5]. Un de ses contemporains observa « qu'il n'existait pas de langue commune à Jérusalem » (Peres, 1964: 19). Parmi les langues qu'on y parlait, on comptait le judéo-espagnol, l'arabe, le géorgien, le tatar et le yiddish. Aussi, lorsque le Comité pour la langue hébraïque, premier organisme d'aménagement de l'hébreu, vit le jour en 1890, un de ses principaux objectifs fut-il « de faire disparaître chez les Juifs vivant en Terre d'Israël les jargons ashkénaze, séfarade, etc. » (*Recueil de documents*, 1970: 20).

Le multilinguisme n'atteignait cependant pas une telle intensité dans les colonies agricoles. En effet, celles-ci étaient linguistiquement plus homogènes que les centres urbains, puisqu'elles regroupaient des immigrants d'Europe de l'Est dont la plupart parlaient le yiddish (généralement en plus du russe, de l'ukrainien, du polonais, etc.). Néanmoins, dans l'ensemble de la communauté juive, la fragmentation linguistique constituait un grave problème. On aurait tout aussi bien pu adopter une des langues existantes, le yiddish par exemple, mais, en raison d'autres facteurs, on préféra l'hébreu.

b) Le facteur national-politique. Au cours des dernières décennies, un nombre croissant d'études de cas ont amené à reconnaître que ce facteur peut s'avérer une motivation puissante en aménagement linguistique (p. ex. Heyd, 1954; Haugen, 1966a; Fishman, 1971; Kelman, 1971; Bourhis, 1984). En réalité, certains en ont conclu erronément que la renaissance de l'hébreu a résulté simplement d'« un acte de volonté politique » (Deutsch, 1942: 604) et que l'on peut, de la même façon, faire revivre n'importe quelle langue. Pourtant, toutes les autres tentatives, elles aussi accompagnées d'une volonté politique marquée, ont échoué; ce qui rend la théorie inacceptable. Quoi qu'il en soit, dans les colonies agricoles relativement homogènes de Palestine, où se retrouvait une large part de la population juive, le facteur national-politique a probablement joué le rôle le plus important, en servant de toile de fond à l'implantation de la renaissance. Il a en fait constitué le facteur déterminant dans le « choix d'un code », où seuls le yiddish, parlé par la majorité des colons, et l'hébreu, l'ancienne langue de la Bible utilisée par écrit durant deux millénaires, se faisaient une véritable concurrence.

[4] Pour une étude sur son rôle dans la renaissance, voir Fellman (1973). Pour une brève évaluation de ce rôle, voir aussi Nahir (1978c).

[5] Toutes les traductions sont de l'auteur.

De nombreux immigrants-colons s'indignaient fortement de la nécessité d'utiliser le yiddish, car cette langue leur rappelait constamment l'exil prolongé et la persécution de leur peuple dans la Diaspora ainsi que leur propre vie de misère et de souffrance dans une Europe de l'Est tourmentée par les pogroms. Incidemment, ce fait peut aussi expliquer pourquoi, des dizaines d'années plus tard, une étude réalisée en Israël constatait que le yiddish était « tourné en ridicule en tant que symbole des aspects désagréables de la vie dans la Diaspora » (Herman, 1968: 499).

D'autre part, l'éminent essayiste Asher Ginzberg (mieux connu sous son pseudonyme d'Aḥad-Ha'am) est celui qui prit la tête du mouvement visant à faire avancer la cause de l'hébreu en tant que langue nationale des Juifs, en dépit d'un usage répandu du yiddish parmi les ressortissants d'Europe de l'Est. Selon lui, le yiddish n'était qu'« un jargon juif-allemand, parlé par notre peuple depuis plusieurs siècles [mais] n'ayant pas plus de signification pour lui que les autres langues parlées dans l'exil » (1903: 179). L'hébreu, par contre, était la langue nationale du peuple juif, celle dans laquelle

> il avait créé une grande littérature, digne de respect, [...] et dans laquelle il avait actualisé toute l'ampleur de son esprit national [depuis] les débuts de l'histoire [...] et qui l'avait accompagné sans cesse depuis. [...] Seule cette langue a été et sera notre langue nationale (1903: 179 ss).

Dans un autre article, il affirme qu'« une nation ne peut exister que si elle possède un "capital national", une [langue] accumulée de génération en génération qui sert de fondement à sa vie nationale » (1910: 406).

Les idées d'Aḥad-Ha'am sur le rôle national et politique de l'hébreu servent à clarifier plusieurs aspects de la renaissance: 1) elles expliquent pourquoi l'hébreu écrit a été *préservé* et *maintenu* pendant deux millénaires. L'essor du nationalisme en Europe et le déclin de la pratique religieuse juive au cours des derniers siècles ont incité bon nombre de gens à remplacer le nationalisme juif par le maintien de l'hébreu; 2) elles font comprendre les motifs qui sous-tendent le *choix* de l'hébreu en tant que langue à faire revivre; 3) elles montrent en quoi les attitudes nationales-politiques ont constitué un des facteurs de la renaissance. Pourtant, l'apport d'Aḥad-Ha'am à la renaissance s'est révélé plus déterminant d'une autre façon. En effet, les écrits de cet homme hautement estimé ont exercé une profonde influence sur l'intelligentsia et les éducateurs juifs de Palestine qui se retrouvaient aux premières lignes de l'implantation de l'hébreu, contribuant ainsi à accélérer considérablement ce processus.

Si Aḥad-Ha'am a été le principal promoteur de la préservation de l'hébreu en tant que langue nationale, les chefs locaux et les intellectuels juifs de Palestine, qui considéraient la revitalisation linguistique comme une condition essentielle de la renaissance nationale dans l'ancienne patrie, ont apporté l'élan nécessaire pour le transformer en vernaculaire. Parmi eux on retrouve Eliezer Ben-Yehuda, visionnaire et premier codificateur de l'hébreu moderne, qui a mis l'accent sur l'indivisibilité de la nationalité juive et de la langue hébraïque: « Si je ne croyais pas à la rédemption du peuple juif, je ne verrais pas à quoi pourrait servir l'hébreu. [...] Faisons revivre notre nation et sa langue vivra elle aussi! [...] Pareil miracle n'est pas hors de la portée de notre nation » (Ben-Yehuda, 1881: 50 ss.). Un éducateur de l'époque rappelait, dans la même veine, que la combinaison des renaissances nationale et linguistique avait « grandement servi à resserrer les liens de notre peuple dispersé et à remembrer notre nation dans notre *rassemblement d'exilés et de langues* » (Azaryahu, 1927: 57).

Pour terminer, il faut noter que le facteur national-politique a compté plus intensément dans les colonies agricoles composées d'immigrants de fraîche date, dont l'installation en Palestine reposait sur des considérations nationales et qui estimaient indissociables les renaissances nationale et linguistique. En fait, on peut se représenter l'intensité des attitudes nationales et sociolinguistiques dans l'ensemble de la communauté comme un continuum, la population urbaine en général se retrouvant à une extrémité et le système scolaire rural (voir la section suivante) à l'autre — celle de la plus forte intensité —, tandis que les divers systèmes scolaires urbains et la population rurale se situent entre ces deux pôles. Dans la section suivante, on verra qu'il existait une corrélation directe entre le facteur national-politique et le processus d'implantation: là où le premier était le plus intense, le second se révélait le plus efficace.

c) Le facteur religieux-éducatif. Comparé aux langues qui ont survécu sous forme écrite et qui sont utilisées par de petits groupes d'élite (p. ex. le latin) et aux langues « mortes » (p. ex. le hittite et l'akkadien), l'hébreu de la pré-renaissance peut être qualifié de « langue écrite vivante ». Depuis sa disparition en tant que vernaculaire il y a de cela deux millénaires, une longue lignée d'auteurs, de sages, scribes, rabbins, philosophes et chefs de file spirituels et communautaires s'en est servi sans interruption pour mettre par écrit des travaux religieux, liturgiques, philosophiques et autres, et, au cours des derniers siècles, des poètes et romanciers « séculiers » ont fait de même. Ce grand nombre d'auteurs et aussi de lecteurs, réalité que l'on retrouve tout au long de l'histoire juive, découle du fait que presque tous les hommes

possédaient une bonne connaissance de l'hébreu écrit. Ce phénomène, quant à lui, s'explique par un des principes de la loi juive voulant que tous les hommes participent quotidiennement au culte et étudient régulièrement la Bible et le Talmud, ainsi que leurs diverses interprétations, rédigées pour la plupart en hébreu. Ainsi, l'étude et l'usage au moins passif de l'hébreu se trouvaient-ils à la base de l'éducation et du mode de vie de tous les Juifs de sexe masculin (voir Rabin, 1976).

Au cours des derniers siècles, la baisse importante de l'observance religieuse, qui comprend l'étude de l'hébreu, n'a pas beaucoup nui à la connaissance de cette langue. Dans la plupart des cas, le rejet de la religion suivait ou accompagnait l'adhésion au mouvement juif des Lumières ou, à la fin du XIX[e] siècle, au nationalisme juif séculier. Ces deux mouvements, survenant souvent au sein des mêmes groupes, favorisèrent l'étude de l'hébreu et son adoption comme langue nationale (voir Pelli, 1981). En outre, le rejet de la religion se produisait habituellement à l'âge adulte, soit après la période d'éducation religieuse systématique. Finalement, à travers tout l'exil juif, la connaissance généralisée de l'hébreu et son statut de « langue écrite vivante » eurent pour effet secondaire un usage répandu de l'hébreu comme *lingua franca* entre Juifs. Ainsi, au moins la plupart des hommes juifs de Palestine étaient-ils bien préparés linguistiquement à l'apprentissage de l'hébreu sous sa forme parlée, ce qui accéléra également le processus de façon notable.

2. *Transition à l'hébreu*. Dans les paragraphes précédents, nous avons identifié les trois principaux facteurs qui ont joué au cours de la renaissance. Toutefois, en eux-mêmes, ils ne fournissent pas une explication au « grand bond[6] » ou à la véritable transition de l'hébreu d'un statut de langue écrite à celui de langue *maternelle* et de vernaculaire unique ou principal. La question centrale subsiste donc: comment, dans les faits, a-t-on choisi l'hébreu comme langue à revitaliser ou, pour s'exprimer autrement, *comment l'hébreu est-il devenu langue maternelle?* Cette question est particulièrement énigmatique si l'on considère la diffusion presque générale du yiddish comme langue maternelle dans les colonies, lieux où la renaissance, ou transition, a été le plus rapide et le plus efficace (Bachi, 1956).

Sauf quelques exceptions, on n'a pas accordé à cette question l'attention qu'elle mérite et ce, pour diverses raisons. Une de ces

[6] Cette expression est empruntée à Wilga M. Rivers, « Talking off the Tops of their Heads », *TESOL Quarterly*, 6 (1972), pp. 71-81. Réimprimé dans: *Communicating Naturally in a Second Language*, Cambridge, R.-U., Cambridge University Press, 1983, pp. 41-54.

exceptions est une étude de Bar-Adon (1977) qui attribue la transition aux « enfants ». Comme cela se produit dans le cas de la créolisation des pidgins, l'hébreu n'est devenu la langue maternelle de la communauté que lorsqu'une première génération d'enfants est née dans son contexte et l'a parlé comme première langue. Bar-Adon propose la notion de « mini-génération » d'enfants, « correspondant à une année scolaire », y compris des générations de frères, de soeurs et de pairs se chevauchant partiellement, pour expliquer l'intensité du processus qui s'est achevé en deux ou trois décennies. Cependant, son étude n'explique pas pourquoi les « mini-générations » d'enfants parlaient l'hébreu, alors que leur langue maternelle et celle du reste de la communauté était le yiddish.

Dans une autre étude (Nahir, à paraître), on laisse entendre schématiquement que, dans la réalité, le processus de transition du yiddish à l'hébreu a comporté quatre étapes:

a) Les attitudes linguistiques désirées sont inculquées aux enfants de la communauté. Il s'agit là des attitudes favorables à la langue hébraïque qui constituaient un des facteurs sous-tendant la renaissance (Nahir, 1983). Combinées aux attitudes défavorables au yiddish, elles créaient une atmosphère dans laquelle les enfants savaient quelle langue jouissait du plus grand prestige et devait donc, autant que possible, être préférée à toute autre.

b) Les enfants acquièrent le modèle linguistique. Les enseignants des colonies, malgré la résistance du début et de nombreux obstacles, réussirent à introduire graduellement l'hébreu en tant que langue d'enseignement, tout d'abord dans les écoles primaires, puis dans les écoles secondaires (Yudelovitz, 1929; Azaryahu, 1929). Dans plusieurs écoles on commença par instituer des « cours préparatoires » à l'enseignement en hébreu à l'intention des jeunes enfants: pendant une ou deux années avant l'entrée à l'école à l'âge de six ans, ceux-ci étaient plongés dans un milieu où l'on ne parlait qu'hébreu, sans qu'il soit question de leur enseigner des matières scolaires (Azaryahu, 1933; Zuta, 1929[7]).

c) Les enfants parlent l'hébreu en tant que langue seconde. Cette étape sans précédent se révéla aussi la plus cruciale et la plus complexe. Les enfants faisaient passer l'hébreu langue seconde dans la vie de tous les jours, l'utilisaient *à l'extérieur de l'école*, dans la rue, avec leurs amis, à la maison. Ayant appris l'hébreu à l'école, ils se rendaient

[7] Pour des descriptions exhaustives du contexte éducatif au cours de cette période, voir Sharfshtein (1964) et Haramati (1979).

compte qu'il était gratifiant de l'employer: 1) contrairement au yiddish, leur langue maternelle, l'hébreu était socialement bien vu et prestigieux et 2) son usage contribuait à la cause de la renaissance nationale. Ce choix donna lieu à la dichotomie « langue des enfants »/« langue maternelle des enfants » (Azaryahu, 1910: 137) ainsi qu'à la formation d'« îlots » de plus en plus grands de locuteurs de l'hébreu (Haramati, 1979: 252).

d) Les enfants de la génération suivante parlent l'hébreu comme première langue. Ayant parlé l'hébreu comme langue seconde *à l'école et à l'extérieur de l'école*, les enfants atteignirent finalement l'âge adulte, se marièrent et eurent eux-mêmes des enfants. Les attitudes linguistiques (étape a)) exerçant toujours une forte influence, ils parlèrent hébreu à leurs enfants, dont ce fut la langue *maternelle*. Comme un nombre sans cesse croissant de nouvelles familles se sont chevauchées entre 1905 et 1915, il est impossible d'établir de façon précise le début de cette étape. On peut cependant considérer qu'en 1916 l'hébreu était « né de nouveau ». En effet, on pouvait alors observer l'existence d'une communauté dont 40 % des membres et 75 % des jeunes des colonies et de Tel-Aviv parlaient l'hébreu comme « seule ou première langue » (*Recensement*, 1918; Bachi, 1956).

3) *Conclusion*. La restauration du statut de vernaculaire de l'hébreu a résulté d'une combinaison de mesures prises par de petits groupes hautement motivés et déterminés, formés surtout d'enseignants, particulièrement de ceux qui œuvraient dans les colonies agricoles juives de Palestine. Comme l'affirme un éminent éducateur de l'époque,

> ce grand miracle [...] a été réalisé par les écoles hébraïques. Les écoles n'ont pas constitué un des facteurs de la renaissance. [...] Elles ont été l'outil [...] qui a amené la grande révolution, soit la transformation d'une langue littéraire en langue du peuple, en langue de la vie (Arnon, 1947: 40).

Même si l'analyse schématique qui précède concorde bien avec l'assertion concernant les écoles, il faut noter que tout au long de la renaissance, d'autres groupes ont aussi apporté leur contribution. Certaines de leurs activités ont accéléré le processus, ce qui a probablement réduit, dans une certaine mesure, le temps nécessaire pour que le cycle soit complet. Les deux principaux de ces groupes ont été le Comité de la langue hébraïque et l'Association des enseignants hébreux.

Le Comité de la langue hébraïque (transformé en 1953, à la suite de la fondation en 1948 de l'État d'Israël, en Académie hébraïque, parrainée par le gouvernement) a été créé à Jérusalem en 1890 par

Eliezer Ben-Yehuda et ses associés, C. Hirshenson et C. Calmi, avec pour objectif de faire revivre l'hébreu en tant que vernaculaire et moyen de communication à tous les niveaux. Malgré sa réputation de « revivificateur de l'hébreu », le Comité a exercé davantage d'influence sur l'aménagement de la langue elle-même que sur celui de son statut (voir Fellman, 1973; Nahir, 1978c). En fait, même cette influence a été très limitée, puisqu'en raison de difficultés diverses le Comité demeura presque totalement inactif au cours des années critiques et qu'il cessa ses activités peu de temps après sa formation, ne les reprenant qu'en 1903, à l'époque où la renaissance était déjà bien engagée. Quant à Ben-Yehuda lui-même, celui qu'on a appelé le « père de l'hébreu moderne », « un examen attentif [...] révélera que son échec s'est situé dans ses tentatives d'implantation, tandis que son influence sur la renaissance s'est exercée par son travail de codification » (Nahir, 1978c). Son rôle en ce qui concerne l'aménagement du statut au cours de la renaissance fut vraisemblablement celui d'un visionnaire ou d'un grand « prophète » et, à cet égard, il mit abondamment à profit son hebdomadaire *Hatsvi*, dans lequel il prônait indéfectiblement l'appui à la renaissance. Il ne fait également aucun doute que ses travaux de codification, dont nous traiterons dans la section suivante, ont eu un effet direct sur l'implantation de l'hébreu en ce qu'ils ont permis, dans une certaine mesure, la communication dans cette langue, facilitant ainsi son étude et son acquisition.

L'Association des enseignants hébreux vit le jour en 1903, 10 ans après qu'une première tentative eut avorté au bout de quatre ans. Ses activités portaient surtout sur l'amélioration du rendement de ses membres et sur les innombrables difficultés qu'ils devaient constamment affronter dans l'enseignement d'une langue manquant encore de termes pour désigner un grand nombre de concepts modernes de base. Officiellement, l'Association avait pour objectifs « a) l'amélioration de l'enseignement juif en Palestine et l'orientation juive, nationale et hébraïque de ses écoles; b) la revitalisation de la langue hébraïque et de l'esprit juif dans les écoles; c) l'amélioration des conditions de travail des enseignants » (Azaryahu, 1929: 72 ss.). Au cours de la renaissance et depuis lors, ses activités ont comporté l'organisation de conférences à caractère professionnel, de cours, d'ateliers, de programmes intensifs de formation ainsi que la publication d'un journal, *Haḥinuch* (Éducation), et d'autres documents d'intérêt professionnel (Kimḥi, 1929; Chomsky, 1957). Même si l'Association visait d'abord la codification de l'hébreu moderne, elle a malgré tout influé directement et indirectement sur son statut, c'est-à-dire son implantation et son acceptation par les enfants, par l'intermédiaire des enseignants, et aussi par les adultes, à la fois dans les colonies et dans le reste du pays.

Il ne faut pas oublier non plus la contribution importante à l'effort d'implantation fournie par le mouvement ouvrier, qui prenait naissance à cette époque. Mais cet apport ne vint qu'au début du siècle, avec l'arrivée d'une deuxième vague d'immigrants, à la suite de pogroms en Europe de l'Est et de la nouvelle vague de nationalisme juif qui s'ensuivit. Même si la transition était alors presque achevée, les cours d'hébreu pour adultes qu'organisa le mouvement et l'encouragement qu'il accorda de multiples façons à l'acquisition et à l'utilisation de l'hébreu par les adultes accélérèrent le processus déjà enclenché.

On peut donc considérer le cycle des quatre étapes (Nahir, à paraître) comme une entreprise de masse d'acquisition d'une langue constituant, en termes d'aménagement linguistique, le principal élément du processus d'*implantation* (Haugen, 1983) ayant pour *objectif* la revitalisation de la langue parlée (Nahir, 1984). Comme nous l'avons déjà signalé, l'implantation aurait été virtuellement impossible sans l'apport des facteurs socioculturels et sociolinguistiques présents pendant le processus et avant même qu'il ait pris naissance. Il semble certain que la renaissance, dans son ensemble, n'a eu lieu que parce que l'aménagement du statut, c'est-à-dire la transition proprement dite, s'est effectuée — que l'on en ait eu conscience ou non — au moment où certaines forces ou *facteurs* socioculturels critiques étaient à l'œuvre. Et si la renaissance a paru si complexe et que l'on a eu tant de mal à l'expliquer, cela provient justement du fait qu'elle ne pouvait se réaliser sans la présence de ces deux forces. Il s'agit là d'un phénomène unique, l'histoire n'ayant encore produit aucune autre combinaison semblable.

L'aménagement de la langue pendant la renaissance

Pendant la renaissance, un aménagement intensif de la langue a accompagné l'aménagement du statut. Rétrospectivement, on voit mal comment on aurait pu continuer à parler l'hébreu s'il n'avait pas pu servir de moyen de communication dans toutes les situations de la vie. Même les premiers promoteurs de la renaissance reconnaissaient qu'il était aussi indispensable d'unifier la prononciation. Ils se rendaient également compte que, contrairement à l'aménagement du statut, celle du corpus n'aurait d'efficacité que si elle était centralisée.

Les premiers codificateurs de l'hébreu se trouvaient devant une tâche qui paraissait insurmontable. Tur-Sinay, savant de renom et membre du Comité de la langue hébraïque, évoquait un jour le passé en ces termes:

> Il nous est difficile, aujourd'hui, de seulement imaginer les humbles débuts du travail du Comité [de la langue hébraïque de Ben-Yehuda et de

> ses associés] [...] [eux qui] devaient discuter des choses les plus simples, pour lesquelles il n'existait pas à ce moment-là d'expressions acceptables dans notre langue. À cette époque, la langue hébraïque était encore une abstraction, un symbole de la vie de notre peuple. [...] En ce temps-là, il n'existait pas de mots couramment acceptés pour « journal » ou « train », « automobile » ou « allumette », « omelette » ou « hamburger », « circulation » ou « bureau », de même que pour désigner certaines fleurs ou certains outils (Tur-Sinay, 1950: 34).

Cependant, le Comité devait non seulement satisfaire à la demande pressante de mots et régir d'autres aspects de l'aménagement de la langue, mais aussi, à titre d'organisme central, étudier et choisir, parmi un foisonnement de formes, celles qui convenaient à l'usage général. En effet, en l'absence de termes universellement familiers ou acceptés pour désigner les concepts modernes, les enseignants, tout comme bien des personnes dans d'autres domaines, se voyaient forcés de créer leurs propres termes. Dans de nombreux cas, cette situation engendrait une profusion de termes pour les mêmes objets ou concepts et, partant, une inévitable confusion. Le Comité visait donc à résoudre ces problèmes en adoptant, lors de sa création en 1890, les objectifs suivants:

> la publication de petits lexiques comportant les mots nécessaires à la langue de tous les jours à la maison et dans le commerce [...] et la création d'un comité littéraire spécial [...] qui passera en revue la littérature hébraïque et en extraira tous les mots hébreux [...] afin que tous les connaissent [...]. En outre, le Comité créera de nouveaux mots et en discutera avec les meilleurs grammairiens et écrivains de notre langue (*Recueil de documents*, 1970: 141).

Le choix du type de prononciation à adopter parmi les nombreuses formes en usage à l'époque dans la pratique religieuse et liturgique au sein d'une population multilingue et multiculturelle constituait un autre aspect important du retour à l'utilisation orale d'une langue ayant longtemps survécu uniquement sous sa forme écrite. Comme David Yellin, un des chefs du mouvement, le rappelait plus tard, la confusion qui régnait à Jérusalem dans les premiers jours de la renaissance reflétait celle de toute la Palestine urbaine:

> Si le choix de nouveaux termes a été difficile, la question de la prononciation l'a été davantage parce que Jérusalem, la Cité sainte, est une ville de « rassemblement pour les exilés », où l'on retrouve tous les types d'accents les plus extrêmes: du lituanien à l'espagnol, du volhynien au yéménite et au persan [...]. Il a fallu adopter une seule prononciation afin de rapprocher ceux qui parlaient l'hébreu[8].

[8] David Yelin, *Zixronot va'ad Halašon* [Comptes rendus des séances du Comité de la langue hébraïque], Jérusalem, Comité de la langue hébraïque, 1912, p. 3. Reproduit

Comme on l'a vu précédemment, un nombre croissant d'études de cas révèle qu'à moins que les organismes d'aménagement linguistique ne puissent employer la force, ils n'ont d'influence que dans la mesure où leurs décisions répondent à des besoins des usagers. Le choix de la prononciation de l'hébreu n'a pas fait exception: « En effet, par la force des choses, la prononciation orientale — cette prononciation vivante des Espagnols (séfarades) — est devenue la langue parlée, et cette prononciation s'est répandue à partir de Jérusalem à tous ceux qui, au pays, parlaient l'hébreu » (*ibid.*). En dépit de la décision du Comité[9], on adopta dans les faits un compromis, une prononciation séfarade (orientale, littéralement « espagnole ») modifiée, considérablement transformée par la phonologie des langues slaves d'Europe de l'Est, parlées par la plupart des colons, eux qui furent les premiers à adopter et à utiliser l'hébreu en tant que vernaculaire.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le Comité cessa ses activités peu après sa fondation en 1889 et ne les reprit qu'en 1903. Faisant fi des questions soulevées par certains de ses membres à propos de sa compétence linguistique ou de son autorité morale, il décida que, puisque « la langue parlée se développ[ait] de jour en jour et se répand[ait] naturellement, [et puisque] des créations s'y réalis[aient] presque d'elles-mêmes, donc pas toujours très judicieusement, [on n'avait] pas le droit d'attendre d'avoir des linguistes experts et bien formés, et que quiconque le [pouvait devait] [...] créer des mots nouveaux et acceptables[10] ». Le Comité formula donc les objectifs suivants: 1) développer et codifier l'hébreu pour qu'on puisse l'utiliser comme langue parlée « dans toutes les ciconstances de la vie, à la maison, à l'école, dans la vie publique, dans le commerce et les affaires, dans l'industrie, les arts et la science »; 2) conserver « à la prononciation des lettres, à la construction des mots et au style une qualité orientale et leur forme spéciale pour rendre [la langue] plus flexible, de sorte qu'elle puisse exprimer dans toute sa mesure la pensée humaine de notre époque » (*ibid.*, p. 11). Plus précisément, les tâches du Comité consistaient à 1) publiciser et diffuser des mots qui existent dans la littérature hébraïque depuis ses débuts et qui sont inconnus du public; 2) combler les lacunes de la langue en créant de nouveaux

---

sous sa forme originale par l'Académie hébraïque à l'occasion du 80e anniversaire de fondation du Comité.

[9] Pour les décisions, voir les allocutions de Ben-Yehuda et de Yellin à l'assemblée de fondation de l'Association des enseignants en 1903, réimprimées dans: *Recueil de documents*, 1970, pp. 160 ss.

[10] *Comptes rendus des séances du Comité de la langue hébraïque*, *op. cit.*, p. 10.

mots; 3) promouvoir l'utilisation de la prononciation orientale qui « donne à la langue une saveur orientale » et « différencie mieux les sons de toutes les lettres de l'alphabet »; 4) uniformiser l'orthographe; 5) se prononcer sur la ponctuation; 6) commenter les fautes de langage et de style.

Le Comité élabora des directives très précises concernant les sources d'où seraient tirés les nouveaux termes. Idéalement, donc, lorsque des mots manqueraient pour de nouveaux concepts ou des concepts pour lesquels l'hébreu n'avait pas de mots connus, le Comité essaierait d'abord de les trouver parmi les mots anciens. À défaut, on se tournerait vers l'araméen, principale langue du Talmud[11], apparentée à l'hébreu et parlée dans l'ancien temps au Proche-Orient. On rejetterait tous les mots formés à partir de racines non sémitiques, même si on les rencontrait dans des sources hébraïques, à moins qu'ils n'aient une « forme hébraïque » ou que, « passés dans la langue, ils n'y soient d'un usage courant » (*ibid.*).

Si la recherche dans les sources littéraires se révélait infructueuse, il serait permis de former des néologismes. Dans l'ordre des préférences, les racines bibliques ou talmudiques venaient en premier lieu, puis on pourrait se tourner vers les autres racines sémitiques — araméennes, cananéennes, égyptiennes et « spécialement arabes »[12]. Dans ce cas, cependant, il faudrait aussi tenir compte de la « beauté », de la « sonorité » et de l'« esprit de la langue ». Quant aux mots entièrement étrangers, même communs aux autres langues modernes, on ne les admettrait qu'exceptionnellement.

Nous avons déjà précisé que le besoin de nouveaux termes se faisait sentir surtout dans les écoles qui commençaient à utiliser l'hébreu comme langue d'enseignement. Il n'est donc pas surprenant qu'un des premiers lexiques préparés par le Comité (et publié en 1912 dans les *Comptes rendus du Comité de la langue hébraïque*) ait porté sur l'arithmétique. Attardons-nous un instant sur la présentation de cette terminologie. Chaque terme est traduit en français et en allemand et porte une indication de sa source ou catégorie: 1) Talmud et Midrash;

[11] Recueil d'écrits religieux anciens rapportant des discussions et commentaires savants sur la loi juive, particulièrement celle de l'Ancien Testament. Écrite en hébreu, en Palestine, la première partie a été compilée vers l'an 200 de notre ère et la deuxième, rédigée pour une large part en araméen, l'a été vers l'an 475 de notre ère à Babylone (en gros l'Iraq moderne).

[12] Voir les critères semblables adoptés par d'autres organismes d'aménagement linguistique, p. ex. en Turquie et en Indonésie, dans: Nahir (1974).

2) littérature post-talmudique; 3) néologismes formés *à l'extérieur* du Comité; 4) mots tirés de la littérature ancienne et auxquels le Comité a attribué de nouvelles significations; 5) néologismes formés par le Comité. Sur les 120 termes figurant dans le lexique, le Comité n'en a créé que 10. Mais ce nombre relativement petit — incidemment, sept de ces termes ont été acceptés et font maintenant partie du lexique hébreu moderne — ne signifie pas que le Comité ait été inactif, car pour la plupart des autres termes il a fallu faire des recherches dans le vaste ensemble des œuvres créées au fil de plus de 25 siècles et un grand nombre d'entre eux se sont vu reconnaître de nouvelles acceptions.

Les autres groupes de mots formés au cours de la renaissance par le Comité, par son président, Ben-Yehuda, ou même par des gens non associés au Comité, comprenaient des mots utilisés maintenant de façon universelle pour des concepts de base tels que: test, chaussette, bleu, rose, parapluie, horloge (ou montre), sérieux, arrogance, égoïsme, confiture, fourrure, gants, bureau (meuble ou lieu de travail), éclairage, brosse, bateau, veste, meuble, caractère, collet, chapeau, trottoir, exercice, officiel, tarif, pour cent (pourcentage), citoyen, exposition, couverture, douzaine, cerveau, mouchoir, serviette, intéressant, carte géographique, ennui, ambassadeur, ajuster, tricoter, cérémonie, flexibilité, revolver, frais, poli, insérer, cuisine (pièce), art, mode.

Le Comité effectua la majeure partie de son travail d'expansion du lexique par l'entremise de sous-comités, chargés chacun d'un certain nombre de termes dans un domaine donné. Ainsi, pendant la renaissance, il se consacra à la recherche de termes, à l'examen de ceux qui étaient soumis à son approbation et à la formation de néologismes dans des domaines déterminés: gymnastique, botanique (y compris les noms de fleurs), gastronomie, ameublement, électricité, menuiserie, géographie et chimie. Plus loin, nous aborderons les questions de l'expansion et de la méthode de travail de l'Académie hébraïque, qui a succédé au Comité en 1953. Notons toutefois ceci: le travail lexical réalisé à cette époque par le Comité constituait l'une des activités dont l'objectif était la « revitalisation de la langue », tandis que pour l'Académie, comme nous le verrons plus loin, la « modernisation du lexique », qui comportait apparemment des activités semblables, allait constituer l'*objectif* en soi. (Pour la distinction entre activité et objectif, voir la section IV.)

II. Diffusion et standardisation de l'hébreu (1916-1948)

Au cours de la seconde phase d'aménagement de l'hébreu moderne, les organismes d'aménagement linguistique avaient pour objectifs sa diffusion et sa standardisation. En gros, et de façon tout arbitraire, on peut situer vers la fin de la Première Guerre mondiale la démarcation entre la fin de la renaissance et le début de cette seconde phase. Deux faits justifient ce choix : premièrement, le dénouement de la « guerre de la langue » en 1913-1914. Cette « guerre » prit naissance lorsque l'Ezra, organisation philanthropique juive allemande qui finançait des écoles en Palestine, tenta d'instituer l'allemand comme principale langue d'enseignement au Technion (Institut de technologie), premier établissement d'enseignement supérieur de Palestine, qui devait ouvrir ses portes en 1913, et ce, contre les désirs de la majorité des élèves, des professeurs et des citoyens en général. Pour contrer ce projet, les Juifs palestiniens organisèrent des manifestations populaires et certains professeurs démissionnèrent des écoles de l'Ezra pour fonder des écoles concurrentes, entièrement hébraïques. À cela s'ajouta le déclenchement de la Première Guerre mondiale qui interrompit toute communication avec l'Ezra, dont le siège se trouvait en Allemagne (voir Nahir, 1974). L'hébreu devint alors la seule langue d'enseignement au Technion, et le nombre des écoles hébraïques s'accrut soudainement, à la suite de quoi la revitalisation et le statut de l'hébreu ne furent plus remis en question. Deuxièmement, le recensement de 1916 qui permit de constater que l'hébreu constituait la seule ou principale langue de 40 % de la population juive et de 70 % de sa jeunesse (*Recensement*, 1918). Même si, comme auparavant, une bonne partie du développement ne relevait pas du Comité, l'aménagement linguistique étant en fait un agrégat de nombreuses activités réalisées par des individus — éducateurs, écrivains, etc. —, une dizaine d'années après sa reconstitution et sa réorganisation, le Comité avait des objectifs et un rôle clairement définis. Tout comme pendant la période précédente, il fallait s'occuper de l'aménagement du statut et de la langue. Cependant, l'efficacité et l'influence du Comité se firent davantage sentir sur le plan du réglage de la langue, d'autres organismes et des personnes de l'extérieur ayant contribué, au moins autant que lui, à promouvoir le statut de l'hébreu.

Aménagement du statut : la diffusion de l'hébreu

La diffusion d'une langue a été définie comme « la tentative pour augmenter le nombre de locuteurs d'une langue aux dépens d'une ou plusieurs autres langues » (Nahir, 1984 : 305). Considéré du point de vue de la langue ou de ses locuteurs, ce phénomène se nomme souvent

transfert linguistique. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, l'accent est mis sur les efforts déployés pour *amener* les locuteurs d'une langue donnée à passer à une autre. La conviction du Comité de la langue hébraïque que l'hébreu pouvait et devait servir pour *toutes* les fonctions porte à croire que le stade de la renaissance était révolu et qu'une nouvelle ère commençait. En fait, avant même la fin de la « guerre de la langue », Ben-Yehuda, dans une lettre à Paul Nathan, un des administrateurs de l'Ezra, écrivait à propos du refus de celle-ci de permettre l'utilisation de l'hébreu au Technion: « En tant qu'auteur du *Dictionnaire de l'hébreu ancien et nouveau*[13], j'ai le droit [...] d'émettre un jugement quant à la possibilité d'enseigner les sciences en hébreu. Par conséquent, je déclare par les présentes que l'étude des sciences en hébreu est, sans conteste, possible. Et si la terminologie dans cette langue n'est pas entièrement appropriée, cela n'est qu'une question de temps, une année au plus[14]. »

Deux événements d'importance survenus au commencement de cette seconde période ont témoigné du nouveau statut de l'hébreu, tout en ayant contribué à son émergence. Il s'agit de la reconnaissance de l'hébreu comme l'une des trois langues officielles de Palestine et de la fondation de la première université du pays, avec l'hébreu comme seule langue d'enseignement.

Dès 1921, peu après le commencement du mandat britannique sur la Palestine en 1917 (à la suite de la défaite de la Turquie durant la Première Guerre mondiale), le haut-commissaire, dans son rapport de 1920-1921 à son gouvernement, affirmait que « l'hébreu, qui était presque mort depuis des siècles et n'était utilisé que pour la prière, a été revitalisé en tant que langue parlée[15] ». À l'époque, la communauté juive estimait que l'hébreu devait être reconnu comme sa langue nationale et la troisième langue officielle du pays. En 1922, dans un mémoire au haut-commissaire, le Comité de la langue hébraïque demandait donc que « l'hébreu ait des droits égaux à ceux de l'anglais et de l'arabe [...] dans les bureaux des administrations locales et nationale, dans les gares et les bureaux de douanes, les bureaux de poste, les affaires policières, les cours de justice et toutes les communications officielles » (*ibid.*, p. 130). Le Comité désirait aussi que le gouverne-

[13] Il s'agit là du premier dictionnaire hébreu des temps modernes. Avec ses 16 volumes, dont 11 ont été publiés à titre posthume, il est considéré comme l'une des plus grandes contributions de Ben-Yehuda à la renaissance.

[14] Cité dans: *Hatsfira* (1914), n° 272.

[15] Cité, en traduction hébraïque, dans: Eisenstadt (1967), p. 129.

ment colonial créât un poste de traducteur chargé de toutes les publications en hébreu et exigeait qu'on lui réservât le choix du titulaire:

> On a commencé à parler la langue hébraïque il y a 40 ans seulement; il est donc tout à fait naturel que nombre de questions se posent quant à la traduction de certains mots et expressions dans la langue écrite et parlée [...]. Mais dans les documents officiels [...], il importe avant tout que l'on se garde des innovations individuelles [...]. De telles innovations doivent être scrutées par un corps de linguistes, et le Comité de la langue hébraïque constitue un tel corps (*ibid.*).

Grâce à ce mémoire et à d'autres démarches, l'hébreu devenait en 1922 l'une des trois langues officielles de Palestine: on devait l'utiliser dans toutes les transactions et tous les documents officiels. En outre, le Comité devait recommander un candidat au poste de chef de la section hébraïque du service gouvernemental de traduction et approuver sa nomination.

La fondation à Jérusalem, en 1925, de la première université du pays (l'Université hébraïque) constitua une autre contribution majeure au statut de l'hébreu au cours de cette période. Cette fois-ci, la question de la langue d'enseignement qui, lors de la fondation du Technion quelque 10 ans plus tôt, avait déclenché la « guerre de la langue », ne fut même pas soulevée. Les deux établissements, à l'instar de la majorité des maisons d'éducation de la communauté juive du pays, offraient tous les cours, y compris ceux de sciences, en hébreu. On ne saurait surestimer l'influence exercée sur le statut et le prestige de l'hébreu par la création de cet établissement qui allait connaître un essor prodigieux. En fait, il fut le premier, et, pendant quelques décennies, le seul où l'hébreu moderne et les matières connexes firent l'objet d'études et de recherches poussées. De plus, il fournit au nombre grandissant d'écoles secondaires, aux programmes de formation des maîtres, etc., des professeurs ayant reçu leur formation sur place. Enfin, même la qualité du travail du Comité de la langue bénéficia énormément de son apport, car celui-ci y recruta de nouveaux membres ayant une formation à la fois professionnelle et universitaire.

Comme nous l'avons vu plus haut, environ 40 % de la population et 70 % des jeunes parlaient l'hébreu comme « seule ou première langue ». Évidemment, ces proportions laissaient beaucoup de place à une plus grande diffusion de la langue, par l'intermédiaire du Comité et d'autres personnes intéressées. Il faut noter, toutefois, qu'en raison des conditions existant à l'époque, ces chiffres illustrent mal le statut de l'hébreu en tant que vernaculaire et langue nationale. Bien que parlé comme première langue par moins de la moitié de la communauté,

l'hébreu était alors devenue sa langue *principale*, celle qui avait le plus de prestige, et les 60 % qui ne l'employaient pas parlaient un vaste éventail d'autres langues: 59 % parlaient le yiddish, 30 % l'arabe, 7 % le ladino (judéo-espagnol ou djudezmo), environ 1 % respectivement le français, l'italien, le russe et d'autres langues (*Recensement*, 1918; Bachi, 1956). Aucune de ces langues ne menaçait le statut nouvellement acquis de l'hébreu.

Fait peut-être plus significatif encore, la Palestine était à cette époque une terre d'immigration, et les locuteurs non hébreux étaient pour une bonne partie des immigrants dont les rangs grossissaient sans cesse. Or, on a observé dans des cas semblables qu'à moins qu'une langue n'« envahisse » une communauté linguistique lors d'une immigration massive ou d'une conquête, auquel cas la langue de l'envahisseur peut devenir dominante, les immigrants dans leur ensemble adoptent la langue du pays hôte. Ce comportement universel l'a emporté dans la communauté de langue hébraïque, assurant une prédominance et une diffusion continues plus grandes que le seul pourcentage des locuteurs ne semble l'indiquer. En outre, de nombreux témoignages contemporains rapportent que les immigrants ont bénéficié d'une aide à l'apprentissage de l'hébreu organisée à une grande échelle sous diverses formes: cours aux adultes partout au pays et publication de manuels, de matériel scolaire et de textes de compréhension facile. La plupart de ces activités et d'autres du genre émanaient non du Comité mais de divers organismes tels que les associations d'enseignants et la Fédération générale du travail. De nombreuses organisations ont aussi exercé une pression sociale en faveur de l'acquisition et de l'utilisation de l'hébreu et de l'abandon des autres langues. Ainsi en 1934, le Barreau, dans une circulaire à ses membres, rappelait à chacun son « devoir de citoyen d'utiliser notre langue hébraïque et d'exiger avec fermeté son utilisation dans tous les organismes gouvernementaux et dans les diverses cours de justice. C'est là votre devoir sacré en tant que loyal citoyen hébreu [se trouvant] dans sa nouvelle patrie et en tant qu'avocat membre [de notre organisation][m] ». La circulaire donnait ensuite une liste des dispenses possibles et des peines qu'entraînerait leur inobservation, peines qui allaient de la censure à l'expulsion temporaire ou même définitive du Barreau (Eisenstadt, 1967).

Bien qu'on sentît le besoin d'une pression semblable dans certains domaines, particulièrement dans le système judiciaire et quelques autres, où les contacts avec les autorités britanniques se faisaient nombreux, la diffusion de l'hébreu progressa rapidement au cours de

[m] Cité dans: Eisenstadt (1967), pp. 189 ss.

cette période. En fait, dès 1929, soit un peu plus de 10 ans après la fin de la renaissance, on tenait pour acquis son statut de langue dominante, ainsi que l'affirmait un éducateur de l'époque, membre de l'Académie et secrétaire scientifique de cette institution de 1912 à 1921:

> Parler hébreu est à ce point naturel pour nous et pour nos enfants que nous ne nous étonnons plus de cette révolution fondamentale dans nos vies. Nous entendons des milliers d'enfants parler hébreu entre eux, créant une langue vivante encore inexistante il y a 30 ou 40 ans, et cela ne nous paraît pas étrange. À l'école secondaire, nous suivons des cours de [sciences], de psychologie et de philosophie [...]; nous assistons à des conférences et à des exposés sur [la morale, la religion et les sciences]; de jeunes hommes et de jeunes femmes se réunissent dans les endroits publics pour discuter, se quereller et prendre conscience des choses, et tout cela dans notre belle langue hébraïque, et nul n'en est surpris, nul n'y voit rien d'étrange (C.A. Zuta dans: *Recueil de documents*, 1970: 56).

Les exemples qui précèdent font comprendre que l'essentiel de l'aménagement du statut a été l'œuvre non pas du Comité de la langue hébraïque, mais de diverses autres organisations, entre autres le Comité national central de la communauté juive (Hava'ad Haleumi), l'Association des enseignants, les établissements d'enseignement, la Fédération générale du travail (Histadrut), les associations professionnelles, la presse hébraïque, ainsi que d'individus influents — intellectuels, érudits, éducateurs, écrivains, poètes, chefs politiques, éditeurs, traducteurs, etc. S'il en fut ainsi, c'est probablement parce que, comme dans les autres cas de diffusion linguistique, une fois qu'une langue devient dominante, elle continue à se répandre en faisant boule de neige, car il devient possible pour un nombre toujours croissant de locuteurs éventuels de l'acquérir et de l'utiliser, et que le rôle des organismes d'aménagement linguistique diminue alors d'autant. L'hébreu étant la langue dominante, il développa sa propre dynamique de diffusion, ainsi qu'Eisenstadt, érudit de l'époque ayant participé aux activités du Comité, le rappelait plus tard:

> La base de l'existence de la langue hébraïque en tant qu'instrument d'une vie pleinement communautaire ne pouvait plus être remise en question et, graduellement [...], même la masse de la population l'utilisait [...]. Quiconque ne savait pas l'hébreu se voyait exclu de la vie culturelle du pays. Le désir naturel, partagé par tous les hommes, d'améliorer la qualité de la vie, de la rendre plus agréable, de s'enraciner dans leur milieu, qui est celui où ils vivent maintenant et où ils élèvent leurs enfants, tout cela a poussé l'ensemble des citoyens à adopter la langue hébraïque et à l'utiliser[17] (Eisenstadt, 1967: 150).

[17] Pour une analyse de la fonction du *besoin* linguistique en aménagement linguistique, voir Nahir (1974, 1984). Voir aussi Macnamara (1971) pour une analyse de l'échec de l'aménagement linguistique en Irlande, attribuable à l'absence d'un tel besoin.

Si le Comité a joué un rôle relativement peu important en ce qui concerne l'aménagement du statut, ou *diffusion*, de l'hébreu, il a, par contre, exercé une action décisive dans le réglage de la langue, ou *standardisation*, deuxième objectif majeur de l'organisme au cours de cette période. Attardons-nous maintenant à cet aspect de son travail.

Aménagement de la langue : la standardisation de l'hébreu

L'aménagement d'une langue a été défini comme « la tentative de transformer une langue ou un dialecte parlé dans une région, correspondant habituellement à une entité politique unique, en une langue acceptée comme la principale langue de la région et, par conséquent, souvent considérée comme sa meilleure forme » (Nahir, 1984: 303). Tout comme au cours de la période précédente, l'aménagement de la langue constituait une condition essentielle de l'acceptation et de l'utilisation continue de l'hébreu par la communauté. En 1929, H.N. Bialik, poète lauréat et membre du Comité de la langue hébraïque, parlant du besoin urgent d'une codification de l'hébreu moderne et de son adaptation à la vie de l'époque, faisait l'observation suivante:

> Pendant des siècles, nous avons vécu au sein de cultures et de langues riches et, par elles, nous avons entraîné nos esprits et nos cœurs à sentir et à penser par le biais de langues standard parvenues à « maturité », capables d'exprimer les complexités les plus subtiles de la pensée et de la réflexion humaine. Et voici que nous trouvons dans notre propre pays un instrument imparfait, un outil défectueux qui ne nous permet pas [d'exprimer] même le dixième de la richesse culturelle que nous avons assimilée et apportée avec nous. À moins que nous ne raffermissions la langue hébraïque et n'en hâtions la croissance, notre image et notre stature en resteront amoindries pendant très longtemps[18].

Selon Bialik, les insuffisances de la langue résultaient du fait qu'elle

> vivait non sur nos lèvres mais dans nos esprits, dans les livres, dans la littérature. Isolée de la vie, elle est devenue abstraite, portant surtout pendant des siècles sur les hautes sphères de l'esprit. Les activités d'une nation vivant sur son propre territoire ont été complètement dissociées de la langue hébraïque, et la langue a été coupée de ses activités. Lors de notre retour dans notre patrie, nous avons dû accorder une attention spéciale à cet aspect de la langue hébraïque (*ibid.*).

Dès lors, une tâche énorme attendait le Comité en tant qu'organisme responsable de la codification et de la standardisation de l'hébreu.

[18] Cité, un an après la mort de Bialik, dans la notice nécrologique de J. Clausner dans: *Lešonenu*, 7 (1935), p. 53.

Contrairement à l'aménagement du statut, ou diffusion, de la langue, cette tâche ne pouvait être laissée uniquement à des individus: elle devait être systématique et centralisée. Face au besoin pressant de termes pour désigner les concepts courants, des particuliers, quoique pour la plupart compétents, n'en attribuaient pas moins différents termes à un même concept. Malgré leur valeur, ces créations multiples entraînaient une confusion prononcée et de sérieuses méprises. Le manque de termes essentiels, d'une part, et une surabondance fréquente, d'autre part, convainquirent le Comité qu'il devait accorder la priorité à l'expansion du lexique. Comme nous le verrons, il s'occupa aussi de plusieurs autres activités de codification, mais à une moins grande échelle.

Ayant fixé sa principale priorité, le Comité entreprit en 1921 de passer en revue le travail accompli pendant la période de la renaissance, de planifier ses activités futures et de définir sa ligne de conduite sur certains points. Par exemple, la question, controversée, dont il a dû s'occuper depuis, de savoir dans quelle mesure les mots et les termes techniques créés à titre individuel et acceptés dans l'usage général devaient lui être soumis pour approbation ou rejet. Après avoir bien débattu la question, il décida de ne pas intervenir dans les cas de mots largement utilisés, mais de donner suite aux demandes de recommandation ou d'approbation de terminologies techniques ou professionnelles. Dans le second cas, il étudierait tous les termes existants et éliminerait ceux qu'il considérerait inacceptables en raison d'un manque de conformité à certains critères de base (Eisenstadt, 1967). Incidemment, ces discussions concernant les lignes de conduite, ainsi que les activités de codification et d'implantation qui en ont découlé, illustrent de façon intéressante le modèle des processus d'aménagement linguistique de Haugen (1966b, 1983).

En ce qui a trait aux critères de formation des néologismes et d'approbation des créations individuelles, le Comité continua à s'en tenir aux normes et aux principes rigoureux adoptés quelques décennies plus tôt (voir plus haut). Cependant, lors d'une réunion tenue en 1920, Joseph Klausner, savant de renom et membre influent du Comité, plaida en faveur d'un changement. Contrairement aux puristes, il croyait que le Comité ne devait pas se préoccuper à ce point de la pureté des sources des mots hébreux, puisque toutes les langues en développement pratiquent l'emprunt et qu'une fois empruntés, les mots s'adaptent à la forme et à l'usage hébreux[19]. Bien que le Comité ne voulût pas modifier

[19] *Comptes rendus des séances du Comité de la langue* 5 (1927), pp. 68 ss.

de façon officielle ses normes très strictes, l'intervention de Klausner marqua l'adoption d'une attitude graduellement moins rigide à l'égard des termes étrangers dont la nécessité entraînait un emprunt constant.

Au milieu des années 20, après avoir publié dans ses *Comptes rendus* les termes qu'il avait déjà créés ou approuvés et après avoir préparé une nouvelle phase d'activités, le Comité, mis de plus en plus à contribution et désireux d'améliorer la qualité de son travail, jugea bon de modifier de façon globale sa structure et sa méthode de travail. Depuis sa création, ses membres avaient, à eux seuls, pris toutes les décisions, y inclus celles concernant les listes terminologiques. Cette façon de procéder exigeait beaucoup de temps et limitait considérablement la productivité du Comité, puisque tous les membres devaient étudier et discuter toutes les listes, ce qui, vu leur longueur et leur caractère exhaustif, exigeait parfois plusieurs années de travail. Mais, plus grave encore, cette pratique nuisait à la qualité du travail du Comité parce que, bien souvent, ses membres ne possédaient pas la compétence technique ou même les connaissances de base nécessaires pour prendre des décisions sur des terminologies techniques, scientifiques ou professionnelles, qui constituaient la majeure partie de ses travaux. À l'occasion, le Comité consultait des spécialistes, dans leurs domaines respectifs, mais ceux-ci ne participaient pas au processus de prise de décision du Comité.

En 1928, le Comité décida donc de revoir sa composition et sa méthode de travail. À l'occasion de cette réorganisation, qui constitua un point tournant de son histoire, il mit sur pied un réseau de « comités techniques », formés de membres du Comité et de spécialistes des différents domaines, nommés lors de l'assemblée plénière annuelle. Il est intéressant de remarquer que la terminologie de domaines tels que la psychologie, les mathématiques et la grammaire fut confiée à des membres résidant à Jérusalem et dont la plupart enseignaient à l'Université hébraïque (encore aujourd'hui la seule du pays), tandis que celle de domaines tels que le tissage, la pâtisserie, l'électricité, l'automobile et la comptabilité revint à des gens résidant à Tel-Aviv, nouveau centre industriel en pleine expansion (Eisenstadt, 1967).

Lors de son assemblée plénière de 1929, le Comité de la langue hébraïque établit les règles de fonctionnement des nouveaux comités techniques. En voici une liste partielle[20]:

1) Chaque membre du Comité se joint à l'un des comités de la ville où il réside et prend part à ses travaux.

[20] Traduites et résumées à partir d'Eisenstadt (1967), pp. 195 ss.

2) La Direction du Comité institue les comités au fur et à mesure des besoins et agrée les comités locaux de Jérusalem et de Tel-Aviv.

3) Chaque comité est composé de trois membres du Comité de la langue et de deux spécialistes du domaine concerné, s'il ne s'en trouve aucun parmi les membres du Comité.

4) Les comités peuvent recruter d'autres membres sous réserve de l'approbation de la Direction.

5) Tous les membres du Comité peuvent participer aux réunions de tous les comités techniques.

6) Chaque comité élit un président et un secrétaire et se réunit au moins une fois par semaine.

7) Le président rend compte du travail de son comité dans la rubrique des nouvelles de *Lešonenu* ainsi que lors des assemblées plénières annuelles du Comité.

8) Les comités appliquent la méthode de travail établie par le Comité en 1912.

La création de comités techniques a accru l'efficacité et la productivité du Comité de la langue en permettant à ces divers groupes de travailler parallèlement à la terminologie de plusieurs domaines. Comme les collaborateurs pouvaient se concentrer sur un seul domaine à la fois, le rendement était encore meilleur.

Voici donc comment l'on procédait. Les spécialistes de chaque comité, choisis en fonction de leur compétence professionnelle, de leur intérêt pour la langue hébraïque et ses sources littéraires et de leur connaissance de celles-ci, préparaient des listes de tous les termes existants en une ou plusieurs langues étrangères, accompagnés de leurs équivalents hébreux ou, à défaut, d'équivalents qu'ils proposaient. Cette liste était ensuite soumise au comité tout entier pour une « première lecture », au cours de laquelle les spécialistes avaient le droit de vote. Puis, on expédiait des exemplaires polycopiés de cette liste à des spécialistes de l'extérieur afin d'obtenir leurs corrections et leurs suggestions. Finalement, le comité procédait à une deuxième et à une troisième « lecture » et faisait publier la liste.

Les comités professionnels avaient une existence limitée qui prenait fin avec la publication de leurs listes terminologiques respectives. On avait toutefois établi deux comités permanents, le Comité d'amélioration de la langue et le Comité des questions courantes, qui s'occupaient des questions exigeant une solution rapide.

Le Comité de la langue hébraïque considérait donc l'expansion des terminologies modernes comme l'aspect le plus urgent de son travail de codification et lui consacrait la plus grande part de ses énergies. Deux autres domaines demandant à son avis une standardisation rapide, il en confia la responsabilité à deux comités: 1) le « Comité des règles d'orthographe », dont les recommandations, formulées après des années de délibérations et de préparation, furent adoptées par l'assemblée plénière en 1943 et, par la suite, par la plupart des usagers; et 2) le « Comité des règles de ponctuation ». Parallèlement à son travail lexical, le Comité (plus tard, l'Académie) poursuivit ces activités non lexicales ainsi que quelques autres au cours de la troisième période, soit celle de la modernisation du lexique. Nous en traiterons plus à fond dans la section suivante.

Cette période marqua le début d'une tendance à créer des comités composés de membres du Comité de la langue et de représentants de diverses organisations de l'extérieur (p. ex. le Technion et l'Université hébraïque) qui tentèrent de résoudre des problèmes et de répondre à des besoins qui leur étaient particuliers. Dans la section suivante, nous aborderons également cette tendance, qui a pris une ampleur considérable.

Entre 1928, année où le Comité décida de former des comités techniques, et 1948, qui marqua la fin de la deuxième période, ces comités ont produit (c.-à-d. créé ou approuvé) et publié des listes terminologiques et des dictionnaires spécialisés dans les domaines suivants: textile, archéologie, botanique, construction, banque, étiquette (y compris les formules de politesse), géographie, élevage des ovins, dessin, grammaire, phonétique, vêtement, zoologie, éducation (préscolaire), électricité (théorie et installation), technologie, téléphonie, navigation maritime, lutte contre l'incendie, chimie, batterie de cuisine, microbiologie, machines à coudre, réfrigération et chauffage, artisanat, travail de bureau, mathématiques, menuiserie, technique de forge, statistique, fabrication et réparation des chaussures, travail du bois, physique, tenue des livres, psychologie, peinture et couleurs, relations familiales, radio, médecine (diverses spécialités), art dentaire, poésie, théâtre, gymnastique. Dans plusieurs domaines, le Comité publia plus d'une liste lorsque des changements importants ou un accroissement des termes le justifiaient.

Outre les termes hébreux, ces listes comportaient des traductions en anglais et en deux ou trois autres langues — habituellement l'allemand et le français ou le russe. Tandis qu'au début de cette période les listes étaient publiées dans les chroniques spécialisées de la presse hébraïque,

à partir de 1928, en raison de l'accroissement soudain de la production, le Comité dut trouver de nouveaux canaux pour faire passer dans l'usage ses décisions sur le lexique. Il adopta de nouvelles formes de publications qui comprenaient[21]: 1) le *dictionnaire spécialisé* (21 parurent); 2) la *liste terminologique* (60 en tout), publiée dans son journal professionnel, *Lešonenu*, portant sur la langue et la linguistique hébraïques, ou dans sa livraison annuelle des *Comptes rendus du Comité de la langue hébraïque*. La parution de certaines listes (p. ex. celles consacrées à la chimie, la physique, la psychologie, les plantes et la médecine) s'étendit sur plusieurs numéros; il y eut même des versions revues et augmentées. Dans certains cas, les listes parurent d'abord dans l'un des périodiques, puis servirent de base à la préparation d'un dictionnaire spécialisé; 3) la *brochure* comportant des listes terminologiques; on en publia 10, dont un bon nombre furent reprises dans des dictionnaires.

Le travail lexical avait donc porté sur des milliers de termes. Contrairement à ce qui s'était passé en aménagement du statut et dans certains autres aspects du réglage de la langue, les spécialistes s'entendaient généralement pour reconnaître que le Comité de la langue avait joué un rôle crucial dans la standardisation du lexique hébreu et son passage, relativement calme, à l'ère moderne. Ainsi, Ḥaïm Blanc, éminent linguiste israélien, affirma que, « dans cette tâche stupéfiante, [le Comité avait] réussi de façon remarquable à fournir les centaines et les milliers de termes techniques dont on avait besoin dans les diverses disciplines scientifiques, dans les institutions sociales, dans la vie publique et ailleurs » (1954: 388). Un autre linguiste de marque a tenté d'expliquer la réussite du Comité en ces termes:

> L'activité exercée dans le domaine du vocabulaire a répondu à un besoin aigu; elle a constitué une part intrinsèque de la transformation de l'hébreu de langue littéraire et liturgique en langue parlée et, comme il n'y a eu aucune tentative d'imposer aux locuteurs des normes, règles ou règlements entrant en conflit avec leurs habitudes de langage, nul n'a opposé de résistance notable. En d'autres mots, [cela] n'a pas constitué une intervention dans les processus linguistiques qui ont cours dans une langue en développement (Morag, 1959: 259).

On peut dire qu'à la fin du mandat britannique sur la Palestine et à la création de l'État d'Israël en 1948, la standardisation de l'hébreu moderne était terminée et ce, en grande partie, grâce au réglage linguistique accompli par le Comité. Une fois l'hébreu revitalisé, diffusé et standardisé, l'aménagement linguistique ou, plus précisément, le

[21] Les chiffres qui suivent ne sont pas forcément exacts, principalement parce que certains dictionnaires et listes n'ont été terminés qu'après la fin de la période.

réglage linguistique pouvait se concentrer sur la modernisation du lexique. C'est vers cet objectif que le Comité de la langue (et plus tard, l'Académie) a par la suite dirigé l'essentiel de ses efforts.

III. Aménagement linguistique actuel: la modernisation du lexique hébreu depuis 1948

En tant qu'objectif d'aménagement linguistique, la modernisation du lexique est « la création ou l'adaptation de mots comme moyen d'aider des langues développées ou standard (dont on dit parfois qu'elles ont atteint leur « maturité »), qui ont emprunté des concepts trop rapidement pour qu'elles puissent s'y adapter naturellement » (Nahir, 1984: 307). Il faut distinguer cet objectif des *activités* reliées au lexique ou à la terminologie, dont nous avons traité précédemment, qui font en réalité partie du processus de codification lorsque l'on cherche à atteindre un objectif d'aménagement linguistique donné. Ces activités ont pour but d'élargir le lexique de langues en développement (dont on dit parfois qu'elles n'ont pas atteint leur « maturité ») de façon à combler le fossé qui les sépare de la technologie, de la pensée et de la connaissance modernes (Nahir, 1984: 307). Au cours des deux périodes précédentes, le travail lexical et terminologique du Comité de la langue hébraïque consistait en de telles activités, menées respectivement à des fins de revitalisation, de diffusion et de standardisation. La modernisation du lexique constitue quant à elle un *objectif en soi*, celui d'aider une langue standard à rester au pas avec la vie moderne telle qu'elle est représentée dans la langue d'une communauté linguistique de l'extérieur, spécialement lorsqu'elle fait face à une « invasion » de mots, d'expressions ou de formules en provenance d'une telle communauté. Au cours de la troisième période, la période actuelle, c'est cet objectif de modernisation du lexique que l'on a poursuivi.

L'observation des processus et des activités d'aménagement linguistique révèle (Nahir, 1984) que certains objectifs exigent davantage d'aménagement du statut et que d'autres visent davantage le réglage de la langue. Il va de soi que la modernisation du lexique appartient à la seconde catégorie. À quelques exceptions près, on peut donc décrire le travail accompli au cours de cette période par le Comité (à partir de 1953, par l'Académie), y compris des activités reliées à certains objectifs mineurs tels que la purification, la réforme et l'unification de la terminologie, comme l'aménagement de la langue elle-même. En

fait, nous verrons que même l'aménagement linguistique effectué par d'autres organismes a porté sur la langue elle-même plutôt que sur son statut.

L'Académie hébraïque et l'aménagement de la langue

1. *De la diffusion et de la standardisation de la langue à la modernisation du lexique*. En dépit des vagues d'immigration et de l'augmentation de 800 % de la population du pays qui avaient marqué la période précédente (1916-1948), le pourcentage des gens parlant l'hébreu comme seule ou principale langue était passé de 40 à 71,3 % (soit 511 000 locuteurs de deux ans ou plus, sur une population juive de 716 678 habitants) (Bachi, 1956). La création de l'État d'Israël en 1948 entraîna la levée de l'interdiction imposée par la Grande-Bretagne aux survivants juifs de la Deuxième Guerre mondiale d'immigrer au pays et l'évacuation de villages juifs du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, ce qui provoqua de nouvelles et gigantesques vagues d'immigration. Malgré tout, la proportion de la population parlant l'hébreu continuait à croître. Selon le recensement de 1961 (le premier depuis 1916), au cours des 45 années précédentes (soit depuis la fin de la domination turque), la population juive s'est multipliée par 22 (passant de 85 000 à 1 847 860 habitants) et le nombre des locuteurs de l'hébreu par 40 (passant de 34 000 à 1 360 180, soit 73,6 % de la population[22]). Dans cette troisième période, l'hébreu se révèle donc sans conteste la langue nationale et officielle de la communauté (avec l'arabe, langue de la minorité arabe), sa langue standard et vernaculaire. À quelques exceptions près, ceux qui ne parlent pas l'hébreu sont maintenant des immigrants de fraîche date à qui il reste à l'acquérir. L'hébreu est la langue maternelle et, de plus en plus, la seule langue de tous ceux qui sont nés au pays ou qui y ont grandi. Sauf dans certaines régions périphériques où subsistent des contacts entre la majorité juive et la minorité arabe, vivant généralement séparées, le bilinguisme au sein de la population juive, là où il persiste, est strictement individuel. Le bilinguisme sociétal ou collectif est inexistant et n'a donc jamais suscité la préoccupation des autorités ou de quelque organisme d'aménagement linguistique.

Ainsi, lorsque débute cette période, l'hébreu a déjà acquis une « maturité » linguistique grâce au travail de codification accompli par le Comité de la langue et par certains particuliers et grâce aussi au besoin que l'on ressent de communiquer, dans tous les domaines, dans une langue qui soit le seul moyen de communication de la majorité. Déjà

[22] *Recensement de la population et des logements*, 1961, p. xxxii.

en 1959, l'Israélien Shlomo Morag, l'un des premiers linguistes de l'époque moderne, résumait la fonctionnalité nouvellement acquise de l'hébreu pour la vie moderne: « Très aigu au cours des premières étapes de la renaissance, le problème du vocabulaire est maintenant passé au second rang. Aujourd'hui, l'hébreu moderne, sous ses formes parlée et écrite, possède suffisamment de mots pour fonctionner normalement » (Morag, 1959: 258). En outre, non seulement il est la « langue nationale de l'État d'Israël, [mais] sa vitalité et sa capacité de servir à la fois de moyen de communication de tous les jours et de véhicule de l'expression littéraire et scientifique ne sont plus mises en doute » (Morag, 1959: 261).

À cette même époque, il naît sans cesse, en hébreu comme dans toutes les langues, de nouveaux concepts et de nouvelles idées auxquels on assigne des noms ou termes appropriés. De la même façon, lorsque des concepts ou des idées sont empruntés à d'autres communautés linguistiques, le besoin surgit de créer des néologismes hébreux. Cependant, avec les communications, la technologie et les autres progrès de la vie moderne, la formation naturelle du lexique est souvent dépassée par les emprunts.

Tout au début de la période actuelle, la Knesset, le parlement nouvellement créé de l'État d'Israël, entama un débat pour décider si l'on devait laisser le mécanisme naturel de la langue régler de lui-même les problèmes lexicaux ou si, comme on l'avait fait dans un nombre croissant de communautés, le Comité de la langue hébraïque devait être chargé d'« aider » la langue à cet égard. À la suite de longues discussions, on opta en 1953 pour la transformation du Comité en une académie relevant du gouvernement et financée par lui. Certains avaient cependant exprimé des inquiétudes. Un député, par exemple, craignait que l'Académie ne devînt une « usine à mots ». À son avis, le rôle de cet organisme devait se limiter à enregistrer ce qui se développait « naturellement », le « peuple » lui-même devant décider du sort des néologismes[23]. Le ministre de l'Éducation, qui représentait l'opinion de la majorité, défendit quant à lui l'idée d'un organisme spécialisé en aménagement linguistique:

> Ce travail ne doit pas être fait seulement par [des artistes et des artisans], lorsqu'ils sont d'humeur à créer. [Il] doit être confirmé par des professionnels. [...] Nous ne pouvons accepter que chaque bureau [gouvernemental] ait ses propres scientifiques, spécialistes en langues,

[23] Yizhar Smilansky, auteur israélien de renom.

> linguistes et experts en rédaction [...]. Nous avons maintenant besoin d'une institution scientifique de première ligne pour diriger le développement naturel de la langue hébraïque[24].

2. *L'Académie hébraïque et la modernisation du lexique*. Ce débat conduisit en fin de compte à l'adoption par la Knesset de la Loi sur l'Académie hébraïque (1953). Formée de 23 membres titulaires, la nouvelle institution pouvait s'adjoindre autant de « membres conseillers », à choisir parmi les spécialistes et écrivains hébreux, et élire des « membres honoraires ». Ses décisions lieraient toutes les institutions éducatives et scientifiques ainsi que les services gouvernementaux nationaux et municipaux. Quant à ses objectifs, publiés en 1954, ils ressemblent à ceux de son prédécesseur, le Comité de la langue hébraïque, et peuvent se résumer ainsi:

1) recueillir des données sur toutes les périodes de la langue hébraïque et les étudier;

2) mener des recherches sur la structure et l'histoire de l'hébreu;

3) orienter le développement de l'hébreu conformément à sa nature, à ses besoins et à son potentiel, sur le plan du vocabulaire, de la grammaire, de l'orthographe, de l'écriture et de la transcription (*Recueil de documents*, p. 71).

Nous verrons plus loin qu'en pratique, malgré les tendances puristes manifestes de ses objectifs officiels, tendances dont était aussi empreint le débat à la Knesset et qui devaient marquer plus tard ses discussions en assemblée plénière (*Comptes rendus de l'Académie hébraïque*), l'Académie a eu, jusqu'à maintenant, et sans l'ombre d'un doute, la modernisation du lexique hébreu comme principal objectif et cœur de son activité.

a) Structure de l'Académie. L'Académie comporte quatre niveaux[25]:

1. L'assemblée plénière composée de tous les membres titulaires et membres conseillers. Elle se réunit tous les deux mois pour discuter les propositions soumises par le conseil exécutif et les comités de supervision et procéder à la nomination des membres de tous les comités. Ces

[24] B. Dinor, lui-même savant et auteur bien connu. Cité dans: *Leŝonenu* 18, 3-4 (1953), pp. 229 ss.

[25] Pour plus de renseignements sur la structure et la méthodologie de l'Académie, voir Fellman (1974) et Nahir (1974).

séances sont habituellement ouvertes et les procès-verbaux en sont publiés annuellement sous le titre *Comptes rendus de l'Académie hébraïque*.

2. Le conseil exécutif, élu tous les deux ans par l'assemblée plénière et composé de son président et de son vice-président ainsi que du président de chacun des comités de supervision. C'est lui qui répond du travail de l'Académie.

3. Les comités de supervision, élus tous les deux ans par l'assemblée plénière et composés de trois membres chacun. Ils sont responsables des divers domaines dans lesquels s'exerce le travail de l'Académie: grammaire, terminologie, *Dictionnaire historique de la langue hébraïque*, publications, finances.

4. Les sous-comités (voir les comités de terminologie de la période précédente), composés d'au moins deux membres de l'Académie et, si nécessaire, de spécialistes de l'extérieur. Leur fonction consiste à préparer les rapports pour leurs comités de supervision respectifs, qui les soumettent par la suite à l'assemblée plénière pour approbation.

b) Méthode de travail. La responsabilité du travail lexical de l'Académie est ainsi déléguée au Comité de terminologie qui, à son tour, forme des sous-comités pour traiter de domaines particuliers dans lesquels il constate des lacunes terminologiques ou répondre à des demandes provenant de groupes de l'extérieur. Ainsi que nous l'avons indiqué, ces sous-comités comptent à la fois des académiciens et des spécialistes de l'extérieur faisant preuve d'un intérêt particulier pour la langue hébraïque et d'une bonne connaissance de celle-ci. Un secrétaire scientifique coordonne les activités de chaque comité et s'occupe de son administration.

Le travail de ces sous-comités de terminologie, qui sont dissous lorsqu'ils ont terminé leur tâche, comporte six étapes:

1. Travaux préparatoires. Compilation et préparation de listes de termes étrangers dans le domaine particulier du comité (p. ex. chimie, cuisine, zoologie, transport, communications, électronique), définition des termes lorsqu'il existe des doutes ou des ambiguïtés et suggestion d'équivalents hébreux recensés dans des sources hébraïques anciennes ou dans de la documentation contemporaine, technique, professionnelle ou autre.

2. Première lecture. Discussion en comité.

3. Mise en circulation des listes. Envoi des listes à tous les membres de l'Académie et à des spécialistes de l'extérieur en vue d'obtenir leurs commentaires. Ces listes comportent a) les mots déjà en usage; b) les

néologismes sur lesquels le comité est d'accord; c) les concepts pour lesquels le comité n'a pu trouver de mots hébreux satisfaisants. Généralement, les étapes b) et c) sont les plus courtes.

4. Deuxième lecture. Discussion sur les commentaires reçus lors de l'étape 3.

5. Annonce finale. Présentation aux membres de l'Académie des décisions finales du sous-comité, soit: a) les changements par rapport aux listes précédentes, et b) les termes comportant des difficultés spéciales et sur lesquels l'assemblée plénière devra se prononcer.

6. Séance plénière. Discussion sur les termes mentionnés en 5 et vote sur ceux-ci et sur les listes intégrales des sous-comités (étape 3).

Le ministre de l'Éducation et de la Culture fait publier au *Journal officiel* les listes approuvées par l'assemblée plénière, de même que toutes ses autres décisions. Celles-ci lient donc tous les organismes et personnels gouvernementaux et paragouvernementaux, y compris les médias électroniques et le système scolaire public.

Au cours des dernières décennies, presque tous les sous-comités de terminologie ont utilisé cette méthode de travail, qu'ils aient été formés par le Comité de terminologie en réponse au manque de termes observé dans un domaine donné ou à la demande d'un organisme « utilisateur », comme le Barreau, l'Association de psychologie, la Société d'électricité. Dans une étude exhaustive, Fellman et Fishman (1977) décrivent et comparent deux sous-comités de terminologie représentant chacun ces deux types — le comité sur la bibliothéconomie et celui sur la chimie minérale. Cette étude explore le fonctionnement réel des comités de terminologie, leur composition, leur cycle de travail et leur méthode de travail. Elle examine aussi les critères sur lesquels ils se fondaient et les difficultés reliées à des questions telles que la clarté minimale, la cohérence avec les décisions antérieures et les normes de l'Académie et le choix de certains mots et expressions comme équivalents de termes étrangers. De cette étude se dégage une constatation intéressante: la question du caractère autochtone de la terminologie par rapport à son caractère international avait pris beaucoup plus d'importance dans un domaine que dans l'autre, bien que dans les deux on ait tenté d'éviter autant que possible l'adoption de termes étrangers. On a aussi observé que les deux comités se ressemblaient sur le plan du fonctionnement et des attitudes et qu'ils différaient seulement par leur mode de formation et leur composition: ainsi, les spécialistes siégeant au comité sur la bibliothéconomie, créé à la suite d'une demande de l'extérieur, avaient été nommés par l'organisme demandeur et non par l'Académie. Bien que Fellman et Fishman n'analysent pas cette différence, celle-ci pour-

rait être plus significative qu'elle ne paraît de prime abord, vu son incidence possible sur les attitudes du comité à l'égard des décisions antérieures de l'Académie, des emprunts, du purisme, etc.

3. *Modernisation du lexique à l'extérieur de l'Académie*. En général, on associe la modernisation du lexique de l'hébreu moderne à l'Académie hébraïque, seul organisme d'importance se consacrant à cette tâche, qui constitue sa véritable raison d'être, en vertu de la loi. Mais une part de la modernisation du lexique s'effectue *à l'extérieur de l'Académie* (Nahir, 1979), dans des organismes *dont les fonctions principales ne sont pas d'ordre linguistique*. Il s'agit d'organismes qui, dans le cours de leurs activités, doivent régulièrement faire appel à de nouveaux termes. On peut les décrire comme des « organismes auxiliaires d'aménagement linguistique » (Nahir, 1979) et donner comme exemples l'Armée israélienne, le ministère des Communications, le Technion, l'Institut (paragouvernemental) de productivité et l'Institut des normes. Le personnel même de ces organismes s'occupe du travail de terminologie mais, en vertu de la loi sur l'Académie (voir plus haut), chaque unité chargée de ce travail compte un représentant de l'Académie que l'on est censé consulter, et que, dans les faits, l'on consulte souvent, mais sans toujours suivre ses avis. Les activités lexicales de ces unités se caractérisent par une plus grande continuité que celles des sous-comités de terminologie de l'Académie qui sont dissous à la fin de leurs travaux.

a) L'Armée. Pendant les deux ou trois décennies qui ont suivi la reconnaissance de l'État indépendant d'Israël en 1948, l'Armée s'est révélée l'organisme auxiliaire d'aménagement linguistique le plus actif. Dès sa création, ses dirigeants se rendirent compte que la terminologie utilisée auparavant ne répondait plus aux besoins d'une armée moderne, particulièrement en raison du fait que la plupart des concepts relatifs au matériel et à la conduite de la guerre provenaient de l'étranger. On créa donc sans tarder un Comité supérieur de terminologie, composé principalement de représentants des comités locaux établis dans chacune des sections de l'Armée, pour traduire en hébreu la documentation technique étrangère dont on avait besoin. Ces comités devaient également identifier les termes étrangers n'ayant pas d'équivalents hébreux et les porter à la connaissance du Comité supérieur. Celui-ci, après avoir étudié les équivalents possibles, entre autres ceux proposés par des comités locaux, souvent créés de toutes pièces et déjà employés sur le terrain par les officiers et les soldats, rendait une décision définitive. En 1957, le Comité supérieur de terminologie publiait le *Dictionnaire de terminologie militaire* contenant les nombreux termes concernant des domaines tels que la technologie, l'électronique, le matériel militaire, la

tactique et la stratégie, termes déjà créés et diffusés grâce à des listes de mots distribuées au sein de l'Armée et à leur utilisation par les comités locaux dans leurs traductions. Neuf ans plus tard, conjointement avec la Section des publications et de la terminologie militaire, le Comité faisait paraître une nouvelle édition de l'ouvrage, comportant des modifications et des ajouts, produits d'un travail d'« entretien de la codification » rendu nécessaire par les perfectionnements et « importations » postérieurs dans le domaine militaire. À cette époque, plusieurs comités travaillaient dans des domaines entièrement nouveaux, reliés aux progrès technologiques, comme la guerre nucléaire et l'informatique, ce qui donna lieu à une troisième édition du dictionnaire en 1980.

Lorsque son volume de travail devint excessif, l'Académie formula le concept de « règlement provisoire » (*hora'at ša'a*), qui rendait possible la délégation du pouvoir d'approbation des termes à une autorité inférieure, les représentants auprès des sous-comités de terminologie par exemple. Cette mesure améliora nettement le service essentiel fourni par le Comité de terminologie militaire à l'organisme qu'il avait créé. Jointe au fait que les termes militaires, contrairement à ceux des sous-comités de l'Académie, plus normatifs et puristes, étaient suscités par les usagers, conçus en fonction de leurs besoins et, dans une large mesure, créés par eux, elle explique peut-être pourquoi bon nombre d'entre eux se sont vus acceptés par l'Académie et inclus dans ses propres dictionnaires (p. ex. ceux consacrés à la marine, au génie, à la pédologie et à la métallurgie).

b) Le Conseil des communications et de l'électronique. En collaboration avec l'Académie, cet organisme relevant du ministère des Communications créa un comité sur les terminologies des communications et de l'électronique. Les deux organismes décidèrent que ce comité serait composé de « personnes jouissant d'une expérience et d'une formation appropriées », recommandées par l'Académie et les ministères représentés au Conseil. Dans la pratique, l'Armée et plusieurs entreprises intéressées y avaient aussi des représentants. En 1970, le Conseil publia le fruit de ses travaux dans le *Dictionnaire terminologique des communications et de l'électronique* et, par la suite, il produisit une édition revue comptant 9 000 termes, dont certains appartenaient aux domaines récemment étudiés des communications radio et de la micro-électronique. Il collabora aussi avec d'autres comités de terminologie, par exemple celui de l'Institut des normes sur la radiodiffusion et la télédiffusion.

c) L'Institut de technologie d'Israël (Technion). Cet établissement d'enseignement supérieur et de recherche, de par sa nature même un

« consommateur » constant de termes technologiques et scientifiques, a mis sur pied le Comité central de terminologie technologique, organe permanent et influent dans le domaine lexical. Conjointement avec l'Académie, il a publié des dictionnaires dans divers domaines reliés à l'industrie et au bâtiment, comme la téléphonie, la soudure, l'hydraulique, la théorie des mesures des métaux, les installations sanitaires et d'égout, la pédologie, les barrages, la résistance des matériaux, la photographie, le béton, le matelotage, l'hydrologie, la menuiserie, la fonderie, la physique (mécanique), les vagues et courants marins, l'ergonomie, le dessin, les pompes, l'équipement et la technologie de bureau (Nahir, 1979). La mise sur pied du comité ayant travaillé dans ce dernier domaine et ce, à la demande de l'Institut de productivité du ministère du Travail qui désirait préparer un *Guide de l'équipement et de la technologie de bureau*, est typique de la façon dont la plupart des autres comités ont vu le jour. Leur méthode de travail ressemble à celle des sous-comités de terminologie de l'Académie (voir plus haut).

Un examen des organismes d'aménagement linguistique autres que l'Académie révèle qu'ils se distinguent des sous-comités de terminologie de l'Académie non seulement par leur mode de création ou encore leur structure, mais, ce qui est plus significatif, par le fait qu'ils sont conçus strictement en fonction des usagers. Il s'agit d'un cas d'aménagement de la langue fait par et pour les usagers.

IV. Aménagement linguistique actuel: les objectifs mineurs

En plus de son objectif principal de modernisation du lexique, l'Académie a poursuivi quelques objectifs mineurs, avec cependant moins d'énergie et de succès. L'Institut des normes d'Israël s'en est donné un lui aussi. Nous traiterons maintenant de ces objectifs, qui concernent tous l'aménagement de la langue.

1. L'Institut des normes d'Israël et l'unification de la terminologie

L'unification de la terminologie en tant qu'objectif d'aménagement linguistique consiste à « établir des terminologies unifiées, principalement techniques, en les clarifiant et en les définissant, en vue de réduire les ambiguïtés dans le langage des domaines technologique et scientifique » (Nahir, 1984: 308). À titre d'exemples extrêmes d'une telle ambiguïté, citons quelques mots, n'appartenant cependant pas à un domaine technique, qui possèdent des acceptions opposées: /hig'il/

« salir » et « nettoyer »;/kiles/« mépriser » et « louanger »;/nifkad/ « être compté lors d'un recensement ou d'un appel » et « être absent » ou « manquer »;/na'ana/« recevoir une réponse » et « répondre »[25].

L'Institut des normes d'Israël s'occupe d'unification terminologique. Tout comme les autres organismes dont nous avons traité dans la section précédente, il accomplit à l'extérieur de l'Académie un travail linguistique que l'on peut qualifier d'« aménagement linguistique auxiliaire », puisque sa vocation principale n'est pas d'ordre linguistique. Il arrive aussi que l'Institut crée des néologismes, mais seulement lorsque les sous-comités de l'Académie ne parviennent pas à lui fournir les termes dont il a constamment besoin pour remplir ses fonctions, comme établir des normes pour les divers domaines de production et de consommation du pays et définir systématiquement les innombrables termes qu'il emploie dans le cours de ce travail. L'Institut non seulement cherche des équivalents hébreux des termes étrangers, fonction réservée à l'Académie et à d'autres organismes auxiliaires d'aménagement linguistique, mais tente aussi de fournir des définitions détaillées pour tous les termes pertinents, de les systématiser et d'établir des relations entre eux, de sorte qu'ils aient des significations précises pour chaque domaine d'utilisation.

Le travail lexical de l'Institut se situe à deux niveaux:

a) Le comité travaillant sur une norme donnée définit dans les textes mêmes les termes qu'il emploie, puis un spécialiste de la langue les examine. Ces définitions ne s'appliquent qu'à la norme correspondante.

b) Lorsqu'on en perçoit le besoin, de grands groupes de termes d'un domaine technique ou scientifique donné sont définis et publiés en tant que normes proprement dites. Ces définitions s'appliquent aux termes respectifs figurant dans toutes les normes israéliennes. Elles sont habituellement basées sur les traductions de normes étrangères ou internationales, comme les normes de définitions de termes de l'Organisation internationale de normalisation (I.S.O.) ou de la Commission électrotechnique internationale (C.E.I.). Dans les publications de l'Institut, les termes hébreux sont suivis de leurs équivalents anglais puis de leurs définitions détaillées. En plus du personnel professionnel de l'Institut et de son spécialiste de la langue, les comités qui préparent ces normes comptent un représentant de l'Académie, agissant à titre de conseiller. Bien que l'Académie fournisse un grand nombre des termes à

[25] Pour plus de renseignements sur l'unification de la terminologie, voir Nahir (1984).

définir, l'Institut a eu tendance à accepter l'usage existant lorsqu'il semblait bien enraciné. Voici quelques-uns des domaines pour lesquels il a préparé et publié des normes de définitions de termes: filetage de vis, textile, électronique, échantillonnage, circuits imprimés, mécanique des fluides, caoutchouc, soudure, radio-télédiffusion et traitement automatisé des données (Nahir, 1979).

2. Purification

Les deux types de purification linguistique (externe et interne) que nous avons définis ailleurs (Nahir, 1984) font souvent partie des objectifs d'aménagement linguistique. C'est aussi le cas en Israël, la purification externe portant principalement, mais non exclusivement, sur les contacts entre l'hébreu et l'anglais.

a) *La purification externe et l'anglais*. La purification externe a été définie comme « la prescription d'un usage linguistique en vue de préserver la "pureté" d'une langue et de la protéger contre les influences étrangères » (Nahir, 1984: 299). Dans le cas de l'hébreu, comme dans nombre d'autres, l'influence étrangère que l'on remarquait et craignait le plus se situait sur le plan lexical, bien que les relations culturelles et technologiques étroites avec l'Europe et les États-Unis, et les contacts linguistiques qui en résultaient, aient aussi entraîné certains changements d'ordre grammatical et, au cours de la renaissance, d'ordre phonologique. Sur le plan lexical, le taux sans cesse croissant des emprunts de concepts et de termes aux pays technologiquement avancés a suscité, chez bon nombre de personnes, la crainte que les langues « donneuses » ne submergent l'hébreu et qu'en fin de compte celui-ci ne perde son identité linguistique.

Tout comme dans de nombreuses communautés linguistiques au cours des dernières décennies, la langue à laquelle l'hébreu a le plus emprunté est sans conteste l'anglais et ce, en raison de la popularité mondiale de cette langue en tant que *lingua franca* et des liens étroits unissant Israël aux États-Unis, qui comptent une importante communauté juive. En fait, le mandat britannique sur la Palestine avant l'Indépendance (1917-1948) avait aussi entraîné beaucoup d'emprunts lexicaux à l'anglais britannique, particulièrement dans les domaines où les contacts avec l'Administration étaient les plus fréquents, comme dans le système judiciaire et la sécurité.

Ainsi, les contacts nombreux entre l'hébreu et l'anglais et les emprunts lexicaux qui en ont résulté sont devenus une source de préoccupation pour les membres de l'Académie (et auparavant du Comité) et d'autres puristes, et l'on remarque depuis peu une intensifi-

cation des recherches sur l'ampleur de ces contacts et sur leurs effets linguistiques. À titre d'exemple, Nadel et Fishman (1977) se sont penchés sur le rôle de l'anglais dans la société juive d'Israël dont 99 % des membres parlaient l'hébreu et 83 % le lisaient, en 1972[27].

L'anglais dans l'enseignement

Dans le système scolaire israélien, tous les élèves étudient l'anglais à raison de quatre heures par semaine à partir de la cinquième année et ce, jusqu'à la fin du cours secondaire. Nadel et Fishman (1977) rapportent que, selon le ministère de l'Éducation et de la Culture, l'intérêt des élèves pour la matière est attribuable à deux facteurs: 1) la multiplication des contacts que les Israéliens établissent avec les étrangers, soit en voyage à l'extérieur, ou au pays même grâce au tourisme, où la principale langue de communication est l'anglais; 2) la télévision, introduite en 1968, qui diffuse un grand nombre d'émissions en provenance des États-Unis (sous-titrées en hébreu) et qui présente régulièrement des émissions éducatives en anglais, produites en Israël pour les élèves des divers niveaux.

L'anglais dans les médias

La radio qui, comme la télévision, relève de l'État, diffuse des émissions en anglais pendant environ une heure et demie par jour. Ce temps d'antenne égale celui qui est alloué aux émissions en français et excède celui qui est alloué à toutes les autres langues étrangères. Il est donc évident que l'anglais, qui est la langue maternelle de moins de 1 % de la population, jouit d'un statut privilégié[28]. On a constaté en fait que « la fonction de l'anglais [à la radio] pour les Israéliens n'est pas la même que celle des langues des immigrants » (Nadel et Fishman, 1977: 150). Cela peut s'expliquer notamment par la programmation qui offre un autre point de vue sur l'actualité, la musique et la vie culturelle.

Comme dans le cas de la radio, presque toutes les émissions non hébraïques et non arabes présentées par l'unique chaîne de télévision israélienne sont en anglais. Bien qu'on ne dispose pas de statistiques

[27] Nadel et Fishman (1977) font état d'autres travaux sur le même sujet publiés dans: E. Katz, M. Gurevich *et al.*, *Tarbut Yisrael* (La culture en Israël), 2 vol., Jérusalem, Institut de recherche sociale d'Israël et Institut des communications de l'Université hébraïque (hébreu).

[28] En outre, les Israéliens peuvent capter un grand nombre d'émissions radiophoniques en anglais provenant de l'extérieur, particulièrement de la BBC et de la Voix de l'Amérique, qui diffusent à l'intention du Proche-Orient 24 et 12 heures par jour, respectivement.

précises, on estime qu'environ 60 % des films projetés dans les cinémas sont en anglais (avec des sous-titres hébreux) et 4 % en hébreu. Dans les théâtres, même si les œuvres de langue anglaise sont rarement présentées dans leur version originale, beaucoup de pièces en hébreu sont des traductions de l'anglais, ce qui peut aussi avoir un effet indirect sur l'usage hébreu.

L'anglais dans les publications

Bien qu'en Israël la majorité des livres soient publiés en hébreu, le nombre de publications en anglais — livres, magazines, revues spécialisées, etc., y compris le quotidien *Jerusalem Post* — a augmenté de façon régulière dans divers domaines tels que les sciences politiques, les arts, la littérature et le livre pour enfants, et plus que celui des publications en toute autre langue étrangère (Nadel et Fishman, 1977). Il faut aussi compter les milliers de livres, particulièrement en format de poche, et les nombreux magazines et journaux en langue anglaise importés chaque année des États-Unis et d'Angleterre, qui représentent plus du double des publications en d'autres langues. Même si les touristes et immigrants anglophones en achètent un grand nombre, les Israéliens représentent une part considérable de ce marché en raison de l'« attitude positive envers l'anglais [...] et du statut spécial de cette langue par rapport à toutes les autres langues étrangères en Israël » (Nadel et Fishman, 1977: 159).

Il est également intéressant de noter que, selon une enquête effectuée en 1973, plus de 50 % des ouvrages des bibliothèques spécialisées (p. ex. dans les musées, universités, hôpitaux) étaient en anglais (84 % dans les bibliothèques médicales), tandis qu'ils ne comptaient que pour 6 % des titres des bibliothèques publiques (Nadel et Fishman, 1977: 162 ss.). Cependant, les chiffres concernant les bibliothèques spécialisées peuvent porter à de fausses conclusions. Certes, ils indiquent clairement l'importance pour les spécialistes de lire l'anglais couramment, mais on ne doit pas forcément les considérer comme un reflet du statut de l'hébreu ou de ses ressources lexicales ou linguistiques. Le volume considérable de documentation spécialisée en anglais correspond plutôt au désir des spécialistes de se tenir au courant des derniers progrès en technologie, en science, en médecine, etc., accomplis ailleurs dans le monde, en particulier aux États-Unis. La plupart des publications en faisant état paraissent en anglais, ce qui explique la place qu'elles occupent dans les bibliothèques où l'on tente de répondre aux besoins des spécialistes. Soit dit en passant, ce phénomène se retrouve dans bon nombre de pays et n'est pas propre à Israël.

La croissance rapide du pourcentage d'enseignes commerciales en anglais, d'affiches comportant des mots anglais ou des noms anglais ou étrangers écrits en lettres hébraïques apporte un autre témoignage du statut privilégié de l'anglais en Israël (Nadel et Fishman, 1977; Rosenbaum, 1977; Gold, 1981). Une recherche sérieuse reste à faire sur cette tendance très nette, considérée comme alarmante par les puristes et de mauvais goût par d'autres, qui y voient une manifestation de « snobisme » (Gold, 1981). Quoi qu'il en soit, elle traduit probablement un désir de paraître moderne, à l'avant-garde, occidental, tant sur le plan de l'image et de l'attitude que sur celui de la qualité du service[29].

Concluant leur étude sur le statut de l'anglais en Israël, Nadel et Fishman (1977) affirment que, malgré leurs contacts plus fréquents avec l'anglais, en particulier à travers le système d'éducation et les médias, « les Israéliens ne semblent pas opposés [à cette tendance], car l'hébreu, la langue nationale, conserve une prééminence indiscutable pour les besoins de la conversation, de l'éducation et de l'Administration au niveau national, [et ils font] une distinction entre l'usage interne et externe de la langue; l'hébreu ne possède donc pas de rival sur la scène locale » (1977: 164). L'anglais est à la fois étudié et utilisé, ainsi que le précisait le ministre de l'Éducation, pour « les communications internationales » (Nadel et Fishman, 1977: 164). À ce titre, il jouit sans nul doute d'un statut unique, privilégié, en tant que langue principale pour les « communications inter-langues » partout dans le monde. C'est une langue avec laquelle « on peut se débrouiller [...] au delà des frontières linguistiques [...], la plus utilisée comme deuxième langue » (Ferguson, 1978: 26)[30]. Quant à la conclusion de Nadel et Fishman selon laquelle les « Israéliens juifs pourraient cesser de [posséder] les diverses langues d'Europe et du Proche-Orient que connaissent les générations d'immigrants » (1977: 165), elle ne fait qu'affirmer ce qui existe déjà. Par ailleurs, d'après nos propres observations et d'après les études de ces mêmes auteurs et d'autres auteurs, leur prédiction que les Israéliens juifs pourraient « devenir de plus en plus des bilingues hébreu-anglais » (Nadel et Fishman, 1977: 165) nous semble fondée sur une conception trop large du bilinguisme. En ce qui concerne les Israéliens considérés sur le plan individuel, rien n'indique que l'anglais, même avec tout son prestige, deviendra dans un avenir rapproché autre chose qu'une langue seconde étudiée à l'école par la majorité des élèves, réellement acquise

[29] Gold (1981) traite brièvement de certains anglicismes « abusifs » de ce type et d'autres encore.

[30] La communication inter-langues, en tant qu'objectif de l'aménagement linguistique, et un de ses éléments, l'« anglais en tant que lingua franca », sont abordés dans Nahir (1984).

par un plus petit nombre et maîtrisée oralement et par écrit par un nombre plus petit encore. Malgré plus de 50 ans de contacts étroits avec les cultures britannique et américaine et leur véhicule, la langue anglaise, et malgré l'apprentissage obligatoire de cette langue à partir de la cinquième année, l'étude citée dans Nadel et Fishman rapporte qu'en 1972, 36 % des gens du groupe des 18-24 ans (celui qui affiche le taux le plus élevé, la moyenne pour l'ensemble de la population étant de 24 %) *s'estimaient* capables de « parler, lire et écrire » (1977: 146) l'anglais et que 43,1 % avaient échoué à l'examen de fin d'études secondaires en anglais (1977: 144). Par conséquent, il nous apparaît, comme Gold (1981) l'a observé, que « l'*usage* de l'anglais est [...] accessoire plutôt qu'intégrateur sur le plan interne ou symbolique, et il semble que cette langue restera toujours une langue seconde, qu'elle ne deviendra jamais une langue maternelle et qu'elle ne remplira jamais une fonction importante dans la vie du pays. Le seul rôle intégrateur joué par l'anglais est externe (il consiste à relier Israël avec le reste du monde), et son seul rôle symbolique se manifeste lorsque, au beau milieu d'une phrase en hébreu, le locuteur baragouine quelques mots en anglais (*sori, aym-veri-sori*, etc.) » (Gold, 1981: 50).

Quoi qu'il en soit, on peut considérer l'hébreu et l'anglais comme étant en situation de contact. Même si on n'a pas encore étudié l'effet de ce contact, pas plus que le volume et la nature des emprunts anglais en hébreu, les membres de l'Académie, tout comme les éducateurs, fonctionnaires, etc., estiment que l'étendue de l'usage de l'anglais et son prestige croissant porteront atteinte non seulement au statut de l'hébreu mais aussi à la langue elle-même. Mais le danger qui pesait déjà sur l'hébreu pendant la période de la renaissance et celle de la standardisation-diffusion a pris une tout autre forme au cours des dernières décennies. En effet, malgré le raffermissement de son statut, l'hébreu est menacé de l'intérieur, en raison d'emprunts excessifs, principalement à l'anglais, sur le plan du lexique et, quoiqu'à un degré moindre, de la syntaxe. En fait, sauf au sein du groupe de Ben-Yehuda[31], il a toujours existé une certaine volonté d'accepter des mots étrangers, quand le besoin se faisait sentir et qu'on ne pouvait trouver ou inventer aucun équivalent approprié ou lorsque ces mots s'étaient incorporés et adaptés linguistiquement à l'hébreu. Cependant, bien que l'on n'ait pas toujours identifié l'emprunt syntaxique comme tel, le confondant parfois avec un changement interne, l'emprunt lexical constitue encore le principal objet d'inquiétude.

[31] Seul sans doute à l'avoir fait en hébreu, Ben-Yehuda a proposé, en 1914, la création de nouvelles racines à partir desquelles on pourrait former de nouveaux mots, soit pour combler des lacunes, soit pour remplacer des emprunts (voir Ben-Asher, 1977). Cette proposition n'a jamais été adoptée ni même considérée avec sérieux.

Cette inquiétude a amené divers groupes et individus à prôner le purisme en hébreu. Ceux-ci soutiennent que l'hébreu étant la langue de la Bible, du Talmud, du livre de prières et d'innombrables textes religieux et littéraires, il mérite une considération spéciale et qu'on doit le protéger contre la dégénérescence et les influences étrangères. L'Académie hébraïque se fait toujours le plus ardent défenseur de cette attitude. En 1966, lors d'une séance plénière consacrée à l'établissement de lignes de conduite à long terme, des porte-parole des différents groupes de l'Académie ont présenté leurs vues sur la question du purisme. L'un d'eux a résumé sa perception du problème en ces mots: « Il vous suffit de parcourir rapidement un journal ou d'écouter quelques instants un discours, une conférence ou mieux encore une conversation, pour vous rendre compte à quel point des éléments étrangers ont envahi l'hébreu[32]. » Ironiquement, et cela témoigne du conflit entre le besoin de moderniser le lexique et les tendances puristes, l'exposé même de cet académicien pourrait illustrer le type de conférence auquel il faisait allusion, car il contenait des mots empruntés tels que /aktuali/ (à jour), /demagogya/ (démagogie), /mexani/ (mécanique), /texni/ (technique), /organi/ (organique, vivant) et /telegrama/ (télégramme) — emprunt qui a été remplacé par le terme /mivrak/ qui dominait à l'époque —, et même deux termes entièrement étrangers, /realistika/ (probablement « réalisme ») et /bravura/ (probablement « courage », « bravoure »).

La plupart de ceux qui prirent la parole à l'assemblée plénière présentèrent des arguments en faveur du purisme, soutenant entre autres que la langue nationale nouvellement revitalisée d'Israël demeurait vulnérable face aux fortes pressions exercées par les nombreuses langues étrangères parlées par les immigrants et qu'elle exigeait donc un traitement particulier. Ze'ev Ben-Ḥaïm, président de la séance et vice-président de l'Académie (son président par la suite), affirma que de telles pressions, en particulier celles de l'anglais, commandaient une attention toute spéciale à l'égard de la syntaxe et du style. Cette position découlait sans doute de sa prise de conscience du fait qu'une attitude strictement puriste dans le domaine lexical manquait de réalisme et que, au mieux, elle mettrait en péril l'acceptation par les usagers éventuels et le grand public des décisions de l'Académie.

Les membres de l'Académie proposèrent différentes manières de combattre les influences étrangères. Ainsi, l'un d'eux suggéra que l'Académie se serve du pouvoir que lui conférait la loi pour réviser les

[32] Cité dans: *Comptes rendus des séances de l'Académie hébraïque*, 13 (1966) (hébreu). Ce numéro comporte un compte rendu complet des exposés et des discussions qui les ont suivis.

textes de toutes les émissions radiophoniques (la télévision ne fit son apparition en Israël que quelques années plus tard) et qu'elle demande l'autorisation de faire une révision linguistique de tous les livres devant paraître en traduction.

Toutefois, l'engagement à rejeter les influences étrangères et les emprunts ne faisait pas l'unanimité parmi les membres de l'Académie. Ainsi, l'un d'eux, qui représentait une faible minorité, affirma au cours de la discussion que, même si certaines innovations faites par le public « ne devraient pas être acceptées », il s'opposait à l'attitude proposée par l'Académie concernant les mots étrangers:

> Ce qui a été dit ici à propos de la langue de notre époque, c'est-à-dire que l'influence d'une langue étrangère lui a fait perdre une bonne part de son caractère hébraïque original, aurait tout aussi bien pu être dit par ceux qui ont vécu à l'époque de la Mishna et du Talmud à propos de l'hébreu de leur temps qui, sous l'influence de l'araméen, est devenu très différent de l'hébreu « pur » [que l'on retrouve] dans la plupart des livres de la Bible [...]. L'influence des langues modernes sur la langue de notre époque constitue un processus naturel que nous devons tolérer dans une certaine mesure, puisque notre façon de penser a aussi été influencée de la même manière; une langue ne peut assurer à elle seule son propre développement (Ben-Et, *Comptes rendus des séances de l'Académie hébraïque*, p. 67).

Rien dans le compte rendu de la discussion ne laisse voir que cette opinion minoritaire ait eu une influence quelconque sur les attitudes des tenants du purisme, la majorité, ou sur leurs décisions. Néanmoins, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les activités de l'Académie, surtout dans le domaine lexical, n'ont reflété en fait que partiellement ces attitudes. Un examen du travail des sous-comités de terminologie montre que les plus spécialisés d'entre eux dans les domaines technologiques et scientifiques ont eu tendance à se montrer plus libéraux dans leur acceptation des emprunts. Il semble qu'on puisse faire la même constatation en ce qui concerne les autres comités, du moins en ce qui concerne les parties les plus spécialisées de leurs terminologies (Nahir, 1974). À mesure que l'hébreu se stabilise et devient autosuffisant, cette tendance devient plus visible. Ainsi, le nombre de mots d'emprunt phonémiquement acceptables que l'Académie a approuvés au cours des dernières décennies excède largement celui qu'elle avait approuvé au cours des deux périodes précédentes. Et si l'Académie a agi ainsi, c'est qu'elle s'est rendu compte, d'une part, qu'aucune menace ne subsiste à la survie ou à l'identité unique de la langue hébraïque et, d'autre part, qu'elle doit accepter des compromis si elle veut exercer une influence quelconque sur l'usage.

b) *La Purification interne*. Cet objectif d'aménagement linguistique consiste en la « protection » du code de la langue standard, accepté tel qu'il existe à un moment donné, contre les déviations provenant de l'*intérieur* sous la forme d'un usage non normatif ou « incorrect » (Nahir, 1984: 301). Tout comme pour la purification externe, on peut dire, sans oublier l'action de certains autres organismes, que l'Académie hébraïque est celui qui a joué le rôle principal à cet égard. Comme en témoignent presque tous ses énoncés de principes, les tendances puristes de l'Académie et, auparavant, du Comité, ont en fait prédominé et ce, dès le début du mouvement de la renaissance.

Comme dans le cas de la purification externe, on constate un certain assouplissement de l'attitude de l'Académie face à la purification interne, quoiqu'à un degré moindre, puisqu'il n'est pas besoin d'en venir à des compromis pour satisfaire les besoins lexicaux pressants des usagers. Lors de la séance plénière de l'Académie dont nous avons parlé plus haut, qui avait été convoquée afin « de faire le point sur la langue hébraïque et le style qui s'accroche à elle [*sic*] », la majorité avait adopté une position on ne peut plus claire face à la norme dans la langue en général et dans la langue hébraïque en particulier, langue dont l'histoire est unique. Même Chaim Rabin, linguiste contemporain de renom, représentant les membres les moins normatifs de l'Académie, convenait que l'une des principales fonctions de l'Académie était normative, ce qui lui conférait une autorité d'État (*Comptes rendus des séances de l'Académie hébraïque*, p. 52). Par conséquent, l'Académie ne devait pas approuver de déviation par rapport à « la grammaire et à la syntaxe acceptées » et elle devait « utiliser son autorité en vue de maintenir le *statu quo* » (*ibid.*) qui, selon lui, « [était] ce à quoi le public aspirait vraiment ». À preuve, la demande extrêmement forte pour des ouvrages normatifs tels que *L'hébreu correct* (Y. Perets), *Parlons correctement!* (Bahat et Ron)[33] et *Le Pouvoir de la langue* (Y. Avineri).

Il semble que, lors du débat de l'Académie en 1966, le groupe minoritaire se soit différencié de la majorité par son argument de la prescription, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins et aspirations linguistiques du public et sur l'élimination des doutes et de la « confusion » dans l'usage. A. Mirsky, un des chefs de file de la majorité, préconisait pour sa part un rôle beaucoup plus dynamique et

[33] Pour une recherche empirique sur l'efficacité de l'utilisation de cet ouvrage populaire par toute une génération d'élèves israéliens du niveau secondaire et une comparaison entre les normes prescrites et le langage châtié en hébreu moderne, voir Nahir (1978b).

moins axé sur les désirs des usagers: « La langue a besoin de règles générales pour corriger son style et son esprit et rectifier son usage » (*Comptes rendus des séances de l'Académie*, p. 57). Dans la correction du style, que même les plus puristes n'ont pas prônée avec enthousiasme, il faut conserver un lien avec le passé pour éviter « une rupture entre nous et le style de la Bible [...], de la Mishna, du Midrash, du Talmud, de Rashi et de Maïmonide, les fondements de la culture hébraïque ». Mirsky proposa donc l'adoption de diverses mesures afin que l'hébreu redevienne « aussi riche, beau, puissant et limpide [...] qu'il l'avait été et qu'il mérite de l'être » (*ibid.*). De la même façon, Ben-Ḥaïm, qui présidait la séance, adopta une position sans équivoque sur la question. Selon lui, « toutes les opinions [que l'on retrouvait] au sein de l'Académie [étaient] identiques. [Il était] de son devoir [...], en vertu de la loi, [...] d'orienter le développement de la langue ». Quant aux critères sur lesquels se fonder, « cela s'inscr[ivait] dans l'autorité légale et morale de l'Académie d'affirmer aussi [...] *j'aime ceci et je n'aime pas cela* » (*ibid.*, p. 59). Un autre membre, se faisant l'écho d'une opinion typique, exprima la crainte que, si l'Académie n'intervenait pas, la langue de « la rue prévaudra[it]. [...] Il y eut une époque où notre premier souci était de créer des mots indispensables. Maintenant [...] notre premier devoir est de nous consacrer à améliorer la langue » (*ibid.*, p. 62).

Tout comme pour la purification externe et malgré son autorité légale et ses tendances nettement normatives, l'Académie a exercé peu de pressions en vue de faire appliquer ses décisions, préférant de toute évidence que la majeure partie des activités de diffusion et d'implantation reviennent à d'autres organismes. Elle limite donc principalement son rôle au processus de codification, pour lequel elle s'estime le plus qualifiée. L'une des rares exceptions à cette politique est, comme nous l'avons mentionné, la diffusion de dictionnaires et de listes de mots spécialisés et la publication mensuelle (depuis 1962, avec quelques interruptions au début) d'affiches intitulées *Lemad Lešonxa* (Apprenons notre langue), chacune présentant 24 ou 36 termes nouvellement créés ou approuvés et des mots hébreux « corrects ». Ces affiches sont placées bien en vue dans tous les bureaux gouvernementaux et les écoles et dans d'autres lieux publics à travers le pays. L'Académie exerce aussi un contrôle indirect sur la langue des manuels scolaires, qui, en vertu de la loi, doivent recevoir l'approbation du ministère de l'Éducation. Le ministère doit, quant à lui, se conformer aux décisions de l'Académie.

L'effort d'implantation le plus visible de l'Académie a peut-être été sa décision de nommer un représentant à l'organisme paragouvernemental chargé d'administrer la radio et la télévision. En tant que conseiller

en matière de langue et chien de garde de l'Académie, cette personne veille à ce que les diffuseurs et les employés n'utilisent qu'un hébreu « correct ». Soit dit en passant, ce souci de l'hébreu correct a donné naissance, au cours des dernières décennies, à une variété parlée de la langue, appelée « *Ivrit šel haradyo* » (hébreu radiophonique), qui, bien que parfaitement compréhensible aux locuteurs de l'hébreu, se caractérise par son caractère « forcé » et son aire d'utilisation strictement limitée aux médias électroniques. Le peu de recherche effectuée sur cette question a permis de constater l'inefficacité totale de cette pratique. En effet, elle n'exerce aucune influence, même sur le langage châtié des gens instruits (Nahir, 1978b). L'Académie tente également de faire passer ses décisions dans l'usage par le moyen d'une émission radiophonique quotidienne consacrée à la « correction du langage » (Quelques instants d'hébreu), d'une durée de cinq minutes; encore là avec des résultats douteux.

On peut considérer ces activités d'implantation de l'Académie comme obligatoires puisqu'elles sont maintenues en vertu de la loi. Ainsi que nous l'avons déjà vu, les activités volontaires comprennent la publication d'une revue populaire, *Lešonenu La'am* (Notre langue pour tout le monde) et celle de *Lešonenu* (Notre langue) — ces revues comportant souvent des articles de qualité traitant de linguistique hébraïque — et des *Zixronot Ha'akademya Lalašon Ha'ivrit* (Comptes rendus de l'Académie hébraïque). Finalement, comme dans de nombreuses communautés linguistiques où la purification est un objectif d'aménagement linguistique (p. ex. en Suède; voir Jernudd, 1977), les chroniques de correction du langage de la presse quotidienne conservent une certaine popularité, mais bien moindre qu'à l'époque où tous les citoyens partageaient le désir de protéger leur langue contre des changements internes rapides.

3. Réforme de la langue: alphabet et écriture

Depuis des siècles et un peu partout dans le monde, les organismes d'aménagement linguistique inscrivent la réforme de la langue au nombre de leurs objectifs. Cette activité a été définie comme le « changement délibéré d'aspects spécifiques de la langue afin de faciliter son utilisation; [elle consiste habituellement à] changer ou simplifier l'orthographe, l'écriture, le lexique ou la grammaire » (Nahir, 1984: 302). Le terme « réforme » doit évidemment s'entendre ici dans son sens étroit, sans quoi il deviendrait au moins un synonyme partiel d'*aménagement linguistique*, ce qui, par ricochet, ne nous permettrait pas d'identifier des objectifs d'aménagement linguistique distincts.

Comme, par définition, seuls les systèmes existants peuvent être réformés, peu de tentatives de réforme de l'hébreu moderne, sinon aucune, ont été faites pendant ses années de formation. Pourtant, certains aspects de son écriture ont constitué une source de difficultés importantes pour des générations d'usagers — élèves et étudiants, éducateurs, écrivains, éditeurs, fonctionnaires et autres — et, par conséquent, pour les organismes d'aménagement linguistique, le Conseil et l'Académie.

Le principal problème auquel font face ceux qui lisent et écrivent l'hébreu consiste en l'absence de voyelles dans l'orthographe. Pour y parer, on a utilisé un système de signes diacritiques que l'on place au-dessus, en dessous et à côté des consonnes et qui ont valeur de voyelles. Ce système est utilisé presque exclusivement pour l'impression des bibles, des livres de prières et de poésie ainsi que des livres et magazines destinés aux jeunes enfants et à ceux qui apprennent la langue. Son emploi généralisé entraînerait des frais supplémentaires élevés pour l'impression et ralentirait exagérément l'écriture. De plus, malgré quelques tentatives fructueuses, les machines à écrire hébraïques ne peuvent inscrire les signes diacritiques. Il en résulte donc que, dans la plupart des cas, les voyelles font défaut, ce qui ne gêne habituellement pas les locuteurs de l'hébreu, mais occasionne des erreurs et des difficultés à la lecture, voire, à l'occasion, des quiproquos dans la communication, et rend l'apprentissage de la langue plus long qu'il ne le serait autrement. Par conséquent, l'usage de deux consonnes pour marquer certaines qualités vocaliques se répand de plus en plus dans certains cas, tout comme cela s'est produit, incidemment, avant la mise au point du système diacritique actuel il y a plus de mille ans. Il s'agit du « yod » /y/ qui remplace le /i/ et parfois le /e/ et du « vav » /v/ qui tient lieu de /o/ ou de /u/. Cette écriture se nomme « pleine » (*ktiv male*) par opposition à l'écriture défective employée avec les signes diacritiques (les lettres « auxiliaires » ne sont pas alors nécessaires). Étant donné que les règles de grammaire traditionnelles interdisent l'usage de ces deux lettres dans de nombreux cas et que la majorité des locuteurs de l'hébreu ne connaissent pas suffisamment le système extrêmement complexe des règles, l'usage de l'écriture pleine est très irrégulier, dépendant habituellement des caprices de la personne qui écrit, du niveau supposé de capacité interprétative du lecteur ou d'un engagement à observer des règles de grammaire rarement bien maîtrisées.

Voici une liste partielle des problèmes engendrés par cette situation: existence d'un double système d'écriture, manque de régularité dans le système d'écriture le plus couramment utilisé (plein), erreurs à

la lecture et dans la communication et dépendance excessive du contexte (sans indications vocaliques, un nombre considérable de mots peuvent être lus de plus d'une façon); Sivan (1976) a calculé qu'avec six consonnes et six voyelles /mitnagedet/ (écrit *mtngdt* en hébreu et signifiant « elle s'oppose ») pourrait théoriquement se lire de 46 656 façons différentes; dépendance chez les enfants des textes comportant les indications vocaliques; dépendance chez ceux qui apprennent l'hébreu en tant que langue seconde d'une connaissance minimale de la langue parlée avant de pouvoir lire (voir Rabin, 1971).

Le problème de l'alphabet hébraïque fut soulevé pour la première fois à une réunion du Comité de la langue hébraïque tenue en 1913 et, depuis lors, les discussions à ce sujet n'ont jamais cessé. Nombre de méthodes ont été proposées pour réformer le système d'écriture, la plupart comportant l'ajout de symboles ou de lettres pour représenter certaines ou toutes les voyelles, ce qui se révélerait plus pratique que le système diacritique traditionnel, hautement encombrant. On a même proposé à plusieurs reprises d'abandonner tout simplement l'alphabet hébraïque et de le remplacer par une sorte d'alphabet latin, mais, comme cette idée n'a pas recueilli un appui suffisant, les réformateurs de la langue et le public ne l'ont jamais considérée sérieusement. Après que plusieurs comités de l'Académie eurent tenté, pendant des décennies, de trouver un système d'écriture que pourraient accepter la majorité de ses membres et le public, en particulier les gens directement touchés par son implantation — imprimeurs, éditeurs, enseignants, etc. —, un comité recommanda en 1968, après un nombre incalculable de réunions et de consultations et vu l'incapacité d'en venir à un consensus, de choisir un système déjà proposé en 1948. Cette proposition, adoptée la même année par l'assemblée plénière de l'Académie, approuve l'emploi des deux systèmes, plein et défectif, à la condition que, pour le premier, il n'y ait aucune indication vocalique et que, pour le second, les signes diacritiques des voyelles (les points) s'appliquent complètement. En évitant les propositions extrêmes, cette approche fonctionnelle a privilégié une approximation de ce qui était et est encore l'usage courant. L'Académie a donc légitimé une évolution existant de longue date et qui a mené finalement à une dichotomie complète entre l'emploi généralisé de l'écriture pleine dans la plupart des situations, c'est-à-dire lorsque les voyelles ne sont pas indiquées par des signes diacritiques, et de l'écriture défective, dans laquelle les lettres auxiliaires ne sont pas nécessaires, puisque les signes diacritiques remplacent les voyelles.

Certains considérèrent la décision de l'Académie sur la réforme de l'écriture, qui comportait la création d'un comité pour contrôler les effets de son implantation, comme un compromis sage et réaliste, tandis

que d'autres y virent de l'indécision. Quant à l'Académie, incapable d'atteindre un consensus, elle devait opter pour une décision imparfaite plutôt que de ne pas en prendre du tout. D'après Rabin, linguiste et membre de l'Académie, celle-ci n'avait d'autre choix que le *statu quo*: « Il a été prouvé que l'écriture existante — simplement par le fait qu'elle existait même si son usage était restreint — pouvait rallier une nette majorité » (1971: 115). Faisant la comparaison entre les réalisations peu impressionnantes de l'Académie dans le domaine de la réforme de l'écriture et son succès dans celui de la modernisation du lexique, Rabin (1971) attribue le second à deux facteurs: 1) elle a répondu à un besoin réel d'un groupe bien défini, prêt à accepter ses décisions normatives; 2) elle a présenté ses décisions en petites unités, plus facilement assimilables. La réforme de l'orthographe, pour sa part, « touche tout d'un coup le réseau entier des communications [et] exige une volonté immédiate de changement des habitudes » (Rabin, 1971: 118). Une réforme de l'écriture nécessiterait également des investissements dans le domaine de l'imprimerie, des machines à écrire, pour la réimpression des livres, etc. En outre, des différences dans les populations cibles des deux domaines de l'aménagement linguistique nuisent aussi à l'acceptation des décisions de l'Académie et à son efficacité. Finalement, Rabin compare la réforme de l'écriture hébraïque avec d'autres effectuées en Allemagne, en Hollande et en Norvège, qui concernaient des traits particuliers et qui ont réussi. En conclusion, il affirme que « ce qui rend les réformes de l'écriture beaucoup plus difficiles à accepter que celles portant sur d'autres domaines de l'aménagement linguistique, c'est leur caractère systématique » (1971: 120). Ce commentaire vient confirmer le principe, qu'acceptent de plus en plus les théoriciens et les praticiens de l'aménagement linguistique, selon lequel le réglage de la langue et les activités d'implantation, tout comme l'aménagement du statut, n'auront d'effet que s'ils sont orientés à la fois vers les communautés d'usagers et adaptés à leurs besoins[34].

V. Attitudes à l'égard de l'hébreu et de son aménagement

Dans nombre d'études de cas, on a reconnu et étudié le rôle primordial joué par les attitudes à l'égard de la langue dans le comportement linguistique et ce, bien avant l'avènement de l'aménagement linguistique (p. ex. Labov, 1963, 1966; Lambert *et al.*, 1965). De plus, dans le domaine de la sociolinguistique (à la fois macro et microsocio-

[34] Pour une histoire complète et détaillée de l'écriture pleine hébraïque, voir Weinberg (1975-1979).

linguistique), la recherche théorique et méthodologique sur les attitudes linguistiques a commencé à prendre forme il y a une ou deux décennies (p. ex. Shuy et Fasold, 1973; Cooper et Fishman, 1974; Williams, 1974).

Nous avons abordé plus haut avec passablement de détails les attitudes à l'égard de l'hébreu et leur influence déterminante sur la renaissance et la survie de l'hébreu parlé moderne (voir aussi Nahir, 1983). Récemment, certains ont commencé à se pencher principalement sur les attitudes actuelles des locuteurs de l'hébreu vis-à-vis de leur langue, les organismes d'aménagement et certains aspects de l'usage. Hofman et Fisherman, par exemple, ont constaté dans leur recherche sur le transfert et le maintien de l'hébreu en Israël que, sur le plan des « motifs », on est passé, depuis la renaissance, « d'un [rôle] dans lequel les valeurs (croyances, idéologie) dominaient [...] à un [rôle] dans lequel la fonction (instrumentalité, besoins personnels) domine aujourd'hui » (1971: 205). Bien que la majorité des Israéliens considèrent encore l'hébreu comme « une valeur digne d'attention et de soin », ils croient que c'est « davantage parce qu'il est devenu une norme que pour n'importe quelle raison philosophique que l'on avait l'habitude d'avancer en sa faveur » (1971: 205).

Hofman (1974a) s'attache à des éléments plus précis et se concentre sur la connaissance qu'ont les chimistes des termes approuvés par l'Académie ainsi que sur l'usage qu'ils en font et leurs attitudes à cet égard. Plus précisément, il tente d'évaluer le poids relatif des attitudes et des facteurs non reliés aux attitudes, tels que le passé individuel, l'histoire linguistique et le degré déclaré d'aptitude à s'exprimer dans la langue, et de déterminer à partir de là certains facteurs de succès en aménagement linguistique. Concluant son analyse de ces facteurs qu'il a identifiés, y compris ceux qui concernent les attitudes, l'auteur offre aux réformateurs, « qui doivent se sentir un peu trop isolés », une promesse de gratification: « les forces qu'ils ont contribué à mettre en place comportent un certain aspect de légitimité, de prédictibilité et d'explicabilité; il n'est donc pas au delà de leur capacité d'influencer de façon significative les comportements linguistiques » (Hofman, 1974a: 60). Dans une autre étude sur la prédictibilité de l'emploi des termes hébreux chez les psychologues israéliens, Hofman (1974b) a tenté de dégager de nouveau certaines des principales conclusions de l'étude précédente. Là encore, les attitudes des locuteurs constituaient une variable importante. Ces deux études ont certainement contribué à la mise au point d'une méthode valable pour l'étude des attitudes linguistiques en hébreu et dans le domaine en général.

Les attitudes linguistiques constituent aussi l'une des variables étudiées par Alloni-Fainberg (1974), qui a cherché à établir dans quelle mesure le public employait les néologismes créés par l'Académie dans le domaine de l'automobile et quelle serait la meilleure façon de les faire passer dans l'usage. Elle a constaté notamment que les sujets les plus âgés montraient une attitude positive marquée vis-à-vis des termes de l'Académie, bien que, dans la réalité, ils eussent tendance à employer, par habitude sans doute, des termes non approuvés par celle-ci.

Si les attitudes linguistiques ne constituaient qu'une des variables prises en compte par Alloni-Fainberg (1974), elles se retrouvaient au centre d'une autre étude portant sur les attitudes et opinions des étudiants et professeurs israéliens à l'égard de certains aspects de l'hébreu moderne (Seckbach, 1974). Cependant, étant donné le genre de questions posées dans cette étude (par ex.: quels journalistes qualifieriez-vous « d'usagers d'un bon hébreu »; nommez un endroit en Israël où, selon vous, on parle un hébreu de piètre qualité, etc.), il n'est peut-être pas surprenant que de nombreux répondants aient passé outre à certaines questions (pas une seule question n'a obtenu un taux de réponse de 50 % parmi les étudiants), que, dans l'ensemble, ils aient montré un « manque d'intérêt général pour ces questions linguistiques » et qu'ils « étaient aussi mal renseignés dans des domaines exigeant des réponses précises, tels que les titres ou les auteurs de grammaires » (Seckback, 1974: 123). Comme, chose curieuse, l'auteur n'offre aucune justification pour l'étude ou le choix des variables et, en l'absence de tout cadre théorique, la signification de son travail, si tant est qu'il en ait une, demeure inconnue.

Se penchant sur les attitudes envers l'Académie hébraïque, Fellman a tenté d'« analyser la façon dont le public israélien [l']a considérée » (1977: 155). Son analyse de cette question pourtant importante ne consiste toutefois qu'en un bref compte rendu de « certains articles pertinents publiés dans les journaux et revues littéraires israéliens ». Trop optimiste, l'auteur estimait que, de toute façon, la fréquence et le contenu de tels articles rendaient parfaitement compte des vues du public. Comme Fellman ne fournit aucune référence ni justification à l'appui de cette hypothèse, sa conclusion selon laquelle « le public israélien considérait l'Académie comme remplissant à la fois une fonction idéale au niveau institutionnel (la revitalisation de la langue hébraïque [...]) et exécutant des tâches linguistiques précises au niveau pratique » (1977: 156) reflète, au mieux, l'opinion de la *presse* israélienne. En ce qui concerne l'opinion du *public* sur l'Académie et les

autres organismes, qui pourrait s'avérer utile pour les réformateurs de la langue d'Israël et d'ailleurs, des recherches, directes et empiriques, restent à faire.

Jusqu'à maintenant, la plupart des recherches sur les attitudes linguistiques ont concerné les locuteurs. Nir (1982), pour sa part, a abordé la question du « produit » de l'aménagement linguistique. Il a en effet demandé à des étudiants et diplômés des universités de deviner la signification de mots créés par l'Académie et qu'ils affirmaient ne pas connaître. Nir a constaté que l'un des facteurs déterminant l'acceptation de tels mots était le degré de leur « transparence linguistique », qu'il considérait comme « un trait morphosémantique relativiste dont l'évaluation dépend de la compétence lexicale d'un locuteur particulier ou d'un groupe défini de locuteurs » (1982: 21). Bien que d'une envergure limitée, cette étude introduit une question importante et adopte une approche intelligente. Ses conclusions limitées font aussi voir le besoin de tenir compte des facteurs psycholinguistiques, comme la transparence, dans le processus de formation des mots.

On peut donc constater qu'en dépit de quelques faiblesses sur le plan de la méthode, les chercheurs commencent à s'intéresser aux divers aspects de l'hébreu, y compris à ses organismes d'aménagement et à leurs « produits ». Des travaux récents sur l'aspect théorique en ce domaine augurent bien pour l'avenir.

Conclusion

Nous avons tenté de passer en revue l'aménagement linguistique en hébreu moderne depuis sa restauration comme vernaculaire et langue nationale de la communauté juive nouvellement réunie dans la Palestine pré-israélienne à la fin du siècle dernier. Notre étude a porté sur trois périodes, définies en fonction des *principaux objectifs linguistiques* (Nahir, 1977, 1984) poursuivis par le Comité de la langue hébraïque (plus tard, l'Académie). De plus, nous avons aussi abordé quelques objectifs mineurs, poursuivis concurremment avec les objectifs majeurs.

Au cours des trois périodes, les principaux objectifs visés étaient respectivement la renaissance de la langue (1890-1916), la standardisation et la diffusion de la langue (1916-1948) et la modernisation du lexique (1948 à nos jours). Nous avons traité d'aménagement du statut et du réglage de la langue, chaque période mettant l'accent sur l'un ou l'autre. Ainsi, la renaissance a exigé plus d'efforts en vue de rétablir le statut de l'hébreu en tant que vernaculaire. Comme au cours de la deuxième période on visait deux objectifs majeurs, la standardisation *et*

la diffusion, on peut dire que le réglage de la langue et l'aménagement du statut ont joué des rôles à peu près égaux. Nous avons passé sous silence l'aménagement du statut au cours de la troisième période, la période actuelle, étant donné que presque tout le travail de l'Académie et des autres organismes concerne le réglage de la langue — modernisation du lexique et unification de la terminologie, en tant qu'objectifs majeurs, et purification (externe et interne) et réforme (de l'écriture), en tant qu'objectifs mineurs. Si nous n'avons traité d'aucun objectif mineur pour les deux premières périodes, c'est que leur signification et leur portée se sont révélées, au mieux, marginales. On voit donc qu'à mesure qu'on s'éloigne du début de la renaissance et que l'hébreu s'établit en tant que norme, le rôle de l'aménagement du statut diminue et celui du réglage linguistique s'accentue.

Malgré l'intérêt soutenu pour le caractère exceptionnel du cas de l'hébreu moderne et de son aménagement au siècle dernier, la recherche sur l'efficacité et l'influence réelles de l'Académie et des autres organismes auxiliaires et sur les attitudes à leur égard n'a débuté que dans les années 70. Avec l'amélioration et le développement de la démarche théorique et méthodologique, il semble que l'étude scientifique de l'aménagement linguistique en hébreu continuera à acquérir de la maturité, pour son propre profit et celui du domaine de l'aménagement linguistique dans son ensemble.

Bibliographie

AḤAD-HA'AM (Asher Ginsberg) (1961 [1903-1946]), « Ṯhiyat Haruaḥ » [La revivification de l'esprit] dans: H. Roth (éd.), *Kol Kitvey Aḥad-Ha'am* [Les écrits d'Aḥad-Ha'am], Tel-Aviv, Dvir.

_____ (1961 [1910-1946]), « Riv Lešonot » [Un conflit de langues], dans: H. Roth (éd.), *Kol Kitvey Aḥad-Ha'am* Tel-Aviv, Dvir.

ALLONI-FAINBERG, Yafa (1974), « Official Hebrew Terms for Parts of the Car: A Study of Knowledge, Usage, and Attitudes », *International Journal of the Sociology of Language* 1, pp. 67-94.

ARNON, Avraham (1947), « Soixante ans d'école hébraïque en Palestine », *Hed-Haḥinuch* 21/9 (en hébreu), pp. 8-40.

AZARYAHU (Ozrakovsky), Joseph (1910), « Batey Hasefer Be'erets Yisrael » [Les écoles en Israël], *Haḥinuch* 1/2.

_____ (1928), « Haḥinux Haivri Be'erets Yisrael » [L'enseignement en hébreu en Terre d'Israël] dans: D. Kimḥi (éd.), *Sefer Hayovel La'agudat Hamorim* (1903-1928) [Livre du 25e anniversaire de l'Association des enseignants (1903-1928)].

———— (1933), « Les premiers jardins d'enfants en terre d'Israël », *Bitaon* (Chicago) 3 (en hébreu), pp. 3-4; réimprimé dans: *Joseph Azaryahu's Writings*, 3, Tel-Aviv, Massada, 1954.

BACHI, Roberto (1956), « A Statistical Analysis of the Revival of Hebrew in Israel (and Palestine) », *Scripta Hierosolymitana* 3, pp. 179-247.

BAR-ADON, Aaron (1977), « On the Nativization of Modern Hebrew and the Role of Children in the Process » dans: P.J. Hopper (éd.), *Studies in Descriptive and Historical Linguistics: Festschrift for Winfred P. Lehmann*, Amsterdam, John Benjamins B.V.

BEN-ASHER, Mordechai (1977), « Les traditionnalistes contre les innovateurs dans la renaissance de l'hébreu ». *Balšanut Šimušit* [Linguistique appliquée] 1 (hébreu), pp. 7-20.

BEN-YEHUDA, Eliezer (1881-1978), « Mixtav Leven-Yehuda » [Lettre à Ben-Yehuda] dans: R. Sivan (éd.), *Ben-Yehuda: Écrits choisis* (en hébreu), pp. 49-54.

———— (1917-1978), « Haḥalom Vešivro » [Le rêve et sa réalisation] dans: R. Sivan (éd.), *Ben-Yehuda: Écrits choisis* (en hébreu), pp. 55-132.

———— (1918-1978), « Teḥiyat Tsibur Ivri Be'erets Yisrael » [La renaissance de la communauté hébraïque en Terre d'Israël] dans: R. Sivan (éd.), *Ben-Yehuda: Écrits choisis* (en hébreu), pp. 232-238.

BLANC, Ḥaïm (1954), « The Growth of Israeli Hebrew », *Middle Eastern Affairs* 5, pp. 385-392.

BOURHIS, Richard Y. (1984), « Introduction: Language Policies in Multilingual Settings » dans: R.Y. Bourhis (éd.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Londres, Multilingual Matters, pp. 1-28.

CHOMSKY, William (1957), *Hebrew: The Eternal Language*, Philadelphie, The Jewish Publication Society of America.

Comptes rendus des séances du Comité de la langue hébraïque (1912), Jérusalem, Publications du Comité de la langue hébraïque; réimprimé par l'Académie hébraïque à l'occasion du 80e anniversaire du Comité, 1970.

COOPER, Robert L. et Joshua A. FISHMAN (1974), « The Study of Language Attitudes », *International Journal of the Sociology of Language* 3, pp. 5-19.

DEUTSCH, Karl W. (1942-1968), « The Trend of European Nationalism — The Language Aspect », *American Political Science Review* 36, pp. 533-541; réimprimé dans: Joshua A. Fishman (éd.), *The Sociology of Language*, La Haye, Mouton, pp. 598-606.

EISENSTADT, Samuel (1967), *Our Living Hebrew Language*, Tel-Aviv, Tekuma.

FELLMAN, Jack (1973), *The Revival of a Classical Tongue : Eliezer Ben-Yehuda and the Modern Hebrew Language*, La Haye, Mouton.

_____ (1974), « The Academy of the Hebrew Language: Its History, Structure and Function », *International Journal of the Sociology of Language* 1, pp. 95-103.

_____ (1977), « Hebrew Language Planning and the Public » dans: Rubin *et al.* (éd.) (1977: 151-156).

FELLMAN, Jack et Joshua A. FISHMAN (1977), « Language Planning in Israel: Solving Terminological Problems » dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 79-95).

FISHMAN, Joshua A. (1971), « The Impact of Nationalism on Language Planning: Some Comparisons between Early Twentieth-Century Europe and More Recent Years in South and Southeast Asia » dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 3-20).

_____ (1974), « Introduction: The Sociology of Language in Israel », *International Journal of the Sociology of Language* 1, pp. 9-13.

GOLD, David L. (1981), « An Introduction to English in Israel », *Language Problems and Language Planning* 5/1, pp. 11-56.

HARAMATI, Shlomo (1979), *The Role of the Hebrew Teacher in Reviving the Hebrew Language : 1882-1914*, Jérusalem, Rubin Mass (hébreu).

HAUGEN, Einar (1966a), *Language Conflict and Language Planning : The Case of Modern Norwegian*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

_____ (1966b), « Linguistics and Language Planning » dans: William Bright (éd.), *Sociolinguistics*, La Haye, Mouton, pp. 50-71; réimprimé dans: Anwar S. Dil (éd.), *The Ecology of Language : Essays by Einar Haugen*, Stanford (Cal.), Stanford University Press, 1972, pp. 159-190.

_____ (1983), « The Implementation of Corpus Planning: Theory and Practice » dans: Juan Cobarrubias et Joshua A. Fishman (éd.), *Progress in Language Planning*, La Haye, Mouton, pp. 269-289.

HERMAN, Simon R. (1968), « Explorations in the Social Psychology of Language Choice » dans: Joshua A. Fishman (éd.), *Readings in the Sociology of Language*, La Haye, Mouton, pp. 492-511.

HEYD, Uriel (1954), *Language Reform in Modern Turkey*, Jérusalem, Société orientale d'Israël.

HOFMAN, John E. (1974a), « The Prediction of Success in Language Planning: The Case of Chemists in Israel », *International Journal of the Sociology of Language* 1, pp. 39-65.

_____ (1974b), « Predicting the Use of Hebrew Terms Among Israeli Psychologists », *International Journal of the Sociology of Language* 3, pp. 53-65.

———— et Haya FISHERMAN (1971), « Language Shift and Maintenance in Israel », *International Migration Review* 5/2, pp. 204-226; réimprimé dans: Joshua A. Fishman (éd.), *Advances in the Sociology of Language*, La Haye, Mouton, 1972, 2, pp. 342-364.

JERNUDD, Björn H. (1977), « Three Language Planning Agencies and Three Swedish Newspapers » dans: Rubin *et al.* (éd.) (1977: 143-149).

KELMAN, Herbert C. (1971), « Language as an Aid and Barrier to Involvement in the National System » dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 21-52).

KIMḤI, David (éd.) (1929), *Sefer Hayovel La'agudat Hamorim (1903-1928)* [Livre du 25e anniversaire de l'Association des enseignants (1903-1928)], Jérusalem, Association des enseignants.

LABOV, William (1963), « The Social Motivation of Sound Change », *Word* 19, pp. 273-309.

———— (1966), *The Social Stratification of English in New York City*, Washington (D.C.), Center for Applied Linguistics.

LAMBERT, Wallace E., M. ANISFELD et G. YENI-KOMSHIAN (1965) « Evaluational Reactions of Jewish and Arab Adolescents to Dialect and Language Variations », *Journal of Personality and Social Psychology* 2, pp. 84-90.

MACNAMARA, John (1971), « Success and Failures in the Movement for the Restoration of Irish » dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 65-94).

MORAG, Shlomo (1959), « Planned and Unplanned Developments in Modern Hebrew », *Lingua* 8, pp. 247-263.

NADEL, Elizabeth et Joshua A. FISHMAN (1977), « English in Israel: A Sociolinguistic Study » dans: J.A. Fishman *et al.* (éd.), *The Spread of English: The Sociology of English as an Additional Language*, Rowley (Mass.), Newbury House, pp. 137-167.

NAHIR, Moshé (1974), *Language Academics, Language Planning, and the Case of the Hebrew Revival*, Thèse de doctorat (Ph.D.), University of Pittsburgh.

———— (1977a), « Language Revival versus Speech Revival: A Question of Terminology », *Language Planning Newsletter* 4, p. 7.

———— (1977b), « The Five Aspects of Language Planning: A Classification », *Language Problems and Language Planning* 1/2, pp. 107-123.

———— (1978a), « Language Planning Functions in Modern Hebrew », *Language Problems and Language Planning* 2/2, pp. 89-102.

———— (1978b), « Normativism and Educated Speech in Modern Hebrew », *International Journal of the Sociology of Language* 18, pp. 49-67; réimprimé dans: Nahir (éd.) (1981: 355-382).

_____ (1978c), « Review of The Revival of a Classical Tongue: Eliezer Ben-Yehuda and the Modern Hebrew Language » dans: Jack Fellman, *Language Problems and Language Planning* 2/3, pp. 177-181.

_____ (1979), « Lexical Modernization in Hebrew and the Extra Academy Contribution » dans: Richard E. Wood (éd.), *National Planning and Treatment*, numéro spécial, *Word* 30/1-2, pp. 105-116.

_____ (éd.) (1981), *Hebrew Teaching and Applied Linguistics*, Washington (D.C.), University Press of America.

_____ (1983), « Sociocultural Factors in the Revival of Hebrew », *Language Problems and Language Planning* 7/3, pp. 263-284.

_____ (1984), « Language Planning Goals: A Classification », *Language Problems and Language Planning* 8/3, pp. 294-327.

NIR, Raphael (1982), « La transparence des néologismes forgés par l'Académie de la langue hébraïque », *Hebrew Computational Linguistics* 19, pp. 20-33 (hébreu).

PELLI, Moshe (1981), « Revival of Hebrew and Revival of the People: The Attitude of the First Maskilim to the Hebrew Language » dans: Nahir (éd.) (1981).

PERES, Isaiah (1964), *Mea Šana Biruŝalayim* [Cent ans à Jérusalem], Jérusalem, Rubin Mass.

RABIN, Chaim (1971), « Spelling Reform — Israel 1968 », dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 95-121).

_____ (1976), « Liturgy and Language in Judaism » dans: W.J. Samarin (éd.), *Language in Religious Practice*, Rowley (Mass.), Newbury House.

Recensement des Juifs de Palestine (1918), Jaffa, Organisation sioniste de Palestine (hébreu).

Recueil de documents (Leket Teudot) (1970), Jérusalem, Académie hébraïque.

RUBIN, Joan (1971) « A View Towards the Future » dans: Rubin et Jernudd (éd.) (1971: 307-310).

_____ et Björn H. JERNUDD (éd.) (1971), *Can Language Be Planned?*, Hawaï, University Press of Hawaï.

_____ *et al.* (éd.) (1977), *Language Planning Processes*, La Haye, Mouton.

ST. JOHN, Robert (1952), *Tongue of the Prophets: The Life Story of Eliezer Ben-Yehuda*, New York, n.p.

SECKBACH, Fern (1974), « Attitudes and Opinions of Israeli Teachers and Students about Aspects of Modern Hebrew », *International Journal of the Sociology of Language* 1, pp. 105-124.

SHARFSHTEIN, Zvi (1964), *Histoire de l'éducation en terre d'Israël*, Jérusalem, Rubin Mass (en hébreu).

SHUY, Roger et Ralph W. FASOLD (éd.) (1973), *Language Attitudes: Current Trends and Prospects*, Washington (D.C.), Georgetown University Press.

SIVAN, Reuven (1976), « Technika vetoda'a bichtiv » [Technique et prise de conscience en écriture] dans: *Al Ovney Lešon Yameynu* [De l'étude de l'hébreu actuel], Jérusalem, Rubinshtein, pp. 115-118.

TUR-SINAY, N.H. (1950), « Mithiyat halašon haivrit ub'ayoteha » [La renaissance de la langue hébraïque et ses problèmes], *Lešonenu* [Notre langue] 17/1, pp. 29-36.

_____ (1960), *The Revival of the Hebrew Language*, Jérusalem, Hacohen Press.

WEINBERG, Werner (1975-1979), « The History of Hebrew Plene Spelling », *Hebrew Union College Annual* (plusieurs numéros).

WILLIAMS, Frederic (1974), « The Identification of Linguistic Attitudes », *International Journal of the Sociology of Language* 3, pp. 21-32.

YUDELOVITZ, David (1929), « Zichronot Rišonim » [Réminiscences] dans: D. Kimḥi (éd.), *Sefer Hayovel La'agudat Hamorim (1903-1928)* [Livre du 25e anniversaire de l'Association des enseignants (1903-1928)], pp. 150-156.

ZUTA, Ḥaim (1929), « Bema'ale Hahar » [L'ascension de la montagne] dans: D. Kimḥi (éd.), *Sefer Hayovel La'agudat Hamorim (1903-1928)* [Livre du 25e anniversaire de l'Association des enseignants (1903-1928)], pp. 112-129.

La *Comisión para la defensa del idioma español* du Mexique

Chronique d'une politique linguistique avortée*

LUIS FERNANDO LARA**

* Traduit de l'espagnol par Salvatore Strippoli, révisé par André Catafago.

** L'auteur, directeur du *Diccionario del español de México* depuis 1973, a été membre de la sous-commission de la publicité relevant de la Commission de défense de la langue espagnole et a contribué aux activités de cette Commission par des conférences, des articles spécialisés et deux des ouvrages qui furent publiés sous ses auspices: le *Diccionario fundamental del español de México*, version abrégée de l'œuvre susmentionnée, et le *Vocabulario especializado de la publicidad en México*, écrit en collaboration avec Leopoldo Verdugo et réalisé dans l'intention de résoudre les difficultés de néologie posées par les anglicismes dans ce domaine de spécialité.

Le Mexique a sans doute été l'un des premiers pays du monde à mettre en œuvre des politiques linguistiques: depuis l'arrivée des conquistadors en Amérique centrale, l'implantation de la langue de la conquête et les difficultés que cela représentait sur un territoire où de nombreuses langues autochtones et des cultures vivantes et en plein épanouissement étaient présentes, ont entraîné l'intervention directe des pouvoirs qui se sont succédé — la Vice-royauté pendant 300 ans, la République ensuite. Cette intervention s'est traduite par l'imposition de l'espagnol, la conservation ou la disparition des langues autochtones et, à notre époque, par la volonté de respecter ces langues et de permettre (avec peu de chances de succès) qu'elles redeviennent le véhicule utile à un nouvel essor culturel des peuples indiens qui les parlent[1].

Toutes ces interventions ont visé, au Mexique, les langues autochtones, car l'espagnol, langue des conquérants et par la suite langue dominante, n'a jamais fait l'objet d'une politique précise et rentrait plutôt dans les matières traitées, sur un plan plus général, par la politique de l'éducation. Il a fallu attendre la création par le gouvernement mexicain, en 1981, de la *Comisión para la defensa del idioma español* (supprimée en 1983 par le nouveau gouvernement en place) pour disposer, pour la première fois, d'un organe de politique linguistique orienté vers la langue espagnole. Notre chronique a pour but d'évoquer la brève existence de la Commission, de tenter une lecture des causes qui amenèrent sa disparition moins de deux ans après sa création et de tirer enfin quelques conclusions pouvant intéresser tous ceux qui se préoccupent de ce genre de questions et se révéler de quelque utilité non seulement pour la linguistique en tant que science, mais également pour l'activité politique des linguistes (ce qu'on appelle dans une large mesure la « linguistique appliquée »).

1. À la différence de ce qui s'est produit dans d'autres régions d'Amérique où la colonisation européenne conduisit davantage au génocide de la population indigène qu'au mélange racial entre Blancs et Indiens, où les colonisateurs rencontrèrent seulement quelques bandes nomades d'Indiens au lieu de faire face à des civilisations complexes et en pleine évolution comme celle des Aztèques, ou bien dans lesquelles les Européens transplantèrent leur mode de vie sans même s'interroger sur l'identité des peuples originaires des territoires colonisés et se soucier, sinon d'entrer en symbiose, du moins de se laisser influencer par eux, ce fut au Mexique que la deuxième série de phénomènes

[1] En ce qui a trait aux différentes politiques mises en œuvre pour la préservation des langues autochtones du Mexique, voir Brice-Heath (1972), Aguirre Beltrán (1983) et l'ouvrage collectif *Indigenismo y lingüística* (1980).

permit, exceptionnellement, une réflexion précoce sur l'identité nationale. De ce fait, les langues en présence, amérindiennes et espagnole, devinrent respectivement des symboles de la dureté de la colonisation européenne, de la destruction du passé indigène, de la naissance controversée d'un peuple métissé — désormais plus tout à fait indien ni espagnol —, de la condition misérable des Indiens survivants. Les langues et les conflits qui s'ensuivirent furent le point de départ d'une réflexion qui, englobant la tragédie que fut, selon l'expression de l'historien mexicain Edmundo O'Gorman, l'« invention de l'Amérique »[2] (c.-à-d. tous les épisodes de destruction, d'assimilation et de gestation d'une nouvelle nation forgée par l'action de l'Espagne et l'esprit de l'Europe), fut à l'origine de l'élaboration d'une identité nationale, partie intégrante d'un projet qui a façonné la réalité du Mexique contemporain.

Le but du présent article n'est pas d'approfondir ce sujet et encore moins de démêler l'écheveau historique et idéologique de la réflexion mexicaine sur l'identité nationale: des écrivains remarquables comme Samuel Ramos, Luis Villoro et Octavio Paz[3] s'y sont attachés de manière exhaustive et brillante. Mais afin d'examiner le phénomène de la politique linguistique, il a paru nécessaire de faire référence à la question de l'identité nationale, faute de quoi la création de la Commission, ses caractéristiques et son échec ultérieur pourraient sembler incompréhensibles et arbitraires, surtout aux yeux d'un grand nombre de lecteurs à qui l'histoire du Mexique n'est pas forcément familière et qui ne s'intéressent qu'à l'aspect linguistique.

La réflexion sur l'identité mexicaine est, à l'origine, liée aux idées qui conduisirent à l'affranchissement de la tutelle espagnole en 1810. Déjà vers la moitié du XVIII[e] siècle, plusieurs penseurs créoles de la Nouvelle-Espagne, descendants des classes qui tiraient profit de la colonisation: élite politique et administrative, clergé, grands propriétaires terriens et miniers, etc., se proposèrent de légitimer leurs revendications visant à une plus grande considération de la part de l'Espagne, et ce, surtout à partir du moment où ils commencèrent à ressentir les effets négatifs des conflits internes de la péninsule, plongée dans la décadence de l'absolutisme des Bourbons et assujettie à l'occupation napoléonienne. Dans l'interprétation que Villoro (1953) donne de ce processus,

[2] Dans l'ouvrage qui porte le même titre, Mexico, 1959.

[3] Dans leurs ouvrages: Samuel Ramos, *El perfil del hombre y la cultura en México* (1934); Luis Villoro, *Los grandes momentos del indigenismo en México* (1950); Octavio Paz, *El laberinto de la soledad* (1959). La bibliographie sur le sujet est très vaste.

le monopole qu'exerçait la métropole sur la vie et les droits de la Nouvelle-Espagne ainsi que l'exil de Ferdinand VII amenèrent un désir d'autonomie en Nouvelle-Espagne, qui, d'un côté, la mettrait à l'abri des ordres n'émanant pas directement du roi, et, de l'autre, lui permettrait de gérer les richesses produites sur le territoire de façon plus conforme à ses besoins. Cette aspiration à la souveraineté serait donc le point de jonction permettant de relier l'élan national au passé indigène, devenu dès lors le fondement du droit que les autorités métropolitaines déniaient à la colonie. Mais cette dimension du passé précolombien, alléguée comme prétexte pour parvenir à un but précis et dont les causes socio-économiques sont bien identifiées, a acquis, à l'aube même de l'indépendance et après, à l'heure du triomphe de la révolution de 1910-1917, un sens encore plus large, jusqu'à devenir le fondement même de l'identité nationale mexicaine.

À l'issue de cette quête inspirée par un long enchaînement de considérations idéologiques clairement associées aux intérêts politiques et économiques des Créoles néo-hispaniques et, ensuite, des Mexicains indépendants, l'appropriation du passé autochtone se heurtait, alors comme aujourd'hui, à une réalité contradictoire. Après une colonisation qui avait duré trois siècles, la société devint de fait hispanique, non pas tant en raison de sa population qui, au début du XIX[e] siècle était estimée indienne à 60 % et métisse à 40 % (aujourd'hui la proportion est de 8 % et 92 % respectivement [Lara et Zimmermann, 1987]), que pour ses institutions: l'État, l'économie, la religion et la langue se sont forgés dans le creuset de la tradition espagnole. Les Indiens survivants ont été confinés aux travaux serviles, décimés et stoppés à jamais dans leur éclosion culturelle et n'ont plus aucun lien avec l'âge d'or des empires précolombiens.

Aujourd'hui l'espagnol est, malgré la survivance des langues autochtones, la langue de la nation. Les efforts initiaux des missionnaires franciscains visant à faire du nahuatl la langue principale de la Nouvelle-Espagne et à préserver les autres langues amérindiennes en tant que véhicules efficaces de l'œuvre d'évangélisation et d'éducation, échouèrent dès la fin du XVI[e] siècle, et l'hispanisation de la population s'imposa peu à peu en tant qu'institution sociale.

Le caractère hispanique des institutions qui façonnent véritablement la nation, comme la langue, n'a jamais pu se concilier sur le plan idéologique avec le sentiment de l'identité nationale. Encore de nos jours, la présence de l'espagnol à côté des langues amérindiennes du Mexique est interprétée en termes dichotomiques: soit du point de vue d'un hispanisme qui nie presque tout apport culturel indigène et qui considère la réalité indienne comme un mal national auquel il convient

de remédier, soit du point de vue d'un indigénisme qui, jugeant l'espagnol comme une langue étrangère — la langue des envahisseurs qui « nous » ont colonisés —, revendique la véritable identité indienne du Mexique. Cette dichotomie dans la réflexion sur la langue peut être mise jusqu'à un certain point en corrélation avec la réflexion sur l'existence des Indiens qui se meut entre deux pôles opposés: la nécessité du respect et du maintien sur les territoires qui leur restent, l'impulsion nationaliste qui vise à en faire une partie de la « mexicanité » au moyen de l'intégration à la nation mexicaine et de l'enseignement de l'espagnol[4].

C'est cette contradiction linguistique dans l'identité nationale qui définit le contexte social et historique faisant qu'au Mexique toute politique linguistique (toute mesure portant en général sur les langues autochtones et, pour la première fois, l'institution d'un organisme pour s'occuper de la langue espagnole[5]) acquiert une dimension publique et idéologique; d'où la nécessité que j'ai eue de fournir une explication, même brève, des principaux éléments qui sous-tendent la politique linguistique au Mexique.

2. Dans ce contexte, le gouvernement du président José López Portillo (1976-1982) institua, par décret[6] publié au Journal officiel du 11

[4] Telle a été, depuis 70 ans, l'orientation dominante de la politique mexicaine à l'égard des Indiens, comme le laisse clairement entendre cette citation du président Lázaro Cárdenas (1936-1940), grand protecteur des Indiens mexicains: « Notre problème autochtone n'est pas de préserver le caractère *indien* de l'Indien, ni d'indianiser le Mexique, mais bien de *mexicaniser* l'Indien » (Carbó, 1984: 259).

[5] Je parlerai, par la suite, de Commission de l'espagnol aussi bien par abréviation que pour signaler le premier acte de « défense » de l'espagnol auquel elle aurait dû procéder: corriger l'emploi anglicisant de *para* par celui, plus correct, de la préposition *de*: *Comisión* ***de*** *defensa*...

[6] Il convient de rappeler la remarque de Carbó (1984: 30) au sujet de la tendance croissante à élargir, dans des projets gouvernementaux de grande envergure, les prérogatives du président de la République au détriment du pouvoir parlementaire, évitant, de cette manière, l'écueil d'un débat ouvert et imposant les vues du président sous couvert de décisions dictées par l'action: « On constate, depuis 1950, un déplacement significatif de l'appareil de gouvernement dont la Chambre (des députés) cesse d'être le moteur principal; les initiatives et les décisions sont prises de plus en plus par voie d'ordonnances et de décrets du président ou du ministre de l'Éducation nationale, sans aucune participation, même formelle, du pouvoir législatif. » Jaramillo (1982: 77) est du même avis, lorsqu'il affirme que s'ouvrent « sur le plan législatif, six voies différentes: l'amendement de la Constitution fédérale; la promulgation d'une loi préalable à tout amendement constitutionnel; la promulgation d'une loi sans amendement constitutionnel; la promulgation de règlements afférents à certaines lois en vigueur dont les dispositions portent sur l'usage de la langue [...] et la création d'une commission interministérielle... » L'auteur soulignait comment ce

août 1981, la *Comisión para la Defensa del Idioma Español*, mesure justifiée par les considérants suivants:

> Qu'il incombe au gouvernement fédéral de veiller à la préservation des valeurs qui constituent le patrimoine culturel de la nation;
> Qu'il est nécessaire d'entretenir et de défendre l'usage de la langue en tant que facteur déterminant de la culture nationale et moyen de communication avec les autres peuples hispanophones;
> Qu'il apparaît opportun de coordonner les efforts du gouvernement fédéral et du secteur privé en vue de préserver et de défendre l'usage de la langue parlée et écrite au Mexique...

Quant au contenu de ce décret, il convient de citer le premier article (les suivants se référant essentiellement aux modalités de fonctionnement de la Commission):

> « Art. 1. — Est instituée une commission interministérielle dénommée *Comisión para la Defensa del Idioma Español* qui, siégeant de façon permanente, a mission de veiller à l'usage de la langue, de coordonner les actions visant à sa défense notamment dans les régions frontalières et culturellement mal adaptées, d'adopter des mesures aptes à donner à tous les Mexicains une langue commune et de procéder à l'émission des règlements requis pour l'accomplissement de sa fonction[7]. »

La Commission fut placée sous la présidence du ministre de l'Éducation nationale, Fernando Solana, qui confia à un secrétaire général, Héctor Manuel Ezeta, la tâche de l'organiser et de la diriger. En vertu du mandat reçu, faisaient partie de la Commission les représentants des ministères de l'Intérieur, du Commerce, des Communications et Transports et du Tourisme. Outre le secrétariat préposé à l'administration et à la coordination des activités de la Commission, huit sous-commissions furent créées, afin de veiller à l'application du décret présidentiel dans les domaines suivants: 1) législation, 2) radiodiffusion-télévision, 3) édition, 4) publicité, 5) éducation, 6) « langue »[8],

---

dernier choix était le plus susceptible de répondre de manière rapide aux visées du pouvoir exécutif qui entreprit de mettre en œuvre sa politique linguistique par l'entremise de la Commission de l'espagnol, même si cette dernière n'eut, jusqu'au moment de sa disparition, aucun pouvoir exécutif réel. De là, le caractère pragmatique et vide de contenu doctrinal que Carbó, pour sa part, observe dans les interventions des gouvernements mexicains en matière d'éducation autochtone.

[7] La recherche d'« une langue commune à tous les Mexicains » ne fut pas une proposition originale. Ce concept fut tiré du texte de la loi fédérale sur l'éducation, en vigueur depuis 1973.

[8] Cette sous-commission, présidée par le directeur de l'Académie mexicaine de la langue, José Luis Martínez, constituait de fait le trait d'union entre la Commission de l'espagnol et l'Académie mexicaine.

7) services touristiques, et 8) action municipale. Présidées par des hauts fonctionnaires, les sous-commissions comprenaient en outre des personnes engagées dans ces domaines et qui avaient manifesté un intérêt pour la question linguistique, ainsi que des linguistes de profession.

2.1. En ce qui a trait aux motifs qui présidèrent à la création de la Commission, trois explications peuvent être données:

a) un intérêt longuement mûri de la part du ministre de l'Éducation qui, déjà en 1980, avait procédé à une consultation au sein de sa propre Direction générale des services juridiques au sujet des antécédents juridiques reliés à l'usage de l'espagnol en tant que langue officielle (Jaramillo, 1982: 77), intérêt confirmé par la journaliste Margarita Michelena dans la revue *Siempre!* du 14 avril 1982:

> Je ne sais pas s'il faut le mentionner, mais disons, pour la chronique, que le Vendredi saint de 1980, M. Fernando Solana [...] m'accorda un entretien. [...] J'eus l'occasion de lui recommander la création urgente d'un organisme qui, à la différence de l'Académie de la langue — dont la mission se limite à édicter des normes et dont la tâche principale consiste en l'élaboration de dictionnaires —, aurait des pouvoirs réels de protection et de surveillance et s'emploierait activement et effectivement à la défense de l'espagnol;

b) le congrès des académies de langue espagnole qui se tint à Lima (Pérou) dans la même année et au cours duquel « se manifesta le besoin que les pays hispanophones légifèrent en vue de la défense de la langue espagnole et concluent un accord en la matière » (Jaramillo, 1982: 69);

c) probablement liée aux recommandations du congrès de Lima, la décision prise en juin 1984, conjointement par Fernando Solana et le ministre espagnol de la Culture, Juan Antonio Ortega, de collaborer avec l'Espagne « à la défense et à la diffusion de la langue espagnole » (*Ovaciones*, 6 juin 1981).

En plus de ces trois raisons, deux suppositions furent également avancées: la première est qu'en lançant une campagne pour la défense de l'espagnol, le ministre Solana entendait se donner une image de marque avant la nomination, alors imminente, du candidat à la présidence de la République qui — comme on le sait — résulte d'une négociation serrée entre les forces politiques du parti officiel, *Partido Revolucionario Institucional*, et les fonctionnaires les plus proches du

président en exercice, avec arbitrage ultime de ce dernier[9]. La seconde supposition fut que, tout au long de son histoire, le Mexique a dû se protéger des pressions, des menaces et même des interventions directes des États-Unis de toutes les manières imaginables; à l'époque du président López Portillo, ces pressions se cristallisèrent autour de deux éléments qui devaient, plus tard, émerger lors de la crise économique: l'extrême dépendance de l'économie mexicaine vis-à-vis de celle du voisin nord-américain, avec ses mesures protectionnistes unilatérales, et l'irritation du gouvernement américain face à l'attitude indépendante du Mexique dans sa politique étrangère, notamment à l'occasion de sa prise de position en faveur du Nicaragua. Dans ce sens, le fait que — comme il sera dit plus loin — la Commission de la langue espagnole axa principalement sa lutte contre les anglicismes pourrait être interprété comme une riposte idéologique à l'attitude américaine. La lutte, abstraite et sans grandes répercussions, aurait alors revêtu une importance symbolique[10].

2.2. Après publication du décret présidentiel, la Commission entra en fonction le 20 août 1981. La presse fit un écho favorable quasi unanime à la question que l'on se proposait de traiter. Dans son discours inaugural, le ministre de l'Éducation nationale parla du thème de la défense de la langue en des termes résolument nationalistes:

> La création de la Commission [...] est une mesure d'extrême importance que le président de la République a voulue pour la défense des valeurs nationales et la sauvegarde de la pureté de la langue en tant qu'instrument d'unification, de développement de la nation, de communication [avec les autres pays d'expression espagnole] (*El Día*, 11 septembre 1981).

---

[9] Cette supposition qui, après avoir circulé dans la rumeur publique et dans la conversation de certains politiques, fut reprise dans un commentaire du quotidien *Ovaciones* (20 septembre 1981), apparaît peu crédible si l'on pense que l'enjeu de la défense de la langue était de moindre importance par rapport aux thèmes mis de l'avant par d'autres aspirants à la candidature.

[10] C'est à quoi semble faire allusion un commentaire du quotidien *Ultima Noticias* (22 septembre 1981): « Depuis sa visite en Chine, José López Portillo a souligné combien la perte progressive de l'identité nationale constitue un grave problème et mis sur le tapis la question de l'empiétement du néo-colonialisme sur [...] le vaste terrain de la culture. L'institution de la Commission de l'espagnol s'inscrit dans ce contexte. » Les deux suppositions émises auparavant sont groupées dans le commentaire du journal *Ovaciones* cité à la note 9: « Le chef de l'Etat se garde bien d'aborder le sujet de sa succession, ce qui est la conviction de ses collaborateurs. Dans le paysage politique, les présumés [candidats] continuent, sauf exception, à travailler dans leurs domaines respectifs. [...] C'est pourquoi M. Fernando Solana travaille avec acharnement à l'alphabétisation et a à cœur son projet de défense de la langue espagnole, dont il affirme qu'il ne doit pas seulement être considéré comme un problème de linguistique, mais encore comme une question d'ordre essentiellement politique intimement liée à la défense de la collectivité et de l'identité nationale. »

Vu le contexte d'affrontement idéologique avec les États-Unis, la presse, dans sa majorité, interpréta ce discours dans cette perspective. Parmi les dizaines de commentaires, citons ceux des journalistes Armando Reyes Velarde: « La défense de la langue s'inscrit, aujourd'hui, dans un combat de libération, c'est-à-dire qu'au-delà de sa portée purement culturelle, elle acquiert une signification hautement politique » (*El Día*, 14 septembre 1981), et Mario Melgar Adalid: « Si nous, Mexicains, avons eu à lutter contre quelque chose, c'est bien contre l'influence étrangère, autrefois espagnole et française, aujourd'hui américaine » (*Novedades*, 15 septembre 1981).

Par ailleurs, la presse considéra la conjoncture politique et le fait que la Commission était une création officielle. Ainsi dans *Ovaciones* (15 septembre 1981):

> Est entré en fonction l'organisme appelé Commission pour la préservation et la défense de la langue espagnole. Mais, à bien analyser les faits, elle risque de demeurer lettre morte et de passer aux pertes et profits de l'histoire. En tout état de cause, pourquoi fut-elle instaurée presque au terme du sexennat et de quels moyens dispose-t-elle pour parvenir à ses objectifs[11]?

L'analyste Miguel Bueno manifesta également des doutes quant à l'efficacité d'une Commission ainsi créée par le gouvernement:

> Il était temps que quelqu'un [...] se préoccupât d'un problème passablement crucial, étant donné que l'Académie de la langue [...] ne paraît pas donner signe d'activité intense. Mais l'issue est plus qu'incertaine; [...] nous ne voyons pas comment une assemblée hétérogène de fonctionnaires dont on anticipe déjà l'action bureaucratique peut résoudre [un tel] problème (*Excélsior*, 14 août 1981).

Le journaliste Gustavo Mora, dans *El Sol de México* (19 septembre 1981), alla plus loin:

> La Commission [...] présidée par Fernando Solana poursuit des objectifs très nobles, [...] mais lorsqu'on parcourt la liste des membres du secrétariat et des sous-commissions [...], on est en droit de se poser la

[11] Le *sexennat* est la durée de fonction du président de la République. On estime, habituellement, que les mesures qui ne sont pas adoptées au cours des deux premières années d'un mandat seront de courte durée, car chaque nouveau gouvernement change de cap et n'hésite pas, parfois, à les abroger. C'est en effet ce qui se produisit dans le cas de la Commission de l'espagnol.

question: Quelle salade vont-ils nous servir? (*¿qué rollo será éste?*) Quels piaillements finiront-ils par causer (*¿qué grilla estarán armando?*)[12].

Citons en dernier lieu le journaliste Gerardo Reyes Gómez qui, dans un journal habituellement élogieux pour le gouvernement, nous surprend lorsqu'il écrit:

> Les hautes autorités de l'éducation doivent se tenir à l'écart des manœuvres pour la succession présidentielle. [...] Elles doivent garder la tête froide devant les réussites et les erreurs du régime, un régime qui dicte par décret la création d'un organisme comme la Commission de l'espagnol en vue de « la surveillance et la défense de la langue ». Maintenant c'est le pouvoir exécutif fédéral qui se porte garant du plus important moyen de communication sociale au Mexique. [...] Voilà, d'emblée, l'appareil d'État qui envahit les institutions sociales (*La Prensa*, 17 août 1981).

La presse s'employa aussi à commenter le contenu du décret et les visées ressortissant des discours officiels prononcés au moment de l'inauguration des travaux de la Commission, soit: a) l'anglicisme comme véhicule de la pénétration culturelle anglo-américaine: « L'espagnol du Mexique est assiégé par l'anglais. Il est temps d'agir et cela est réclamé par tous ceux qui croient que le Mexique peut se soustraire au déferlement en provenance de l'autre côté (de la frontière) » (*Novedades*, 15 septembre 1981); b) l'anglicisme qui découle du commerce et des habitudes de consommation: « La Commission de la langue récemment formée [...] devra s'attaquer au problème des impropriétés ou de la corruption du langage provenant de la réclame, de la pénétration culturelle étrangère ou du réflexe imitatif irraisonné de ceux qui ont une mentalité de colonisés » (*El Día*, 14 septembre 1981); c) l'anglicisme véhiculé par la publicité et notamment par le biais de la télévision: « Des médias électroniques nous viennent des habitudes, des illusions aveuglantes qui nous poussent à renier notre environnement social pour prétendre, dans le fond de notre inconscient, monter vers le nord, après tant d'autres, et traverser le Rio Grande » (*El Día*, 14 septembre 1981). Mais, face à cette manière d'envisager la défense de la langue, d'autres journalistes mirent en évidence les difficultés inhérentes à la réalité mexicaine. Miguel Bueno soutint:

---

[12] *Rollo* et *grilla* sont deux mots nouveaux qui ont leur origine dans la langue des jeunes. On entend par *rollo* tout discours ou argument démagogique, tendancieux ou qui sonne faux. Par *grilla* on entend la politique (de *grillon*, insecte dont tout le monde connaît le bruit strident).

> Je crois sincèrement que le problème est faussé, car affirmer que la dégradation de la langue est, pour la majeure partie, attribuable à l'influence nord-américaine voudrait dire que l'on omet de parler de celle dont nous sommes nous-mêmes la cause et qui est, pour le moins, aussi importante (*Excélsior*, 13 septembre 1981).

Dans *Novedades* (octobre 1981), Carlos Sodi écrivit:

> Félicitons-nous de ce que le ministère de l'Éducation nationale se préoccupe de protéger notre langue. Souhaitons que la Commission instituée à cette fin donne de bons résultats et non seulement qu'elle se limite à proscrire l'admission de vocables étrangers dans notre langue [...], mais encore qu'elle apprenne également à notre peuple à manier correctement mots et idées.

José Luis Martínez, directeur de l'Académie de la langue, affirma dans une entrevue: « Afin de préserver la langue espagnole parlée au Mexique, il faut sans plus tarder entreprendre un examen critique, approfondi et dans les règles, de son emploi inadéquat dans la vie publique » (*Excélsior*, 6 novembre 1981). Citons, pour terminer, un commentateur qui, de la critique de l'usage mexicain, est passé à celle des usages populaires. L'écrivain Carlo Coccioli déclara, par exemple:

> ... notre société se soucie de la langue nationale comme d'une guigne [...]. Notre infirmité linguistique est tellement répandue que notre bon gouvernement a cru nécessaire de bouger [...]. L'intervention gouvernementale vous donnera, cher lecteur, une idée de l'ampleur du désastre qui nous assaille: nous sommes en train de nous changer tous en *Cantinflas*, sans sa grâce[13] (*Excélsior*, 20 août 1981).

Il y eut aussi ceux qui stigmatisèrent le langage de la jeunesse, largement utilisé par la publicité mexicaine:

> Les présentateurs [de la radio] ponctuent leurs expressions de: « *Légale* », « *el rollo* », « *es una onda padrísima* », « *las chavas* », « *los*

[13] *Cantinflas* est le pseudonyme d'un comique mexicain célèbre qui, surtout entre 1940 et 1960, représenta par sa grâce, sa tenue, sa manière de réagir en société et sa façon de parler, le citadin des quartiers populaires de la capitale mexicaine. Quant à son langage, il s'exprimait avec l'accent typique des milieux populaires et employait un vocabulaire familier et argotique très riche. Ses phrases, où abondait l'anacoluthe, créaient l'impression d'étrangeté qui amusait tant les hispanophones non mexicains, mais elles reflétaient bien le mode de communication propre aux habitants de la ville. Du point de vue sémantique, Cantinflas était le maître de l'*albur*, jeu de mots typiquement mexicain qui consiste à provoquer l'interlocuteur avec qui l'on s'affronte en l'accusant généralement, de la manière la plus voilée possible, d'homosexualité, ce qui est un trait infamant en raison du machisme mexicain notoire.

> *galanes están gruesos* ». [...] Je crois que si cette commission a de la poigne, elle les passera tous par les armes (*El Sol de México*, 22 septembre 1981).

Accessoirement, la presse considéra les répercussions qu'aurait sur les langues autochtones le fait de se vouer à la défense d'« une langue commune à tous les Mexicains » (selon les termes mêmes du décret présidentiel):

> Nous avons applaudi [à la création de la Commission] comme à une mesure concrète pour endiguer l'impérialisme culturel, la pénétration idéologique et la perte de l'identité nationale. [...] On ne prend pas en compte le fait qu'il ne s'agit pas seulement de défendre ou d'imposer l'espagnol, mais également de promouvoir le respect des langues autochtones, qui font aussi partie de notre identité nationale (*Ultimas Noticias*, 22 septembre 1981).

En dernier lieu, la presse ne s'arrêta presque pas à l'aspect juridique des objectifs de la Commission, à l'exception de l'académicien Pedro Gringoire[14]:

> Si, comme nous le croyons, le but principal de la Commission est l'élaboration d'un projet de loi qui non seulement prévoit des mécanismes positifs pour la défense de notre langue, mais aussi adopte des mesures punitives ou dissuasives à l'égard des contrevenants, il est évident qu'elle s'engage dans une voie hérissée de difficultés (*Excélsior*, 2 février 1982).

2.3. La réaction des intellectuels, et des linguistes en particulier, ne fut pas aussi prompte que celle de la presse. Dans une interview accordée à la revue *Proceso* (14 septembre 1981), le directeur de l'Académie de la langue, José Luis Martínez, le linguiste Juan M. Lope Blanch et moi-même, nous nous accordions pour souligner combien il y a lieu d'être prudents lorsqu'on parle de « défense » de la langue. Nous allions ainsi au-devant d'une éventuelle interprétation puriste des objectifs de la Commission. À ce propos, José Luis Martínez reconnaît « qu'il est très difficile de préserver la pureté de la langue. Toutefois, cela mérite qu'on s'y arrête. La Commission de l'espagnol se propose, justement, de montrer la voie. » Selon lui, « la Commission ne s'est pas fixé d'imposer ou de sanctionner certains usages, mais plutôt d'émettre des recommandations et de faire œuvre de persuasion en ce qui a trait exclusivement au domaine public, et non aux usages privés » (voir au point 2.1 comment José Luiz Martínez revient avec insistance sur ce thème). Lope Blanch jugeait que « l'esprit de la Commission (esprit de reconnaissance, respect et vigilance que nous tous, hispanophones, devons avoir à l'égard de notre langue) » devait s'étendre « à tous les

[14] Pseudonyme de Gonzalo Báez Camargo.

moyens de diffusion de masse [...] qui ne doivent pas être des véhicules de propagation des tournures étrangères ni de la détérioration qui, *indépendamment de toute influence étrangère, touche la langue elle-même* » (c'est moi qui souligne). Quant à moi, je suggérais qu'« il convient plutôt de parler d'*état de la langue espagnole* que de *recherche de la pureté* ». Lope Blanch et moi-même, reconnaissant l'influence des mots étrangers, proposions, au lieu d'une attitude de défense, une offensive pour améliorer la connaissance de la langue. Lope Blanch affirmait: « Je ne suis pas un puriste qui s'oppose à l'introduction de mots étrangers nécessaires, mais en revanche je m'oppose fermement à l'assujettissement culturel d'une société par d'autres, et la dépendance linguistique en est une forme grave. » Il voyait comme remède à cette situation une meilleure éducation linguistique: « L'étude de la langue ne se limite pas à l'apprentissage de la grammaire. Il est très important que l'on apprenne à l'école [...] à lire et à manier la langue. » Et moi d'énoncer, ou presque, un programme en bonne et due forme:

> Une véritable politique de l'éducation, dans le domaine du vocabulaire; une information plus adéquate sur le sens des mots; la correction syntaxique dans les textes destinés au public; l'amélioration de l'enseignement de l'espagnol dans les écoles; le souci de la terminologie scientifique et technique; une connaissance plus approfondie de l'histoire de la langue espagnole associée à celle de l'histoire de nos langues autochtones.

J'ajoutais enfin qu'il était « un peu mythique de croire que l'invasion des anglicismes [était] un problème [plus sérieux] aux frontières ».

Citons pourtant, comme typiques de la position adoptée par la majorité des intellectuels, les opinions exprimées par Antonio Alatorre, membre du *Colegio Nacional* et figure éminente de la philologie et de la linguistique au Mexique. Dans deux conférences données en novembre 1982 (Alatorre, 1982), il se disait d'avis que la Commission de l'espagnol « a été créée pour extirper les anglicismes » et ne fait que masquer une lutte idéologique dirigée contre les États-Unis. À l'examen de la brochure intitulée *¿Qué es la Comisión para la Defensa del Idioma Español?*, il conclut:

> De l'exposé d'intention dans son ensemble, il ressort que le danger, l'ennemi de la langue espagnole parlée au Mexique, c'est bien l'anglais: je veux dire l'anglais d'Amérique du Nord, non pas celui d'Angleterre. Et je dirai même qu'on y trouve (dans cet exposé) la volonté d'occulter la vérité pour des raisons, je présume, de nature politique ou diplomatique ou pour des raisons de simple tact.

Comme il lui paraissait évident que la lutte contre l'invasion de l'anglais ne faisait que coïncider avec le combat mené contre l'influence

générale des États-Unis, il poursuivait en soutenant qu'il n'était plus possible de « se faire accroire qu'en criant haro sur les anglicismes on mettrait un holà à notre dépendance économique et culturelle ». Cette critique majeure et l'ensemble des questions soulevées relativement aux objectifs de la Commission, dont on ne peut ignorer la portée et la pertinence, dépassent de beaucoup les limites du présent travail, mais constituent un repère essentiel pour le sujet dont je traite.

3. Les travaux de la Commission débutèrent immédiatement et s'orientèrent en conformité avec les matières que chacune des sous-commissions devait traiter. La sous-commission de la législation se chargerait de la révision des textes de loi, depuis l'article 3 de la Constitution qui régit l'éducation au Mexique, jusqu'aux divers règlements touchant à la publicité, au transfert de technologies, au commerce, etc. En ce qui concerne l'étude de l'article constitutionnel, elle se proposait d'y incorporer une déclaration faisant de l'espagnol la langue officielle de la nation (voir plus loin 3.4.4). La sous-commission de la radiodiffusion-télévision se consacrerait à l'examen de la législation afférente et veillerait à édicter des normes en matière de formation et de certificat de compétence des présentateurs. Elle s'occuperait en outre de promouvoir l'émission de programmes linguistiques à caractère éducatif. La sous-commission de l'édition aurait à définir des critères pour la révision et la correction de traductions et autres ouvrages publiés au Mexique et entreprendrait des campagnes visant à encourager la lecture et la publication d'ouvrages de référence ayant trait à la langue espagnole. À la sous-commission de la publicité reviendrait la tâche de convaincre les publicitaires de la nécessité de soigner leurs textes. La sous-commission de l'éducation aurait spécialement pour mission de veiller à l'amélioration de l'enseignement de la langue à l'intention des maîtres et des élèves, outre un certain nombre d'autres tâches qui, comme il fallait l'imaginer, relèveraient d'elle et interféreraient avec celles qui avaient été confiées aux autres sous-commissions. Portant intérêt aux mêmes questions, la sous-commission de la langue faisait double emploi avec la précédente mais avait pour particularité de faire la liaison et, par là, d'influencer l'action de l'Académie espagnole. La sous-commission de l'action municipale aurait à promouvoir l'application de toutes ces mesures dans chacune des municipalités. La sous-commission des services touristiques agirait en faveur de la langue espagnole dans les usages propres à l'industrie du tourisme[15].

[15] Selon les renseignements extraits de la brochure intitulée *Comisión para la defensa del idioma español*, Objectifs, Rapport des sous-commissions, Notes pour un programme de travail (août 1981).

3.1. Peu de temps après sa création et après que son plan de travail eut été rendu public, il appartint apparemment à la sous-commission de la radiodiffusion-télévision[16] de se faire le porte-parole de la Commission: au moyen d'une campagne de publicité, elle créa auprès du public son image de marque et provoqua les interprétations qui devaient plus tard sceller son sort.

La campagne télévisée consista en six sketches, aussi brefs qu'une annonce publicitaire, montrant: a) le long de la promenade du bord de mer d'Acapulco, un enfant mexicain avec son père, des paysans, des pêcheurs et des ouvriers. Devant la profusion de l'affichage en anglais, tous ces gens ne parviennent plus à s'orienter. La scène entendait montrer le paradoxe qu'il y a à vivre au Mexique et à ne rien comprendre à des activités sociales qui s'expriment en anglais; b) dans un jardin public, un couple d'amoureux: le garçon déclare ses sentiments en des termes familiers et argotiques, mais est aussitôt rabroué pour son mauvais espagnol; c) plusieurs dames de la haute société ont entre elles une conversation truffée de mots anglais à la mode; d) lors d'un tournage, le réalisateur donne des ordres aux techniciens dans un jargon de cinéma imprégné d'anglais; e) dans un atelier de mécanique, un ouvrier s'adresse à un de ses collègues et désigne divers outils de quelques mots passe-partout; f) pendant la période de Noël, des enfants devant une vitrine éclairée d'enseignes qui affichent des « *Merry Christmas* » ont peur d'un père Noël tonitruant et préfèrent se rendre à des réjouissances plus traditionnelles[17].

Une campagne radiophonique diffusa en outre des slogans de défense de l'espagnol: « Sois fier de ta langue nationale: enrichis-la »; « Dis-moi comment tu parles, je te dirai qui tu es »; « Parole, je t'aime ».

Et, toujours sur les ondes de la radio, furent diffusés des programmes illustrant la vie et les œuvres de divers auteurs classiques. Sur le réseau national de télévision, la Commission se chargea de raviver un vieux programme intitulé *Sopa de letras*, dans lequel une dizaine de

[16] Bien que la journaliste Margarita Michelena en attribue l'initiative à l'Association mexicaine des agences de publicité qu'elle complimente pour cette « magnifique série de messages radiophoniques et télévisés consacrés à la défense de la langue nationale » (1982: 19).

[17] Il m'a été impossible de me procurer même les scénarios de ces annonces. Du côté officiel, c'est le silence le plus complet en ce qui touche à toute la documentation de la Commission de l'espagnol dont les archives ont disparu. C'est de mémoire et en m'aidant des données de l'INCO (1982) et du souvenir de quelques collègues que j'en ai reconstitué la teneur.

spécialistes répondaient aux questions posées par le public et sanctionnaient des usages langagiers.

Ce fut cette campagne qui déchaîna l'opinion publique contre la Commission de l'espagnol.

3.2.1. Le secrétaire général de la Commission mena personnellement une campagne acharnée contre les anglicismes. Dans un article, il signala « la nécessité de protéger notre langue des agressions dont elle fait l'objet dans presque toutes les manifestations de la vie collective » (*El Día*, 23 décembre 1981). Selon son dire,

> les exemples qui illustrent que nos habitudes de langage, reflet de notre manière de penser, sont rapidement en train d'être contaminées par l'emploi irrépressible de barbarismes, et d'anglicismes en particulier, foisonnent. Ils sautent aux yeux de tous ceux qui veulent les voir et qui se rendent compte de la pénétration colonialiste insidieuse qui a pour effet de déraciner et d'affaiblir notre identité nationale.

La frontière nord du Mexique devint le point de mire: ce doit être par là que s'infiltrent les anglicismes qui mettent en péril l'identité nationale. Après que le ministre Solona eut déclaré que « c'est dans les communes, notamment près des frontières, dans les localités touristiques et dans les grandes villes que se manifeste la présence, parfois brutale, de la langue étrangère qui porte atteinte à notre propre identité nationale » (*El Día*, 11 septembre 1981)[18], Ezeta renchérit en attirant l'attention sur le fait que « les villes frontalières sont les plus vulnérables à la déchéance du langage, étant donné leur proximité avec les États-Unis » (*Excélsior*, 25 février 1982). Le 13 avril 1982 (*Unomásuno*), au cours de la campagne électorale du candidat à la présidence de la République, Miguel de la Madrid, on alla jusqu'à affirmer que « le Mexique court le risque de perdre sa souveraineté à cause de la course au dollar, de l'intégration feutrée de l'économie mexicaine à celle des États-Unis et du remplacement partiel de l'espagnol par l'anglais, phénomène qui s'étend à toutes les régions frontalières, le long d'une bande de trois mille kilomètres ». Cela poussa la journaliste Margarita Michelena à réfuter ces arguments:

> Lorsqu'il a souligné que la défense de l'espagnol doit être dirigée surtout contre la pénétration de l'anglais dans nos régions frontalières du nord, monsieur Fernando Solana a, en quelque sorte, fait profession de foi anti-

[18] Les périodiques indiquent qu'il s'agit de communiqués de presse rédigés par des fonctionnaires particulièrement experts dans ce qu'il est convenu d'appeler la « communication sociale ». Cela signifie cependant pas que les déclarations aient été fidèlement reproduites.

> yankee. Le ministre semble supposer que ces régions sont habitées uniquement par des *pochos* incultes qui ne peuvent ouvrir la bouche sans sortir des *guaifas*, *brekas*, *trocas* et *marquetas*. [...] La réalité [...] n'est pas telle que l'imaginent de nombreuses gens, victimes d'une série d'« idées reçues », de préjugés [...], car non seulement l'espagnol ne bat pas en retraite devant la puissance de l'anglais, mais encore il fait chaque jour des percées plus grandes en territoire yankee. [...] Tous ceux qui, comme moi, connaissent de très près le sud du Texas, savent que les Mexicains de cette région où l'espagnol est présumément menacé le parlent mieux qu'un ramassis de ronds-de-cuir[19] (*¡Siempre!*, 7 octobre 1982).

Cette conception de l'anglicisme devait, plus tard, être contestée par différents linguistes, lors du symposium que la Commission organisa en juillet 1982 sur la politique linguistique du Mexique.

Les linguistes Juan Lope Blanch, Lourdes Gavaldón et Luis López Rodríguez présentèrent à la Commission divers travaux de recherche portant sur la vitalité réelle de l'anglicisme au Mexique et dans les régions frontalières du nord. Le sociologue Jorge A. Bustamante, de concert avec une équipe de recherche du Centre d'études de la frontière nord du Mexique, effectua une recherche sur l'« usage de l'espagnol et l'identité nationale », afin de vérifier l'opinion que la Commission s'était formée.

Lope Blanch (1982), dans son étude sur le parler cultivé de Mexico, concluait :

> En premier lieu, il convient de préciser qu'une bonne partie des anglicismes — une trentaine — ne sont employés à Mexico que sporadiquement. [... de plus,] ce corpus comprend des anglicismes depuis longtemps entrés dans l'espagnol courant et qui ne constituent en rien une particularité de l'espagnol mexicain. Tel est le cas de *mitin* (meeting), *club*, *vagón* (wagon), *túnel* (tunnel), *ron* (rhum), *nylon*, *dólar* (dollar) et de beaucoup d'autres (p. 34).

Il soutenait également qu'« il est fort probable que la physionomie de l'espagnol parlé au Mexique ne diffère pas, à cet égard, de celle

[19] *Pocho* est un adjectif très péjoratif par lequel sont, historiquement, désignés les Mexicains qui, pour différentes raisons, ont émigré temporairement ou définitivement aux États-Unis et dont le langage est désormais teinté d'anglicismes, comme ceux qui sont cités dans le texte. *Breka* est une pause (*break*). *Troca* (*truck*), un camion : emploi propre aux dialectes septentrionaux du Mexique où, sémantiquement, il sert à distinguer un camion d'un autobus (dans l'espagnol du Mexique, *camión* est aussi l'autobus, alors que le camion est appelé *camión materialista o de redilas*). *Marqueta* (*market*) est le marché, *guaifa*, un terme moqueur pour femme (*wife*).

d'autres pays de langue castillane beaucoup plus éloignés des États-Unis géographiquement, historiquement et économiquement » (p. 33). Pour sa part, Gavaldón (1982: 75), après avoir étudié l'anglicisme dans la ville de Tijuana, située à la frontière de la Californie, concluait:

> Nous pouvons dire que l'emploi de l'anglais est limité à certains domaines de la communication, à ceux qui sont reliés aux secteurs du développement économique et, dans une moindre mesure, aux contacts avec les anglophones [...], et faire entrer ces cas dans ce qu'il est convenu d'appeler le bilinguisme stable. Un tel bilinguisme n'implique pas la supplantation de l'espagnol mais plutôt la coexistence des deux langues.

Ce n'est pas l'avis de López Rodríguez (1982: 46) qui affirmait qu'« à Guadalajara, on a dénombré plus de 500 anglicismes, ce qui est un chiffre assez alarmant[20] ».

Dans la recherche qu'il effectua, Bustamante formula, à l'instar de la Commission, l'hypothèse d'une corrélation entre identité nationale et usage de l'espagnol. Il élabora un questionnaire établissant une corrélation entre l'apparition des anglicismes et une série de valeurs traditionnelles mexicaines qui pourraient correspondre à une définition de l'« identité nationale » (Bustamante, 1982). Le sondage, effectué dans trois villes frontalières et deux centres touristiques, Acapulco et Mexico, ainsi que dans deux villes de l'intérieur, permit de parvenir aux conclusions suivantes: « Les populations de Ciudad Juárez [à la frontière du Texas] et d'Acapulco, chez qui on a relevé un plus grand nombre d'anglicismes dans leur utilisation de l'espagnol, sont aussi celles qui démontrent le plus un sentiment d'identité nationale, tel qu'il a été défini aux fins de notre étude » (p. 70). Selon lui, « la proximité géographique avec les États-Unis n'entraîne pas, pour la population mexicaine, un recours plus systématique à l'anglais dans la conversation courante », mais c'est « le niveau socio-économique [...], l'activité économique (tourisme) ou les caractéristiques socio-économiques (scolarité, revenu, âge, profession, etc.) qui déterminent la différence entre un degré plus ou moins grand d'utilisation d'anglicismes ou un niveau plus ou moins élevé du sentiment d'identité nationale » (pp. 105-106).

3.2.2. En deuxième lieu, la Commission s'attaqua à un autre domaine fortement anglicisé, la publicité commerciale, en entendant par

[20] Mon propos n'est pas de juger de la validité des recherches citées et, dans chaque cas, une méthode différente fut employée. Ce qu'il convient de mettre en évidence est, d'un côté, la réponse des experts aux consignes de la Commission et, de l'autre, la concordance entre beaucoup de leurs conclusions et d'autres observations similaires (voir également Lara, 1983).

là aussi bien celle qui est visible dans la rue, sur les affiches et les enseignes, que celle qui est diffusée par les médias comme la télévision. Des inscriptions telles que *D'Disco, D'Piethro, Burger Boy, Cicero's* furent vivement critiquées.

Un fonctionnaire d'Acapulco soutint ainsi: « Nous ne pouvons plus tolérer que les commerces de la ville portent des noms anglais: cette attitude des gens d'affaires me paraît, quant à moi, correspondre à une absence de sentiment national » (*Excélsior*, 1er décembre 1981). La presse avait, de bonne heure, signalé un aspect particulier de cette publicité portant sur l'appellation des établissements d'enseignement comme *Sao Martin School, Columbia College* et plusieurs autres. À strictement parler, ces noms n'entrent pas dans la catégorie de la publicité, mais le parallèle avec les raisons sociales des commerces est patent.

La Commission s'attaqua assez rapidement à la publicité commerciale, par l'entremise de la sous-commission de l'action municipale qui réussit à convaincre plusieurs municipalités du District fédéral d'« inviter » en un premier temps les gens d'affaires à modifier leurs inscriptions commerciales, en les menaçant par la suite d'une réglementation qui interdirait l'emploi d'une langue étrangère dans leur raison sociale (juin-juillet 1982).

La journaliste Margarita Michelena, dans l'exposé publié dans *La política lingüística de México* (La politique linguistique du Mexique, 1982: 12-19) se dit d'opinion que « toutes ces publicités — et nous connaissons bien la politique des multinationales à cet égard — contribuent dans une large mesure à notre colonisation culturelle de par leur nature allogène et nous renforcent dans notre tendance bien connue à nous déprécier... », (voir plus loin 3.4), raison pour laquelle « la Commission [...] doit se sentir légalement justifiée de réviser, modifier et enregistrer, avec un numéro de visa correspondant, toute pièce publicitaire ».

3.2.3. Le troisième thème de la campagne de publicité de la Commission de la langue espagnole fut celui des usages considérés comme « vulgaires » ou « *cantinflescos* ». La journaliste Patricia Montelongo soutenait qu'« au Mexique, les handicapés du langage, dont une des caractéristiques a été désignée par le qualificatif de *cantinflismo*, sont légion » (*El Heraldo*, 3 juin 1982). Une lectrice de *Novedades* (29 mars 1982) jugeait que « lutter pour défendre la langue contre l'intrusion de gallicismes, anglicismes et autres mots étrangers, ce n'est pas suffisant pour l'épurer: le combat doit être aussi dirigé contre les

régionalismes vulgaires et insolents qui passent inaperçus » ; et, relativement à la télévision, l'érudit Ernesto de la Peña signalait qu'« en effet, la télévision est le lieu où confluent tous les éléments qui contaminent le parler quotidien, tous les tours à éviter, tous les vulgarismes » (1982 : 21).

3.3. Il nous serait impossible de reconstituer la réaction du public à la campagne de la Commission de 1982 si nous ne disposions pas de l'étude menée par l'*Instituto Nacional del Consumidor* (Institut national du consommateur, INCO), un organisme d'État spécialement chargé d'éclairer le public sur la qualité et les prix des produits commerciaux. Grâce au président de la sous-commission de la publicité qui était attaché à cet organisme, nous disposons de l'étude intitulée *Evaluación cualitativa de la campaña de difusión de la Comisión para la defensa del idioma español* (Évaluation qualitative de la campagne de publicité de la Commission de la défense de la langue espagnole, INCO, 1982).

L'étude fut réalisée selon les méthodes consacrées des sondages publicitaires, au moyen d'un échantillon de 60 personnes déterminé en fonction du niveau socio-économique et de l'âge. Elle parvenait, entre autres, aux conclusions suivantes :

a) La campagne radiophonique, à l'appui des slogans cités en 3.1, « eut un fort retentissement parmi les jeunes des classes moyenne et privilégiée ». Parmi les adultes des classes populaires, l'accueil fut « presque nul ». La campagne de télévision eut les mêmes résultats.

b) Ce public fut, sous l'aspect du langage, plus impressionné par « les personnages qui parlent incorrectement ». Il s'en souvenait, car il s'agissait de figures sympathiques qui s'exprimaient de façon pittoresque — dans un langage à la fois familier et argotique —, cependant que les personnages qui se posaient en censeurs et s'exprimaient dans une langue châtiée lui apparurent fort désagréables.

c) Pour le public des classes populaires, les situations représentées étaient réalistes, alors que pour les autres « elles étaient peu vraisemblables ».

d) « Tous acceptent d'utiliser des mots dans le vent et des tournures étrangères mais pensent que ce sont les autres groupes qui les emploient le plus fréquemment. [...] D'une manière générale, on s'identifia plus aux situations qui illustrent les expressions à la mode. Presque personne ne se retrouva dans les messages dépeignant l'influence des mots étrangers. »

e) Le slogan qui obtint la plus grande faveur fut « Sois fier de ta langue nationale : enrichis-la », alors que « Parole, je t'aime » sembla le plus discutable.

f) Tous les groupes étaient d'avis que « l'abus d'expressions à la mode déforme la langue espagnole », mais ne pensaient pas que ce soit un obstacle à la communication.

g) Seuls les jeunes pensaient que les mots étrangers « défigurent la langue espagnole » ; quelques adultes pensaient que certains l'enrichissent. Tous s'accordaient à dire que celui qui emploie des tournures étrangères a « peu de fierté nationale », est « snob » et « souffre d'un complexe d'infériorité ».

h) Ils jugeaient que ce qui « appauvrit » l'espagnol est la répétition des mots — le sketch mettant en scène le mécanicien (voir plus haut 3.1, e) —, car elle reflète la pauvreté du vocabulaire.

i) « Dans la majorité des cas, les répondants estiment que la défense de la langue a son importance. Certains indiquèrent cependant qu'à l'échelle nationale, ce problème est loin de constituer une priorité et est même tout à fait secondaire. »

En ce qui a trait à l'opinion signalée en *b*, sur la langue familière, l'enquête révèle des tendances très intéressantes : cette langue, loin de paraître « incorrecte », est considérée comme une marque de l'identité nationale : « le folklore du pays », « la saveur de la langue ». D'où la sympathie qu'inspiraient les personnages qui utilisent des expressions familières. Mais en revanche, l'apparition d'anglicismes était mal jugée bien que, comme le mentionne le texte de l'étude, les personnes interrogées « n'aient pas vraiment limité l'usage de mots étrangers comme *O.K.*, *bye*, *super* [!?], etc. ». Cette attitude s'accorde, comme on le verra plus loin, à la fois avec l'acceptation du nationalisme prôné par les slogans de la Commission et avec le nationalisme qui a marqué l'éducation au Mexique depuis le début de ce siècle.

Naturellement, la réaction partagée du public, appuyant d'un côté le ton nationaliste de la campagne et rejetant de l'autre les attaques contre les usages linguistiques familiers, eut tendance à se transformer en un rejet global de la Commission, que l'on para de toutes les caractéristiques du purisme mis de l'avant par certains groupes sociaux mexicains. C'est pourquoi de timides correctifs furent apportés à la campagne. Par exemple, Nicéforo Guerrero, membre de la sous-commission de la législation, nuança :

> Le ministère de l'Éducation nationale, par l'entremise du secrétariat de la Commission [...], réalise une campagne radiophonique en faveur du bon usage de l'espagnol. [...] M. Ezeta a affirmé qu'il était nécessaire d'éviter [...] les tournures étrangères, les américanismes ou les barbarismes [...]. En cela, oui, il y a lieu d'édicter des normes visant à proscrire cette mauvaise habitude. Mais je crois que nous devons respecter les idiotismes et les formes auxquelles, bien qu'impropres, le peuple lui-même a accordé droit de cité (*El Nacional*, 3 mai 1982).

Moi-même, je soutins qu'il s'agissait d'« une erreur » et que

> [la campagne] faisait craindre un excès d'autoritarisme par quoi on aboutirait à un effet contraire à celui qui était à l'origine recherché: on couperait les gens de leur propre langue; on les placerait devant un idéal inaccessible qui les renforcerait dans l'idée qu'« ils parlent mal »; on les éloignerait d'une littérature désormais considérée comme « ennuyeuse » (*Diálogos*, nov.-déc. 1982).

3.4. Outre ces campagnes ponctuées par les messages que la Commission faisait émettre par la voie de la radio et de la télévision, les sous-commissions se consacrèrent, au cours de l'année 1982, à diverses tâches[21]:

1) La sous-commission de la législation s'occupa essentiellement d'étudier la manière dont on pourrait inscrire dans la Constitution des États-Unis mexicains une déclaration faisant de l'espagnol la langue officielle du pays et d'examiner les conséquences que cela aurait sur le corps des lois et règlements. Apparemment, le projet élaboré en la matière ne vint pas à maturité avant l'abolition de la Commission.

2) La sous-commission de la radiodiffusion-télévision assura l'émission des annonces et des programmes déjà mentionnés.

3) La sous-commission de l'édition ne donna apparemment pas suite à ses projets initiaux et publia seulement un *Repertorio de disparates* (Répertoire de sottises), œuvre de l'académicien Pedro Gringoire dans laquelle sont passés en revue les barbarismes les plus usités au Mexique, depuis les termes familiers et les mexicanismes non

[21] Comme je l'ai déjà signalé en note (voir note 13), il m'a été impossible de retrouver — s'il en existe — les archives de la Commission de l'espagnol. Pour cette raison, il est probable qu'en rendant compte des activités de la Commission je puisse commettre des oublis ou omettre de mentionner des réalisations auxquelles moi-même, ou mes collègues, n'avons pas prêté attention.

reconnus par l'Académie, jusqu'aux anglicismes et aux gallicismes[22]. Il semble qu'il faille porter au crédit de la sous-commission la collection « *Nuestro Idioma* » (Notre langue) en 10 volumes (voir en appendice) signés par divers auteurs et consacrés aux aspects de la langue qui intéressaient la Commission. Sur l'ensemble de ces contributions, plus de 30 provenaient de linguistes professionnels (Ignacio Guzmán Betancourt, Leonardo Manrique, Juan M. Lope Blanch, Luis Fernando Lara, José G. Moreno de Alba et plusieurs autres), six étaient des pièces oratoires sur la défense de la langue et avaient un caractère rhétorique et puriste, quelques-unes décrivaient certains aspects de l'usage de la langue, mais n'étaient pas rédigées par des linguistes de métier. La collection, disponible à partir d'août 1982, fut distribuée dans toutes les librairies du réseau du ministère de l'Éducation nationale.

4) La sous-commission de la publicité entreprit l'étude du vocabulaire technique de la publicité au Mexique (notamment en ce qui a trait aux domaines de la commercialisation, des messages publicitaires et de la télévision) qui aboutit au *Vocabulario especializado de la publicidad en México* (Vocabulaire spécialisé de la publicité au Mexique), sous ma signature et celle de Leopoldo Verdugo. Il s'agit d'un ouvrage modeste qui constitue une tentative unique en matière de néologie et vise à la compilation du vocabulaire de la spécialité, avec de nombreuses entrées espagnoles en lieu et place d'anglicismes. Le vocabulaire parut le 30 novembre 1982. La sous-commission de la publicité ébaucha deux projets qui ne purent se concrétiser: la publication d'une revue destinée à faire connaître ses travaux et à répondre aux questions posées par les publicitaires sur des sujets linguistiques, ainsi qu'un centre d'information poursuivant un but analogue.

5) La sous-commission de l'éducation révisa les programmes de l'enseignement de l'espagnol appliqués dans le système scolaire; elle distribua des affiches accompagnées de légendes destinées à mettre en valeur notre langue et reproduisant des œuvres de peintres mexicains célèbres; elle fit don de petites bibliothèques de référence et élabora un précis accompagné d'une bande magnétique pour aider les présentateurs de la radio et de la télévision à s'exprimer correctement (Mendoza, 1982). La sous-commission, qui était logée dans les locaux du ministère de l'Éducation, s'attacha également à coordonner toutes les actions de

[22] Voir Alatorre, 1982: « Le recueil recense plusieurs centaines d'expressions et mots mexicains, des *sottises* entrées dans l'usage surtout de nos jours et que l'auteur juge de mauvais aloi. Pedro Gringoire est un puriste déclaré et tellement consciencieux qu'il accuse, à plus d'une reprise, l'Académie royale espagnole de laxisme dans sa mission de gardienne de la pureté linguistique. Son livre est donc un hymne authentique à la défense de la langue. »

ce ministère en matière de langue. Elle lança, à l'intention des jeunes élèves, divers concours d'art oratoire, de création littéraire et de composition, parmi lesquels signalons le concours de rédaction organisé par Raúl Avila dans toutes les écoles primaires du pays (environ huit millions d'enfants) qui, tout en se proposant de valoriser la langue, visait à constituer un corpus de textes authentiques représentatifs du langage enfantin, utiles aussi à des recherches d'ordre linguistique et pédagogique[23]. Une sélection de textes intitulée *Así escriben los niños de México* (Ainsi écrivent les enfants du Mexique) fut publiée en juillet 1982. En plus de mettre sur pied différents cours de recyclage portant sur la pédagogie de la langue d'enseignement, la sous-commission fit une enquête — à première vue étonnante — sur le nom de notre langue officielle (espagnol, castillan). J'en dirai un mot plus loin (3.4.1).

6) La sous-commission de la « langue » travailla à une révision des mexicanismes inclus comme tels dans le *Diccionario de la lengua* (Dictionnaire de la langue) de l'Académie royale d'Espagne, et c'est par son entremise que la Commission devait par la suite donner son approbation au travail entrepris en 1980 par l'équipe du *Diccionario del español de México* (Dictionnaire de l'espagnol du Mexique) dirigée par moi-même depuis 1973 et qui avait pour but de doter le ministère de l'Éducation d'un dictionnaire mexicain élémentaire, le *Diccionario fundamental del español de México* (Dictionnaire fondamental de l'espagnol du Mexique), petit ouvrage comprenant 2 500 articles extraits de notre étude statistique du vocabulaire mexicain ainsi que du vocabulaire des manuels scolaires officiels traitant des matières suivantes: sciences naturelles, sciences sociales, mathématiques et espagnol[24].

[23] En quoi Raúl Avila, qui avait conservé ce corpus, a réussi sa tâche, car ce dernier fait aujourd'hui l'objet d'études au *Colegio de México*. Voir Raúl Avila, « Las palabras de los niños: 3er grado de primaria », dans: *Actas del 45° Congreso internacional de Americanistas*, Bogota, 1985 et « Ortografía y estrato social » dans: *Actas del VII Congreso de ALFAL*, Saint-Domingue, 1984.

[24] Les critiques relevèrent surtout les mots absents de l'ouvrage; Gabriel Zaid, sous un titre ironique, « *Jitomate; solanácea* » (allusion évidente au ministre Solana), soutint que la quantité de mots absents — comme « solanacée » qui entre dans la définition de tomate, en espagnol mexicain « *jitomate* » — le rendait dérisoire et que, selon lui, le dictionnaire n'avait d'autre utilité que « de faire de la propagande, de perpétuer le ridicule de la Commission nationale de défense de la langue espagnole et de faire circuler son nom et son logo imprimés sur un tirage de 80 000 exemplaires » (*Vuelta* 77, avril 1983: 51). Pour Pedro Gringoire, le dictionnaire « ne doit pas vraiment servir de norme », car il contient des barbarismes comme « *computacional* », des *gringuismos* (désignation péjorative des anglicismes) comme « *checar* » et mentionne même l'usage mexicain de la préposition *hasta* (voir également Zimmermann).

7) Les sous-commissions des services touristiques et de l'action municipale travaillèrent à la rectification des affiches et des enseignes placées dans les aéroports, les gares, les rues commerciales, etc., pour éliminer la prédominance de l'anglais et rendre à l'espagnol sa place de langue officielle.

3.4.1. L'enquête de la sous-commission de l'éducation sur « Quel devrait être le nom officiel de la langue nationale au Mexique ? », suivie des questions « Comment pourrait-on définir l'espagnol parlé au Mexique ? » et « Qu'est-ce que bien parler ? », attira l'attention de l'opinion publique en juin 1982. Dans son compte rendu (1982: 20 ss.), le président de la sous-commission, Eliseo Mendoza Berrueto, affirma que « parmi les opinions exprimées, il y a la tendance éminemment nationaliste de ceux qui recommandent que notre langue devrait s'appeler *langue nationale* et même *mexicain*; mais pour des raisons d'ordre historique et à cause du lien avec le monde hispanique, la majorité estime que notre langue devrait continuer de s'appeler *espagnol* ».

Dans un reportage, la revue *Proceso* (21 juin 1982) titra: « Les spécialistes affirment que l'espagnol doit s'appeler *espagnol* », par quoi on soulignait, avec ironie, l'étrangeté de la démarche de la Commission. Toutefois, il était légitime de s'interroger sur l'appellation de la langue, étant donné que dans certains pays de l'Amérique hispanique on préfère la qualifier de *castillan* et que tel est le cas de l'Espagne elle-même, depuis l'avènement de la constitution de 1977 et la reconnaissance des autonomies régionales. De plus, le mot *espagnol*, qui désigne aussi la nationalité, peut engendrer une certaine confusion si l'on se réfère à la nouvelle constitution espagnole, selon laquelle le basque, le catalan et le galicien sont des *langues espagnoles* et aux distinctions que nous, Hispano-Américains, avons coutume de faire entre *Espagnols* et *hispanophones*; soulignons aussi qu'afin de prévenir toute confusion, on ne dit pas au Mexique *hispaniser* pour « enseigner la langue espagnole » (ce qui serait le verbe logiquement attendu), mais bien *castillaniser*. On ne peut oublier non plus que le débat sur les deux appellations *espagnol* et *castillan* ne date pas d'aujourd'hui, ni en Espagne ni en Amérique, mais remonte à des temps anciens, comme le démontre le fameux ouvrage d'Amado Alonso, *Castellano, español, idioma nacional. Historia espiritual de tres nombres* (Castillan, espagnol, langue nationale: histoire spirituelle de trois noms, 1943), consacré à cette question tellement cruciale pour la définition des identités nationales.

Cette enquête mettait, par conséquent, en évidence ce qui, sous l'aspect social, revêtait pour les Mexicains un caractère de symbole. Les spécialistes et les linguistes furent d'accord pour que l'on continue de

parler d'*espagnol* et fournirent à l'appui des arguments historiques et pratiques. Personne, apparemment, ne se prononça en faveur de l'appellation *castillan*. Le fond du problème se trouva donc réglé avec un admirable consensus, comparativement à d'autres pays d'Amérique latine. En revanche, Ricardo Nervi Fre, de l'École normale supérieure, chargée de la formation des maîtres au niveau national, se dit favorable à l'appellation de *langue nationale mexicaine* parce que, entre autres raisons, « le fait que la langue du Mexique provienne de l'espagnol d'Espagne ne suffit pas pour affirmer que, de nos jours, le peuple mexicain se conforme à la norme linguistique de la variété européenne ». L'appellation de *langue nationale* a une connotation ancienne dans le contexte officiel de l'éducation, et tout indique qu'il s'agit, précisément, d'éluder l'emploi des termes *espagnol* et *castillan* en tant que source de conflits sur l'identité nationale évoqués au début du présent article. Ce n'est que sous l'effet de la réforme scolaire de 1973 que les cours dits de langue nationale dans les écoles primaires prirent le nom de cours d'espagnol. C'est précisément un membre du corps enseignant qui prôna ce choix, bien que son raisonnement fût faux du strict point de vue linguistique.

D'autres proposèrent le terme *mexicain* mais, dans ce cas, ils faisaient montre d'une certaine ignorance, car il est bien connu que le nahuatl — langue de l'empire aztèque — s'appelait et s'appelle encore *mexicain* dans de nombreuses régions du Mexique. S'il est concevable, comme on a coutume de le faire dans quelques pays européens, de parler de cubain ou d'argentin pour désigner ces variétés de l'espagnol (tout comme on parle d'américain lorsqu'on se réfère à l'anglais d'Amérique, et des États-Unis en particulier), il ne peut en être ainsi au Mexique, pour la raison déjà mentionnée.

3.4.2. À la deuxième question, portant sur la définition de l'espagnol du Mexique, on répondit par la description de ses particularités qui, comme le résumait Mendoza Berrueto, « ne modifient pas la structure essentielle de la langue », c'est-à-dire ne vont pas à l'encontre du fait que l'espagnol mexicain puisse être considéré comme une variété de l'espagnol international.

3.4.3. La troisième question, en revanche, a dû donner lieu à de nombreuses réponses qui, bien que pouvant se ramener à deux, comme le montre Mendoza Berrueto, auraient mérité d'être explorées plus avant; car si « de nombreuses personnes qualifiées — linguistes, écrivains, historiens — considèrent que bien parler équivaut à rechercher l'efficacité dans la communication [et que] d'autres ajoutent qu'il convient de se conformer à certains modèles littéraires pour se rappro-

cher de la meilleure expression », il aurait été très important de connaître ce que les uns et les autres entendaient par « communication efficace » et par « modèles littéraires ». Malheureusement, les résultats complets de l'enquête ne furent jamais divulgués[25].

3.4.4. Le problème de l'appellation de la langue pose celui de l'identité nationale. Ce n'est pas sans raison qu'aucune loi du Mexique (avant l'indépendance aussi bien qu'après) ne fait mention d'une langue officielle de la nation (Jaramillo, 1982). Déclarer l'espagnol langue officielle aurait entraîné un conflit idéologique touchant au fondement même de l'identité nationale et, de plus, aurait été immédiatement interprété comme une contrainte imposée à la population indigène, sur le passé de laquelle le Mexique fonde sa légitimité vis-à-vis des autres pays. De fait, comme nous l'avons signalé au début, certains interprétèrent l'institution de la Commission comme une attaque plus ou moins voilée contre les langues autochtones du Mexique (voir plus haut 2.2)[26]. Dans le même numéro du *Proceso* où on rendait compte de l'enquête de la Commission sur le nom de la langue, parut en encadré un commentaire qui commençait en ces termes: « Honteux de leur

[25] Selon Antonio Alatorre, les questions de la Commission n'avaient pas grand sens (*Proceso*, 21 juin 1982): « Demander quel doit être le nom officiel de la langue nationale est comme si l'on demandait quel nom officiel il faut donner à la rose. Le plus sensé est de faire coïncider le nom officiel avec celui qui existe déjà. » Et d'ajouter, en ce qui touche à la définition de l'espagnol du Mexique: « C'est aussi simple que de définir l'oie du Canada: il suffit de dire "espagnol" et "oie" et d'y ajouter le nom de lieu. » Enfin, en ce qui concerne la dernière question, et bien qu'il faudrait, à son avis, approfondir l'idée de ce que signifie "communiquer", il conclut: « Si le langage communique, nous parlons tous très bien. » Selon Idolina Moguel, secrétaire de la sous-commission de l'éducation, « on nous dit que bien parler signifie manier la langue sans barbarismes ni mots étrangers » (*Proceso*, 21 juin 1982).

[26] Ce fut Alatorre (1982) qui mit très clairement en évidence combien le texte du décret instituant la Commission, aux termes duquel il fallait « donner une langue commune à tous les Mexicains », était source de conflit. Dans sa conférence *Defensa del idioma*, il soutenait que « l'idée de défense qui vient naturellement à l'esprit ne se réfère pas à l'espagnol, mais aux langues autochtones qui, bien qu'elles gênent (pour ainsi dire) l'unité linguistique du Mexique, exigent d'être définies, si l'on veut que leur vitalité actuelle se maintienne à l'avenir ». Cette idée était également reliée au point du décret dans lequel on parlait de « régions culturellement mal adaptées ». Alatorre soutenait: « Qu'est-ce que le président López Portillo entend par "régions culturellement mal adaptées"? J'avoue penser spontanément aux régions à forte composante autochtone monolingue qui pourraient, comme je l'ai dit plus tôt, gêner l'accomplissement du rêve d'une "langue commune à tous les Mexicains", car l'adaptation culturelle y est extrêmement difficile et problématique, mais ce serait un scandale de dimensions historiques si l'espagnol du Mexique se plaçait aujourd'hui dans une attitude de défense contre la menace provenant des langues préhispaniques. »

langue, les vieux paysans interdisent à leurs enfants de la parler[27] »; et de poursuivre: « Il existe au sein de la nation mexicaine d'autres *nationalités* dont on n'a pas tenu compte, d'où le caractère raciste de notre révolution, affirme l'historien Rafael Mondragón... » Le candidat communiste à la présidence de la République, Arnoldo Martínez Verdugo, reprit le thème lors de sa campagne dans l'État d'Oaxaca, à forte composante autochtone: « Le combat [...] à mener est contre l'hispanisation forcée; [...] le pays dont je rêve sera plurilingue » (*Unomásuno*, 23 février 1982). Le journaliste Salvador Reyes Nevares attira l'attention sur l'oubli dans lequel la Commission tenait la question des langues autochtones dans un éditorial d'*El Día* (4 juin 1982): « Est-il certain que l'espagnol, et l'espagnol seul, est la langue nationale? » Et bien qu'en février 1983 la Commission eût presque cessé d'exister, *Excélsior* (6 février 1983) écrivait: « Des représentants des communautés autochtones et des groupes traditionnels se sont joints hier soir au Conseil national de la défense des langues autochtones du Mexique et s'engagent à sauver *notre langue* et à diffuser notre culture[28] » (c'est moi qui souligne).

4. La Commission de l'espagnol cessa, *de fait*, ses travaux dans les premiers mois de 1983, peu après le changement de gouvernement. Comme beaucoup d'autres institutions mexicaines, elle ne fut pas dissoute *de droit*, car un décret présidentiel ne peut être révoqué que par un autre décret de même nature, et tel ne fut pas le cas. Les craintes manifestées par la presse, lors de sa création en 1981 (voir plus haut 2.1), se sont donc réalisées.

---

[27] Les paysans dont semble parler cet article habitent l'État de Tabasco: leur langue appartient à la famille maya.

[28] À ce jour, nous ne possédons aucune précision sur cet organisme. Toutefois, bien avant l'institution de la Commission de l'espagnol, il y eut des interventions dans le domaine des langues autochtones, visant à en assurer la vitalité et à garantir les droits d'expression, comme le démontre la liste des organisations œuvrant pour la *défense* et l'épanouissement des langues mexicaines que nous citons de manière incomplète: *Consejo Nacional de Pueblos Indígenas, Alianza Nacional de Profesionales Indígenas, A.C., Coordinadora Nacional de Pueblos Indígenas, Organización de Profesionales Indígenas Bilingües Nahuas (OPINAC), Alianza de Profesionales Indígenas Bilingües, A.C. (APIBAC), Organización de Indígenas Oaxaqueños, A.C. (OIOAC), Movimiento de Unificación y Lucha Trique (MULT), Unidad Popular Mixteca (UPM), Organización Independiente de Pueblos Unidos de Hidalgo, Veracruz y San Luis Potosí.* À ces organisations, il y a lieu d'ajouter celles qui sont formées par des anthropologues et des militants sociaux, comme le *Comité de Solidaridad con Grupos Etnicos Marginados, A.C.*, le *Comité Latinoamericano de Apoyo a las Luchas Indígenas*, la *Academia Mexicana de Derechos Humanos*, etc. (Je dois cette liste à l'amabilité du Prof. Rodolfo Stavenhagen.)

Il se peut qu'à la base de l'abolition de la Commission il y ait eu des raisons d'ordre économique, car le gouvernement mexicain actuel a dû indéniablement faire face à une crise économique extrêmement grave. Mais l'on peut présumer également que d'autres causes, tenant à son histoire même, ont entraîné sa disparition.

4.1. Comme je l'ai exposé au tout début, la définition de l'identité nationale mexicaine dépend, en grande partie, de l'idée que le Mexique se fait de sa propre langue. Cette idée, et c'est là mon hypothèse, explique à la fois pourquoi la Commission a été créée et quelles étaient ses limites.

Dans un autre article, j'ai émis l'opinion que la réflexion mexicaine autour de la langue est axée sur trois pôles contradictoires, à savoir l'espagnol, l'américain et l'indien (Lara, 1982). On s'entend tacitement pour dire que l'image que la société mexicaine s'est donnée d'elle-même et de sa langue repose sur le fait qu'elle partage avec l'Espagne et les autres pays de l'Amérique hispanique de nombreuses traditions et la même langue, ce qui distingue le Mexique des États-Unis. En même temps, le besoin de se démarquer de l'Espagne en tant que nation indépendante entraîne notre idéologie vers l'« américanité », tant sous l'aspect de la langue que de la civilisation. Si cette « américanité » est évidente sur le plan linguistique mais peu claire pour la majeure partie de la population, car elle n'aboutit pas à une langue distincte, les faits de civilisation suffisent amplement à démontrer l'identité mexicaine: l'option laïque et républicaine suffit à définir le Mexique face à l'Espagne traditionnelle, à son catholicisme et à son monarchisme[25]. Et s'il est vrai que ce sont ces deux caractères qui, historiquement, rapprochent le Mexique des États-Unis, ce sera l'« indianité » du Mexique qui finira par marquer la différence entre les trois pôles. Du strict point de vue linguistique, c'est sur cette explication que repose la volonté de *défendre* un usage mexicain de l'espagnol, dans lequel non seulement le mot d'origine amérindienne ne s'oppose pas à une conception puriste de la langue, mais, marquant la spécificité mexicaine, ne pose aucun problème. Le mot étranger, et l'anglicisme par antonomase, est en revanche perçu comme une agression directe contre l'identité nationale, définie par le jeu tripolaire des valeurs que nous venons de décrire.

La Commission de l'espagnol attaqua de front les usages populaires, argotiques et campagnards. Ce phénomène ne peut pas s'expli-

[25] Idées évoquées dans les critiques du journaliste Raúl Prieto, « Nikito Nipongo », p. ex. dans: *Madre Academia*, Mexico, 1976.

quer dans le cadre des valeurs définissant l'identité nationale, mais seulement en relation avec l'idéologie puriste.

Le Mexique a hérité de l'Espagne la spécificité historique de la conception de la langue qui a son origine dans la vision puriste apparue au tournant du XVII[e] et du XVIII[e] siècle.

Ce purisme continue à l'heure actuelle de faire référence aux modèles littéraires classiques de l'Espagne. Il se manifeste par un jeu de normes caractéristique qui, dans les termes mêmes où il s'exprime, donne une idée de la conception de la langue sur laquelle il se fonde: les langues, « organismes vivants », *se corrompent*, *se contaminent*, *se déforment*, et tout ce qui ne se conforme pas aux modèles classiques des XVI[e] et XVII[e] siècles est un signe de « dégénérescence ».

Les usages populaires, châtiés car s'enracinant en réalité dans une très ancienne tradition espagnole, ne peuvent être évalués en fonction de leur histoire, ni de la régularité de leur évolution à partir du latin. Ils n'ont qualité de « bon parler » que par la consécration des écrivains, qui sont les substituts bourgeois[10] des anciens courtisans qui ont défini les normes de correction de la langue espagnole depuis le XIII[e] siècle. Aussi, l'opinion des écrivains ne vaut pas par elle-même, mais uniquement en ce que ceux-ci prennent le relais d'une aristocratie devenue républicaine et éclairée. Voilà pourquoi on stigmatise les usages populaires, avec la même idée de correction qui dominait à l'époque aristocratique, et on s'obstine à ne pas reconnaître la valeur que les écrivains de langue espagnole ont toujours donnée aux usages populaires et familiers. On ne peut qu'interpréter ainsi l'extrême maladresse des collaborateurs de la Commission qui, victimes de cette persécution « gratuite », « impitoyable », « fondée sur la lutte des classes et même antinationaliste » (Alatorre, 1982), eurent à l'égard du parler populaire, dont non seulement ils reconnaissent l'existence mais qu'ils s'efforcent d'apprécier, des formules de conciliation pas du tout convaincantes et même monstrueuses, comme ce fut le cas de Nicéforo Guerrero (voir plus haut) et d'Idolina Moguel: cette dernière, discourant sur des termes comme *recebir*, *escuro*, *priesa*, *truje*, *mesmo*, etc. (tous des mots populaires que le monde rural mexicain a hérités de la tradition espagnole) et affirmant qu'on les retrouve même dans Cervantes, modèle insurpassable de l'idéologie du purisme, se voyait obligée de les *sauvegarder* et précisait qu'« ils ne sont d'aucune façon *impropres si l'on a soin de les*

[10] On désigne ici par *bourgeoisie* la classe qui, historiquement, a dominé la vie civile et politique depuis l'époque de la Révolution française, comme le soutient dans ses œuvres Jürgen Habermas.

replacer dans leur contexte [...]. Il s'agit simplement de termes qui font partie d'un code *contraignant* et *restrictif* caractéristique de groupes déterminés » (*El Sol de México*, 7 juin 1982) (c'est moi qui souligne). Cette référence à une certaine sociolinguistique moderne, identifiée au racisme, fait paraître le langage paysan et populaire comme quelque chose qu'il faut éliminer:

> Aujourd'hui, par rapport à la norme nationale du pays, [ces] vocables [...] sont des archaïsmes parce qu'ils sont d'emploi restreint. [...] Nous croyons que la solution consiste à placer les élèves devant de nouvelles alternatives [*sic*!] linguistiques, afin qu'ils soient en mesure de communiquer avec un nombre toujours croissant de personnes.

Sans doute, le purisme s'attaque avec force à l'anglicisme à cause de la menace qu'il représente pour l'identité nationale, tout comme dans l'histoire de la langue espagnole il s'éleva à une réelle grandeur en attaquant le gallicisme au XVIII[e] siècle. Aujourd'hui, la cible a changé, la visée demeure la même. Parce qu'ils s'accordent avec le sentiment d'identité nationale, les amérindianismes, en revanche, s'en sortent indemnes et sont même appréciés.

En dehors de ces normes d'ordre général, les règles qui président au « bon parler » du Mexique sont celles de la grammaire scolaire: éviter les répétitions; ne pas incorporer à la phrase des formes verbales rustiques, comme *truje* au lieu de *traje* ou *haiga* au lieu de *haya*; ne pas étendre le suffixe *-s* caractéristique de la deuxième personne du singulier de l'indicatif présent à la même personne du passé (non pas *trajistes* mais *trajiste*); ainsi que quelques autres manquements à la grammaire. Sous l'aspect lexical, les collaborateurs de la Commission et les journalistes donnèrent de façon persistante les mêmes exemples de « corruption » du langage: les verbes « *checar* » (<*to check*), « *controlar* » (<*contrôler*), « *acceder* » pour *entrar a algo*, « *ejercer* » pour *usar*, etc.; les termes « *sofisticado* » au lieu de *complejo*, « *alternativa* » au lieu de *posibilidad*, « *facilidades* » (<*facilities*) pour *instalaciones* ou *medios*, « *agresivo* » pour *dinámico*, etc.

Quant à l'Académie royale espagnole, elle a de plus en plus soutenu dans ses prises de position sur la langue (et indépendamment de ses actions) la nécessité d'une *autorité* en matière de langage. Une langue comme l'espagnol n'est pas, dans cette optique, concevable sans une autorité qui la régisse et l'oriente. À partir de ce principe, l'école puriste au Mexique se partage en deux tendances: celle des puristes timorés, qui attendent toujours la sanction de l'Académie espagnole non seulement avant de juger un usage « acceptable », mais encore de le considérer comme « existant »; et au pôle opposé, celle des critiques

qui, comme l'affirmait Alatorre à propos de Pedro Gringoire, accusent constamment l'Académie de négliger son rôle de gardienne de la langue, ce qui est le cas du célèbre critique Raúl Prieto (qui ne fit jamais partie de la Commission de l'espagnol)[31].

Tous les membres de la Commission ne partageaient probablement pas cette idéologie, mais il n'en demeure pas moins qu'au Mexique elle est à la base de l'éducation linguistique. Le seul discours que la Commission pouvait tenir était donc celui du purisme académique. Selon cette conception, on ne peut agir dans le domaine de la langue qu'en la « défendant » contre toute contamination et notamment contre celle qui provient de l'étranger. Nulle part cette idée n'est plus évidente que dans la communication faite par l'érudit De la Peña au symposium déjà mentionné (voir plus haut 3.2.1). Il déclare être convaincu

> que la fonction de cette noble Commission est essentiellement double. Il lui incombe, comme c'est la devise de l'Académie espagnole, de *purifier* les mots que nous employons, afin qu'ils durent longtemps, maintiennent leur sens et ne se fanent pas au gré des modes éphémères. Mais, dans le même temps, elle se doit de les fixer dans leur forme définitive, afin qu'ils gardent toute leur *splendeur* sans s'appauvrir... (De la Peña, 1982: 27-28) (c'est moi qui souligne).

4.2. Le public se demanda, dès l'entrée en fonction de la Commission, en quoi son rôle se différenciait de celui de l'Académie mexicaine de la langue. On a vu que l'idéologie linguistique du Mexique constitue déjà une explication, dans la mesure où l'on affirme la nécessité d'une autorité en matière linguistique.

L'Académie mexicaine elle-même adopta à cet égard une position ambiguë et accepta de jouer le rôle discret que la Commission lui assigna au sein de la sous-commission de la langue (voir plus haut 3). On pourrait alléguer que la différence principale réside dans le fait que l'Académie mexicaine est une association privée à laquelle le gouvernement n'a conféré aucun statut officiel, statut auquel prétendait précisément la Commission. Mais cette différence ne suffit pas à expliquer la dualité des autorités linguistiques; il faut, en premier lieu, rechercher cette explication dans le fait que l'Académie mexicaine se trouve en état de dépendance à l'égard de l'Académie espagnole[32], ce qui est idéologiquement inadmissible et, deuxièmement, que n'étant aucunement liée au

[31] Pourtant, Pedro Gringoire était un académicien; cependant que Raúl Prieto est un anti-académicien délirant.

[32] Elle fait, formellement, « pendant » à l'Académie espagnole, mais sa relation de dépendance est évidente.

gouvernement fédéral elle n'aurait pas été tenue de se soumettre à une politique décrétée directement par le président de la République et, de ce fait, soumise à la volonté du pouvoir exécutif et de ses fonctionnaires; troisièmement, l'Académie mexicaine jouit au pays de peu de prestige car elle est — paradoxalement — jugée par trop hispanisante et puriste. Si enfin l'on pense à la lenteur de ses interventions (« nous ne pouvons pas nous payer le luxe [...] d'attendre que l'Académie inclue un terme dans son dictionnaire pour savoir s'il est ou non recommandé », De la Peña, 1982: 24), force est de conclure qu'elle est difficilement en mesure d'assurer la défense de la langue.

Il ne faut non plus passer sous silence un certain ton d'anti-intellectualisme qui est une des constantes des gouvernements mexicains; anti-intellectualisme manifeste lorsqu'on pense à l'obstination relative avec laquelle la Commission revendiquait la tâche de défendre l'espagnol, tâche qui, selon elle, devait transcender l'œuvre des spécialistes: « La défense de la langue est une tâche de portée politique qui va beaucoup *plus loin que l'ouvrage subtil entrepris en filigrane* par les linguistes » (Ezeta, *El Día*, 23 décembre 1981) (voir aussi plus haut 2.2).

Ainsi, aux linguistes qui participèrent aux travaux de la Commission et à ses recherches divulguées devant différentes tribunes, était attribué un rôle marginal, subordonné aux préceptes découlant de l'orientation politique de la Commission. Cela est manifeste surtout en ce qui touche au combat contre l'anglicisme, domaine où les recherches de Lope Blanch, Gavaldón et Bustamante (voir plus haut 3.2.1) ont dû à tel point déranger que l'on se garda bien de les prendre en compte.

4.3. L'insistance des linguistes à défendre la langue populaire face à l'offensive télévisée de la Commission ne manqua pas de produire son effet, grâce surtout à la réaction du public (voir plus haut 3.3) qui, bien que se situant dans le cadre idéologique décrit auparavant, montra qu'il appréciait ces formes de langage. C'est pour cela que, dans le texte des « dix propositions fondamentales pour promouvoir la politique linguistique de la Commission », énoncées lors du *Symposium* déjà mentionné (août 1982, un an après l'institution de la Commission de l'espagnol), on fait remarquer que la langue « s'enrichit constamment par l'apport des termes vernaculaires et l'expressivité colorée des locuteurs » (discours d'ouverture, p. 8) et on affirme que « tous les groupes et les individus ont le droit inaliénable d'exprimer leur propre vérité » (*ibid.*, p. 9). Mais ces propositions n'ont jamais dépassé la vision abstraite qui les avait inspirées.

4.4. Il convient également d'attirer l'attention sur la façon dont s'articula la réponse publique à la campagne de la Commission, car elle est révélatrice des divergences qui se sont manifestées quant à l'idéologie de la langue espagnole: le public ne s'opposa pas et même applaudit au combat contre l'anglicisme fondé sur le nationalisme mexicain (voir plus haut 3.3). Certains critiques et opposants de la Commission accordèrent à cette opinion un certain poids. Ainsi s'exprime Luis González de Alba:

> la *défense de notre idiosyncrasie* a toujours été une bannière de la réaction, bien que la gauche ait parfois été tentée de la brandir. [...] Aujourd'hui, la sauvegarde de notre idiosyncrasie prend l'aspect, d'une façon certes beaucoup plus acceptable, de défense de la langue espagnole (*Unomásuno*, 27 mars 1982).

Et Raúl Prieto de déclarer: « Nul doute qu'il faille défendre la langue espagnole [...] manifestement en butte à l'impérialisme des Yankees et de leurs complices *malinchistas** »[33] (*Excélsior*, 26 juin 1982). Beaucoup découvrirent, comme le fit Alatorre (1982), sous le déguisement linguistique, l'affrontement idéologique avec les États-Unis, mais, contrairement à lui, ne cessèrent pas pour ce motif d'appuyer ce combat.

À l'inverse, dès qu'il s'agissait de préciser qui employait des anglicismes, quelle était leur portée réelle et à quel moment les locuteurs s'en servaient, personne ne semblait admettre y avoir recours (*O.K.*, *bye*, *alternativa*, *checar*, etc.), préférant en attribuer l'usage à l'élite qui est, elle aussi, rejetée par l'idéologie collective mexicaine.

Au contraire, chaque fois que la Commission s'attaquait aux expressions populaires, le public réagissait avec force comme s'il était tout à fait conscient des usages qui lui étaient propres. Il faisait alors ressortir que ces formes langagières étaient justement celles qui donnaient sa « saveur » à la langue (voir plus haut 3.3). Encore là, la contradiction entre l'idéologie puriste dominante et l'usage réel devenait patente.

---

* Dér. de Malinche, princesse d'origine aztèque qui vécut au XVI^e^ siècle et qui servit d'interprète à Cortés. N.d.T.

[33] Raúl Prieto ne semblait pas s'opposer à l'idée d'un organisme agissant d'autorité en matière linguistique, comme la Commission; il attaquait cette dernière pour son inutilité, « entre autres raisons, parce que la fameuse commission manque de pouvoirs exécutifs. [...] Certes, on compte parmi ses membres [...] plusieurs personnes remplies de talent et de bonne foi, réellement disposées à travailler » (*Excélsior*, 26 juin 1982).

Nous pouvons avancer, à titre d'explication, que comme c'est le cas de toutes les idéologies, il n'y a aucune correspondance entre la pensée puriste et la réalité linguistique mexicaine, mais qu'une prise de conscience est en train de se faire, en ouverte contradiction avec l'idéologie dans laquelle le public mexicain a été éduqué.

4.5. Si la notion d'« identité nationale » s'est précisée au fil des années par l'effet d'une réflexion dans laquelle la langue tient une place primordiale, elle ne coïncide pas avec celle que, dans sa recherche, Bustamante avait élaborée et qui tendait plutôt, d'un point de vue psychosocial, à faire la preuve de l'attachement ou de l'indifférence à l'égard de certaines valeurs de la société traditionnelle, comme le machisme, la dévotion à la Vierge de Guadalupe, la vénération des héros nationaux, la célébration des fêtes nationales, le respect des aînés au sein de la famille élargie, etc. Mais l'identité nationale, selon la première définition basée sur la langue, n'est certainement pas mesurable, car elle est l'aboutissement d'un processus réflexif de nature herméneutique; la seconde définition, en revanche, porte davantage sur l'étude des valeurs sociales et des coutumes réelles: l'objet de cette recherche était, comme l'affirma l'écrivain González de Alba, de prendre le pouls d'un « changement de mentalité » (*Unomásuno*, 27 mars 1982) pouvant être fonction de l'éducation, du revenu, de l'activité économique, de l'âge et autres variables du même ordre. Bustamante démontra qu'il était faux de prétendre que ce changement nous vînt des États-Unis par le biais de la langue.

La recherche de Bustamante a dû avoir des effets dévastateurs sur les desseins de la Commission, cependant qu'elle aurait dû amener ses membres à réfléchir, aussi bien sur le plan théorique que sociologique, sur les causes de la mutation des valeurs dans différentes couches de la société mexicaine. Si l'on avait envisagé la possibilité de ne définir la notion d'identité nationale que par rapport à la sphère linguistique, le fait que les valeurs sociales se transforment n'aurait alors entraîné aucune contradiction idéologique.

Je dirais qu'à son corps défendant, la Commission découvrit effectivement qu'aux yeux du public la notion d'identité nationale est claire et sans équivoque, alors que l'échelle de valeurs est sujette à mutation. Ces changements sont sans doute attribuables à l'influence internationale qui de nos jours se fait sentir à tous les niveaux de la vie mexicaine: systèmes de production, de distribution et de commercialisation caractéristiques du stade auquel est parvenu le capitalisme mondial, publicité favorisant la consommation et vantant surtout les produits des entreprises multinationales dans les domaines du vêtement (Yves Saint-

Laurent, Christian Dior, Adidas), des cosmétiques (Helena Rubinstein, Revlon), du sport (Puma, Wilson, Dunlop), des boissons (Buchanan, Bacardi, Johnny Walker), des tabacs (Benson & Hedges, Raleigh, Marlboro), sans parler de la musique des jeunes, des feuilletons télévisés (*Dallas*, *The Denver Clan*), des produits alimentaires (Kellogg's, Chambourcy, Club, General Foods, Nestlé), du cinema et des magazines (*Cosmopolitan*, *Playboy*), etc. Sous la poussée de ces moyens et par effet de l'industrialisation accélérée que le Mexique a connue au XX^e^ siècle, les formes du travail et de l'organisation sociale ont évolué: d'un état de soumission au mari, au sein de la famille élargie, les femmes se sont émancipées et, dans la classe ouvrière et moyenne, sont désormais associées à l'économie du ménage; de rurale qu'elle était, la population s'est de plus en plus urbanisée; la religion a cédé la place à la sécularisation ou au millénarisme de certaines sectes nord-américaines. Cet état de choses, que la recherche de Bustamante mettait en lumière de manière négative, faisait dire à l'écrivain González de Alba que les valeurs « sont en train de changer [...] pas toujours en mal, souvent en bien » (*Unomásuno*, 27 mars 1982). Il n'y a pas lieu, en outre, de l'attribuer seulement à l'influence des États-Unis.

L'idéologie sous-jacente à l'attitude de défense contre l'influence nord-américaine acquiert donc, plus qu'un caractère anti-yankee, une physionomie réactionnaire qui déborde complètement la réalité du Mexique.

Dans le domaine de la langue, au contraire, il n'y a pas de mutation appréciable; les valeurs puristes sont les seules qui demeurent intelligibles à la plupart des Mexicains. La valeur fondamentale de la langue, qui associe l'espagnol et les langues amérindiennes dans un même champ de légitimation de l'identité mexicaine, n'admet pas, dans les faits, le plurilinguisme de la nation, d'où l'impossibilité pour la Commission de prendre en compte les langues autochtones dans son programme politique. Même le projet de loi visant à élever l'espagnol au rang de langue officielle n'envisageait pas (apparemment, puisque le texte n'en a jamais été rendu public) la véritable agression juridique[34] qu'il représentait pour les langues autochtones.

Statuer que l'espagnol est la langue officielle de la République mexicaine reviendrait à affirmer au plus haut point l'obligation de

[34] Agression qui, sur le plan judiciaire, existe depuis longtemps, car il n'est pas permis à un Indien de s'exprimer autrement qu'en espagnol dans une cause civile. La loi sur la citoyenneté et la naturalisation (20 février 1934) prescrit que la personne demandant la naturalisation doit être en mesure de prouver sa connaissance de l'espagnol. Et ainsi de suite.

s'exprimer en cette langue, et les six à huit millions d'Indiens que compte aujourd'hui le Mexique ressentiraient doublement l'agression permanente de la société métisse nationale. Si la Commission s'était arrêtée pour réfléchir plus longuement à son rôle — ce qui ne pouvait pas se produire à cause de la brièveté de la « durée politique » —, elle aurait pu proposer, d'une part, que l'on reconnaisse à l'espagnol sa qualité de langue fondatrice de la nation et de langue de la fédération pour tous les besoins nationaux et internationaux; mais elle aurait pu, d'autre part, suggérer aux États fédérés de reconnaître officiellement les langues amérindiennes parlées sur leur territoire, ce qui, au fil des ans, aurait constitué une véritable révolution pour le Mexique et les Mexicains. Force est, malheureusement, de constater qu'une politique linguistique orientée vers la préservation des langues autochtones ne fait pas bon ménage avec la politique éducative de la nation[35].

Heureusement, la démarche visant à faire de l'espagnol l'unique langue officielle n'a pas abouti, surtout à cause du fait que la Commission a cessé de fonctionner avant que cela ait pu se produire.

La Commission a eu une existence éphémère. Pour ce qui est de sa place dans l'histoire des langues au Mexique, elle nous lègue un matériel intéressant qui permet de retracer les phases de son existence et des idées qui socialement l'ont fondée. Du point de vue de la politique linguistique, non seulement elle a échoué, mais elle n'est même pas parvenue à préserver l'influence des quelques bons travaux qui s'effectuèrent en son sein ou qui portent son sceau. Plus que tout, l'histoire de la Commission de l'espagnol enseigne qu'il ne faut pas mettre en œuvre un programme de politique linguistique sans que les objectifs en soient absolument clairs, notamment quant à l'utilité et à l'opportunité d'agir à un moment précis de l'évolution d'une société. Les langues ne sont pas des « biens culturels » ou un « patrimoine » que la nation *possède*, comme la Commission a semblé le croire: elles sont le fondement de la société elle-même et précèdent la culture, même si par la suite elles deviennent objet de culture. Il s'ensuit que, pour réussir, une quelconque politique linguistique doit avant tout être enracinée et s'épanouir dans le domaine public et ne pas être l'apanage d'une caste au pouvoir,

[35] C'est pourquoi, vers le milieu de 1982, le ministère de l'Éducation nationale émit une circulaire accordant à chaque école la faculté de choisir, pour le programme d'enseignement de la deuxième langue, toute langue différente de l'espagnol (allant de l'anglais à l'une ou l'autre des langues autochtones du Mexique). Il s'agissait d'une mesure extrêmement importante pour les langues autochtones et cependant on lui accorda un intérêt tout à fait marginal dans la politique mise de l'avant par la Commission, et ce, uniquement dans le cadre de la politique éducative.

d'une classe sociale ou d'un corps de spécialistes. Chacun de ces trois groupes aura des intérêts à défendre. Il se peut même que ces intérêts coïncident avec ceux de la société en tant que telle, mais seul le consensus laisse apparaître l'intérêt supérieur de la société, et nous tous qui l'avons à cœur ne disposons que de deux moyens pour le découvrir: la critique et la force de l'argumentation. C'est de cela que la Commission n'a pas tenu compte[36].

Appendice

Publications de la Commission nationale de défense de la langue espagnole

¿Qué es la Comisión para la Defensa del Idioma Español? (brochure)

Collection *Nuestro idioma*:

Vol. I
El origen de la palabra (théories sur l'origine des mots et leur valeur).

Vol. II
Origen y evolución del idioma español (textes sur l'histoire de la langue).

Vol. III
Voces extranjeras en el español de México (anglicismes et amérindianismes).

Vol. IV
El español hablado en México (vues générales; impropriétés de langage).

Vol. V
Lenguas en contacto: el español frente à las lenguas indígenas de México (influences réciproques).

[36] Je remercie M. Antonio Alatorre d'avoir mis à ma disposition le manuscrit de ses deux conférences, encore inédites. Je suis reconnaissant à M. Raúl Avila de m'avoir permis d'utiliser sa précieuse collection de coupures de presse sur la Commission qui, bien qu'incomplète, a constitué un riche matériel de référence. Je remercie mes collègues de travail pour leur patience et pour avoir consacré de longues heures aux discussions sur ce thème.

Vol. VI
La influencia de los medios de comunicación en el habla (publicité; pièces rhétoriques).

Vol. VII
El español actual. Contribuciones a su estudio. Necesidad de una defensa.

Vol. VIII
La politica lingüística de México (1) (pièces rhétoriques; descriptions; comptes rendus de recherches en cours).

Vol. IX
Id. (2).

Vol. X
Id. (3) (enseignement de l'espagnol; propositions pour une politique linguistique).

AVILA, Raúl (éd.), *Así escriben los niños de México.*

GRINGOIRE, Pedro, *Repertorio de disparates*, 3e éd. (1re éd. en 1978).

LARA, Luis Fernando et Leopoldo VERDUGO, *Vocabulario especializado de la publicidad en México.*

LARA, Luis Fernando (dir.), *Diccionario fundamental del español de México.*

Bibliographie

AGUIRRE BELTRÁN, Gonzalo (1983), *Lenguas vernáculas: su uso y desuso en la enseñanza; la experiencia de México*, Mexico, CIESAS.

ALATORRE, Antonio (1982), « Defensa del idioma », Conférences prononcées au Colegio Nacional, novembre 1982 (inédit).

BRICE-HEATH, Shirley (1972), *La política del lenguaje en México: de la Colonia à la Nación*, Mexico, SEP/INI, 1976.

BUSTAMANTE, Jorge et coll. (1982), *Uso del idioma español e identidad nacional*, Tijuana, CEFNOMEX (polycopie).

CARBÓ, Teresa (1984), *Educar desde la cámara de diputados*, Mexico, CIESAS.

DE LA PEÑA, Ernesto (1982), « El lenguaje de la televisión » dans: *La política lingüística de México*, 2, pp. 21-28.

DIVERS (1980), *Indigenismo y lingüística. Documentos del foro « La política del lenguaje en México »*, Mexico, UNAM.

GAVALDÓN, Lourdes (1982), « El español de la frontera: el caso de Tijuana, B.C. », dans: *Voces extranjeras en el español de México*, pp. 69-76.

GRINGOIRE, Pedro (1982), « Defensa de la lengua », dans: *El español actual*, pp. 11-20.

GUILLÉN, Fedro (1982), « La defensa del español », dans: *El español actual*, pp. 71-80.

INCO (1982), Instituto Nacional del Consumidor, *Evaluación cualitativa de la campaña de difusión de la Comisión para la Defensa del Español*, Mexico (polycopie).

JARAMILLO, Ramiro (1982), « La lengua y la ley », dans: *La política lingüística de México*, 3, pp. 69-78.

LARA, Luis Fernando (1982), « Activité normative, anglicismes et indigénismes dans le Diccionario del español de México » dans: É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, 1983, pp. 570-601.

_____ et Klaus ZIMMERMANN (1987), « México » dans: N. Dittmar et U. Ammon (éd.), *International Handbook of Sociolinguistics*, Berlin (sous presse).

LOPE BLANCH, Juan M. (1982), « Anglicismos en la norma lingüística culta de México » dans: *Voces extranjeras en el español de México*, pp. 31-42.

LÓPEZ RODRÍGUEZ, Luis (1982), « Comentarios acerca de la influencia del inglés en el español mexicano » dans: *Voces extranjeras en el español de México*, pp. 43-57.

MANRIQUE, Leonardo (1982), « El futuro de las lenguas indígenas frente al español de México » dans: *El español actual*, pp. 81-95.

MENDOZA BERRUETO, Eliseo (1982), *Presentación del Simposio sobre la política lingüística de México* 1, pp. 17-24.

MICHELENA, Margarita (1982), « El lenguaje de la publicidad », *La política lingüística de México*, 2, pp. 11-20.

VILLORO, Luis (1984 [1953]), *El proceso ideológico de la revolución de independencia*, Mexico, UNAM.

ZIMMERMANN, Klaus (1983), Rezension zu « Diccionario fundamental del español de México », *Iberoamericana*, 19/20, pp. 118-120.

_____ (1986), « Eine Episode der Sprachplanung in Mexiko: die Comisión para la defensa del idioma español », *Neue Romania*, 4, pp. 105-128.

L'expérience québécoise d'aménagement linguistique*

JACQUES MAURAIS

* Je remercie MM. Richard Y. Bourhis, Jean-Claude Corbeil, Louis Duchesne, Michel Paillé et Me Laurier Saint-Pierre pour leurs commentaires sur la première version de ce texte. Mes remerciements s'adressent également à Diane Pruneau et à Jean-Yves Dugas qui ont fourni des renseignements importants pour la rédaction des sections 2.4 (sur les tests linguistiques) et 2.5 (sur la toponymie).

Introduction

Une présentation de l'expérience québécoise d'aménagement linguistique serait difficilement compréhensible si elle n'était pas d'abord située dans son cadre historique et constitutionnel: ce sera le but de la première partie de ce chapitre. Les deux parties suivantes reprendront la dichotomie maintenant devenue classique de Kloss (1969): aménagement du statut (*status planning*) et aménagement de la langue (*corpus planning*). La quatrième partie rendra compte d'études portant sur les attitudes. Enfin, dans la conclusion, nous serons amené à dégager les traits saillants de l'aménagement linguistique tel qu'il s'est pratiqué au Québec depuis une quinzaine d'années et à offrir quelques éléments de réflexion sur la prospective du français.

1. Cadre historique[1]

Le pacte confédératif de 1867 a reconnu des compétences particulières aux législatures provinciales (par exemple, l'éducation), des compétences propres au parlement fédéral (par exemple, la défense nationale) et des compétences partagées entre ces deux paliers (c'est le cas de l'agriculture). Il a aussi imposé le bilinguisme à la législature du Québec et au parlement du Canada et donné le droit de s'exprimer en anglais ou en français devant les tribunaux relevant des juridictions québécoise et fédérale. Dans ses articles à incidence linguistique, il garantissait enfin l'existence dans la province de Québec de deux réseaux scolaires, l'un protestant, l'autre catholique; comme, à l'époque, le clivage confessionnel correspondait aussi en pratique à un clivage linguistique, cela revenait à garantir l'existence d'écoles françaises et d'écoles anglaises[2].

---

[1] Pour une présentation plus détaillée on pourra se reporter à Bouthillier et Meynaud (1972), que l'on complétera par Wardhaugh (1983) et Bourhis (1984).

[2] Les mêmes garanties (quant à l'utilisation du français au parlement, dans les tribunaux et quant à l'existence d'un système scolaire de langue française) ont été étendues au Manitoba lors de la création de cette province en 1870. Comme le souligne Joy (1972:4), « ... in 1870, when the West became part of Canada, there seemed little reason to doubt that French would continue to be an important language on the Prairies; Article 23 of the Manitoba Act gave to the French-speaking inhabitants of that new province the same rights as were possessed by the English-speaking minority in Quebec. » Dès 1890, cependant, les garanties étaient abolies par la législature du Manitoba. Il faudra attendre 1979 pour que, dans la foulée de la contestation juridique de la Charte de la langue française entreprise par des anglophones québécois appuyés en cela par le gouvernement fédéral, la loi manitobaine de 1890 soit déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada. Au recensement de 1981, les francophones qui utilisaient encore le français à la maison ne représentaient plus que

La pratique linguistique qui a traduit l'interprétation faite par le gouvernement fédéral des garanties contenues dans la Constitution de 1867 est apparue de plus en plus comme insuffisante aux yeux des francophones du Canada. D'où des campagnes pour obtenir la présence du français dans certains domaines: sur les timbres-poste (1927), sur les billets de banque (1936), sur les chèques émis par le gouvernement fédéral (1962): « Ces *concessions* doivent être arrachées une à une à un pouvoir toujours réticent et parfois hostile » (Bouthillier et Meynaud, 1972: 34). De telles campagnes ont nécessité une grande dépense d'énergie pour n'obtenir au fond qu'une reconnaissance symbolique du français alors qu'à la même époque on ne parvenait pas à faire respecter les droits des francophones dans les provinces de l'Ouest et à réduire leur taux d'assimilation linguistique. Au fil des ans, le Québec est devenu de plus en plus, du point de vue démographique, le foyer national des francophones canadiens; William F. Mackey (1983: 178) constate en effet que, si l'on élargissait ses frontières pour englober les parties francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, le Québec regrouperait 98 % de tous les francophones du Canada. La disparition du français semble irréversible hors du Québec, sauf au Nouveau-Brunswick et peut-être aussi en Ontario: en effet, de 1951 à 1961, le taux d'assimilation linguistique du français vers l'anglais dans les neuf provinces anglophones est passé de 27,2 % à 34,3 %; cette moyenne dissimule des écarts considérables: en 1961, le taux d'assimilation était de 9,3 % au Nouveau-Brunswick, de 34,4 % en Ontario mais de 81,7 % à Terre-Neuve. Ces données démographiques ont fait prendre conscience aux Québécois que l'avenir du français devait d'abord être assuré au Québec même.

Après la dernière guerre, le Québec a connu une montée de ses classes moyennes francophones, consécutive notamment à une plus grande scolarisation; parallèlement l'industrialisation et l'urbanisation mettent les francophones en compétition avec les anglophones pour obtenir les mêmes emplois dans les villes (voir D'Anglejan, 1984: 29). À partir du moment où les francophones ne veulent plus se contenter des emplois de manœuvres, la revendication linguistique s'associe à une revendication pour une distribution plus équitable du pouvoir. Et plus grand accès au pouvoir signifie plus grande rémunération: « Par une pente naturelle dans une société où l'argent constitue la valeur suprême on en vient à faire de la rentabilité le facteur décisif de promotion de la

3,1 % de la population du Manitoba alors qu'ils étaient 15,6 % en 1881. L'existence d'écoles françaises a aussi été remise en cause en Ontario en 1912 (règlement 17) mais, dans ce cas, elle n'était pas garantie dans la Constitution de 1867.

langue: le français ne s'épanouira au Québec que s'il assure à ceux qui le parlent des avantages matériels suffisants » (Bouthillier et Meynaud, 1972: 72).

À la suite de la montée d'une vague sécessionniste dans les années 60 et, parallèlement, de l'apparition de ce que l'on a appelé la « Révolution tranquille » (c'est-à-dire une période d'intense modernisation), le gouvernement du Canada décide de s'occuper de la question linguistique et crée en 1963 la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Les travaux de la Commission devaient révéler que les Québécois francophones se situaient au 12e rang dans l'échelle des revenus, immédiatement avant les immigrants d'origine italienne et les Amérindiens; au Québec même, le Canadien d'origine britannique avait un revenu supérieur de 35 % à celui des francophones et, dans l'ensemble du Canada, le revenu des Canadiens anglais dépassait de 20 % celui des Canadiens français[1]. La Commission résumait ainsi la situation désavantageuse des francophones:

> Dans tous les domaines du monde du travail que nous avons passé en revue, les francophones sont désavantagés par rapport aux anglophones. Sur le plan national, provincial ou local, au sein des industries ou des professions, leurs revenus sont nettement inférieurs à ceux des anglophones. On constate des disparités analogues quant aux niveaux d'instruction. Dans le monde du travail au Canada, que l'on considère l'entreprise privée, la fonction publique fédérale ou les forces armées, les francophones ont beaucoup moins de chances d'occuper les postes supérieurs.

Des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme découle la *Loi concernant le statut des langues officielles du Canada*, adoptée par le Parlement fédéral en 1969. Cette loi ne s'applique qu'au Parlement fédéral, à ses institutions et aux organismes qui relèvent de son autorité.

Selon D'Anglejan (1984), la domination de l'anglais dans l'économie est l'une des quatre causes qui ont amené le gouvernement québécois à intervenir, lui aussi, dans le domaine linguistique. Les trois autres causes sont d'ordre démographique: la diminution de l'importance relative des francophones au Canada et, en particulier, hors du Québec, la modification de la structure démographique de la population québécoise elle-même (depuis les années 60, baisse de la fécondité et crainte du déclin du français, surtout à Montréal, voir Charbonneau *et al.*,

[1] La différence de revenus entre francophones, anglophones et allophones est fonction du niveau d'instruction: la langue n'est pas le principal facteur explicatif. En 1971, par exemple, 20,05 % des anglophones du Québec fréquentaient ou avaient fréquenté l'université, contre 7,78 % pour les francophones et 13,48 % pour les allophones.

1969), enfin l'intégration des enfants des immigrants allophones (c'est-à-dire ni francophones ni anglophones) à la communauté anglaise par le biais de l'école. C'est surtout ce dernier aspect qui a marqué les discussions sur la langue à la fin des années 60: on faisait remarquer que de 1951 à 1967, la proportion des enfants italiens (la plus importante communauté allophone) dans les écoles françaises était passée de 49 % à 12 % et un comité mis sur pied par le ministère de l'Éducation concluait:

> Déjà, les enfants néo-canadiens sont aussi nombreux dans la population scolaire du grand Montréal que les enfants proprement d'origine anglaise: fréquentant à plus de 90 % l'école de langue anglaise, ils vont apporter demain leur renfort à l'élément d'origine britannique: c'est eux qui conserveront et qui accroîtront le caractère anglophone de Montréal (cité dans Bouthillier et Meynaud, 1972: 701).

C'est dans ce contexte démographique que s'inscrit la crise scolaire de 1969 qui a été très importante parce qu'elle a fait comprendre à l'ensemble de la population du Québec qu'il n'était pas logique d'obliger les enfants des immigrants à fréquenter l'école de la majorité française si la langue de travail dans l'industrie devait demeurer l'anglais; il fallait que l'apprentissage du français fût de plus en plus perçu comme une nécessité socio-économique. La crise scolaire de 1969 a aussi contribué à déclencher le processus législatif en suscitant l'adoption de la loi 63 et la création d'une commission d'enquête — la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, dite aussi Commission Gendron, du nom de son président — dont les travaux allaient servir de base à la rédaction des législations linguistiques ultérieures (celles de 1974 et de 1977), malgré l'accueil défavorable fait au rapport de la commission au moment de sa parution.

Si on laisse de côté quelques tentatives partielles de législation[4] ou de réglementation[5] antérieures, c'est en 1969 que le Québec a légiféré pour la première fois dans le domaine de la langue. La *Loi pour*

[4] La loi Lavergne de 1910, exigeant le bilinguisme des sociétés de services publics; la loi Duplessis de 1937, donnant priorité à la version française dans l'interprétation des lois du Québec, abrogée l'année suivante; le projet de loi 85, en 1968, que le gouvernement retira devant la contestation de groupes francophones opposés au libre choix de la langue d'enseignement.

[5] Divers règlements du ministère de l'Agriculture, du ministère de la Justice et du ministère de l'Industrie et du Commerce imposant, à partir de 1967, la présence du français dans l'étiquetage de certains produits.

promouvoir la langue française au Québec (loi 63)[6] donnait aux parents le libre choix de la langue d'enseignement moyennant l'exigence que leurs enfants acquissent une connaissance d'usage du français; elle confiait aussi à l'Office de la langue française, un organisme gouvernemental qui existait depuis 1961, le mandat de « conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec » (art. 14b). C'est la première fois qu'apparaît dans un texte législatif la question de la langue du travail, appelée à devenir l'axe principal des législations linguistiques ultérieures. La loi 63, bien accueillie dans les milieux anglophones et allophones parce qu'elle consacrait le principe du libre choix de la langue de l'enseignement, a suscité une vive opposition chez les groupes de pression francophones: outre la liberté accordée à tous les citoyens de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, on lui reprochait de ne contenir aucune mesure concrète pour faire du français la langue du travail (voir Macdonald, 1977).

La Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (Commission Gendron) remettait son rapport en 1972 et, deux ans plus tard, le gouvernement faisait adopter une nouvelle législation linguistique, la *Loi sur la langue officielle* (loi 22)[7]. Cette loi proclamait le français langue officielle du Québec et contenait diverses mesures pour en faire la langue habituelle du travail dans le secteur privé. La connaissance de la langue officielle devenait nécessaire pour obtenir un emploi ou une promotion dans la fonction publique ou pour obtenir le permis d'exercer une profession. De plus, la présence du français devenait obligatoire dans les raisons sociales, l'étiquetage des biens de consommation et l'affichage public, sans que cela exclue la présence d'une autre langue. Enfin, point très controversé, étaient admissibles à l'école anglaise tous les enfants — peu importait leur origine ou leur langue — qui, grâce à un test, démontraient qu'ils avaient une connaissance suffisante de la langue anglaise; tous les autres élèves devaient fréquenter l'école française.

---

[6] On trouvera le texte des lois 63, 22 et 101 aux annexes B, C et D de Gémar (1983). Les références juridiques précises sont, respectivement: L.Q. 1969 c. 9, L.Q. 1974 c. 6, L.R.Q. c. C-11.

[7] Pour être complet, il faut ajouter qu'entre les lois 63 de 1969 et 22 de 1974, le Québec a adopté deux autres lois à incidence linguistique. La loi 64 de 1970 permet l'accès de certaines professions aux immigrants qui, bien qu'ils ne soient pas encore citoyens, font la preuve qu'ils ont une connaissance d'usage de la langue française. La loi 45 de 1971, sur la protection du consommateur, prévoit qu'un « contrat doit être lisiblement rédigé en français, mais un consommateur peut exiger qu'il soit rédigé en anglais » (art. 4).

Ces dernières mesures déplurent aux francophones qui voulaient obliger tous les immigrants à fréquenter l'école française et elles mécontentèrent les anglophones et les immigrants en leur enlevant le libre choix de la langue d'enseignement que leur avait accordé la loi 63 et en forçant leurs enfants d'âge préscolaire à passer des tests linguistiques. En outre, les tests linguistiques présentaient certains inconvénients, les principaux étant que, du point de vue technique, il n'est pas sûr qu'ils étaient un bon moyen d'évaluation et qu'il était facile d'avoir par ce moyen accès à l'école anglaise si les enfants avaient fréquenté une colonie de vacances ou une école maternelle de langue anglaise (sur la loi 22, voir Mallea, 1977[8]).

En 1977, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une troisième législation linguistique, la Charte de la langue française (loi 101). Comme nous aurons, dans la partie suivante, l'occasion de présenter plus en détail les mesures adoptées visant à améliorer le statut du français, nous nous contenterons pour l'instant d'esquisser les grandes lignes de cette loi, telle qu'elle se présentait au moment de son adoption (des décisions judiciaires et des modifications législatives ont depuis modifié à des degrés divers certains points de ce tableau). La Charte déclare que le français est la langue officielle du Québec et énonce les droits linguistiques fondamentaux : droit pour les citoyens de recevoir en français toute communication émanant de l'Administration publique, des services de santé, des services sociaux, des entreprises d'utilité publique, des ordres professionnels, des syndicats et des entreprises ; droit de s'exprimer en français dans les assemblées délibérantes ; droit de travailler en français ; droit pour les consommateurs d'être informés et servis en français ; et droit de recevoir l'enseignement en français. La Charte établit ensuite (chapitre 3) que seul est officiel le texte français des lois et des règlements et que les personnes morales doivent s'adresser aux tribunaux dans la langue officielle. Des mesures détaillées visent à rendre obligatoire la présence du français au travail, dans les commerces et les services. L'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle ; toutefois, des exceptions permettent l'utilisation d'une autre langue en plus ou au lieu de la langue officielle. Enfin, pour l'admission à l'école anglaise, on introduit un critère qui élimine le caractère odieux qu'avaient acquis dans l'opinion publique anglophone les tests linguistiques administrés à de jeunes enfants : ne sont dorénavant admissibles à l'enseignement en langue anglaise que les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec

[8] Tout comme la Charte de la langue française, la loi 22 a été contestée devant les tribunaux. Mais le demandeur, le Protestant School Board of Greater Montreal, a été débouté sur tous les plans (Wardhaugh, 1983 : 93).

l'enseignement primaire en anglais[9] (cette règle énoncée à l'article 73 est accompagnée de mesures transitoires qui seront présentées plus loin ainsi que de dérogations pour les personnes séjournant de façon temporaire au Québec ou pour les enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage).

La Charte de la langue française crée cinq organismes: l'Office de la langue française « doit définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et [...] veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises » (art. 100); la Commission de toponymie a compétence « pour établir les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux et pour attribuer en dernier ressort des noms aux lieux qui n'en ont pas encore aussi bien que pour approuver tout changement de nom de lieu » (art. 124); la Commission de surveillance de la langue française (depuis 1983, Commission de protection de la langue française) est chargée de « traiter des questions se rapportant au défaut de respect de la présente loi » (art. 158); le Conseil de la langue française doit donner son avis au ministre sur la situation du français au Québec et sur l'application de la Charte, surveiller l'évolution de la situation linguistique quant au statut et à la qualité du français, saisir le ministre des questions linguistiques qui nécessitent l'attention ou l'action du gouvernement et donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office de la langue française (art. 188). Un cinquième organisme, la Commission d'appel de francisation des entreprises, instituée à la demande de l'opposition, n'a joué jusqu'à présent qu'un rôle effacé.

À l'automne 1983, le gouvernement québécois a fait adopter par l'Assemblée nationale diverses modifications (loi 57) à la Charte de la langue française. Ces amendements ne remettent pas en cause les objectifs fondamentaux de la législation linguistique mais visent principalement à reconnaître nommément la communauté québécoise de langue anglaise et à atténuer certains éléments perçus par elle comme « irritants ». Enfin, en décembre 1986, l'Assemblée nationale a adopté une loi (loi 142) garantissant à la minorité anglophone des services sociaux et de santé dans sa langue.

[9] Mais « tout organisme scolaire doit [...] assurer l'enseignement en anglais à tout enfant qui y aurait été déclaré admissible » (art. 79). Les minorités francophones des autres provinces canadiennes ne bénéficient pas d'une telle protection: elles doivent offrir un nombre « suffisant » d'élèves pour justifier la prestation de services éducatifs en français.

Cette courte présentation des législations linguistiques que le Québec a adoptées depuis une quinzaine d'années serait incomplète si l'on ne mentionnait pas qu'elles sont l'œuvre de trois gouvernements successifs, de trois partis politiques différents; les controverses qui ont entouré l'adoption des deux premières législations (loi 63 et loi 22) ont été interprétées comme ayant contribué à la défaite des partis politiques (respectivement, l'Union nationale et le Parti libéral) qui les avaient élaborées, aux élections de 1970 et de 1976 (voir, par exemple, Wardhaugh, 1983: 93). Mais la question linguistique semble depuis s'être progressivement et relativement dépolitisée, les principaux partis politiques s'entendant sur la plupart des objectifs (et, notamment, sur l'utilisation du français comme langue du travail), même si des divergences peuvent se manifester sur certains points.

2. Aménagement du statut

Cette partie consacrée à l'aménagement du statut du français au Québec sera constituée à la fois par une présentation de la volonté législative telle qu'elle se manifeste dans la Charte de la langue française et par une description des pratiques linguistiques une fois le texte de loi passé par le crible judiciaire. Les domaines étudiés seront dans l'ordre: le statut des langues à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux (2.1), le statut des langues dans l'Administration publique (2.2), l'enseignement (2.3), les ordres professionnels (2.4), l'affichage, la toponymie et les raisons sociales (2.5), l'étiquetage des biens de consommation (2.6), le monde du travail (2.7), les Amérindiens et les Inuit (2.8); seront ensuite mentionnés les domaines non couverts par la Charte (2.9). La conclusion dégagera les principales caractéristiques de l'évolution récente du statut du français au Québec (2.10).

2.1 Le statut des langues à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux

Tout le chapitre 3 de la première partie de la Charte de la langue française a été déclaré inconstitutionnel par la Cour suprême du Canada.

L'article 7 de la Charte de la langue française établissait que « le français est la langue de la législation et de la justice au Québec ». Les projets de loi devaient être rédigés, déposés à l'Assemblée nationale, adoptés et sanctionnés en français (art. 8). Seul devait être tenu pour officiel le texte français des lois et des règlements (art. 9), mais on s'engageait à continuer d'en offrir une version anglaise (art. 10). Les personnes morales devaient plaider devant les tribunaux en français, « à moins que toutes les parties à l'instance ne consentent à ce qu'elles plaident en langue anglaise » (art. 11). Les pièces de procédure judi-

ciaire devaient être écrites en français mais pouvaient être dans une autre langue « si la personne physique à qui elles [étaient] destinées y consent[ait] expressément » (art. 12). Seule la version française des jugements devait être officielle (art. 13).

Deux ans après la sanction de la Charte de la langue française, la Cour suprême du Canada ([1979] 2, R.C.S. 1016) déclarait inconstitutionnel le chapitre relatif à la langue de la législation et de la justice. Ce jugement signifie un retour au bilinguisme qui prévalait antérieurement, en conformité avec les prescriptions de l'article 133 de la loi constitutionnelle de 1867 (*Acte de l'Amérique du Nord britannique*). En conséquence, le français et l'anglais ont le même statut devant les tribunaux et pour la législation malgré l'intention initiale du législateur québécois et malgré le précédent du Manitoba (voir note 2) sur lequel s'était appuyé le Québec. Le bilinguisme a dû aussi être rétabli au Manitoba, où il avait été aboli en 1890.

2.2 Le statut des langues dans l'Administration publique

La Charte de la langue française précise que le gouvernement, ses ministères, les autres organismes de l'Administration et leurs services ne sont désignés que par leur dénomination française (art. 14). Dans ses communications écrites avec d'autres gouvernements ou avec des personnes morales établies au Québec, l'Administration n'utilise que le français (art. 16). Les organismes de l'Administration communiquent entre eux uniquement en français (art. 17) et rédigent dans cette langue leurs communications écrites internes (art. 18). Une connaissance appropriée de la langue française est essentielle à toute nomination, mutation ou promotion dans la fonction publique (art. 20). Les contrats conclus par l'Administration, y compris ceux qui s'y rattachent en sous-traitance, doivent être rédigés en français, sauf si l'Administration contracte hors du Québec (art. 21). Enfin, l'affichage de l'Administration ne se fait qu'en français sauf lorsque la santé et la sécurité publiques exigent aussi l'utilisation d'une autre langue (art. 22).

La loi prévoit aussi que, dans les services de santé et dans les services sociaux, le rédacteur aura le droit de choisir la langue, français ou anglais, dans laquelle il établira les dossiers de ses patients; toutefois, le service peut imposer l'usage exclusif du français et toute personne autorisée à prendre connaissance des dossiers cliniques peut exiger qu'un résumé lui soit fourni en français (art. 27).

Enfin, et c'est là une exception majeure au principe de l'unilinguisme français dans l'Administration, la Charte de la langue française prévoit que les organismes municipaux, les organismes scolaires, les

services de santé et les services sociaux reconnus par l'Office de la langue française comme desservant une majorité de population d'une autre langue bénéficient d'exceptions: ils peuvent afficher en français et dans une autre langue (« avec prédominance du français », art. 24) et utiliser à la fois la langue officielle et une autre langue dans leurs communications internes; toutefois, depuis 1983, les organismes scolaires chargés de donner l'enseignement dans une langue autre que le français ne sont plus tenus d'utiliser aussi la langue officielle dans leurs communications d'ordre pédagogique (art. 28 modifié).

Si les exceptions qui viennent d'être citées jouent le plus souvent en faveur de l'anglais, elles accordent aussi un certain statut aux langues des communautés d'immigration[10]: c'est ainsi, notamment, que Montréal possède un hôpital bilingue français-italien et un foyer pour personnes âgées bilingue français-polonais (voir *La francisation en marche*, novembre 1980 et juillet-août 1983).

Un exemple, qui a défrayé les manchettes des journaux en 1984, servira à illustrer comment s'appliquent les articles de la Charte de la langue française (et ses règlements) relatifs à la francisation de l'Administration. Jusqu'en 1977, la ville de Montréal — qui comprend 14,8 % d'anglophones de langue maternelle, selon les données du recensement de 1981 — a communiqué avec ses contribuables en français et en anglais. À la suite de l'adoption de la Charte de la langue française, elle n'a plus communiqué avec eux qu'en français. Or, cette situation s'explique par une mauvaise interprétation des règlements adoptés en vertu de la Charte: la ville peut distribuer des documents bilingues (ou multilingues) aux personnes physiques mais elle est tenue de ne communiquer qu'en français avec les personnes morales et cela, peu importe la proportion de ses habitants qui sont de langue maternelle anglaise. D'autre part, si le nombre des anglophones à Montréal dépassait les 50 %, la municipalité pourrait utiliser le bilinguisme dans son affichage (notons que, quelle que soit la municipalité, l'affichage *commercial* doit cependant être unilingue français). Le statut de ville bilingue, qui doit être délivré par l'Office de la langue française, autorise donc le bilinguisme dans l'affichage municipal; il permet aussi l'utilisation, concurremment avec le français, d'une autre langue dans la dénomination de la ville et dans ses communications internes.

2.3 L'enseignement

La Charte de la langue française énonce, au chapitre des droits fondamentaux, le principe suivant: « Toute personne admissible à

[10] Le cas des langues des peuples autochtones sera étudié plus loin, à la section 2.8.

l'enseignement au Québec a droit de recevoir cet enseignement en français » (art. 6). L'article 6 est toujours valide, mais il faut garder en mémoire que les dispositions qui suivent (de même que tout le chapitre de la Charte relatif à la langue d'enseignement) doivent être lues à la lumière de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés à la suite d'un jugement de la Cour suprême dont il sera fait état plus loin. La Charte, dans son texte de 1977, reconnaît le droit à l'enseignement en anglais aux enfants dont l'un des parents a reçu l'enseignement primaire en anglais au Québec (art. 73a), à ceux dont le père ou la mère, domicilié au Québec au moment de l'entrée en vigueur de la loi, a reçu l'enseignement primaire en anglais hors du Québec (art. 73b), aux enfants, et à leurs frères et sœurs cadets, qui, au moment de l'adoption de la Charte, recevaient déjà l'enseignement en anglais au Québec dans une école maternelle, primaire ou secondaire (art. 73c et d); ces dispositions étaient compatibles avec la Constitution de 1867 qui garantissait au Québec l'existence d'un enseignement protestant (ce qui à l'époque signifiait à toutes fins utiles un enseignement en langue anglaise).

Les règles qui viennent d'être mentionnées entraînent un certain nombre de conséquences pour les communautés linguistiques du Québec. D'abord, les francophones (sauf s'ils ont fréquenté l'école primaire anglaise) n'ont plus la liberté de choisir la langue de l'enseignement dispensé à leurs enfants. Ensuite, si les anglophones conservent leurs institutions scolaires, ces dernières ne verront plus les francophones et les enfants des immigrants venir grossir leurs rangs. Enfin, les immigrants doivent inscrire leurs enfants à l'école française.

Il ressort aussi du chapitre de la Charte de la langue française consacré à la langue de l'enseignement que la liberté demeure totale, tant pour les francophones que pour les anglophones et les allophones, de choisir la langue de l'enseignement collégial (préuniversitaire) et universitaire. Les parents ont aussi le choix de la langue d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire s'ils inscrivent leurs enfants dans une institution privée non subventionnée.

Certains éléments de la situation qui vient d'être décrite ont été modifiés assez substantiellement lorsque la Cour suprême a constaté, en juillet 1984, que des règles constitutionnelles nouvelles avaient modifié la capacité du Québec d'édicter ou d'appliquer ses propres conditions d'accès à l'enseignement en anglais. La Cour suprême a reconnu en effet qu'une partie de la Loi constitutionnelle du Canada de 1982 (spécialement son article 23) a été conçue pour contrer l'article 73 de la Charte de la langue française. Le jugement ainsi rendu permet l'accès à

l'école anglaise, au Québec, à deux nouvelles catégories d'écoliers: les enfants dont l'un des parents a reçu son instruction primaire en anglais *n'importe où au Canada*; les frères et sœurs d'un enfant de citoyen canadien qui a reçu ou reçoit son instruction primaire ou secondaire en anglais au Canada. Notons de plus que les enfants de citoyens canadiens de langue maternelle anglaise (même si ces derniers n'ont pas fréquenté l'école anglaise au Canada) seraient admissibles à l'enseignement en anglais au Québec si le gouvernement québécois l'autorisait en vertu des dispositions prévues à l'article 59 de la loi constitutionnelle de 1982.

Le gouvernement québécois a « amnistié » au printemps 1986 les quelque 1 500 élèves qui recevaient l'enseignement en anglais sans y être admissibles (en reconnaissant officiellement leurs études et en leur permettant de transmettre à leurs descendants le droit de fréquenter l'école anglaise), mais en contrepartie il a adopté des mesures énergiques pour faire en sorte qu'une telle situation ne se renouvelle pas.

Quel a été l'impact des dispositions contenues dans la Charte de la langue française sur l'école anglaise au Québec? En 1976-1977, 16,6 % (dont 12,2 % de langue maternelle anglaise) des enfants québécois d'âge scolaire fréquentaient l'école anglaise (comparativement à 15,6 %, dont 12,5 % de langue maternelle anglaise, pour l'année scolaire 1969-1970, première année d'application de la Loi pour promouvoir la langue française au Québec donnant aux parents le libre choix de la langue d'enseignement, voir St-Germain, 1980). En 1983-1984, la fréquenta-

TABLEAU 1

Distribution des élèves allophones[a] selon la langue d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires (secteur public et privé), au Québec, années choisies, 1973-1974 à 1986-1987

Année	Langue d'enseignement				Total
	Francais		Anglais		
	N	%	N	%	
1973-1974	10 500	18,6	46 100	81,4	56 600
1976-1977	13 100	20,5	50 700	79,5	63 800
1981-1982	28 600	43,4	37 300	56,6	65 900
1986-1987	44 800	64,9	24 200	35,1	69 000

Source: « Fichier élèves-standard », M.E.Q., des années correspondantes.

a. Nous excluons les écoliers de langues amérindiennes.

tion des écoles anglaises était tombée à 11,8 % (dont 9,1 % de langue maternelle anglaise). Cette baisse est un effet combiné de la Charte de la langue française, de la dénatalité et surtout de l'exode des Anglo-Québécois (solde migratoire négatif) (voir Paillé, 1985b).

Mais les effets de la Charte [figure 1] sont encore plus évidents sur le comportement des allophones. En 1976-1977 (la Charte a été sanctionnée le 26 août 1977), sur 63 800 enfants allophones, 50 700 fréquentaient l'école anglaise (79,5 %); en 1986-1987, sur 69 000 enfants, il y en avait 24 200 à l'école anglaise (35,1 %). C'est donc dire qu'en dix ans la proportion des allophones fréquentant l'école française est passée de quelque 20 % à près de 65 % (sur les questions de démolinguistique scolaire, voir notamment Paillé, 1985b). Un des objectifs majeurs de la législation linguistique, faire en sorte que l'immigration ne contribue

TABLEAU 2

Indice d'attraction[a] des deux langues d'enseignement sur les écoliers allophones, Québec, 1976-1977 à 1985-1986

Secteur d'enseignement	Année scolaire									
	1976 1977	1977 1978	1978 1979	1979 1980	1980 1981	1981 1982	1982 1983	1983 1984	1984 1985	1985 1986
Français	0,24	0,31	0,35	0,40	0,46	0,50	0,54	0,58	0,62	0,65
Anglais	6,21	5,67	5,69	5,52	5,18	5,04	4,79	4,64	4,23	4,04

a. L'indice d'attraction mesure la force avec laquelle les secteurs d'enseignement de langues française et anglaise attirent à eux les écoliers allophones en prenant pour point de référence l'importance relative des écoliers de langues maternelles française et anglaise. On l'obtient par la formule suivante:

$$LMT_{i(f/a)} \Big/ \left(LMT \cdot \frac{LM_{(F/A)}}{LMF + LMA} \right)$$

où au numérateur on a le nombre d'écoliers de langues maternelles tierces (LMT) réellement inscrits au secteur francophone — i(f/a) — et où le dénominateur exprime le nombre d'écoliers allophones attendus dans chacun des secteurs selon l'importance relative des écoliers de langues maternelles française (LMF) et anglaise (LMA). Pour plus de détails, voir Paillé (1985a: 181-182).

Source: calculé par Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française, d'après les données informatisées du ministère de l'Éducation du Québec, Direction des études économiques et démographiques, fichier « Élèves-Standard ».

pas à diminuer le caractère français du Québec, semble ainsi avoir été atteint, du moins pour l'instant. Cependant, si l'immigration devait retrouver le profil antérieur à 1976, alors que la moitié des enfants immigrants dans les écoles venaient des autres provinces canadiennes, les articles de la Charte de la langue française relatifs à la langue de l'enseignement ne pourraient jouer à plein puisque certaines de leurs dispositions ont été invalidées en 1984 par la Cour suprême du Canada. Cela pourrait entraîner une diminution de l'importance relative des écoles françaises dans la région frontalière de l'Outaouais (Paillé, 1985a et b).

FIGURE 1

Indice d'attraction des deux langues d'enseignement sur les écoliers allophones, Québec, 1976-1977 à 1985-1986

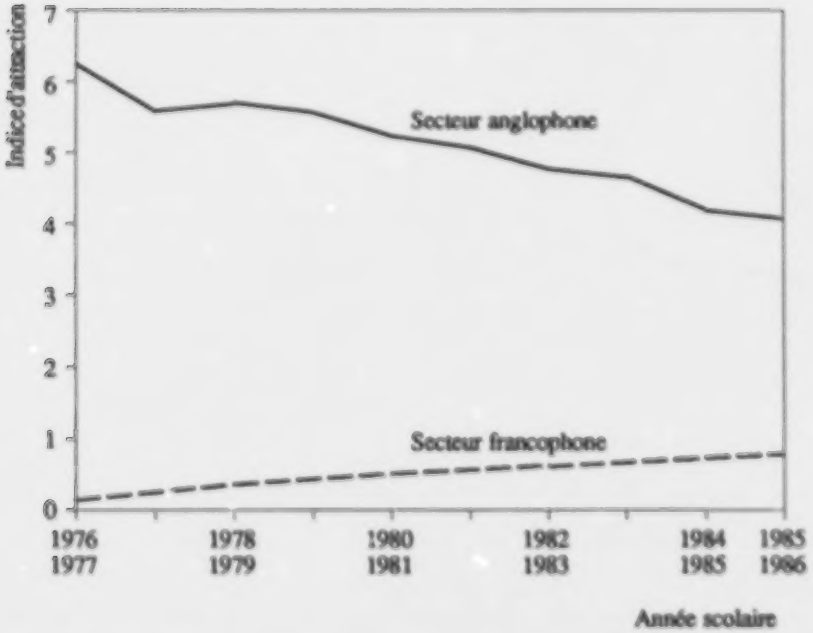

Source: Tableau 2.

L'arrivée d'élèves allophones dans des écoles françaises jusque-là assez homogènes n'a pas été sans créer des problèmes d'intégration et des difficultés d'apprentissage causées par la diversité linguistique des classes, par une formation pédagogique qui ne prépare pas les maîtres à enseigner le français comme langue étrangère et par l'inadaptation des programmes et des méthodes à l'univers culturel des nouvelles clientèles scolaires. La nouvelle situation créée par la Charte de la langue française a aussi entraîné une modification de l'attitude des administrations scolaires protestantes jusque-là majoritairement de langue anglaise; Ronald Wardhaugh a décrit de la façon suivante la nouvelle stratégie du plus important conseil scolaire protestant de Montréal:

> Rien n'empêchait le Protestant School Board of Greater Montreal d'ouvrir des écoles françaises pour les immigrants et il lui était permis d'enseigner l'anglais dans ces écoles mais non de l'utiliser comme langue d'enseignement. Jusqu'à un certain point la loi permettait donc aux immigrants d'avoir accès aux deux langues, mais dans un environnement tendant à favoriser la communauté anglaise du Québec (trad. de Wardhaugh, 1983: 95).

Dans les écoles franco-protestantes de Montréal, l'enseignement de l'anglais commence dès la première année, alors qu'un règlement du ministère de l'Éducation n'autorise cet enseignement qu'à partir de la quatrième année. Les élèves allophones comptent pour 38,9 % des effectifs des écoles franco-protestantes, mais ne constituent que 15,7 % de la clientèle des écoles franco-catholiques de l'île de Montréal (M.E.Q., données non publiées 1985-1986).

2.4 Les ordres professionnels

On entend par ordres professionnels des associations professionnelles constituées conformément au Code des professions. Ce sont, dans une liste comprenant une quarantaine de professions, les associations professionnelles d'agronomes, d'architectes, d'avocats, de dentistes, d'infirmiers, d'ingénieurs, de médecins, de notaires, de pharmaciens, de psychologues, de travailleurs sociaux, etc. Dès 1970, la loi 64 accordait un avantage aux immigrants connaissant le français en leur donnant le droit d'exercer certaines professions, même s'ils n'étaient pas encore citoyens; leur connaissance du français était évaluée lors d'une entrevue. La *Loi sur la langue officielle* a conservé le principe de l'entrevue pour évaluer les connaissances linguistiques jusqu'au 15 juillet 1976, date d'entrée en vigueur du test sur la connaissance d'usage du français (art. 21). La Charte de la langue française remplace la notion de « connaissance d'usage » de la langue officielle par celle de « connaissance appropriée à l'exercice d'une profession ». En outre, elle prévoit

que les ordres professionnels doivent offrir leurs services dans la langue officielle (art. 30). C'est dans cette langue qu'ils communiquent avec le grand public (art. 30), l'Administration et les personnes morales (art. 31) et l'ensemble de leurs membres (art. 32); toutefois, s'il s'agit d'un membre en particulier, ils peuvent communiquer avec lui dans sa langue (art. 32). De plus, ils ne sont désignés que par leur dénomination française (art. 34) et ne peuvent délivrer de permis qu'à une personne ayant une connaissance du français appropriée à l'exercice de sa profession (art. 35). Cette connaissance doit être prouvée suivant les règlements établis par l'Office de la langue française (art. 35): les candidats provenant de l'extérieur du Québec doivent faire la preuve, d'après les règlements adoptés par l'Office de la langue française, qu'ils ont une connaissance du français appropriée à l'exercice de leur profession en passant avec succès des tests linguistiques; sont aussi soumis à l'examen tous les candidats, y compris ceux du Québec, qui n'ont pas fait au moins trois années de français à compter du secondaire (ce point a été modifié en 1983, voir paragraphe suivant); entre-temps, les ordres professionnels peuvent délivrer des permis temporaires (art. 37 et 38). Enfin, lorsque l'intérêt public le justifie, un permis restrictif peut être émis pour une personne ne connaissant pas le français si elle travaille pour le compte d'un seul employeur dans une fonction ne la mettant pas en contact avec le public (art. 40).

Sans doute parce qu'il s'agissait des rares articles de la Charte de la langue française à toucher des individus et non des personnes morales (organismes gouvernementaux, entreprises), l'Assemblée nationale les a modifiés en 1983 pour les assouplir. C'est ainsi que n'auront plus à subir d'examen linguistique les personnes qui auront passé avec succès les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire (en pratique, cela vise les non-francophones inscrits à un programme d'immersion en langue française) et, à partir de l'année scolaire 1985-1986, toutes les personnes qui obtiendront un certificat d'études secondaires (même si elles n'ont pas suivi à temps plein les trois années d'un enseignement donné en langue française que l'on exigeait auparavant). Graduellement, les élèves québécois qui se destinent à entrer dans une profession dont l'exercice est contrôlé par un ordre professionnel n'auront plus à se soumettre aux tests linguistiques.

L'appareil judiciaire a été appelé à se prononcer non sur la validité des articles de la Charte concernant les ordres professionnels mais sur celle de deux articles du règlement sur les ordres professionnels adopté par l'Office de la langue française. Les articles mis en cause sont celui qui stipule qu'une personne a démontré avoir une connaissance du

français appropriée à l'exercice de sa profession si elle a suivi trois années d'enseignement en français à compter du niveau secondaire (art. 2a) et celui qui crée un comité chargé d'évaluer la connaissance de la langue officielle (art. 3). La Cour supérieure du Québec a donné raison à l'Office de la langue française mais la Cour d'appel a infirmé le jugement de première instance. La cause a été portée devant la Cour suprême qui, au moment où ces lignes ont été écrites, n'avait pas encore rendu sa décision. Entre-temps, l'Office de la langue française a profité des modifications apportées à la Charte de la langue française en 1983 (loi 57), pour y faire introduire la teneur des deux articles de son règlement qui ont été mis en cause.

On évalue à environ 15 000 le nombre des candidats qui se sont présentés aux examens linguistiques depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française. On ne dispose malheureusement pas encore de données d'ensemble complètes et sûres sur le pourcentage de réussite. Toutefois, on sait que pour l'année 1983-1984 le taux de réussite se situe autour de 80 % (voir Office de la langue française, 1984).

Il faut enfin signaler que, à la suite de certaines critiques et d'un avis en ce sens du Conseil de la langue française, l'Office a procédé à une refonte de ses examens pour tenir compte davantage du niveau de scolarité des candidats et des besoins linguistiques liés à leurs activités de travail.

2.5 Affichage, toponymie, raisons sociales

Les revendications linguistiques ont souvent porté sur le fait que le Québec n'offrait pas un visage français. L'affichage y était souvent bilingue, quand ce n'était pas unilingue anglais. L'ancien premier ministre René Lévesque (cité par Yves Beauchemin dans *La Presse* du 25 avril 1986) déclarait: « À sa manière, chaque affiche bilingue dit à l'immigrant: il y a deux langues ici, le français et l'anglais, on choisit celle qu'on veut. Elle dit à l'anglophone: pas besoin d'apprendre le français, tout est traduit. » Cette citation rend bien compte de l'attitude des milieux nationalistes sur la question de l'affichage à la fin des années 60 et au début des années 70 lorsqu'ils appelaient une intervention de l'État dans ce domaine.

Un auteur décrit ainsi la situation de l'affichage dans le centre-ville de Montréal dans les années 1960:

> Regardez au centre de la ville, dans le quartier Sainte-Catherine-Peel par exemple: presque toutes les grandes enseignes sont uniquement en an-

> glais, et cela malgré la fameuse révolution tranquille (oh ! ce tranquille !) et la majorité française qui fait vivre même le centre de la ville. Il y a bien un peu de français sur les petites pancartes des vitrines et sur les menus, pour la vente ! Mais pour s'affirmer, allez donc ! c'est en anglais qu'ils se proclament ces commerçants. L'anglais, leur langue, ou celle du plus fort, au Canada, pour laquelle ils ont opté, faisant fi de la réalité démographique française du Québec et de Montréal même (Lorrain, 1966 : 80).

En 1969, la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* ouvrait timidement la voie de l'intervention en confiant à l'Office de la langue française le mandat de « conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée en matière d'affichage public pour faire en sorte que la langue française y soit prioritaire » (art. 14d). La *Loi sur la langue officielle* de 1974 rendait obligatoire la présence du français dans l'affichage public, rejetait l'unilinguisme anglais au profit de l'unilinguisme français ou du bilinguisme et ne mentionnait plus la « priorité » du français : « L'affichage public doit se faire en français, ou à la fois en français et dans une autre langue, sauf dans la mesure prévue par les règlements » (art. 35). En 1977, la Charte de la langue française, elle, opte carrément pour l'unilinguisme français : « Sous réserve des exceptions prévues par la loi ou par les règlements de l'Office de la langue française, l'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle » (art. 58, dans sa rédaction de 1977). C'est à titre d'exception que l'affichage français peut s'accompagner d'une autre langue dans le cas des « activités culturelles d'un groupe ethnique particulier » (art. 61), « des établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier » (art. 62) ; dans les « messages de type religieux, politique, idéologique ou humanitaire » émanant d'associations à but non lucratif, le français n'est pas obligatoire (art. 59) ; enfin, « les entreprises employant au plus quatre personnes, y compris le patron, peuvent afficher à la fois en français et dans une autre langue dans leurs établissements » [donc, pas à l'extérieur], mais « le français doit apparaître d'une manière au moins aussi évidente que l'autre langue » (art. 60). Quant à la signalisation routière, elle se fait uniquement en français (art. 29). L'article 58 de la Charte de la langue française a été modifié en 1983 pour permettre d'afficher (et de faire de la publicité) dans une langue autre que le français sans obligation d'adjoindre une version française (« ... dans les cas et suivant les conditions ou les circonstances prévus par règlement de l'Office de la langue française, l'affichage public et la publicité commerciale peuvent être faits à la fois en français et dans une autre

langue ou uniquement dans une autre langue ») mais cette ouverture n'a pas encore été concrétisée dans un règlement de l'Office de la langue française.

L'unilinguisme français dans l'affichage a été jugé nécessaire parce qu'il devait symboliser, aux yeux de l'ensemble de la population, la possibilité réelle du changement linguistique; voici d'ailleurs en quels termes il a été justifié:

> Nous avons donc choisi certaines manifestations, très visibles et très concrètes, de la langue et nous en avons fait l'objet de dispositions dans la Charte de la langue française. Ces manifestations sont: les raisons sociales, l'affichage, la publicité et la terminologie. Les changements qui se produisent et se produiront dans ces domaines sont directement observables et modifient réellement ce que l'on perçoit avec ses yeux et ses oreilles. D'où, pour tout le monde, la confirmation évidente que la loi est efficace, que les choses changent (Corbeil, 1977: 12).

Les dispositions de la Charte de la langue française relatives à l'affichage ont été contestées devant les tribunaux à deux reprises. En mars 1982, la Cour supérieure reconnaissait que le Québec a le droit de prescrire l'usage exclusif du français dans l'affichage public ([1982] C.S. 355).

Mais, dans un jugement rendu le 28 décembre 1984, la même cour donnait raison à cinq marchands anglophones de Montréal: si le gouvernement a le droit de prescrire l'usage du français, il ne peut prohiber celui des autres langues, en raison de la liberté d'expression consacrée dans la Charte (québécoise) des droits et libertés de la personne ([1985] C.S. 147). Il y a eu appel de ces deux décisions contradictoires.

Du 1er octobre 1985 au 28 février 1986, on a constaté une augmentation des violations des dispositions de la Charte relatives à l'affichage public: le nombre de dossiers transmis par la Commission de protection de la langue française au procureur général a crû de 1000 % (*Le Soleil* et *Le Devoir*, 19 mars 1986). La situation a paru assez sérieuse pour que le Conseil de la langue française fasse part publiquement de ses inquiétudes (Conseil de la langue française, 1986).

Une étude du Conseil de la langue française, parue un peu plus tard la même année, établissait, selon que l'on compte ou non parmi les affiches unilingues françaises celles qui ne sont pas classables linguistiquement (noms propres, marques de commerce) à 64,7 % ou 77,5 % le taux d'unilinguisme français dans l'ensemble des secteurs étudiés en

1986 à Montréal (voir Maurais et Plamondon, 1986); cela est un net progrès par rapport à ce que l'on connaît de la situation prévalant à Montréal au début des années 70.

On peut ajouter aux dispositions législatives sur l'affichage celles qui ont trait aux raisons sociales et à la toponymie, puisqu'elles visent, elles aussi, à assurer le « visage français » du Québec. En matière de raisons sociales, la loi prévoit l'utilisation de la langue française (art. 63); toutefois, « les raisons sociales peuvent être assorties d'une version dans une autre langue pour utilisation hors du territoire du Québec » et si elles figurent sur des inscriptions de « produits offerts à la fois au Québec et hors du Québec » (art. 68); évidemment, ces dispositions ne s'appliquent qu'aux sociétés constituées en vertu de la loi québécoise mais elles tiennent compte des conventions internationales en ce domaine. Les services sociaux et les services de santé qui, avant le 26 août 1977, avaient une raison sociale non française peuvent continuer à l'utiliser à la condition de lui adjoindre une version dans la langue officielle (art. 70); enfin, les associations sans but lucratif vouées à la défense de la culture ou des intérêts d'un groupe ethnique particulier peuvent avoir une raison sociale bilingue (art. 71). En août 1983, la Commission de protection de la langue française a relevé le nom de 3 603 établissements dans deux quadrilatères du centre-ville de Montréal et a estimé que 740 (20,5 %) d'entre eux pourraient conserver des mots anglais dans leur dénomination sans contrevenir à la Charte de la langue française: cela montre bien que l'objectif de franciser le visage du Québec ne vise pas à faire disparaître complètement la présence de l'anglais.

Quant à la Commission de toponymie, qui doit « officialiser les noms de lieux » (art. 125d), ce n'est pas en faisant disparaître des noms anglais qu'elle a participé à la francisation du visage du Québec, de sorte que la constatation qui suit est toujours valable:

> ... la toponymie des villes et des rues [...] est souvent anglaise (Hull, Sherbrooke, ...) quand elle n'est pas franchement anti-française: Waterloo, Wellington, Trafalgar pour les souvenirs européens; Wolfe, Colborne, Durham pour les souvenirs d'ici (Bouthillier, 1979: 74-75).

Le problème toponymique est en effet très particulier parce qu'il comporte une composante historique.

Dans l'officialisation des noms de lieux, la Commission de toponymie a le plus grand respect de l'usage. Elle exige cependant que le générique du toponyme ou de l'odonyme apparaisse en français mais le spécifique peut rester dans une autre langue; cela produit des exemples

comme *rue University* ou *rue Oak* au lieu de *rue de l'Université* et *rue du Chêne*. De 1969 à 1983, la part des noms de lieux français est passée de 66 % à 72,8 %, celle des dénominations anglaises de 22 % à 11,8 %; les noms amérindiens et inuit ont augmenté respectivement de 4,4 % et 0,3 % à 5,7 % et 1,4 % durant la même période (Pâquet, 1984: 33 [données corrigées]). Cette augmentation des désignations françaises (de même qu'amérindiennes et inuit) a pu se réaliser sans faire disparaître de noms anglais, tout simplement en donnant priorité à la langue française dans les nouvelles désignations toponymiques (on estime qu'il y a environ un million d'entités géographiques au Québec qui n'ont pas encore reçu de nom).

2.6 Étiquetage des biens de consommation

L'affirmation du français dans l'étiquetage s'est faite dans le milieu des années 60, bien avant les législations linguistiques majeures des années 70. Déjà dans les années 1920 des plaintes s'étaient élevées contre le fait que 95 % des étiquettes étaient anglaises (voir Bouthillier et Meynaud, 1972: 430). La pression des consommateurs a amené les industriels à apporter certaines améliorations, mais il fallut attendre 1967 pour qu'un règlement du ministère de l'Agriculture rendît obligatoire la présence du français sur l'emballage des produits alimentaires et agricoles. Cette obligation, qui, reprise dans les textes législatifs de 1974 et de 1977, a été étendue aux menus et aux cartes des vins, ne vise pas qu'à assurer le statut du français dans ce domaine, elle a aussi pour but la protection du consommateur; elle n'empêche pas la présence d'une autre langue: « Le texte français peut être assorti d'une ou plusieurs traductions, mais aucune inscription rédigée dans une autre langue ne doit l'emporter sur celle qui est rédigée en français » (art. 51). (Il faut ici noter qu'il existe aussi une loi fédérale contenant des dispositions qui imposent le bilinguisme dans l'étiquetage d'un certain nombre de produits.)

Après une vingtaine d'années d'application de ces dispositions, on constate que le français est maintenant présent sur la très grande majorité des étiquettes. En 1982-1983, la Commission de protection de la langue française a reçu 788 plaintes relatives à l'étiquetage; 87 % de ces plaintes concernaient des produits importés de l'étranger, 10 % visaient des produits en provenance des autres provinces canadiennes et seulement 3 % touchaient des produits fabriqués au Québec, ce qui montre que les industriels québécois se conforment très largement à cet objectif de la législation linguistique.

2.7 Le monde du travail

2.7.1 La primauté accordée à la question de la langue du travail est le véritable pivot des législations linguistiques de 1974 et de 1977 à tel point qu'il n'y a guère dans ce domaine qu'une différence de degré entre la loi 101 et la loi 22, comme l'a bien vu un politologue d'une université ontarienne: « Ce qui est particulièrement frappant, c'est la forte continuité de la loi 101 par rapport à la loi 22 en ce qui touche le secteur privé » (trad. de Coleman, 1984: 144). Mais pour mieux saisir la portée des dispositions législatives relatives à la langue du travail, il est nécessaire de faire un bref rappel historique.

Les travaux de la Commission d'enquête créée en 1968 par le gouvernement du Québec pour étudier la situation du français (Commission Gendron) ont montré que la domination de l'anglais dans le milieu du travail était bien réelle; cela rejoignait les conclusions de la Commission Laurendeau-Dunton. La Commission Gendron résumait ainsi la situation:

> Le français n'apparaît utile qu'aux francophones. Au Québec même, c'est somme toute une langue marginale, puisque les non-francophones en ont fort peu besoin, et que bon nombre de francophones, dans les tâches importantes, utilisent autant et parfois plus l'anglais que leur langue maternelle (Rapport Gendron, 1972: I, 111).

En un mot, le français était la langue des basses tâches et des petits revenus et non la langue de l'accession aux tâches supérieures et aux revenus qui en résultent.

Pour accomplir son mandat de « conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec » (article 14b de la loi 63 de 1969), l'Office de la langue française avait commencé à élaborer, avant même le dépôt du rapport Gendron, des mécanismes administratifs qui devaient être utilisés dans la législation de 1974 et dans la Charte de la langue française.

Mais pour pouvoir déterminer quels étaient les processus de gestion d'un changement linguistique dans le monde du travail, il a fallu que l'Office de la langue française commençât par des expériences pilotes dans un certain nombre d'entreprises. Ces expériences ont montré qu'un programme de francisation pouvait être géré comme n'importe quelle autre activité de l'entreprise, par exemple comme un changement de procédé de fabrication, sans arrêt ni ralentissement de la production

mais avec les phénomènes sociopsychologiques reliés au changement (y compris la résistance au changement). On a pu aussi constater à l'occasion de ces essais de francisation que les plus grosses entreprises auraient un effet d'entraînement sur les moyennes et petites entreprises: la loi de 1974 et celle de 1977 retiendront cette constatation et obligeront d'abord les sociétés de plus de 100 employés à se franciser. Enfin, les expériences pilotes ont montré que la politique d'incitation à l'usage du français dans les entreprises proposée par la loi 63 était inefficace parce que les entreprises ne dépassaient jamais le stade de l'analyse linguistique et qu'il fallait en conséquence déterminer des formes d'obligation (J.-Cl. Corbeil, communication personnelle).

Ces expériences ont aussi montré qu'il fallait commencer par faire une description linguistique de l'entreprise à franciser. On a ainsi pu mettre au point un questionnaire d'analyse linguistique de l'entreprise. La Charte de la langue française oblige toutes les entreprises de plus de 50 employés à remplir ce questionnaire. Les principaux points de l'analyse linguistique sont: les communications écrites à l'intérieur de l'entreprise, les communications orales lors de réunions, les communications écrites avec les entreprises situées hors du Québec, les formulaires, les manuels de formation et de référence, la langue utilisée dans l'affichage interne, la langue utilisée dans la publicité, la politique de l'entreprise sur l'enseignement de la langue seconde à ses cadres et aux autres employés, les exigences linguistiques pour l'engagement, la promotion et la mutation des employés, l'utilisation de la terminologie française à l'intérieur de l'entreprise, le volume de la traduction de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais, etc.

Une fois l'analyse linguistique faite, l'entreprise doit négocier un programme de francisation avec l'Office de la langue française[11]. Pour reprendre les termes de la loi (art. 141), « les programmes de francisation ont pour but la généralisation du français à tous les niveaux de l'entreprise. Ce qui comporte: a) la connaissance de la langue officielle [du français] chez les dirigeants, les membres des ordres professionnels et les autres membres du personnel; b) l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée; c) l'utilisation du français dans les documents de travail de l'entreprise, notamment dans les manuels et les catalogues; d) l'utilisation du français dans les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public;

[11] Pour une description de la façon dont l'Office de la langue française gère la francisation des entreprises, voir Daoust (1984: 86 ss).

e) l'utilisation d'une terminologie française; f) l'utilisation du français dans la publicité; g) une politique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée. »

L'entreprise négocie avec l'Office de la langue française, dans le cadre de son programme de francisation, la liste des postes qui exigent la connaissance d'une autre langue en vue d'assurer la communication avec les services de l'entreprise ou les autres sociétés hors du Québec. On a déjà proposé d'appeler ces postes des *passerelles linguistiques*. Ces passerelles ne devraient être utilisées que pour les communications avec l'extérieur du Québec, non pour les communications à l'intérieur de l'entreprise elle-même (Corbeil, 1975b [= 1974]: 25).

Dans les sociétés employant plus de 100 personnes, l'élaboration du programme de francisation revient à un comité de francisation, qui doit aussi en surveiller l'application (art. 150); les travailleurs représentent au moins le tiers des membres du comité de francisation (art. 146) qui, selon une modification apportée en 1983, doit se réunir au moins trois fois l'an.

Le processus de francisation qui vient d'être décrit peut ne pas s'appliquer aux sièges sociaux et, depuis 1983, aux centres de recherche. Le texte de l'article 144 a été modifié par la loi 57 adoptée en 1983; il se lit maintenant comme suit: « L'application des programmes de francisation à l'intérieur des sièges sociaux et des centres de recherche peut faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office afin de permettre l'utilisation d'une autre langue que le français comme langue de fonctionnement. » Un règlement de l'Office de la langue française définit les deux critères donnant droit à une entente particulière: d'une part, si 50 % ou plus des revenus de l'entreprise provient d'exportations hors du Québec et, d'autre part, si l'entreprise est dans l'impossibilité de se conformer aux exigences de l'article 141 de la Charte par suite de la fréquence de ses relations avec l'étranger, de la complexité des techniques utilisées, de ses besoins en personnel spécialisé ou des incidences qu'un programme de francisation pourrait avoir sur sa position concurrentielle. Un seul des deux critères suffit pour obtenir une entente particulière; à ce jour, c'est le premier critère qui a été le plus utilisé (voir F.T.Q., 1985: 24).

Les travailleurs des sociétés d'État fédérales (dites « compagnies de la Couronne ») ne sont pas soumis non plus aux dispositions de la Charte de la langue française mais relèvent plutôt de la loi fédérale sur les langues officielles, qui prône le bilinguisme; on estime qu'entre 40 000 à 50 000 personnes se trouvent dans cette situation (D'Anglejan,

1984: 44). L'ancien président de la Commission de protection de la langue française, M. Gaston Cholette (cité dans le supplément de *La Presse* du 26 janvier 1985, p. 5; voir aussi *Le Soleil*, 20 octobre 1984), estimait que près d'un million de travailleurs québécois (sur 2,8 millions) n'étaient pas vraiment soumis à la législation linguistique; outre les travailleurs des « compagnies de la Couronne », il pensait aux employés des entreprises de juridiction fédérale (banques, sociétés de transport interprovincial...), à ceux des entreprises embauchant moins de 50 personnes[12] et même aux travailleurs non syndiqués (sans doute parce que, dans ce dernier cas, il est plus difficile de faire valoir auprès de l'employeur les droits reconnus par la Charte).

2.7.2 L'application des articles de la *Charte de la langue française* relatifs à la francisation des entreprises a entraîné un certain nombre de décisions judiciaires. La principale a trait à l'article 41 (« L'employeur rédige dans la langue officielle les communications qu'il adresse à son personnel ») qui a été interprété comme signifiant qu'un employeur n'est obligé d'utiliser le français dans ses communications que lorsqu'il s'adresse à l'ensemble de son personnel et non à chacun de ses employés. Chaque employé francophone pris séparément est donc toujours susceptible de recevoir des communications en anglais de la part de ses supérieurs.

2.7.3 Qu'en est-il aujourd'hui de la francisation des entreprises? Depuis 1977, on a surtout procédé à l'organisation administrative de la francisation: plus de 97 % des entreprises employant plus de 50 personnes ont procédé à leur analyse linguistique et plus de 87 % d'entre elles ont élaboré un programme de francisation approuvé par l'Office de la langue française; au 31 mars 1986, 696 entreprises employant plus de 100 personnes (43,7 % des entreprises inscrites) avaient reçu leur certificat de francisation et 774 autres étaient en train d'exécuter un programme de francisation approuvé par l'Office de la langue française. À la même date, 1 370 petites et moyennes entreprises (61,6 %) avaient obtenu un certificat de francisation (Office de la langue française, 1986: 13-14). Ce certificat atteste que l'entreprise peut fonctionner en français, c'est-à-dire qu'elle a procédé à la traduction de ses documents les plus importants et qu'un nombre suffisant de ses cadres peut s'exprimer en français. À cette étape, la francisation est accomplie ... sur papier. Car, si l'infrastructure nécessaire à la francisation est présente, il reste encore une deuxième étape à franchir, l'implantation du français comme langue habituelle du travail.

[12] Notons cependant que l'Office de la langue française peut exiger la francisation d'une entreprise employant moins de 50 personnes (art. 151).

De 1971 à 1979, on a constaté une légère progression de l'utilisation du français dans l'ensemble de la main-d'œuvre: les francophones qui travaillent uniquement en français passent de 66 % en 1971 à 70 % en 1979 et de 48 % à 55 % dans la région métropolitaine de Montréal (marge d'erreur inférieure à ± 1,1 %); ce sont les employés de bureau et les employés des transports et communications qui ont enregistré les plus forts gains alors que, chez les administrateurs, la possibilité de travailler seulement en français diminuait plutôt (Monnier, 1983). Il n'en demeure pas moins que le diagnostic porté en 1971 par la Commission Gendron gardait toute sa valeur huit ans plus tard[13] parce que les progrès du français n'avaient pas été suffisants, selon l'interprétation de Monnier (1983: 38 et 87-89). Il faut toutefois relativiser la portée de cette observation en faisant remarquer que l'enquête n'a été effectuée que deux ans après l'adoption de la *Charte de la langue française* et que l'amélioration constatée peut s'expliquer en partie par l'élévation du niveau de scolarité des francophones et par l'augmentation du nombre des entreprises appartenant à des intérêts francophones, ce qui a pour effet de faire croître le nombre de postes où l'on peut utiliser le français. Après 1979, aucune enquête d'envergure n'a été entreprise; les sondages dont nous disposons sont basés sur des échantillons relativement petits et des questionnaires peu détaillés; la marge d'erreur y est plus grande que les variations constatées par rapport aux enquêtes précédentes (voir, par exemple, Monnier, 1984).

D'autres études, qui appellent les mêmes réserves parce qu'elles sont elles aussi basées sur des sondages d'opinion, suggèrent que le français aurait fait davantage de progrès comme langue de communication que comme langue de promotion dans les entreprises (voir Laporte, 1984: 62-63).

Une étude de la firme Sécor (1980) permet de croire qu'il y a eu une amélioration réelle du statut du français dans les entreprises. Mais ce n'est qu'indirectement qu'elle permet de conclure à un plus grand usage du français dans le milieu de travail: en effet, elle postule que, si les deux variables qu'elle mesure — la présence de francophones dans des postes de direction et l'évolution des exigences quant à la connaissance du français pour occuper ces postes — sont positives, il y a tout lieu de conclure que l'usage réel du français a connu une augmentation. L'enquête a porté sur 10 entreprises, étudiées à 15 ans d'intervalle

[13] « Comme l'avait constaté la Commission Gendron, le français demeure moins utilisé dans les catégories professionnelles les plus prestigieuses; il a même régressé chez les cadres. Cet état de choses perpétue l'image de langue dominée attachée à la langue française sur le marché du travail » (Monnier, 1983: 38).

(1964 et 1979) du point de vue des deux variables déjà mentionnées. On a ainsi pu constater que de 1964 à 1979, la présence de francophones dans les postes de direction est passée de 50 % à 63 %[14] — augmentation qui est quand même loin de correspondre à la situation démographique réelle du Québec (plus de 80 % de francophones); en outre, les francophones sont plus nombreux aux postes de commande inférieurs qu'aux postes supérieurs. Du point de vue des exigences linguistiques, on demande plus souvent aux anglophones en 1979 qu'en 1964 de connaître l'autre langue et il y a effectivement augmentation de la connaissance du français chez les cadres de langue anglaise; d'autre part, pendant la même période, les exigences de bilinguisme diminuent pour les cadres francophones inférieurs.

Le rapport d'une recherche effectuée conjointement par l'Université du Québec à Montréal et les centrales syndicales C.S.N. et F.T.Q., et basée sur des données recueillies entre décembre 1982 et janvier 1984 auprès de 35 représentants de travailleurs aux comités de francisation, donne les conclusions suivantes:

> Les témoignages que nous avons recueillis indiquent assez clairement en effet qu'au cours des cinq à six années qui ont suivi l'adoption de la Loi 101, l'usage du français a connu une nette amélioration dans les 35 entreprises sur lesquelles notre enquête a porté. En même temps, nous avons aussi pu constater que dans une proportion importante de cas, les gains réalisés restaient fragiles et que la francisation comme telle était loin d'être terminée. D'un autre côté, notre enquête nous a permis de constater que dans leur ensemble, les travailleurs et les travailleuses n'auraient joué qu'un rôle assez secondaire dans la francisation des entreprises (Prairie, 1986: 118).

Enfin, un rapport du Conseil de la langue française sur la francisation des entreprises publié en 1986 affirme qu'« il y a eu effectivement une progression de l'usage du français au cours des dernières années » mais que des progrès restent encore à faire pour que l'on puisse croire que le point de non-retour a été atteint (Conseil de la langue française, 1986b: 67). Le rapport est basé sur des consultations effectuées auprès de représentants syndicaux, de membres de comités paritaires, d'associations sectorielles et professionnelles, de dirigeants d'entreprises, de représentants de jeunes travailleurs et travailleuses, des principaux cadres de l'Office de la langue française et de représentants du Centre de linguistique de l'entreprise.

---

[14] Pour atteindre 64,7 % en 1981, 69,1 % si l'on ajoute au secteur privé l'Administration publique et les sociétés d'État, deux secteurs où les francophones sont surreprésentés. Dans le secteur privé, les francophones continuent à être moins nombreux dans les postes de haute direction que dans les postes de cadres intermédiaires (voir Sales *et al.*, 1984: 349).

Ce qui précède résume à peu près ce que nous savons sur la progression du français comme langue du travail[15]. Quelques autres recherches ont aussi été menées dans le cadre de la francisation des entreprises mais, comme elles s'intéressent surtout à l'implantation des terminologies, c'est dans la partie consacrée à l'aménagement de la langue que nous aurons à en rendre compte.

2.7.4 De rares études ont cherché à évaluer le coût que pouvait représenter la mise en pratique des programmes de francisation dans les entreprises. On a essayé de mesurer les avantages et les coûts de la francisation (Éconosult, 1981); il ne s'agit pas d'une mesure directe mais d'une estimation des profits reliés à la francisation tels qu'ils sont perçus par les cadres directement concernés. Selon cette étude, qui n'a porté que sur 15 firmes où la francisation a été relativement intense, la créativité, la productivité et la satisfaction au travail ont augmenté chez les francophones à la suite de l'application d'un programme de francisation dans leur entreprise, de sorte que ces avantages dépasseraient les coûts, ces derniers allant de 0,1 % à 0,5 % du budget de 14 des 15 firmes étudiées.

Allaire et Miller (1980) ont montré que, dans les sociétés employant plus de 500 personnes, le coût annuel moyen représente 60 $ par employé pendant les cinq ans nécessaires à l'analyse linguistique, la mise au point du programme de francisation et son implantation. Pour toutes les entreprises de plus de 50 employés, cela représente annuellement 96 000 000 $, soit 0,2 % du produit annuel brut du Québec, ce qui, pour Allaire et Miller, se compare avantageusement aux coûts entraînés par d'autres initiatives gouvernementales, comme l'adoption du système métrique ou les mesures anti-pollution. Pour l'économiste François Vaillancourt (cité dans *Le Devoir* du 7 mai 1986), l'application de la Charte de la langue française a pu entraîner une diminution de 0,1 % du produit intérieur brut du Québec et peut-être à long terme la perte de 5 000 emplois; mais, ajoute-t-il en contrepartie, « il est bien possible que la richesse collective s'en soit trouvée distribuée de façon plus équitable ».

On estime enfin que, sur une période de cinq ans, le transfert de sièges sociaux hors du Québec, en partie en réaction contre la politique linguistique, a entraîné la perte de 14 000 emplois (voir aussi Miller, 1984: 125-127); d'après certaines données, 368 sièges sociaux auraient quitté le Québec entre novembre 1976 et février 1979 (*New York Times*,

[15] Sur le même sujet, on pourra consulter les actes de la rencontre sur la francisation des entreprises (Conseil de la langue française, 1981).

2 septembre 1979, p. 1F, cité par Weinstein, 1983: 54). Mais on a fait valoir que d'autres facteurs avaient eu plus d'influence sur ce phénomène que la réaction négative à la politique linguistique québécoise: il s'agit de la crise économique, du boom pétrolier de l'Ouest canadien et d'une tendance propre à toute l'économie nord-américaine à se déplacer vers l'Ouest.

2.7.5 Parmi les causes qui ont beaucoup contribué à faire avancer le débat linguistique, nous avons eu déjà l'occasion de mentionner le fait, mis en évidence dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, que les revenus annuels des francophones étaient inférieurs à ceux des anglophones. Plus précisément, en 1961 les revenus se répartissaient de la façon suivante entre anglophones et francophones (voir Wardhaugh, 1983: 79):

1. Anglophones unilingues d'origine britannique (6 049 $).
2. Anglophones bilingues (5 929 $).
3. Anglophones unilingues d'origine ethnique française (5 775 $).
4. Francophones bilingues (4 523 $).
5. Francophones unilingues d'origine ethnique française (3 107 $).
6. Francophones unilingues d'origine britannique (2 783 $).

Une pareille distribution montre bien l'importance du facteur linguistique. De plus, nous avons déjà fait allusion au fait que les Canadiens d'origine française avaient des revenus inférieurs à ceux des Canadiens originaires des Îles britanniques, d'Europe du Nord ou de l'Est ou encore de religion juive. Qui plus est, on a réussi à démontrer que ce schéma, valable pour l'ensemble du Canada, s'appliquait aussi dans une ville comme Montréal en 1971 et que les travailleurs francophones mâles recevaient annuellement un revenu inférieur de 400 $ à la moyenne de revenus de l'ensemble des salariés (voir Wardhaugh, 1983: 79).

Les travaux de R. Lacroix et F. Vaillancourt (1981: spéc. tableau B-17) ont révélé que l'écart relatif entre les revenus des francophones et ceux des anglophones du Québec a diminué de 1970 à 1978. Des analyses par sous-groupes indiquent que c'est surtout chez les cadres et chez les travailleurs près de la retraite que les écarts de revenus continuent d'être favorables aux anglophones. En outre, des analyses multivariées — où sont neutralisées les différences interindividuelles d'éducation et d'expérience — montrent qu'il n'y avait pas en 1978 de différence significative de revenus entre les Québécois anglophones unilingues et les francophones bilingues; en revanche, les bilingues, anglophones ou francophones, gagnent plus que les unilingues francophones.

R. Lacroix et F. Vaillancourt font cependant valoir que ces progrès ne sont pas attribuables aux législations linguistiques comme telles, car ils les ont précédées:

> La poussée du nationalisme québécois en matière linguistique a précédé l'intervention de l'État durant les années 60 et le début des années 70. Or, ce phénomène a pu amener plusieurs entreprises à accroître l'utilisation du français dans la mise en marché (étiquetage, publicité, ...) de leurs produits non pas par sens du devoir mais tout simplement pour maintenir ou élargir leur part du marché. Ce même phénomène a pu conduire les firmes à augmenter l'utilisation du français comme langue de travail dans les postes où la langue est utilisée de façon intensive et ce, pour grossir leur bassin de recrutement et, à long terme, leur rentabilité (R. Lacroix et F. Vaillancourt, 1981: 85-86).

2.8 Les Amérindiens et les Inuit

Le préambule de la Charte de la langue française affirme: « L'Assemblée nationale reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine. » Les rapports du français avec les langues amérindiennes et avec l'inuktitut sont essentiellement définis dans cinq articles (87, 88, 95, 96 et 97). Dans l'enseignement, la loi n'empêche pas d'utiliser une langue amérindienne ou l'inuktitut; toutefois, les organismes scolaires amérindiens doivent faire en sorte que les élèves acquièrent l'usage du français « en vue de permettre aux diplômés de leurs écoles de poursuivre leurs études en français, s'ils le désirent, dans les écoles, collèges et universités du Québec » (art. 88). La loi demande aussi aux organismes amérindiens de communiquer en français avec le reste du Québec et d'assurer des services en français à leurs administrés qui ne sont pas amérindiens (art. 96). La Charte vise donc clairement à faire du français la langue commune tout en permettant aux communautés indigènes de continuer à utiliser leurs langues. L'objectif de faire du français la langue nécessaire aux Amérindiens pour communiquer hors de leurs communautés peut paraître facilement réalisable étant donné le nombre des langues aborigènes et le petit nombre de leurs locuteurs, mais le français est fortement concurrencé par l'anglais (ce qui s'explique par le fait que ces populations ont été longtemps sous la juridiction du gouvernement fédéral). Au recensement de 1981, 51 % des 46 855 Amérindiens et Inuit du Québec connaissaient l'anglais alors que 50,5 % connaissaient le français (8 100 personnes, soit 17,3 %, connaissaient à la fois le français et l'anglais). Seules 7 375 personnes (15,7 %) ne connaissaient qu'une langue autochtone. Seulement 24 450 Amérindiens et Inuit ont déclaré une langue amérindienne ou l'inuktitut comme langue maternelle, soit 52,2 %. Parmi ceux-ci, 82,8 % parlaient toujours leur langue

maternelle à la maison tandis que 15,6 % s'exprimaient habituellement en anglais contre 1,6 % seulement en français (Recensement du Canada, 1981, cat. 93-929).

2.9 Domaines non couverts par la Charte de la langue française

Malgré le nombre de ses articles (plus de 200) et la précision de certaines de ses dispositions, bien des domaines ne sont pas couverts par la Charte de la langue française. C'est ainsi que, pour ne pas porter atteinte à la liberté de presse, aucun article ne mentionne la langue des médias[16]; pourtant, les résultats de certaines enquêtes (par exemple, Beauchamp et Bouchard, 1982) ont suscité dans bien des milieux des inquiétudes, notamment quant à l'influence de la télévision de langue anglaise sur les adultes francophones (un tiers de leur temps d'écoute va à des chaînes anglaises et, en région frontalière, on atteint même les 45 %). Les mêmes enquêtes ont aussi mis en évidence le peu d'influence que les médias de langue française avaient sur les anglophones, même si ces derniers, au recensement de 1981, se déclaraient bilingues à 53,4 % (voir Maurais, 1985b). Et les dernières statistiques sur la langue des projections cinématographiques attestent une croissance marquée du cinéma de langue anglaise (voir tableau 3).

TABLEAU 3

Projections cinématographiques selon la langue, Québec, 1975-1983

Année	Français		Anglais		Autres		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1975	161 802	71,5	62 725	27,7	1 696	0,8	226 223	100,0
1976	162 876	71,9	61 684	27,2	2 143	0,9	226 703	100,0
1977	170 898	72,2	62 910	26,6	2 840	1,2	236 648	100,0
1978	166 631	69,6	69 788	29,2	2 847	1,2	239 256	100,0
1979	163 638	68,6	70 566	29,6	4 170	1,7	238 424	100,0
1980	170 199	70,6	65 218	27,1	5 558	2,3	240 975	100,0
1981	160 130	66,7	74 146	31,0	5 722	2,3	239 998	100,0
1982	153 411	59,6	96 636	37,6	7 140	2,8	257 187	100,0
1983	141 563	57,6	100 437	40,6	5 171	2,1	247 171	100,0

Source: Bureau de la statistique du Québec, Projections cinématographiques, 1975-1983.

[16] Si ce n'est l'article 59, pour dire précisément que les dispositions de l'article précédent ne s'appliquent pas aux médias.

Rappelons enfin que tout l'enseignement postsecondaire et l'enseignement primaire et secondaire privé non subventionné ne sont pas régis par la Charte de la langue française, de même que certaines catégories de travailleurs.

2.10 Le statut du français au Québec: autres traits de l'évolution récente

En guise de conclusion à cette analyse de l'aménagement du statut du français au Québec, nous tenterons de dégager certaines autres tendances qui se sont manifestées ces dernières années.

2.10.1 La revendication linguistique est indissociable de la question de la distribution du pouvoir, politique ou économique. Cependant, la Charte de la langue française n'est pas un moyen visant à donner aux Québécois le contrôle de leur économie[17], elle vise plus simplement à assurer la généralisation de l'utilisation du français au sein des entreprises, ce qui implique une augmentation du nombre de personnes ayant une connaissance de cette langue. Mais, en faisant du français la langue habituelle du travail, elle a aussi entraîné comme conséquence la valorisation de cette langue (et de ses locuteurs) dans les activités économiques.

Dans le même ordre d'idées, on doit se rappeler que la loi prévoit en outre que les sièges sociaux et les centres de recherche peuvent négocier avec l'Office de la langue française des ententes particulières leur permettant de fonctionner en partie en anglais[18]; l'Office a négocié 269 ententes particulières (presque toutes avec de grandes entreprises), 221 avec des sièges sociaux et 48 avec des centres de recherche (F.T.Q. 1985: 24). Il s'agit là de lieux de pouvoir et de décision et, en outre, la rémunération y est supérieure. Mais, plus globalement, les recherches des économistes R. Lacroix et F. Vaillancourt ont montré que c'est dans l'ensemble des entreprises québécoises orientées vers les marchés ex-

[17] « ... the Parti Quebecois government has constantly reassured investors that they do not wish to change the basic economic arrangements of Quebec in any drastic fashion but merely wish to see the economy run in French within a different political system » (Wardhaugh, 1983: 35). « The Charter is unlikely to result in the placing of francophones at the pinnacles of economic power in Quebec » (Coleman, 1984: 143).

[18] « Most head offices of large Canadian firms have special agreements with the Office de la langue française. As a consequence, much of the general management work is still conducted in English even in centralized common services which are not general management activities. Thus, in a large number of head office departments such as finance, computer services or engineering, unilingual anglophone employees are still being recruited » (Miller, 1984: 124).

térieurs que la connaissance de l'anglais continue d'être le plus rentable: ce sont alors les francophones titulaires de postes de cadres qui tirent le plus avantage de leur connaissance de l'anglais et ce sont ces postes de cadres qui permettent aux anglophones unilingues qui les occupent de gagner plus que les anglophones bilingues et que les francophones unilingues ou bilingues (voir R. Lacroix et F. Vaillancourt, 1981: spéc. p. 33). Par conséquent, on peut affirmer que prévaut encore dans toute une partie de l'économie québécoise une situation diglossique.

Même si les législations linguistiques ne peuvent pas être interprétées comme en étant la cause directe (voir Raynauld et Vaillancourt, 1984), il faut noter que, de 1961 à 1978, les francophones ont accru leur contrôle dans tous les secteurs de l'activité économique (voir tableau 4).

TABLEAU 4

Propriété des entreprises au Québec, 1961 et 1978

Secteur	Francophone (Canadien)		Anglophone (Canadien)		Étranger	
	1961	1978	1961	1978	1961	1978
	%	%	%	%	%	%
Agriculture	91,3	91,8	8,7	8,2	0,0[2]	0,0[2]
Mines	6,5	9,2	53,1	17,9	40,4	73,0
Forêt	—[1]	33,4	—[1]	28,9	—[1]	37,7
Manufacturier	21,7	27,8	47,0	38,6	31,3	33,5
Construction	50,7	74,4	35,2	18,5	14,1	7,1
Transports, communications et utilités publiques	36,4	42,2	55,3	53,4	8,3	4,4
Commerce	50,4	51,0	39,5	32,0	11,5	17,0
Finances, assurances et immeubles	25,8	44,8	53,1	43,1	21,1	12,1
Services privés	65,0	63,2	35,0	29,4	0,0[2]	7,4
Services publics (éducation et santé)	75,4	87,3	24,6	12,7	0,0	0,0
Administration publique	51,8	67,2	47,7	32,8	0,5	0,0[2]
Total [3]	47,1	54,9	39,3	31,2	13,6	13,9

Source: Vaillancourt (1986: 423).

Notes: [1] Non calculé; [2] par hypothèse; [3] forêt exclue.

D'autre part, même si la législation linguistique n'a pas été utilisée comme moyen de donner aux Québécois le contrôle de leur économie, elle a quand même prévu d'augmenter la présence de personnes parlant français dans les postes de décision, notamment dans les conseils d'administration. La loi dit en effet que les programmes de francisation (que les entreprises négocient avec l'Office de la langue française) doivent viser « l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée » (art. 141b)[19]. Il semble que cette disposition a eu un succès plutôt relatif: si, dans les entreprises employant 1 000 personnes et plus, la présence francophone dans les postes de haute direction est passée de 19,3 % en 1976 à 25,4 % en 1982, cette augmentation est beaucoup moindre si l'on ne considère que les grandes entreprises anglophones, puisque, dans le même laps de temps, la proportion des francophones dans des postes de haute direction n'y passe que de 14 % à 14,7 % et que leur représentation au sein des conseils d'administration diminue même, de 15,4 % à 14,7 % (Champagne, 1983: spéc. 64). Ces données, qui portent sur la période 1976-1982, doivent cependant être considérées avec circonspection puisque la *Charte de la langue française* n'a été adoptée qu'en août 1977 et que la mise en application des programmes de francisation est précédée, dans chaque entreprise, d'une longue enquête linguistique.

Dans l'ensemble, l'application de la Charte de la langue française se fait presque sans heurts. De 1977 à 1986, la Commission de protection de la langue française a transmis au procureur général 333 dossiers alors qu'elle avait reçu 18 972 plaintes; ce dernier a intenté 211 poursuites et 42 amendes ont été imposées (*La Presse* et *Le Soleil*, 8 janvier 1986). Lorsqu'il y a eu condamnation, les amendes ont varié entre 25 $ et 50 $ (une entreprise a cependant été condamnée à deux amendes de 500 $). La plupart de ces poursuites concernent la raison sociale, la langue employée dans les formulaires et bons de commande et l'affichage public; en d'autres termes, la plupart des poursuites ont trait à la langue du commerce et des affaires, non à la francisation des entreprises comme telle.

2.10.2 Les Anglo-Québécois, qui, auparavant, se sentaient membres de la majorité canadienne, se considèrent de plus en plus comme une minorité au Québec. C'est ce sentiment d'être minoritaire qui a entraîné

[19] Pourtant, malgré le libellé de l'article qui vient d'être cité, Coleman croit pouvoir affirmer: « The bill's authors were satisfied with seeking the insertion of francophones at middle levels of management » (Coleman, 1984: 144).

la création d'Alliance-Québec, groupe de pression qui regroupe les anglophones et qui est largement subventionné par le gouvernement fédéral (1 127 000 $ sur des revenus de 1 369 000 $ en 1984, voir *La Presse* du 25 avril 1986). Cela a aussi comme conséquence (de concert avec une détérioration économique conjoncturelle et l'attrait du boom économique de l'Ouest canadien) que, de 1976 à 1981, 131 530 anglophones (dont 61 % d'unilingues) ont quitté le Québec (pour un solde net de − 106 310 pour la population québécoise de langue maternelle anglaise); de 1971 à 1976, soit avant l'adoption de la Charte de la langue française, c'est un peu plus de 94 000 anglophones qui avaient déjà quitté le Québec (solde net de − 52 200) (Baillargeon, 1983).

L'exode des anglophones n'est pourtant pas un phénomène récent; il existait déjà en 1967 et Richard J. Joy prévoyait qu'il continuerait:

> ... la minorité anglo-québécoise s'affaiblit par une forte émigration vers des régions du continent qui lui conviennent plus. Ce phénomène n'est pas nouveau — les recensements montrent qu'il existe depuis plus d'un siècle — et peut très bien s'accélérer si le français accroît sa puissance et son prestige et si des Canadiens français qualifiés sont formés en nombre suffisant pour remplacer l'actuel personnel non français dans les usines et ailleurs (trad. de Joy, 1972 [1967]: 135).

De plus, les législations linguistiques — et surtout la Charte de la langue française — ont entraîné de fortes réactions négatives chez les Anglo-Québécois. Ces derniers, s'il faut en croire l'étude de Donald M. Taylor (1986), sont fortement opposés à la Charte de la langue française, sont en colère et se sentent rejetés; malgré leurs sentiments négatifs, leur réaction la plus fréquente est de faire un effort pour apprendre le français, mais il semble qu'un nombre assez grand d'anglophones envisage encore sérieusement la possibilité de quitter le Québec (Taylor, 1986: 71-73; l'enquête a été effectuée à l'automne 1984); pourtant, leur sort, de l'avis même de Taylor (1986), est meilleur que celui des minorités francophones hors Québec.

La Charte a aussi suscité chez les anglophones le désir de voir reconnaître officiellement leurs institutions communautaires (hôpitaux, services sociaux, par exemple) pour avoir plus de garanties juridiques que ces services continueront de leur être offerts dans leur langue, ce qui leur a été accordé par une loi votée à l'automne 1986[20].

[20] Pourtant, comme le souligne un observateur originaire du Manitoba, « here [= in Québec] the Anglophone minority had its own school systems, its own hospitals and councils, operating almost with the status of a nation within the state » (Mackey, 1983: 199).

Étant donné la lenteur des transferts linguistiques, l'anglais continue toujours d'avoir un pouvoir d'assimilation au Québec: selon Charles Castonguay (*Le Devoir*, 9 juin 1986) qui interprète les résultats du recensement de 1981, les transferts linguistiques nets ont accru la communauté anglophone de 108 000 personnes alors que la communauté de langue française perdait 9 000 membres (voir aussi Castonguay, 1986: 266).

2.10.3 La langue peut sembler, au Québec, très bureaucratisée: il y avait en 1985 près de 400 fonctionnaires chargés d'appliquer la Charte de la langue française. Toutefois, si l'on compare le budget de l'Office de la langue française dans les cinq ans qui ont suivi l'adoption de la Charte de la langue française (1977-1982) à celui du Bureau des langues du Secrétariat d'État à Ottawa dans les cinq premières années d'implantation de son programme d'action en faveur du bilinguisme (1970-1975), on constate que les dépenses de l'O.L.F. ne représentent qu'un peu plus du dixième de celles de l'organisme fédéral, 53 millions contre 500 millions de dollars (Bourhis, 1984: 20-21).

2.10.4 Comme on a pu le voir dans cette partie consacrée à l'aménagement du statut du français au Québec, le processus judiciaire a modifié dans une certaine mesure la volonté législative inscrite dans la Charte de la langue française. Mais il reste encore beaucoup de recherches à faire pour évaluer les résultats de l'ensemble du projet d'aménagement linguistique que s'est donné le Québec. Provisoirement, on peut conclure que ces résultats semblent positifs dans la plupart des secteurs visés spécifiquement par la loi et spécialement dans le cas de la langue du travail et de l'éducation, qui ont été les domaines d'intervention privilégiés des législations de 1974 et de 1977. Toutefois, il est encore trop tôt pour affirmer que cette amélioration — plutôt légère en ce qui concerne la langue de travail, si l'on se fie aux quelques données dont nous disposons actuellement — n'est pas irréversible.

3. Aménagement de la langue

De 1961, date de la création du premier Office de la langue française, jusqu'en 1971, année qui vit un changement d'orientation de l'Office, les efforts — modestes — fournis par l'État ont été surtout consacrés à l'« enrichissement » et à la « correction » de la langue parlée et écrite. Pourtant, dès 1969 (*Loi pour promouvoir la langue française au Québec*), la question du statut du français — plus particulièrement le choix de la langue d'enseignement et la promotion du français comme langue du travail — fait déjà une discrète apparition et elle absorbera, comme l'on sait, l'essentiel des législations linguistiques

subséquentes. En 1971, les travaux de terminologie de l'Office de la langue française sont réorientés en fonction de la langue de travail et de l'économie.

Le premier Office de la langue française (1961-1974) a publié trois documents qui constituent ses principales prises de position sur la norme: *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1965), *Canadianismes de bon aloi* (1969) et *Quel français devons-nous enseigner?* (1970). En plus de ne pas intervenir dans la querelle du joual (voir 3.1), il s'est abstenu, à partir de 1970, de prendre position officiellement sur la norme. Cette attitude de non-intervention a été maintenue à l'époque de la Régie de la langue française (1974-1977). Et ce n'est qu'en 1980 que le nouvel Office publiera un premier document sur une question normative (*Énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères*) qui sera suivi, cinq ans plus tard, d'un *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*. Alors que le premier Office n'avait pas hésité à prendre position globalement sur la norme à privilégier au Québec (il entendait ne guère tolérer que des différences d'accent par rapport au français de Paris), le nouvel Office, surtout dans le dernier document cité, restreint son champ d'intervention aux terminologies techniques[21] utilisées dans « la communication institutionnelle ou officielle » (Office de la langue française, 1985: 4).

3.1 Standardisation: le choix d'un modèle

La loi de 1974 et celle de 1977 font du français « la langue officielle du Québec ». Ces lois ont été adoptées à un moment où était encore très présente dans les esprits la question du « joual », cette variété de langue caractéristique surtout des milieux populaires de Montréal, fort affectée par son contact avec l'anglais, et qu'un mouvement littéraire essayait d'illustrer, surtout au théâtre.

Un romancier québécois, Jacques Godbout, a parlé en ces termes du « joual » (*Le Journal de Québec*, 15 septembre 1986):

> C'est une langue de résistance qui avait sa place avant la loi 101. Comme langage théâtral, lorsqu'elle sert une action dans certain milieu social, c'est aussi valable que l'argot. Mais c'est une langue de classe sociale. Il reste que ce n'est pas une langue romanesque.

[21] « ... le moment est venu de produire un document définissant des critères par lesquels des québécismes techniques et scientifiques recevront une reconnaissance officielle. [...] cet énoncé se réfère surtout à des circonstances de discours terminologique. D'une manière plus spécifique encore, ce document n'embrasse que l'aspect lexical, laissant de côté toutes les autres composantes de l'étude de la langue » (Office de la langue française, 1985: 4-5).

Mais ni la loi de 1974 ni celle de 1977 ne font référence au français régional du Québec même si elles confient à l'Office de la langue française un mandat de normalisation (standardisation) linguistique; pour S. Aléong, le mouvement de purification linguistique auquel procède l'État québécois par l'intermédiaire de l'Office de la langue française est à rattacher au désir du Québec de s'affirmer sur le plan international et plus précisément au sein de la francophonie:

> Une telle vision des rapports entre le français québécois et une norme linguistique internationale procède tout droit d'un type de nationalisme indépendantiste dans laquelle [*sic*] la vocation internationale de l'État québécois est incompatible avec la légitimation d'un français trop particularisé et à usage régional. Les efforts de correction de la langue ne se font plus tant par souci de rapprochement avec la France que par une volonté de participation à une communauté linguistique internationale. Grâce au français international, le Québec pourra sortir d'un ghetto linguistique entouré de 260 millions d'anglophones (Aléong, 1981: 40).

Toutefois, cette interprétation — qui a cours dans certains milieux — ne correspond pas aux intentions des responsables de l'Office de la langue française, qui recherchaient l'intercompréhension entre les Québécois et les autres francophones tout en conservant certaines particularités; en d'autres termes, l'action de l'Office visait à neutraliser la variation linguistique dans certains cas particuliers (J.-Cl. Corbeil, communication personnelle).

Au cours de sa deuxième décennie d'existence, l'Office a été sensiblement moins « puriste » qu'auparavant et s'est démarqué sur certains points du modèle européen: il a entériné un certain nombre d'anglicismes lexicaux et de régionalismes, il a proposé des néologismes et procédé à des adaptations de termes français à des réalités nord-américaines (pour des exemples de ces faits dans la terminologie de l'alimentation, voir Maurais, 1984b: 75-76). On est sans doute en droit de dire que l'on assiste ainsi à l'émergence d'un français québécois standard, non encore décrit, proche évidemment du français standard européen mais s'en démarquant sur quelques points, surtout lexicaux (il y a pourtant aussi des divergences d'ordre syntaxique).

La querelle du joual a été avant tout le fait de gens de lettres, qui ont produit une littérature militante importante du point de vue de l'histoire de l'identité nationale et du point de vue de la prise de conscience de l'aliénation culturelle. Mais elle a divisé profondément les enseignants de français. Ce n'est qu'en 1977 que la question de la norme dans l'enseignement a reçu un début de solution lorsque l'Association québécoise des professeurs de français a adopté la résolution suivante: « Que la norme du français dans les écoles du Québec soit le

français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle. » Malgré cela, les maîtres doivent vivre avec le fait qu'il y a divorce entre la langue normative enseignée et celle de certains auteurs québécois au programme, ce qui n'est pas sans leur créer des difficultés; le divorce est d'autant plus perceptible que, contrairement à la France, où le corpus des textes littéraires enseignés dans les écoles est bien établi, il n'y a pas encore au Québec de tel canon.

3.2 Organismes normalisateurs

L'Office de la langue française est responsable de la *normalisation terminologique*; on lui reconnaît aussi dans les faits une autorité plus générale de *normalisation linguistique* (voir Bédard et Maurais, 1983: 440-441). Toutefois, cette autorité de l'Office souffre deux exceptions: en matière de normalisation toponymique, c'est la Commission de toponymie qui a autorité et, dans le domaine de la normalisation juridique, le ministère de la Justice conserve toute latitude. Pour accomplir son mandat de normalisation, l'Office peut « instituer des commissions de terminologie, en déterminer la composition et le fonctionnement et, au besoin, les déléguer auprès des ministères et organismes de l'Administration » (art. 114b).

Depuis sa création, l'Office de la langue française a publié plus de 200 lexiques ou vocabulaires; il a entrepris un inventaire des travaux terminologiques en France et au Québec (32 000 titres en 1983); il a publié des guides de rédaction des raisons sociales et des menus ainsi qu'un ouvrage de référence destiné au personnel de secrétariat (*Le français au bureau*); il a lancé une collection consacrée à la néologie (*Néologie en marche*: 52 cahiers parus au printemps 1986); et il a en outre mis sur pied des comités intermédias d'assistance linguistique et des comités interentreprises de terminologie. Comme on le constate, la réforme lexicale — plus spécifiquement, la terminologie — accapare la majeure partie de ses activités. Nous verrons plus loin (voir 3.3) les principes qui ont guidé l'Office dans ses activités terminologiques. Mais il faut mentionner dès maintenant que des pressions se manifestent pour que l'Office ne se cantonne pas uniquement à sa vocation terminologique mais prenne position sur un point de langue plus général: c'est la question de la féminisation, qui déborde largement le problème des titres de profession, car beaucoup voudraient des directives d'ordre stylistique et syntaxique sur les féminins à employer[22]. L'Office a déjà

[22] Signalons ici que le ministère de l'Éducation a énoncé des règles visant à faire disparaître les stéréotypes sexistes des manuels scolaires.

commencé à répondre à ces demandes en publiant trois avis à la Gazette officielle et en menant une enquête auprès des leaders d'opinion (voir Martin, 1985). Mais comme les moyens de féminiser certains discours sont loin de faire l'unanimité dans la société québécoise, l'Office est intervenu entre-temps de façon plutôt prudente, laissant le temps à certains usages nouveaux de se cristalliser au lieu de les officialiser immédiatement et de les imposer *ex officio* (pour ainsi dire); ce n'est qu'à l'été 1986 qu'il est intervenu de façon plus directe dans ce domaine (Office de la langue française, 1986a).

À part l'Office de la langue française, le principal organisme normatif est sans conteste le Comité de linguistique de Radio-Canada, créé en 1960; il produit des fiches de correction linguistique et publie un bulletin. On doit aussi signaler que plusieurs entreprises et organismes non gouvernementaux ont standardisé leur terminologie et fait paraître des lexiques: on peut citer ici à titre d'exemple l'Ordre des comptables agréés qui, sans intervention de la part de l'État, a procédé à la mise à jour, à la correction et à la standardisation de sa terminologie. Certaines entreprises sont même devenues des leaders dans la terminologie de leurs domaines respectifs: Hydro-Québec (électricité), Bell (télécommunications), I.B.M. (informatique), etc.

3.3 Doctrine d'intervention

Jusque vers 1970, comme en témoignent les documents normatifs déjà cités et publiés dans sa première décennie d'existence, l'Office de la langue française a considéré la question linguistique et spécialement la notion de qualité de langue de façon *volontariste*: c'était à chaque individu en particulier qu'il revenait de consentir les efforts nécessaires. Après 1970, on constate un net changement d'attitude: l'accent est dorénavant mis sur les communications institutionnalisées, c'est-à-dire les utilisations publiques de la langue, principalement dans l'affichage commercial, la publicité, les médias et dans les communications émanant de l'État. Ce dernier, au fil des législations linguistiques, s'impose de devenir, en quelque sorte, l'élément moteur dans l'utilisation d'un français normatif; dans leurs communications officielles, les fonctionnaires se voient tenus de respecter certains critères de qualité: « N'importe qui, au service de l'État, n'a pas le droit d'écrire n'importe comment » (Corbeil, 1975a: 10). Parallèlement, l'Office répétera à plusieurs reprises qu'il n'a pas l'intention d'intervenir dans la langue des communications privées entre individus: « L'utilisation privée de la langue ne fait l'objet d'aucune intervention et la liberté individuelle n'est aucunement brimée en ce qui regarde l'usage de la langue générale » (Office de la langue française, 1985: 4). La dichotomie langue publique/langue privée est importante parce qu'elle a orienté les

prises de position de l'Office depuis les 15 dernières années et parce que, mal assimilée ou pas assez expliquée, elle est à la source d'un courant de critiques qui semble avoir atteint son point culminant entre 1980 et 1984 (voir section 3.4).

Le rôle de l'État comme élément moteur dans la diffusion d'un français normatif se mesure bien à l'évolution du contenu sémantique du terme normalisation. Alors que dans d'autres aires linguistiques (par exemple, la Catalogne ou le Pays Basque) ce mot s'applique avant tout à une intervention visant à normaliser l'utilisation d'une langue, par conséquent désignant une intervention sur le statut de la langue plus que sur la langue elle-même, il a toujours été au Québec synonyme de standardisation linguistique et, plus spécifiquement, de standardisation terminologique; il a récemment subi une spécialisation sémantique qui l'amène à ne plus guère désigner que la standardisation terminologique lorsqu'elle s'accompagne de la publication de termes à la *Gazette officelle*: lorsqu'ils paraissent dans le journal du gouvernement, les termes ainsi officialisés sont d'utilisation obligatoire dans certaines circonstances.

De la loi 22 à la loi 101, le contenu juridique de la notion de normalisation est en effet allé s'amplifiant. En 1974, la loi spécifiait que la Régie de la langue française avait pour rôle « de normaliser le vocabulaire utilisé au Québec et d'approuver les expressions et les termes recommandés par les commissions de terminologie » (art. 55i). La Régie a publié un document où, après avoir défini le terme (« on entend généralement par normalisation terminologique le fait de donner un avis à caractère officiel sur des questions d'ordre linguistique[23] ou terminologique en vue d'orienter le comportement des individus ou des institutions »), elle restreignait de fait la portée de la normalisation: « La normalisation ne porte que sur les cas litigieux définis comme étant ceux où l'usage n'est pas fixé, soit en français, soit de l'anglais au français » (Régie de la langue française, 1976: 9); elle est assurée par un comité d'experts animé par un terminologue. D'autre part, la loi de 1974 prévoyait la création de commissions ministérielles de terminologie (art. 50-52) devant faire la liste des termes préconisés dans un secteur particulier et les soumettre à la Régie pour approbation. Quant à l'implantation de ces termes normalisés, la loi adoptait une démarche à deux paliers: d'une part, les ministres et les directions des organismes entérinaient les décisions prises par la Régie, par conséquent pouvaient les rejeter, et, d'autre part, sur publication à la *Gazette officielle*, « l'emploi des termes [figurant dans les listes dressées par les ministres

[23] On notera au passage l'extension de la définition par rapport au terme défini.

ou les directions d'organismes] devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration publique, dans les contrats dont l'Administration publique est partie ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation » (art. 53). Un document d'orientation prévoyait que « la Régie fera respecter ses avis linguistiques ou terminologiques en ayant recours à l'exemple, à la persuasion, à son pouvoir d'enquête et d'information »; on ajoutait même: « La Régie aura surtout recours à la persuasion » (Régie de la langue française, 1976: 13). Aucune commission de terminologie n'a été mise sur pied à l'époque de la Régie et celle-ci n'a eu à trancher qu'un seul litige terminologique, les termes officiels relatifs à l'étiquetage des boissons gazeuses qu'un groupe de fabricants se refusait à accepter (ils furent déboutés).

En 1977, la Charte de la langue française modifiait légèrement le processus de normalisation: les commissions ministérielles de terminologie devront faire rapport à l'Office de la langue française mais il n'est plus fait mention du pouvoir des ministres et des directions d'organismes d'entériner les termes normalisés. Sur publication à la *Gazette officielle*, l'emploi des termes et expressions normalisés devient obligatoire « dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public » (art. 118; l'affichage public a été soustrait en 1983 et a été remplacé par l'affichage de l'Administration publique). De mai 1979 à août 1984, l'Office a « normalisé » 518 termes et en a « recommandé » un nombre sensiblement égal. Pour obtenir ce résultat, l'Office a établi sa propre commission de terminologie, qui supervise le travail des autres commissions et qui fixe l'orientation de tous ces travaux. À ce jour, deux énoncés, l'un portant sur l'emprunt linguistique, l'autre sur les régionalismes, ont décrit les principes qui doivent guider les décisions de la Commission de terminologie; un troisième, plus ambitieux, essaie d'orienter l'usage en matière de féminisation.

Avant de présenter en détail ces énoncés, il est essentiel de mentionner une dichotomie sur laquelle ils s'appuient et qui complète celle qui a été mentionnée précédemment (langue publique/langue privée): il s'agit de l'opposition entre langue générale et langue de spécialité; on admet cependant que la frontière entre ces notions est floue, certains termes spécialisés s'introduisant facilement dans la langue générale.

L'Énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères, rendu public en 1980, admet « le recours légitime à l'emprunt » (p. 6) mais pose comme principe qu'il « ne doit jamais prévaloir sur les modes internes de création néologique » (p. 20). L'aspect le plus novateur de cet énoncé est peut-être la façon — plutôt positive — dont il envisage le calque, en nette contradiction avec une longue tradition puriste qui semblait y voir un mal pire que l'emprunt lexical lui-même. Dans ce document, l'Office de la langue française se propose de « redresser la situation sur trois points principaux »: « Premièrement, rejeter les anglicismes qui nuisent à l'intégrité du français du Québec; deuxièmement, tenter de remplacer l'emprunt comme moyen systématique de dénommer les réalités nouvelles nord-américaines par la promotion des modes français de création de mots et termes nouveaux; troisièmement, fixer un cadre à l'intérieur duquel pourront se faire les emprunts lorsqu'il y a nécessité, notamment dans le cas des langues de spécialité » (p. 20). Malgré l'aspect à première vue restrictif de ces trois objectifs, il faut constater qu'ils témoignent d'une attitude plus accueillante à l'égard des emprunts que celle qui prévalait quelques années plus tôt à l'époque de la Régie de la langue française et qui se trouve résumée sous la forme suivante: « L'emprunt doit être et doit demeurer un phénomène isolé, marginal » (Corbeil, 1975b: 33).

L'Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes, rendu public en 1985, constitue surtout une prise de position sur les régionalismes techniques et scientifiques: « ... l'énoncé s'intéresse en priorité au volet terminologique de la langue française au Québec, [...] il donne son avis sur la communication institutionnelle ou officielle dans le cadre délimité par la *Charte de la langue française* et dans le registre soutenu de la langue française au Québec » (p. 4); « l'énoncé vise principalement, mais non exclusivement, le lexique spécialisé (terminologie) » (p. 20). Mais les exemples cités illustrent bien la difficulté déjà mentionnée de faire le départ entre langue générale et langue de spécialité.

La prise de position de l'Office se caractérise par une volonté de « reconnaître le phénomène des québécismes comme moyen d'enrichissement de la langue française dans son ensemble » (p. 12) tout en refusant d'« encourager la formation d'une langue québécoise détachée de ses sources européennes » (p. 37). À quelques reprises est mentionnée la nécessité de maintenir l'intercompréhension avec l'ensemble de la francophonie. Les auteurs de l'énoncé ont donc voulu atteindre à un certain équilibre entre la recherche d'une identité se traduisant dans certains faits lexicaux et la volonté d'affirmation du Québec sur le plan

international nécessitant l'utilisation d'une variété linguistique précisément appelée dans plusieurs milieux « français international ».

Les deux premiers énoncés tentent de rationaliser l'activité normative de l'Office de la langue française en dégageant des critères d'acceptation de certains termes, des critères de rejet et des critères de non-intervention. L'application de ces critères aux termes à normaliser ne se fait pas normalement en vase clos mais en consultation avec les milieux visés. De plus, depuis 1984, on a mis en place un mécanisme qui permet une certaine rétroaction de la part des usagers: en effet, les termes publiés à la *Gazette officielle* ne sont plus d'utilisation immédiatement obligatoire mais doivent passer à travers une période probatoire de 12 mois, ce qui permettra aux normalisateurs d'évaluer le degré d'implantation dans l'usage de leurs recommandations et ce qui leur évitera d'officialiser des décisions qui ne parviennent pas à s'implanter.

Dans un troisième document, *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*, l'Office a décidé de privilégier certaines formes, sans toutefois les imposer puisque, « en définitive, c'est aux locuteurs qu'incombe le choix de l'usage » (Office de la langue française, 1986a: 9). Toutes les propositions sont accompagnées de justifications. Ce qui est le plus novateur et ce qui suscitera probablement le plus de réticences dans les autres pays francophones, c'est la proposition de féminiser en *−eure* certains titres terminés en *−eur* (ex.: *professeure*) alors que la formation régulière est en *−euse* (ex.: danseuse). Pourtant, les formes en *−eure* gagnent du terrain, de même que des formations comme *écrivaine* ou *policière*, de telle sorte que, sur certains points, l'assertion suivante de Claude Hagège est de plus en plus contredite par les faits au Québec: « ... une certaine rigidité du français officiel rend douteuse la dérivation de genre dans les noms d'agent à forme de base masculine: *menuisière*, *savante*, *ingénieuse*, *professeuse*, *soldate*, *metteuse en scène*, *compositrice*, *autrice* (ceux de ces mots qui existent sont adjectifs féminins, et non pas substantifs) » (Hagège, 1985: 268-269).

3.4 Réactions du public

Les services de consultation téléphonique de l'Office de la langue française à Montréal et à Québec répondent annuellement à quelque 73 000 demandes d'information (rapport annuel 1984-1985), la moitié environ des demandes portant sur la terminologie (cependant, le service de consultation de Québec a été aboli en 1986). Les 10 bureaux de l'Office situés dans les régions répondent à quelque 27 000 demandes annuellement. Visiblement, il y a là un besoin.

En contrepartie, on note, surtout dans les médias, l'existence de critiques portant sur certaines décisions normatives de l'Office de la langue française. Un dépouillement des journaux suffirait sans doute à montrer que le phénomène existe probablement depuis la naissance de l'Office ou, en tout cas, qu'il ne date pas des années 80; déjà, en effet, en 1972-1973, des commentaires négatifs étaient émis sur la terminologie de l'étiquetage des boissons gazeuses pour l'établissement de laquelle un comité de travail avait été mis sur pied à cette époque. En 1976, ce fut une longue série de diatribes dans *La Presse* contre le mot « hambourgeois » que l'Office s'était vu obliger de proposer à la suite d'un article du *Journal de Québec* où l'auteur reprochait au concessionnaire d'une cafétéria gouvernementale de ne pas respecter, à deux pas du bureau du premier ministre, la loi 22 en affichant ses menus en anglais, c'est-à-dire, en pratique, en utilisant des termes comme *hamburger* ou *hot dog*; à l'époque l'affaire n'avait guère eu d'échos. Toutefois, vers 1980, les critiques réapparurent, même dans la presse de langue anglaise. Qu'elle ait été consciente ou inconsciente, il faut bien supposer qu'il y avait derrière cette campagne de dénigrement une motivation conjoncturelle car, plus la poussière du référendum de 1980 continue de retomber, moins on entend de critiques (du moins dans les médias) contre les travaux de l'Office; d'ailleurs, ce qui était en passe de devenir un genre littéraire tant certains chroniqueurs s'en servaient lorsqu'ils étaient en panne d'inspiration, est pratiquement disparu de la presse québécoise depuis 1984. Enfin, pour relativiser davantage ces critiques, on peut rappeler qu'elles n'ont guère porté que sur une demi-douzaine de mots alors que l'Office a traité plusieurs milliers de termes.

Des réactions de ce genre sont sans doute inévitables dès que l'on entreprend une réforme lexicale; on a d'ailleurs constaté le même phénomène dans d'autres situations d'aménagement linguistique (voir Maurais, 1984a). Ces réactions sont cependant dangereuses dans la mesure où elles peuvent être utilisées pour remettre en question l'ensemble d'un projet d'aménagement linguistique ou du moins essayer de le discréditer.

Avec le recul, on constate que bien des réactions négatives enregistrées au Québec proviennent soit d'un manque d'information, assez gênant lorsque ce sont des médias qui sont en cause (c'est ainsi qu'on a reproché à l'Office des décisions qu'il n'avait jamais prises), soit d'un manque de compréhension des objectifs poursuivis. Si l'on a pu émettre des critiques sur telle ou telle proposition terminologique, aucun commentaire n'a été consacré dans la presse à l'analyse des critères que l'Office a établis pour filtrer les emprunts et les régionalismes. D'ail-

leurs, la seule critique constructive émise à cette époque (Bibeau, 1983) soulignait la nécessité, pour diminuer les tensions, d'établir une pratique plus pédagogique de la normalisation linguistique:

> Le normalisateur doit expliquer le sens de l'usage. Son intervention doit porter en premier non pas sur ce qu'il faut utiliser mais sur ce pourquoi il faut l'utiliser, non pas sur le choix des termes, mais sur les critères de choix. Et ainsi aider la communauté à faire elle-même ses choix à travers l'usage (Bibeau, 1983: 17).

3.5. Implantation

L'implantation terminologique est peut-être le point faible de l'aménagement de la langue comme on le pratique au Québec: « Il est notoire que l'Office de la langue française a produit des lexiques pendant près de deux décennies sans réussir à les implanter » (trad. de Daoust, 1984: 94). Cette faiblesse se reflète même dans la recherche puisque les études en ce domaine sont peu nombreuses; mais on commence à dégager certaines tendances et il faudra les vérifier dans d'autres études de cas. Pour l'instant il suffira de présenter les principales tendances qui apparaissent dans ces rares études.

Monica Heller (1978) a montré qu'il existe un important facteur de résistance au changement terminologique chez les francophones eux-mêmes: il est plus facile de remplacer un terme anglais par un terme français officiel proposé par l'Office de la langue française que de remplacer un terme québécois (ou perçu comme tel) par un terme français européen.

L'étude de Sorecom (1981) a permis de mettre en évidence le rôle de certains facteurs organisationnels dans l'utilisation et la diffusion des termes techniques français dans l'entreprise: statut (multinational, national ou régional) de l'entreprise, niveau de la technologie utilisée, provenance de cette technologie et clientèle visée.

Les recherches sur le changement terminologique menées par Denise Daoust (voir, par exemple, Daoust, 1985a) ont montré l'importance de certaines variables sociodémographiques, les mêmes qui agissent sur le changement linguistique naturel: l'âge, le sexe, le niveau de scolarité; mais, en plus, elles ont souligné le rôle du poste occupé dans la structure hiérarchique de l'entreprise. Il ressort aussi que la structure de communication de l'entreprise influence le processus de changement terminologique: il s'agit, d'une part, des canaux de communication (utilisation de l'écrit ou de l'oral au travail) et, d'autre part, des réseaux de communication (statut hiérarchique du destinataire ou de l'interlocuteur). Parmi les facteurs psychosociaux apparaissent surtout la motiva-

tion personnelle de certains individus pour la mise en marche du processus de changement et l'attitude de la haute direction de l'entreprise envers la francisation.

Une seule recherche a essayé d'évaluer l'implantation de certains termes dont l'utilisation est rendue obligatoire lorsque l'Office de la langue française les publie à la *Gazette officielle* du Québec. On a vu que, jusqu'en 1983, on devait utiliser les termes ainsi « normalisés » dans l'affichage. Or, un relevé de l'affichage de quelques municipalités (dont Montréal) effectué en 1984 montre que, sur 10 termes étudiés, 3 seulement peuvent être considérés comme ayant été implantés avec succès; encore faut-il ajouter que, dans un de ces trois cas (*tabagie*) l'Office n'avait fait qu'entériner l'usage populaire. En revanche, un autre (*dépanneur*, pour désigner un commerce d'alimentation dont les heures d'ouverture excèdent largement celles des épiceries traditionnelles) était une innovation sémantique proposée vers 1974 qui était très bien enracinée 10 ans plus tard (Maurais et Plamondon, à paraître).

Malgré l'importance que les législations linguistiques ont accordée à l'adoption du français comme langue du travail, relativement peu de recherches ont été consacrées à l'implantation terminologique. Il s'agit là d'une lacune criante qui devra être comblée pour qu'on puisse mieux évaluer le degré de succès de la politique de francisation des entreprises.

4. Les attitudes

L'étude des attitudes linguistiques dispose d'une méthodologie qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années et la recherche effectuée au Québec a contribué pour beaucoup au développement de cette méthodologie (que l'on songe, par exemple, à W. Lambert et à sa technique de «*matched-guise* »). Cependant, pour ce qui est des aspects théoriques de la question, le flou demeure. Il y a, en gros, deux écoles: l'une, mentaliste, considère les attitudes comme les dispositions mentales ou neurales qui ne seraient pas directement observables mais devraient être déduites à partir de l'introspection du locuteur (Agheyisi et Fishman, 1970: 140 en présentent quatre schémas); l'autre, behaviouriste, identifie tout simplement les attitudes au comportement (voir Fasold, 1984: 147-149; Ryan et Giles, 1982; Agheyisi et Fishman, 1970). Malgré les incertitudes qui persistent sur le plan théorique sur la définition même de la notion d'attitudes linguistiques, les recherches portant sur cette question ont révélé des résultats intéressants.

Parmi les recherches un peu plus anciennes, il faut évidemment mentionner celles de W. Lambert qui ont mis en relief les deux types de

diglossie (français standard/français québécois et français/anglais) qui existent à Montréal. Les résultats, obtenus par la technique de « *matched-guise* », montraient que les Anglo-Québécois avaient tendance à évaluer les locuteurs anglophones plus favorablement que les francophones; les francophones, pour leur part, présentaient la même tendance, mais sous une forme plus exagérée (voir Lambert, 1967). De tels résultats ne faisaient pas seulement voir que l'anglais avait plus de prestige au Québec que le français, ils indiquaient aussi que les francophones avaient adopté les stéréotypes négatifs que les anglophones avaient d'eux[24]. (Toutefois, une enquête du même type effectuée après l'adoption de la Charte de la langue française a montré que tant les francophones que les anglophones préféraient les membres de leur propre groupe linguistique, voir Genesee et Bourhis, 1982.) Toujours en utilisant la technique de « *matched-guise* », mais légèrement modifiée, Bourhis, Giles et Lambert (1975) ont montré l'existence de l'autre type de diglossie: leur étude aboutit à une stratification français européen > français québécois soutenu > français québécois relâché. Ils ont cependant aussi mis en évidence l'importance du français québécois comme symbole d'identité collective; ils attribuent ce phénomène à la montée d'un mouvement indépendantiste. Mais ils font aussi remarquer que, malgré cette poussée nationaliste, c'est le français européen qui continue à être considéré comme la variété la plus prestigieuse. Ces stéréotypes ont été intériorisés par les Québécois et ont orienté leurs réactions en leur laissant croire que c'était l'écart entre le français québécois et le français européen qui était cause du statut inférieur du français au Québec (comme le notaient Bouthillier et Meynaud, 1972: 72, « les stéréotypes ont assez de puissance pour orienter les thèmes de la riposte et affaiblir nécessairement la force de celle-ci »).

Il est depuis longtemps connu qu'il y a une très faible corrélation entre les attitudes et le comportement réel (voir Agheyisi et Fishman, 1970: 140). C'est ainsi que Richard Bourhis a montré qu'au Québec, dans une enquête effectuée en 1977, les opinions semblaient en avance sur les attitudes et sur le comportement: en effet, alors que les opinions étaient nettement favorables au français, les attitudes et le comportement laissaient voir tout le prestige que conservait l'anglais (pour les détails,

[24] Une enquête d'opinion (Bourhis, 1983), menée en novembre 1977, c'est-à-dire deux mois et demi après l'adoption de la *Charte de la langue française*, présente une situation diamétralement opposée: « it does appear that QA [= Quebec Anglophone] respondents today feel more positively about the idea of switching to French with QF [= Quebec Francophone] interlocutors than do QFs feel about the idea of converging to English with QA interlocutors » (Bourhis, 1983). Il est toutefois possible que la situation se soit de nouveau inversée à la suite du référendum de 1980, mais nous n'avons pas de données à ce sujet.

voir Bourhis, 1984b). Richard Bourhis a ainsi mis en relief la nécessité de recourir à plusieurs techniques d'enquête, en plus des sondages d'opinion, pour évaluer l'évolution d'une situation linguistique[25].

Jusqu'à présent, une grande partie de la recherche sur l'implantation des politiques linguistiques a été effectuée au moyen de sondages d'opinion et a porté sur l'auto-évaluation; à un degré moindre, on a étudié les attitudes. Mais on n'a pas suffisamment observé systématiquement le comportement linguistique des locuteurs dans des situations concrètes. Lorsque cela a été fait — et, à notre connaissance, il n'y a à date récente que les enquêtes effectuées en 1977 et 1979 par R.Y. Bourhis —, on a pu conclure que l'anglais occupait une position dominante: « ... des résultats d'études laissent croire que les francophones du Québec considèrent encore les anglophones comme appartenant à un groupe linguistique supérieur et qu'ils doivent s'adresser à eux en anglais » (trad. de Bourhis, 1984b: 198; voir aussi Monnier 1986a: 16-18 et 23-24). Ces faits sont à mettre en relation avec les conclusions de l'étude de D.M. Taylor et L. Dubé-Simard (1984), pour qui les francophones continuent, après l'adoption de la Charte de la langue française, de faire montre d'insécurité culturelle (il peut être utile de signaler, pour mieux mettre en relief la portée de cette observation, que l'enquête a été effectuée quelque six mois avant le référendum de mai 1980).

5. Conclusion

Depuis plus de 15 ans, la politique linguistique québécoise s'est définie autour de quelques axes: l'école, l'entreprise, l'immigration et la présence publique du français (affichage et étiquetage principalement). Dans tous les cas, il y a eu, par rapport aux objectifs poursuivis, des progrès évidents quoiqu'il ne soit pas possible d'affirmer que le « point de non-retour » ait été atteint (voir, par exemple, Conseil de la langue française, 1981 et 1986, *passim*). Les succès relatifs enregistrés par la politique linguistique doivent être mis en parallèle avec toute une série de décisions judiciaires qui ont atténué la portée de certains articles de la *Charte de la langue française* (voir Conseil de la langue française, 1985; pour une présentation plus complète des décisions judiciaires en matière linguistique, on consultera Deschênes, 1980 et 1985).

[25] « Language planners who wish to obtain more accurate evaluations of their language planning efforts have much to gain in broadening the range of their monitoring tools to include not only traditional attitude and survey techniques but to also use observational, dialogue evaluation and field experimental procedures which more directly reflect actual language behaviour in real life situations » (Bourhis, 1984b: 201).

Dans le domaine scolaire, on a, depuis peu, dépassé le cap des 50 % d'enfants néo-québécois inscrits à l'école française; jusqu'en 1982-1983, ils fréquentaient majoritairement l'école anglaise. Mais il y a pourtant une ombre à ce tableau: le système confessionnel qui prévaut toujours et qui est garanti par la Constitution de 1867 fait que les enfants d'immigrants ont tendance à s'inscrire davantage dans les écoles protestantes, plus proches de la culture anglaise (Wardhaugh, 1983: 95) et offrant à leurs élèves des classes françaises des cours d'anglais dès la première année, malgré le régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation demandant que ces cours ne commencent qu'en quatrième année. Par le passé, les écoles protestantes ont toujours eu la réputation de mieux accueillir les immigrants que les écoles catholiques. Diverses tentatives pour transformer ce système confessionnel en système linguistique ont échoué.

En ce qui concerne l'utilisation du français au travail, nous avons déjà eu l'occasion de mentionner à quel point il est difficile d'évaluer la situation en l'absence presque totale de données récoltées par observation *in situ*. Selon les dossiers de l'Office de la langue française, la quasi-totalité des entreprises québécoises a négocié un programme de francisation et obtenu un certificat, permanent ou provisoire, de francisation. Du point de vue administratif, il semble donc que l'opération de francisation soit terminée; mais ce pourrait bien n'être qu'une francisation sur papier, car la loi ne permet pas à l'Office de la langue française de vérifier la situation du français dans l'entreprise une fois que le certificat de francisation est décerné sauf dans deux cas: lorsqu'il y a plainte spécifique d'un employé ou d'un client ou lorsque le comité de francisation de l'entreprise demande de procéder à une nouvelle analyse linguistique (un règlement visant à corriger cette lacune est en voie d'adoption). Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble qu'il faille conclure à un léger progrès du français comme langue du travail. Ce progrès s'est accompagné — et c'est sûrement ce qui l'a facilité — d'une promotion des francophones dans l'entreprise. Mais, lorsque la langue ne sera plus gage de promotion socio-économique, c'est-à-dire lorsque les francophones auront obtenu la plupart des postes qu'ils convoitent, qu'adviendra-t-il du français comme langue du travail? Les nouveaux cadres francophones continueront-ils de faire la promotion de leur langue ou choisiront-ils de passer à l'anglais afin de mieux s'intégrer dans le marché nord-américain? Quel sera l'avenir du français comme langue du travail si les négociations actuelles devaient aboutir à un traité canado-américain de libre-échange?

Québec, hiver 1986

Bibliographie

AGHEYISI, Rebecca et Joshua A. FISHMAN (1970), « Language Attitudes Studies. A Brief Survey of Methodological Approaches », *Anthropological Linguistics* 12/5, pp. 137-157.

ALÉONG, Stanley (1981), « Nationalisme et purisme linguistique au Québec », *Culture* 1/2, pp. 31-41.

ALLAIRE, Y. et R. MILLER (1980), *Les entreprises canadiennes et la loi sur la francisation des milieux de travail*, Montréal, Institut C.D. Howe.

BAILLARGEON, Mireille (1983), « Évolution et caractéristiques linguistiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971 » dans: *L'état de la langue française au Québec: Bilan et prospective*, t. IV: *La situation démolinguistique*, Québec, Conseil de la langue française.

BEAUCHAMP, Sylvie et Pierre BOUCHARD (1982), *Le français et les médias*, Québec, « Dossiers du Conseil de la langue française » n° 11.

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS (éd.) (1983a), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Éditions Le Robert.

_____ (1983b), « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec » dans: Bédard et Maurais (éd.) (1983a: 435-459).

BIBEAU, Gilles (1983), « La normalisation terminologique et le néo-purisme au Québec », *Québec français* 49, pp. 14-17.

BOURHIS, Richard Y. (1983), « Cross-Cultural Communication in Montreal: Some Survey Data After Bill 101 », *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 4, pp. 163-179.

_____ (éd.) (1984a), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (Avon, Angleterre), Multilingual Matters Ltd.

_____ (1984b), « The Charter of the French Language and Cross-Cultural Communication in Montreal » dans: Bourhis (1984a: 174-204).

_____, Howard GILES et Wallace LAMBERT (1975), « Social Consequences of Accommodating One's Style of Speech: A Cross-National Investigation », *International Journal of the Sociology of Language* 6, pp. 55-71.

BOUTHILLIER, Guy (1979), « La bataille des langues: la contre-offensive du français », dans Jean Sarrazin *et al.*, *Dossier-Québec*, Paris, Stock, 1979, pp. 73-88.

_____ et Jean MEYNAUD (1972), *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.

BRETON, Raymond (1978), « Social and Political Implications of Language Policies: Observations on the Canadian Experience » dans: D.J.R. Bruckner (éd.) (1980), *Politics and Language: Spanish and English within*

United States, Chicago, University of Chicago Center for Policy Study, pp. 49-72.

CASTONGUAY, Charles (1986), « L'évolution des transferts linguistiques au Québec selon les recensements de 1971 et 1981 », *L'État de la langue française au Québec, Bilan et prospective*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 58, pp. 201-268.

CHAMPAGNE, René (1983), *Évaluation de la présence francophone parmi les hauts dirigeants des grandes entreprises québécoises entre 1976 et 1982*, Québec, Éditeur officiel, coll. « Langues et sociétés ».

CHARBONNEAU, Hubert, Jacques HENRIPIN et Jacques LÉGARÉ (1969), « La situation démographique des francophones au Québec et à Montréal d'ici l'an 2000 », *Le Devoir*, 4 novembre 1969.

COBARRUBIAS, Juan et Joshua A. FISHMAN (éd.) (1983), *Progress in Language Planning, International Perspectives*, Berlin, New York et Amsterdam, Mouton.

COLEMAN, William D. (1984), « Social Class and Language Policies in Quebec » dans: Bourhis (éd.) (1984a: 130-147).

COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (1984), *Rapport annuel 1983-1984*, Québec, Éditeur officiel.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1981), *La francisation des entreprises*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 20.

_____ (1985), *Avis... au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française: La situation linguistique actuelle*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 47.

_____ (1986a), *Avis du Conseil de la langue française sur la nécessité de préciser les intentions gouvernementales en matière linguistique*, Québec, Conseil de la langue française.

_____ (1986b), *Les enjeux actuels de la francisation des entreprises*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 57.

CORBEIL, Jean-Claude (1975a), *Notes sur les rapports entre le français québécois et le français de France*, Québec, Régie de la langue française, coll. « Études, recherches et documentation ».

_____ (1975b [= 1974]), *Description des options linguistiques de l'Office de la langue française*, Régie de la langue française, coll. « Études, recherches et documentation » n° 2.

_____ (1977), « Principes sociolinguistiques de la Charte de la langue française » dans: *Langues et usage des langues*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 50, pp. 1-12.

_____ (1980), *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin.

D'ANGLEJAN, Alison (1984), « Language Planning in Quebec: An Historical Overview and Future Trends » dans: Bourhis (éd.) (1984a: 29-52).

DAOUST, Denise (1984), « Francization and Terminology Change in Quebec Business Firms » dans: Bourhis (éd.) (1984a: 81-113).

_____ (1985a), « Le changement terminologique planifié: un cas particulier de changement linguistique », *Revue québécoise de linguistique* 15/2.

_____ (1985b), « Planned Change and Lexical Variation », Communication présentée à Georgetown University dans le cadre de N-WAVE.

DESCHÊNES, Jules (1980), *Ainsi parlèrent les tribunaux... Conflits linguistiques au Canada 1968-1970*, Montréal, Wilson & Lafleur.

_____ (1985), *Ainsi parlèrent les tribunaux... Conflits linguistiques au Canada 1968-1985*, Montréal, Wilson & Lafleur.

ÉCONOSULT (1981), *Étude sur les avantages et les coûts de la francisation*, Montréal, Office de la langue française.

FASOLD, Ralph W. (1984), *The Sociolinguistics of Society*, Oxford, Basil Blackwell.

F.T.Q. (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec) (1985), *Travailler en français, nos droits, nos responsabilités, nos moyens d'action*, Montréal, F.T.Q.

GÉMAR, Jean-Claude (1983), *Les trois états de la politique linguistique du Québec. D'une société traduite à une société d'expression*, Québec, « Dossiers du Conseil de la langue française » n° 17.

GENESEE, Fred et Richard Y. BOURHIS (1982), « The Social Psychological Significance of Code Switching in Cross-Cultural Communication », *Journal of Language and Social Psychology* 1/1, pp. 1-27.

HAGÈGE, Claude (1985), *L'homme de paroles*, Paris, Fayard.

HELLER, Monica (1978), *Projet pilote, l'usage et la connaissance de la terminologie de l'automobile à Montréal: variation et distribution sociale*, Office de la langue française, dactylographié.

JOY, Richard J. (1972 [1967]), *Languages in Conflict: The Canadian Experience*, Toronto/Montréal, McClelland and Stewart.

KLOSS, H. (1969), *Research Possibilities on Group Bilingualism: A Report*, Québec, Centre international de recherches sur le bilinguisme.

LACROIX, Robert et François VAILLANCOURT (1981), *Les revenus et la langue au Québec (1970-1978)*, Québec, « Dossiers du Conseil de la langue française » n° 8.

LAMBERT, W.E. (1967), « A Social Psychology of Bilingualism » dans: J.B. Pride et J. Holmes (éd.) (1972), *Sociolinguistics*, Penguin, pp. 336-349.

LAPORTE, Pierre E. (1984), « Status Language Planning in Quebec: An Evaluation » dans: Bourhis (éd.) (1984a: 53-80).

LORRAIN, Roland (1966), *La mort de mon joual*, Montréal, Éditions du Jour.

MACDONALD, Robert J. (1977), « In Search of a Language Policy: Francophone Reactions to Bills 85 and 63 » dans: Mallea (1977: 219-242).

MACKEY, W.F. (1979), « Prolegomena to Language Policy Analysis » *Word* 30, pp. 5-14.

_____ (1983), « U.S. Language Status Policy and the Canadian Experience » dans: Cobarrubias et Fishman (éd.) (1983: 173-206).

MALLEA, John R. (1977), *Quebec's Language Policies: Background and Response*, Québec, Presses de l'Université Laval.

MARTIN, André (1985), « Les leaders d'opinion et la féminisation des titres: une étude exploratoire », *Terminogramme* 30-31, pp. 3-5.

MAURAIS, Jacques (1984a), « Quelques cas d'aménagement linguistique », *Terminogramme* 22, pp. 1-3.

_____ (1984b), *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation*, Québec, Éditeur officiel, « Dossiers du Conseil de la langue française » n° 18.

_____ (1985a), *Aspects de l'aménagement linguistique du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 49.

_____ (1985b), « Le bilinguisme de masse au Québec » dans: Maurais (1985a: 111-135) = *Problèmes de glottopolitique*, vol. 1 des prépublications, Université de Haute Normandie, p. K-1 à K-19.

_____ et Philippe PLAMONDON (1986), *Le visage français du Québec. Enquêtes sur l'affichage*, Québec, Conseil de la langue française.

_____ et _____ (à paraître), *Le visage français du Québec*, 2e partie.

MILLER, Roger (1984), « The Response of Business Firms to the Francization Process » dans: Bourhis (éd.) (1984a: 114-129).

MONNIER, Daniel (1983), *L'usage du français au Québec*, Québec, « Dossiers du Conseil de la langue française » n° 15.

_____ (1984), *La situation de la langue française au Québec. Statistiques récentes*, Québec, Conseil de la langue française.

_____ (1986a), *La perception de la situation linguistique par les Québécois*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation » n° 23.

_____ (1986b), *La langue d'affichage. Analyse d'un sondage CROP réalisé en juin 1986*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 56.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1981), « Une enquête menée dans les garages de Sherbrooke », *La francisation en marche dans l'Estrie*, février 1981.

_____ (1984), *Rapport annuel 1983-1984*, Québec, Éditeur officiel.

_____ (1985), *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Québec, Éditeur officiel.

_____ (1986a), *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*, Québec, Éditeur officiel.

_____ (1986b), *Rapport annuel 1985-1986*, Québec, Les Publications du Québec.

PAILLÉ, Michel (1985a), *Contribution à la démolinguistique du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 48.

_____ (1985b), « Conséquences des politiques linguistiques québécoises sur les effectifs scolaires selon la langue d'enseignement », communication présentée à la Société historique du Canada, 28 mai 1985, coll. « Notes et documents » n° 52.

PÂQUET, Christiane (1984), *Les noms de lieux au Québec. Énoncés de politiques linguistiques*, Québec, Éditeur officiel.

PRAIRIE, Michel (1986), *La francisation des entreprises: l'expérience vécue par des travailleurs et des travailleuses de la CSN et de la FTQ*, Montréal, UQAM — CSN — FTQ.

QUÉBEC, GOUVERNEMENT DU (1972), *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, Québec, Éditeur officiel, 3 vol.

RAYNAULD, André et François VAILLANCOURT (1984), *L'appartenance des entreprises: le cas du Québec en 1978*, Québec, Conseil de la langue française.

RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1976), *La normalisation terminologique*, Montréal, Éditeur officiel.

RYAN, E. et H. GILES (éd.) (1982), *Attitudes Towards Language Variation: Social and Applied Contexts*, Londres, Edward Arnold.

SAINT-GERMAIN, Claude (1980), *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-72 à 1978-79*, Québec, Conseil de la langue française.

SALES, Arnaud *et al.* (1984), « Langue, groupes linguistiques et positions d'encadrement et de direction dans les secteurs privé et public au Québec », *Actes du congrès langue et société au Québec 1*, pp. 348-358.

SORECOM (1981), *Diffusion et utilisation de la terminologie technique de la langue française dans douze entreprises québécoises*, Montréal, Office de la langue française (non publié).

TAYLOR, Donald M. (1986), *Les réactions des anglophones face à la Charte de la langue française*, Montréal, Office de la langue française, coll. « Langues et sociétés ».

_____ et Lise DUBÉ-SIMARD (1984), « Language Planning and Intergroup Relations: Anglophone and Francophone Attitudes Toward the Charter of the French Language » dans: Bourhis (éd.) (1984a: 148-173).

VAILLANCOURT, François (1986), « Le français, les francophones et les législations linguistiques au Québec. Une analyse économique » dans: *L'état de la langue française au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 58, pp. 397-452.

WARDHAUGH, Ronald (1983), *Language & Nationhood*, Vancouver, New Star Books.

WEINSTEIN, Brian (1983), *The Civic Tongue: Political Consequences of Language Choices*, New York, Longman.

Politique et aménagement linguistiques en Yougoslavie*

RANKO BUGARSKI

* Traduit de l'anglais par Andrée Thouin, révisé par Colette Gosselin

Remarques préliminaires

Il n'est guère facile de traiter de la politique et de l'aménagement linguistiques en Yougoslavie, en particulier, peut-être, lorsqu'on s'adresse à un public étranger, à qui les divers aspects pertinents de la vie dans ce pays sont peu familiers. À la complexité inhérente au sujet s'ajoute le fait (auquel nous reviendrons plus loin) que seuls quelques rares organismes sont chargés expressément de réaliser un aménagement linguistique cohérent et systématique. On se contente donc d'établir, avec plus ou moins d'uniformité, de grands principes de politique linguistique dans le cadre des constitutions, de certaines lois et d'autres textes. C'est ce qui explique qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune étude exhaustive sur le sujet. Le présent article constitue en quelque sorte un travail de pionnier. Cependant, il faut préciser que l'auteur, spécialiste de la linguistique générale, s'intéressant, il est vrai, à la sociolinguistique, n'est en aucune manière spécialiste de l'aménagement linguistique (strictement parlant, on n'en compte aucun en Yougoslavie). Même si le présent exposé est une simple introduction qui ne prétend pas apporter le fin mot sur l'ensemble de la question, il pourra malgré tout être de quelque intérêt pour le lecteur. Nous avons essayé de passer en revue, de façon objective et dégagée de toute passion, des questions qui ont suscité de vives émotions et alimenté des débats orageux, tant au pays même qu'à l'étranger. Que les collègues yougoslaves qui nous ont présenté des commentaires, soit Melanie Mikes, Milorad Radovanović, Ljubiša Rajić et Nikola Rašić, veuillent bien accepter l'expression de notre reconnaissance.

Introduction — Quelques faits et chiffres

Si on l'observe sous les angles de la géographie, de la culture et du fait linguistique, la Yougoslavie déploie une variété remarquable, même selon les critères balkaniques, déjà généralement élevés. Ce pays dont la superficie est d'environ 256 000 kilomètres carrés (à peu près égale à celle de la Grande-Bretagne) et qui compte quelque 22,5 millions d'habitants (les chiffres, tous arrondis, sont tirés du recensement de 1981) offre d'énormes variations dans son climat, ses paysages, ses ressources naturelles, les activités économiques et les modes de vie qu'on y pratique, de même qu'une grande diversité historique, culturelle, ethnique, religieuse et linguistique, cette dernière n'étant pas la moindre. Les mutations politiques et les guerres qui se sont succédé au cours des siècles font qu'aujourd'hui trois grandes civilisations se rencontrent et chevauchent sur ce qui constitue l'actuel territoire yougoslave: le catholicisme occidental, l'orthodoxie slavo-byzantine et

l'islam arabo-turc. Pour simplifier à l'extrême, on pourrait décrire la Yougoslavie comme un pays comptant deux alphabets, trois grandes religions, cinq langues principales, six nations, six républiques et sept pays limitrophes, avec lesquels elle partage non seulement des frontières, mais aussi des groupes ethniques et des langues.

Si l'on excepte une certaine migration interne, les peuples qui forment ce pays habitent en général depuis longtemps dans leurs régions respectives, ayant vécu soit de façon indépendante soit, plus souvent, sous le joug de grands empires multiethniques. Même si l'idéal des Slaves du Sud de partager un État commun remonte à quelques siècles et que le nom de « Yougoslavie » a cours depuis 1850 environ, l'État yougoslave est une création récente. Constitué en 1918, à la suite de la Première Guerre mondiale, en tant que royaume des Serbes, Croates et Slovènes, le nouvel État devint en 1929 le royaume de la Yougoslavie. Désintégré en avril 1941 pour être partagé entre les puissances de l'Axe, il fut reconstitué pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, sur la base de principes complètement nouveaux, en une fédération socialiste. Depuis, sa vie économique et politique a été profondément marquée par l'industrialisation et l'urbanisation, les déplacements de populations, les progrès réalisés dans les domaines de l'éducation, des communications, de la science et de la technologie, etc.

La République socialiste fédérative de Yougoslavie est composée de six républiques socialistes: la Serbie (incluant les provinces autonomes de Vojvodine et du Kosovo), la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Slovénie, la Macédoine et le Monténégro. C'est un pays fortement multinational et plurilingue. On fait une distinction entre ses « nations », définies comme les peuples dont la matrice ethnique se trouve en Yougoslavie, bien que certaines puissent vivre en partie en tant que minorités nationales dans des régions adjacentes de pays environnants, et ses « nationalités », c'est-à-dire les groupes ethniques dont la plus forte partie se retrouve hors de la Yougoslavie. Les nationalités, qu'ailleurs on nomme normalement « minorités nationales », sont désignées ainsi de façon officielle depuis 1963, afin de rappeler l'égalité des droits de tous les citoyens et le principe selon lequel les relations sociopolitiques — particulièrement dans un pays ne comportant pas de majorité nationale clairement définie — ne doivent pas être déterminées par une opposition majorité — minorités. (Nous mettons le lecteur en garde contre cette terminologie: contrairement à l'usage occidental, « nation » n'équivaut pas dans ce contexte à « pays », non plus que « nationalité » n'est l'équivalent de « citoyenneté »!) Il y a donc six nations: les Serbes, les Croates, les Slovènes, les Macédoniens, les Monténégrins et les Musulmans. Les trois premières, nous l'avons vu,

étaient reconnues dès avant la guerre. Les Macédoniens se virent accorder le statut de nation distincte à la fin de la guerre, suivis des Monténégrins (qui, ethniquement, forment une branche de la nation serbe) et, un peu plus tard, des Musulmans. Ces derniers formaient, et forment encore dans certaines régions, un groupe purement religieux, mais leur position historique particulière, principalement en Bosnie-Herzégovine, devait conduire à leur reconnaissance comme nation en 1971. Lors du recensement de 1981, les nationaux musulmans émergèrent comme le troisième groupe au point de vue du nombre, derrière les Serbes et les Croates. On compte en outre plus d'une douzaine de nationalités vivant plus ou moins éloignées des frontières de leur mère patrie (Albanais, Hongrois, Turcs, Slovaques, Roumains, Ruthènes, Bulgares, Italiens, Ukrainiens, Tchèques, etc.), auxquelles on peut ajouter des groupes ethniques dispersés (Tsiganes, Juifs ou Vlaques). Un nombre important d'habitants se sont déclarés Yougoslaves par la nationalité autant que par la citoyenneté, ce qui n'a pas été sans causer de problèmes de classification officielle. Cette affiliation nationale semble avoir été choisie surtout par des individus issus de mariages mixtes, mais aussi par d'autres de diverses ascendances ethniques, qui, ennuyés sans doute par les récentes distinctions de toutes sortes, préfèrent mettre l'accent sur leur allégeance au pays tout entier plutôt qu'à l'une de ses nations constituantes[1].

Sur le plan linguistique, la Yougoslavie est l'image même de ce que Meillet a appelé le creuset linguistique balkanique: on y parle une vingtaine de langues, couvrant une gamme considérable du point de vue de la parenté linguistique aussi bien que de la typologie. Les principales sont les langues slaves du Sud, les autres représentent d'autres branches du slave et des langues non slaves de souche indo-européenne ou des langues non indo-européennes. Le nombre des locuteurs de langue maternelle varie d'environ 16,5 millions pour le serbo-croate à 20 000 à peine pour des langues telles que le ruthène, l'italien ou le tchèque. Le serbo-croate est parlé comme langue maternelle au sein de quatre nations: Serbes, Croates, Monténégrins et Musulmans. Le slovène et le macédonien, langues des deux autres nations, sont respectivement

[1] Les chiffres pertinents de 1981 (tirés de *Statistički kalendar Jugoslavije 1984*, p. 36) sont les suivants: 8,14 millions de Serbes (36,3 % de la population); 4,42 millions de Croates (19,8 %); 2 millions de Musulmans (8,9 %); 1,75 million de Slovènes (7,8 %); 1,73 million d'Albanais (7,7 %); 1,33 million de Macédoniens (6 %); 1,22 million de Yougoslaves (5,4 %); 0,58 million de Monténégrins (2,6 %); 0,42 million de Hongrois (1,9 %), etc. (Point n'est besoin de citer ici les chiffres concernant les nationalités moins nombreuses ou les personnes d'origine inconnue, ou qui ne se sont pas déclarées ou qui se sont déclarées par région.)

parlées par 1,7 et 1,3 million d'habitants. Les deux langues de nationalité les plus importantes sont l'albanais et le hongrois, qui comptent environ 1,7 et 0,4 million de locuteurs respectivement. Parmi les cinq langues les plus parlées, le slovène, l'albanais et le hongrois emploient l'alphabet latin, le macédonien, l'alphabet cyrillique, tandis que le serbo-croate fait usage des deux. Ces langues se partagent quelque 22 millions de locuteurs (98 % de la population yougoslave), les 500 000 autres (2 %) étant répartis entre les langues de nationalités moins importantes[2].

En règle générale, il n'y a pas de correspondance parfaite entre républiques, nations et langues, de sorte que coexistent, à des degrés divers, plusieurs nations et plusieurs langues dans chacune des républiques. Cela a conduit à l'extension du plurilinguisme sur le plan social et du bilinguisme chez les individus, spécialement dans des régions fortement multiethniques comme la Vojvodine et le Kosovo. Une telle situation pose de toute évidence des problèmes particulièrement complexes en matière de politique linguistique, d'aménagement et de standardisation linguistiques. Ces problèmes portent tout aussi bien sur les grandes questions relatives aux droits linguistiques que sur les divers aspects sociolinguistiques des langues en contact (y compris ceux qui touchent aux influences linguistiques s'exerçant dans différentes directions, au plurilinguisme, à la diglossie, etc.), sur la stratification linguistique (territoriale, sociale et fonctionnelle), le choix de la langue dans les contacts entre groupes et individus, l'enseignement des langues, etc. Nous aborderons brièvement ces problèmes dans les pages qui suivent[3].

---

[2] Les nombres de locuteurs de langue maternelle sont approximatifs. On peut supposer qu'à quelques exceptions près les membres des nations et des principales nationalités parlent la langue propre à leur groupe depuis l'enfance. On note par contre certains flottements parmi les groupes moins nombreux. Ainsi, la personne qui se déclare turque peut tout aussi bien parler macédonien, celle qui se déclare tchèque ou ukrainienne peut parler serbo-croate, etc.; ce à quoi s'ajoute un taux élevé de bilinguisme. Les personnes qui se déclarent de nationalité yougoslave peuvent dans l'ensemble être comptées parmi les locuteurs du serbo-croate.

[3] Pour un aperçu du contexte sociolinguistique yougoslave, voir Radovanović (1983). On trouvera dans Bugarski (1985) un résumé de certaines des questions traitées dans le présent article. En plus des publications citées plus loin, on peut consulter Schmalstieg et Magner (1978), Birnbaum (1980), Naylor (1980a), Tollefson (1980), Magner (1985), Bugarski et Mikes (1985) pour ce qui est des principales langues occidentales. Rašić (1985) présente un exposé en espéranto. Brozović (1983) offre une typologie de situations linguistiques comparables à celle de la Yougoslavie portant sur la Tchécoslovaquie, l'Union soviétique, la Suisse, la Belgique, le Canada et l'Inde. Pour quelques publications en serbo-croate, voir la note 14.

2. Principes de politique linguistique

Avant la guerre, la politique linguistique yougoslave ne faisait pas problème: il allait de soi qu'à toutes les fins officielles, le serbo-croate était la langue du nouvel État. Le slovène était limité à son territoire d'origine, le macédonien n'existait pas encore en tant que langue standard et les autres langues étaient tout simplement des formes de langage minoritaires et négligeables, qui, de l'avis général, ne méritaient pas une attention officielle particulière.

Cependant, la nouvelle fédération yougoslave qui émergea des ruines de la guerre se trouva manifestement confrontée à une situation très différente, sur ce plan comme sur tant d'autres d'ailleurs. Pour comprendre les principes qui fondent la politique linguistique de la Yougoslavie contemporaine, il faut avant tout se rappeler qu'il s'agit d'une société plurilingue, multinationale et pluraliste, enclavée dans la péninsule balkanique, région historiquement mouvementée, et luttant pour développer une économie autogérée, tout en maintenant son indépendance dans le cadre d'une politique étrangère de non-alignement. Dès sa formation en une union libre et volontaire de plusieurs nations dotées du statut de partenaires égaux, la fédération a reconnu des droits politiques, culturels et linguistiques à ses nombreuses nationalités et pris des mesures pour prévenir toute forme de discrimination à leur endroit. Rejoignant le serbo-croate et le slovène, langues qui possèdent chacune une littérature ancienne, le macédonien a bientôt été élevé au rang de langue littéraire, exprimant l'identité nationale et culturelle d'une nouvelle nation, et la Constitution de 1963 mentionne l'usage officiel de ces trois langues. Des dispositions visant la protection et le développement des langues des nationalités, promulguées elles aussi très tôt, ont été formulées de façon encore plus explicite dans la dernière version de la Constitution, qui date de 1974. Ainsi, la politique linguistique de la Yougoslavie d'aujourd'hui repose sur le principe fondamental de l'égalité, qui exclut sans équivoque l'existence d'une ou de plusieurs langues « fédérales » ou « d'État ». Officiellement, toutes les langues sont égales, aucune n'étant juridiquement dominante ou favorisée en raison du nombre de ses locuteurs.

En fait, la Constitution fédérale actuelle ne nomme même pas les langues dont l'usage est officiel au pays; elle mentionne simplement les langues des nations yougoslaves (sans qualifier celles-ci) et les langues des nationalités (déterminées suivant certains critères contenus dans la Constitution et certaines lois fédérales). L'un de ces critères, inscrit dans la Constitution, veut que les lois et les règlements fédéraux soient aussi publiés dans les langues des nationalités albanaise et hongroise.

Tout en rappelant avec insistance l'égalité des langues des nations et des nationalités yougoslaves, ce texte protège les droits linguistiques de tous les citoyens, sans égard à la langue qu'ils emploient.

La Constitution fédérale laisse donc aux républiques et aux provinces le soin de préciser dans leurs propres constitutions la ou les langues qui doivent être employées officiellement sur leur territoire. Quatre républiques désignent le serbo-croate, bien que chacune le fasse à sa façon (voir le point 3): la Serbie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro; la Slovénie choisit le slovène et la Macédoine, le macédonien. Les deux provinces autonomes qui sont situées dans la république de Serbie, le Kosovo et la Vojvodine, vont plus loin: la première place trois langues au même rang (albanais, serbo-croate et turc), tandis que la seconde — où plusieurs groupes ethniques vivent souvent dans la même ville ou le même village — en reconnaît cinq (serbo-croate, hongrois, slovaque, roumain et ruthène). En outre, les constitutions de ces républiques et de ces provinces délèguent aux autorités communales le pouvoir de déclarer d'autres langues officielles, en fonction de la structure ethnique et linguistique de la population locale; cette situation n'a probablement pas de parallèle dans le monde. Ainsi, par exemple, dans une commune comptant une importante communauté tchèque, italienne ou bulgare, peu importe sa situation sur le territoire yougoslave, la langue du groupe en question est également officielle[4].

Ce principe de la relativité de l'usage officiel sur un territoire donné a son corollaire. Comme on peut le présumer, nulle langue n'est officielle dans toute la Yougoslavie: excepté au niveau du pouvoir central, ni le slovène ni le macédonien ne sont reconnus langues officielles à l'extérieur des républiques où ils sont parlés par la majorité, et le serbo-croate ne l'est pas non plus dans les deux républiques de Slovénie et de Macédoine. À noter aussi que, malgré les apparences, aucune langue n'est propre à telle république ou à telle province: il n'y a que des langues « nationales » en ce sens qu'elles appartiennent aux nations et aux nationalités. Comme nous l'avons déjà dit, toutes les républiques (et en particulier les deux provinces) regroupent de toute façon plusieurs nations ou nationalités.

Les grands principes d'égalité linguistique établis dans les constitutions sont énoncés en des termes généraux et souvent vagues. Ce sont des lois et des règlements adoptés aux niveaux de la fédération, des

[4] Tout ce qui concerne les constitutions est inspiré d'*Ustav SFRJ ustavi socijalističkih republika i pokrajina*.

républiques, des provinces et des communes qui viennent préciser ces principes et en fixer les modalités d'application. Ils déterminent, par exemple, où, quand et comment les langues des nationalités seront utilisées officiellement. Ainsi, dans la province plurilingue de Vojvodine, plus de 20 lois traitent de l'égalité des langues qu'on y parle. Les infractions à ces dispositions entraînent des sanctions. Les statuts des communes, organisations sociopolitiques, institutions, usines, entreprises commerciales, etc., se trouvant dans des régions linguistiquement mixtes contiennent eux aussi des dispositions concernant les droits linguistiques et l'usage des langues. Il en est de même des règles de pratique des organes administratifs de tous niveaux et des unités de travail; elles sont publiées dans les journaux officiels ou communiquées par voies internes. Tout citoyen yougoslave, indépendamment de la taille de son groupe linguistique, a le droit d'employer sa langue dans les procédures judiciaires, lors des réunions de travailleurs et dans toutes les autres affaires publiques. Les institutions, organisations, groupes et individus peuvent s'adresser à l'Assemblée fédérale dans n'importe laquelle des langues reconnues comme officielles par les constitutions des républiques, et les services de l'Assemblée correspondront avec eux dans la même langue. De cette façon, un lien est établi entre, d'une part, l'égalité des langues et, d'autre part, les droits linguistiques, tant des citoyens que des nations et des nationalités.

Comme on le constate, la politique linguistique de la Yougoslavie repose sur les bases solides d'un ensemble de principes hautement démocratiques. On verra dans la section suivante comment ces principes sont mis en œuvre.

3. Des principes à la pratique

Un observateur compétent de l'extérieur a fait remarquer que, contrairement aux autorités de certains autres pays dotés de constitutions démocratiques, celles de la Yougoslavie « se sont efforcées, presque sans exception, de prêcher d'exemple et de suivre la lettre de la loi » (Birnbaum, 1980: 177). Il s'agit là, sans doute aucun, d'une juste évaluation de la situation. L'analyse qui suit montrera peut-être ce que cela a pu signifier sur le plan pratique et quelles sont les questions, tant de forme que de fond, auxquelles on a dû s'attaquer pour concrétiser les principes en cause.

Les questions de politique et d'aménagement linguistiques se sont complexifiées au gré des transformations successives qu'a connues la Yougoslavie. Les cercles dirigeants du royaume d'avant-guerre, pré-

occupés qu'ils étaient d'unité et d'hégémonie plutôt que de particularismes et d'égalité des droits, n'ont eu d'autre tâche que de poursuivre la codification du serbo-croate comme langue unique et de raffermir sa position comme véhicule linguistique du nouvel État. Même la fédération de l'après-guerre, pourtant construite sur des bases très différentes, a connu une première période de planification centrale dans la plupart des sphères d'activité. Vers 1950 a débuté une décentralisation graduelle qui s'est accélérée à la faveur des bouleversements sociopolitiques de la fin des années 60 et du début des années 70. Ce processus se reflète dans les versions de 1974 des constitutions, particulièrement dans les articles sur les questions linguistiques auxquels nous avons fait référence. Devenues d'importants moyens d'affirmation politique, nationale, ethnique et culturelle, les langues des nations et des nationalités yougoslaves ont acquis ainsi de nouvelles valeurs symboliques et pratiques et subi une codification sans précédent, jusque-là, dans l'histoire de la Yougoslavie. Avant d'illustrer par des exemples l'implantation des principes de politique linguistique, nous devons passer brièvement en revue les développements que chaque langue a connus.

a) Le serbo-croate

Plusieurs langues yougoslaves ont, elles aussi, à la fois des formes standard et un certain nombre de dialectes, mais la langue serbo-croate demeure de loin la langue la plus diversifiée. Ses nombreux dialectes présentent des différences de structure considérables, mais ce qui sort vraiment de l'ordinaire, c'est le caractère polycentrique de la langue standard. Tandis que, normalement, des formes standard partiellement différentes d'une même langue naissent dans des pays distincts (p. ex. les variétés nationales de l'anglais, du français, de l'espagnol et d'autres langues de grande diffusion), dans le cas qui nous occupe, les variations se présentent à l'intérieur d'un même pays. Cette situation résulte évidemment de l'évolution linguistique de divers groupes ethniques, religieux et culturels parlant des dialectes voisins et élaborant à partir du milieu du XIX[e] siècle, distinctivement en quelque sorte, une langue serbo-croate littéraire commune. D'où la caractéristique sûrement exceptionnelle que cette langue possède aujourd'hui de desservir, sous des formes légèrement différentes, plusieurs nations rassemblées dans un même pays, d'utiliser deux alphabets et d'être désignée par toute une gamme de noms à la fois officiels et familiers !

Présentons les choses aussi brièvement et simplement que possible. Il existe à l'heure actuelle quatre formes de serbo-croate standard plus ou moins distinctes, ou à tout le moins différenciables. Deux d'entre elles sont partiellement polarisées, en ce sens que certains traits linguis-

tiques se retrouvent de façon marquée dans l'une et pas dans l'autre ; ces formes sont couramment appelées « variantes » (*varijante*) de la langue standard. L'une d'elles, l'occidentale, est, en termes de nation, majoritairement quoique non exclusivement croate, ayant son centre à Zagreb et appartenant à la région dialectale dite « jékavienne » (où *(i)je* est le résultat de l'évolution du phonème du slave commun *ě* « jat », p. ex. *mlijeko* « lait », cp. v.-sl. *mlědko*). Elle emploie surtout l'alphabet latin, est particulièrement puriste et tend au calque (par ex. *sveučilište* « université »), tout en présentant certaines caractéristiques dues à l'influence exercée par l'allemand. L'autre, la variante orientale, est largement serbe, ayant Belgrade pour centre principal, et elle appartient à la région dialectale dite « ékavienne » (où *ě* > *e*, p. ex. *mleko* « lait »). Elle utilise les deux alphabets, le cyrillique perdant toutefois sa prédominance, est quelque peu moins puriste que l'autre, ayant davantage recours aux internationalismes (p. ex. *univerzitet* « université »), et témoigne dans une plus grande mesure des influences slave-orientale et turque. Les deux autres formes de serbo-croate standard ne sont pas polarisées dans le sens que nous venons d'indiquer et ne sont donc pas normalement appelées variantes mais plutôt, de façon plus neutre, « expressions » (*izrazi*), « usages » (*upotrebe*) ou simplement « formes » (*oblici*). Quoique ces appellations vagues reflètent une incertitude quant à leur statut sociolinguistique réel, l'importance de ces versions de la langue sur le plan socioculturel n'est cependant pas mise en cause. L'« expression » standard de Bosnie-Herzégovine, dont Sarajevo est le principal centre culturel, se trouve dans la région du *(i)je* et, comme elle dessert les nations musulmane, serbe et croate qui y cohabitent, elle utilise officiellement les deux alphabets, bien que dans la pratique le latin prévale ; les traits qui ailleurs s'opposent comme étant orientaux ou occidentaux se côtoient ici librement. Vient enfin la forme employée dans le Monténégro, dont la capitale est Titograd ; elle utilise de façon prédominante l'écriture cyrillique et est très proche de la variante orientale, sauf qu'elle comporte les formes en *(i)je* et quelques autres différences mineures.

En résumé, les diverses versions du serbo-croate standard présentent certaines différences sur les plans de la phonologie, de l'alphabet, de la grammaire et, spécialement, du lexique et de la culture. Dans leur ensemble, toutefois, ces distinctions sont de loin contrebalancées par les similitudes bien enracinées, et la libre communication se déroule normalement sans encombre. De plus, comme le lecteur l'a sans doute compris, les différences tiennent plus au fait qu'une forme soit plus ou moins employée, plutôt qu'à son absence ou à sa présence. C'est une tout autre question, évidemment, que de savoir quelles valeurs sociales, quels sentiments nationaux et quelles attitudes politiques peuvent se

rattacher aux distinctions linguistiques. À cet égard, certains problèmes se sont déjà présentés quant à l'identité et à la désignation de ce que les spécialistes et le grand public considèrent généralement comme une langue unique, malgré un certain manque d'uniformité — qu'on l'appelle serbo-croate, croato-serbe, croate ou serbe, serbe, croate ou par quelque autre nom. En effet, la situation que nous venons de décrire, tout comme le reste du complexe langue-société dont elle constitue une part importante, pose de nombreux problèmes de description, de codification et d'aménagement. Pour ce qui est de l'évolution future, qu'il suffise de dire qu'en théorie, dans un cas comme celui-ci, il existe plusieurs possibilités dont chacune trouve son explication sur le plan social ou politique plutôt que strictement linguistique.

Un dernier mot sur l'égalité s'impose ici. Nous avons déjà vu qu'en principe toutes les langues yougoslaves sont égales. En pratique, toutefois, certaines sont « plus égales » que les autres, en ce sens que, tout en étant égales devant la loi, elles jouissent d'un plus grand prestige fonctionnel et jouent un rôle plus important dans les communications. Cela s'applique en particulier au serbo-croate, la « plus égale » de toutes, parlée comme langue maternelle par près de 75 % des Yougoslaves et largement acquise en tant que langue seconde par les autres, sans obligation de leur part, que ce soit de manière officielle, semi-officielle ou non officielle, comme par l'enseignement, le service militaire ou les médias. Cette langue remplit donc aussi en quelque sorte le rôle de *lingua communis* non officielle pour les citoyens de différents horizons linguistiques, d'un bout à l'autre du pays. Ce fait, généralement accepté ou à tout le moins toléré, trouble apparemment certaines gens qui refusent péremptoirement de distinguer l'égalité juridique de l'égalité fonctionnelle ou d'admettre que, quelque importance que revête le principe en soi, les réalités de la vie excluent l'égalité dans la pratique absolue[5].

b) Le slovène et le macédonien

En tant que langues officielles respectives des républiques de Slovénie et de Macédoine et de symboles nationaux jouissant d'une haute considération, ces deux langues sont cultivées avec grand soin par tous ceux qui les parlent. Le slovène, à titre de langue possédant une longue histoire littéraire et de manifestation traditionnelle de l'identité

[5] Outre les textes à caractère général mentionnés dans la note précédente, voir, sur les divers aspects du serbo-croate, Lencek (1976a), Dunatov (1978), Kalogjera (1978), Naylor (1978, 1980b), Bugarski (1983), Thomas (1983), Ivić (1984) et Kostić (1985).

d'une nation économiquement et culturellement avancée, est défendu avec ferveur par ses locuteurs, plus sensibilisés à leur appartenance nationale. On note chez les Slovènes une susceptibilité marquée à l'égard de tout ce qui touche la langue, voire une tendance au purisme, attribuable à la résistance que ce petit peuple a dû opposer d'abord à l'assimilation par les populations germanophone et italophone voisines, et, plus tard, à la domination partielle du serbo-croate. L'influence exercée par l'anglais a soulevé des commentaires, mais une autre, plus récente, a suscité de graves inquiétudes, en particulier chez les intellectuels slovènes. C'est celle du serbo-croate, transmise par les médias, la culture, la politique, etc., et qui se manifeste aussi par les habitudes linguistiques de quelque 250 000 travailleurs, de langue serbo-croate, qui au cours des dernières années ont afflué en Slovénie pour occuper les emplois les moins valorisés. Ces « travailleurs immigrés », souvent perçus comme des « primitifs du Sud », ne tiennent pas tellement, en général, à apprendre le slovène, mais ont plutôt tendance à revendiquer la reconnaissance de leur langue, d'autant plus que les locuteurs des deux langues peuvent se comprendre assez facilement, pourvu qu'ils y mettent un peu d'effort et de bonne volonté. Pourtant, la perspective que le bilinguisme augmente dans leur république, même de façon non officielle, apparaît à certains chefs de file culturels comme une menace à l'identité nationale slovène. Il reste à voir comment cet imbroglio politique sera résolu[6].

Dès 1900, et ce même après des siècles de domination turque, se précisait l'idée d'une nation macédonienne distincte et d'une langue littéraire macédonienne, au sens moderne du terme. Toutefois, la situation politique reporta la réalisation de ces objectifs à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Dans la Yougoslavie d'avant-guerre, le parler macédonien était classé parmi les dialectes serbes (et partiellement bulgares), et seules étaient reconnues certaines formes du folklore et de la littérature dialectale en macédonien. Le serbo-croate littéraire était la langue de l'enseignement, de la presse et des affaires publiques. L'occupation du territoire macédonien par la Bulgarie pendant la Deuxième Guerre mondiale amena l'introduction de l'enseignement en bulgare. Vers la fin de la guerre (1944), lorsque la Macédoine devint l'une des républiques de la fédération yougoslave, le macédonien fut instauré officiellement en tant que langue littéraire, de façon à répondre aux besoins de la nouvelle nation. On s'empressa de donner à la plus jeune langue standard slave un alphabet et une orthographe, des grammaires et des dictionnaires, des manuels de stylistique et des manuels

[6] À propos du slovène, voir Lencek (1976b), Toporišič (1978), Stankiewicz (1980), Tollefson (1981) et Paternost (1985).

scolaires et, depuis lors, sa codification s'est opérée avec un tel succès qu'elle est devenue aujourd'hui une langue standard à part entière. Sur certains points d'usage il existe encore, on le comprendra, des incertitudes dans la relation de cette langue avec les dialectes locaux et, bien que l'influence du serbo-croate se fasse sentir ici aussi, l'attitude qu'elle suscite est relativement moins défensive: utiliser au besoin une forme proche du serbo-croate ne semble pas gêner le Macédonien moyen, sans aucun doute parce qu'il a des perceptions psychosociales différentes de cette langue et de ses locuteurs. Ce qui peut vraiment préoccuper les Macédoniens, c'est la non-reconnaissance officielle de leur nation et de leur langue en Grèce et en Bulgarie, pays voisins comptant eux aussi des Macédoniens, mais poursuivant une politique nationale et linguistique très différente de celle de la Yougoslavie[7].

c) Les langues des nationalités

Faisant fortement contraste avec le slovène, en particulier, l'albanais est associé à la région encore peu développée économiquement du Kosovo et à un groupe ethnique caractérisé par une forte natalité et un faible taux d'alphabétisation. Culturellement repliés sur eux-mêmes et parlant une langue nettement différente de celles de leurs voisins serbes, monténégrins et macédoniens, les Albanais yougoslaves ne sont pas encore bien intégrés, à certains égards, à la société yougoslave; ce fait a été mis en évidence par la récente montée du nationalisme albanais dans notre pays. Longtemps opprimés par les Turcs, les Albanais jouissaient de peu de droits linguistiques dans la Yougoslavie d'avant-guerre. Leur langue n'était pas utilisée officiellement, et le peu d'enseignement qui leur était dispensé l'était en serbo-croate. Depuis la dernière guerre (au cours de laquelle l'Italie annexa le Kosovo à l'Albanie), la communauté albanaise a fait des progrès culturels considérables et sa langue a pénétré toutes les sphères de la vie publique — dans une mesure telle que c'est maintenant le serbo-croate qui semble avoir besoin d'une certaine protection de la loi dans la province du Kosovo. À l'origine, l'albanais littéraire yougoslave avait une norme endogène, son fondement étant le dialecte nordique (guègue) de la langue, soit le parler de la plupart des Albanais yougoslaves. Mais en 1968, l'élite intellectuelle imprima un virage dans la direction d'une norme exogène en s'appuyant sur le dialecte du sud de l'Albanie (tosque), peu parlé en Yougoslavie. Ce changement permit évidemment un raffermissement des liens avec les Albanais d'Albanie dont la propre langue standard fut ainsi tout simplement adoptée. À l'heure actuelle, cette variété prédomine dans les occasions plus ou moins officielles, tandis que la variété antérieure est

[7] Concernant le macédonien, voir Koneski (1980) et Friedman (1985).

encore souvent préférée dans les conversations ordinaires. Les contacts avec le serbo-croate, découlant du taux élevé de bilinguisme, spécialement parmi les locuteurs albanais masculins des villes, ont entraîné un certain degré d'interférence, dont ne manquent pas de s'indigner les plus ardents défenseurs de l'albanais[8].

Le hongrois, parlé principalement en Vojvodine, en même temps que plusieurs autres langues, représente une vieille culture harmonieusement entremêlée à celles qui l'entourent. Ici encore, on retrouve un lien historique avec l'Empire austro-hongrois. Les pleins droits dont jouit la nationalité hongroise et les relations politiques stables entre les deux pays ont laissé moins de place pour les tensions ethniques ou le nationalisme linguistique. Une certaine influence, d'ailleurs inévitable, du serbo-croate, surtout dans les domaines lexicaux de la politique et de l'économie, est dûment prise en compte, mais en général elle n'est pas considérée comme une menace[9].

Comme nous l'avons souligné auparavant, les langues des autres nationalités, même si elles comptent peu de locuteurs, jouissent toutes de pleins droits, du moins en principe; à cet égard, ce qui a été dit de l'albanais et du hongrois vaut aussi pour elles. Les langues des nationalités de la Yougoslavie sont employées pour l'enseignement, même à l'université; elles sont bien représentées dans les médias, l'Administration, la justice, la littérature et la culture des territoires où elles sont parlées. Comme nous l'avons déjà vu, deux d'entre elles, l'albanais et le hongrois, sont même employées au niveau fédéral. Par exemple, on offre maintenant un enseignement universitaire et des émissions de télévision (à des degrés divers, bien entendu) en dix langues: serbo-croate, slovène, macédonien, albanais, hongrois, roumain, ruthène, slovaque, turc et italien. L'enseignement primaire (et parfois secondaire), ainsi que des programmes radiophoniques sont offerts dans toutes ces langues, plus le tchèque, l'ukrainien, le bulgare, l'allemand et le tsigane. Des journaux, des revues spécialisées, des magazines littéraires et des livres sont publiés dans la plupart de ces langues[10]. Qu'il suffise de citer l'exemple du ruthène, langue d'un petit groupe de colons d'origine slovaque orientale ou ukrainienne, maintenant cantonné en Vojvodine et dans la partie adjacente de la Croatie et sans autre foyer ethnique reconnu (ce qui présente un problème quant à la distinction formelle entre nations et nationalités!). Le ruthène a été standardisé et,

[8] En ce qui a trait à l'albanais, voir Byron (1985).

[9] Au sujet du hongrois, voir Mikes (1982).

[10] Données provenant du *Statistički kalendar Jugoslavije 1984* et de Rašić (1985).

avec à peine 20 000 locuteurs, il remplit de plein droit les fonctions d'une langue littéraire.

Hormis la norme albanaise ancienne mentionnée ci-dessus, aucune tentative n'a été faite pour élaborer des normes yougoslaves distinctes des variétés littéraires dominantes correspondant à la langue de chaque nationalité. Ce fait résulte de la croyance que les nationalités rempliront mieux leur rôle de ponts entre la Yougoslavie et les autres pays concernés si elles n'en sont pas isolées par des normes linguistiques divergentes imposées de façon artificielle. Par conséquent, le hongrois, le slovaque ou le roumain yougoslaves standard, par exemple, ne diffèrent pas sensiblement des variétés littéraires ayant cours dans les « mères patries » respectives. Il existe cependant une exception notable, dont nous avons déjà parlé, soit celle que constituent certaines différences de terminologie et de phraséologie qui reflètent naturellement les particularités locales de la structure administrative et de la vie sociopolitique.

Voyons maintenant comment les dispositions constitutionnelles concernant l'égalité des langues sont appliquées sur l'arrière-plan linguistique que nous venons de décrire. Les actes émanant du pouvoir fédéral sont en fait publiés en sept versions, dont des commissions permanentes assurent l'identité du contenu. Trois de ces versions sont en serbo-croate et les autres en slovène, macédonien, albanais et hongrois. Des trois premières, en vertu des constitutions des républiques, l'une, en « serbo-croate » et en alphabet cyrillique, est destinée à la Serbie et au Monténégro; une seconde, dans « la langue littéraire croate » et en alphabet latin, s'adresse à la Croatie; la troisième, destinée à la Bosnie-Herzégovine, est en « serbo-croate ou croato-serbe de prononciation "jékavienne" en usage dans la République socialiste de Bosnie-Herzégovine », et emploie en alternance l'alphabet cyrillique et l'alphabet latin. (Cette répartition répond strictement aux demandes des républiques elles-mêmes; si le Monténégro avait voulu une version qui lui soit propre au lieu de partager celle de la Serbie, nul doute qu'on la lui aurait accordée.) L'interprétation de chacune de ces langues dans l'autre (mais évidemment pas d'une version à l'autre du serbo-croate!) est assurée lors des interventions orales à l'Assemblée, au Conseil exécutif et dans les autres institutions fédérales. Les délégués dont la langue maternelle ne figure pas au nombre de ces cinq langues peuvent se procurer de la documentation écrite dans leur propre langue et utiliser celle-ci dans leurs interventions orales.

Dans ce contexte, il convient de mentionner deux cas spéciaux. Le premier est celui des forces armées. Comme il serait évidemment

difficile de diriger une armée moderne dans une demi-douzaine de langues, la Constitution fédérale prévoit que l'on peut utiliser une seule langue, sans toutefois la nommer (la loi fédérale précise qu'il s'agit du serbo-croate), pour l'entraînement et le commandement dans l'armée régulière, tandis que, dans certains secteurs de l'armée, on peut aussi se servir d'autres langues (comme on le fait souvent à des fins d'activités culturelles et d'éducation politique). Les unités de défense territoriale, d'autre part, fonctionnent entièrement dans la langue d'usage local quelle qu'elle soit. Le second cas est celui des relations internationales, où l'égalité est aussi observée. Les traités internationaux peuvent être rédigés en toute langue en usage au niveau fédéral, après quoi d'autres versions sont établies; du côté yougoslave, la langue de travail peut être la langue maternelle du chef de la délégation ou celle qu'il choisit.

Au niveau des républiques et des provinces, il existe aussi des services de traduction et d'interprétation dont on se sert au besoin dans les organismes gouvernementaux et administratifs, spécialement en Serbie où se trouvent les deux provinces autonomes plurilingues. Ainsi, l'Assemblée de la province de Vojvodine dispose d'un service régulier assurant la traduction de l'une à l'autre des cinq langues officielles de la province. Le même principe vaut aussi pour les paliers inférieurs de l'administration, soit les communes, les communautés locales, les usines ou les firmes commerciales, etc. Pour ce qui est des communications officielles, à quelque niveau que ce soit, entre des républiques utilisant différentes langues, chaque interlocuteur se sert de sa propre langue, ce qui engendre un volume considérable de dossiers de correspondance bilingues, le recours à des interprètes et ainsi de suite.

Dans une situation aussi complexe, il est tout naturel que l'esprit ait souvent préséance sur la lettre et que l'on prenne des raccourcis dès qu'il y a lieu. On imagine facilement les frais qu'entraînent ces services de traduction et d'interprétation, d'impression de formulaires, de procès-verbaux, de bulletins d'information, etc., en plusieurs langues. Dans bien des cas, il y a pénurie d'interprètes qualifiés pour chaque combinaison de langues, particulièrement dans l'administration communale et dans les unités de travail. Souvent, il se révèle impossible — et ce serait d'ailleurs superflu — de tout faire en tant de langues. À certaines fins du moins, et dans les situations moins officielles, on peut se dispenser et l'on se dispense effectivement de la traduction de l'une à l'autre des trois langues slaves, étroitement reliées, étant donné qu'en général les gens arrivent à se comprendre relativement bien même si chacun emploie sa propre langue. Cela n'est cependant pas possible dans le cas des langues des nationalités, vu leurs importantes différences structurales et lexicales. Le bilinguisme individuel se révèle ici d'un

grand secours. En règle générale, le bilinguisme en Yougoslavie, comme en bien d'autres endroits d'ailleurs, est encore « différentiel » ou « asymétrique ». Bien qu'il existe plusieurs exceptions, le taux le plus élevé de bilinguisme individuel (moins fréquemment, de plurilinguisme) se retrouve normalement parmi les nationalités les moins nombreuses, ce taux décroissant au sein des nationalités plus nombreuses et des nations plus petites, pour atteindre son point le plus bas parmi les nations parlant le serbo-croate. Ainsi, les membres des nationalités, quel que soit leur degré d'instruction, sont en grande partie bilingues. Les Slovènes et les Macédoniens instruits connaissent presque sans exception, au moins passivement et souvent activement, le serbo-croate. Les Serbo-Croates, quant à eux, ne sont habituellement bilingues, selon diverses combinaisons, que s'ils vivent dans des régions regroupant plusieurs ethnies et plusieurs langues, c'est-à-dire les provinces autonomes de la Serbie; autrement, ils sont plutôt unilingues.

On peut donc conclure que, si la connaissance du serbo-croate n'est pas indispensable dans les républiques utilisant d'autres langues, elle l'est au niveau de la société yougoslave dans son ensemble. Les fonctionnaires fédéraux venant d'autres horizons linguistiques s'en rendent parfaitement compte, eux qui choisissent souvent d'employer le serbo-croate plutôt que leur langue maternelle dans l'exercice de leurs fonctions ou lorsqu'ils s'adressent à des auditoires répartis dans tout le pays — spécialement lors des discours et des débats diffusés à la radio ou à la télévision. On peut certainement les excuser d'agir ainsi si c'est pour établir une meilleure communication, surtout que leur connaissance du serbo-croate est en général tout à fait suffisante. En revanche, les défenseurs des différentes langues désapprouvent assez fréquemment cette pratique qu'ils considèrent comme un aveu public de l'inégalité linguistique de fait.

L'absence ou la pénurie d'une technologie appropriée impose d'autres contraintes à la mise en œuvre de la législation sur les langues. Un bon exemple est l'usage limité de l'alphabet cyrillique dû à l'insuffisance d'approvisionnement en caractères typographiques et en machines à écrire, particulièrement en Macédoine, au Monténégro et en Bosnie-Herzégovine. Ainsi, on s'est heurté à de graves difficultés d'ordre typographique au cours des premières phases de la codification du macédonien; et encore aujourd'hui, les machines à écrire à clavier cyrillique demeurent relativement rares dans l'aire d'utilisation du serbo-croate. Pour la même raison, en Bosnie-Herzégovine, les journaux et les livres furent imprimés exclusivement en caractères latins, longtemps après la proclamation de l'égalité des alphabets. Toutefois, on a maintenant établi un certain équilibre, de sorte que, à titre

d'exemple, certains journaux locaux publient en alternance dans les deux alphabets et que l'influent quotidien de Sarajevo *Oslobodjenje* présente tous ses numéros en une langue, mais en deux alphabets.

Il se révèle souvent difficile d'employer en même temps toutes les langues jouissant d'un statut officiel au niveau fédéral ou local, bien qu'en général on soit déjà bien engagé dans cette direction. Pour s'en convaincre, le lecteur n'a qu'à penser aux panneaux indiquant les noms de lieux et de rues, aux raisons sociales, aux indicateurs des chemins de fer, aux formulaires et sceaux officiels, aux cartes postales et aux affiches, à la publicité, aux étiquettes sur les produits, aux sous-titres de films et d'émissions de télévision, etc. Ainsi, on trouve en Vojvodine des panneaux et des sceaux de dimensions plutôt grandes portant des inscriptions dans les cinq langues officielles. Les médicaments fabriqués et vendus partout au pays portent habituellement un mode d'emploi dans les cinq langues en usage au niveau fédéral, mais c'est un cas particulier, car l'étiquetage, en général, ne respecte pas souvent cette règle.

En résumé, l'implantation de l'égalité linguistique est soumise à des contraintes pratiques de divers ordres.

4. Standardisation et culture des langues

L'une des principales réalisations découlant de l'aménagement linguistique de la Yougoslavie, rendue à la fois possible et nécessaire par la politique linguistique que nous venons de décrire, est le développement passablement rapide des langues des nations et des nationalités yougoslaves. Les langues plus anciennes sont passées par d'autres phases de standardisation et les nouvelles ont été codifiées, donc équipées pour servir dans diverses fonctions officielles comme moyens d'affirmation nationale, de communication et d'expression créatrice. Cette évolution s'est manifestée également dans l'éducation, les médias, l'édition et les autres activités liées au mode de vie urbain contemporain. Pour commencer, on s'est appliqué à abaisser le taux traditionnellement élevé d'analphabétisme, quoique avec un succès mitigé puisque celui-ci s'établit quand même à 9,5 % de la population de 10 ans et plus (avec d'importantes variations régionales). On compte beaucoup sur les campagnes d'alphabétisation en cours pour améliorer cette situation.

On a produit de façon régulière des outils normatifs (syllabaires, grammaires, dictionnaires, manuels de stylistique, terminologies standardisées, matériel didactique, etc.) pour les différentes langues, même s'il reste beaucoup à faire dans la plupart des domaines. En enrichissant leur vocabulaire et en mettant au point des procédés morphologiques,

des modèles syntaxiques et des moyens stylistiques nouveaux, ce qui a donné des normes plus finement différenciées et plus souples, les langues ont en gros franchi avec succès les étapes difficiles de la modernisation et d'une internationalisation partielle, en faisant face aux changements rapides qui se sont produits au sein de la société. Le rythme de cette évolution n'a toutefois pas été le même dans tous les cas. À l'heure actuelle, la codification et la culture du macédonien et du slovène se poursuivent plus rapidement que celles du serbo-croate, dont la standardisation polycentrique a conduit à des relations complexes entre les normes générales et celles des variantes. Comme nous l'avons déjà vu, les langues des nationalités — en particulier l'albanais et le hongrois, mais d'autres aussi — s'en tirent bien, elles aussi, à cet égard. Nous avons mentionné de plus l'influence des principales langues européennes (actuellement celle de l'anglais, en particulier) sur les langues yougoslaves et, au sein de ces dernières, celle du serbo-croate sur les autres (bien qu'il y ait aussi certaines influences mutuelles).

Malgré ces réalisations, on entend souvent des gens se plaindre que la qualité moyenne de la langue écrite et parlée par l'ensemble de la population est loin d'être satisfaisante; en effet, on prétend que les normes générales de l'usage se sont détériorées régulièrement sous l'influence de l'urbanisation, des médias et des langues étrangères. Quoique les deux premiers coupables mentionnés ne soient apparus que relativement tard, l'influence étrangère constitue une cible traditionnelle de la révolte des puristes, dirigée, par ordre chronologique, principalement contre les turcismes, les germanismes et maintenant les anglicismes, quelques autres langues (comme l'italien et le russe) jouant un rôle plus restreint dans l'espace et dans le temps. Il n'y a pas de doute que l'usage impropre et abusif des emprunts lexicaux, syntaxiques et phraséologiques, particulièrement lorsque des équivalents tout à fait acceptables existent, tend à nuire aux efforts déployés en vue de la culture d'une langue. Néanmoins, une attaque en règle contre toute forme d'influence étrangère en matière linguistique, ainsi que le préconisent à l'occasion les puristes à tous crins, constitue une entreprise désespérée, voire guère souhaitable de nos jours. En outre, les campagnes de cette sorte sont carrément néfastes en ce sens qu'elles distraient de ce qui commence à être reconnu comme la véritable menace et le problème le plus important auquel se heurtent ceux qui cultivent les langues: l'envahissement croissant du jargon bureaucratique. Ce langage lourd et verbeux déborde rapidement du domaine qui lui est propre, celui de la rhétorique administrative et politique; ses clichés insupportables menacent d'étouffer l'expression créatrice, tant écrite qu'orale, dans les médias, à l'école et même dans les communications quotidiennes en dehors des usages institutionnels. Contrairement à d'autres pays

(les pays scandinaves, par exemple), jusqu'ici la Yougoslavie a livré un combat assez peu organisé contre ce mal qui envahit nos sociétés modernes.

Tout cela nous ramène au fait regrettable que ce pays ne compte aucune institution qui se consacre exclusivement ou même principalement à l'aménagement et au contrôle linguistiques d'une manière globale et systématique. Pour ce qui est de la culture des langues, le fardeau repose surtout sur les départements de langues des universités, les instituts, académies et sociétés linguistiques ainsi que les revues spécialisées; on en retrouve dans toutes les républiques et provinces et ce, pour les langues principales. Les linguistes, professeurs de langues, concepteurs de programmes d'études, de même que les écrivains, journalistes et traducteurs participent aussi à ces efforts, quoique d'une façon plutôt collective qu'individuelle: l'époque où quelques personnes exerçaient une autorité incontestée, en orthographe ou en grammaire, disons, est révolue, et le vide n'a pas été comblé. Il convient aussi de mentionner le travail des « *lektors* » — spécialistes des langues travaillant à la publication, l'adaptation et la correction d'épreuves pour des journaux, des périodiques et des maisons d'édition ou vérifiant la production orale des médias parlés (radio, télévision, cinéma et théâtre). Des conseils sur le « bon usage » sont aussi dispensés par le biais de conférences publiques et de chroniques dans les journaux et à la radio, plus rarement à la télévision. Certains des principaux journaux ont adopté récemment des « codes linguistiques » visant à assurer une représentation plus juste des variations existant à l'intérieur des normes acceptées et à favoriser une compréhension réciproque entre les langues standard. À titre d'exemple, citons les cours de slovène et de macédonien, comprenant chacun trente leçons, publiés par le quotidien à fort tirage *Politika* de Belgrade et qui ont reçu un accueil favorable.

S'il est une mesure qui, en Yougoslavie, s'apparente à l'institutionnalisation de l'aménagement et du contrôle linguistiques, c'est sans doute la création, il y a quelques années, dans les républiques, de commissions linguistiques spéciales, détenant le statut d'organismes-conseils semi-officiels auprès du gouvernement. Des organismes semblables, créés sporadiquement, à titre temporaire ou permanent, ont vu le jour en Croatie et en Bosnie-Herzégovine pour le serbo-croate, tandis qu'un projet analogue en Serbie s'est heurté à des difficultés d'organisation et à des divergences d'opinions et semble avoir été abandonné, du moins pour le moment. À ce jour, ni le Monténégro ni la Macédoine ne sont dotés de commissions semblables, bien que dans le second cas l'Institut de la langue macédonienne de Skopje et l'Académie macédonienne des sciences jouent un rôle similaire depuis leur fondation. En

Slovénie, la création d'un tribunal d'arbitrage de la langue, composé principalement de spécialistes des questions linguistiques mais jouissant aussi d'un soutien gouvernemental, a suscité une vive controverse qui a même franchi les frontières de la république. On a vu dans cette mesure un nationalisme linguistique étroit, et même un chauvinisme slovène se présentant sous les allures d'un souci de protéger et de faire avancer la langue maternelle. Mais ces accusations ont été réfutées. La création du tribunal visait à réaffirmer le rôle du slovène dans les affaires de la nation, y compris son acquisition et son usage public par les non-Slovènes en résidence permanente, et à promouvoir un comportement linguistique plus approprié parmi la communauté des locuteurs de cette langue, ce qui aurait élevé le niveau de la conscience linguistique collective. Cependant, ces visées et les sentiments qui y étaient associés avaient leur origine dans la position historiquement vulnérable du slovène, et prêtaient inévitablement à des interprétations différentes, tant de la part des habitants de l'endroit, moins concernés, que de celle des gens de l'extérieur qui n'ont jamais vraiment compris ni apprécié les particularités des Slovènes. Il va sans dire que certaines déclarations publiques des plus ardents défenseurs de la cause (qui n'étaient pas nécessairement membres du Tribunal) n'ont pas servi celle-ci, pas plus que les propos virulents utilisés à l'occasion par la partie adverse n'ont contribué à clarifier les questions débattues. Dans une large mesure, celles-ci sont sans aucun doute réelles et méritent une solution, une fois que la poussière sera retombée. Tout cela montre à quel point la Yougoslavie manque d'uniformité en matière d'organisation linguistique, comme à tant d'autres égards d'ailleurs. Dans la section qui suit, nous nous pencherons sur certains conflits de valeurs et d'intérêts qui bouillonnent sous la surface des différences linguistiques.

5. Conflits et attitudes linguistiques

Nous ne prétendons nullement aborder ici les aspects historiques, sociologiques ou encore politiques de notre sujet ; le lecteur qui désire ce genre d'information aura avantage à consulter les ouvrages cités. Nous nous bornerons donc à cerner quelques-unes des questions concernant l'aménagement linguistique. Au départ, le simple fait que la Yougoslavie soit une fédération multinationale et plurilingue constitue en soi une source possible de conflits. Sa riche mosaïque linguistique, dont beaucoup d'éléments sont loin de s'harmoniser, a créé un milieu original, propice aux échanges créateurs, mais elle a aussi accentué les tensions en période de troubles politiques. Sans entrer dans les détails, on peut faire le même constat pour le serbo-croate, langue dont l'évolution a tout naturellement reflété la fortune et les visées changeantes des nations qui la parlaient, nations différentes mais pourtant étroitement liées. Les

récentes controverses concernant son identité et son appellation, ou plutôt sa pléthore d'appellations, ses normes variables, ses prononciations et alphabets différents, sont directement mêlées aux questions d'héritage ethnique, de sentiment national, d'aspirations sociales, d'opinions politiques allant du séparatisme nationaliste à l'unitarisme hégémoniste, et ainsi de suite. D'où la difficulté de mener une discussion rationnelle sur l'unité et la différenciation linguistiques ou la standardisation des langues, ou même sur des questions plus larges d'aménagement linguistique, sans déborder sur les disputes idéologiques ou sur les vicissitudes de la petite politique. Il n'est donc guère étonnant que des linguistes de renom aient participé à l'occasion et souvent sans grand succès à des conflits à caractère politique, bien qu'on les présentât comme des querelles linguistiques. En fait, malgré des déclarations de principes, la coopération entre linguistes et hommes politiques dans le domaine délicat de l'aménagement et de la politique linguistiques est encore pratiquement inexistante. Une telle action qui mettrait évidemment à contribution d'autres types de compétences et exigerait l'effort concerté de l'ensemble de la société demeure donc un objectif de taille.

La coexistence d'une multitude de variétés linguistiques, symbolisant des identifications ethniques ou nationales, des circonstances sociales et des valeurs psychologiques différentes, donne lieu à un riche éventail d'attitudes linguistiques. On pense ici à celles des locuteurs des autres langues yougoslaves vis-à-vis du serbo-croate, à celles de la population parlant le serbo-croate à l'égard de ces autres langues et à celles qui se manifestent parmi les usagers des diverses variétés du serbo-croate.

En termes très généraux, on peut dire que le serbo-croate est souvent considéré par les autres groupes linguistiques comme un outil nécessaire. Cependant, certains le perçoivent comme le symbole de la domination du plus important groupe linguistique, donc comme une menace plus ou moins constante à l'identité distincte des nations moins nombreuses. Par exemple, les intellectuels slovènes s'insurgent souvent contre la faible présence de leur langue dans l'armée yougoslave, dans l'Administration et au sein des organisations et des médias présents à l'échelle du pays. Pour sa part, le locuteur moyen du serbo-croate, plutôt enclin à faire fond sur le prestige de sa langue comme outil de communication, estime que les autres langues ne devraient ni déborder de leurs territoires respectifs ni prétendre à un rôle important dans les domaines d'envergure nationale, les affaires du pays devant être menées en une seule langue, soit celle de la majorité. Même en terre « étrangère », disons en Slovénie ou en Macédoine, les locuteurs du serbo-croate, s'ils ne remplissent aucune fonction officielle, s'attendent en

général à ce que la population locale s'adapte à eux linguistiquement, c'est-à-dire qu'elle parle leur langue, tout refus de ce faire dénotant à leurs yeux une obstination certaine. Réciproquement, le Slovène ou le Macédonien qui osera employer sa propre langue dans un territoire où l'on parle serbo-croate risque de choquer un peu.

Ces perceptions populaires — qui naturellement perdent beaucoup de leur intensité dans les micromilieux multiethniques et plurilingues, beaucoup plus tolérants — se manifestent aussi dans la correspondance semi-officielle entre les républiques de langues différentes. Ainsi, encore aujourd'hui, les locuteurs du serbo-croate sont souvent embêtés lorsqu'ils reçoivent des lettres en slovène ou en macédonien, même s'ils peuvent les déchiffrer sans trop de peine. Un exemple pittoresque du genre de réaction que cela peut provoquer est cet incident survenu il y a quelques années en Bosnie. La direction d'une usine ayant reçu d'une firme slovène une lettre écrite en slovène, y répondit avec une pointe d'humour, en utilisant une variété de serbo-croate truffée de turcismes, certains archaïques, d'autres forgés pour la circonstance, au point d'être presque incompréhensible à un Bosnien de la génération actuelle, et encore davantage aux malheureux correspondants. La presse fit largement état de cet échange qui, s'il déclencha quelque hilarité, suscita aussi une certaine indignation.

Quant aux attitudes des locuteurs d'une variété du serbo-croate à l'égard des autres variétés, elles se résument en quelques mots. En Croatie, la variante orientale est souvent associée à l'hégémonie serbe et aux tendances centralisatrices du gouvernement, tandis qu'en Serbie les efforts intermittents de l'intelligentsia croate en vue de réintroduire artificiellement des archaïsmes croates dans la variante occidentale ou de codifier des équivalents non courants dans la partie orientale sèment le désarroi et sont considérés comme des manifestations du séparatisme croate[11].

Si, comme il semble ressortir des remarques qui précèdent, nombre de Yougoslaves ne maîtrisent pas encore l'art de vivre avec leurs différences, ils devront de toute évidence continuer à l'apprendre. L'enseignement des langues constitue l'un des moyens d'y parvenir, et c'est sur ce sujet que nous nous pencherons maintenant.

---

[11] Pour une analyse récente des attitudes à l'égard des différentes variétés du serbo-croate, voir Kalogjera (1985).

6. L'enseignement des langues

L'enseignement des langues standard maternelles est rendu difficile par la diversité dialectale du système linguistique qui les sous-tend et qui introduit un écart plus ou moins grand entre le dialecte maternel et la norme; c'est là un problème familier aux éducateurs du monde entier. Chaque « variante » du serbo-croate est enseignée, en règle générale, sur son territoire respectif, d'où les sérieuses difficultés d'ordre pédagogique qui se posent lorsqu'on l'enseigne comme langue étrangère. Dans ce cas, vu la difficulté de parvenir à une compétence ou à un maniement égal des différentes variantes, le choix de la variante est habituellement déterminé par des considérations pratiques: milieu d'enseignement, variété parlée par l'enseignant, disponibilité du matériel didactique, etc.

Les problèmes inhérents à l'enseignement des langues dans les communautés multiethniques sont, toutefois, encore plus malaisés à résoudre. À cet égard, on peut dire que l'objectif général du système d'enseignement consiste à favoriser le plurilinguisme sociétal par le biais du bilinguisme individuel. Étant donné que le modèle yougoslave de plurilinguisme rejette la notion de supériorité et d'infériorité de certaines langues par rapport à d'autres et qu'il affirme le droit égal de toutes les nations et de toutes les nationalités au développement national, culturel et linguistique, le bilinguisme est en principe bidirectionnel. En d'autres mots, pour contrer l'idée que l'acquisition d'une autre langue est indispensable pour les membres des nationalités mais purement facultative pour ceux des nations, les autorités gouvernementales prennent des mesures visant à motiver les membres de chaque groupe à apprendre la langue de l'autre et à assurer les conditions qui leur permettront de le faire. Du point de vue des nationalités, cela implique de passer d'une situation diglossique traditionnelle, où la langue maternelle est limitée à un usage familier au sein du groupe mais où les communications officielles avec l'extérieur se font dans une langue majoritaire privilégiée, à une situation dite de bilinguisme fonctionnel, où les nationalités peuvent utiliser leur langue maternelle à toutes les fins officielles et non officielles, tant au sein qu'à l'extérieur de leur propre groupe — en raison de l'organisation bilingue du système institutionnel et d'une connaissance à tout le moins passive de leur langue par les membres des nations cohabitant avec elles.

Dans la pratique, le développement de ce type de bilinguisme revêt naturellement des formes différentes, selon les circonstances locales: nombre et importance des groupes ethniques constituant une communauté donnée, antécédents historiques et situation démographique actuelle, mobilité géographique et sociale, nombre de langues en contact,

distance génétique et typologique entre elles, etc. Du point de vue stratégique de l'enseignement des langues, on a trois aspects principaux, reliés entre eux de différentes façons: ce sont l'enseignement dans la langue maternelle, l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue non maternelle.

L'enseignement dans la langue maternelle représente non seulement la réalisation d'un droit fondamental, mais constitue un moyen inestimable de protéger les nationalités. En Yougoslavie en tout cas, les anciennes minorités nationales n'auraient pu acquérir leur statut actuel sans le développement linguistique et la reconnaissance sociale dont leurs langues ont bénéficié en devenant des véhicules de l'enseignement. Il va de soi que cette dernière fonction est aussi reliée à l'usage croissant des langues des nationalités au travail, plus spécialement dans les pratiques associées au système d'autogestion.

Bien que dans certaines parties du pays la coexistence de trois langues ou plus dans une même commune ne soit pas rare, le modèle le plus répandu demeure celui de deux langues existant côte à côte, l'une appartenant à une nation et l'autre à une nationalité. Ce modèle se reflète dans le système scolaire. Conformément au principe selon lequel il n'est pas souhaitable de les placer dans des écoles séparées, les enfants des différentes nationalités fréquentent les mêmes écoles, mais sont placés dans des sections distinctes, où l'enseignement est dispensé dans la langue de leur nationalité. Ces sections représentant près de 14 % de l'ensemble des sections primaires du pays, alors que les membres des nationalités représentent environ 11 % de l'ensemble de la population yougoslave, on peut conclure que la grande majorité des enfants reçoivent l'enseignement primaire dans leur langue maternelle. Au secondaire, le pourcentage des sections réservées aux élèves provenant des nationalités chute à 8 %, en raison, à la fois, de problèmes de recrutement de personnel qualifié, de manque de matériel didactique, etc., et du fait que ces élèves optent souvent pour un enseignement dans la langue de la majorité[12]. En règle générale, toutes les matières sont enseignées dans la langue maternelle, la « langue du milieu social » (ainsi qu'on l'appelle en Vojvodine) étant enseignée comme matière complémentaire. En pratique, cela signifie que les élèves appartenant aux nationalités étudient aussi presque automatiquement la langue de la nation locale, que ce soit le serbo-croate, le slovène ou le macédonien. Toutefois, dans bien des cas (par exemple, en Vojvodine et sur la côte slovène) l'inverse est vrai aussi, c'est-à-dire que, dans les sections où

[12] Ces données sont tirées de Mikes (1984), qui contient une analyse plus étoffée du sujet, illustrée de statistiques détaillées.

l'enseignement se dispense dans la langue de la nation (serbo-croate, slovène), on enseigne aussi la langue de la nationalité (p. ex. le hongrois, l'italien). Les groupes appartenant à des nationalités peu nombreuses, comme en Bosnie-Herzégovine, utilisent rarement leur langue maternelle et, souvent, connaissent mieux le serbo-croate. On ne crée pas de sections spéciales à leur intention mais, dans certains cas, la langue maternelle est enseignée en tant que matière à l'école primaire ou cultivée par le biais d'activités folkloriques ou autres.

Le taux de réussite scolaire est à peu près le même, quelle que soit la langue dans laquelle l'élève reçoit son enseignement. Toutefois, les élèves des nationalités préfèrent souvent poursuivre leurs études dans la langue de la nation, cela leur assurant habituellement un plus grand éventail de possibilités. Les locuteurs des deux langues de nationalité les plus importantes — l'albanais et le hongrois — constituent une exception, puisqu'il existe des établissements bien cotés dispensant l'enseignement secondaire et supérieur dans ces langues. À l'Université de Priština, dans le Kosovo, les Albanais peuvent en principe étudier toutes les matières dans leur langue, tandis que le hongrois est bien représenté dans l'enseignement supérieur en Vojvodine. Au niveau universitaire, cependant, on déplore le manque de manuels pour l'étude de certaines disciplines, difficulté qu'on contourne en ayant recours à des livres en serbo-croate. (Incidemment, cette situation subsiste en partie pour l'une des langues de nation, le macédonien.)

L'enseignement bilingue proprement dit (celui qui se déroule en deux langues) n'est pas très courant en Vojvodine, sauf à la maternelle, alors qu'en Slovénie il est passablement répandu à la maternelle et à l'école primaire et même en partie au secondaire. Dans certains cas, il faut chercher à établir un équilibre entre l'enseignement dans la langue maternelle et l'enseignement bilingue, et définir précisément le rôle de l'apprentissage d'une langue non maternelle ou langue seconde. Appliquée schématiquement dans un milieu multiethnique où coexistent des langues dont les différences de structure sont marquées et dans un contexte économique et politique généralement défavorable, l'idée en apparence démocratique de recourir exclusivement à la langue maternelle pourrait provoquer une coupure sociale dangereuse, pouvant aboutir à la formation de ghettos culturels et linguistiques. Il semble a posteriori que l'on a pu, involontairement, favoriser l'émergence d'une telle situation dans le Kosovo lorsqu'on a rendu optionnel il y a quelques années l'apprentissage, jusque-là obligatoire, de la langue non maternelle (serbo-croate pour les Albanais, albanais pour les Serbes et les Monténégrins). L'affaiblissement des réseaux de communication qui s'en est suivi a dû contribuer aux tensions politiques dans la région.

Aussi peut-on souhaiter que certaines tendances à séparer les enfants d'âge préscolaire et scolaire parlant albanais et serbo-croate, que ce soit à l'école ou lors des activités parascolaires, seront enrayées avant que davantage de mal soit fait. En dehors de l'enseignement officiel, on peut aussi faire beaucoup grâce à un usage efficace des médias. Un exemple positif vient de la Vojvodine où une enquête a démontré que les membres des diverses nationalités, en plus de suivre des émissions de radio et de télévision dans leur propre langue, suivent souvent celles qui sont diffusées en serbo-croate et même dans la langue d'une autre nationalité, tandis que les locuteurs de langue maternelle serbo-croate écoutent souvent des émissions dans les langues des nationalités, qu'ils connaissent au moins passivement[13].

Dans un pays comme la Yougoslavie, où plusieurs des principales langues remplissent, de façons et à des degrés divers, toutes les fonctions caractéristiques d'une société moderne (y compris dans les domaines de la recherche et de l'édition scientifiques), sans toutefois servir d'outil de communication sur le plan international, l'enseignement des langues étrangères doit aussi être considéré comme un aspect important de l'enseignement des langues. Jusqu'à la dernière guerre, l'allemand et, à un degré moindre, le hongrois jouissaient d'une solide tradition dans les régions autrefois sous domination austro-hongroise; le français jouissait d'un grand prestige parmi les élites intellectuelles et sociales serbes; l'italien avait de solides racines le long de la côte adriatique, tandis que l'anglais faisait son entrée comme matière d'enseignement. Après la guerre, le russe a prévalu pendant une courte période, mais l'évolution politique du pays à la suite de sa rupture avec le Kominform en 1948 allait permettre aux langues occidentales de reprendre le terrain qu'elles avaient perdu. Officiellement, à cette époque on enseignait l'anglais, l'allemand, le français et le russe, selon les désirs des élèves et la disponibilité des professeurs. Toutefois, l'anglais s'est vite hissé au premier rang parmi les langues étrangères dans l'ensemble du pays et il a fallu prendre des mesures pour maintenir une certaine présence des trois autres. Malgré les contingences pratiques et les différences locales, l'anglais occupe toujours la première place au pays, de la maternelle à l'université, et constitue sans équivoque la première langue étrangère pour une écrasante majorité de jeunes Yougoslaves — dont bon nombre apprennent d'ailleurs deux et même trois langues étrangères au cours de leurs études.

---

[13] D'autres aspects du plurilinguisme en Yougoslavie, y compris les questions de choix de langue suivant le domaine, le sujet ou l'interlocuteur, parmi les élèves et les travailleurs, sont présentés brièvement mais avec une bibliographie exhaustive dans Bugarski et Mikes (1985); voir aussi Mikes (1983).

7. Conclusion : problèmes et perspectives

Cet exposé d'ensemble, parce qu'il porte sur une situation véritablement plurilingue, revêt forcément un caractère plus général que s'il portait sur une ou deux langues seulement. Pourtant, nous avons probablement établi les prémisses qui nous permettront de tirer quelques conclusions. L'état actuel de l'aménagement linguistique en Yougoslavie découle en grande partie des transformations d'ordre politique qui visaient à construire une société véritablement pluraliste. Il va de soi que la décentralisation et le transfert progressif d'une bonne part du pouvoir décisionnel et exécutif aux républiques constituantes et aux unités administratives de paliers inférieurs ont eu aussi diverses conséquences en ce domaine. Sur le plan positif, on peut dire que le principe des droits linguistiques égaux pour tous les groupes nationaux, petits et grands, constitue une réalisation de premier ordre, tout comme d'ailleurs l'évolution et la codification des différentes langues qui, à leur tour, ont entraîné la publication de manuels normatifs et inspiré de nombreuses études érudites à caractère descriptif et comparatif.

Mais il y a aussi un aspect négatif ; on s'est en effet retrouvé confronté à un manque de planification centrale et de coordination efficace, situation pourtant prévisible, qui a entraîné de la négligence dans certains domaines et, dans d'autres, une duplication indue des efforts, le tout accompagné d'une progression des coûts malgré de fréquentes pénuries de ressources et de personnel. À titre d'exemple, citons le cas de l'encyclopédie yougoslave en plusieurs volumes, œuvre collective publiée par l'Institut yougoslave de lexicographie de Zagreb. L'édition précédente avait paru dans une seule version (en serbo-croate et dans l'alphabet latin), facilement accessible à tout Yougoslave qui s'y intéressait. Cependant, une édition entièrement révisée, conçue au début des années 70, et qui témoigne des changements que subissait la société yougoslave, a commencé à paraître en pas moins de six versions : serbo-croate (l'une en alphabet latin, l'autre en alphabet cyrillique), slovène, macédonienne, albanaise et hongroise. Le principe politique voulant que l'égalité ne coûte jamais trop cher l'a de toute évidence emporté sur la raison économique, avec des conséquences encore difficiles à évaluer aujourd'hui. La profusion de séries complètes de manuels scolaires, plus spécialement dans les diverses variantes du serbo-croate et dans ses deux alphabets, constitue un autre exemple d'un « embarras de richesses ». En Bosnie-Herzégovine, l'existence de terminologies doubles et même multiples dans les matières scolaires a sérieusement entravé le fonctionnement du système éducatif. Et l'on pourrait facilement multiplier les exemples.

Kloss soutient que la « pleine égalité de plusieurs langues semble impossible là où plus de trois langues sont concernées », car « la tâche de gouverner un pays deviendrait désespérément compliquée si l'on devait mettre dix langues sur un pied d'égalité »; le pays plurilingue est donc « contraint d'accorder un statut privilégié à l'une ou deux de ses principales langues » (1968: 74-75) (soutenant la même affirmation, le même auteur parlait ailleurs [1966: 7] de « plus de trois langues » plutôt que de « dix langues »). Le cas de la Yougoslavie, sans doute unique à certains égards, permet bien de vérifier cette hypothèse fondée sur la raison, en faisant la preuve que l'arrangement peut en fait fonctionner, bien qu'avec certaines hésitations et à un certain coût, et grâce au fait qu'on a accordé le premier rang — quoique de façon non officielle et avec des limites — à l'une des langues placées sur un pied d'égalité. Citons aussi Fishman (1968: 44) qui fait une généralisation pertinente en déclarant que « toutes les nations consacrent plus ou moins d'énergies et de ressources à satisfaire aux revendications d'authenticité (intégration socioculturelle), d'une part, et aux revendications d'efficacité (intégration politique), d'autre part ». En ce sens, il ne fait aucun doute que les récents développements survenus en Yougoslavie ont eu tendance à mettre l'accent sur l'authenticité au sein de chacune des nations et républiques qui constituent le pays, et ce, aux dépens de l'efficacité du contrôle fédéral sur les liens existant entre elles. Comme le lecteur l'aura déduit, la responsabilité de l'aménagement du statut des langues et de l'aménagement interne des langues elles-mêmes incombe maintenant aux républiques et aux provinces plutôt qu'au pouvoir central. En effet, il serait à peine exagéré de dire que, hormis certains principes très généraux de politique linguistique, on retrouve maintenant autant de politiques, chacune assortie de ses propres activités d'aménagement linguistique, qu'il y a de républiques et de provinces, ou de nations et de nationalités!

En évitant d'aborder globalement les questions d'aménagement linguistique, le pouvoir central semble en fait adopter une attitude passive face aux aspirations des gouvernements des républiques et à certaines tendances ethnocentriques. C'est là une façon commode de contourner d'éventuelles accusations réciproques de reviviscence centraliste (en langage politique actuel, « unitariste ») dans un pays décentralisé. L'autorité fédérale semble s'évertuer à accorder à chaque unité administrative ou nationale le droit d'utiliser et de cultiver ses ressources linguistiques comme elle l'entend, se souciant peu de lui tracer des lignes de conduite pour assurer une coordination adéquate, l'égalité des forces et même une communication satisfaisante dans l'interaction d'un aussi grand nombre de langues. Il va de soi qu'une attitude aussi désinvolte, tout en offrant de multiples possibilités, peut aussi conduire au bord du chaos. Comme nous l'avons déjà mentionné, la position du

serbo-croate est en fait, paradoxalement peut-être, la plus précaire. Dans le contexte politique actuel, la question controversée du nombre réel de normes du serbo-croate standard contemporain et de leur juste distribution selon les républiques et selon les nations parlant serbo-croate a effectivement empêché l'adoption de toute politique ou de tout projet d'aménagement d'ensemble à l'égard de la langue la plus répandue du pays. Toute activité normative nouvelle est donc en pratique limitée à chacune des républiques où l'on parle serbo-croate, et elle s'exerce sans plan véritable et sans trop de considération pour le sort de la langue dans son ensemble. Cette situation retarde davantage la réalisation de travaux de base, adaptés à notre époque, décrivant ou codifiant la langue dans son ensemble, sans tenir compte des différentes normes — celles-ci ne faisant d'ailleurs pas non plus l'objet de recherches suffisamment poussées. Nombreux sont ceux qui croient que l'unité du serbo-croate, château fort historique de la solidarité yougoslave, est menacée par la prolifération de différences mineures, souvent superflues, et qu'à défaut d'une certaine coordination, les différents groupes de locuteurs pourraient finir par ne plus le considérer comme une entité unique et un symbole commun pour l'ensemble du pays.

Un autre échec majeur de l'aménagement linguistique, que nous nous contenterons de signaler au passage, concerne le grand nombre de travailleurs yougoslaves vivant à l'étranger avec leur famille: jusqu'ici, très peu de mesures collectives efficaces ont été prises pour préserver, dans des conditions difficiles de l'aveu de tous, l'identité linguistique — et par conséquent aussi, dans une grande mesure, nationale — des enfants yougoslaves élevés à l'extérieur de leur patrie.

De façon plus générale, on peut mentionner parmi les faiblesses de l'aménagement linguistique — certaines léguées par l'histoire, d'autres d'origine plus récente — la qualité plutôt faible de la langue de culture, parlée aussi bien qu'écrite, les habituels problèmes financiers inhérents à la publication d'ouvrages normatifs, la dispersion des efforts et les échanges d'information trop peu nombreux. Quelques exemples supplémentaires suffiront. Le concept courant de langue standard n'est en soi guère adéquat, étant trop étroit, voire dépassé, en ce qu'il s'attarde à des détails de grammaire et d'orthographe et qu'il exalte les modèles littéraires, au lieu de mettre l'accent sur un éventail bien plus riche de modes de communication dans une variété de situations, de styles et de moyens d'expression. Le domaine des attitudes linguistiques, sujet particulièrement délicat dans un milieu scolaire plurilingue, n'a jusqu'à maintenant été que proposé comme élément faisant partie de la culture des langues. Les échanges d'ouvrages, comme les grammaires et les manuels scolaires, publiés dans les différentes langues se font difficilement, que ce soit entre, disons, Ljubljana en Slovénie et Skopje en

Macédoine, ou même entre Novi Sad et Priština en Serbie. Ou encore, des chercheurs peuvent n'être pas au courant des travaux analogues aux leurs qui se font ailleurs dans le pays, alors qu'ils sont bien informés de ce qui se fait à l'étranger.

Les problèmes sont donc à la fois multiples et sérieux. Qu'en est-il des perspectives? En tentant d'établir un équilibre entre le développement de l'autonomie et l'intégration de ses composantes, la société yougoslave a favorisé l'unité par la diversité et ce, dans divers domaines. Dans ceux de la politique et de l'aménagement linguistiques, il en est résulté un système véritablement démocratique, assailli par de sérieux problèmes d'organisation. Il est impossible de codifier l'usage libre d'une langue en dehors des contextes institutionnels, de sorte que tantôt la pratique linguistique dépasse les normes fixées, tantôt elle ne les atteint pas. Les problèmes de ce genre sont à la fois naturels et inévitables. Néanmoins, dans le vaste domaine du codifiable, il pourrait, et devrait s'exercer une action beaucoup plus systématique. À l'avenir, il faudra pouvoir compter sur les divers organismes officiels et semi-officiels que nous avons mentionnés ainsi que sur les divers groupes et individus intéressés. Pourtant, la meilleure façon de traiter les problèmes que nous avons signalés serait de créer une sorte d'organisme d'aménagement linguistique relevant du gouvernement fédéral, organisme qui jouerait un rôle à tout le moins consultatif, nettement défini. Cet organisme pourrait contribuer à apporter une solution rationnelle, reposant sur de solides principes, à ces problèmes complexes. Une telle proposition ne saurait être populaire dans le pays à l'heure actuelle: on la rejetterait sans doute sous prétexte qu'elle est politiquement inacceptable. Mais la question mérite indéniablement qu'on s'y arrête, surtout que l'élaboration d'une politique linguistique à l'échelle du pays n'entraînerait nullement des solutions uniformes pour toutes les langues, non plus que pour toutes les nations ou les républiques. Il existe déjà des signes de réflexion en ce sens, du moins parmi les linguistes ayant des penchants pour la sociologie. Reste à voir si l'idée sera acceptée sous une forme quelconque par d'autres groupes intéressés au sein de la société yougoslave, qui dans l'ensemble ne paraît guère disposée à accepter une telle unification. Reste à savoir aussi si elle sera mise en pratique dans un réel effort commun d'aménagement linguistique susceptible de mieux harmoniser l'héritage du passé, la réalité d'aujourd'hui et les besoins linguistiques des générations à venir[14].

[14] Pour des raisons pratiques, nous n'avons fait aucune référence à des écrits publiés dans une langue yougoslave. Cependant, ceux qui lisent le serbo-croate consulteront avec profit au moins trois anthologies récentes présentant un aperçu des préoccupations et perspectives sociolinguistiques actuelles: *Naš jezik danas i sutra, Jezik u savremenoj komunikaciji, Jezik i nacionalni odnosi.*

Bibliographie

BIRNBAUM, Henrik (1980), « Language, Ethnicity and Nationalism: On the Linguistic Foundations of a Unified Yugoslavia » dans: D. Djordjević (éd.), *The Creation of Yugoslavia 1914-1918*, Santa Barbara/Oxford, Clio Books, pp. 157-182.

BROZOVIĆ, Dalibor (1983), « Die soziolinguistiche Situation in der jugoslawischen Föderation », *Wiener slavistisches Jahrbuch* XXIX, pp. 9-23.

BUGARSKI, Ranko (1983), « Sociolinguistic Issues in Standardizing Linguistic Terminology », *Language in Society* 12, pp. 65-70.

_____ (1985), « Problèmes de la culture de la langue en Yougoslavie » dans: Maurais (éd.) (1985: 303-309).

_____ et Melanie MIKES (1985), « Types and Methods of Multilingual Research in Yugoslavia » dans: P.H. Nelde (éd.), *Methoden der Kontaktlinguistik/Methods in Contact Linguistic Research*, Bonn, Dümmler, pp. 145-154.

BYRON, Janet (1985), « An Overview of Language Planning Achievements among the Albanians of Yugoslavia » dans: Magner (éd.) (1985: 59-92).

DUNATOV, Rasio (1978), « A Sociolinguistic Analysis of the Recent Controversy Concerning the Croatian/Serbian Standard Language(s) » dans: H. Birnbaum (éd.), *American Contributions to the Eighth International Congress of Slavists*, vol. 1, Columbus (Ohio), Slavica Publishers, pp. 256-268.

FISHMAN, Joshua A. (1968), « Nationality-Nationalism and Nation-Nationism » dans: Fishman, Ferguson et Das Gupta (éd.) (1968: 39-51).

_____, Charles A. FERGUSON et Jyotirindra DAS GUPTA (éd.) (1968), *Language Problems of Developing Nations*, New York, John Wiley.

FRIEDMAN, Victor A. (1985), « The Sociolinguistics of Literary Macedonian » dans: Magner (éd.) (1985: 31-57).

IVIĆ, Pavle (1984), « L'évolution de la langue littéraire sur le territoire linguistique serbo-croate », *Revue des études slaves* LVI/3, pp. 313-344.

KALOGJERA, Damir (1978), « On Serbo-Croatian Prescriptivism » dans: Schmalstieg et Magner (éd.) (1978: 388-399).

_____ (1985), « Attitudes Toward Serbo-Croatian Language Varieties » dans: Magner (éd.) (1985: 93-109).

KLOSS, Heinz (1966), « Types of Multilingual Communities: A Discussion of Ten Variables » dans: S. Lieberson (éd.), *Explorations in Sociolinguistics*, Bloomington (Ind.), Indiana University, La Haye, Mouton, pp. 7-17.

_____ (1968), « Notes Concerning a Language-Nation Typology » dans: Fishman, Ferguson et Das Gupta (éd.) (1968: 69-85).

KONESKI, Blaže (1980), « Macedonian » dans: Schenker et Stankiewicz (éd.) (1980: 53-63).

KOSTIĆ, Djordje (1985), « Les tendances actuelles du serbo-croate » dans: Maurais (éd.) (1985: 311-316).

LENCEK, Rado L. (1976a), « A Few Remarks for the History of the Term "Serbocroatian" Language », *Zbornik za filologiju i lingvistiku*, Novi Sad, XIX/1, pp. 45-53.

_____ (1976b), « On Dilemmas and Compromises in the Evolution of Modern Slovene » dans: T.F. Magner (éd.), *Slavic Linguistics and Language Teaching*, Columbus (Ohio), Slavica Publishers, pp. 112-152.

MAGNER, Thomas F. (éd.) (1985), « Yugoslavia in Sociolinguistic Perspective », *International Journal of the Sociology of Language* 52.

MAURAIS, Jacques (éd.) (1985), *La crise des langues*, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Le Robert, 490 p.

MIKES, Melanie (1982), « Microsociolinguistics of Hungarian-Serbo-Croatian Bilingualism » dans: R.L. Cooper (éd.), *Language Spread: Studies in Diffusion and Social Change*, Bloomington (Ind.), Indiana University Press, pp. 337-352.

_____ (1983), « Language Contacts in Self-Managing Work Units » dans: P.H. Nelde (éd.), *Gegenwärtige Tendenzen der Kontaktlinguistik*, Bonn, Dämmler, pp. 117-124.

_____ (1984), « Instruction in the Mother Tongues in Yugoslavia », *Prospects* XIV/1, pp. 121-131.

« Naš jezik danas i sutra » [Notre langue aujourd'hui et demain], *Naše teme*, Zagreb, XXVI/5, 1982, pp. 805-862.

NAYLOR, Kenneth E. (1978), « The Eastern Variant of Serbo-Croatian as the *Lingua Communis* of Yugoslavia » dans: Schmalstieg et Magner (éd.) (1978: 456-468).

_____ (1980a), « Some Problems for the Study of Balkan Sociolinguistics », *Zbornik za filologiju i lingvistiku*, Novi Sad, XXIII/2, pp. 7-14.

_____ (1980b), « Serbo-Croatian » dans: Schenker et Stankiewicz (éd.) (1980: 65-83).

PATERNOST, Joseph (1985), « A Sociolinguistic Tug of War Between Language Value and Language Reality in Contemporary Slovenian » dans: Magner (éd.) (1985: 9-29).

RADOVANOVIĆ, Milorad (1983), « Linguistic Theory and Sociolinguistics in Yugoslavia », *International Journal of the Sociology of Language*, 44, pp. 55-69.

RAŠIĆ, Nikola (1985), « La lingva situacio en Jugoslavio », *Etnismo* 34, pp. 3-12.

SCHENKER, Alexander M. et Edward STANKIEWICZ (éd.) (1980), *The Slavic Literary Languages: Formation and Development*, New Haven, Yale Concilium on International and Area Studies, distribué par Slavica Publishers, Columbus (Ohio).

SCHMALSTIEG, William R. et Thomas F. MAGNER, (éd.) (1978), « Sociolinguistic Problems in Czechoslovakia, Hungary, Romania and Yugoslavia », *Folia Slavica* 1/3, Columbus (Ohio), Slavica Publishers.

ŠIPKA, M. (éd.) (1984), *Jezik i facionalni odnosi* [Langue et relations nationales], Sarajevo, Institut za proučavanje nacionalni odnosa.

STANKIEWICZ, Edward (1980), « Slovenian » dans: Schenker et Stankiewicz (éd.) (1980: 86-102).

STANOJČIĆ Ž. *et al.* (éd.) (1983), *Jezik u savremenoj komunikaciji [La* langue dans la communication contemporaine], Belgrade, Centar za marksizam Univerziteta u Beogradu.

Statistički Kalendar Jugoslavije 1984 [Calendrier statistique de Yougoslavie 1984], Belgrade, Savezni zavod za statistiku.

THOMAS, George (1983), « The Role of the Lexical Variants in the Present-Day Language Situation in Bosnia-Herzegovina », *Language Problems and Language Planning* 6, pp. 29-44.

TOLLEFSON, James W. (1980), « The Language Planning Process and Language Rights in Yugoslavia », *Language Problems and Language Planning* 4, pp. 141-156.

———— (1981), *The Language Situation and Language Policy in Slovenia*, Washington (D.C.), University Press of America.

TOPORIŠIČ, Jože (1978), « A Language of a Small Nationality in a Multilingual State » dans: Schmalstieg et Magner (éd.) (1978: 480-486).

USTAV SFRJ, USTAVI SOCIJALISTIČKIH REPUBLIKA I POKRAJINA [Constitution de la R.S.F.Y., Constitutions des républiques socialistes et des provinces], Belgrade, Prosveta, 1974.

Langue standard et culture de la langue

Élaboration et applications de l'approche praguoise *

FRANTIŠEK DANEŠ

* Traduit de l'anglais par Marie-Claire Lemaire

L'usage des langues — et par-dessus tout de leur variété (représentative) commune de prestige, la langue standard[1] — s'assortit toujours de problèmes, du côté des locuteurs comme des linguistes, des pédagogues et des éducateurs (parents y compris), des autorités, etc. Ces problèmes, on peut en gros les aborder de deux façons: ou bien en « laissant la langue tranquille », ainsi que le disait Hall (1950), ou bien en leur appliquant ce que Neustupný (1974) a fort justement appelé le « traitement des problèmes de langue » (ou plus brièvement le « traitement de la langue »)[2].

L'optique du traitement — que ses partisans soient les usagers de la langue commune, les éducateurs ou les linguistes de métier — présuppose non seulement de l'intérêt envers la langue mais aussi un objectif, en l'occurrence une certaine « qualité de la langue » et de son usage dans les communications, pour employer l'expression si heureusement trouvée par les Québécois. Malheureusement, l'unanimité ne règne pas sur ce qu'il faut entendre au juste par qualité de la langue et de l'usage. Il y a, d'une communauté linguistique (CL) à l'autre ainsi que d'un groupe et même d'un individu à l'autre au sein d'une même CL, des différences considérables, soit sur l'évaluation globale de la langue, soit sur celle de certains aspects de la langue et de la communication, voire sur certains phénomènes linguistiques. En la matière, toute la gamme des opinions existe, des superstitions, des préjugés et des convictions subjectives et impressionnistes[3] aux jugements strictement objectifs et scientifiques. On constate aussi des divergences quant aux éventuels moyens de traitement (décrets ou ordres, assortis de sanctions ou de

---

[1] L'expression de « langue standard » employée dans le présent article est l'équivalent du tchèque *spisovný jazyk* (allemand *Schriftssprache*/*Literatursprache*, anglais *standard language*, russe *литературный язык*. Cependant, Neustupný (1978) préfère l'équivalent « langue littéraire » pour les raisons mentionnées à la p. 268.

[2] Dans l'expression « traitement de la langue », entendre langue dans le sens, plus large, de « langage ».

[3] Hausenblas (voir Hausenblas et Kuchař, dir.: 437-446) a analysé dans le détail les neuf superstitions suivantes en matière de langue (on entend par superstition un phénomène sociologique non limité à la langue et consistant en une conviction ou une attitude qui ne concorde pas avec l'expérience ou les lois scientifiques): 1) notre langue est en constante décadence et dégénérescence; 2) ce qui est nouveau ou inhabituel est en soi mauvais, erroné ou du moins suspect; 3) divers jugements puristes; 4) jugements portés en vertu d'un « sens de la langue » personnel et subjectif; 5) jugements portés en vertu de l'appartenance dialectale de l'usager; 6) si l'on peut dire quelque chose de deux façons, c'est que l'une d'elle est mauvaise; 7) dans la langue, tout est correct ou incorrect (alors qu'en réalité, il existe une échelle de correction et que, bien souvent, c'est l'adéquation au contexte qui compte); 8) conception anthropomorphique de la langue; 9) la langue peut (et risque de) changer arbitrairement, capricieusement, en raison d'ordonnances et de décrets.

peines officielles, par exemple, persuasion, éducation, enseignement, information, etc.). Le domaine du traitement de la langue comporte plusieurs aspects ou éléments constitutifs. Neustupný (1978: 258), pour sa part, mentionne les suivants: politique linguistique, culture de la langue et aménagement linguistique; il faut dire cependant que ces éléments se chevauchent et s'entremêlent.

On peut également retrouver l'origine des deux façons d'envisager la langue dans le développement des théories linguistiques, qui n'ont cessé d'osciller entre les deux (Havránek, 1963: 11 ss., et Haugen, 1966). Toutefois, c'est à la doctrine de l'École linguistique de Prague qu'on doit la première systématisation de la théorie du traitement de la langue, élaborée dans les années 30. C'est elle qui a conçu la notion de langue standard et, dans ce cadre, celle de culture de la langue[4]. Si l'école praguoise s'inspirait à cet égard de l'œuvre de plusieurs précurseurs, surtout Jespersen (1914, 1925), Noreen[5] (1892) et Vinokur (1924), elle a aussi fait des adeptes, notamment E. Haugen, P.L. Garvin et quelques érudits d'Union soviétique et d'ailleurs. (On trouvera chez Daneš, 1976 un résumé critique des débats suscités par la légitimité scientifique de l'intérêt des linguistes pour le traitement de la langue.)

On peut caractériser brièvement la théorie fonctionnelle de la langue standard (LS) de la période praguoise classique par les trois principes suivants (voir aussi Garvin, 1983): 1) fonctionnalisme, 2) normativisme et 3) synchronisme.

D'après le premier, la LS est déterminée et circonscrite par les fonctions (sociales) qui lui sont dévolues. On en trouve, non une définition, mais une description générale dans les *Thèses* (1929: 16): « La distinction de la langue littéraire se fait grâce au rôle qu'elle joue, grâce en particulier aux exigences supérieures qu'elle se voit imposer,

[4] Voir Havránek (1963: 5). « Les mérites de l'École linguistique de Prague sont — même sur la scène mondiale, où elle n'était cependant pas seule — d'avoir démontré la possibilité, ou plutôt la nécessité, de l'étude scientifique de la langue standard et d'en avoir montré les avantages à l'égard d'une meilleure culture de la langue, scientifiquement justifiée. »

[5] Les idées de Noreen ont provoqué la discussion (voir Jespersen, 1925: chap. V) et influencé tout particulièrement Mathesius, qui en a fait une évaluation en 1912, dans une revue. Dans l'article-programme de 1932, où il rejette les principes de « pureté historique » et de « liberté totale d'arbitraire » tout en recommandant celui d'« utilité pratique », Mathesius adopte fondamentalement les trois critères de Noreen, soit l'opinion « historico-littéraire » [ou plus précisément historico-linguistique], l'opinion historico-naturelle (le laisser-faire) et l'opinion « rationnelle » (critère d'opportunisme).

en comparaison du langage populaire: la langue littéraire exprime la vie de culture et de civilisation (fonctionnement et résultats de la pensée scientifique, philosophique et religieuse, politique et sociale, juridique et administrative). » (Dans l'après-guerre, on mettra l'accent sur le fait que la LS est un outil ou un instrument de communication commun de la vie économique, politique et culturelle tout entière du pays[6].) Comme le premier critère d'évaluation semble donc être, dans cette optique, l'adéquation des moyens d'expression à leurs fonctions, le système de la LS révèle une différenciation fonctionnelle interne, une dissimilation stylistique et une spécification; ses principaux types d'emploi propre aux différentes fonctions sont: l'intellectualisation (ou rationalisation), l'automatisation et la désautomatisation.

Le second principe, lui, détermine la dichotomie de la norme et de la codification: la norme, définie comme l'ensemble de moyens linguistiques obligatoirement employés, est inhérente (immanente) à la langue, elle en est inséparable; elle existe en son sein, constitue un phénomène social authentique lié au caractère institutionnel de la langue[7] et ne s'identifie pas simplement à l'usage linguistique sans le qualificatif de « collectif », tandis que la codification de la norme (sous forme de divers manuels, grammaires et dictionnaires normatifs), dont les objectifs sont pratiques et qui permet aux linguistes d'infléchir la norme dans la direction souhaitable, est un phénomène extérieur au langage.

D'après le troisième principe, l'état idéal (et naturel) de la LS est la stabilité flexible (l'équilibre dynamique).

Dans ce cadre, on a défini la culture de la langue standard comme le « développement [le perfectionnement, l'amélioration, la croissance]

---

[6] Cette notion de la langue standard y correspond entièrement dans un certain type de situation linguistique historique et sociale. P. L. Garvin et M. Mathiot (1960: 155) ont proposé une définition plus générale (moins spécifique): « forme codifée de la langue, acceptée en théorie et en pratique comme modèle par une grande communauté ». Ils ont également proposé, à partir de la tradition praguoise, trois séries de critères pour déterminer le niveau de standardisation de la langue: 1) propriétés intrinsèques de la LS, 2) fonctions de la LS dans la culture de la collectivité, 3) attitudes de la collectivité envers la LS. Les dernières définitions soviétiques de la langue standard en soulignent le caractère historique et — par opposition aux variétés non standard de la langue nationale — sa supériorité sociale ainsi que le niveau de développement de sa norme, de même que la richesse de sa différenciation stylistique en fonction des nombreux rôles spécifiques qu'elle joue dans la culture et la civilisation sur le plan de la communication.

[7] On retrouve ici l'influence d'E. Durkheim, par l'intermédiaire de Saussure également (voir plus bas, section 3).

conscient [délibéré] de la LS »[6]. Les instruments de cette culture sont: 1) les études linguistiques théoriques, 2) l'enseignement de la langue dans les écoles et 3) la pratique de la littérature (fréquentation des bons auteurs). Les études linguistiques théoriques devraient aider la LS à remplir son emploi en ce sens qu'elles contribuent à sa stabilité ainsi qu'à sa différenciation fonctionnelle et à sa richesse stylistique.

Dans les sections qui suivent, je vais étudier de manière assez détaillée les idées praguoises originales de l'après-guerre, en fonction de leur développement ultérieur, pratique autant que théorique. De toutes les activités que suscite la culture délibérée de la langue, le phénomène central est celui de la codification de la norme linguistique. Toutefois, toute activité de cet ordre doit nécessairement tenir compte de deux phénomènes fondamentaux, le premier étant l'ensemble des attitudes adoptées par la communauté envers sa langue (et surtout la LS) et les discours produits dans cette langue, le second portant sur le fait que la codification réclame des décisions qui, elles, présupposent l'évaluation ou l'estimation des phénomènes linguistiques en fonction de critères objectifs. J'exposerai et commenterai en outre les observations et résultats livrés par la culture délibérée de la LS en Tchécoslovaquie.

1. La définition donnée plus haut de la culture de la langue identifie essentiellement cette notion à celle de culture intentionnelle, mais la recherche et l'étude ultérieure ont montré que ce concept recouvrait en réalité un ensemble de phénomènes. C'est à Hausenblas (1979) surtout que nous devons cette théorie: il faut distinguer entre, d'une part, a) culture au sens de stade ou de *niveau de développement* ou de qualité atteint et culture au sens d'*activités* qui tendent à l'avènement d'une langue évoluée, d'un haut niveau de culture et, d'autre part, b) *système de la langue* et *parole*, c'est-à-dire communication (par la langue) — encore que langue et parole soient deux aspects différents d'un seul et unique phénomène, le langage, et qu'en fait ils se conditionnent mutuellement. Il est évident que les deux distinctions se combinent (culture de la langue ou de la communication dans les deux sens) et que la culture de la langue représente un des facteurs qui conditionnent la culture de la communication (parole). La notion de communication linguistique (verbale) elle-même semble complexe: nous avons d'un côté les actes de communication et de l'autre les textes; l'acte proprement dit se compose de deux activités: production et réception avec interprétation. La linguistique textuelle récemment appa-

[6] Il est assez difficile de traduire l'expression originale tchèque de *vědomé pěstění spisovného jazyka* qu'on trouve dans Havránek et Weingart (1932: 245), l'équivalent du tchèque *pěstění* signifiant précisément « le fait de cultiver ».

rue prouve que les problèmes de culture de tous les éléments de la communication méritent l'intérêt des théoriciens comme des praticiens (et non seulement des linguistes).

Ajoutons que le terme de culture s'emploie ici dans le sens général d'amélioration, de développement, de raffinement de l'esprit, des émotions, des goûts, des manières, etc., ainsi que pour en désigner le résultat, et qu'il relève donc non seulement de la langue standard mais aussi du langage en général et de la communication verbale. De plus, il faut voir dans la culture de la langue un élément de celle, plus générale, de la conduite et du comportement de l'homme, de sa pensée et de ses émotions. Tout en confirmant l'indubitable statut sociolinguistique, c'est-à-dire sociologique, de la culture de la langue, cet énoncé concerne aussi les moyens et les possibilités de culture: leur succès dépendant de la norme de comportement général de la communauté linguistique, d'un de ses groupes sociaux ou d'une de ses strates, tout progrès dans la sphère linguistique présuppose un progrès dans les autres sphères du comportement social et vice versa. Il est certain que le degré réel de prestige social de la « langue correcte » joue, dans ladite communauté, un rôle considérable (et même, sans doute, dans l'enseignement scolaire de la langue).

2. Un des membres les plus importants du Cercle linguistique de Prague, R. Jakobson, mentionnait déjà en 1932 que les ***attitudes*** de la communauté linguistique (CL) envers sa propre langue représentaient un élément essentiel du langage (en plus de la langue et de la parole). Plus tard, J.P. Rona (1970: 206), qui s'inspirait de Garvin et de Mathiot[9], devait faire remarquer que « la recherche sur les attitudes allait se révéler, en sociolinguistique, le domaine le plus fécond »[10].

Nous employons ici le terme d'attitude dans son actuelle acception sociologique, c'est-à-dire dans le sens de préférence manifestée, sur le plan de la conduite, par un individu, un groupe ou une collectivité envers certaines fins et certains moyens (au détriment de certains

[9] Dans leur article de 1960, ils répertoriaient les attitudes caractéristiques suivantes envers la LS: 1) loyauté (attitude protectrice et défensive) liée à la fonction unificatrice et séparatiste de la LS (et à l'attitude, plus vaste, de nationalisme), 2) fierté (attitude positive) liée à la fonction de prestige, 3) conscience de la norme, liée à la fonction de cadre de référence.

[10] Rona (*ibid.*) définit l'attitude dans un sens à la fois large et restreint comme « l'association d'une réalité langagière et d'une conviction en matière de langue, c'est-à-dire une association entre une valeur symbolique de la langue et ses valeurs symptomatiques » et prétend que « les attitudes forment bel et bien un système et une structure [...], tout comme les signes linguistiques ».

autres), ce qui détermine leurs réactions devant tel ou tel type de situation. L'attitude occupe, sur l'échelle de la généralité, une place entre l'intention, située plus bas, et l'orientation (ou syndrome d'attitudes), située plus haut. (Nous laissons de côté le rapport entre attitude et croyance, dont l'interprétation diffère selon les auteurs.)

Les individus, linguistes y compris, adoptent souvent leurs attitudes envers la langue nationale dans son ensemble (en tant qu'institution sociale) d'abord par opposition à d'autres langues; elles diffèrent d'ailleurs fréquemment selon l'autre langue envisagée. Ainsi, quand la nation et sa langue sont en péril, les rapports entretenus avec la langue nationale sont vécus très intensément et très affectivement. L'intérêt s'attache essentiellement à la LS, puisque c'est cette forme qui est représentative: c'est elle qui représente ou symbolise la nation tout entière (voir aussi la fonction de prestige [national] de Garvin et Mathiot). Il va de soi que les peuples manifestent des attitudes diverses, même envers les variétés non conformes à la langue standard (sociolectes, dialectes régionaux, etc.). Et comme l'état naturel de toutes les langues, même de la LS, est le changement continuel, encore qu'il passe souvent inaperçu, ils réagissent aux processus qui s'y déroulent, à ses modifications, aux tendances de son évolution; leurs attitudes sont d'ailleurs fréquemment négatives, la population n'étant même pas favorable aux nouveautés objectivement indispensables ou utiles. Les attitudes envers certains phénomènes grammaticaux et lexicaux — l'orthographe ou la prononciation, les emprunts précisément pour leur qualité d'emprunts, certains mots, formes lexicales, traits morphologiques et détails syntaxiques (constructions, expressions, etc.) — sont pour leur part très visibles. Les individus les expriment souvent pour ce qui est des usages faits de la langue, du choix des expressions linguistiques et de leur disposition dans les écrits (phénomènes stylistiques). Ils prennent nettement position sur le discours (écrit ou parlé) de certains locuteurs ou auteurs, sur certains genres littéraires — écrits journalistiques ou scientifiques, par exemple, ou poésie moderne —, sur le style de certains auteurs ou catégories d'auteurs, et ainsi de suite.

Bien entendu, du point de vue des linguistes, seules comptent les attitudes des groupes sociaux et leurs types.

2.1. Le jeu des attitudes d'une communauté linguistique envers sa LS constitue un système d'éléments interdépendants, non seulement très complexe mais aussi incohérent, car il fait place à l'antagonisme et à la tension dialectique interne. Toute simplification, toute idéalisation de l'état de fait — auxquelles certains sociologues et linguistes sont enclins — est indésirable et dangereuse pour la bonne *standardisation* de la LS.

(Nous emploierons désormais le terme de standardisation pour désigner l'ensemble des activités rattachées au processus de codification, c'est-à-dire à la codification proprement dite ainsi qu'à ses étapes de préparation et d'application: voir section 4.) Les attitudes se présentent essentiellement par paires de propositions antithétiques, si bien que globalement, celles d'une collectivité sont régies par plusieurs antinomies, dont les plus importantes semblent être les suivantes:

2.1.1. Le conflit entre *orientation rationnelle* (intellectuelle) et *orientation non rationnelle* est d'une portée considérable.

L'orientation rationnelle englobe les attitudes utilitaristes et éthiques et accentue le caractère instrumental de la LS ainsi que la nature impérative de sa norme collective. Les fonctions instrumentales de la langue reposent bien entendu sur les attitudes éthiques, tout acte de standardisation et d'intellectualisation présupposant, de la part des membres de la communauté linguistique, une adhésion et une fidélité motivées par le fait qu'elle reconnaît l'intégration sociale comme une valeur éthique.

L'orientation non rationnelle, elle, englobe les attitudes affectives (émotionnelles) et traditionnelles (coutumières). Certains de ses aspects étant compatibles avec l'orientation intellectuelle, il ne faut ni les négliger ni les sous-estimer au cours de la standardisation et des autres activités de culture. Cependant, les attitudes résolument antirationnelles sont indésirables car elles contrecarrent le progrès linguistique et social. (L'auteur sait fort bien que parler ainsi, c'est adhérer à l'idée d'une société où les émotions et les affects seraient gouvernés par la raison pour le plus grand bien de tous ses membres, mais il lui semble que l'analyse objective et l'étude de l'histoire sociale font beaucoup pour appuyer sa conviction.)

C'est sur ce phénomène social qu'on pourrait appeler la « primauté du charisme » que le véritable impact des attitudes affectives se fait essentiellement sentir. Ces attitudes se manifestent sous une forme positive envers la langue nationale (langue maternelle), souvent envers ses particularités individuelles (ce qui, du point de vue instrumental, semble inopportun, voire négatif). Le rapport ainsi créé naît essentiellement de l'orgueil national (parfois aussi de jugements prétendument esthétiques) et s'accompagne d'un rapport affectif négatif envers les autres langues, les langues « étrangères » (dont les idiosyncrasies sont souvent qualifiées de bizarres, de comiques, d'incorrectes), et surtout envers leur influence sur la langue indigène. Il ne faudrait toutefois pas oublier que l'attitude affective positive envers la LS, souvent liée à

l'attitude éthique, peut se montrer très utile à la standardisation proprement dite. — Le public s'attend en effet à ce que les linguistes aient les mêmes attitudes affectives et traditionnelles qu'eux.

Pour qu'une communauté linguistique survive et se développe, il faut évidemment que la relation dialectique entre les deux orientations susmentionnées atteigne un certain équilibre, même s'il est transitoire, sous l'effet d'un système de valeurs ou de mobiles admis. Il ne faudrait cependant pas oublier que, comme le système en question dépend, concrètement, de la situation socio-historique de la LS, il serait mal avisé de vouloir appliquer un système « idéal » à toutes les situations, autrement dit à toutes les langues et aux différentes périodes que chacune d'elles traverse.

D'ailleurs, les critères de valeur ne sont même pas uniformes au sein d'une même LS à un stade donné. Ainsi, dans le cas du tchèque, la théorie et la pratique de la culture de la langue prônée par le Cercle linguistique de Prague dans les années 30 reflètent la prédominance du mobile rationnel et ont résulté tant du progrès de la réflexion scientifique que du progrès global de la société tchèque elle-même. N'empêche qu'en même temps, l'« opinion publique linguistique », autrement dit celle des locuteurs natifs, s'en tenait surtout, comme elle s'en tient en partie encore aujourd'hui, aux attitudes essentiellement non rationnelles (position qui s'est naturellement renforcée pendant la guerre, quand la nation tchèque et sa langue étaient menacées par les Nazis). D'autre part, dans l'après-guerre, la sensibilisation aux normes de la LS s'est partiellement atténuée (surtout chez les jeunes), en même temps que déclinait le prestige social de cette langue, et d'ailleurs le sens général du respect et de l'autorité. Si l'on tient compte également de l'état interne du tchèque standard proprement dit (qui se caractérise avant tout par la tendance à s'adapter dans une certaine mesure à la langue couramment parlée), nous pouvons hasarder que cette conscience, provisoirement émoussée, des normes et des valeurs aboutira à leur reconstitution. (On peut voir dans ce processus une sorte d'homogénéisation, c'est-à-dire de mélange d'éléments venus des différents domaines fonctionnels [variétés] d'une langue, se produisant dans diverses langues, dans les communications de masse.)

On peut généralement caractériser, par exemple, les valeurs globales qui motivent les attitudes d'une communauté linguistique en fonction du système de valeurs à cinq variables de Parsons; ces variables se répartissent dans deux groupes opposés:

A		B
1) intellectualité	—	affectivité
2) spécificité	—	indétermination
3) universalisme	—	particularisme
4) efficacité	—	qualité
5) visées à long terme	—	visées à court terme

On peut caractériser par 32 combinaisons différentes (autrement dit par 32 modèles à cinq variables, par exemple 1A, 2B, 3B, 4A, 5A) les communautés linguistiques placées dans divers cadres et situations sociolinguistiques. Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que, par sa présence, une variable d'un des deux groupes présuppose dans un cas particulier l'absence totale de son pendant, mais qu'un des deux membres semble dominant.

Notre propos n'est pas de nous étendre longuement sur ces problèmes, ici; un exemple suffira d'ailleurs à clarifier l'argument. Supposons qu'une langue dispose de deux termes techniques différents, *a* et *b*, pour désigner un même objet, *a* étant une expression bien formée d'origine indigène mais très peu usitée par les techniciens et *b* une expression mal formée partiellement d'origine étrangère mais très solidement ancrée dans l'usage technique. Dans une société dont l'échelle des valeurs fait prédominer la variable 4B, c'est-à-dire la qualité, c'est le terme *a* que choisira et recommandera la norme officielle, mais la collectivité qui ferait grand cas de l'efficacité et de la rentabilité (4A) opterait pour le terme *b*: comme il est beaucoup plus courant, il est plus rentable de continuer à s'en servir que d'apprendre à employer *a*. C'est P.S. Ray (1963, chap. 1 et 2) qui a proposé une mesure de la rentabilité en fonction du coût d'acquisition et de maintien. Dans notre exemple, même si nous admettons qu'il est plus facile pour ceux qui ne sont encore habitués à aucune des deux d'apprendre (d'acquérir) la forme normale *a* que la forme anormale *b*, il est évidemment plus rentable (plus efficace) de continuer à se servir de la forme *b* habituelle et profondément enracinée, étant donné d'abord le nombre considérable de ceux qui y sont accoutumés et ensuite le fait qu'elle survivra de toute façon, à tout le moins dans les ouvrages techniques publiés jusqu'alors.

Ainsi, la prédominance de A est caractéristique pour la théorie praguoise de la langue standard. Ce phénomène s'explique par la situation socio-historique et l'état interne du tchèque (et d'ailleurs du stade social, économique et culturel global de la société tchèque) au début des années 30: le tchèque standard était bien implanté, doté d'une longue tradition littéraire, il n'était pas en péril mais bien développé, assez riche, fonctionnellement différencié et stylistiquement évolué, bref, il remplissait avec bonheur tous les rôles dévolus à une LS. Par ailleurs, la prédominance des variables B se manifeste souvent au stade de l'élaboration d'une LS, ce qui est fort naturel en l'occurrence et se

justifie dans une grande mesure sur le plan fonctionnel. Il n'est pas sans intérêt (ni sans utilité) de savoir que la théorie de la LS conçue par les linguistes slovaques dans les dernières décennies diffère de l'optique de Prague en ceci qu'elle met en un sens l'accent sur les variables B : la situation sociale et linguistique du slovaque (qui ressemble pourtant beaucoup au tchèque aux yeux de la communauté tchèque) telle que l'a faite l'histoire diffère évidemment sur certains points pertinents de celle du tchèque (et pas en mieux, évidemment).

Disons pour nous résumer que toutes les CL s'efforcent de mettre temporairement (mais toujours dynamiquement) les attitudes antagonistes en équilibre grâce à une échelle de valeurs acceptées. Notez bien toutefois que ces échelles n'ont rien d'universel ni de panchronique. Supposer même que la totalité d'une CL admette une unique échelle de valeurs (à un certain moment de son existence) comme moyen d'intégration totale et définitive, c'est tomber dans l'idéalisation hasardeuse. Il est très probable que plusieurs de ces échelles, rivales et souvent contradictoires, coexistent dans toutes les CL, mais que l'une d'elles occupe une place prédominante, ou représentative. À mon avis, s'il veut que ses décisions et ses recommandations soient réalistes et donnent de bons résultats, le normalisateur ne peut négliger la situation non idéale dont je viens de parler, même s'il est partisan, ce qui se justifie scientifiquement, du fonctionnalisme global (qu'il faut toujours adapter à la situation linguistique en cause).

Il est naturel que l'optique scientifique rationnelle tienne compte surtout des attitudes intellectuelles de la CL en sous-estimant les autres. Le linguiste indifférent risque fort de se demander si c'était « vraiment une bonne chose de créer une langue standard pour moins d'un million de gens qui auraient très bien pu s'en sortir avec une langue standard qui existe déjà[11] ».

Si l'on ne peut nier que ces opinions se justifient sur le plan rationnel, il n'en reste pas moins que les membres des communautés linguistiques adoptent dans leur majorité une tout autre position : ils ne veulent pas renoncer d'avance à l'espoir de posséder une LS bien à eux, différente de toutes les autres et affectée à tous les rôles dévolus à une

[11] Ce même linguiste conclut l'article d'où nous tirons cette citation par l'affirmation suivante : « Il me semble inévitable que [...] les petites nations vont devoir abandonner une certaine dose d'indépendance linguistique si elles veulent bénéficier des avantages économiques qui découlent de la participation à de grandes unités politiques. » Nul ne s'étonnera sans doute d'apprendre que ce linguiste appartient à une très vaste communauté nationale dotée d'une LS implantée depuis longtemps, une de celles qu'on appelle langues mondiales.

langue standard. Ce phénomène relève de ce que nous appelions plus haut la fonction représentative de la nation: pour avoir le sentiment d'être une communauté à part entière, digne de ce nom et égale aux autres, toutes les CL doivent disposer d'une LS de leur cru, distincte de toutes les autres. (Instrumentalement parlant, il suffirait bien entendu d'en posséder *une*, pas nécessairement différente des autres.) Tous les linguistes doivent tenir compte de cette évidente réalité sociale. Peut-être la société évoluera-t-elle dans le sens du rationnel, même dans ces attitudes, mais en attendant, il faut compter avec le fait que, que cela nous plaise ou non, les CL dénouent surtout le conflit dialectique entre les motivations affectives (émotionnelles) et instrumentales en associant l'institution sociale qu'elles désirent créer ou préserver aux sentiments et convictions prétendument sacrés. Les peuples entretiennent donc avec les institutions de ce genre des rapports de respect, de dévotion, de fidélité, et ainsi de suite, tout en considérant ces sentiments comme une norme morale dont l'observance est garantie par certaines institutions (dans le cas de la LS, par l'instruction obligatoire, la littérature, etc.) et certaines sanctions.

En d'autres termes, disons qu'aux yeux de toutes les CL, leur langue nationale (et surtout leur LS) n'est pas un simple instrument de communication: elles lui surimposent et lui associent aussi des valeurs d'un autre ordre. La LS ne sert pas uniquement une fonction « manipulative », elle a aussi une fonction « déclarative »[12].

Ce serait s'illusionner que d'espérer voir la composante affective de la vie personnelle et sociale relâcher graduellement son emprise (et de l'estimer normal). C'est pourquoi nous suggérerions volontiers de distinguer, dans le domaine du non-rationnel, entre l'« extrarationnel » et l'« antirationnel ». C'est le poids de l'antirationnel qui exerce une influence décidément néfaste sur la société. Par opposition, les attitudes extrarationnelles (surtout les attitudes affectives) peuvent avoir une réelle valeur si elles s'expliquent par certaines qualités précieuses et objectivement démontrées de la LS en question (elles sont d'ailleurs nombreuses à mériter notre admiration dans toutes les langues, c'est certain!). Dans ce cas, les attitudes affectives pourraient être très utiles aux activités de culture.

Il semble indispensable d'appliquer les conclusions tirées des réalités sociolinguistiques évoquées à la politique linguistique. Elle doit tenir compte de tous les éléments de la situation linguistique complexe,

[12] Voir M.M. Lewis, 1947.

incohérente et contradictoire d'aujourd'hui comme des perspectives d'évolution et chercher le moyen de dénouer, avec un minimum de dommages et de perturbations, les conflits inévitables.

2.2. À cette première antinomie correspondent deux paires d'attitudes secondaires étroitement apparentées.

2.2.1. La première résulte de l'opposition entre la *conduite linguistique réelle* des locuteurs d'une part et leurs *opinions* et *convictions* sur la LS d'autre part. Les locuteurs en ont parfois conscience, parfois non. Dans le premier cas, nous aurons affaire à une imitation inconsciente et dans le second, à une adaptation délibérée à un idéal. (Voir l'opposition entre les attitudes dites « réalistes » et « idéationnelles ».)

2.2.2. Quant à la seconde, elle repose sur l'opposition entre les *éléments qui motivent réellement et profondément* la conduite et les convictions linguistiques des locuteurs d'une part et leurs *motifs déclarés* de l'autre. Autrement dit, les gens déguisent souvent leurs mobiles (subconscients) s'ils ne sont pas socialement acceptables, tout en les idéalisant et en les justifiant après coup. C'est ainsi qu'une sorte de « xénophobie linguistique » se déclare dans bien des CL, qui vont jusqu'à rejeter les expressions d'origine étrangère dont l'utilité, pragmatiquement parlant, ne saurait être niée. Ouvertement, ils invoquent des arguments apparemment rationnels; ils prétendent souvent que les expressions étrangères (emprunts) menacent l'unité de leur CL, qu'elles ne s'accordent pas avec le système de la LS, qu'elles sont incompréhensibles, et ainsi de suite, alors qu'en réalité, ce qu'ils veulent, c'est très souvent dissimuler les raisons profondes et voilées de leurs attitudes négatives, c'est-à-dire les mobiles socialement moins acceptables ou carrément inacceptables (dans leur CL), comme l'aversion pour toute nouveauté ou tout élément d'origine étrangère (ou, plus précisément, importé d'une autre langue), le chauvinisme, la répugnance à apprendre, l'indolence. (Bien entendu, dans les CL où des manifestations comme le chauvinisme, par exemple, appartiendraient au système d'idéaux, ce motif ne serait pas déguisé mais ouvertement proclamé.)

2.3. La xénophobie ou le purisme dont nous venons de parler pourraient relever également d'une antinomie plus vaste entre *isolationnisme* (fermeture ou divergence) et *universalisme* (ouverture ou convergence), le premier terme portant essentiellement sur la fonction séparatiste de la LS[13], le second sur la réalité du contact entre langues et la nécessité d'enrichir la LS. On conçoit aisément que la force des

[13] Voir P.L. Garvin et M. Mathiot, 1960.

tendances à l'isolationnisme diffère selon les LS et les situations sociales. Ainsi, les langues sur la défensive (surtout les « petites » langues) en manifestent de beaucoup plus fortes que les LS « majeures » ou nullement menacées, qui montrent plutôt des tendances à l'universalisme, surtout si elles sont en pleine expansion.

Quand la survie d'une LS est menacée par une autre langue — qu'il s'agisse d'une langue apparentée (auquel cas le danger d'absorption par fusion est à craindre) ou non (auquel cas c'est l'extinction par substitution qu'on redoute), elle se coupe uniquement de la LS étrangère d'où le péril semble émaner. Ce type d'isolationnisme (dont on ne peut vraiment pas dire qu'il est rare) se distingue de la xénophobie ou du purisme au sens susmentionné et peut, dans certaines situations « défensives », jouer un rôle sociolinguistique favorable.

2.4. Sur le plan des attitudes, une autre grande antinomie oppose, en psychologie individuelle autant que sociale, deux relations sous-jacentes qu'on pourrait appeler la *résistance* et l'*acceptation*. Toutes deux s'exercent dès la prime enfance: dans l'acquisition du langage et plus tard, surtout à l'égard des innovations.

Les LS doivent faire preuve d'une grande stabilité, tout en se montrant aptes à réagir comme il convient aux stimuli internes et externes, c'est-à-dire à s'adapter, à changer. L'immobilisme est aussi inacceptable pour toutes que le changement totalement arbitraire (voir l'expression de « stabilité flexible », apparemment paradoxale, de Mathesius et la notion d'« équilibre dynamique » qui, si courantes en linguistique praguoise, trouvent maintenant leur confirmation dans la cybernétique, cf. la notion d'homéostase). S'efforçant de conserver l'identité et l'existence de sa LS, la CL résiste aux changements qui, à son avis, mettent cet état en péril[14], mais quand elle reconnaît une langue ou une variété comme « la même » langue ou variété, elle pose avant tout un acte sociologique, fort peu dépendant des qualités purement linguistiques (structure) de cette langue ou variété[15]. (Il en va de même de la « dimension diatopique », particulièrement dans le cas des langues proches que Kloss appelle *Abstandsprachen*, « langues par distanciation », dont la plupart se sont constituées sur un continuum de dialectes — voir par exemple les langues slaves.)

[14] Voir l'intéressante remarque de Sturtevant (1953: 53): « [...] toute langue est un système bien défini de formes employées d'une manière bien définie; pour ses usagers, la langue est statique même si elle change en vérité tout le temps ».

[15] Voir Engel qui invalide le principe de l'« identité abstraite » et Ray qui caractérise simultanément la LS en fonction de l'« autoconstitution » et de l'« autotranscendance ».

Résumons-nous: la LS, comme toutes les langues, n'est pas un phénomène statique, mais dynamique. Comme institution sociale, son ingrédient essentiel est la faculté de s'adapter aux stimuli internes et externes, suivant certains principes structurels. Autrement dit, la notion d'équilibre dynamique, qui dénoue l'antinomie dont nous parlions, présuppose un mécanisme de changement linguistique[16]. Du point de vue de la standardisation de la LS, il semble nécessaire de disposer d'un instrument institutionnel qui règlerait ce changement et contrôlerait l'équilibre dynamique. C'est ce qu'on appelle la codification de la norme standard qu'on peut considérer comme cet instrument (pour plus de détails, voir la section 4).

2.5. À l'antinomie de la stabilité et du changement, on peut en rattacher une autre, celle de l'*uniformité* et de la *variation synchronique*. Il ne faudrait cependant pas confondre ces deux oppositions (le changement étant une variation diachronique); on peut, par exemple, imaginer des changements dont le but est l'uniformisation, d'autres qui visent la diversification. Mais en standardisation, l'unification va de pair avec la stabilisation et de plus, ceux qui adoptent une attitude traditionnelle et autoritaire préfèrent que la langue présente une uniformité stable (constante).

Il serait sans nul doute absurde d'espérer que le comportement linguistique des membres de la CL soit plus uniforme que le reste de leur conduite sociale. Le vieil idéal (mieux vaudrait dire la vieille idole) d'unité linguistique mécanique, indifférenciée et absolue est indéfendable. La fonction fondamentale de la langue usitée est l'intelligibilité, compatible avec une certaine dose de manque d'uniformité (qui diffère suivant les composantes linguistiques). Ainsi, si l'on peut attendre et exiger une forte uniformisation orthographique, il nous faut compter avec bon nombre de variantes en prononciation. La morphologie paradigmatique, elle aussi — dans les langues riches en paradigmes flexionnels — est assez peu uniforme. Le besoin d'uniformité relative se fait surtout sentir dans les domaines sémantiques, car elle a un effet direct sur la clarté et la précision de l'énoncé (son interprétation). (On peut

[16] Sous ce rapport, il faudrait mentionner ici la distinction signalée par Hymes (1964: 451) entre « synchronie—diachronie » et « statique—dynamique », qui représentent quatre dimensions autonomes. Hymes prétend à juste titre qu'il faudrait étudier non seulement l'invariance synchronique et le flux diachronique mais aussi l'analyse synchronique de la dynamique (autrement dit la variabilité structurale et la structure du processus de changement) et l'analyse diachronique du statisme (c'est-à-dire ce qui semble stable historiquement).

toutefois se demander dans quelle mesure le système lexico-sémantique d'une langue est réellement uniforme dans l'usage de tous les membres de la CL.)

Le conflit dialectique entre uniformité et variabilité se résout par des modèles de différenciation fonctionnelle, c'est-à-dire de différenciation, ou de variation, réglementée par la fonction. De fait, c'est bien rarement qu'on rencontre dans une LS des variantes totalement arbitraires, soit des ensembles de deux ou trois formes linguistiques ou modes d'expression totalement équivalents et parfaitement interchangeables dans n'importe quel contexte. En règle générale, les variantes linguistiques (doublets, triplets...) se différencient par leur fréquence ou leur valeur stylistique (deux éléments du domaine des « registres » et de la construction des textes) ou par leur contenu sémantique. Cette solution est très féconde, car elle enrichit comme il est souhaitable le répertoire des moyens d'expression linguistique, surtout sous l'aspect qualitatif.

3. Quand on étudie les problèmes posés par les attitudes des locuteurs envers la LS, on se heurte inévitablement aussi aux valeurs sociales. Toutefois, ***les jugements de valeur*** non seulement interviennent dans les attitudes des usagers envers leur langue, mais sont indispensables à la culture de la langue, surtout pour ce qui est de la codification. Dans le cas qui nous occupe, la grande difficulté, c'est qu'il faut donner à ces jugements un caractère objectif, compatible avec l'optique scientifique.

Avant d'aborder les critères objectifs de la standardisation de la LS, il faut mentionner que la formule de l'évaluation est essentielle à toutes les activités qui relèvent de la standardisation linguistique, que cette formule soit jugée compatible ou non avec l'objectivité scientifique. Standardiser, c'est prendre des décisions: il faut en effet choisir entre plusieurs possibilités, et ce choix présuppose un jugement fondé sur des critères. De plus, les notions mêmes de standardisation et d'aménagement linguistique mettent en jeu des changements linguistiques, qu'ils soient accomplis, en cours d'implantation, attendus ou projetés: comme les langues changent, d'elles-mêmes ou sous une influence extérieure, c'est dans l'évaluation de leurs modifications ou de leurs innovations que réside l'essence même de la standardisation et de l'aménagement. (Il faut prendre les termes de « changement » et d'« innovation » dans leur sens très large: il peut s'agir non seulement de l'avènement d'une forme, d'une construction ou d'une règle nouvelle, mais aussi de la disparition d'anciennes formes, de l'extension ou du rétrécissement d'une règle, de l'emploi privilégié de certaines formes au

détriment d'autres, d'évolution des caractéristiques stylistiques de divers moyens linguistiques, etc.) On ne peut qu'être d'accord avec l'érudit indien P.S. Ray (1963): « Au lieu de considérer tous les changements comme également probables, également coûteux, également durables ou également déséquilibrants, elle [la standardisation] les estime inégaux à tous les égards, ceux-ci entre autres. » Le nœud de la standardisation est « la recherche du raisonnable dans le choix des innovations linguistiques » (Ray, 1963: 18). Bref, il n'y a pas de standardisation sans choix, et partant, sans évaluation.

3.1 Cela dit, demandons-nous si le choix et l'évaluation entament la neutralité scientifique à l'égard des valeurs, autrement dit s'ils en privilégient certaines aux dépens des autres. Cessons-nous toujours, en parlant d'elles, de faire preuve de neutralité? On ne peut nier l'existence des valeurs ni les reléguer hors du domaine d'intérêt des sciences sociales, dont elles sont bel et bien l'objet; la difficulté consiste à les traiter objectivement.

La théorie moderne des sciences fait la distinction entre jugements de fait et jugements de valeur; rien, sous ce rapport, ne nous empêche de reformuler notre question comme suit: parler de valeurs, est-ce porter par là même un jugement de valeur? Non, bien évidemment, puisque nous pouvons citer, à titre de réalités strictement objectives, différentes convictions et attitudes d'individus ou de groupes sans approuver (ni désapprouver) subjectivement les valeurs qu'elles supposent et donc, sans faire intervenir nos propres convictions et attitudes. Donc, en déclarant, par exemple: « Il y a des gens qui ont horreur de l'emploi des emprunts en tchèque », j'émets un énoncé de fait, je constate l'existence d'une attitude, mais je ne porte pas de jugement de valeur puisque je ne fais pas mention de mon attitude ni de mes convictions personnelles, comme ce serait le cas si je disais: « L'emploi des emprunts en tchèque me fait horreur et devrait être évité » (ou, sous une forme pseudo-objective: « L'emploi [...] est regrettable et doit être évité », en adoptant en ma qualité de linguiste une attitude autoritaire).

Bref, en faisant la distinction entre les énoncés relatifs aux valeurs et ceux qui les expriment[17], nous sommes en mesure de distinguer jugements de fait et jugements de valeur et de garantir ainsi notre neutralité scientifique à l'égard des valeurs sociales quand nous les répertorions et les étudions.

[17] Nombre d'auteurs font, sous des termes divers, cette même distinction qu'on doit à Stevenson (1963: 204 ss.).

Pourtant, les énoncés formulés en cours de standardisation non seulement évaluent les attitudes et les convictions de la communauté en matière de langue et de communication, mais attribuent des valeurs à certaines formes linguistiques et aux façons de les employer, tout en s'accompagnant d'évaluations et de recommandations. Est-il possible d'assurer l'objectivité scientifique dans ces cas-là aussi?

Deux autres distinctions semblent s'appliquer à ces problèmes. Nous devons la première à E. Nagel (1961): ou bien les jugements dits de valeur approuvent (ou désapprouvent) tel idéal, tel acte, etc., ou bien ils mesurent approximativement la présence (ou l'absence), dans tel ou tel cas, d'une caractéristique communément admise, ou bien définie. Les premiers, Nagel les qualifie de « jugements appréciatifs », les seconds de « jugements de caractérisation ». Il est clair que ces derniers portent la marque de l'objectivité scientifique, car ils ne défendent aucun idéal, aucun critère de valeur.

De fait, toutes les sciences font appel aux jugements de caractérisation. Il est évident, par exemple, que des énoncés linguistiques comme « *enseignant* est un dérivé », « *akénien* est un terme technique rare », etc., sont de cette espèce, de même que « le pluriel formé sur le type de *men* ou *feet* est extrêmement limité et relève de la périphérie du système morphologique de l'anglais moderne » ou « l'orthographe fondée sur le principe phonologique est plus facile à acquérir et à appliquer ». Chaque fois, l'énoncé porte sur une caractéristique d'un phénomène linguistique et son emploi dans la communication, caractéristique qu'on peut exposer objectivement.

La standardisation, toutefois, ne peut se limiter à ces énoncés « de récognition »; son objectif pratique est d'influer sur la LS par la codification, ce qui présuppose évaluations et conclusions. Citons une fois encore P.S. Ray: « Que toutes les formes linguistiques soient dignes d'étude et de mention ne signifie pas qu'il faut, en dépit de tous les témoignages empiriques, les déclarer toutes de valeur égale... » (Ray, 1963: 17). En d'autres termes, les énoncés estimatifs comme « Le phénomène linguistique *X* montre la caractéristique *a* (à tel degré) » ne peuvent se faire sans qu'on conçoive une opinion de leur valeur et qu'on en tire une conclusion normative. Dans notre cas, il faut entendre par évaluer « déterminer la valeur d'un phénomène linguistique ». Pareil jugement peut-il encore passer pour estimatif et non appréciatif au sens de Nagel?

Si nous répondons oui, c'est en nous fondant sur l'hypothèse suivante: on peut classer les valeurs (d'après leur théorie moderne; voir

C.L. Stevenson) dans deux catégories fondamentalement différentes, celles des valeurs intrinsèques et des valeurs extrinsèques. La valeur intrinsèque d'un phénomène est ce qu'on considère comme sa fin suprême, ce qui le rend valable pour lui-même et non comme moyen, et sa valeur extrinsèque est précisément son rôle de moyen. S'il n'est du ressort d'aucune science humaine d'attribuer des valeurs intrinsèques aux objets et aux actes (tout ce qu'on peut peut-être dire objectivement de ces valeurs, c'est qu'elles existent), ce n'est pas le cas des questions que suscitent les valeurs extrinsèques, qui proviennent en effet de réalités objectives, c'est-à-dire du rapport fonctionnel — téléonomique, finaliste — entre le phénomène et son éventuel emploi à telle ou telle fin[18]. La valeur extrinsèque est un attribut objectif du phénomène, puisque les deux pôles de la relation fonctionnelle — soit le phénomène et la fin à laquelle il est subordonné — existent indépendamment du sujet qui les juge comme de ses convictions et attitudes.

Il ne nous semble pas douteux que l'approche fonctionnelle convienne à la sociolinguistique, cette discipline s'intéressant au comportement intentionnel de l'homme dans ses fins et ses moyens. Nous n'entendons pas étudier ici les problèmes compliqués du fonctionnalisme en sciences sociales (Nagel les a analysés en profondeur en 1961), mais nous voudrions faire remarquer que le présumé fonctionnalisme de l'École linguistique de Prague, c'est précisément dans son principe explicatif téléonomique qu'il faut le chercher, principe dont les termes fondamentaux sont « fins », « moyens » et « motifs » et qui, tout en lui étant complémentaire et en se montrant parfaitement compatible avec elle, diffère de l'explication causale qui, elle, s'intéresse aux causes et aux effets[19].

Nous pouvons donc en conclure que le rapport de moyen à fin n'a rien à voir avec les valeurs. La valeur, en tant que moyens, des faits linguistiques peut s'énoncer sous forme de jugement estimatif, étant entendu que le linguiste, quand il juge à titre de linguiste, ne détermine pas lui-même le système de valeurs en tant que fins (autrement dit ses fonctions possibles), et qu'il ne les approuve ni ne les désapprouve. En

---

[18] L'énoncé suivant situe la notion de fonction vis-à-vis du rapport de moyen à fin: si l'on dit que l'article *x* a la fonction *f*, on veut dire que l'article *x* sert (de moyen) au but *f*.

[19] À notre avis, le débat lancé par B. Russell dans son essai de 1913 n'a pas perdu de son sens. Il dégageait ce principe de ses associations surnaturelles et de ses mauvaises interprétations religieuses. Voir aussi la notion récente d'asservissement à l'objectif de la cybernétique. On trouvera dans Daneš (1985) une étude détaillée du fonctionnalisme en linguistique.

d'autres termes, la tâche des sociolinguistes est d'établir sous forme de jugement de fait l'ensemble de fonctions, donc de valeurs, que la communauté attribue à la langue et à la communication, comme s'il s'agissait de réalités pures et simples, sans émettre à leur égard de jugements appréciatifs ni reconnaître ce système pour sien, mais en émettant par contre des jugements estimatifs sur certains moyens linguistiques.

Ainsi, la tromperie, le mensonge et l'hypocrisie ne font normalement pas partie des valeurs sociales ouvertement admises ou déclarées, mais tout le monde sait qu'on trouve des gens pour s'y livrer; il va de soi que, ce faisant, ils font appel à la langue dans certains de ses moyens de communication. Le linguiste ne peut, en sa qualité de linguiste, que mentionner objectivement l'utilité relative de tel ou tel moyen eu égard au but recherché, celui de dissimuler ses intentions, par exemple, sans désapprouver ni approuver en moraliste ce genre de comportement (voir Weinreich, 1966).

Nous ne voulons évidemment pas dire par là que le linguiste ne doit jamais porter de jugement subjectif personnel, approuver ou désapprouver ouvertement certaines convictions ou attitudes, recommander, persuader ou dissuader; bien au contraire, car ses convictions et attitudes personnelles risquent fort d'être favorablement influencées par ses connaissances scientifiques[20] (encore que les différences soient parfois énormes d'un linguiste à l'autre sur le plan des jugements appréciatifs et des attitudes envers divers problèmes et décisions de standardisation). N'empêche que tous ces actes ne se justifient qu'à la condition, pour lui, de séparer explicitement et sans équivoque ses énoncés scientifiques objectifs de ses opinions et idéaux personnels.

Résumons-nous: des observations qui précèdent, nous pouvons conclure à la relativité des jugements de valeur de la standardisation[21], relativité qu'on peut étudier sous quatre aspects: 1) les inévitables limites de nos connaissances (que nous pouvons toutefois espérer corriger et enrichir) conditionnent en partie cette relativité; 2) la valeur de nos énoncés dépend des circonstances et des contextes, de divers états de la société (de nature locale, temporelle ou autre); 3) la relativité est inséparable de l'aspect relationnel de la nature extrinsèque de la valeur des moyens; 4) de par leur caractère estimatif, beaucoup de

[20] Voir aussi les propos de Mills (1961: 79): « Qu'il le veuille ou non, qu'il en soit conscient ou non, quiconque passe sa vie à étudier la société et à faire connaître ses conclusions pose des actes moraux et généralement politiques aussi. »

[21] Voir aussi Ray: « On peut juger sans juger absolument » (1963: 16).

jugements de valeur évaluent divers degrés de caractéristiques: entre le pôle négatif et le pôle positif (correct — incorrect, par exemple), il y a toute la gamme des valeurs, ce que nombre de normalisateurs et de manuels normatifs oublient souvent[22].

3.2 Si l'on se penche sur différents jugements de valeur linguistique et recommandations (ou décisions) de standardisation, on s'aperçoit qu'ils font appel à trois jeux de *critères objectifs*: 1) du premier relèvent les cas où le linguiste constate, dans la norme de la LS, la présence ou l'absence d'une forme linguistique ou de son emploi et voit à quel point ils sont répandus et socialement admis; 2) viennent, en second lieu, les jugements sur la plus ou moins grande nécessité et utilité d'une forme ou d'un emploi (par rapport à une fonction linguistique); 3) enfin, nous trouvons les opinions sur la régularité et le caractère systématique d'une forme ou d'un emploi.

Il est clair que c'est uniquement dans le groupe 2 qu'on trouve ces jugements estimatifs dont nous parlions plus haut, ceux qui se basent sur le rapport de moyen à fin. Est-ce à dire que les deux autres groupes n'ont pas de justification scientifique? En y regardant de près, on s'aperçoit que les critères des groupes 1 et 3 se fondent sur deux propriétés essentielles de la langue et de son usage: leur caractère institutionnel pour 1 et sémiotique pour 3. Les jugements portés à cet égard seront toujours estimatifs, puisqu'ils constatent la présence ou l'absence d'un attribut de même que son importance quantitative. Pourtant, en un sens, eux non plus ne sont pas étrangers au rapport de moyen à fin, puisqu'on peut présumer que les propriétés « naturelles » intrinsèques et essentielles d'un phénomène — celles qu'on peut énoncer objectivement — ne peuvent être sans rapport avec l'utilisation de ce phénomène comme moyen. Au contraire, nous pouvons supposer à juste titre que la fonction (valeur) instrumentale de la LS — de même que d'autres de ses fonctions possibles de manipulation et de déclaration — est déterminée par ses propriétés naturelles essentielles, c'est-à-dire par son caractère sémiotique et institutionnel. Ce sont précisément ces qualités qui font de la LS un bon moyen d'arriver aux fins visées. En ce sens, on peut considérer les deux propriétés comme les « valeurs naturelles » de la LS. En accord avec J. Locke, nous estimons que la valeur naturelle de toute chose réside dans sa faculté de répondre aux besoins des individus (voir la notion de « *Gebrauchswert* » chez Marx).

[22] On trouve des failles d'autres types, incompatibles avec l'objectivité scientifique, dans le processus de standardisation également. Il n'est pas rare de rencontrer des jugements fort subjectifs (fondés sur des dispositions personnelles), autoritaires, dogmatiques, etc.

On peut découvrir aux phénomènes sociaux de semblables valeurs par l'analyse empirique. Étant donné qu'elle constitue une institution et une norme sociale ainsi qu'un système dynamique de signes phoniques et graphiques, la langue est un excellent instrument d'expression de la pensée, d'expression de soi et, avant tout, de communication interpersonnelle.

Le caractère institutionnel et normatif de la langue mérite quelques réflexions de plus. C'est le père de la sociologie moderne, E. Durkheim (1895)—, dont on sait combien il a influencé Saussure et les linguistes praguois — qui l'a attribué aux phénomènes sociaux. La sociologie tient pour *institution* toute réalité sociale qui atteint, dans la structure de la collectivité, une position bien déterminée d'élément stable dont l'existence se maintient sous l'effet d'un mécanisme social. Il est évident que la langue, et en particulier la langue standard, remplit ces conditions: elle occupe, de par ses fonctions sociales les plus générales, une position bien déterminée dans la vie de la société; c'est un élément assez stable du fait qu'elle conserve son identité sociale même si elle est en constante évolution (si bien que son identité « matérielle » n'est souvent que partielle, il s'agirait plutôt de similitude, assez faible d'ailleurs); enfin, sa survie et l'équilibre de son évolution sont assurés par divers mécanismes sociaux de nature institutionnelle ainsi que par d'autres formes de pression sociale (famille, école, moyens de codification; littérature, médias; critique, louange, censure, etc.).

Toute institution sociale est *normative*; on la ressent comme coercitive et indépendante de l'arbitraire individuel. Les normes exercent un effet impératif et oppressif sur tous les membres de la CL, qu'ils le veuillent ou non; pourtant, lesdits membres y tiennent et y adhèrent, car ils savent bien que cette oppression leur est bénéfique. Toutefois, ils ne les acceptent pas passivement. Si ces normes régissent effectivement la collectivité, ses membres peuvent les modifier, ce qu'ils font souvent, dans l'hypothèse, évidemment, qu'en fin de compte, tous les autres membres accepteront et respecteront les innovations (voir Durkheim, 1895 et Coseriu, 1958).

Si les sociétés reconnaissent les normes sociales et acceptent qu'il faille des sanctions sociales pour les faire observer, c'est qu'elles accordent de la valeur au phénomène normatif (institution): les normes sont à la fois légitimées et régies par les valeurs qui ont, chez elles, rang d'institution. La LS fait incontestablement figure de valeur institutionnalisée — dont la position dans la hiérarchie des valeurs et, partant, le prestige, peut fluctuer. Si elle existe, c'est que la société a besoin d'un bon moyen de communication (dans certains domaines fonctionnels),

mais ce n'est pas ce seul fait qui détermine la forme qu'elle revêt. De fait, les objectifs de communication pourraient être atteints, au sein d'une collectivité, par diverses langues ou leurs variétés (ce que savent très bien nombre de communautés qui ont dû, à certains moments de leur histoire, choisir la langue ou la variété qui deviendrait leur instrument de communication commun et représentatif). C'est précisément la norme de la LS (ou, plus justement, son système de normes) qui montre — en détail — quelle était la valeur sociale générale à telle période et dans telles circonstances.

Aussi pourrions-nous, sur les conseils de T. Parsons, distinguer trois aspects de la norme: 1) du point de vue des membres de la société qui l'ont intériorisée, la norme garantit « la satisfaction de leurs besoins fonctionnels »; 2) sur le plan institutionnel, elle sert de facteur d'intégration (du comportement linguistique des individus); 3) détachée de certaines situations et fonctions, elle fait office de « critère de valeur ».

Au sujet du rapport entre *norme* et *système*, nous aimerions faire remarquer que ces deux termes renvoient à des aspects complémentaires d'un seul et même phénomène. On pourrait dire que la norme, ce sont les règles d'application obligatoire du système; c'est dans leur conditionnement mutuel qu'il faut chercher la dynamique de la langue.

Après cette digression, analysons et caractérisons brièvement les trois groupes de jugements estimatifs proposés en matière de standardisation.

1) On entend par instrument (ou outil) « un objet ou un individu utilisé comme moyen en vue d'une fin », de sorte qu'on ne peut évaluer, dans cette optique, les formes ou constructions linguistiques et leur emploi dans le discours que par rapport à la façon dont ils remplissent le but visé, dont ils comblent les besoins fonctionnels de la communauté. Bref, le critère d'évaluation général doit être l'*adéquation fonctionnelle* aux besoins réels de communication. Pour être adéquat, un moyen linguistique doit avant tout correspondre à un besoin social. Naturellement, les besoins peuvent être très variés et révéler divers degrés de généralité. Le normalisateur doit les déterminer systématiquement et objectivement — en les traitant en réalités sociales — et voir attentivement dans quelle mesure on peut les considérer comme d'authentiques besoins sociaux en matière de communication. L'*efficacité* dans son sens le plus large est un des éléments majeurs de l'adéquation[23]. Toutes les autres qualités plus spécifiques de l'outil de communi-

[23] P.S. Ray (1963) l'a fait remarquer; il l'appelle « la technologie de la standardisation », qu'il définit dans le sens d'« adaptation maximale à une plage d'expansion des

cation, qu'on prétend souvent souhaitables, comme la concision, la précision, la clarté, l'intelligibilité, la véracité, et ainsi de suite, n'ont pas de valeur générale, puisqu'elles ne sont souhaitables que pour certaines fonctions. On pourrait aussi, au lieu d'adéquation, parler d'*à-propos*. Sous ce rapport, il y a lieu de mentionner le phénomène des différents styles fonctionnels.

2) Étant donné son caractère systémique, on peut mesurer le systématisme de tout élément linguistique, de toute variante et de tout changement, autrement dit voir s'il est conforme aux règles actuelles de la langue, s'il contribue — et dans quelle mesure — à la cohésion interne et à l'équilibre dynamique du sous-système en cause comme du système global, pour conclure à la position (ou à la nature) plus ou moins centrale ou périphérique de n'importe quel élément du système de la langue[24]. Le système linguistique étant un phénomène dynamique, il faut voir si la variante ou le changement concorde avec les tendances du développement axé sur un certain objectif. Ainsi, par exemple, devant un sous-système paradigmatique P contenant les formes p_1, p_2, p_3//p'_3, p_4, p_5, nous devons dire si la nouvelle forme p'_2 est de nature systémique. Si, à l'analyse, nous constatons une indéniable tendance systémique à reconstruire P en P', il est clair que p'_2, moins systématique et très périphérique par rapport à P, se montre central par rapport à P'. Et comme les décisions ou recommandations de standardisation doivent tenir compte du dynamisme de la LS et en favoriser le développement futur, il semble souhaitable de prendre en compte le point de vue de P', autrement dit d'inclure la forme p'_3 dans la codification. Néanmoins, étant donné que déterminer la tendance au passage de P à P' se résume à faire une sorte de pronostic, nous ne pourrons prédire avec un degré de probabilité significatif l'évolution linguistique réelle dans le détail et nous devrons formuler plus prudemment notre décision de codification, sous forme d'« admission ». Dans le cas qui nous occupe, on admettrait provisoirement la forme p'_3 comme élément périphérique (avec certaines conséquences stylistiques). Toutefois, si l'évolution ultérieure de la norme confirme bel et bien le pronostic et que les formes du type p' s'introduisent au centre du système P/P', cette nouvelle situation doit nécessairement se refléter

---

ressources humaines » (voir la notion d'économie de Martinet). Il cite comme critères spécifiques d'efficacité: la linéarité, le systématisme, la particularisation contrastive, la probabilité transitoire, la spécialisation, la polyvalence. D'après Ray, le rendement (efficacité) correspond au faible coût de l'instrument, tandis que la rationalité correspond à sa fiabilité et l'universalité à l'uniformité.

[24] Les problèmes de centre et de périphérie ont été traités dans une série d'articles publiés dans les *TLP* 2 (Prague, 1966).

dans la codification suivante. (Il ne faut pas oublier que la codification elle-même a sa dynamique encore que, contrairement à la norme, son évolution se fasse surtout par bonds. Dans ce contexte, la notion de « changement thérapeutique », c'est-à-dire de changement destiné à restaurer un équilibre systémique en péril, trouve sa place.) Le critère traditionnel de « régularité » ne coïncide que partiellement et grossièrement avec notre critère de systématisme.

3) En vertu du troisième critère, il s'agit de juger la concordance (ou la discordance) avec la norme impérative de la langue standard. Ce qui correspond à la norme admise passe pour « correct », « exact », « bon » (bon anglais, bon allemand, ...). Ce critère porte sur l'« acceptabilité (sociale) ». Les normes diffèrent en rigidité et portée; ces différences peuvent relever de divers domaines, soit de la langue ou de son usage fonctionnel, ou encore de différentes LS. Ainsi, les normes orthographiques sont pour la plupart très strictes et très rigides, alors qu'on respecte moins rigoureusement les règles orthoépiques (et qu'on en édicte moins) et que leur portée est manifestement plus grande (autrement dit la société tolère mieux les écarts de prononciation que les écarts d'orthographe, les normes de prononciation contenant d'ailleurs plusieurs variantes ou doublets admis). À la limite de l'acceptabilité et de la non-acceptabilité, on trouve les formes linguistiques « tolérables ». Au sein de la norme, il y a des règles qui n'interdisent ou n'imposent rien, mais « préfèrent ». Il ne faudrait pas oublier non plus la *différenciation fonctionnelle* des normes (c'est-à-dire l'existence de sous-normes fonctionnelles). Il existe une série de styles fonctionnels dotés de leurs normes et sous-normes propres ainsi que des normes plus générales en matière de types de construction de texte. Ces normes sont plus lâches, certaines servant plutôt de cadres ou modèles.

Il est évident que nos trois critères sont essentiellement autonomes (quoique systématisme et adéquation aillent souvent de pair) mais non équivalents sur le plan hiérarchique, puisqu'en cas de conflits entre eux, aucune décision de codification ne serait possible. En théorie, pareils conflits pourraient se produire parce qu'un phénomène linguistique quelconque peut acquérir, à l'aune « positif—négatif », une valeur différente selon les critères. La pratique actuelle de la codification vient d'ailleurs confirmer la réalité des conflits.

Du point de vue sociologique, c'est le besoin de disposer d'un outil commun de communication dans certains domaines fonctionnels d'une extrême importance sociale qui a le plus de poids. Que ce soit précisément le système de signes, la LS, qui remplisse ce but est un phénomène secondaire de caractère contingent (de nature purement techni-

que). De cette analyse, on peut conclure que le critère instrumental et fonctionnel (c'est-à-dire celui d'adéquation fonctionnelle) passe avant celui de systématisme. Toutefois, pour opérer harmonieusement et efficacement, la LS ne saurait se passer (voir plus haut) de l'institutionnalisation, qui consiste essentiellement dans l'existence d'une norme impérative communément admise, reconnue et sanctionnée. Au bout du compte, le critère d'acceptation de la norme semble l'emporter sur les deux autres: toutes les formes linguistiques, tous les modes d'expression usuels et acceptés passent pour « normaux » même s'ils ne sont pas, ou pas tout à fait, réguliers et pas entièrement appropriés ou utiles. Les grands arbitres de la langue, en vérité, sont l'usage et la coutume. (Cette situation provient de ce que le comportement langagier n'est pas exclusivement dicté par des motifs rationnels.)

L'analyse sociolinguistique aboutit donc à la hiérarchie naturelle (au sens social) des critères que voici: 1) conformité à la norme de la LS, 2) adéquation fonctionnelle et 3) systématisme.

Selon la situation sociolinguistique, cette hiérarchie naturelle peut être adaptée ou modifiée, soit par la volonté délibérée des codificateurs, soit en raison de certaines attitudes partagées par la CL; d'autres critères viennent parfois s'y ajouter. Nous ne nierons pas que, dans certaines circonstances historiques et sociales, ces dérogations puissent avoir leur utilité et se montrer momentanément bénéfiques, mais plus le contexte sociolinguistique est « normal », plus l'« ordre naturel des choses » semble valable et rentable. Voici comment nous décririons la situation linguistique normale de la langue standard: elle est déjà constituée, bien implantée et assez évoluée; son existence ou son autonomie ne sont pas en péril; elle peut opérer librement dans toutes les fonctions dévolues à une LS; la CL qu'elle dessert obéit essentiellement à des principes rationnels[25].

En fin de compte, il ne faudrait pas exagérer la possibilité de conflits entre critères: plus la CL est évoluée et rationnelle, moins il risque d'en éclater. Aussi la prédominance de la coutume sur l'instrumentalisme n'est-elle souvent qu'apparente, puisque c'est surtout pour des raisons de rentabilité (et donc, en accord avec le critère d'efficacité)

[25] L'expression de « situation sociolinguistique de la LS » que nous employons n'est pas identique à la notion de « situation linguistique » qu'on trouve dans divers travaux, tchèques et soviétiques notamment. Ainsi, Jedlička (1974) affirme que la caractérisation d'une LS doit prendre comme point de départ la situation linguistique globale. Au sens large, la situation linguistique comporte trois éléments: la situation linguistique proprement dite (soit les rapports entre la LS et les autres variétés de la langue nationale), la situation soiale et la situation de communication (pp. 35 ss.).

qu'on choisit de maintenir une forme habituelle et très usitée plutôt que de la rejeter au profit d'une nouvelle, pourtant plus appropriée ou normale. Autrement dit et pour paraphraser P.S. Ray, les déboursés exigés par l'abandon et l'acquisition dépassent, à la longue, ceux du maintien (les déboursés représentant surtout ici les efforts des normalisateurs et des usagers de la LS et peut-être les difficultés de communication qui se feraient sans doute sentir pendant un certain temps).

Il serait toutefois erroné de se dire qu'il faut, puisque c'est l'usage et la norme qui, concrètement, dominent et arbitrent, opter pour le laisser-faire et que la codification est futile. En réalité, tout ce qu'on peut conclure de cette domination, c'est que les avis ou recommandations de codification fondés sur le systématisme et l'adéquation fonctionnelle n'ont de chances d'agir et d'avoir une portée pratique que s'ils sont consacrés par l'usage et entrent dans la norme. Constatation rebattue, dira-t-on. C'est vrai, mais d'une part, elle pousse les normalisateurs à chercher des moyens efficaces de « faire entrer la codification dans la pratique », à cerner et prévoir les besoins et les problèmes de la LS et à leur donner une réponse convenable avant qu'une solution indésirable, introduite par les locuteurs natifs, entre dans l'usage (par exemple dans la terminologie technique). D'autre part, elle rappelle aux linguistes que mieux vaut ne pas essayer de se débarrasser des phénomènes langagiers non conformes aux critères de systématisme ou d'adéquation fonctionnelle s'ils sont profondément implantés dans l'usage (et appartiennent à la norme de la LS).

4. Passons maintenant aux ***activités de standardisation*** pour en analyser le contenu. La standardisation linguistique passe par trois étapes: 1) recherche et description, 2) régulation (stade normatif[26]) et 3) exécution (ou application).

1) Au stade de la *recherche* et de la *description*, il faut étudier et déterminer la norme inhérente (immanente) en vigueur, ou plus précisément le système de sous-normes de la LS (en analysant des corpus bien choisis de matériaux linguistiques représentatifs) et les décrire avec la plus rigoureuse objectivité, en tenant compte de toute leur complexité ainsi que de leur différenciation et de leur dynamisme. Il faut aussi énoncer objectivement — toujours par la recherche sociologique — les diverses valeurs sociales attribuées par la CL à la LS, à ses moyens d'expression particuliers et à leur usage en communication.

[26] Tel qu'il est utilisé ici, l'adjectif « normatif » risque d'induire en erreur, car il ne se rapporte pas à la « norme » au sens que lui donne la théorie praguoise de la LS dont il est question plus haut à la section 1, mais doit s'entendre dans son sens courant extralinguistique, c'est-à-dire « qui offre au groupe un modèle obligatoire ».

2) Le stade normatif ou de *régulation*, lui, peut se scinder en deux étapes: a) évaluation et b) prescription (codification proprement dite).

a) À l'étape de l'*évaluation*, il faut distinguer, à l'aide d'une série de critères objectifs (voir 3.2 ci-dessus), les moyens linguistiques en fonction de leur plus ou moins grande adéquation, tout en déterminant les besoins sociaux réels en matière d'expression ainsi que les tendances révélatrices de dynamisme interne de la norme de la LS et en évaluant — objectivement bien que de façon critique — le système (incohérent) de convictions et d'attitudes sociales, dans le but de formuler l'éventuel devenir de la langue standard, d'en pronostiquer l'évolution et d'en planifier (programmer) la codification.

b) La *codification* proprement dite, aboutissement des étapes précédentes, s'effectue sur la norme de la LS et consiste essentiellement en un système de préférences. Elle a la possibilité d'infléchir efficacement la langue dans les lignes prévues. Telle que nous la voyons, il ne faut pas en faire une prescription autoritaire, rigide, statique et dogmatique des « lois du bon langage »[27], mais un instrument institutionnel capable d'agir sur l'équilibre dynamique souhaitable de la LS et de lui garantir un fonctionnement et une évolution assez harmonieux en fonction des besoins sociaux réels d'expression et de communication.

La codification doit prendre la forme d'une *directive* ou d'une *norme technique* plutôt que celle de la prescription ou de la réglementation rigide. (En fait, elle est l'une et l'autre: comme prescription

[27] C'est Dokulil (1951-1952, 1982) qui, le premier, a fait allusion à cette conception de la codification. Il a fait remarquer qu'elle n'entraverait pas l'évolution de la langue; sinon, nous en arriverions à la conclusion absurde que l'évolution de la LS ne peut se faire qu'illicitement. La codification devrait être une projection statique de réalités dynamiques (de la norme) et cet état de choses se percevrait dans la forme et la manière dont il serait formulé. La codification ne devrait pas se borner à prescrire ou à proscrire mais aussi expliquer, énoncer clairement les réflexions de la dynamique de la norme: la position des phénomènes de langue par rapport au centre ou à la périphérie du système de la langue en cause, leur caractère progressif ou régressif, le niveau de productivité de certains types morphologiques ou schèmes syntaxiques et leur fréquence, en se gardant d'oublier leur valeur stylistique. Il n'est pas facile, cependant, de présenter convenablement cette caractérisation dans les manuels voulus, surtout ceux du style répertoire (par ordre alphabétique). D'après la conception de la codification que nous venons d'esquisser, il semblerait que la situation idéale, en standardisation de la LS, soit celle où les usagers de la langue non seulement connaissent la codification, autrement dit l'ont apprise (mécaniquement), mais encore la comprennent, saisissent la dynamique de la norme de la langue standard et les motifs des recommandations données par les codificateurs. En d'autres termes, les usagers devraient aborder la codification activement, en connaissance de cause. Malheureusement, ce tableau n'est sans doute qu'un idéal maximaliste irréalisable.

ou réglementation, elle doit émaner d'une autorité normative et être promulguée, et pour la rendre efficace, cette autorité doit parfois, comme dans les écoles, l'assortir d'une sanction, différente des sanctions sociales intrinsèques de la norme de la SL.) Comme directive ou norme technique, elle porte sur les moyens à employer pour atteindre un objectif donné; elle en appelle à l'intelligence de l'usager, à son bon sens, elle lui dit: « Si vous voulez vous exprimer dans la langue standard (ce qui semble judicieux pour les raisons suivantes...), il vous faut employer certains moyens linguistiques de telle façon et éviter les autres » (voir aussi Weinreich, 1953: chapitre 4.4).

Inutile de dire que la codification doit prendre plusieurs visages selon les objectifs à atteindre; pour les écoles, elle sera simple, moins détaillée et plus rigoureuse que pour les écrivains. D'ailleurs, ses chances d'agir diffèrent aussi selon qu'on s'adresse à telle ou telle partie de la structure linguistique — il est certainement plus facile, notamment, de codifier l'orthographe que la prononciation —, à telle ou telle LS et à tel ou tel contexte sociolinguistique (voir Dokulil, 1971 et Havránek, 1963).

3) Au stade de l'*application*, ou de « l'entrée de la norme dans la pratique » (Jedlička), il faut faire appel à toutes les formules propres à la faire régner sur l'usage social et ne surtout pas oublier, c'est important, d'observer systématiquement l'effet réel de la standardisation sur les communications sociales (c'est-à-dire les changements apportés à l'usage et à ses critères), les réactions des usagers de la langue, leurs nouvelles attitudes (aboutissement de la « rééducation de l'opinion publique en matière de linguistique ») et ainsi de suite, pour adapter et modifier ensuite les méthodes de standardisation en conséquence et, au besoin, la codification elle-même. Ce n'est qu'en faisant intervenir ces réactions, dans le processus, pour en refléter toute la dialectique, qu'on rendra la standardisation efficace. À vrai dire, l'étape de l'application est moins linguistique et scientifique que les autres, il s'agit, plus que de science pure, d'art ou d'habileté; mais d'art à grande portée sociale.

Comme nous parlerons davantage de ce stade dans la section suivante, nous nous bornerons à donner ici, dans leurs grandes lignes, ses préalables essentiels de même que les moyens dont on dispose[28].

Comme *préalables*, on peut citer les trois groupes d'éléments suivants: a) imprimés présentant systématiquement et adéquatement sur les plans de la théorie et de la méthode toutes les connaissances

[28] Voir aussi Stich (1969: 109).

concrètes de base sur la codification de la LS (surtout les ouvrages « normatifs », autrement dit les dictionnaires, les grammaires, les manuels de stylistique, les codes d'orthographe et de prononciation); b) institutions et autres cadres d'organisation (tribunes) indispensables ou utiles à la standardisation (institutions centrales comme les académies ou les ministères; écoles, établissements d'éducation des adultes, sociétés pour la diffusion des connaissances, associations, syndicats, clubs, etc.); institution linguistique centrale autorisée à coordonner et à contrôler tout le processus de standardisation et comités de surveillance (composés de linguistes et de quelques autres spécialistes et délégués) habilités à régler la codification; c) équipe de linguistes formés aux problèmes et aux activités de standardisation ainsi qu'à la vulgarisation de la linguistique; groupes de professeurs au fait des bons principes linguistiques.

Types d'activités: apprendre, éduquer, instruire; informer et persuader; conseiller; s'adonner à la critique linguistique et la favoriser. Ces activités peuvent s'exécuter à divers niveaux et se spécialisent souvent selon les groupes visés (professeurs, rédacteurs, journalistes, écrivains, associations professionnelles diverses).

À cet ensemble s'ajoute une activité négative qu'il faut aussi mentionner: il est indispensable de surveiller de près les agissements malencontreux de certains apprentis normalisateurs sans compétences professionnelles et essentiellement de tendance puriste ou impressionniste et d'essayer d'endiguer par les moyens qui s'imposent les éventuels effets de leurs tristes exploits.

Moyens d'action: programmes et manuels destinés aux écoles de tous genres comme à l'éducation des adultes (et des autodidactes, notamment); guides et manuels d'instructions ou de leçons dans divers domaines de la langue; articles et avis d'actualité, conférences ou causeries (et leurs recueils); ils seront publiés (souvent régulièrement dans des rubriques spéciales ainsi que par série ou par cycle) dans les revues, magazines et quotidiens et expédiés à divers organismes et cercles ainsi qu'aux médias (radio, télévision). Les services de consultation linguistique sont aussi très utiles dans la pratique, voire indispensables.

L'outil de standardisation — et d'ailleurs de culture de la langue — le plus important et le plus agissant est incontestablement l'*école*, non seulement à l'occasion des cours de langues, maternelle et autres, mais aussi dans le cadre de tous les autres cours. Tous les enseignants doivent

employer en classe la langue standard, adopter un discours soigné et cultivé et exiger de leurs élèves les mêmes performances langagières.

À cet égard, il faut mentionner la sphère des modes de culture — et hélas, de contre-culture aussi parfois — *indirects* et inconscients: le parler et le comportement linguistique général des professeurs, des parents, etc., et surtout la qualité de la langue des *médias* parlés et écrits, qui exerce probablement la plus forte influence sur le niveau global de la langue et de la communication verbale. La psychologie nous a appris que 1) *uerba mouent, exempla trahunt*; ce que les jeunes — et les moins jeunes — entendent dire par leurs parents, surtout s'ils ont du prestige à leurs yeux, et ce qu'ils lisent représente, linguistiquement parlant, un modèle; et 2) ce que nous entendons de tous côtés à longueur de journée, ce que nous lisons quotidiennement exerce une influence subconsciente mais forte (d'autant plus forte, peut-être, qu'elle est inconsciente) sur notre usage linguistique, parfois en dépit de nos meilleures résolutions. C'est pour ces mêmes raisons qu'il faut voir dans l'enseignement et l'action persistante des médias et de la littérature, au sens large, sur la norme les éléments cruciaux de toutes les opérations de culture.

Il s'ensuit également que les moyens précédemment répertoriés de « faire entrer la codification dans la pratique » ne servent pas uniquement à la standardisation, mais aussi aux autres éléments secondaires de ce phénomène global supérieur qu'est la culture de la langue et de la parole.

5. Nous allons, dans la dernière section, exposer brièvement les résultats obtenus, surtout dans l'après-guerre[29], dans notre pays en matière de culture de la langue ainsi que les leçons à en tirer, en y ajoutant quelques observations critiques.

5.1 En ce qui regarde le cadre de référence théorico-méthodologique, les principes fonctionnalistes de l'École de Prague dont nous avons donné un bref aperçu ont de toute façon été admis par la grande majorité des linguistes tchèques, tout en étant reconnus par les autorités compétentes — Académie des sciences, ministère de l'Éducation, etc. — comme fondements valables de la standardisation (terminologie technique, orthographe et prononciation, etc.) et de l'enseignement. Dans le contexte d'un État socialiste, cette reconnaissance et cet intérêt garantissent en même temps les ressources institutionnelles et financières nécessaires à la culture systématique de la langue à l'échelle du pays.

[29] Voir aussi Stich (1969) et Kuchař et Stich (1976).

En outre, dans une communauté linguistique où la langue maternelle fait figure de « patrimoine national », pour reprendre l'heureuse expression de Paul L. Garvin, le public, dans sa grande majorité, ne fait pas seulement bon accueil à ces activités, il les juge naturelles et les réclame. Les institutions autorisées à s'y livrer et à les superviser sont donc revêtues du prestige social voulu (pour le tchèque, il s'agit de l'Institut de la langue tchèque, fondé en 1946 par l'Académie tchèque des sciences et des arts, à titre d'institut central de recherche sur la langue).

Il ne faudrait pas croire que l'approche fonctionnaliste ait été acceptée sous sa forme idéale. D'abord, les linguistes eux-mêmes peuvent traiter, et traitent effectivement, ce principe de diverses manières, leur position variant du libéralisme à la rigueur. Ensuite, les attitudes et les opinions réelles de la CL tchèque à l'égard de la norme linguistique et du discours cultivé s'éloignent souvent du fonctionnalisme. Bien que les linguistes et, dans une certaine mesure, les professeurs s'y emploient systématiquement depuis des années, la rééducation de l'opinion publique en matière de langue, dont nous parlions plus haut, ne fait sentir ses effets que lentement, surtout parmi les personnes plus âgées. Il est assez paradoxal que la majorité de ceux qui — essentiellement en écrivant aux institutions ou aux journaux — expriment leurs opinions et font remarquer avec véhémence les phénomènes langagiers indésirables ou l'état généralement insatisfaisant du tchèque standard (souvent d'ailleurs sans rien apporter en preuve) manifeste très fréquemment à l'égard de la langue standard une attitude carrément puriste ou subjectiviste étrangère au fonctionnalisme. On pourrait dire qu'ici, la bonne volonté l'emporte sur la perspicacité et le discernement. L'incohérence et la fréquente imprécision des opinions et attitudes se sont également révélées à l'occasion de deux enquêtes effectuées par l'Institut selon les méthodes sociologiques. (En 1968, nous avons essayé de découvrir quelles étaient les positions envers les règles et une éventuelle réforme de l'orthographe du tchèque et en 1970, envers les emprunts; voir Tejnor, 1982.)

Quant aux « préalables » de la standardisation et de la culture de la langue mentionnés dans la section précédente, presque tous ont été élaborés, rédigés ou rassemblés dans les dernières décennies (encore que tous ne soient certainement pas entièrement satisfaisants ni sûrs). De même, tous les types d'activités et moyens d'action dont nous parlions se sont exercés systématiquement et avec persévérance. Les chroniques linguistiques qui paraissent régulièrement dans plusieurs journaux, revues et magazines, les collections ou cycles analogues de la Société pour la diffusion des connaissances et de la radiotélévision semblent en

particulier très représentatifs de la situation tchèque; très populaires et réclamés par le public, ils sont assez efficaces. Il en va de même du Bureau central de consultations linguistiques (qui siège à Prague, avec une filiale à Brno), qui donne des consultations par téléphone et par écrit. Ce bureau, de même que les auteurs ou les directeurs des chroniques langagières, ont répondu à des milliers de lettres envoyées par des usagers ordinaires et des spécialistes, souvent sur des problèmes d'actualité. (Les décisions, explications et conseils les plus importants sont publiés ensuite dans l'organe de l'Institut, *Naše řeč* [Notre langue].) Autre institution utile aussi: celle des rédacteurs-linguistes des maisons d'édition, des principaux journaux et revues et de la radiotélévision tchèque, même si leur œuvre est moins utile qu'on ne le souhaiterait par suite de diverses circonstances objectives et subjectives.

Les linguistes de l'École de Prague prétendent depuis l'origine que l'un des facteurs les plus décisifs de la culture de la langue et de la parole est l'enseignement. Il est caractéristique qu'un de leurs membres les plus éminents, B. Havránek, ait compilé dès les années 30, avec le concours de plusieurs de ses collègues, de nouveaux manuels destinés aux élèves du secondaire et fondés sur les principes du fonctionnalisme. Cette tradition s'est maintenue et renforcée après la Deuxième Guerre dans le cadre du nouveau système scolaire. Toutefois, il a bien fallu se convaincre avec le temps que le contenu, l'organisation et les proportions internes de l'enseignement du tchèque en tant que matière ne correspondaient pas aux exigences contemporaines du contexte social, économique, technique, scientifique et culturel, qui se caractérise par l'importance énorme et croissante des communications langagières. Aussi un groupe de linguistes et d'éducateurs a-t-il proposé, à la fin des années 60, une nouvelle conception du sujet, dont une ébauche a paru en version allemande dans *Grundlagen der Sprachkultur* (n° 2, pp. 334-349). On y trouve principalement les recommandations suivantes: 1) faire porter le gros de l'effort sur les phénomènes linguistiques qui semblent avoir le plus de conséquences du point de vue du sens et de l'efficacité de l'expression (c'est-à-dire avant tout sur les aspects sémantiques, stylistiques, textuels et rhétoriques); ce changement présuppose des innovations dans le contexte linguistique théorique; 2) harmoniser les cours de tchèque aux autres matières scolaires (entre autres la logique, l'informatique et autres sujets du genre), qui doivent venir les renforcer; 3) rendre plus intéressantes et plus agréables les leçons, qui doivent acquérir un grand prestige social auprès des élèves comme du public (il va cependant de soi que le prestige des matières linguistiques dépend principalement des réels critères de valeur de toute la communauté). Les manuels les plus récents essaient de respecter les nouvelles idées, du moins dans une certaine mesure. (L'un des plus gros

obstacles au progrès de l'enseignement de la langue semble être le petit nombre de cours de tchèque, à quoi il faut ajouter bien entendu une certaine dose de conservatisme.)

L'un des aspects les plus fructueux de la standardisation du tchèque est sans doute la normalisation de la terminologie technique (et scientifique). À l'Institut, un service spécial a mis au point des principes linguistiques et des règles de normalisation et constitue une banque centrale de normes terminologiques (dont la plupart sont publiées) dans diverses disciplines; ses membres servent régulièrement de conseillers au sein des comités terminologiques affectés à certaines spécialités ou sous-spécialités. (Que ces comités jouissent d'un statut officiel et soient supervisés par un organisme central de normalisation [standardisation] est un avantage évident.) Leurs principes et leurs règles ont été tirés de l'analyse, de la description et de l'interprétation onomasiologique systématiques et très approfondies de la formation des mots en tchèque (le travail d'analyse a été accompli par le service de grammaire de l'Institut. Le tchèque est en effet une langue flexionnelle où la dérivation est très considérable et très productive.) La méthode terminologique mise au point est entièrement fonctionnaliste et n'est entachée d'aucune forme de purisme. Elle accepte l'introduction des emprunts (surtout les termes usités sur le plan international), à la condition qu'ils soient réellement nécessaires et ne soient pas contraires aux formes régulières fondamentales du tchèque; elle admet aussi la combinaison d'éléments tchèques et étrangers (tant dans la dérivation que dans la composition). Dans bien des cas, l'emprunt existe à côté de son équivalent tchèque, mais la chose n'est pas exigée pour tous. Parfois, c'est le terme tchèque qui est le plus courant et le plus usité, parfois c'est le contraire; il n'est pas rare que les deux termes parallèles soient équivalents à tous les égards. Dans l'usage strictement technique, la préférence va de plus en plus aux emprunts, cependant (dans la ligne du mouvement général pour l'internationalisation). Étant donné le type linguistique du tchèque, ces emprunts, en règle générale, se naturalisent, en ce sens que, dans leur écrasante majorité, ils sont fléchis, qu'on en dérive de nouveaux termes et qu'ils entrent dans les composés. Leur orthographe, elle aussi, s'indigénise, encore que l'usage strictement technique admette et conserve l'orthographe originale dans la plupart des cas. Pour ce qui est de la prononciation, on adopte en principe celle de l'original (de l'anglais ou du français, par exemple), mais en l'adaptant au système phonologique de la langue maternelle. Sur ce principe, les écarts sont néanmoins nombreux de même que les variations, dont beaucoup sont même codifiées (la prononciation des emprunts est un des domaines les moins uniformisés du tchèque standard contemporain). L'aspect le plus problématique de la normalisation terminologique est manifestement la

transition très facile entre les jargons professionnels et la terminologie technique standard; il n'est pas rare qu'une expression de jargon s'infiltre graduellement dans la LS.

5.2. Dans les derniers paragraphes, disons quelques mots de l'état réel du tchèque standard et du niveau général de la langue parlée.

Dès les années 30, les linguistes praguois signalaient la « démocratisation » de la LS. Deux grands facteurs interviennent dans ce phénomène: 1) la distance entre le tchèque standard et la ou les variétés couramment parlées (facteur avant tout linguistique) et 2) le fait que la population participe maintenant activement, en cercles de plus en plus larges, à la vie culturelle, sociale et politique (réalité socioculturelle). En pareilles circonstances, la standardisation et la culture de la langue doivent s'efforcer d'assurer l'évolution structurale harmonieuse de la LS (sans revirements ou autres phénomènes indésirables qui pourraient altérer son efficacité fonctionnelle et saper cette considérable valeur socioculturelle), tout en respectant les tendances réelles et les besoins de l'usage contemporain en gestation. C'est manifestement l'approche dialectique résolument dynamique de l'École de Prague qui se fait sentir ici, parallèlement à la dichotomie féconde entre phénomènes centraux et périphériques (non seulement dans le système de la langue mais aussi par rapport aux phénomènes qui, dans divers domaines ou sphères de la communication, relèvent de la parole).

Dans l'ensemble, on peut avancer à juste titre que l'approche et l'œuvre des linguistes tchèques se sont montrées valables et utiles. L'état actuel du tchèque standard dans sa gamme fonctionnelle très étendue et très différenciée, de même que le niveau général du discours et des écrits cultivés sont honorables et prometteurs. Ils présentent évidemment des points faibles, sur lesquels il faut axer en priorité les activités de culture. Mentionnons-en quelques-uns: il faut développer l'intérêt et le sens des responsabilités envers la LS, surtout chez certains groupes sociaux. Si l'on peut considérer d'un œil favorable la norme linguistique globale actuelle des médias, la plupart des journalistes sortant d'une école supérieure spécialisée, il ne faut pas négliger les manifestations de négligence (malheureusement, bien des défauts langagiers et stylistiques du discours journalistique sont dus aux mauvaises conditions propres à ce genre d'activité); de plus, le discours publicitaire écrit et parlé est souvent critiqué (en général à bon droit) pour ses expressions infiniment trop stéréotypées et stylistiquement indifférenciées, pour son manque d'inventivité et d'égard pour la compréhension des lecteurs et des auditeurs. La sphère technique et scientifique, quant à elle, emprunte trop facilement sa terminologie et sa phraséologie à

plusieurs langues mondiales et en use mécaniquement, sans faire preuve d'esprit critique. Or, à ce point généralisée, la tolérance met en danger la structure de la langue et son intelligibilité. (Fait pendant à ce phénomène l'abondance d'expressions à la mode, pour la plupart d'origine anglaise, dans l'usage des jeunes générations.) À mon avis, le défaut le plus caractéristique de la culture actuelle du tchèque standard, c'est le niveau insuffisamment évolué du discours parlé; il faut remédier aux difficultés d'expression de bien des locuteurs du tchèque standard en infléchissant dans ce sens l'enseignement, en organisant des activités oratoires dans les clubs de jeunes, etc. (voir Daneš, 1982). Quant à la littérature, elle n'est plus représentative de la LS puisqu'elle n'y puise plus exclusivement son langage, s'inspirant aussi de toutes les variétés non standard de la langue nationale. Néanmoins, les linguistes pourraient avoir leur mot à dire sur deux points cruciaux au moins de la langue des auteurs contemporains: l'exactitude des connaissances factuelles des auteurs quant aux divers matériaux linguistiques employés dans leurs œuvres et l'adéquation fonctionnelle de leur usage dans certains cas.

Bibliographie

Aktuální otázky jazykové kultury v socialistické společnosti [Problèmes d'actualité de la culture de la langue dans une société socialiste], Prague, Academia, 1979.

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS (éd.) (1983), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Le Robert.

BERGHE, P.L. van den (1963), « Dialectic and Functionalism », *American Sociological Review* 28, pp. 695-705.

COSERIU, E. (1958), *Sincronía, diacronía e historia. El problema del cambio lingüístico*, Montevideo, Facultad de Humanidades y Ciencias.

_____ (1969), « Sistema, norma e "parola" » dans: *Studii linguistici in onore di V. Pisani*, Brescia, Paideia Editrice.

DANEŠ, F. (1968), « Dialektické tendence ve vývoji spisovných jazyků. Studie sociolingvistická » [Tendances dialectiques de l'évolution des langues standard] dans: *Československé přednášky pro VI. mezinárodní sjezd slavistů*, Prague, Academia, pp. 119-128 (une traduction allemande a paru dans *Grundlangen der Sprachkultur* 2, 1982, pp. 92-113).

_____ (1976), « Values and Attitudes in Language Standardization », *Južnoslovenski filolog* XXXII, pp. 3-27.

———— (1982), « Kultur der gesprochenen Äusserungen. (Prinzipielle Voraussetzungen und aktuelle Probleme) » dans: *Anwendungsbereiche der Soziolinguistik*, Darmstadt, pp. 238-250.

———— (sous presse), « Prague School Functionalism in Linguistics » dans: R. Dirven et V. Fried (éd.), *Functionalism in Linguistics*, Amsterdam, Benjamins.

DOKULIL, M. (1971), « Zur Frage der Norm der Schriftsprache und ihrer Kodifizierung » dans: E. Beneš et J. Vachek (éd.), *Stilistik und Soziolinguistik*, Berlin.

DURKHEIM, E. (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris.

GARVIN, P.L. (1964), « The Standard Language Problem: Concepts and Methods » dans: *On Linguistic Method*, La Haye, Mouton, pp. 188-193.

———— (1969), « Aspectos sociolingüísticos de la lengua nacional: la experiencia checa y el trabajo de la Escuela de Praga » dans: *Programa interamericano de lingüística e ensino de linguas*, São Paulo.

———— (1983), « Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque » dans: Bédard et Maurais (éd.) (1983: 141-152).

———— et M. MATHIOT (1960), « The Urbanization of the Guaraní Language: A Problem in Language and Culture » dans: *Proceedings of the 5th International Congress of Anthropological and Ethnological Sciences*, Philadelphie, 1956, pp. 783-790.

Grundlagen der Sprachkultur. Beiträge der Prager Linguistik zur Sprachtheorie und Sprachpflege, Teil 1 (1976), Teil 2 (1982), Berlin, Akademie-Verleg.

HALL, R.A. fils (1950), *Leave your Language Alone!*, Ithaca (New Jersey).

HAUGEN, E. (1966), « Linguistics and Language Planning » dans: W. Bright (éd.), *Sociolinguistics*, La Haye, Mouton, pp. 50-71.

HAUSENBLAS, K. (1979), « Kultura jazykového komunikování » [La culture de la communication langagière] dans: *Aktuální otázky*..., pp. 122-131.

———— et J. KUCHAŘ (éd.) (1979), *Čeština za školou* [Cours de tchèque après l'école], Prague, Panorama.

HAVRÁNEK, B. (1932), « Úkoly spisovného jazyka a jeho kultura » [Emploi et culture de la langue standard] dans: Havránek et Weingart (éd.) (1932: 32-84); une traduction française abrégée a paru dans Bédard et Maurais (1983: 815-833).

_____ (1936), « Zum Problem der Norm in der heutigen Sprachwissenschaft und Sprachkultur » dans: Actes du 4e Congrès international de linguistique, Copenhague, pp. 151-156.

_____ (1963), *Studie o spisovném jazyce* [Études sur la langue standard], Prague, Academia.

_____ et M. WEINGART (éd.) (1932), *Spisovná čeština a jazyková kultura* [Le tchèque standard et la culture de la langue], Prague, Melantrich.

HYMES, D. (1964), « Processes and Problems of Change. Introduction » dans: D. Hymes (éd.), *Language in Culture and Society*, New York (N.Y.), Evanston, Londres, Harper & Row, pp. 449-454.

JAKOBSON, R. (1932), « O dnešním brusičství českém » [Du purisme tchèque contemporain] dans: Havránek et Weingart (éd.) (1932: 85-122).

JEDLIČKA, A. (1974), *Spisovný jazyk v současné komunikaci* [La langue standard dans la communication actuelle], Prague, Universitas Carolina.

JESPERSEN, O. (1925), *Mankind, Nation, and Individual from a Linguistic Point of View*, Oslo.

KLOSS, H. (1952), *Die Entwicklung neuer germanischen Kultursprachen*, Munich, Pohl.

KUCHAŘ, J. et A. STICH (1976), « Theorie und Praxis der Sprachkultur in der Gegenwart » dans: *Grundlagen der Sprachkultur*, Teil 1, Berlin, pp. 330-357.

LEWIS, M.M. (1947), *Language in Society*, Londres, Macmillan.

MATHESIUS, V. (1932), « O požadavku stability ve spisovném jazyce » dans: Havránek et Weingart (éd.) (1932: 14-31); une traduction française abrégée de P.L. Garvin a paru dans Bédard et Maurais (1983: 809-813) sous le titre de « Sur la nécessité de stabilité d'une langue standard ».

MILS, C.W. (1969), *The Sociological Imagination*, New York, Grove Press Inc.

MYRDAL, G. (1958), *Value and Social Theory*, Londres.

NAGEL, E. (1961), *The Structure of Science*, New York.

NEUSTUPNÝ, J.V. (1974), « Basic Types of Treatment of Language Problems » dans: J.A. Fishman (éd.), *Advances in Language Planning*, La Haye, Mouton, pp. 37-48.

NOREEN, A. (1892), « Über Sprachrichtigkeit », *IF* 1, pp. 95-97.

« Obecné zásady pro kulturu jazyka » dans: Havránek et Weingart (éd.) (1932: 245-255); traduction française dans Bédard et Maurais (1983: 799-807) sous le titre de « Thèses générales du CLP: Principes pour la culture de la langue ».

PARSONS, T. (1951), *The Social System*, Glencoe, Free Press.

RAY, P.S. (1963), *Language Standardization. Studies in Prescriptive Linguistics*, La Haye, Mouton.

RONA, J.P. (1970), « A Structural View of Sociolinguistics » dans: P.L. Garvin (éd.), *Method and Theory in Linguistic*, La Haye, Mouton, pp. 199-211.

RUBIN, J. (1971), « Evaluation and Language Planning » dans: *Can Language Be Planned?*, Honolulu, The University Press of Hawaï, pp. 217-252.

RUSSELL, B. (1913), « On the Notion of Cause » dans: *Proceedings of the Aristotelian Society*, pp. 1-26.

STEVENSON, C.L. (1944), *Ethics and Language*, New Haven, Yale University Press.

———— (1963), *Facts and Values*, New Haven, Yale University Press.

STICH, A. (1969), « Současné úkoly jazykové kultury » [Les tâches contemporaines de la culture de la langue] dans: *Kultura českého jazyka*, Liberec, Severočeské nakladatelsví pp. 103-112.

STURTEVANT, E.H. (1953), *An Introduction to Linguistic Science*, New Haven (Connect.), New University Press.

TEJNOR, A. *et al.* (1982), « Soziolinguistische Untersuchungen zur Sprachkultur » dans: *Grundlagen der Sprachkultur* 2, pp. 272-302.

Thèses présentées au Premier Congrès de philologues slaves (1929), dans *TCLP* (Travaux du cercle linguistique de Prague), 1, pp. 5-29.

VINOKUR, G. (1924), *Культура речи* [La culture de la parole], Moscou, Nauka.

WEINREICH, U. (1953), *Languages in Contact, Findings and Problems*, New York, Linguistic Circle of New York.

———— (1966), *Linguistic der Lüge*, Heidelberg, Verlag L. Schneider.

WRIGHT, G.H. von (1963), *Norm and Action*, Londres.

Essai sur les problèmes linguistiques*

BJÖRN H. JERNUDD**

* Traduit de l'anglais par Ève Renaud, révisé par Colette Gosselin.

** Le professeur Monsur Musa m'a encouragé à écrire cet article, de même que les professeurs K.S. Rajyashree et J. Uyangoda. Madame Sharon Mann m'a prodigué de judicieux conseils en cours de rédaction. J'ai aussi bénéficié grandement des discussions qui ont eu lieu au East-West Center dans le cadre du *Project on Modernization and Language Development*. Je suis aussi reconnaissant au professeur J.V. Neustupný de ses commentaires sur les premières sections. Mes remerciements s'adressent enfin à Mme Joyce Gruhn qui s'est chargée de la dactylographie.

1. Une langue qui convient aux besoins

Le « *putonghua* » en Chine, le « *bahasa indonesia* » en Indonésie et le « *pitjantjatjara* » en Australie sont des noms qui désignent un grand nombre de messages de tous genres, oraux ou écrits, dont la formulation varie à l'infini, selon le locuteur, le message, le temps, le lieu et le destinataire. Quoi qu'il en soit, la plupart du temps, les locuteurs choisissent sans y penser la langue qui convient. Ainsi l'homme politique de Pékin qui lit les journaux publiés dans la langue commune (ce que signifie, justement, *putonghua*) est bien davantage préoccupé par les conséquences des événements décrits que par les problèmes qu'a présentés le remplacement des caractères chinois par un alphabet phonétique. En Indonésie, le fermier écoute la radio et songe plutôt à poser au conseiller agricole des questions concernant le nouveau fertilisant mentionné au cours de l'émission qu'il vient d'entendre qu'à discuter la prononciation bahasa du présentateur. Enfin, un aborigène australien, après qu'il aura fermé son téléviseur, pourra raconter une histoire sans même qu'il soit question de langue. Qu'on participe à une discussion sur le riz dans un village agricole du Bangla Desh ou à un colloque de l'*International Rice Research Institute* de Manille, la langue employée (bengali dans le premier cas et anglais dans le second) ne sera pas l'objet de réflexions ni de corrections ou de commentaires importuns. Quelle que soit la façon dont on l'utilise, toute langue, par définition, remplit adéquatement ses fonctions de communication, sans quoi elle ne serait pas reconnue comme langue.

1.1 Changements sociaux et modernisation des langues

En raison des changements sociaux, certaines langues verront leur usage s'accroître tandis que d'autres seront utilisées de façon plus restreinte, et on peut penser que la façon de les parler et de les écrire va différer. Même lorsque plusieurs communautés linguistiques coexistent dans un même État, il n'y a aucune raison de penser qu'il y aura forcément des dissensions dans le choix des langues qui doivent se développer et qui doivent, à la longue, se moderniser. S'il s'agit de communautés linguistiques voisines qui se respectent et se croient égales, et si les membres de chaque communauté ne considèrent pas que la variété de langue en usage dans leur groupe soit incompatible avec l'autre, il peut se développer une forme écrite qui les engloberait toutes — tout au moins pour un certain temps — comme ce fut le cas déjà du suédois en Suède, du chinois (mandarin) en Chine et même de l'italien en Italie, ou comme cela pourrait bien se produire dans le monde arabe, à l'échelle nationale ou même régionale, où l'objectif est de créer une forme néo-classique d'arabe moderne.

Le comportement normal d'un peuple envers un autre est de permettre à chacun d'utiliser sa langue de façon courante. C'est cette attitude qui semble avoir prévalu aux îles Tonga et à Hawaï, à Tahiti, en Égypte et même, à l'origine, aux Indes où les langues locales ont connu un essor initial lors des premiers contacts avec les puissances européennes impérialistes. Le tongan, l'hawaïen, le tahitien, l'arabe et diverses langues indiennes se sont vu d'abord assigner de nouvelles fonctions de communication. Mais afin d'affermir leur pouvoir, les nouvelles puissances colonialistes ont imposé leurs langues propres, freinant ainsi l'évolution des langues locales et reportant leur modernisation à l'époque postcoloniale. Ainsi, lois et journaux ont continué d'être rédigés en langue hawaïenne pendant une partie du XIX[e] siècle, mais le fait que l'on ait dépossédé les Hawaïens de leurs terres, que l'on ait renié leurs dieux, que diverses maladies importées aient décimé la population autochtone et que la monarchie hawaïenne ait été par la suite renversée a amorcé puis rapidement assuré le recul de la langue hawaïenne au profit de l'anglais, langue des usurpateurs. Parce que la langue hawaïenne a connu un bel essor au gré des contacts avec les immigrants, puis a connu le déclin, voire l'élimination de toutes les sphères de la vie publique, les activistes hawaïens d'aujourd'hui ne s'entendent pas sur ce qu'est le pur hawaïen. Toutefois, ils reconnaissent que la compétence en cette langue, marque de l'identité hawaïenne, est un des éléments majeurs de la renaissance d'un peuple hawaïen (idéalement multiracial).

Bien que la langue anglaise (et le pidgin hawaïen) l'ait emporté, sauf dans quelques endroits retirés où vivent des populations d'individus encore jeunes qui continuent à parler la langue indigène, par exemple sur l'île de Niihau, la langue hawaïenne pourrait resurgir, à l'instar de la langue tahitienne en Polynésie française (langue qui s'est relevée, il est vrai, d'un état d'aliénation beaucoup moins avancé). Les autorités scolaires ont d'abord inscrit au programme un cours sur la langue tahitienne, après un débat mené tant dans les milieux politiques que dans ceux de l'éducation, débat qui a abouti, en 1979, à des demandes présentées à la suite d'une conférence organisée par la *Fare Vana'a*, l'Académie de la langue tahitienne. Une fois instauré ce processus de reconnaissance de la langue locale dominante, les changements se sont produits rapidement à Tahiti, qui demeure une colonie française. En 1985, les cours de tahitien sont devenus obligatoires dans toutes les écoles et les élèves ne peuvent recevoir leur diplôme d'études secondaires sans avoir réussi l'examen de tahitien.

1.2 Influence de la modernisation sur les langues

Ceux qui acquièrent des connaissances nouvelles s'enrichissent de ce fait d'une langue « moderne » qu'ils utilisent dans les nouveaux domaines de communication. Cette langue peut différer énormément ou au contraire demeurer assez proche de celle qui était employée auparavant. Elle prend sa place auprès de la langue traditionnelle à laquelle elle demeure étroitement reliée. Dans les situations idéales, la plupart des membres d'une communauté participent, sinon à parts égales, du moins en toute compréhension aux affaires de la communauté et, par conséquent, « parlent la même langue » pour les sujets courants. Il sera facile de s'accorder sur la langue parlée qui doit servir de base à la forme écrite de la langue moderne, à cause de l'homogénéité qui règne parmi les utilisateurs de cette langue. Malgré tout, il y aura sans doute divergence d'opinions sur la façon d'écrire la nouvelle langue, par exemple, les caractéristiques les plus souhaitables de l'écriture, la façon de former le pluriel des mots, etc. Toutefois, la solution sera d'autant plus accessible que ces problèmes se produisent au sein d'une seule langue, d'une seule communauté d'intérêts à laquelle tous participent également.

Le processus de modernisation implique également la réduction des langues restantes et de leurs utilisateurs à un statut subordonné. La hiérarchie linguistique qui en découle se dessine comme un rapport de bilinguisme dans un contexte d'« ethnicité ». C'est ce qui s'est produit en Suède, en Australie et aux États-Unis, dans le cas des minorités linguistiques face aux langues dominantes, appelées « nationales », « officielles », etc., et à leurs principaux utilisateurs. Cela crée des communautés linguistiques minoritaires en ce sens que des langues qui au départ étaient simplement différentes deviennent subordonnées à des langues officiellement dominantes.

1.3 Changements sociaux et langues exogènes

L'industrialisation va de pair avec la migration, qui conduit à l'urbanisation, qui à son tour est liée à l'emploi. Les gens regardent des films, écoutent de la musique *pop*, voyagent, lisent, parlent. Un changement dans les conditions de vie s'accompagne nécessairement de changements dans la pratique d'une langue et, par conséquent, d'une évolution de la langue. Les détails d'une telle évolution sont nombreux et complexes. Ainsi de nouveaux styles apparaissent dans la langue écrite et parlée, styles qui naissent par exemple dans la presse et sur les ondes ou lorsqu'on parle de véhicules automobiles, de moteurs ou de football.

À moins que les communautés linguistiques ne soient divisées par de sérieux conflits qui pourraient annuler ou limiter l'influence d'une langue exogène, on observe généralement que cette dernière n'est souvent plus apprise que pour être utilisée dans certains domaines précis, par le biais d'écoles de langues ou d'écoles spécialisées dans l'enseignement au moyen d'une langue de communication plus large. Généralement, quelle qu'en soit la raison, ces écoles sont socialement réservées à un petit nombre de privilégiés. Il s'ensuit que les langues exogènes sont peu à peu considérées non plus comme langues secondes, mais comme langues étrangères ou internationales.

Ce processus entraîne également l'élaboration d'une pédagogie adéquate pour l'enseignement des langues étrangères, l'acceptation de niveaux de compétence inférieurs à celui des locuteurs natifs, l'apparition d'interprètes professionnels et l'élargissement des horizons linguistiques, puisque l'attention est désormais captée non plus par une ou deux langues, mais par plusieurs langues étrangères. La proportion dans laquelle chacune d'elle sera utilisée dépendra des décisions qui seront prises pour déterminer qui doit apprendre certaines langues et dans quel but.

Selon le principe de participation égale et d'accès égal, il est facilement concevable que cet appel à la modernisation assigne même à une langue seconde le rôle de langue moderne. Toutes les variétés de discours qui caractérisent les communautés et qui sont transmises au fil des ans subsistent toujours dans la communication locale et portent l'empreinte de pratiques traditionnelles, tandis que les concepts nouveaux sont véhiculés par la langue étrangère, ou l'ancienne langue, ou encore la langue utilisée antérieurement dans un domaine plus restreint et spécialisé, tel le commerce. Ceux qui se dirigent vers un domaine nouveau apprennent cette langue « moderne » comme s'il s'agissait d'une langue seconde. Bien entendu, ce domaine nouveau se confond avec les domaines plus ou moins nouveaux, entraînant une restructuration de la communauté linguistique, mais la langue seconde (qui peut ou non être une langue en train de se moderniser) est tout naturellement utilisée dans ces nouveaux domaines. Dans une telle situation, quasi idéale, il n'existe aucun conflit manifeste entre les communautés linguistiques, quel que soit le nombre de langues qu'elles utilisent au début de la période de mobilisation sociale.

On peut souhaiter définir une norme endogène de cette langue seconde, pour n'être plus dépendant d'une autorité extérieure et de modèles exogènes. La recherche d'une norme propre exige cependant

une somme de travail considérable (même dans le cas d'un petit État comme Singapour, où l'on ne souhaitait adopter que partiellement la norme anglaise).

1.4 Égales mais différentes

La notion d'égalité dans la communication n'exclut absolument pas la reconnaissance volontaire d'importantes différences entre les formes de langues utilisées par des communautés voisines, même si un étranger peut difficilement croire que ces langues soient très différentes d'un point de vue linguistique. Ainsi, les langues européennes sont assez proches l'une de l'autre quant à la linguistique et au discours, et les langues scandinaves sont presque identiques entre elles, même dans leur forme écrite (bien que le danois soit plus difficile, au dire d'un Suédois). Les dialectes issus d'une même langue nationale scandinave sont plus éloignés l'un de l'autre, du point de vue de l'intelligibilité, que ne le sont les langues standard entre elles. Les frontières entre les normes linguistiques sont maintenues, établies ou renversées par un ensemble d'interactions complexes impliquant les conjonctures et besoins sociaux, économiques et politiques. Une fois créées, ces frontières se perpétuent par inertie jusqu'à ce qu'elles soient de nouveau modifiées.

1.5 Peut-on surmonter les barrières linguistiques?

Il est certainement possible de surmonter les supposées barrières linguistiques en remédiant à l'absence de langues communes. Les langues de contact (appelées pidgin ou langues marginales) sont de bons exemples d'une création collective pour dépasser des différences linguistiques parfois très importantes au départ, en vue d'échanges commerciaux ou de l'établissement d'une nouvelle communauté politique, ou tout simplement comme moyen de survie (on pense à la main-d'œuvre des champs de canne à sucre du Queensland ou d'Hawaï, au cours du siècle dernier et au début du présent siècle). À l'opposé de cette intercommunication paisible, on retrouve l'exemple biblique de ces malheureux condamnés à être noyés dans les eaux du Jourdain pour avoir commis la faute bien légère de prononcer *s* au lieu de *ʃ* dans *shibboleth*[1]. Et pourtant, si les coupables avaient connu la règle, ils auraient eu tôt fait de modifier leur prononciation. À Hawaï, Chinois, Japonais, Hawaïens et autres travailleurs des champs de canne à sucre aux horizons linguistiques différents avaient trouvé un moyen de régler

[1] N.d.T.: Voir Livre des Juges, 12: 6.

à l'amiable leurs problèmes de communication. Ils ont créé un pidgin, aujourd'hui devenu la langue commune d'une grande partie de la population autochtone.

On conçoit généralement mal le processus de modernisation et les libertés que peut prendre une langue en évolution, ce qui peut en atténuer considérablement les effets positifs. Cette erreur n'est pas nécessairement due au fait que tous n'accèdent pas également à la civilisation moderne. Supposons qu'il existe, dans un état multilingue, une langue de contact ou un pidgin. Ce pidgin est utilisé pour le commerce et autres types d'échanges entre communautés voisines. Il est normalement très bien toléré dans les situations de contacts linguistiques de la vie courante comme lors des échanges commerciaux entre villages, entre nomades et agriculteurs ou entre pêcheurs et gens de la ville. C'est ce qui permet au pidgin de se développer au gré des circonstances. L'appel général à la modernisation implique la rencontre inévitable de gens appartenant à des communautés linguistiques différentes dans de nouvelles zones géographiques, au bureau ou à l'école. Rien n'empêche que le pidgin soit utilisé dans ces situations. En fait, l'expérience nous apprend qu'il l'est généralement. Quelle que soit l'autre langue choisie, le pidgin s'adaptera tout aussi bien à certains des domaines créés par la situation nouvelle. Évidemment, il demeure des possibilités de conflits dans les relations entre le pidgin et l'autre ou les autres langues: les autorités (ou groupes d'intérêts) des milieux de la politique, de l'éducation ou d'ailleurs chercheront-elles à absorber le pidgin comme (sous-) variété parlée d'une langue moderne dont l'usage est favorisé par l'écriture ou chercheront-elles plutôt à le combattre? Assez souvent, la possibilité d'un développement indépendant du pidgin, son incorporation ou sa subordination à une langue standard à laquelle il s'apparente du point de vue linguistique, l'oppression qu'il subit ou enfin sa disparition souhaitée semblent perturber la communauté, par exemple en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au sein des populations caraïbes où l'on observe maintenant la présence presque généralisée de créoles très stables. Ces créoles proviennent de pidgins employés pendant de très nombreuses années, dont on a vu l'acquisition se stabiliser au sein d'une communauté et dont, en conséquence, la « norme » s'est aussi stabilisée.

Le facteur en jeu ici est l'efficacité basée sur la distance interlinguistique. Il est plus difficile d'obliger les gens à apprendre cette langue moderne (par exemple, l'anglais pour les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée ou le français pour certaines nations caraïbes) que de leur faire apprendre le pidgin/créole en évolution: il est plus difficile de maintenir l'usage général de cette langue moderne qu'il ne le serait de

transmettre les fonctions de la langue moderne au pidgin/créole. Le pidgin est le moyen dont se servent les gens ordinaires pour manifester leur participation à la société en évolution (exemple: Papouasie-Nouvelle-Guinée), n'en déplaise aux autorités (scolaires ou autres) (Bickerton, 1983). En principe, il s'agit d'une simple rationalisation du système linguistique: les nombreuses langues vernaculaires ont une structure de code et de discours commune; les locuteurs se servent de cette structure commune pour participer au discours moderne et le pidgin/créole devient une langue moderne sur la base de laquelle on peut élaborer une norme écrite, tout cela plus facilement qu'on ne pourrait inculquer une norme anglaise tellement plus distante. Il se peut que l'anglais l'emporte à la fin grâce à un effort intense du public. Mais le pidgin/créole se révèle beaucoup plus facile à implanter que l'anglais, car la structure linguistique et l'utilisation du premier sont beaucoup plus proches des langues locales, comme on peut l'observer, par exemple, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

1.6 Atténuation de la diglossie par la modernisation

En ce qui concerne la rationalisation du système linguistique, le cas du pidgin est similaire aux situations diglossiques. Ainsi, dans la plupart des pays de langue arabe, on assiste à une vague de mobilisation des gens qui, lorsqu'ils parviennent à l'adolescence ou à l'âge adulte, parlent encore une langue dite familière. Les études devraient leur permettre d'acquérir l'arabe dit « classique ». Cependant, d'une façon générale, le système scolaire ne réussit pas à implanter cette norme, particulièrement dans la langue parlée. Grâce à l'éducation des masses, le discours familier des gens peut bien sûr évoluer pour se rapprocher de la norme classique quant à la clarté et la régularité qui lui sont propres (comme en Égypte), mais l'implantation de cette norme demeure un échec. Il est logique de penser qu'il existe des solutions linguistiques plus ou moins efficaces en fonction des caractéristiques propres aux diverses langues en usage dans une société en mutation. Il est logique de penser que, dans la vie de tous les jours, certains rapports entre la langue écrite et la langue parlée sont plus efficaces. Tout comme il est logique de penser que les gens peuvent s'accommoder d'une situation linguistique moins efficace, malgré ce qui peut leur en coûter. On éviterait d'épineux problèmes d'éducation et de communication dans les pays de langue arabe en rapprochant les normes scolaires (fondées sur la norme classique) de ce qui pourrait être une norme arabe de niveau élevé, qui serait apparue (et se serait stabilisée) à partir des pratiques langagières des locuteurs instruits, et qu'on pourrait implanter dans les différents pays arabes au cours des années à venir.

Comme le rapportaient les journaux jordaniens en mars 1983, les professeurs enseignant dans les universités arabes réunis lors d'un colloque tenu à Djeddah (Arabie saoudite) ont demandé aux gouvernements de leurs pays de promouvoir l'usage de l'arabe dans les cours de niveau universitaire et dans les publications savantes. Cet arabe n'est certes pas le même de l'océan Atlantique à l'océan Indien, mais on souhaite idéalement l'homogénéité. Si les Arabes croyaient jadis qu'il fût possible d'uniformiser la langue, c'est que le dogme islamique prétend que Dieu a révélé Sa parole à Mahomet en langue arabe, et que Sa parole a été à l'origine d'une « Grande Tradition ». De nos jours, cependant, l'idéal linguistique arabe ne repose plus tellement sur la tradition religieuse, car les réalités du monde moderne dans les pays arabophones ont transcendé la religion, du moins en ce qui concerne d'une part la communication, d'autre part l'identité de l'individu. Il se développe actuellement une identité arabe de nature plus profane, reliée à l'usage de l'arabe moderne. Ainsi un journal jordanien mentionne que lors de l'assemblée annuelle régionale de l'*Arab Labour Conference* tenue en 1983, on a publié un « rapport sur les efforts sérieux entrepris pour que les Arabes émigrant en Europe reçoivent leur éducation dans la langue arabe afin de préserver leur identité ». Quand on pourra retrouver ce sentiment au niveau local, il deviendra plus facile de combler le fossé diglossique.

1.7 Suppression des barrières linguistiques

Une société ne doit pas forcément être divisée par des barrières linguistiques, même lorsque la majorité de ses membres choisissent d'utiliser une langue de préférence à une autre dans l'exercice des professions, dans la fonction publique, etc. Bien que tous les individus n'aient pas les mêmes aptitudes, lorsqu'il devient nécessaire et possible d'apprendre une langue officielle ou à tout le moins reconnue, le processus d'apprentissage ne représente pas nécessairement un obstacle insurmontable. Cependant, il est plus facile pour certains de maîtriser une langue prestigieuse. Une raison de ce fait pourrait être que la langue apprise en bas âge à la maison a quelque affinité avec cette langue officielle. Mais si la communauté est sensible à ces difficultés, il est possible de prendre des mesures pour adapter le programme d'apprentissage aux besoins de chacun. L'autre solution serait de ne pas évaluer trop tôt tous les sujets selon les mêmes critères. On devrait écarter toute échelle absolue et viser plutôt à établir si le candidat possède la compétence linguistique nécessaire à certaines fins, par exemple traiter par téléphone les sujets courants, rédiger et lire certains genres de lettres, recevoir les visiteurs, etc. Il existe bien d'autres façons de démocratiser avec succès l'accès à la langue, à l'emploi et aux différents

services publics en adaptant les exigences linguistiques, mais notre but dans ces lignes était seulement de montrer que le problème n'est pas insoluble.

L'action entreprise pour surmonter les barrières linguistiques peut avoir pour but soit d'améliorer la compétence d'un individu, soit de modifier ce que l'on croit être la compétence minimale requise pour une fonction particulière. Ainsi en Australie, où les immigrants ont la possibilité d'apprendre l'anglais, on a vu un juge proposer, lors d'un procès, la révision des exigences linguistiques pour l'obtention d'un permis de conduire parce que, selon lui, « bien qu'une connaissance pratique du code de la route soit évidemment essentielle, il n'est pas sûr [...] que les candidats au permis de conduire doivent faire preuve d'une parfaite compréhension de l'anglais parlé et écrit » (*The Herald*, 16 décembre 1969).

Le journal australien *The Herald* proclamait aussi « qu'il n'est pas nécessaire de connaître la langue du pays » pour remporter le premier prix de la loterie Tattersall ni pour participer au *Herald Working Girl Quest*, concours qui a pour but d'aider les immigrantes à se trouver un emploi pour lequel elles ont la formation requise en dépit de leur faiblesse en anglais oral (*The Herald*, 15 novembre et 4 décembre 1969). Une interprétation pessimiste de cette série d'articles pourrait laisser entendre que la société accepte complaisamment d'abaisser la barrière linguistique en ce qui concerne les emplois subalternes, s'assurant ainsi que la première génération d'immigrants ne gravira aucun échelon.

2. Problèmes linguistiques

Malheureusement, le fait de surmonter ou de contourner les barrières par quelque mesure corrective que ce soit ou par la création d'une nouvelle langue commune ne met pas fin aux problèmes linguistiques. Nombreuses sont les communications orales ou écrites qui se heurtent à la désapprobation. Ainsi, un comité scolaire peut rejeter un manuel dont la langue ne lui paraît pas conforme à la norme recommandée ou souhaitée; un élève ne comprend pas un cours magistral parce que le professeur utilise un vocabulaire trop difficile ou abstrait; certains ne peuvent écrire ou prononcer un mot correctement. Dans certaines communautés, les querelles linguistiques persistent depuis nombre d'années: qu'il s'agisse de condamner des mots anglais dans les documents officiels en hindi ou d'autoriser l'usage de langues maternelles dans la

vie publique. En Inde, par exemple, le statut que le gouvernement reconnaît à l'anglais, à l'hindi et aux langues dites régionales fait l'objet d'un débat continuel.

D'une part, la première ministre, madame Gandhi, a plaidé en faveur du hindi comme langue de liaison (*Amrita Bazar Patrika*, 27 février 1983). On a même vu le président de l'Assemblée de l'Uttar Pradesh s'opposer à la présentation d'une motion dont le libellé comportait trois mots d'anglais alors que la langue de la Chambre était le hindi (*Hindustan Times*, 18 mars 1983). Par ailleurs, dans l'État de Janata, le premier ministre a déclaré que la langue officielle obligatoire à tous les niveaux du gouvernement serait le kannara, l'anglais continuant à être utilisé dans certaines circonstances (*The Hindu*, 29 janvier 1983).

Les problèmes linguistiques suscitent l'intérêt du public, et l'opinion publique peut à son tour provoquer l'action. Ainsi l'établissement de « programmes d'enseignement bilingue » aux États-Unis, au Canada, en Allemagne et en Suède, la réforme de l'orthographe entreprise dans l'État australien de Victoria, la traduction des manuels scolaires en Jordanie, la création d'académies de langue et autres organismes aux fonctions similaires au Canada, à Cuba, en Égypte, en France, au Japon, en Malaisie et dans plusieurs autres pays, et les budgets importants consacrés à ces programmes et à ces organismes montrent bien que les gouvernements reconnaissent l'existence de problèmes linguistiques et s'engagent dans la recherche de solutions.

Il existe deux façons pratiques d'aborder l'étude des problèmes linguistiques:

a) La première étudie les possibilités offertes à l'individu d'apprendre la langue, et la performance du sujet est jugée d'après des critères de compétence et d'usage établis par d'autres locuteurs. Cette approche prend en considération la vie, les fonctions et le statut du sujet par rapport à un autre, critères qui commandent une connaissance et une utilisation différentes de la langue selon les personnes. Elle est centrée sur le répertoire de l'individu et sur sa capacité relative, en situation de communication, d'utiliser les différentes variétés et variantes d'une langue.

b) La seconde démarche étudie l'adaptabilité d'une langue, aspect qui peut exprimer les rapports entre les sujets à discuter et le but de la communication. Elle est centrée sur les ressources expressives des différentes langues qu'utilise l'individu. Elle insiste sur les moyens d'expression disponibles dans la langue et sur leur pertinence.

Les deux approches portent sur des aspects différents d'éléments intrinsèques de tout acte de communication. Le discours révèle à l'auditeur ou au lecteur certaines informations sur l'émetteur du message et révèle donc également les attentes des deux participants dans un contexte normal et convenable de communication, quel que soit le but du message. Les deux approches servent simplement à différencier un ensemble de problèmes linguistiques d'un autre afin de faciliter la description et l'évaluation des solutions possibles.

2.1 Première approche: la perspective individuelle

La langue est un moyen sûr pour le locuteur de se faire connaître. On pense par exemple à la prononciation du mot *shibboleth* avec un *s* initial au lieu du ʃ normal. Mais elle constitue du même fait un moyen tout aussi sûr d'écarter les gens de certains rôles dans la société ou de les étiqueter comme différents et sans valeur. N'était cette distinction plutôt arbitraire, un minimum de tolérance et d'ouverture d'esprit devrait normalement permettre de surmonter la plupart des obstacles que peut présenter la communication avec une autre personne. Le locuteur qui veut être compris adapte automatiquement son discours oral (et écrit, quoique de façon moins évidente) à son interlocuteur comme l'illustre l'exemple d'une personne parlant lentement lorsqu'elle s'adresse à un étranger. L'un ou l'autre des participants à la communication — ou même les deux — peut refuser de s'adapter s'il a de l'interlocuteur une opinion négative. Le discours (ou la calligraphie, ou encore la présentation d'une lettre dactylographiée) fait plus que livrer le message: il révèle fréquemment ce que l'émetteur pense d'un sujet, d'une situation ou d'un interlocuteur; il nous dit même ce qu'est la personne de l'émetteur. On est enclin à utiliser des différences linguistiques, importantes ou minimes, lorsqu'il s'agit d'accorder un privilège, admettre quelqu'un dans un groupe ou l'en exclure, ou pour déterminer l'accès à l'emploi. L'évaluation de la compétence linguistique se fait parfois à partir de critères absurdes, comme le ʃ de l'exemple déjà cité, le roulement du /r/ ou tout autre critère « plus sérieux », comme la connaissance de l'orthographe ou du vocabulaire, le choix du style ou du registre.

Ainsi l'écart qui sépare l'anglais cultivé que l'on enseigne dans les écoles privées, langue modelée sur l'ancienne norme britannique, et la norme inspirée du parler australien que l'on enseigne dans les écoles publiques reflète bien les origines, orientations et inspirations différentes des habitants de l'Australie. S'attaquant avec résolution aux difficultés

soulevées par la transition entre la « langue correcte », selon la norme anglaise, et une norme australienne qui ne fait pas encore l'unanimité, le ministère de l'Éducation de l'État de Victoria a

> demandé [en 1969] aux enseignants de tous les établissements scolaires d'essayer d'améliorer la diction de leurs élèves. On a noté au Ministère que le son vocalique de mots comme *home*, *cake*, *time* et *shell* est parfois l'objet d'une distorsion telle que ces mots sont méconnaissables.

Les spécialistes s'accordent à dire que dans la mesure où ce « marmottement » tient du *Strine*, ce n'est pas un problème trop sérieux à moins, bien sûr, que les gens ne soient plus capables d'entendre ni de comprendre. (Le *Strine* est une déformation du mot *Australian* et désigne les stéréotypes humoristiques du parler australien.)

De façon plus générale, il existe un problème manifeste et fréquent qui consiste à octroyer à certaines langues en usage dans la société un statut « officiel ». Par exemple, le gouvernement de l'État d'Andhra Pradesh, en Inde, a déclaré que:

> le telugu sera désormais considéré comme langue officielle et [...] rendu obligatoire comme langue administrative à tous les niveaux de gouvernement. [...] S'il advenait qu'un mémoire rédigé en anglais soit présenté au Cabinet, il devra être accompagné d'une traduction en telugu (*Nava Bharat Times*, 4 février 1983).

Le choix d'une langue officielle fait couler plus d'encre que tout autre problème linguistique. Parallèlement, la restructuration politique d'une société prime toute autre préoccupation. Le choix d'une langue officielle détermine en quelque sorte qui aura, grâce à ses aptitudes linguistiques, d'abord accès aux avantages de la vie moderne et qui pourra participer à l'orientation de la société.

La langue déclarée officielle est la plupart du temps l'ancienne langue coloniale et, de ce fait, une langue étrangère. L'une des conséquences sociales de cette situation se caractérise par un « effet de loterie » (Blaug, 1970: 238 et suiv.). Les élèves apprennent une langue étrangère à l'école; le diplômé pense qu'il peut alors se permettre de rester en chômage pendant de nombreuses années car si jamais il a la chance de trouver un emploi — et, évidemment, nombreux sont ceux qui y parviennent ou se résignent à changer d'orientation — il croit pouvoir y gagner assez d'argent pour rattraper les années sacrifiées à attendre sa chance. C'est une sorte de cercle vicieux qui incite les familles et l'enfant à souhaiter très tôt l'enseignement dans la langue étrangère. Seul l'État peut briser ce cercle par une action énergique, le retrait d'une certaine réglementation défavorable aux langues nationales ou l'octroi de subventions en leur faveur.

Sans une connaissance appropriée de la langue « officielle », « administrative » ou « nationale », il peut être difficile à l'individu d'accéder au pouvoir, de participer à la vie politique, d'atteindre un niveau d'éducation supérieur à la moyenne ou d'obtenir un emploi satisfaisant. Il appartient à un seul petit groupe de personnes, habituellement les gens au pouvoir, donc aux commandes de l'Éducation et de la fonction publique, de rendre plus ou moins difficile pour les autres l'apprentissage de cette langue ; de plus, ces groupes de pouvoir sont les mêmes qui décident des critères d'admissibilité aux services et à l'emploi. Ainsi les écoles privées offrent aux élèves la possibilité d'étudier une langue « importante » et de mettre en pratique les connaissances acquises de façon intensive sous la direction de professeurs compétents, mais ces écoles exigent souvent en contrepartie des frais élevés que seul un groupe privilégié peut assumer. On fait également de la connaissance de cette langue une condition préalable à l'exercice de certaines professions. Tout en continuant d'exiger une excellente connaissance de la langue « officielle » comme critère d'admission à la fonction publique, dans les concours d'entrée à l'enseignement supérieur ou comme critère d'appartenance sociale, les détenteurs du pouvoir peuvent refuser d'investir dans un système scolaire plus accessible, mais qui offrirait cependant la même qualité d'enseignement que les écoles privées. Une connaissance moindre de la langue peut priver un individu des services offerts à la société et peut l'empêcher de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique de la collectivité.

Dans plusieurs pays du monde, une connaissance pratique de l'anglais ou du français est une condition préalable à l'emploi dans le commerce ou dans la fonction publique, bien que la langue maternelle des habitants soit différente. Les écoles ou les cours privés, très onéreux, représentent pour les parents le principal moyen de s'assurer que leurs enfants acquièrent une bonne connaissance de l'anglais ou du français, car pour une raison ou pour une autre, les écoles publiques n'arrivent pas à s'acquitter de cette tâche. C'est là une situation commune à de nombreux pays, particulièrement en Afrique et en Asie, bien que le problème ne soit pas exclusif à ces continents. Même dans des pays majoritairement anglophones, il demeure difficile pour beaucoup d'individus de maîtriser suffisamment la langue écrite pour accéder aux plus hauts degrés de la fonction publique ou de l'enseignement supérieur.

Au cours de la période coloniale au Sri Lanka, la langue constituait un problème important en politique intérieure, dans un contexte caractérisé par une velléité de renaissance culturelle et nationale. Mais la question linguistique a tourné au drame quand le cinghalais fut déclaré

langue nationale en 1956. Le groupe de langue tamoule considérait cette politique linguistique comme discriminatoire à son endroit. Pour les hommes politiques cinghalais d'allégeance nationaliste, la proclamation du cinghalais comme seule langue nationale n'était au contraire que le redressement d'une injustice commise envers leur peuple pendant la période coloniale. (En effet, au cours de cette période, même si les Tamouls ne formaient pas la majeure partie de la population de l'île, ils bénéficiaient d'une plus grande facilité d'accès à l'éducation et occupaient la plus grande partie des emplois dans la fonction publique, ce qui, bien sûr, allait à l'encontre du critère de la proportionnalité, si jamais cela doit être retenu comme critère.) Depuis lors, les relations entre Cinghalais et Tamouls n'ont jamais pu redevenir pacifiques. Les conflits armés de 1958 entre ces deux communautés ethniques ont marqué le début d'une période de « relations raciales » explosives au Sri Lanka. La question linguistique semble servir de catalyseur à un conflit interethnique causé surtout par des facteurs politiques et économiques plus importants.

Le régime Senanayake adopta en 1966 une loi sur la langue officielle, visant de toute évidence à faire taire les griefs de la population tamoule en permettant l'utilisation de leur langue dans les activités administratives des régions où elle est majoritaire, principalement donc dans les provinces du Nord et de l'Est; enfin, avec l'adoption, en 1972, d'une nouvelle constitution républicaine, le tamoul a acquis le statut de langue nationale. Cependant, à peine 10 ans plus tard, une lettre anonyme publiée dans l'édition du 21 mai 1983 du journal cinghalais *Divaina* souligne le fait notoire que la langue de communication dans tous les domaines importants de la vie publique et privée est en fait l'anglais:

> Tenter de travailler dans la fonction publique en utilisant le cinghalais tient presque de la farce. L'anglais est essentiel pour décrocher un emploi. Les citoyens des régions rurales ne connaissant que la langue cinghalaise ne peuvent obtenir satisfaction des services du gouvernement.

Les langues tamoule et cinghalaise confèrent en quelque sorte à ces communautés leur identité propre. Maintenant que les deux langues ont accédé à un statut égal devant la loi, les revendications des Tamouls vont au-delà des simples droits linguistiques d'une minorité nationale.

L'exemple du Sri Lanka illustre bien comment l'acquisition d'une langue peut favoriser la participation plus grande d'un individu ou d'une collectivité aux affaires sociales de son pays, et surtout comment un seul groupe social à l'intérieur de l'État peut avoir la main haute sur la langue en évolution en déterminant quel parler prédominera. Mais une

autre situation est tout aussi courante: le groupe politiquement dominant soutient dans les affaires publiques une langue étrangère, souvent d'origine coloniale, et contrôle les voies d'accès à l'acquisition de cette langue.

L'utilisation de l'anglais dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie et de l'espagnol au Mexique et à travers l'Amérique du Sud illustre cette dernière situation; l'emploi de l'amharique en Éthiopie, de l'arabe dans tout le Soudan, mais plus particulièrement dans les provinces du Sud, et enfin de l'arabe en Algérie rappelle la situation du tamoul au Sri Lanka. On doit souligner ici que ces situations ne sont pas le seul fait de la modernisation. Toute conquête tend à bouleverser d'une façon quelconque l'inventaire linguistique de la société qui la subit. Il ne faut pas non plus oublier qu'un peuple peut apprendre et développer des langues non autochtones et participer, grâce à l'utilisation de ces langues, aux affaires de la société. Autrement, le pidgin ne deviendrait pas créole, le créole ne deviendrait pas une langue standard et les langues internationales ne pourraient pas prospérer par l'utilisation intensive qu'en font de nombreuses commuautés linguistiques. Ainsi, le bahasa indonesia semble bien s'être développé avec grand succès jusqu'ici dans la plupart des régions de l'Indonésie, tout comme le souahéli en Tanzanie et dans les régions environnantes; d'autre part, l'anglais remplit des fonctions essentielles à tous les niveaux de communication dans nombre d'entreprises établies dans des pays où il n'est pas une langue maternelle. Le succès ne justifie cependant pas les abus.

L'exemple de l'Australie déjà décrit illustre bien comment, dans un autre contexte encore, l'acquisition d'une langue peut favoriser la participation plus grande d'un individu ou d'une collectivité aux affaires sociales de son pays. Il illustre surtout la situation où un seul groupe social à l'intérieur de l'État décide de la forme correcte de la langue prédominante et établit ses propres normes de performance langagière pour les différents domaines d'utilisation, au point qu'il contrôle bientôt le degré de participation des individus aux différentes sphères de la vie pour lesquelles ces normes ont été établies.

2.2 Deuxième approche: pratiques nouvelles et langue nouvelle

Les inventions nouvelles, la découverte de rapports nouveaux entre objets et actions tout comme les pensées nouvelles seront nécessairement exprimées par un nouveau vocabulaire. L'exploration spatiale entreprise par l'Union soviétique au début des années 50 a provoqué la diffusion de certains mots, comme « cosmonaute » et « spoutnik »,

dans de nombreuses langues. Par la suite, le vocabulaire du domaine s'est enrichi de nouveaux mots; le dernier étant « garns », en hommage au sénateur Jake Garn qui souffrit du mal de l'espace lors d'une mission à bord du vaisseau Challenger (*New York Times*, 5 mai 1985).

Les progrès techniques font rapidement tomber en désuétude les véhicules du genre « spoutnik » et le terme qui les désigne pourrait bien lui aussi n'être bientôt plus considéré que comme une curiosité historique. Le fait que la langue soit le reflet du monde n'est pas nouveau et les changements linguistiques sont donc constants. Comment donc les relations entre les mots et les idées, les objets et les actions, peuvent-elles constituer une approche aux problèmes linguistiques?

Lorsque la modernisation s'étend à toute la société, l'acquisition et l'utilisation de toutes les formes de discours parlé et écrit s'en trouvent modifiées. De toute évidence, la langue dans laquelle s'exprime la modernisation fait l'objet d'interprétation et de discussion. Entre autres, il faudra s'assurer que le nouveau vocabulaire est clair, cohérent, facile à écrire et à traduire dans une autre langue lors de communications à portée internationale. On doit donc veiller à la différenciation, à la précision et à la stabilité de l'expression et du sens.

Ces exemples peuvent être généralisés pour inclure des éléments particuliers, comme certaines relations entre les parties d'une langue qui nous apparaissent comme plus ou moins efficaces ou plus ou moins « correctes » selon le contexte où elles sont utilisées. C'est là la formulation la plus générale du problème de l'évolution d'une langue.

On peut trouver d'autres exemples de problèmes linguistiques dans le domaine particulier des médias. Un critique du *Hindustan Times* déplore par exemple le fait que: « la langue employée par la *All India Radio* et plus particulièrement à la télévision fourmille à ce point d'éléments sanscrits que les émissions de radio et de télévision sont devenues inintelligibles et insipides ».

La langue des *journalistes de la radio* est un sujet d'inquiétude commun à toutes les nations. Dans l'État du Maharashtra (en Inde), un débat s'est engagé dans les journaux (*Maharashtra Times* et *Sakal*, novembre 1983, janvier et février 1984) sur les qualifications des présentateurs de la télévision. La prononciation correcte se révélait l'une des plus importantes, le second critère était la capacité de lire de façon naturelle à haute voix, le troisième, la capacité de traduire, tout au

moins de l'anglais au marathe. Les participants au débat discutaient également des répercussions de l'étude de l'anglais et du sanscrit sur la prononciation correcte du marathe.

Au Sri Lanka, le *Divaina* du 13 mars 1983 publiait une entrevue avec Munidasa Senerath Yapa, écrivain cinghalais de renom. Celui-ci blâmait tous ceux qui n'utilisaient pas la langue cinghalaise correctement et se montrait particulièrement sévère à l'égard des journalistes de la radio qui bafouent la grammaire. M. Munidasa prétend que la confusion qui affecte le cinghalais de nos jours vient de ce que les gens qui ne connaissent pas suffisamment cette langue travaillent en *cingola*[2]. Il reproche aux commentateurs de radio d'avoir popularisé ce qu'il appelle des « solécismes ». Il présente une liste d'expressions popularisées par les journalistes de la radio, expressions qu'il juge grammaticalement incorrectes. L'une des causes de la faiblesse en langue cinghalaise constatée chez les enfants d'âge scolaire, dit-il, est l'utilisation de phrases à la syntaxe fautive sur les ondes de la radio.

De nouveaux styles se développent par le biais de la traduction, de la compilation et de la rédaction originale de manuels, de rapports et d'ouvrages techniques, de dépêches, etc. Il suffit de voir comment le contenu et la langue des journaux se modifient suivant des voies globalement convergentes et le rythme auquel la société évolue.

Par conséquent, pour enseigner et soutenir l'emploi « correct » de ces styles modernes de langue écrite, une foule de manuels de stylistique proposent différentes formes de lettres d'affaires et de communications scientifiques tandis que des manuels de rédaction juridique régissent la langue législative et que les étudiants apprennent à rédiger textes scientifiques et essais critiques. Il arrive même souvent que les journaux produisent leur propre guide stylistique ou fassent appel à des conseillers linguistiques, comme le fait le *Straits Times* de Singapour. Enfin, de nombreux réseaux de radio et de télévision surveillent et corrigent la langue de leurs présentateurs.

3. Changements linguistiques

Les changements dans l'utilisation de la langue, dans ce que les gens pensent de cette utilisation, dans ce qu'ils croient être le bon usage et dans l'influence réelle des usagers sur leur langue peuvent survenir de multiples façons. D'une part, la langue peut avoir subi certains change-

[2] N.d.T.: De la forme dérivée qu'en ont faite les locuteurs tamouls, sous l'influence de l'anglais (d'après *Robert*).

ments qui sont passés inaperçus. À l'opposé, certains changements linguistiques ne surviennent que par une décision de toute évidence source de problèmes puisqu'elle impliquera une foule de gens aux opinions divergentes. Si les changements du premier type ne sont guère perceptibles, c'est que les écarts ou différences ne sont pas assez importants dans le contexte où ils se produisent pour attirer commentaires ou corrections. Par exemple, la confusion entre *acumen*, *acuity*, et *acuteness*, de même que la confusion entre *perspicacity*, *perspicuousness* et *perspicuity* en anglais américain. Autre exemple, l'apparition et la diffusion dans la langue suédoise au cours des années 70 d'une innovation grammaticale qui consistait à utiliser le mot *typ* (forme) seul entre deux noms, comme dans *förslag typ löntagarfonder* (« proposition d'une forme de rémunération pour les employés salariés »), innovation qui n'a probablement été portée à la connaissance du public qu'au cours des années 80 (voir Öhlander, 1983). D'autre part, l'implantation progressive, dans l'État du Maharashtra (en Inde), d'une orthographe marathe de type *devanāgari* qui s'accompagne de certaines innovations stylistiques (voir Rajyashree, 1984), constitue un exemple d'une évolution linguistique survenue par suite d'une décision bien mûrie. On peut mentionner aussi le souci constant du public et des spécialistes devant le degré croissant de sanscritisation des nombreuses langues indiennes. En d'autres termes, certains changements linguistiques surviennent par suite de discussions entre groupes de gens qui se penchent sur les nouveaux phénomènes de la langue, comme l'apparition de néologismes, ou qui introduisent à l'essai une nouvelle langue dans le répertoire de la société pour faciliter la communication, tandis que d'autres changements surviennent pratiquement à l'insu des gens.

Toute communauté a forcément des préoccupations d'ordre linguistique. Certains aspects de la langue sont affectés plus que d'autres par l'influence extérieure; de même, toutes les communautés linguistiques n'ont pas atteint le niveau de stabilité qui leur permette de contrôler l'évolution de la langue et de corriger leurs problèmes linguistiques. Quels sont les problèmes propres à chaque communauté linguistique? En quoi diffèrent-ils? Quels sont dans chaque communauté les organismes dont relèvent les questions linguistiques?

On peut adopter une perspective historique et typologique globale et étudier les préoccupations linguistiques de l'homme depuis la préhistoire jusqu'à l'époque postindustrielle. L'analyste peut encore suivre son propre point de vue, idéologique et linguistique, adopter une perspective « structuraliste » et chercher les motifs « épistémiques » entourant l'évolution de la culture linguistique ou enfin, dans une perspective « démocratique », essayer de déterminer quelles questions

linguistiques pourraient être envisagées simultanément. Quelle que soit l'approche, l'analyste doit absolument partir de données empiriques s'il veut montrer les mesures que prend effectivement la communauté linguistique et ce qu'elle pense de la situation linguistique.

Quels sont les problèmes les plus importants dans l'évolution de la langue, qu'ils soient une préoccupation de l'ensemble de la communauté linguistique ou qu'ils relèvent d'expériences isolées? Il existe deux façons de décrire cette évolution: la première utilise des critères grammaticaux; c'est celle des linguistes. Elle consiste à mesurer les changements observés dans la langue, c'est-à-dire les changements phonétiques, lexicaux, syntaxiques, sémantiques, etc. La seconde consiste à étudier les mesures correctives apportées pour remédier aux impropriétés. On note d'abord ces impropriétés, on les évalue d'après une certaine norme, on en analyse les causes, puis on étudie les mesures prises, à un niveau individuel ou collectif, pour y remédier.

L'une ou l'autre de ces méthodes ne suffirait pas à décrire l'évolution d'une langue. Une combinaison des deux serait préférable, car l'approche grammaticale doit être interprétée dans un contexte de modernisation (ou dans tout autre contexte d'évolution non linguistique mais pertinent) et en fonction des attitudes et réactions des individus, tandis que la méthode corrective exige une interprétation linguistique.

Nous tenterons, dans les pages qui suivent, d'identifier certains éléments d'une évolution attribuable à l'utilisation plus répandue de la langue écrite aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, c'est-à-dire dans un contexte de modernisation, et selon les deux systèmes décrits dans cette section, mais en suivant, à la base, la perspective du système correctif. Les éléments relevés ne se situent pas nécessairement à une époque particulière dans le processus de modernisation. Ne pouvant énumérer ces éléments de façon exhaustive, nous nous en tiendrons, sans respecter d'ordre particulier, à ceux qui ressortent ou qui se présentent le plus souvent aujourd'hui et de la façon la plus critique dans une société en rapide évolution.

3.1 Réformes des systèmes d'écriture et de l'orthographe

Les ouvrages linguistiques et anthropologiques présentent mille et un exemples de nations dont la langue auparavant exclusivement orale s'est enrichie d'une forme écrite. Ces ouvrages décrivent généralement la situation de communautés linguistiques dépourvues de traditions écrites qui ont bénéficié de l'attention des missionnaires ou ont suscité

l'intérêt des linguistes. L'introduction de l'écriture dans une communauté linguistique est cruciale, car la modernisation pose d'abord des problèmes d'ordre orthographique.

C'est ainsi que la conception et l'utilisation de claviers de machines à écrire exigent que la norme et la représentation écrite d'une langue soient relativement uniformisées, et que la norme adoptée, quoique empreinte d'une « stabilité flexible »[1], soit obligatoire. Citons à titre d'illustration le passage, en marathe, des formes d'écriture *modi* et *balbodh* à la forme *devanāgari*, opération complexe que l'on a mis 150 ans à accomplir. Le sectarisme et certaines orientations politiques peuvent compliquer le choix à faire entre deux formes d'écriture comme le confirme l'alternance des systèmes dans certaines républiques soviétiques d'Asie centrale où l'on peut opter soit pour des caractères d'origine arabe, soit pour des caractères cyrilliques. En Chine aussi, pour certaines langues, le choix se pose entre les caractères d'origine arabe et les caractères romains du pinyin, pour une même langue. Dans ce pays, les minorités linguistiques placées devant ce choix doivent subir en plus les répercussions de la réforme orthographique entreprise dans les langues chinoises, surtout le putonghua (simplification des caractères chinois, romanisation).

Bien entendu, une langue doit d'abord recevoir une forme écrite. Les modèles ne manquent pas, mais le fait qu'il existe une solution de rechange plausible semble compliquer la recherche d'une solution unique. Citons par exemple la transcription en caractères romains du japonais et du chinois. Le pinyin est sans doute maintenant assez bien établi en Chine, mais son champ d'application demeure source de conflits. En Malaisie, la transition entre l'écriture *jawi*, d'origine arabe, et l'écriture en caractères romains s'est effectuée sans heurts, tout comme cela s'était fait en Turquie nombre d'années auparavant. En Somalie, cependant, la population a dû subir quelques décennies de sérieux conflits avant que le gouvernement impose la romanisation qui semble maintenant avoir été implantée avec succès. En Union soviétique, la lutte qui oppose les différentes formes d'écriture (cyrillique, arabe et romaine) des langues autres que le russe pourrait bien se poursuivre pendant longtemps encore, mais ces écritures sont normalisées et les problèmes linguistiques ne peuvent venir que de l'adaptation des caractères aux structures de chaque langue tandis que la question de savoir quelle écriture choisir n'est pas un problème linguistique (Jernudd

[1] Notion proposée par Vilém Mathesius, voir, dans la même collection, *la Norme linguistique*, pp. 809-813. N.d.l.R.

et Neustupný, 1986). Comme ces exemples l'indiquent, la compatibilité des systèmes d'écriture utilisés sur un même territoire ou à l'intérieur d'une même entité politique est un élément important.

Le désir de faire progresser l'éducation des masses ou de voir un grand nombre d'individus venant tout juste d'apprendre à lire et à écrire utiliser une forme d'écriture déjà existante commande une réforme par « simplification » ou par l'introduction de nouveaux alphabets qui devront être utilisés parallèlement ou à la place de systèmes d'écriture plus anciens. Dans le cas d'écriture idéographique, les difficultés de lecture incitent à la réforme.

L'orthographe figure aussi parmi les principales causes de l'abandon d'une forme écrite particulière. Il n'est pas une communauté linguistique où l'on ne parle de normaliser (systématiser, « standardiser ») la représentation écrite d'une langue. Les représentations différentes d'un même mot demeuraient relativement acceptables avant l'invention de l'imprimerie, mais elles sont vigoureusement contestées de nos jours. Les enseignants et tous ceux dont relèvent les questions de norme linguistique s'efforcent sans relâche d'uniformiser l'orthographe. Le public aussi veut connaître la forme « correcte ». Le classement par ordre alphabétique des entrées dans les ouvrages de référence et, plus récemment, l'informatique, entre autres, poussent à l'uniformisation. En même temps, l'apprentissage de l'orthographe devient un peu moins pénible avec l'avènement de logiciels correcteurs.

La calligraphie relève aussi de ce genre d'étude en ce qu'elle peut servir, par exemple, à l'évaluation de la performance langagière des enfants à l'école. Cet élément pourrait cependant perdre de l'importance, au fur et à mesure que décroîtra le rôle du message manuscrit dans la communication publique.

Les ligatures ne posent aucun problème dans l'écriture cursive et la fabrication artisanale des caractères d'imprimerie favorise même une esthétique de ces liaisons. Les concepteurs des claviers de machines à écrire bengalis ont évidemment dû réduire cette profusion de caractères. L'écriture manuelle permet de varier la forme des lettres selon, par exemple, leurs positions dans un mot, mais la représentation mécanique, donc accélérée, ne permet pas facilement ces variations.

L'informatique pourrait bientôt rendre ce débat désuet, car elle apportera des solutions techniques qui permettront de préserver les ligatures et les différentes formes de lettres.

3.2 Alphabétisation et écriture[4]

L'alphabétisation se révèle de prime importance lorsque la modernisation d'une communauté s'effectue de façon massive. La question est aussi importante dans les sociétés où l'on croyait n'avoir presque plus d'analphabètes: les écoles répondent-elles aux attentes de la société?

> Comme le déclare Jonathan Kozol dans son ouvrage intitulé *Illiterate America* [Anchor Press/Doubleday, 1985], un Américain sur trois est incapable de lire ses livres. À Boston, 40 % de la population adulte est analphabète. À San Antonio, les statistiques font état de 152 000 adultes analphabètes; ils sont probablement plus nombreux encore en réalité. Un million d'adolescents dont l'âge varie entre 12 et 17 ans ont un niveau de lecture équivalant à celui de la troisième année scolaire. Les États-Unis se classent au 49e rang parmi les 158 pays membres des Nations Unies pour ce qui est du niveau [officiellement reconnu] d'alphabétisation. [D'après un compte rendu de l'ouvrage de Kozol rédigée par Neil Postman pour le *Washington Post*, 1985].

Apparemment, dans les pays, comme les États-Unis, où l'on peut se permettre de penser à l'épanouissement individuel, le niveau d'alphabétisation demeure une préoccupation constante, car le succès de cet apprentissage varie selon la classe sociale, le type d'emploi, la possibilité qu'a chaque individu de s'instruire, le milieu dans lequel il vit (le village par rapport à la ville), etc.

Quelle connaissance devons-nous avoir du degré de modernisation atteint par une communauté linguistique pour prévoir les chances de succès d'un programme d'alphabétisation, quel qu'il soit? Ces programmes considèrent l'inaptitude à lire comme un défaut de compétence individuel. On dit que, à moins que l'alphabétisation ne soit « fonctionnelle », les individus nouvellement alphabétisés retournent souvent et très rapidement à l'analphabétisme. On entend par alphabétisation « fonctionnelle » que les aptitudes nouvellement acquises doivent être utiles et utilisées, et même, utilisées souvent et dans des contextes différents. Il ne suffit pas d'arriver à déchiffrer un message écrit; l'individu doit être en mesure de comprendre ce qu'il lit et la compréhension du message doit être de quelque conséquence pour lui. Quels sont les contextes d'utilisation des connaissances? Les programmes d'alphabétisation sont-ils une inconséquence? En d'autres termes, lorsque les individus sont prêts à apprendre à lire et à écrire, les « programmes » basés sur le modèle proposé par l'U.N.E.S.C.O. ne sont-ils

[4] Sur ce sujet, on peut aussi consulter *la Crise des langues*, dans la même collection.

pas superflus? Ne suffirait-il pas d'adopter certaines mesures complémentaires aux structures déjà existantes dans les programmes d'éducation aux adultes, les programmes scolaires et les programmes de subvention à la production de manuels scolaires? Quelles sont les mesures nécessaires? Comment les subventions devraient-elles être accordées et pour quelles activités? À quel moment l'alphabétisation cesse-t-elle d'être considérée comme un problème social (impliquant « un analphabétisme très répandu au pays » et provoquant des déclarations sur la nécessité d'amorcer des « campagnes d'alphabétisation ») pour devenir un souci de répondre aux besoins spécifiques de l'individu et de respecter son droit de participer à la vie sociale, économique et politique sans causer de préjudice aux éléments de culture qu'il possédait antérieurement?

Depuis les cent dernières années, la participation aux affaires de la communauté, ou le simple désir de gagner sa vie, dépend de plus en plus de la maîtrise de la langue écrite. L'utilisation de la communication écrite de préférence aux formes orales est reliée de si près au type d'information véhiculé par le message que les gens ne veulent parfois recevoir l'information que si elle est donnée selon un modèle de communication qui repose sur la langue écrite.

Ainsi, il était autrefois possible au service de développement agricole du Pendjab de convoquer des réunions de groupes où les fermiers pouvaient échanger et transmettre de vive voix l'information nécessaire à la poursuite de leurs activités; aujourd'hui, de telles rencontres ne contribueraient plus de façon importante à la croissance agricole. Dans cette région où l'agriculture est devenue une activité prospère et moderne, la communication se fait maintenant sur une base individuelle. Les agriculteurs décèlent leurs problèmes et demandent chacun pour soi les solutions et les explications spécifiques. Ce genre d'assistance demande donc des communications individuelles (Marcus Franda, dans une conférence à l'E.W.C. en mars 1982). Les agriculteurs tiennent maintenant des registres de façon complètement différente et ils participent à divers types de communication qui dépendent bien plus qu'autrefois de l'écriture (registres de production, d'achat et de vente).

L'accès à l'information, qu'il s'agisse des nouvelles locales ou des connaissances techniques, repose presque entièrement sur l'écriture. L'éducation moderne, par exemple, se fait à partir de livres, non plus à partir de modèles ou de la répétition des Écritures et de leurs commentaires; même l'art oratoire en est venu à dépendre de l'écriture et ne s'acquiert plus seulement par la participation et l'interprétation.

Alors que dans bien des endroits on a encore recours à des écrivains publics, on demandera bientôt que tout le monde soit au moins capable de remplir un formulaire, qu'il s'agisse de la recherche d'un emploi ou d'une demande de services. Le programme scolaire de certains pays comporte même un cours pour apprendre à remplir un formulaire comme c'est le cas en Inde.

Dans notre société moderne, il n'est souvent possible d'obtenir services ou emplois qu'en lisant des instructions, en remplissant des formulaires, en tenant des livres de comptes et en rédigeant des rapports. C'est une tâche considérable que de déterminer les besoins d'alphabétisation selon les individus et les circonstances. Mais à partir d'une telle information, il sera possible d'appliquer des mesures pour remédier à l'analphabétisme tel qu'on le perçoit dans la société moderne.

La radiodiffusion et la télédiffusion sont devenues presque universelles. L'utilisation de la langue par les médias est directement liée à la diffusion et à la discussion des normes de prononciation qui dépendent à leur tour de la création des normes de la langue écrite : les textes sont lus à haute voix, la langue est employée sous une forme écrite pour être ensuite parlée, les sujets aussi bien que les présentateurs sont choisis selon leurs qualités linguistiques particulières, etc. Les films aussi illustrent différents comportements en situation de communication. Les journaux répandent leur propre type de langue et offrent en même temps une tribune pour les discussions linguistiques, influant ainsi sur l'usage. Les médias fournissent un nouveau contexte de communication aux journalistes qui s'étaient peut-être d'abord fait connaître sur scène, réservant ainsi cette dernière aux artistes. Ils créent également des mots (et des concepts) nouveaux et, par les bulletins d'information, de nouvelles façons d'écrire couvrant tous les niveaux de la langue depuis la traduction servile et maladroite des dépêches provenant d'agences étrangères jusqu'au style novateur de la page éditoriale.

Tout comme le dialogue dans un roman, le journal remplit une fonction utile en illustrant les variétés populaires de la langue. Du reste, l'éditeur peut très bien décider d'utiliser la langue populaire dans tous les articles du journal ; cela se produit particulièrement dans les communautés linguistiques où les normes de la langue écrite ne reflètent pas la langue courante, comme c'est le cas pour l'arabe et le tamoul.

Enfin, l'art du conteur est maintenant supplanté par la nouvelle et le roman. Le Pendjab nous fournit un exemple concret de l'essor que connaissent les formes littéraires. En même temps que se modifiait la

communication pour les besoins du développement agricole au cours des 15 à 20 dernières années, des centaines de jeunes écrivains pendjabis se sont fait connaître par leurs romans et nouvelles rédigés dans leur langue. La littérature n'est plus confinée aux messages religieux et ne sert plus uniquement de cadre aux commentaires sur les événements de la vie courante que représentaient les pièces de théâtre, mais elle exprime maintenant les angoisses et les opinions individuelles. Le chant se professionnalise et le chant populaire est confiné aux fêtes animées par des professionnels, aux chorales ou aux activités des clubs folkloriques ou culturels. Pourtant, le *folk* subsiste en tant que moyen d'expression individuel (qui trouve cependant un marché assez large) et le *pop* prospère.

Au Bengale aussi, l'introduction de la presse mécanique et la fabrication de caractères d'imprimerie bengalis ont eu pour effet de mettre un terme à la tradition littéraire orale et de la remplacer par une prose, une poésie et des représentations théâtrales qui reposent sur le texte imprimé (Anisuzzaman, 1978: 316, 322-323).

3.3 Choix de la norme

Les communautés linguistiques qui ont derrière elles de « Grandes Traditions » et dont la langue écrite a été utilisée continuellement depuis les temps anciens, par exemple les nations arabophones, peuvent voir naître un désaccord sur la norme lorsque la masse des gens commence à faire usage de la langue écrite et que se créent de nouveaux contextes d'utilisation. Les manuels et les tests scolaires (ou autres) doivent s'ajuster à une norme reconnue par la société et reposant sur le constat qu'il est extrêmement coûteux de maintenir des critères d'évaluation à partir des règles d'une langue très châtiée qui s'est conservée pendant un millénaire grâce à sa relative séparation de la langue parlée, protégée qu'elle était par des gardiens dont la motivation était idéologique (en l'occurrence, religieuse). Il devient de plus en plus difficile de protéger les domaines autrefois réservés à l'ancienne norme écrite contre l'invasion de l'usage moderne reposant sur une variété « familière ». Ainsi les journaux adoptent différentes normes et s'adressent à différents publics; certains intègrent la langue « familière », d'autres établissent leur propre norme. La société continue de se préoccuper de la compatibilité entre la norme établie et l'usage familier de plus en plus répandu, jusqu'à ce que l'acceptation du changement remplace l'idéologie favorisant la rigidité de la norme. Dans l'intervalle, la norme aura subi une certaine modification. De plus, les gardiens de la norme linguistique auront adopté un nouvel étalon caractérisé essentiellement par l'abandon

des prescriptions qui avaient préservé jusque-là les idéaux du passé, au profit de l'accommodement de la langue aux réalités du discours contemporain et des communications internationales.

Par quels processus social et politique les gardiens du patrimoine normatif voient-ils leur pouvoir ébranlé quand ils ne sont pas tout simplement remplacés ? Cela ne peut pas être seulement par suite de l'échec d'un système d'éducation démocratisé visant à inculquer l'excellence ni par suite de l'incapacité de nombre d'individus à jouer les rôles nouveaux de « remplisseurs » de formulaires et de « scribouilleurs » de notes de service. Ce phénomène a forcément à voir également avec la redistribution de l'autorité morale et religieuse et du pouvoir politique dans la communauté linguistique. Le cas des patrimoines normatifs (« Grandes Traditions ») hérités des temps anciens illustre simplement le processus nécessaire à la (re)formulation des normes d'une langue écrite dans toute communauté linguistique. En plus d'étudier les propriétés grammaticales de la norme nouvelle ou peut-être des normes concurrentes, de même que la naissance d'un usage écrit empruntant les propriétés de la variété de langue courante, il est intéressant d'étudier qui sont les concepteurs, les codificateurs et les gardiens des nouvelles normes, quelles sont les questions litigieuses et comment l'on transmet les normes.

3.4 Traduction

La communauté linguistique commence par se servir des langues étrangères et de la traduction pour développer sa langue par une stratégie visant à remplacer systématiquement les éléments étrangers, puis en vient à la rédaction originale de textes dans sa langue. En même temps, la traduction se spécialise. Des bureaux offrent alors des services professionnels de traduction au commerce et à l'industrie, et on crée dans les universités des programmes de traduction, d'interprétation et de correction. Les traducteurs se regroupent en associations professionnelles et recherchent l'affiliation internationale.

Plusieurs questions demeurent cependant sans réponse. Quelles constantes se dégagent de ce processus, quels types de textes sont traduits d'abord ; à l'usage de qui ; dans quel but et de quelle façon ? Quels sont les problèmes posés par ce processus ? Comment les régler ? Qui prend l'initiative dans la formation des traducteurs ? Quels modèles doit-on suivre ?

La traduction entraîne d'importants changements dans la structure de la langue d'arrivée ; en effet, celle-ci reçoit un nouveau contenu

informatif. La traduction des modes d'emploi des produits à exporter n'est pas non plus sans avoir de répercussions sur les langues étrangères.

3.5 Changements syntaxiques et textes nouveaux

La rédaction de textes nouveaux introduit des formes et des contenus nouveaux. Elle a donc inévitablement un effet sur la syntaxe. Les gens utilisent divers procédés afin de répondre à divers besoins d'expression. Lorsqu'une langue occupe de nouveaux domaines d'utilisation (par exemple, les romans), la syntaxe devient plus permissive. L'« ancienne » syntaxe ne disparaît pas pour autant. Mais comment le « tout syntaxique » se modifie-t-il? Quels éléments peut-on introduire sans devoir tout restructurer? L'élaboration d'une liste comparative des propriétés de la langue écrite et de la langue parlée peut constituer un bon moyen pour formuler des hypothèses spécifiques sur les changements syntaxiques à long terme et sur l'effet cumulatif des textes nouveaux sur la syntaxe. Une telle liste a été dressée par Akinnaso (1982: 104-5):

> 1. Usage préférentiel de structures sémantiques et syntaxiques complexes, plus particulièrement les constructions nominales (groupes nominaux, propositions nominales, nominalisations, subordonnées relatives, etc.) et les structures verbales complexes.
>
> 2. Usage de la subordination de préférence à la parataxe.
>
> 3. Usage des constructions de modèle sujet-prédicat de préférence au modèle thème-rhème.
>
> 4. Usage préférentiel de l'assertion et du subjonctif par rapport aux impératifs, aux interrogatifs et aux exclamations.
>
> 5. Usage préférentiel de la forme passive.
>
> 6. Usage des articles définis de préférence aux démonstratifs.
>
> 7. Emploi plus fréquent de certaines formes verbales comme le gérondif, les participes, les adjectifs déterminatifs, les auxiliaires de mode et d'aspect.
>
> 8. Nécessité de donner une information complète, d'organiser l'ensemble des idées exprimées et de rendre explicite toute supposition.
>
> 9. Organisation plus méthodique des idées à l'aide de notions comme la thèse, le thème et la preuve.
>
> 10. Élimination des faux départs, des répétitions, des digressions et autres redondances caractéristiques de la langue courante spontanée.
> [...]

> La langue écrite fait appel à des ressources lexicales et syntaxiques particulières et à des signes graphiques plutôt qu'à la prosodie, au contexte et à la proxémique, pour indiquer certains genres a) de relations syntaxiques [...], b) de pauses [...], c) de force illocutoire [...] et d) d'insistance.

Il est possible, à partir de cette liste, de concevoir un programme de recherche initial capable de répondre à un certain nombre de questions. Par exemple, quelles différences entre la langue écrite et la langue parlée apparaîtront dans tel ou tel texte, pour telle ou telle raison? Ou, pour ramener la question à un niveau plus concret, le calque produit-il des effets systématiques sur la syntaxe de la langue d'arrivée? (Exemple: l'emploi des constructions impersonnelles en apparence si nécessaires dans la langue scientifique.) Réponse: probablement. Quelle influence peut avoir la prédominance de la forme nominale dans les textes scientifiques et techniques des langues européennes sur les écrits d'autres langues?

Ainsi au cours de son étude portant sur l'évolution des constructions passives en thaï au cours des 200 dernières années, Prasithrathsint a constaté que « les périodes au cours desquelles les constructions passives étaient le plus souvent utilisées correspondaient aux changements les plus remarquables survenus dans la société thaïe » (1985: 174). Elle suggère donc

> [qu']il serait sans doute intéressant d'étudier d'autres phénomènes syntaxiques apparus en thaï possiblement sous l'influence de l'occidentalisation ou du contact de la langue anglaise, par exemple la nominalisation, la subordination, etc. (Prasithrathsint, 1985: 180).

Les manuels scolaires représentent un important moyen de diffusion de la langue spécialisée. Dans certains systèmes scolaires, des comités sont chargés de faire une étude critique des manuels avant de les approuver. Mais ces comités tiennent-ils compte des innovations syntaxiques? S'il le font, qu'en advient-il? Quel effet l'entrée en contact des élèves et des étudiants avec la « nouvelle syntaxe » peut-elle avoir sur la langue des autres locuteurs?

Quelle influence pourrait avoir sur les textes le recours croissant à la traduction automatique, qui a ses limites sur le plan de la syntaxe (celle du « langage naturel »)? Quels seront les effets de l'usage de plus en plus fréquent de logiciels de micro-ordinateurs à la maison, au bureau et dans les bibliothèques? De l'usage des ordinateurs dans une gamme de services toujours plus étendue, allant du stockage et de la consultation de l'information, aux jeux vidéo et à la révision des textes?

3.6 Style et usage

Les préoccupations de la communauté linguistique se confondent avec le souci suivi du style (sans doute omniprésent). Ce souci implique la création de nouveaux moyens de transmettre la norme, dont les manuels de style, les aides à la rédaction, les guides stylistiques à l'usage des journalistes et éditeurs de certains journaux, etc. La production et la publication de ces guides suivent nécessairement le repérage des fautes de langue (dont les fautes de syntaxe). Le guide fournit des solutions — celles qui sont les mieux acceptées — et stabilise ainsi l'usage. Certains manuels de style réglementent la présentation des textes écrits (interligne des pages dactylographiées, abréviations usuelles, division des paragraphes, façon de mettre un titre en évidence, etc.) qui doivent paraître dans certains journaux tandis que d'autres manuels tentent d'aider l'écrivain à la recherche d'une langue « correcte » et « claire ». Tous les guides proposent des solutions dans les cas d'emplois douteux ou multiples et visent avant tout l'efficacité de l'écriture.

On a créé récemment des logiciels qui permettent de régler la présentation des textes et de corriger l'orthographe. La composition des articles de journaux se fait depuis quelque temps à l'aide de programmes informatiques; l'orthographe et la coupe des mots en fin de ligne sont vérifiées et corrigées automatiquement dans une bonne proportion. Mais que sommes-nous en droit d'attendre au-delà du simple contrôle de l'orthographe? La syntaxe peut-elle être vérifiée de la même façon? Et qu'en est-il de la justesse de la cooccurrence lexicale et du choix de l'expression?

3.7 Lexique

La société qui se modernise s'intéresse d'abord au vocabulaire général, puis aux termes techniques spécialisés, à leur définition et à l'intégration effective des emprunts. Plutôt que de s'engager dans des discussions sur le degré de conformité d'un nouvel élément lexical, on favorise la codification et la stabilisation du contenu et de la forme des lexèmes, facteurs essentiels à l'efficacité de la communication. Les deux premiers aspects font partie de l'aménagement linguistique confié aux organismes spécialisés qui doivent toutefois tenir compte de l'usage en vigueur dans les milieux professionnels et expliquer les relations qui existent entre le vocabulaire spécialisé et la langue générale.

Ainsi l'Académie de la langue hébraïque a dû abandonner en partie le contrôle qu'elle exerçait sur le vocabulaire scientifique lorsqu'il est

apparu que l'attitude de ses membres compromettait l'autorité dont elle était investie en tant qu'instance suprême. En effet, les membres de l'Académie prenaient trop à cœur la pureté de la langue hébraïque, rejetant l'usage des professionnels qui, participant au discours international, aspiraient à la similarité du vocabulaire d'une langue à l'autre. Les années 60 ont amené une période transitoire au cours de laquelle des changements furent apportés à la procédure administrative d'homologation des terminologies. C'était admettre que le souci de pureté, jadis prépondérant, ne devait plus dorénavant déterminer la croissance du vocabulaire (voir Fellman et Fishman, 1977; Fellman, 1977; Jernudd, 1977b).

On est toujours étonné de constater, lorsqu'on étudie certaines langues, que les termes scientifiques et techniques n'existent pas encore. C'est le cas du bahasia indonesia et de l'arabe. Individus et organismes se chargent alors de créer des terminologies complètes, dans l'espoir qu'elles permettront à leur communauté linguistique d'acquérir plus rapidement la technologie et les connaissances scientifiques correspondantes. Comme la technologie et les objets existent déjà ailleurs, les termes qui les désignent existent aussi dans d'autres langues et ils serviront de point de départ. Certains pensent qu'il serait utile soit de former des termes qui rappellent ceux de la langue source (exemple: *oxygen* en anglais et *oksigen* en bahasia indonesia), soit d'en créer de nouveaux à partir du modèle indigène (exemple: l'anglais *seismograph* et l'arabe *mirǧafa*; Hamzaoui, 1975: 501). Ces exemples illustrent là façon systématique de remédier à la faiblesse d'une langue dans un domaine entier de vocabulaire.

Autre exemple, au cours des dernières décennies, l'Académie de la langue arabe, au Caire, a autorisé quelque 15 ou 16 comités à créer des termes se rapportant à divers domaines scientifiques et techniques en respectant les normes prescrites par l'Académie elle-même quant aux caractéristiques morphologiques et dérivationnelles du nouveau vocabulaire arabe. Le Conseil de l'Académie accepte les termes qui sont ensuite soumis à sa conférence annuelle pour homologation et, éventuellement, publication. Même si bon nombre de termes ne sont pas adoptés dans les milieux industriels ou scientifiques, l'effort entrepris montrera à tout le moins que la langue est apte à remplir la fonction de dénomination technique et scientifique, ce qui déjà règle une partie du problème. Dans le meilleur des cas, les termes seront à la portée d'éventuels utilisateurs.

La standardisation des termes représente un autre cas de correction systématique d'un problème de ressources lexicales. Une fois le terme

entré dans la langue, certains spécialistes-utilisateurs peuvent réclamer l'uniformisation de l'usage. Bien souvent, ces spécialistes souhaitent qu'il y ait similitude d'expression et délimitation précise du contenu (référence). Pensons par exemple à un groupe d'ingénieurs d'un secteur de l'industrie ou à un réseau international de scientifiques, ou au cas particulier des ichtyologistes qui désirent voir standardiser leur taxinomie. C'est ce qui ressort du rapport publié par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), intitulé *Explanatory Notes to the FAO Programme on Species Identification Sheets for Fishery Purposes*.

Les tentatives d'aménagement de la langue ne se limitent pas au vocabulaire, mais touchent tout le système linguistique, y compris les styles d'expression technique, la langue administrative et juridique, la prononciation à la radio, etc.

Déterminer si un terme est « étranger » ou s'il appartient vraiment au vocabulaire endogène provoque une controverse qui s'inscrit dans le cadre d'une discussion générale portant sur l'affectation des langues à différents domaines d'utilisation. S'accorder pour dire qu'il convient effectivement d'utiliser une langue comme l'arabe pour enseigner les sciences dans les écoles secondaires et les universités, c'est battre en brèche l'argument voulant que l'anglais soit la langue du vocabulaire, voire de l'enseignement. C'est aussi incorporer des mots auparavant considérés comme étrangers.

C'est ainsi que le bahasia indonesia s'est enrichi considérablement grâce à l'emprunt de mots néerlandais, anglais et allemands pour les travaux de recherche et la transmission d'idées modernes (Anwar, 1980: 182-183).

Bien entendu, la critique continue d'évaluer la conformité du nouveau vocabulaire avec le « génie de la langue » selon les principes de l'évaluateur, qu'il s'agisse de principes savants et systématiques, idéologiquement sélectifs ou individuels.

3.8 Résumé

Qu'est-ce que l'utilisation de la langue, sinon une re-création continuelle et une réaffirmation constante du système linguistique visant à favoriser et à faciliter la communication entre les individus? Certains se créent des problèmes et en créent aux autres en se servant des différences de langue comme moyen de valorisation et en dressant des obstacles devant ceux qui voudraient bien apprendre la même langue qu'eux.

La langue sert en outre à désigner des idées et des objets et à exprimer les rapports qui existent entre ces idées et ces objets (et les individus). Les populations se font une opinion sur le type de langue le plus approprié à des besoins particuliers d'expression ; elles organisent et standardisent la langue puis en discutent ; certaines personnes étudient systématiquement la façon dont les langues peuvent être amenées à bien remplir leurs fonctions.

Toutes les communautés linguistiques éprouvent des problèmes de langue. Leurs structures sociales, politiques et économiques différentes font que leurs besoins linguistiques sont différents. Tout individu souhaite vivre sa vie. Il est conscient qu'il lui faut communiquer avec d'autres, ce qui implique la recherche de mots qui ont un sens relativement stable. Ce n'est pas par pur hasard que des groupes d'individus partagent une ou plusieurs langues puisque c'est par la création et la défense de ces langues qu'ils se constituent et se distinguent. D'autre part, l'ignorance d'une langue peut empêcher l'individu de devenir membre du groupe. Il se révèle souvent fort difficile de forcer les barrières linguistiques, qu'elles soient voulues ou non, particulièrement lorsque la distance interlinguistique est trop grande. Mais la patience et la coopération sont la clé du succès.

Il faut comprendre les problèmes linguistiques tels qu'ils se présentent dans le discours individuel — oral et écrit — pour comprendre comment se forme et se réforme une langue. Une langue ne demeure vivante que si, une fois créée, on veille sans cesse à la corriger, à l'enrichir.

4. L'exemple de la Suède

Le suédois s'est établi depuis des siècles comme langue de la plupart des communications internes en Suède. Pour les Suédois, il y a les langues étrangères, c'est-à-dire la plupart des autres langues — dont les grandes langues de communication comme l'anglais, le français, le russe, l'allemand et l'espagnol —, les autres « langues scandinaves (ou nordiques) » — y compris le finnois — et les « langues des immigrants » (principalement l'arabe, le turc, l'italien, etc.). Au cours de son histoire, la langue suédoise a pris tour à tour le latin, le français, l'allemand et l'anglais pour modèles, et toutes ces langues ont exercé sur elle — l'anglais continue d'ailleurs de le faire — une influence considérable. La pensée a constamment nourri le débat linguistique en Suède. L'aménagement linguistique actuel cherche à favoriser l'expres-

sion et le juste équilibre de diverses tendances: « nationalisme », « internationalisme », « traditionalisme », « rationalisme » et « démocratie » (Dahlstedt, 1976). C'est ce même souci qui se reflète aussi bien dans la politique et le commerce extérieur que dans le développement du système scolaire ou le choix des politiques culturelles.

La création d'une Académie pour consacrer le caractère distinct de la langue suédoise est un bon exemple de l'adoption d'une idée étrangère qui a eu des conséquences majeures sur l'aménagement linguistique. Dès son entrée dans l'ère moderne, la Suède a senti ce besoin. L'Académie suédoise, copiée directement sur le modèle de l'Académie française, a vu le jour en 1786, au cours d'une période de francophilie affectant la Cour et l'élite suédoises. Les fonctions des deux institutions sont assez semblables.

Pour mener ses fonctions à bien, l'Académie devait publier une grammaire et un dictionnaire. Conçu sur le modèle du *Dictionnaire* de l'Académie française, le dictionnaire est toujours en voie de rédaction, mais il a été repensé d'après les théories de la linguistique historique du XIX[e] siècle. Sur le plan lexicographique, l'Académie s'acquitte de ses fonctions normatives en publiant un petit dictionnaire qui a connu 10 éditions depuis 1874. Elle a aussi publié une grammaire en 1836.

L'Académie suédoise demeure, quoiqu'en titre seulement, l'instance linguistique suprême. En plus de publier son petit dictionnaire, elle décerne un prix annuel récompensant un apport exceptionnel à la culture de la langue (*språkvård*[5]), subventionne diverses publications sur le sujet et commente parfois les événements linguistiques d'envergure, par exemple la publication d'une traduction de la Bible. Cette traduction de la Bible a soulevé le problème de concilier le respect du « patrimoine » linguistique et des éléments culturels et religieux qui y sont associés avec le désir d'atteindre un public contemporain dans la langue d'aujourd'hui.

Il est certain que tous les Suédois ne sont pas préoccupés par les problèmes linguistiques, mais tous entrent en contact avec eux selon une forme particulière de pensée, une façon de parler, de chercher et de corriger; bref c'est là un système social de culture de la langue en Suède.

[5] N.d.T. Le terme suédois pour « contrôle de la langue » est *språkvård*, littéralement « soin de la langue » ou « culture de la langue ».

Une bonne proportion d'individus nés en Suède ont comme langue maternelle le finnois ou le same (lapon), ou encore certaines langues asiatiques ou européennes. Certains organismes ont même été établis pour s'occuper du finnois et du same de Suède.

Parmi les organismes approuvés par l'Académie suédoise et responsables de la culture de la langue, mentionnons le Conseil de la langue suédoise (*Svenska språknämnden*), le Centre suédois de terminologie (*Tekniska nomenklaturcentralen*) et le Bureau chargé de rédiger un grand dictionnaire de la langue suédoise (*Svenska Akademiens « Ordbok »*) de même qu'un dictionnaire plus petit pouvant servir de référence pour les questions d'orthographe et de flexion des mots (*Svenska Akademiens « Ordlista över svenska språket »*) rédigé cette fois en collaboration avec le Conseil de la langue suédoise.

Même si son nom et, jusqu'à un certain point, son orientation générale ont changé à travers les ans, le Conseil de la langue suédoise continue d'assumer les fonctions dont il avait été investi à sa fondation, en 1944, soit suivre

> l'évolution de la langue suédoise dans ses formes écrite et parlée et s'intéresser à la culture de la langue. Le Conseil doit développer la coopération entre les pays nordiques dans le domaine de la culture de la langue afin de contribuer au maintien et au renforcement de l'union linguistique des pays nordiques.

Le Conseil s'acquitte de cette dernière tâche avec la collaboration d'organismes équivalents des autres pays. Tous se réunissent pour une assemblée annuelle qui est suivie de la publication d'un rapport, *Språk i Norden*. Il arrive que le Conseil se joigne à d'autres organismes internordiques qui sont formés au gré des besoins. Le Conseil s'adonne à la recherche, mais surtout offre, en matière linguistique, un service de consultation gratuit aux ministères, aux entreprises commerciales et au grand public. Il publie des monographies et un journal trimestriel de culture de la langue, *Språkvård*, prépare la rédaction de dictionnaires, dont un guide d'usage de la langue suédoise, *Svensk handorbok, Konstruktioner och fraseologi*, et un lexique pour les écoles. La consultation peut se faire par téléphone.

Fondé en 1941, le Centre suédois de terminologie (T.N.C.) a le statut d'institution semi-officielle. Issu de l'entreprise privée, il s'est vu confier la double tâche de répertorier les mots utilisés par les techniciens et les scientifiques et d'adapter les mots nouveaux à la structure linguistique du suédois correct en vue de standardiser les langues de spécialité. La normalisation d'un terme se fait suivant le modèle adopté

en ingénierie, c'est-à-dire en spécifiant la forme et la fonction d'un objet; dans le cas de la langue, la normalisation donne d'abord une définition claire d'un mot dont elle fixe l'orthographe et la morphologie, créant ainsi un terme que l'on peut publier dans une liste approuvée. En ce domaine, il arrive souvent que les objectifs recherchés par le T.N.C. et l'Institut suédois de normalisation — sinon leurs méthodes de travail — se confondent. À l'heure actuelle, le travail du T.N.C. porte surtout sur la préparation de glossaires dans des domaines bien définis de la technique et de la science en étroite collaboration avec les spécialistes des domaines concernés. (Habituellement, le travail est entrepris à la demande de ces derniers, avec l'appui de leur association professionnelle.) Ces glossaires sont généralement considérés comme des exemples réussis de normalisation et de création de terminologies, puisqu'ils viennent consolider l'usage existant en éliminant certaines incertitudes terminologiques ou en réglant certains conflits dans l'usage orthographique ou flexionnel et en insistant sur les relations sémantiques entre les termes étudiés.

Les premiers glossaires étaient pour la plupart unilingues, mais les plus récents sont bilingues. Le T.N.C. offre aussi un service de consultation par téléphone ou par écrit. Il publie un bulletin d'information intitulé *T.N.C. Aktuellt*. Grâce à une innovation fort intéressante, le public peut maintenant avoir accès à la banque de données informatisée du T.N.C. L'organisme envisage également la création d'une banque informatisée à laquelle les abonnés auraient accès, et où seraient inscrits les néologismes et les emprunts relevés dans les journaux, les périodiques, les conversations (ces termes ne faisant l'objet que d'un traitement minimal de la part du T.N.C. et, surtout, d'aucune homologation). Les services de consultation offerts par le T.N.C. ne se limitent pas à la terminologie, mais concernent la langue technique en général. Ce travail se fait à tous égards en constante collaboration avec le comité chargé de rédiger le dictionnaire de l'Académie suédoise ainsi qu'avec le Conseil de la langue suédoise. Le T.N.C. encourage de plus l'établissement de relations suivies avec les organisations jumelles des autres pays scandinaves et d'autres pays. Qu'ils soient entrepris ou discutés au sein de centres nationaux ou d'organismes internationaux comme la Commission électrotechnique internationale, l'I.S.O. (International Standardization Organization) et la Fédération internationale des traducteurs, ou au sein d'associations professionnelles, les efforts de normalisation de la langue technique sont soigneusement suivis et le T.N.C. cherche à stimuler la coopération entre toutes les parties concernées afin d'encourager la création d'une langue technique internationale.

De plus en plus, la coopération grandit entre organismes et banques de terminologie dans les pays scandinaves et ailleurs en Europe du Nord (de même qu'au Canada) et on cherche à les relier tous dans un réseau international de terminologie (Termnet). Cette recherche, abordée dans le cadre de travaux menés conjointement en Scandinavie, en Europe et au Canada, est axée sur les méthodes permettant l'accès de tous ces pays aux banques de données terminologiques, ce qui a été rendu possible grâce aux progrès réalisés en informatique et dans les télécommunications.

Depuis quelques années, en Suède, les relations entre la langue technique des spécialistes et l'usage en vigueur dans la langue générale ont attiré un peu plus l'attention. Les relations qui peuvent exister entre les variétés de langue employées en droit, en administration, à la radio, en télédiffusion et par les autres médias d'une part, et l'usage en vigueur dans la langue générale d'autre part, sont l'objet d'un même degré d'attention, le tout coordonné par le Conseil de la langue suédoise. Pour le T.N.C., par exemple, tout ce qui concerne les relations entre la langue générale et la langue technique semble être un défi toujours renouvelé. C'est pourquoi des pressions s'exercent constamment sur les autorités scolaires afin que les programmes soient réorientés vers des objectifs se rapprochant de ceux de la société. Les organismes gouvernementaux s'efforcent au nom des « consommateurs » de corriger la langue de la publicité et, à cette fin, le gouvernement a instauré non seulement un bureau du *protecteur du citoyen* mais un service de *conseillers linguistiques* pour encourager l'utilisation d'une « langue claire » en vue de faciliter la communication avec le public. Un programme spécial a été créé pour la formation de ces conseillers. Le service des postes publie des guides pour la rédaction de lettres d'affaires et de lettres personnelles.

L'arrivée d'immigrants appartenant à diverses communautés linguistiques nordiques et étrangères en Suède surtout au cours des années 50 et 60 (mais aussi à un rythme moindre dans les années 70) a incité la société à prendre des mesures en vue de l'insertion sociale de ces travailleurs et de leurs enfants. Il en a résulté des débats politiques portant sur les objectifs de l'insertion (dans quelle mesure les immigrants devaient-ils être intégrés à la vie sociale et quelle part de leur patrimoine culturel pouvaient-ils conserver?). Par la suite, diverses mesures ont été prises pour enseigner le suédois aux immigrants et on a dû réévaluer l'opinion voulant que seul le suédois (ou d'autres langues « de type européen », comme le français, l'anglais et l'allemand) soit utilisé dans les domaines de la vie publique, par exemple en éducation.

En ce qui concerne le suédois, de nouvelles questions ont surgi quant aux méthodes pédagogiques ayant le plus de chances de succès auprès des immigrants, une fois leurs besoins langagiers évalués. Auparavant, l'enseignement de la langue présupposait toujours que le suédois était la langue maternelle de l'individu, supposition dont le bien-fondé avait déjà été mis en doute avec l'arrivée à l'école d'enfants aux horizons sociaux et « dialectaux » divers, et dont le comportement linguistique était différent tout au long du cours, tout comme différait l'aide qu'ils pouvaient recevoir à la maison en matière de langue. On se demande aussi quel devrait être le degré de compétence exigé du résident permanent qui apprend le suédois comme langue étrangère, degré de compétence dont on devrait tenir compte dans l'évaluation menée en vue de l'attribution des certificats de fin d'études. L'arrivée des immigrants a étendu cette considération au degré et au genre de compétence langagière que possède l'enfant d'immigrant qui arrive à l'école.

Le débat politique provoqué par l'immigration a réactivé les préoccupations que soulevaient les groupes allophones vivant en Suède depuis longtemps, tels les gens nés en Suède mais parlant le finnois ou les langues du groupe lapon. Dans ce dernier cas, il existe des organismes internordiques chargés de la promotion de ces langues. Les problèmes communs à tous les pays nordiques sont soumis au Conseil de la langue sami à Kautokeino en Norvège. Le Conseil est représenté par des agences dans chacun des pays nordiques. La Suède en compte trois, chacune se consacrant à l'une des langues du groupe « same » (lapon de Torneå, de Luleå et same méridional).

Un seul organisme a été créé pour s'occuper d'une langue d'immigrants maintenant bien établis dans le pays. Le *Ruotsinsuomalainen kielilautakunta/Sverigefinska språknämnden* (Conseil de la langue finnoise en Suède), fondé en 1975, a pour mandat de défendre la langue finnoise. Cet organisme s'attache surtout à des problèmes terminologiques particuliers et à la production de vocabulaires bilingues. Deux de ces vocabulaires ont été publiés jusqu'ici: l'un porte sur les relations industrielles, l'autre sur l'éducation. Le Conseil publie également un bulletin d'information, *Kieliviesti*. Les autres langues apportées par des immigrants ne sont appuyées par aucun organisme du genre. Cependant, le projet L.E.X.I.N., coordonné par le département de linguistique mathématique de l'Université de Göteborg, s'emploie à créer des dictionnaires pratiques et appropriés aux besoins de divers groupes d'immigrants. Des volumes consacrés au turc et au serbo-croate ont paru en 1984. La publication de livres dans des langues très peu utilisées sous une forme écrite dans d'autres pays, par exemple le

romani, le kurde et le syriaque, constitue un développement intéressant et utile. Ainsi le Conseil national des écoles de Suède a coordonné un travail sur une orthographe romani effectué en collaboration avec différents pays et il a publié la traduction de livres pour enfants écrits par Astrid Lindgren. Par ailleurs, les bibliothèques publiques suivent une politique active d'acquisition de livres et de journaux publiés dans les langues des immigrants.

5. Fondements théoriques: correction du discours individuel

Les fondements théoriques de l'étude de la régulation* linguistique doivent reposer sur le discours. On entend par là non seulement l'observation des écarts par rapport à la norme, mais l'éventuelle évaluation des fautes de langage par la correction des actes de parole et d'écriture de l'individu.

On peut professer l'allégeance à certaines langues en tant que symboles d'une nation, d'une grande révélation ou de la Vérité, et même dépenser une énergie considérable à défendre la justesse de ces symboles. Cependant les problèmes soulevés par ces grands débats ne relèvent pas de la langue mais plutôt d'idéologies. Par conséquent, il convient de les étudier selon les règles des disciplines les mieux adaptées à l'analyse des idéologies elles-mêmes ou de leur rôle dans la vie en société. Il pourrait être très avantageux d'unifier ou de rapprocher les discours propres à différentes disciplines, mais pour construire le discours approprié à la discipline traitant de correction de la langue, il est nécessaire de fixer certaines limites.

Le but de la présente section est donc d'isoler cette discipline de celles qui répondent à des besoins différents de connaissance et d'orientation, afin d'établir un fondement théorique. Ceux qui entreprennent des recherches dans ce domaine devront montrer comment un écart se produit dans la parole ou l'écriture d'un individu ou dans sa compréhension de ce qu'une personne dit ou écrit, comment cet écart peut être corrigé et comment l'impropriété ou l'action entreprise pour la corriger peuvent devenir des problèmes exigeant une attention concertée. Ces mêmes chercheurs devront également tenter de décrire et d'expliquer les variations rencontrées d'une communauté linguistique à une autre dans l'expression de l'intérêt ressenti par les membres de la communauté à

* C'est ainsi que nous traduisons l'expression *language management* utilisée par l'auteur. N.d.l.R.

l'égard des problèmes d'écart, ainsi que dans le comportement adopté lorsque les membres de ces communautés constatent cet écart puis cherchent à le corriger; idéalement, les chercheurs devront tenter aussi de prédire les résultats.

Cette discipline peut tout simplement conserver le nom de *linguistique*. Tous ceux qui travaillent dans cette discipline, telle qu'elle est actuellement constituée, créent une base de connaissances sur des langues particulières ou sur le langage en général — base sur laquelle pourront s'appuyer les usagers — qui servira à préparer de meilleurs dictionnaires et de meilleures grammaires, et à faciliter le passage d'une langue à une autre. La linguistique sous cette forme est l'une des composantes nécessaires à la description et à l'analyse, et constitue en même temps le domaine d'étude des règles et des normes qui régissent une langue. Associée à la régulation linguistique qui concerne l'observation, l'évaluation et la correction de la langue individuelle ou collective, la linguistique devient apte à expliquer la production (et la reproduction) de la langue. Lorsque les impropriétés de langage deviennent l'objet d'un discours conscient (volontaire) et d'une correction systématique, elles deviennent ce qu'il est convenu d'appeler des *problèmes de langue*. Et tout problème appelle une solution.

Tout sujet parlant dispose d'un savoir linguistique constitué de règles et de normes linguistiques, et grâce auquel il est capable de former des phrases et de s'exprimer avec justesse dans différentes situations de communication. En situation d'interaction, ces échanges ne sauraient être productifs à moins que l'on ne suppose aussi que les sujets parlants sont capables de:

1) produire des énoncés;

2) porter un jugement de grammaticalité sur les énoncés;

3) évaluer les écarts et ainsi définir les impropriétés;

4) décider des moyens de correction appropriés;

5) appliquer ces corrections.

En linguistique, la première aptitude mentionnée ici est appelée *compétence générative*, tandis que les suivantes constituent ce qu'on appelle la compétence *corrective* dans le vocabulaire de l'aménagement linguistique (voir Neustupný, 1985; Jernudd et Neustupný, 1986). La première ne peut être mise en pratique sans les suivantes, celles-ci perdant toute signification si elles sont dissociées de la première. Ces

deux compétences réunies définissent la communication humaine et la compétence communicative de l'individu. Leur interaction crée « le langage ».

L'interaction peut être considérée surtout comme une façon d'atteindre des fins établies par convention — car la vie est en grande partie faite de conventions — mais elle constitue en même temps un éventuel champ de bataille où s'affrontent des conceptions différentes de la réalité (voir Jernudd et Thuan, 1983). En fait, les sujets parlants s'affirment et cherchent à influencer les autres. Ou bien ils se soumettent et modifient leurs objectifs et leurs aspirations, font des concessions et même abandonnent l'interaction. La correction du discours — c'est-à-dire la « réparation » des énoncés prononcés ou la révision des phrases écrites — est fonctionnelle; elle reflète les valeurs reçues; elle peut être formulée sous forme de règle de correction; elle est conçue pour permettre aux sujets parlants de discuter pendant l'interaction. Cette conduite est habituellement conventionnelle et, de ce fait, est propre à réduire les possibilités de conflits et à faciliter le déroulement de l'interaction.

Les linguistes trouvent tout naturel que l'enfant et le sujet qui apprennent une langue étrangère éprouvent des difficultés; par contre, ils ne s'intéressent pas au discours des locuteurs natifs (adultes), ces derniers s'exprimant apparemment avec facilité. Les sujets parlent parce que l'interaction se déroule selon des protocoles qui les protègent et leur permettent de faire appel à leurs propres ressources correctives. Dans certaines circonstances, ces protocoles permettent de partager la responsabilité du discours. Pourtant, certaines situations de communication sont plus dangereuses que d'autres, mais le danger devient moindre lorsque l'expression et la structure de l'interaction sont codifiées ou même deviennent automatiques (par exemple dans la présentation d'une conférence). Le sujet parlant peut trouver d'autres ressources dans le système génératif: les structures semblent converger vers plus d'un point à l'intérieur de ce système, permettant ainsi une économie d'efforts à l'émission du message. La prévisibilité de certains types de messages oraux ou écrits, et la régularité de leur forme ont créé des interrelations stables et prévisibles entre les unités linguistiques de la première articulation (de la syntaxe et du discours) que l'on peut combiner presque à l'infini. La dénomination des objets, stable par convention, illustre bien cette caractéristique: les mots prennent la signification que les gens sont convenus de leur donner. En effet, lorsqu'une plus grande prévisibilité est souhaitable, on « normalise » le vocabulaire — les mots deviennent alors des « termes » — à l'usage du groupe qui en avait ressenti le besoin.

Les écarts par rapport aux règles génératives surviennent (voir Teleman) lorsqu'un usager:

a) ne peut agencer les éléments pour former un discours cohérent;

b) ne possède pas suffisamment la langue;

c) n'a pas assimilé les variétés de langue utilisées par d'autres ou n'a pas appris à utiliser les expressions dans leur contexte.

Tout message est susceptible d'évaluation sur observation d'une erreur. La correction individuelle du discours peut être dirigée contre un « mauvais choix » de mot effectué dans un contexte déterminé: par exemple, l'emploi du mot « flic » au lieu de « agent de police » devant un juge. « Vous dites? » est sans doute le procédé de correction le plus simple — sans doute aussi le moins recherché. Le plus subtil consiste à faire entrer la prononciation correcte dans l'intervention suivante, sans autre commentaire. Dans le domaine de l'édition, c'est le crayon rouge ou bleu qui indique les corrections. Dans l'Administration, le fonctionnaire raie sur le formulaire la réponse du client, lui pose une question afin de confirmer l'information puis inscrit l'expression appropriée en jargon administratif. Pour l'autocorrection, la pause, parfois ponctuée d'une hésitation (le « heu »), constitue la façon la plus courante de souligner ce qui doit être corrigé (le « heu » a en effet son rôle à jouer dans la communication). Enfin, pour corriger une autre personne, on peut aussi reprendre ses termes en prenant une intonation interrogative ou répéter le message en utilisant la forme correcte. Cependant, corriger une autre personne équivaut à mettre en doute sa compétence langagière, ce qui est, somme toute, assez délicat... C'est une des raisons (peut-être la raison par excellence) pour lesquelles il existe des « professeurs ».

Ainsi l'enseignement de la langue maternelle peut être considéré comme la mise en œuvre d'un processus de correction des trois types d'impropriétés décrits plus haut et cela dans le but de permettre aux jeunes, par l'entremise de l'institution que constitue l'école, de prendre leur « place dans la société », de telle sorte que le comportement de chacun en situation de communication soit conforme à son rôle social. En d'autres termes, c'est faire en sorte que des normes soient enseignées et que les écarts soient corrigés chez les élèves privilégiés afin que l'on puisse dire d'eux qu'ils parlent, lisent — et plus tard, écrivent — couramment de façon acceptable aux yeux de la société. Les élèves qui n'appartiennent pas à ce groupe et qui ne cherchent pas à corriger d'eux-mêmes leurs lacunes linguistiques se préparent sans doute à faire face à des conflits de normes à la fin de leurs études et peut-être même à devoir se contenter d'un rôle plus modeste que celui auquel ils aspiraient

peut-être (et qui aurait pu leur permettre d'atténuer ces conflits) parce qu'ils ne « parlent pas correctement » ou qu'ils ne « rédigent pas clairement ».

Contrôler, noter, évaluer et corriger font partie intégrante du langage, voire de tout acte de communication. Parmi les ressources des individus se trouve la faculté d'utiliser ces mécanismes de gestion dont ils sont naturellement dotés : un système de correction qui leur permet de corriger ou de clarifier leurs propos, ou encore de s'abstenir d'en émettre ; et au besoin, un système de correction plus rigoureux lorsque, par exemple, des individus se regroupent pour discuter du sujet (la régulation linguistique).

Chaque sujet parlant ou écrivant contribue à la régulation linguistique en sollicitant un jugement qui fasse autorité (du moins pour certains sinon pour tous) sur la justesse d'un mot ou d'une expression, sur l'efficacité ou la qualité d'un texte ; en consultant manuels, grammaires, dictionnaires et guides ; en utilisant le service téléphonique de consultation grammaticale et en suivant des cours de rédaction et d'art oratoire. Le recours à l'autorité fortifie cette même autorité, dissipe l'incertitude et atténue les conflits, créant ainsi un climat de stabilité (voir Jernudd et Thuan, 1983).

Le réglage linguistique entendu en ce sens consiste donc principalement à corriger les impropriétés du langage individuel par la solution des problèmes linguistiques.

6. Fondements théoriques : correction du discours collectif

L'individu crée et confirme la langue quand il parle ou écrit. Il existe diverses façons d'exprimer son opinion sur la langue, de l'évaluer pour éventuellement modifier sa propre langue et celle des autres, par exemple, décerner un prix au meilleur orateur ou consulter le dictionnaire. La publication d'une nouvelle édition du *Webster* aux États-Unis ou de tout ouvrage de référence national sur les « mots » de la langue provoque des débats et tout porte à croire que ces ouvrages continueront d'avoir une large distribution. Ces réactions sont normales puisqu'elles sont l'aboutissement logique d'une suite d'actions déclenchées par des personnes regroupées pour discuter du choix d'un mot, de la formulation d'une phrase ou de la forme d'un document. La langue est forcément l'objet d'une attention manifeste et d'une évaluation, suscitées probablement par la curiosité intellectuelle et sans doute aussi par

un intérêt à son endroit. Les membres d'une communauté linguistique rendent donc un jugement normatif et le confirment, contribuant ainsi à maintenir la cohésion du système linguistique. Dans les sociétés où les professions sont structurées, les professionnels de la langue sont les normalisateurs, les chercheurs, les lexicographes. Ailleurs, ces mêmes activités sont exercées par des érudits, chacun dans son domaine — il est utile de savoir qui pourra trancher les questions litigieuses. Certains individus s'emploient d'eux-mêmes à étudier en profondeur la formation d'une langue et établissent ce qu'est le bon usage et ce qu'est l'usage fautif. Ceux qui posent la question fondamentale « qu'est-ce que la langue ? » sont appelés linguistes scientifiques ; les critiques littéraires font évidemment partie de ceux qui évaluent la langue littéraire ; les orateurs évaluent quant à eux les qualités d'une communication orale et les enseignants et professeurs, s'ils sont présents dans la communauté, sont des experts du bon usage. Tous participent donc à la critique et à la correction.

Comme les faits de langue sont soumis à la délibération et au jugement des experts, les interprétations qui surviennent en cours de débat font à leur tour l'objet de discussions et les gens cherchent à répandre leur conception ou à défendre leurs idées.

Lorsqu'une communauté linguistique se voit associée à une autre (pour diverses raisons comme la guerre, les changements majeurs dans les associations commerciales, une réorientation politique), elle verra aussi changer les idéologies qui sous-tendent la régulation linguistique, donc l'usage, ce qui fait qu'au total, la norme linguistique s'en trouvera modifiée. Par exemple, les groupes qui utilisent présentement le persan, l'arabe ou le suédois modernes empruntent à l'anglais « international » les éléments du lexique général, scientifique et technique qui véhiculent ce contenu moderne pour l'adapter à leur propre système linguistique. La langue étrangère qu'ils apprennent à l'école est donc l'anglais, et non plus l'arabe, l'allemand ou le latin comme c'était le cas à l'époque où ces langues servaient à répandre les connaissances importantes, d'ordre religieux ou autre. Une grande partie des emprunts linguistiques remontant à cette époque apparaît donc moins justifiée et, dans certains cas, tout à fait arbitraire aux yeux des générations actuelles. Un autre exemple est l'enrichissement du vocabulaire des langues indiennes et sud-asiatiques à partir de sources sanscrites, ce qui, bien que désirable au dire de certains, n'en est pas moins incompatible avec l'influx lexical d'origine européenne (donc de type gréco-latin). La langue scientifique européenne en général obéit à des conventions morphologiques et sémantiques qui ne sont pas celles du sanscrit. Aussi longtemps que l'apprentissage du sanscrit fera partie de la formation des ingénieurs,

des économistes et des administrateurs, la littérature et le patrimoine sanscrits, tout comme les valeurs qui les accompagnent et dont procède la formation de ces langues, auront de bonnes chances de survivre. Si tel n'est pas le cas, ces communautés linguistiques exprimeront, à tout le moins, leurs préoccupations devant le tournant marqué par l'évolution contemporaine de la langue qui divise le vocabulaire et bon nombre de conventions stylistiques pour donner une littérature « technique » distincte de la littérature « humaniste ». Les communautés linguistiques de l'Union soviétique vivent le même genre de situation.

L'idéologie « puriste » pourrait bien être la réponse rationnelle d'une communauté linguistique qui voit sa langue envahie par une autre langue. Le purisme identifie et défend un « noyau » linguistique et un ensemble de règles de création afin d'affirmer l'indépendance linguistique, de maintenir un sentiment d'authenticité et de stimuler le recours aux intuitions que permet la compétence générative ou tout au moins le recours à une théorie grammaticale indubitablement indigène. Le purisme contribue certainement à la stabilité d'un système linguistique en le préservant d'une certaine influence pour l'exposer à une autre, identifiant même, pour ensuite les rejeter, les éléments d'une source étrangère qui ont déjà pénétré la langue. Il diminue ainsi l'incertitude parmi les usagers d'une langue, particulièrement l'incertitude suscitée par l'apparition d'un mot étranger. Cependant, le purisme peut en même temps provoquer de nouvelles incertitudes. Normalement, la société est divisée en groupes qui adopteront des positions diverses, selon leur formation, leur expérience des autres communautés et des autres littératures et les intérêts qui unissent les membres du groupe.

Comme les autres idéologies liées à la langue, le purisme ne connaît pas de limites. Ainsi, s'il existe une langue divine, cette langue ne peut être que l'arabe, l'hébreu ou le sanscrit. Dans la société suédoise contemporaine, l'idéologie religieuse est remplacée par les notions de démocratisation, de régionalisme et d'internationalisation, toutes exemples d'idéologies qui marquent la culture de la langue, que cette culture soit menée sur le plan individuel ou collectif (voir Dahlstedt). Par la démocratisation de la langue, on souhaite favoriser pour tous l'accès à la connaissance par la suppression des obstacles linguistiques; le régionalisme cherche à accentuer la solidarité entre les nations nordiques en augmentant l'intertraduisibilité des langues nordiques et l'intercompréhension des locuteurs; enfin, l'internationalisation vise à placer la langue suédoise au même niveau de communication que les langues étrangères importantes du point de vue économique et technique. En fait, la notion même de « langue suédoise » et de suédois

comme « langue nationale » sont des idéologies. Les relations entre l'utilisation de la langue et l'évolution linguistique de même qu'entre les idéologies et la régulation linguistique restent encore à décrire.

7. Questions importantes en aménagement linguistique

L'idéologie savante peut-elle être amenée à influencer l'orientation de la régulation linguistique pour le bien général ? En quoi et dans quelle mesure la science peut-elle prescrire une action concrète à partir de principes avec lesquels la société, dont les intérêts sont si divergents, serait d'accord et qu'elle souhaiterait voir mettre en application ? Dans une perspective normative, les questions seraient formulées ainsi :

1) Existe-t-il des solutions efficaces aux problèmes linguistiques ?

2) Existe-t-il des problèmes qui ne pourraient pas être résolus avec équité ou efficacité sans l'intervention d'organismes publics sous forme de subventions ou de discussion publique et de diffusion des résultats ?

Ces deux questions sont au cœur de l'étude de l'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE. L'aménagement linguistique est en fait une forme de régulation linguistique active et structurée dans l'intérêt spécifique du public et, par conséquent, implique souvent l'intervention d'organismes publics autorisée par le gouvernement ou l'apport de fonds publics.

Les débats portant sur l'aménagement linguistique, si savants soient-ils, sont parfois confus parce que ces deux questions distinctes, quoique évidemment reliées, ne sont pas abordées assez isolément.

Dans les sections qui suivent, le terme « aménagement » doit être compris comme l'action entreprise par le corps législatif ou les organismes gouvernementaux au profit des membres d'une communauté linguistique et selon des principes que l'on dit démocratiques (certains membres de la communauté linguistique peuvent toutefois n'être pas touchés par les mesures d'aménagement ; d'un autre côté, l'aménagement se pratique sans doute aussi dans des États non démocratiques).

7.1 Systématisation des motifs de l'aménagement linguistique

Pour savoir si un organisme gouvernemental peut faire mieux que l'individu, si ce dernier était abandonné à lui-même dans un système de laisser-faire, il faut normalement, quel que soit le domaine, opposer trois critères l'un à l'autre, soit : a) l'affectation de ressources ; b) la participation aux profits ; c) la croissance et la stabilité.

Ces critères étant très généraux, ils peuvent servir à juger des résultats découlant des décisions adoptées en matière linguistique. Il importe de prendre conscience que ces critères ne sont que des outils analytiques qui n'aident qu'indirectement à la prise de décision. D'autres critères (dont « l'alliance », voir Neustupný) peuvent aussi servir. Ces critères sont d'utiles métaphores servant à déterminer, par exemple, dans quel domaine et pour quelles raisons les représentants du peuple — en d'autres termes, l'État — peuvent prendre des décisions. Les valeurs qu'impliquent les termes utilisés peuvent et doivent être mises en évidence au cours de l'analyse.

Pour ce qui est de la croissance et de la stabilité des ressources linguistiques, l'État peut détenir une certaine somme d'informations, particulièrement par l'entremise de ses organismes déjà existants ou de ceux qu'il pourra facilement mettre sur pied, afin de pouvoir aborder la question dans une perspective collective et à long terme. Les représentants de l'ensemble de la communauté pourront juger si l'apprentissage et la conservation d'une langue entrepris dès aujourd'hui peuvent avoir des résultats bénéfiques dans l'avenir. La question qui se pose est la suivante: doit-on faire payer à la génération actuelle le coût d'un programme qui profitera aux générations futures plutôt que de consacrer les mêmes sommes à des programmes dont elle pourrait bénéficier à court terme? Cette approche, de nature politique, offre au moins la possibilité de confronter des opinions diverses et, peut-être, de préparer le terrain aux décisions à prendre, décisions qui auront un effet sur l'environnement linguistique des individus.

C'est à ce niveau que se décide tout ce qui concerne l'évolution des langues locales et leur utilisation dans la vie publique, surtout dans le domaine de l'éducation. Cela n'est pas dû au seul fait que l'État contrôle ces domaines, mais également au fait que la transition d'une langue à l'autre est un processus onéreux qui implique un grand nombre d'individus aux horizons linguistiques différents et qui aspirent tous à jouer un rôle dans l'avenir de la langue.

Pour employer un terme du langage macroéconomique, le « taux d'escompte », qui reflète la probabilité d'utiliser plus tard telle connaissance acquise maintenant, ne devrait donc pas être le même s'il est évalué par l'État ou par l'individu. Les représentants du peuple accompliront leur tâche avec désintéressement du point de vue personnel, mais en étant conscients des intérêts collectifs de la nation. S'ils identifient des besoins linguistiques futurs auxquels la population doit se préparer de longue main (par exemple, que l'Australie cesse d'orienter sa culture vers les modèles européens par l'étude du français pour introduire

l'enseignement des langues asiatiques dans les écoles et les universités) ou s'ils perçoivent une possibilité de changements majeurs dans la langue — changements qui, s'ils se produisaient effectivement, seraient de la plus grande importance pour le bien-être de tous —, ils peuvent agir dès maintenant dans l'intérêt de la population en adoptant certaines mesures. Par exemple, le gouvernement peut combler l'écart entre les retombées positives immédiates pour les individus et les profits éventuels pour l'ensemble de la collectivité en créant des postes de spécialistes des langues soit dans l'Administration publique, soit en milieu scolaire. Il peut aussi lancer une campagne pour sensibiliser le public à l'importance que revêt pour l'avenir la connaissance de certaines langues et offrir en même temps des avantages financiers (comme des bourses d'étude) aux personnes qui auront choisi d'entreprendre sans tarder l'étude de ces langues.

C'est, en tout cas, ce qu'a provoqué, entre autres, le traumatisme causé par l'avance prise par les Russes au cours des années 60, qui a permis à un nombre beaucoup plus grand d'étudiants américains d'apprendre des langues étrangères grâce au *National Defense Education Act* (pour comprendre l'importance de ce phénomène dans l'aménagement linguistique en général, du point de vue de la théorie économique, voir Jernudd et Jo).

Si les membres de la collectivité sont suffisamment nombreux à désapprouver l'orientation que prend le gouvernement, ils peuvent manifester leur désaccord en ne reportant plus leurs représentants au pouvoir, sur la base, peut-être, de ces points précis. Mais comme on le sait, les gens peuvent exprimer leurs désirs par des voies fort complexes selon les différents systèmes politiques. Nous voulons surtout souligner ici le fait qu'en démocratie, le redressement est considéré comme exigeant une action politique; le modèle démocratique suppose aussi que le rejet d'un gouvernement par le vote constitue en fait un recours ultime et que le seul manque de réalisme dans les actions entreprises par un parti suffit à faire échouer un programme, quelle que soit la façon dont il a été présenté. Dans les États non démocratiques, la situation se présente autrement et la population exprime différemment l'opinion qu'elle a de la façon dont ses gouvernants conçoivent ses besoins, même si la perception des conditions économiques sous-jacentes et donc déterminantes peut parfois être la même.

En ce qui concerne les États-Unis, il est impossible de déterminer quelle serait l'attitude la plus souhaitable pour réparer certaines injustices linguistiques et surmonter les obstacles qui empêchent les « Chicanos » et les Noirs d'acquérir une compétence linguistique appropriée

sans provoquer un débat politique interminable et sans devoir suivre des voies législatives pour redistribuer les profits et les coûts. L'échec scolaire, le peu de succès sur le marché du travail et les faibles possibilités de réussite dans la vie forment un cercle vicieux dont ces minorités restent prisonnières. Le système scolaire ne réussit pas à dispenser une connaissance satisfaisante de l'anglais et si parfois il y parvient, c'est aux dépens des autres matières, ce qui annule au bout du compte les bienfaits que l'élève a pu retirer de l'apprentissage de la langue. Par conséquent, l'éducation bilingue, assistée du soutien financier du gouvernement fédéral et des gouvernements des États, est une façon de corriger la situation (voir Leibowitz).

En ce qui concerne l'affectation des ressources, nous pouvons considérer la langue comme une ressource puisqu'elle devient, lorsqu'elle est utilisée, un « bien de consommation » (pour employer le jargon économique) ou l'un des « intrants » utilisés dans la fabrication d'un produit. De ce point de vue, la langue peut être considérée comme un produit très diversifié, car elle est partout et il en existe plusieurs types. En tant que ressource, elle doit être évaluée selon deux optiques: en effet, elle sert à des fins pragmatiques, puisqu'elle permet, par exemple, l'utilisation éventuelle de langues étrangères pour mener à bien des transactions commerciales ou encore, parce que sa terminologie précise favorise l'échange de biens; elle est aussi utilisée à des fins affectives, puisqu'elle permet à une personne d'établir son identité, de révéler sa personnalité et de préserver des traditions culturelles.

Les compétences linguistiques profitent d'abord à l'« acheteur » (celui qui apprend); mais elles rapportent aussi des bénéfices indirects aux collectivités, par exemple, un électorat mieux informé ou une meilleure entente internationale. De plus, les aptitudes linguistiques sont le produit de sources diverses et de nombreux types d'environnements sociaux et sont acquises (ou consommées) à des fins aussi différentes que nombreuses. Étant donné le haut niveau de différenciation des aptitudes linguistiques en tant que produit et la multiplicité des producteurs et des consommateurs, le marché des aptitudes linguistiques — que l'on considère ces dernières comme intrants ou comme extrants — se caractérise par une information déficiente. De plus, en un sens, l'usage n'épuise pas les ressources que sont les aptitudes linguistiques, mais au contraire en augmente la qualité. Les aptitudes linguistiques sont pratiquement inépuisables une fois acquises, à moins qu'effectivement elles ne se délabrent si elles ne sont pas renforcées par l'usage immédiatement après l'apprentissage. Tout ce qui distingue l'approche individuelle de l'approche collective dans l'évaluation de ce que l'on considère comme souhaitable pour l'acquisition et l'utilisation d'une

langue prêche en faveur de l'intervention du gouvernement, tout au moins sous forme de coordination et de recherche (voir Jernudd et Jo pour une explication plus détaillée de ce dernier argument et de ceux qui suivent).

À cause d'un certain retard dans le développement des aptitudes linguistiques et parce que la demande est souvent irrégulière, inégale et non reconnue, le mécanisme servant à équilibrer l'offre et la demande de services en aptitudes linguistiques, à moins d'être soutenu par quelque mesure, provoque un mouvement oscillatoire entre une demande excessive puis une offre excessive. Par exemple, pour peu que l'on constate un manque d'aptitudes linguistiques dans une génération particulière de la clientèle scolaire (qu'il s'agisse de compétence dans certaines langues étrangères ou de la lecture et de l'écriture d'une langue locale), on recourt immédiatement, dans l'ensemble du système d'éducation, à l'application indistincte et en gros de mesures correctives. C'est ce qui semble s'être produit aux États-Unis pour l'offre et la demande de connaissances en langues étrangères depuis la Deuxième Guerre mondiale, et lorsqu'on a commencé à se plaindre, à partir des années 70, de la faiblesse générale des Américains en anglais écrit.

Cependant, il est des cas où un retard peut au contraire se révéler bénéfique. Il peut par exemple s'écouler un laps de temps entre la sortie sur le marché des premiers produits destinés à améliorer la qualité de la communication dans une langue et le moment où s'amorce la coordination des différentes solutions proposées. Il semble que ce soit le cas du vocabulaire spécialisé. Il peut arriver soit qu'un mot se dégage nettement comme étant le terme à utiliser pour désigner le nouveau concept ou le nouvel objet, auquel cas les auteurs et lexicographes n'ont plus qu'à noter le fait, soit que les individus travaillant dans un même réseau linguistique reconnaissent le besoin de se réunir pour choisir le terme jugé le meilleur parmi les mots en compétition. Il arrive fréquemment qu'un organisme de terminologie soit subventionné par l'État pour assurer la coordination des travaux dans ces circonstances précises.

Ces explications purement rationnelles sont basées sur les traits particuliers des connaissances linguistiques et de l'utilisation de la langue dans la mesure où l'on considère celle-ci comme une ressource et où l'on étudie l'affectation des ressources de la société à l'aménagement du statut de la langue par des mesures de coordination et de planification.

7.1.1 Le problème des langues officielles

Nous avons longuement discuté de la situation où une langue se maintient par ce que nous avons appelé « l'effet de loterie » (voir 2.1). C'est une situation commune à de nombreux États qui se sont constitués après la Deuxième Guerre mondiale.

Si le gouvernement déréglemente l'utilisation des langues étrangères et s'il s'adapte à la situation sociolinguistique locale, on comprend mal pourquoi il faudrait remettre en vigueur certaines prescriptions linguistiques autres que les plus nécessaires comme celles visant à promouvoir l'utilisation d'une (ou plusieurs) *lingua franca* acceptable dans les communications d'affaires, gouvernementales et autres. Si, pour quelque raison que ce soit, on décide de décréter l'utilisation d'une seule variété linguistique dans les services publics, il vaudrait mieux prévoir des mesures pour assurer la formation des fonctionnaires ou les encourager à améliorer leurs connaissances linguistiques au moyen d'un système de promotions, de primes ou autres. Idéalement, la langue devrait cesser de constituer une condition d'emploi dès que les besoins linguistiques se sont stabilisés. Les exigences linguistiques ne devraient exister que pour les postes de spécialistes de la langue (interprètes, traducteurs ou rédacteurs), car pour tous les autres, la formation adéquate peut être assurée en cours d'emploi.

Plutôt que de choisir une seule langue pour l'administration des affaires de l'État — avant que soit assurée l'égalité d'accès et que soient établies les mesures compensatoires par un consensus social —, le gouvernement pourrait s'accommoder du multilinguisme avec traduction et interprétation sur demande pour la transmission d'informations et créer un système interne de gratification pour l'apprentissage d'une langue seconde commune ; le gouvernement pourrait également encourager l'utilisation des langues secondes par des mesures incitatives. Si ces dernières ne suffisent pas, le multilinguisme devrait être renforcé par des lois.

Dans le cadre de ses relations avec une société qui tient de nouveaux rôles et qui offre de nombreuses possibilités de carrières nouvelles, le secteur public peut être organisé pour refléter avantageusement ou tout au moins plus aisément, par son mode d'administration, les situations linguistiques les plus complexes : par la décentralisation, la régionalisation, une politique linguistique de recrutement inspirée des besoins différents des divers secteurs de l'Administration, etc.

La nécessité d'assurer par des lois l'homogénéité linguistique dans la fonction publique ou ailleurs reste encore à prouver. D'autres mesures ou pratiques sont certainement possibles pour s'adapter à la situation linguistique d'une société ou en tirer parti. Tous les individus ont évidemment le droit de participer aux affaires de la communauté sur une base égale et sans se heurter aux obstacles élevés par ceux qui maîtrisent la langue dominante. Il est certain aussi que la diversité linguistique contribue à la richesse d'une société. La diversité du patrimoine culturel de l'humanité devrait être considérée comme un bien public à chérir et sa conservation en vaut probablement le coût, réel ou imaginaire.

7.1.2 Le problème de la compétence en langue étrangère

Il arrive qu'un État doive faire appel à une connaissance linguistique exceptionnelle pour effectuer des transactions très importantes, mais qu'en dehors de ces circonstances extraordinaires et imprévisibles, on n'accorde que peu d'importance à la connaissance d'une langue particulière. Par exemple, en cas de crise diplomatique, de piraterie aérienne ou d'événement plus grave encore, l'État peut avoir besoin « de quelqu'un » qui sache l'anglais, l'arabe, le russe, le persan ou toute autre langue. L'État peut même souhaiter la présence de l'expert avant même que l'événement se produise, afin d'être en mesure de prévoir ce qui peut arriver (voir 7.1).

De toute évidence, quand la maîtrise d'une langue n'est considérée comme un actif qu'en temps de crise, le gouvernement est la seule voie par laquelle la société puisse assurer le maintien des compétences linguistiques et même encourager l'apprentissage de langues particulières — si l'on veut vraiment appliquer une solution systématique à des besoins occasionnels. C'est donc entre deux crises que le gouvernement doit veiller à la formation de spécialistes des langues, puisqu'il y va de l'intérêt du pays.

D'autre part, on peut aussi justifier l'intervention du gouvernement par la nécessité de faire échec à une opinion voulant que la connaissance de langues secondes ou étrangères soit inutile (voir Simon). À une époque où l'interdépendance des nations s'accroît, où tant de langues réclament notre attention et où existent tant de *lingua franca* régionales qui acquièrent de plus en plus d'importance (arabe, indonésien ou malais, hindi, russe, espagnol, souahéli et d'autres encore), il devient essentiel de structurer les moyens d'apprendre les langues pour les besoins de la communication internationale. Par exemple, les Bengalis, les Indiens ou les Suédois qui quittent leur pays en quête d'un emploi auraient tout avantage à connaître l'anglais ou l'arabe; et tous ceux qui

veulent entreprendre des études à l'étranger gagneraient à connaître d'autres langues que la leur. Chaque branche de la connaissance est associée à la langue qui l'a vue naître, qui a permis sa diffusion et la discussion de ses principes: ainsi les mathématiques sont associées au français; la philosophie et l'histoire à l'arabe, au chinois, au grec et au sanscrit. Pour commencer, le système d'éducation règle l'apprentissage chez les jeunes — par conséquent, ceux qui réglementent l'éducation doivent prendre en considération les besoins créés par la communication internationale. Bien que tous les pays comptent quelques écoles privées, la plupart des écoles sont des établissements publics. Par conséquent, le gouvernement doit prendre certaines décisions quant aux besoins de la population en langues étrangères et quant aux possibilités que le système d'éducation — qu'il régit en grande partie — offre à cet égard. Il serait grandement temps de voir s'établir la coopération internationale et la coordination des efforts internationaux pour la création d'un *ordre international de communication par la langue* (voir Mazrui).

Au seul niveau national, on trouve un autre argument probant selon lequel l'aménagement offre un ensemble de directives permettant d'améliorer l'efficacité interne d'un système d'enseignement des langues étrangères par la coordination constante des travaux des différentes institutions d'enseignement et la transmission de l'information. La coordination chercherait la combinaison optimale d'intrants et la répartition optimale d'apprenants aux différents niveaux et dans les différentes voies d'apprentissage des langues étrangères, qu'il s'agisse de l'enseignement régulier dispensé à l'école ou d'une formation plus ou moins structurée reçue à la maison, au travail ou à l'étranger. Selon la théorie du marché, la société tirerait grand avantage des décisions relatives à l'acquisition ou au maintien d'une langue étrangère, si ces décisions étaient prises sur la base d'informations complètes. Il suffirait d'un investissement relativement modeste pour permettre à tous les intéressés d'avoir accès à ces informations et d'en faire l'échange (voir Jernudd et Jo).

L'une des composantes du problème linguistique est que l'étude des langues étrangères favorise la création d'une élite. Il est cependant tout à fait inutile que le gouvernement soutienne financièrement l'enseignement d'une langue dont les résultats n'atteindraient pas un certain niveau. Il serait tout aussi inconcevable que le gouvernement assume le coût énorme que représenterait l'enseignement systématique d'une langue étrangère à toute une population quand cet apprentissage pourrait être fait d'une façon plus économique par ceux seulement qui en ont vraiment besoin.

7.1.3 Le problème de la modernisation de la langue

En ce qui concerne la modernisation de toute langue, l'intérêt général exige en principe que le gouvernement joue un rôle actif par le biais de subventions qui assureraient l'affectation optimale des ressources. Les vocabulaires de spécialité et les réformes orthographiques sont plus aptes à se développer et à se stabiliser si le gouvernement leur assure coordination et appui. En effet, malgré l'importance du rôle qu'ils jouent au sein des mouvements linguistiques et en tant que critiques de l'usage, les individus laissés à eux-mêmes ne retirent pas toujours des profits optimaux de leurs initiatives (si l'on pouvait par exemple évaluer ces profits sur le marché). Plus important encore, les individus travaillant seuls ne peuvent pas toujours trouver aisément les moyens de diffuser le résultat de leurs travaux ni rassembler les données nécessaires à leur analyse et aux propositions pour légitimer les normes qu'ils ont élaborées, pas plus qu'ils ne peuvent trouver le moyen de publier leurs découvertes à temps pour répondre aux besoins des autres usagers de la langue. C'est ce dernier facteur qui milite le plus en faveur d'un usage coordonné qui crée et maintient une nouvelle norme — puisque la norme linguistique est affaire d'interactions collectives. Les travaux destinés à faire évoluer une langue comportent tant d'éléments variés que les organismes publics sont peut-être les seuls à pouvoir canaliser et faire converger les intérêts de la communauté. Dans certaines sociétés, cependant, il se peut que des entreprises privées mais constituées en sociétés reconnues d'intérêt public jouent le rôle dévolu ailleurs aux organismes gouvernementaux.

L'expérience révèle qu'une certaine participation du gouvernement demeure souhaitable. Il est rentable, tout au moins au cours des premières décennies qui suivent l'adoption d'une politique favorisant la modernisation d'une langue particulière, d'offrir des subventions pour regrouper les individus concernés et les encourager à rédiger des fiches et publier des glossaires, ce qui contribue à l'enrichissement du vocabulaire général et à la standardisation des termes spécialisés. Il se révèle aussi utile dans bien des cas de subventionner l'édition, de faciliter l'apprentissage d'une langue par la mise au point de matériel pédagogique et de promouvoir son utilisation par la publication d'encyclopédies et de grammaires. Si ces mesures profitent à l'ensemble de la société, il est normal que tous en partagent les frais.

Il est cependant difficile de délimiter l'intervention du gouvernement dans ce domaine. D'importantes entreprises, de même que des associations professionnelles et commerciales, participent effectivement dans une large mesure à la régulation linguistique, particulièrement en

ce qui concerne la standardisation des terminologies et l'uniformisation des styles. Et leurs travaux débordent souvent leur cadre immédiat. L'expérience montre que les entreprises privées recherchent souvent une forme de coopération qui étendra le rayon d'acceptation de leurs « produits » et les incitera à produire davantage. Avant de proposer un terme, on doit savoir comment les usagers éventuels le comprennent. Par exemple, il est important de savoir si le mot « porte », tel qu'on l'emploie dans les relations commerciales entre fabricants et entrepreneurs de la construction, englobe aussi « le cadre de la porte ». De même, il importe que les avocats spécialisés dans le domaine de la pêche commerciale, les inspecteurs des pêches et les capitaines de bateaux entre autres, s'entendent sur ce que désigne le mot « thon » (voir Klawe). Le Centre suédois de terminologie technique est d'ailleurs le fruit de l'initiative d'une entreprise suédoise de fabrication industrielle. L'entreprise en question a conservé le service de terminologie qui a donné naissance au centre et qui collabore maintenant avec lui ; le centre coordonne l'ensemble des travaux de terminologie du pays et en publie les résultats (voir Selander).

Certains types de vocabulaire excèdent les cadres d'une communauté ou d'une langue particulières, par exemple, l'identification des espèces de poissons et de plantes ou la dénomination de produits ou de procédés électroniques. C'est là un domaine complexe. Les langues et leurs caractéristiques s'entrecroisent à différents niveaux d'usage. La jonction entre les langues et les groupes d'usagers devrait susciter un plus grand intérêt de la part des organisations internationales. Dans ce type d'action entreprise au nom de toute une population, la faible marge de profit qu'un seul petit groupe est en droit d'espérer peut nuire à la motivation ou alors, les organismes privés qui veulent assurer la coordination sont tous trop faibles ou n'ont tout simplement pas l'autorité nécessaire pour organiser leurs travaux à l'échelle nationale ou internationale.

7.2 Cerner les problèmes et prendre les décisions

L'aménagement et la régulation linguistiques doivent prendre en considération, bien comprendre et respecter toute la complexité des contextes politique, social et économique particuliers. Les instruments de la prise de décision peuvent être les mêmes d'un contexte à l'autre, mais il ne faut pas oublier qu'ils ne sont que des moyens d'appuyer une orientation particulière. D'abord et avant tout, ces instruments aident les parties en cause à formuler et peut-être même à comprendre la question et les problèmes. Ils peuvent également aider à déterminer ce qui peut être fait pour régler le problème une fois qu'on le conçoit clairement. Il

arrive même parfois qu'en essayant de cerner la question, on se rende compte qu'il n'y a pas vraiment de problème. Les solutions ne seront efficaces que pour la période considérée, dans le contexte particulier du problème donné et à l'intérieur des contraintes implicites qui limitent les solutions possibles.

La solution des problèmes doit comporter un choix assez important, qui vaut la peine qu'on s'y arrête volontairement. Une décision, dans le domaine de l'aménagement et de la régulation linguistiques, est l'acceptation (par un groupe de personnes ayant des intérêts particuliers) d'une déclaration officielle qui propose une façon concrète de corriger l'insuffisance qui est à l'origine du problème. Ces déclarations officielles sont des énoncés qui peuvent susciter la controverse. Les spécialistes sont les médiateurs, appelés à jouer ce rôle du fait qu'ils possèdent plus d'informations et d'expérience que la plupart des gens.

Au moins trois mécanismes sociaux entravent l'action des décideurs et des experts et soumettent à diverses contraintes les mesures correctives qui serviraient le mieux les intérêts individuels et collectifs:

1) la discussion publique et le débat politique;

2) la critique sociale;

3) la recherche.

Il est vain de croire qu'il existe des solutions permanentes qui soient toujours vraies et que l'on pourrait répandre une fois pour toutes dans les publications spécialisées. Cependant, on peut sans doute s'inspirer des résultats obtenus antérieurement dans des conditions similaires de prise de décision pour établir des lignes directrices applicables à une gamme de problèmes linguistiques qui surgissent de situations récurrentes. Par exemple, il ressort de l'expérience qu'avec un peu de temps, les emprunts lexicaux sont parfois rejetés « naturellement » ou qu'au contraire ils finissent par s'intégrer. Il vaut mieux aussi laisser les gens s'interroger pendant quelque temps sur la flexion ou l'orthographe d'un mot nouveau avant de faire intervenir les spécialistes.

Malheureusement, on peut déplorer jusqu'ici l'absence de données détaillées sur ce genre d'expériences partiellement généralisables, sauf peut-être dans certaines communautés linguistiques du nord ou de l'est de l'Europe, où l'on trouve un modèle de culture de la langue dont il y aurait lieu de s'inspirer. Il serait essentiel de recueillir ces données, de les interpréter et d'en assurer la diffusion.

7.3 Conclusion

L'aménagement linguistique est donc essentiel si l'on considère la langue comme une ressource, si l'on croit de plus qu'il faut répartir également les profits et si l'on se préoccupe enfin de la croissance et de la viabilité de la communauté linguistique. En ce domaine, la coopération profite aux individus, tout comme la spécialisation profite à la collectivité. Les produits du travail individuel en régulation linguistique et l'agencement des besoins linguistiques divers peuvent profiter à tous s'il existe des organismes publics qui ajoutent à ces éléments des données nouvelles pour ensuite évaluer, distribuer et coordonner l'information et la connaissance. Mais on ne sait pas encore dans quelle mesure et dans quelles circonstances particulières la question revêt un intérêt général. En principe, si l'établissement d'une politique linguistique interne, en ce qui concerne l'apprentissage et l'utilisation des langues étrangères et la normalisation des termes, se fait dans le contexte de la communication scientifique internationale et de la modernisation de la langue, son effet sera, sinon le meilleur souhaitable, à tout le moins bénéfique.

Bibliographie

AKINNASO, F. Niyi (1982), « On the Differences Between Spoken and Written Language », *Language and Speech* 25/2, pp. 97-125.

ALISJAHBANA, Sutan Takdir (1983), « Literature's Role in the Emergency of a New Culture », *Prisma. The Indonesian Indicator* n° 29, septembre 1983, pp. 11-23.

ANISUZZAMAN, A.T.M. (1978), « Social Aspects of Endogenous Intellectual Creativity: A Perspective for Bangladesh » dans: Anouar Abdel-Malik (éd.), *Intellectual Creativity in Endogenous Culture*. Symposium asiatique régional de Kyoto, Université des Nations-Unies, pp. 300-339.

ANWAR, Khaidir (1980), *Indonesian. The Development and Use of a National Language*, Vogyakarta, Gadjah Madra University Press.

BICKERTON, Derek (1983), « Can English and Pidgin be Kept Apart? » dans: Chris Kennedy (éd.), *Language Planning and Language Education*, London, George Allen and Urwin, pp. 111-117.

BLAUG, Mark (1972 [1970]), *An Introduction to the Economics of Education*, The Penguin Press.

DAHLSTEDT, Karl-Hampus (1976), « Societal Ideology and Language Cultivation: The Case of Swedish », *The International Journal of the Sociology of Language* 10, pp. 17-50.

FELLMAN, J. (1977), « The Hebrew Academy: Orientation and Operation » dans: Rubin, Jernudd *et al.* (1977: 97-110).

FELLMAN, J. et J.A. FISHMAN (1977), « Language Planning in Israel: Solving Terminological Problems » dans: Rubin, Jernudd *et al.* (1977: 79-96).

HAMZAOUI, Rached (1975), *L'Académie de langue arabe du Caire. Histoire et Œuvre*, Université de Tunis.

JERNUDD, Björn H. (1977a), « Prerequisites for a Model of Language Treatment » dans: Rubin, Jernudd *et al.* (1977: 41-54).

_____ (1977b), « Linguistic Sources for Terminological Innovation: Policy and Opinion » dans: Rubin, Jernudd *et al.* (1977: 215-236).

_____ (1983), « Control of Language Through Correction in Speaking », *The International Journal of the Sociology of Language* n° 44, pp. 71-97.

_____ et Elizabeth THUAN (1984), « Naming Fish », *Language in Society* 13/2, juin 1984.

_____ et Sung-hwan JO (1985), « An Economic Perspective on Language » dans: Robert B. Kaplan (éd.), *Annual Review of Applied Linguistics* 6, pp. 10-18.

_____ et J.V. NEUSTUPNÝ (1986), « Language Planning: For Whom? », exposé présenté au Colloque international sur l'aménagement linguistique, Ottawa, mai 1986.

Kieliviesti, Bulletin d'information du Conseil de la langue finnoise en Suède. Le premier numéro a été publié en 1982.

KLAWE, W.L. (1977), « What is Tuna? » *Marine Fisheries Review* 39/11, pp. 1-5.

LEIBOWITZ, Arnold H. (1982), *Federal Recognition of the Rights of Minority Language Groups*. InterAmerica Research Associates, Inc. et National Clearinghouse for Bilingual Education.

MAZRUI, Ali (1976), *A World Federation of Cultures: An African Perspective*, New York, The Free Press, chapitre 16 et annexe.

NEUSTUPNÝ, J.V. (1978), *Post-Structural Approaches to Language. Language Theory in a Japanese Context*, University of Tokyo Press.

_____ (1985), « Problems in Australian-Japanese Contact Situations » dans: J.B. Pride (éd.), *Cross-Cultural Encounters: Communication and Mis-Communication*, Melbourne River, Seine Publications, pp. 44-64.

ÖHLANDER, S. (1983), « 'Förslag typ löntagarfonder' — om ett nytt språkbruk i dagens svenska », *Språkvård* 1, pp. 21-30.

ONG, Walter J. (1982), *Orality and Literacy. The Technologizing of the Word*, Londres et New York, Methuen.

PRASITHRATHSINT, Amara (1985), *Change in the Passive Constructions in Written Thai During the Bangkok Period*, thèse de doctorat, Department of Linguistics, University of Hawaii.

RAJYASHREE, K.S. (1984), « Consequences of Printing on Written Marathi », exposé présenté à la table ronde de la SALA, Austin, University of Texas.

RUBIN, J., Björn H. JERNUDD *et al.* (1977), *Language Planning Processes*, La Haye, Mouton.

SELANDER, Einar (1980), « Language for Professional Use from the Swedish Point of View », *The International Journal of the Sociology of Language* 23, pp. 17-28.

SIMON, Paul (1980), *The Tongue-Tied American. Confronting the Foreign Language Crisis*, New York, Continuum.

Språkvård [Culture de la langue]. Revue trimestrielle publiée par le Conseil de la langue suédoise. Le premier numéro est paru en 1965.

Sprog i Norden [La langue dans les pays nordiques]. Publication annuelle des conseils des langues nordiques et du Secrétariat des langues nordiques. L'édition suédoise du volume de 1980 a été publiée sous le titre de *Språk i Norden 1980* et constituait le numéro 68 de la série de monographies du Conseil de la langue suédoise: Lund, Esselte Studium, 1980, ISBN 91-24-30762-9.

TELEMAN, Ulf (1979), *Språkratt. Om skolans språknormer och samhällets*, Lund, LiberLäromedel.

TNC AKTUELLT [Actualités du TNC]. Bulletin d'information bimensuel du Centre suédois de terminologie. Le volume 25 est paru en 1984.

Vers un aménagement linguistique comparé

JEAN-CLAUDE CORBEIL

Les textes ici réunis stimulent la réflexion sur la nature et la pratique de l'aménagement linguistique, autant par l'évocation des situations sociolinguistiques extrêmement différentes les unes des autres (du moins en apparence), par la description des solutions mises en place pour concilier l'usage de plusieurs langues dans des cas de multilinguisme, que par la présentation et la discussion des aspects théoriques et méthodologiques des problèmes linguistiques, culturels et politiques auxquels il faut trouver une solution.

Notre intention n'est pas de tenter une synthèse des contributions à cet ouvrage collectif: elle se transformerait rapidement en une sorte de court traité d'aménagement linguistique, du fait que les textes couvrent la presque totalité de la problématique du sujet. Nous nous proposons plutôt d'examiner trois thèmes qui nous semblent courir tout au long du texte, directement ou indirectement évoqués par les auteurs au fil de leurs exposés: le multilinguisme, la standardisation linguistique et la notion même d'aménagement linguistique.

Le multilinguisme

En général, le besoin de procéder à l'aménagement linguistique d'un pays découle de la coexistence de plusieurs langues sur le même territoire. Lorsque cette coexistence se transforme en concurrence, ou lorsque les diverses langues sont utilisées d'une manière symbolique pour faire émerger des tensions de toute autre nature, ethniques, économiques, religieuses, culturelles, politiques donc, ou lorsque, tout simplement, les locuteurs de chaque langue tiennent à conserver l'usage de leur propre langue et à l'affirmer comme langue fonctionnelle au sein de l'organisation sociale, il apparaît et il devient nécessaire d'intervenir politiquement dans le dossier linguistique. À la limite, on ne peut faire autrement que d'essayer de trouver des solutions réalistes, acceptables et applicables au multilinguisme, tel qu'il est vécu dans chaque situation particulière, car la manière dont les choses se présentent est toujours unique, originale, propre à un pays. Par contre, les questions qui se posent sont toujours les mêmes: faut-il conserver toutes les langues en présence, comment choisir si on doit choisir, quel statut juridique donner à chaque langue, ce statut juridique doit-il devenir un statut de fait, quelles dispositions concrètes doit-on arrêter pour faire fonctionner une société en plusieurs langues, à combien s'en élèvera le coût et quelles en seront les retombées sur l'économie générale du pays, comment contrôler les mesures prises? Somme toute, est-ce possible? D'où l'idée, la conviction en ce qui nous concerne, qu'il est possible d'élaborer une théorie générale de l'aménagement linguistique, dont découlerait une méthodologie suffisamment souple pour s'appliquer à

des cas très différents les uns des autres. Nous évoquerons ce point par la suite. Pour l'instant, réfléchissons à ces interrogations à partir des textes précédents.

Peu d'auteurs évoquent le choix des langues. On dirait que la chose va de soi, du moins dans les situations ici évoquées. C'est donc, semble-t-il, la dynamique sociale elle-même qui fait s'imposer celle des langues auxquelles il faut attribuer un statut, en général par rapport à une langue véhiculaire principale. Citons quelques exemples. Au Canada et au Québec, le français et l'anglais sont seuls pourvus d'un statut, comme langues des communautés historiques: les autres langues, qui constituent la mosaïque culturelle canadienne et québécoise, sont prises en compte du seul point de vue culturel et scolaire, donc dans des domaines comme la radio, la télévision, l'école, les activités culturelles, etc., selon une stratégie qui varie d'un niveau de gouvernement à l'autre et d'un domaine à l'autre. En Espagne, il s'agit du statut du catalan, du galicien et du basque par rapport à l'espagnol. En Belgique, de la relation du flamand-néerlandais par rapport au français de la Belgique s'appuyant sur la France et le monde francophone. Le cas de la Yougoslavie confirme ce point de vue, puisque la constitution de la Fédération renvoie à la responsabilité des Républiques et des Provinces le soin de déterminer les langues auxquelles sera attribué un statut. Le texte même de la constitution n'identifie pas les langues officielles du pays (Bugarski). À ceux qui se demandent comment on choisit les langues à privilégier dans une situation de multilinguisme jugée excessive, l'ouvrage n'offre pas de réponse nette. On peut cependant déduire trois éléments qui déterminent la force d'affirmation relative d'une langue: elle doit être la langue d'une communauté soudée par un fort sentiment d'identité culturelle; cette communauté doit avoir les moyens de s'affirmer à l'égard des autres communautés constituant la Nation, en détenant d'une manière ou de l'autre un certain pouvoir de négociation, par le nombre de ses membres, l'activité économique, le savoir-faire politique, la participation au pouvoir, etc.; enfin, cette affirmation de la communauté doit avoir une forme quelconque de légitimité, reconnue par les autres groupes linguistiques, même de ceux qui seront éventuellement écartés. à cause de phénomènes aussi différents et subjectifs que le rôle historique, le rayonnement culturel, l'ascendant dans les jeux d'alliance, le niveau de développement de sa langue, c'est-à-dire sa capacité à être un instrument efficace de communication, etc. Le choix des langues sera donc judicieux pour autant qu'il confirmera un consensus social explicite ou tacite. S'il s'en éloigne trop, il y a de forts risques qu'il ne soit pas accepté et qu'on le remette en cause à la première occasion. S'il n'existe pas, il faut d'abord travailler à le créer, quitte à remettre à plus tard le choix des langues, lorsque la situation

sera éclaircie et les rapports entre les langues mieux perçus et mieux acceptés par les citoyens. Le temps linguistique est à grande échelle.

La manière de définir le statut juridique des langues, notamment par rapport à la zone du territoire national concernée ou par rapport aux institutions touchées par les dispositions juridiques, est très variable. Les adjectifs qui servent généralement à désigner ce statut, par exemple *officielle* ou *nationale*, n'ont pas toujours le même sens, comme le signale Bugarski au sujet de la Yougoslavie. C'est l'un des nombreux problèmes de terminologie de l'aménagement linguistique qu'évoquent Daoust et Maurais dans leur article. D'après les cas décrits dans le présent ouvrage et en nous référant à d'autres pays, on peut retenir, au moins à titre indicatif, les manières suivantes de définir le statut des langues dans une situation de multilinguisme:

a) Une seule langue est déclarée langue officielle pour l'ensemble du territoire national. Exemples: le Québec, la Tunisie, l'Algérie. Nous reviendrons sur ces pays par la suite.

b) Plusieurs langues sont déclarées langues officielles du pays.

Nous distinguons au moins deux variantes de ce statut de principe:

— les langues sont langues officielles pour l'ensemble du territoire, mais les domaines d'application sont restreints. Par exemple, le français et l'anglais sont langues officielles du Canada, mais cette disposition ne s'applique qu'aux institutions relevant de l'autorité du gouvernement fédéral, et encore selon des modalités propres à chaque institution ou propres à des parties du territoire du Canada. Le principe n'est donc pas de portée générale ni universelle;

— les langues sont langues officielles du pays, mais l'usage de chacune est restreint à une partie du territoire national. C'est ce qu'on désigne souvent sous l'appellation « principe de la territorialité ». L'exemple le plus connu est celui de la Belgique, où la Constitution reconnaît quatre régions linguistiques (Deprez), dont trois régions unilingues: la région néerlandaise, la région française et la région allemande, et une région bilingue, Bruxelles. L'Espagne est un autre exemple de ce type de découpage, puisque le catalan et le basque sont considérés comme langues officielles de la région dotée du statut d'autonomie, en relation de bilinguisme avec le castillan, seule langue officielle de l'État espagnol et langue officielle conjointe des régions autonomes (Bastardas Boada et Rotaetxe).

On peut combiner les deux variantes. Par exemple, l'administration centrale belge utilise les langues régionales, surtout le français et le néerlandais, à la manière du Canada, tout en reconnaissant l'unilinguisme officiel des régions. Autre exemple: l'administration fédérale yougoslave, même si elle ne cite aucune langue comme langue officielle de la fédération, comme nous l'avons déjà signalé, publie ses documents en sept versions (quatre langues et trois variétés du serbo-croate) et offre l'interprétation des débats en cinq langues, tout en admettant que d'autres langues soient reconnues sur les territoires des Républiques et des Provinces. Une version des textes de l'Administration centrale dans ces autres langues est cependant disponible sur demande (Bugarski).

Le principe de territorialité fonctionne bien quand le territoire est suffisamment grand, clairement délimité sur le plan juridique, comme il arrive par exemple dans le cas du Québec ou des régions de Belgique ou d'Espagne. Il fonctionne beaucoup plus difficilement quand le territoire est petit, comme le démontre clairement le cas de Bruxelles avec ses communes à facilités: l'expansion normale d'une grande ville vers sa banlieue remet sans cesse en cause l'intégrité linguistique de la région flamande environnante.

On oppose souvent, du moins au Canada, le principe de la territorialité à celui de la personnalité, dans l'esprit du droit anglo-saxon, très inquiet « des droits de la personne ». D'une part, personne n'a jamais très clairement défini ce qu'on entend par « principe de la personnalité », alors que le principe de la territorialité est d'observation courante. D'autre part, le principe de la personnalité ne peut découler que de la manière dont le statut des langues est défini pour la totalité ou pour une partie du territoire et ne peut, certainement jamais, entrer en contradiction avec les dispositions statutaires relatives aux langues. Le principe dit « de la personnalité » n'est donc qu'une manière d'appliquer le principe de la territorialité. En fait, ce qui est en cause au Canada, c'est la confrontation de deux visions de l'avenir national, l'une, centralisatrice, qui veut faire du Canada un pays bilingue, mais n'en a pas les moyens juridiques selon l'actuelle Constitution, d'où le détour par le biais d'une « Charte des droits de la personne » en accord avec le bilinguisme officiel mais restreint du Canada, l'autre fédéraliste au sens plein du terme, sur le modèle de la Suisse ou de la Yougoslavie, qui veut garantir et affirmer l'identité culturelle française du Québec et qui, en conséquence, a adopté le français comme seule langue officielle.

Nous verrons, par la suite, que ceci ne veut pas dire que la langue anglaise est interdite au Québec, loin de là même. L'attitude des autres

provinces du Canada oscille entre les deux tendances, au coup par coup, selon les domaines ou les intérêts en cause, mais en général en faveur de l'unilinguisme anglais de fait.

c) Une distinction est établie entre deux catégories de langues, la ou les langues officielles, la ou les langues nationales. Cette distinction entraîne et légitime l'écart entre le statut juridique et le statut de fait des langues ainsi désignées. L'exemple le plus ancien est celui de la Suisse qui reconnaît trois langues officielles, le français, l'italien et l'allemand, selon le principe de la territorialité, et une langue nationale, le romanche dont l'usage est lié à certaines activités, surtout culturelles, de cette partie de la population helvétique.

Cette manière de déterminer le statut des langues est très répandue en Afrique noire francophone, avec, ici aussi, des variantes. La plupart des pays reconnaissent le français comme langue officielle unique et déclarent langues nationales un nombre plus ou moins grand de langues africaines. Citons comme exemples le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, le Zaïre. D'autres pays déclarent langues officielles à la fois le français et une langue africaine, comme le font le Rwanda et le Burundi. Enfin, les Seychelles, par exemple, considèrent trois langues comme officielles, deux langues européennes, le français et l'anglais, et une langue autochtone, le créole.

d) Enfin, dernière possibilité: aucune langue n'est déclarée langue officielle. L'exemple le plus remarquable est celui des États-Unis où l'anglais n'a qu'un statut de fait. Cependant, face à la montée de l'espagnol, certains États se sont déclarés bilingues anglais-espagnol, d'autres, au contraire, se sont dits unilingues anglais, comme la Californie. Un fort lobby tente d'amener la Chambre des Représentants à déclarer l'anglais seule langue officielle des États-Unis et lutte contre la montée du bilinguisme. Pourtant, on ne peut certes pas considérer que l'anglais soit en danger aux États-Unis!

Le statut juridique des langues est nuancé par le statut de fait, jusqu'au point où un observateur pourrait évaluer qu'il y a contradiction. Tout ici est matière à appréciation, nuance, compromis, adaptation aux contraintes de la situation, et donc tension, réclamation, demande de modification au statut ou aux règlements. L'aménagement linguistique d'un pays est en mouvement perpétuel, le plus souvent au profit des langues sociologiquement privilégiées par la situation et au détriment des langues défavorisées, sous la pression de facteurs le plus souvent non linguistiques. La vigilance, la patience et l'entêtement sont de règle, surtout de la part des locuteurs des langues menacées, ce qui, évidemment, irritera toujours et partout les locuteurs des langues fortes.

Entre statut juridique et statut de fait, une première forme d'écart met en cause l'égalité de principe des langues. Ou bien, l'une des langues est plus égale que les autres, comme en Yougoslavie en faveur du serbo-croate. Ou bien, l'usage de l'une des langues est soumis à des conditions particulières, comme au Canada, et se retrouve, de facto, dans une situation minoritaire par rapport à l'autre langue. Une autre forme d'écart, beaucoup plus intéressante, découle de la distinction entre bilinguisme institutionnel et bilinguisme fonctionnel. Le Québec, par exemple, n'a pas voulu et ne veut toujours pas se déclarer institutionnellement, donc officiellement, bilingue. Par contre, il admet dans les faits l'usage de l'anglais, de deux manières différentes: l'anglais est la langue de la minorité historique du Québec, dont l'usage est admissible dans toutes les formes d'activités et dans tous les domaines d'utilisation qui se rapportent à l'affirmation de l'identité culturelle et des droits constitutionnels (canadiens) de cette minorité; par exemple l'école (système scolaire complet en anglais), la justice, la radio, la télévision, la presse écrite, les services de santé, l'administration municipale, etc. Le même principe guide la manière dont sont considérées et utilisées les langues des autres minorités du Québec, mais dans les domaines surtout culturels et scolaires. D'un autre point de vue, le Québec étant en Amérique anglophone, l'usage de l'anglais est nécessaire dans les communications externes et, en conséquence, l'exigence de la connaissance de l'anglais va de pair avec les exigences linguistiques des fonctions. C'est ce que nous appelons le bilinguisme fonctionnel. Dans cette perspective, le français est la langue commune de tous les Québécois, tandis que l'usage de l'anglais devient circonstanciel. Ces dispositions ne touchent évidemment que les communications institutionnelles, les communications individuelles étant laissées à l'initiative des interlocuteurs. Une dernière forme d'écart, plus délicate à apprécier, découle de l'usage généralisé d'une langue sans statut, à côté d'un usage relativement restreint de la langue officielle. Le cas que nous connaissons le mieux est celui de la Tunisie, où l'emploi du français est très répandu, dans tous les domaines et dans toutes les formes de communications, y compris l'administration de l'État et les discours politiques, alors que la seule langue officielle est l'arabe. On pourrait constater la même situation en Algérie. Sans doute cette manière de vivre le bilinguisme est-elle admise et constitue-t-elle en fait une stratégie d'aménagement linguistique, mais c'est une stratégie à double tranchant, puisqu'elle repose sur la contradiction entre le principe et la réalité.

Peu d'auteurs abordent directement l'analyse du coût du multilinguisme. Par contre, plusieurs décrivent les organismes chargés de l'application des politiques linguistiques et traitent de l'organisation

administrative et scolaire qui découle du multilinguisme. De toute évidence, le multilinguisme entraîne des dépenses, de divers ordres: personnel de traduction et d'interprétation, formation de ce personnel, rédaction, révision, impression de tous les imprimés requis; textes juridiques et administratifs, formulaires, manuels divers, documents commerciaux, affiches, panneaux, etc., dispositions du système scolaire, notamment formation linguistique du personnel et préparation-édition du matériel scolaire. Nous arrivons à penser que l'aspect coût du multilinguisme est une sorte de tabou, pour ceux qui le prônent, dans la crainte qu'ils ont de voir ceux qui s'y opposent y trouver un argument de poids. L'analyse ne peut pas être strictement comptable, elle doit être du type coûts-bénéfices, en incluant dans les bénéfices la paix sociale et la création d'emplois. Nos collègues économistes devraient s'intéresser à cet aspect de l'économie nationale, régionale et mondiale, comme nos collègues démographes se sont intéressés à la démographie linguistique au point d'en faire une spécialité. Nous manquons vraiment d'informations et d'analyses comparées portant sur ce point précis.

Le multilinguisme est-il possible? À l'évidence, il faut répondre oui, possible en principe et possible dans les faits. Au terme d'une carrière consacrée à ce sujet, Mackey conclut qu'à travers le monde et les nations, ce sont les situations d'unilinguisme qui sont l'exception, le multilinguisme de fait étant la règle générale. Ce qui est difficile par contre, c'est d'organiser le multilinguisme d'une manière telle que les solutions deviennent des consensus collectifs et garantissent la paix linguistique au sein de la nation. C'est une des tâches principales de l'aménagement linguistique.

La standardisation

Nous passons ici de l'aménagement du statut des langues à l'aménagement des langues elles-mêmes, en tant que codes sociaux et systèmes de communication.

En général, on entend par « standardisation » l'effort de mise au point d'une langue standard, en se guidant sur une certaine norme linguistique dont le choix est préalable au travail technique lui-même. Nous réservons le terme « normalisation » pour désigner un processus d'ordre terminologique, dont l'objet est le choix explicite d'un terme à privilégier pour désigner une notion, par rapport aux synonymes attestés. Il s'agit donc en fait du même processus que celui qui a trait aux produits industriels, mais appliqué au vocabulaire. Notons que les Catalans appellent « normalisation » ce que l'on appelle ici « aménagement linguistique », comme le signalent Daoust et Maurais.

La langue standard se définit de par la convergence de trois éléments: la reconnaissance sociale d'un usage légitime de la langue, un travail technique de description de cet usage, enfin son illustration par l'art et ses emplois dans les communications institutionnalisées.

La description de l'usage légitime a pour résultat concret:

a) de définir et de préciser les codes fondamentaux d'une langue, code orthographique, code grammatical et code de prononciation, en général par la publication d'ouvrages de référence, notamment des grammaires;

b) de constituer des dictionnaires de la langue générale décrivant le vocabulaire et situant les différents usages les uns par rapport aux autres selon une distribution par rapport à l'usage légitime, d'une part, et de préparer les différents lexiques de spécialités, d'autre part, où sont consignées les désignations recommandées des diverses notions appartenant à un même domaine, avec souvent notation des formes synonymiques admises ou rejetées.

Certains de nos collègues identifient clairement, dans leur contribution, l'objectif à atteindre. Il s'agit, non pas de reconstruire la langue d'un groupe de gens de lettres, donc une langue d'élite, mais de définir et de décrire la langue à employer par tous les locuteurs, aussi bien parlée qu'écrite, une langue fonctionnelle, accessible et uniforme, susceptible de convenir à toutes les situations de communication contemporaines, une langue moderne comportant tous les registres et dotée des instruments de référence requis pour son usage généralisé (Bastardas Boada, Bugarski, Rotaetxe, Deprez). Programme ambitieux, déjà réalisé par les langues des sociétés industrialisées, partiellement par des langues de grande diffusion comme l'arabe ou le chinois, réalisable pour n'importe quelle langue, si besoin en est et si la volonté politique et collective l'exige.

Le problème central, du moins la question qui préoccupe le plus les personnes qui s'intéressent à l'aménagement de la langue, est la variation des usages de la même langue et la manière de choisir une norme qui guidera le travail technique de standardisation et de normalisation.

Si on en juge par les articles de cet ouvrage, ou si on se reporte aux langues que nous connaissons, on arrive à conclure que cette norme est le plus généralement du type variationniste, c'est-à-dire construite sur l'amalgame de différents usages, selon une dynamique très instable au début du processus de standardisation, dont l'amplitude diminue au fur

et à mesure que les forces de régulation linguistique se manifestent. À la limite, une langue est morte quand sa norme est parfaitement stable. Même le français, que l'on cite souvent comme exemple le plus parfait de la centralisation normative, a suivi et suit ce cheminement: forte instabilité normative au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, stabilisation progressive du XVII^e^ au XIX^e^ siècle, tentation de l'immobilisme au XX^e^, réamorçage du débat normatif avec l'actuelle affirmation des usages dits régionaux du français. Dans ce mouvement continu, nous croyons qu'il y aurait avantage à distinguer deux grands moments, pour clarifier les objectifs: une période d'élaboration des standards linguistiques, dont l'objectif est la réduction de la variation et l'étalonnement des usages par rapport à la norme admise comme centrale; une période d'affirmation de la norme, dont l'objectif est le maintien d'une stratégie de la variation par recherche d'équilibre entre intercommunication, manifestation de la personnalité et de l'identité culturelle, adaptation à l'évolution de la société. Donc une période prénormative où la variation est un obstacle et une période postnormative où elle est soit une nécessité, soit l'indice de la vitalité d'adaptation ou de création stylistique.

Quant à la manière de procéder à la standardisation, nous trouvons ici des témoignages qui inspireront ceux qui sont aux prises avec cette tâche. Par exemple, Bugarski et Deprez exposent clairement les avantages qu'il y a à maintenir le contact normatif entre l'usage national d'une langue et ses usages dans les autres communautés de la même langue, par exemple entre le néerlandais de Belgique et celui des Pays-Bas, tout en constatant que ce contact ne peut pas aller jusqu'à l'uniformité. Les Québécois considèrent de la même manière leur relation au français de l'Hexagone. Autre témoignage: les travaux de l'Institut d'Estudis Catalans, sous la direction de Pompeu Fabra, bien décrits dans l'article sur la Catalogne, donnent des indices très concrets sur la façon d'établir des standards variationnistes: pour l'orthographe, se fonder sur la prononciation réelle dans l'aire linguistique, en cherchant des formes graphiques qui n'entrent pas inutilement en contradiction avec les prononciations des divers dialectes de la même langue; pour la grammaire, admettre les formes les plus usuelles dans les principaux dialectes; pour le lexique, s'appuyer sur les formes communes, privilégier les mots à caractère unificateur, admettre l'apport des dialectes, exclure les dialectalismes particularisants, les archaïsmes trop marqués, les emprunts inutiles. Par contre, l'article sur le pays basque montre bien les avantages et les inconvénients d'une norme unitaire, non variationniste et volontariste: elle est acceptée pour son pouvoir d'unification linguistique de la nation; elle est refusée soit parce qu'elle force brutalement l'évolution linguistique, soit parce qu'elle rejette dans un statut d'infériorité les dialectes exclus de la norme.

Partout, on conçoit que la diffusion des standards linguistiques se fera d'une part par leur enseignement aux enfants et aux adultes, aussi bien comme langue maternelle que comme langue seconde, d'autre part par leur emploi dans les communications institutionnalisées, celles de l'Administration publique, des médias, si possible dans les domaines de l'activité économique, des activités professionnelles, du travail, de la publicité, de l'affichage public, de la toponymie, etc. Par contre, on note généralement, aussi, que le principal obstacle à la diffusion des standards est le fait qu'ils sont mal connus ou ignorés des locuteurs eux-mêmes, dans le cas des langues en cours de standardisation, ou négligés de plus en plus dans le cas des langues normalisées, de par une sorte de crise mondiale et généralisée des langues, qui se manifeste, d'après les observateurs, par une baisse dramatique de la qualité de la performance linguistique moyenne des locuteurs (le volume précédent de la même collection a traité de ce sujet, sous le titre d'ailleurs de *la Crise des langues*). Enfin, dans la plupart des cas, un ou des organismes nationaux sont spécifiquement chargés d'élaborer, de diffuser et de faire respecter les standards linguistiques. L'évaluation de l'activité de ces organismes est cependant difficile.

La notion d'aménagement linguistique

En nous reportant aux différents contextes où l'expression est utilisée, dans cet ouvrage ou dans d'autres circonstances, il est possible de dégager quatre acceptions principales du terme « aménagement linguistique », réparties en deux catégories, une pratique et une théorique.

Le terme peut désigner les phénomènes eux-mêmes relatifs à la manière dont le multilinguisme d'un pays a évolué vers la réduction ou la coexistence des langues, ou ceux qui se rapportent à la manière dont la variation d'une langue s'est atténuée et structurée par l'émergence d'une norme privilégiée. Ces phénomènes peuvent s'être produits d'eux-mêmes, sous l'influence des forces sociolinguistiques primaires, par exemple l'unification politique d'un pays, l'accroissement des contacts entre les locuteurs des différentes régions par l'amélioration des moyens de transport, l'influence de l'usage de la langue dans les médias, la variété et la validité des instruments de référence, la qualité et l'intensité de la production littéraire, le prestige d'un texte comme la Bible pour l'hébreu, le Coran pour l'arabe ou la *Divine Comédie* pour l'italien, la décision de traduire la Bible en langue « vulgaire », etc. Ils peuvent découler aussi d'une intervention humaine délibérée, par exemple la promulgation d'un édit, d'une loi, d'un règlement, avec ou sans disposition d'application, avec ou sans organisme chargé d'en assurer le

respect et de conduire les travaux requis à cette fin. Enfin, ces phénomènes peuvent être très anciens, comme la régression du latin en faveur des langues européennes modernes, ou se produire sous nos yeux, comme l'affirmation de la langue arabe dans les pays du Maghreb. Nous sommes ici dans le domaine des faits bruts, qui se sont produits depuis toujours, qui se produisent aujourd'hui et qui se produiront demain, qu'il y ait ou non un observateur pour en rendre compte.

On peut vouloir infléchir cette mécanique sociale, d'où un deuxième emploi de l'expression « aménagement linguistique » pour désigner l'intervention consciente dans les affaires linguistiques, soit de l'État, soit d'individus ou de groupes, dans le dessein d'influencer l'orientation et le rythme de la concurrence linguistique, le plus souvent en faveur des langues menacées, ou dans l'intention de façonner la langue elle-même, en la standardisant, en la décrivant ou en l'enrichissant lexicalement. Ici, le terme est pris au sens strict, pour désigner un processus volontaire de changement linguistique planifié. Le présent ouvrage apporte de nombreux exemples d'interventions de ce genre, dont on peut dire qu'en général elles sont efficaces, le cas le plus spectaculaire étant celui de la renaissance de l'hébreu comme langue du XX^{e} siècle (Nahir), quoiqu'il y ait toujours des risques d'échec ou de succès mitigés, comme l'indique Lara. Remarquons qu'une fois l'intervention effectuée, la mécanique sociale continue d'agir et que nous revenons ainsi à la zone des phénomènes. Mais, cette fois, les phénomènes sont de deux ordres: les phénomènes primaires, auxquels nous avons fait allusion plus haut et qui continueront de jouer, et les phénomènes secondaires, ceux qui sont mis en marche par l'intervention humaine, dont on voudra évaluer l'efficacité et la pertinence. Faire le partage entre ces deux catégories de phénomènes n'est pas facile.

Nous arrivons ainsi à un troisième sens. On utilise aussi « aménagement linguistique » pour désigner la description des phénomènes dont nous parlons ici, qu'ils soient primaires ou secondaires. On passe alors du domaine du réel à celui de la connaissance. L'épistémologie nous apprend ici deux choses. La description des faits est tributaire de la manière dont l'observateur les regarde, tributaire donc du cadre théorique qui est le sien pour procéder à l'analyse et à la description des faits. En conséquence, le lecteur doit connaître ce cadre de référence, être en mesure de l'apprécier, se demander ensuite s'il convient à la description des faits, enfin évaluer la qualité de la description et la pertinence des conclusions qui en sont tirées. C'est l'exercice critique auquel tout lecteur s'est livré pendant la lecture des textes précédents. Force nous est de constater qu'en général, le cadre de référence

théorique de l'auteur n'est pas explicite, ou qu'il est souvent éclectique, surtout en ce qui concerne l'aménagement du statut des langues.

D'où un dernier sens, où « aménagement linguistique » désignerait une partie de la sociolinguistique dont l'objet serait double: d'une part, étudier les phénomènes liés à l'évolution des situations de multilinguisme et de variation linguistique, d'autre part construire une théorie propre à rendre compte des faits, dont on pourrait tirer une méthodologie du changement linguistique planifié. En ce sens, l'aménagement linguistique en est aux balbutiements, sans doute parce qu'il faut quasi avoir été un praticien de l'aménagement linguistique pour tenter une théorisation de cet aspect de la vie des langues.

À la fin de la lecture de cet ouvrage, nous sommes frappés par la multiplicité, l'intensité, la complexité et l'efficacité à long terme des interventions dans le domaine des langues. Mais en même temps, nous constatons avec étonnement l'écart énorme qui existe entre la science linguistique et les faits qui relèvent de l'aménagement linguistique, dans un sens ou dans l'autre. La science linguistique s'est bornée à consigner le caractère social de la langue, pour ensuite se concentrer sur la description du système. Même la sociolinguistique actuelle est tributaire de cette option, puisqu'elle s'attache surtout à l'étude des valeurs sociales attribuées aux formes linguistiques déviant de la forme canonique. L'étude de l'aménagement linguistique ouvre une troisième voie, plus sociologique que linguistique en ce qui a trait au statut des langues, et plus linguistique que sociologique en ce qui concerne l'aménagement de la langue elle-même. Ce partage explique peut-être la difficulté de constituer une vraie science de l'aménagement linguistique, intégrée aux structures universitaires actuelles, fragmentées par disciplines et spécialités.

Notices biographiques

ALBERT BASTARDAS BOADA (Ph. D., C.I.R.B./Université Laval) est chercheur postdoctoral en sociolinguistique au Département de linguistique générale de l'Université de Barcelone. Il a été collaborateur technique à la Direction générale de politique linguistique du gouvernement catalan. Il a fait de la recherche spécialement sur le processus de bilinguisation de la deuxième génération des immigrés en Catalogne et sur la planification (socio)linguistique. Membre du conseil de rédaction de la *Revista de Llengua i Dret*, il a publié des articles sur l'aménagement du statut des langues et les ouvrages suivants: *La bilingüització de la segona generació immigrant* (1985) et *The Relation Between Linguistic Context, Behaviour, and Competence: The Second Generation of Castilian-Speaking Immigrants in Non-Metropolitan Catalonia* (1987).

RANKO BUGARSKI, né en 1933, est professeur de linguistique anglaise à l'Université de Belgrade. Il a fait des études avancées et de la recherche à l'Université de Londres ainsi qu'à l'Université Columbia de New York, et a été *Fulbright Lecturer* en linguistique aux États-Unis. Il a occupé les fonctions de président de l'Association yougoslave de linguistique appliquée, vice-président de l'Association internationale de linguistique appliquée et membre du comité exécutif de la Societas Linguistica Europæa. Ses domaines de recherche comprennent la linguistique descriptive anglaise, la linguistique générale et appliquée et la sociolinguistique. En plus des nombreux livres qu'il a écrits en serbo-croate, il a publié des articles dans des revues internationales et collaboré à des ouvrages à titre de coauteur.

JEAN-CLAUDE CORBEIL est né en 1932. Il a eu une formation initiale en pédagogie du français, langue maternelle, puis en linguistique, et a été directeur linguistique de l'Office de la langue française (1971-1977). À ce titre, il a été mêlé de près à l'élaboration de la politique linguistique québécoise. Il est spécialiste des questions d'aménagement linguistique et de terminologie, notamment des pays de la francophonie.

DENISE DAOUST est chef du Service de la recherche à l'Office de la langue française. Elle est titulaire d'un doctorat en linguistique de l'Université de Montréal et fait de la recherche depuis plus de 10 ans dans le domaine de la sociolinguistique. Ses recherches portent principalement sur les questions reliées à l'aménagement linguistique et au changement social et linguistique. Elle a publié de nombreux articles et a participé à plusieurs ouvrages collectifs. Entre autres, elle a écrit dans *National Language, Planning and Treatment, Word*, 1979; *Cahiers de linguistique*, 1979; *Revue québécoise de linguistique*, 1982 et 1986; *Le statut culturel du français du Québec, Actes du congrès Langue et Société au Québec*, 1982; *Progress in Language Planning: International Perspectives*, 1983; *Conflict and Language Planning in Québec*, 1984; *Language Problems and Language Planning*, 1987.

FRANTIŠEK DANEŠ (Ph. D., Dr. Sc.), né en 1919, a été maître de recherche à l'Institut de la langue tchèque de l'Académie des sciences de Tchécoslovaquie; il en fut directeur de 1965 à 1970. Il a occupé le poste de professeur adjoint à l'Université Charles de Prague. Professeur invité à l'Institut de linguistique de l'Université de Californie à Los Angeles en 1966 puis à l'Université de Cologne en 1970, il est professeur honoraire depuis 1983. Ses domaines de recherche sont la grammaire et la linguistique théorique tchèques, en particulier la syntaxe, la sémantique et la phonologie, de même que la sociolinguistique et l'analyse de discours. Il a publié, en tchèque: *Introduction au tchèque standard* (1957), *Guide du tchèque contemporain* (1957) et *Phrase et texte* (1985). Il a également été directeur de publication et coauteur de *Writings on the Semantic Structure of the Sentence* (1973), *Sentence Patterns in Czech* (1981) et *The Grammar of Czech III: Syntax* (sous presse).

KAS DEPREZ, né en 1945 (Ph. D., Université de Louvain), enseigne la sociolinguistique à l'Université d'Anvers (Universitaire Instelling Antwerpen). Il est éditeur de *Sociolinguistics in the Low Countries* (1984), de *Language and Intergroup Relations in Flanders and in The Netherlands* (1987), coauteur de *Onze veranderende taal* (1985), et il a écrit (souvent en collaboration avec G. Geerts, Y. Persoons ou A. Wynants) de nombreux articles sur le néerlandais de Belgique, la situation des Flamands à Bruxelles et la position du néerlandais au Surinam.

BJÖRN H. JERNUDD est depuis 1978 associé de recherche à l'Institut de la Culture et des Communications (East-West Center) d'Hawaï; il enseigne aussi aux départements de linguistique et d'anglais langue

seconde à l'Université d'Hawaï à Honolulu. Il est membre du comité de rédaction de l'*International Journal of the Sociology of Language* et de *Language Problems and Language Planning* depuis leur fondation. Il a aussi participé à la fondation du bulletin *The Language Planning Newsletter*. Il est l'auteur de nombreuses publications dans le domaine de l'aménagement linguistique.

LUIS FERNANDO LARA est professeur de linguistique au Colegio de México et directeur du *Diccionario del español de México*. Il a déjà collaboré avec le Conseil de la langue française du Québec (*cf. La norme linguistique*). Ses travaux principaux portent sur la théorie de la norme linguistique (avec ses aspects linguistiques, sociaux, idéologiques et politiques) et sur la sémantique. Sur la norme, il a publié *El concepto de norma en lingüística* (México, 1976), « Activité normative, anglicismes et mots indigènes dans le *Diccionario del español de México* » (Québec, 1983) et plusieurs articles dans des revues spécialisées; sur la sémantique, la lexicographie et la terminologie, il a aussi publié *Investigaciones lingüísticas en lexicografía* (México, 1981), « Dictionnaire de langue, dictionnaire encyclopédique et encyclopédie » dans le *Handbuch der Lexikographie* (Wiegand, Zgusta, Haussman, sous presse) et des articles dans *Cahiers de Lexicologie*, *Termia 84*, *Wissenschafstsprache und Gessellschaft* (T. Bungarten, éd., Hambourg, 1986), etc.

CHRISTER LAURÉN, né en 1942, est professeur de linguistique suédoise à l'Université de Vaasa en Finlande. Il est président du Conseil de la langue suédoise en Finlande et il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la langue suédoise, sur les problèmes de la traduction et sur la terminologie.

JACQUES MAURAIS est diplômé de l'Université Laval et de l'Université de Cambridge. De 1973 à 1980, il a été terminologue à l'Office de la langue française. Depuis 1980, il travaille au Conseil de la langue française. Il a dirigé la publication de *La norme linguistique* (en collaboration avec Édith Bédard) et de *La crise des langues*. Il est, depuis 1986, membre du comité de rédaction du *Français moderne*.

MOSHÉ NAHIR (Ph. D., Université de Pittsburgh) est professeur de linguistique et d'hébreu et directeur du département des études proche-orientales et judaïques de l'Université du Manitoba à Winnipeg. Il a publié *Modern Hebrew for Beginners* (1978) et *Hebrew Teaching and Applied Linguistics* (1981). En collaboration avec

Wilga Rivers, de l'Université Harvard, il a écrit un *Practical Guide to the Teaching of Hebrew*. Il a collaboré de plus à de nombreux ouvrages sur la sociolinguistique, l'aménagement linguistique et les méthodes d'enseignement d'une langue seconde, et a fait paraître des articles dans *Language Planning Newsletter*, *Sociology of Language*, *Word Modern Language Journal*, *Hebrew Studies* et *Canadian Modern Language Review*.

KARMELE ROTAETXE (licence, Université de Deusto, 1967; doctorat, Université de Salamanque, 1977) est titulaire de la chaire de linguistique générale et de sociolinguistique de l'Université du Pays Basque et elle est fondatrice-directrice du Département de linguistique. Parmi ses publications, on peut citer: *Estudio estructural del euskara de Ondarroa*, L. Zugaza, Durango, 1978; « Lingüística-lógica: la construcción ergativa vasca », in *RSEL*, 8,2, 1978; « L'accent basque », in *La Linguistique*, 1978/2; « Cultura oficial y lenguas minoritarias », in *El Bilingüismo en el Estado español*, I.C.E. Universidad de Bilbao, 1980; « Inférence du sociolinguistique dans le traitement des apports français en basque », in *Proc. 7th. Intern. Colloquium of Functional Linguistics*, St. Andrews, 1981; « Pragmática y Lingüística Aplicada », in Euskaltzaindia, *Iker 2*, Bilbao, 1983; « Giza egoerak eta hizkuntz erregistroak », in *Journal of Basque Studies*, V-2, 1984, Fresno (CA); « Situation sociale de la langue basque », in *Problèmes de glottopolitique*, Univ. de Rouen, 1985; « La crise de la langue basque », in J. Maurais (éd.), *La crise des langues*, 1985; (en collab.) *Euskal Gramatika: Lehen Urratsak*, Euskaltzaindia, 1985; *Sociolinguistika: Hizkuntza eta gizartea Euskadin*, UPV/EHU, Bilbao, 1986.

Table des matières

Préface (J.A. Fishman) 1

I. L'aménagement linguistique
(D. Daoust et J. Maurais) 5

II Le néerlandais en Belgique
(K. Deprez) 47

III L'aménagement linguistique en Catalogne au XX[e] siècle
(A. Bastardas Boada) 121

IV L'aménagement linguistique en Euskadi
(K. Rotaetxe) 159

V Le suédois en Finlande
(C. Laurén) 211

VI L'aménagement de l'hébreu moderne
(M. Nahir) 257

VII La *Comisión para la defensa del idioma español* du Mexique
Chronique d'une politque linguistique avortée
(L.F. Lara) 317

VIII L'expérience québécoise d'aménagement linguistique
(J. Maurais) 359

IX Politique et aménagement linguistiques en Yougoslavie
(R. Bugarski) 417

X Langue standard et culture de la langue
Élaboration et applications de l'approche praguoise
(F. Daneš) 453

XI Essai sur les problèmes linguistiques
(B.H. Jernudd) 493

XII Vers un aménagement linguistique comparé
(J.-Cl. Corbeil) 553

Notices biographiques 567

Le présent ouvrage décrit les efforts entrepris dans plusieurs pays pour traiter la langue comme une véritable ressource de nature sociétale. Ainsi traitée sous ses aspects politique, sociolinguistique et d'aménagement interne, une langue peut voir son utilisation interdite, tolérée ou encouragée et sa nature modifiée ou enrichie dans une direction donnée.

Des textes de spécialistes comme A. Bastardas Boada, R. Bugarski, J.-Cl. Corbeil, F. Danes, D. Daoust, K. Deprez, J.H. Jernudd, L.F. Lara, C. Laurén, J. Maurais, M. Nahir, K. Rotaexte, nous exposent les problèmes linguistiques vécus dans de nombreux pays ainsi que la façon dont des personnes de cultures différentes cherchent à les résoudre.

La parution de ce nouvel ouvrage collectif soulève un coin du voile sur les nouveaux intérêts qui se manifestent dans les travaux d'aménagement linguistique.

« Cet ouvrage [...] contribuera à nous apporter enfin les réponses à des questions que nous avons dû nous contenter de formuler jusqu'à présent. [...] Nous pouvons apprendre beaucoup et réfléchir encore davantage à partir d'une œuvre collective comme celle-ci. »

Joshua A. Fishman
(préface)

Précédemment parus dans la même collection :
La norme linguistique
La mise des langues

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

9 782551 085477